This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Per. 23721 e 21

ANNUAIRE

STATISTIQUE

DU DÉPARTEMENT DU NORD,

RÉDIGÉ

Par MM. DEMEUNYNCK et DEVAUX,

Employés de la Préfecture.

A LILLE,

CHEZ L. DANEL, IMPRIMEUR, Grande-Place. | CHEZ VANACKERE, LIBRAIRE Grande-Place.

21.me ANNÉE. — 1849.

BODLEIAN
17 DEC 1970
P
LIBRARY

JANVIER,		FÉVRIER.	
Prem. quart. le 2. Pleine lune le 8. Dern. quart. le 16. Nouv. lune le 24. Prem. quart. le 31.		Pleine lune le 7. Dern. quart. le 15. Nouv. lune le 23.	
1 l.	CIRCONCISION	1 j.	s Ignace
2 m	s Macaire	2 v.	LA PURIFICATION
3 m	ste. Geneviève	3 s.	s Blaise, martyr.
4 j.	s Rigobert	4 D	*Septuagésime*
5 v.	s Siméon	5 l.	ste. Agathe
6 s.	*Epiphanie*	6 m	ste. Dorothée
7 D	s Lucien	7 m	s Romuald, abb.
8 l.	ste. Adèle	8 j.	s Jean de Matha
9 m	s Julien	9 v.	ste. Appoline
10 m	s Guillaume	10 s.	ste Scholastiq.
11 j.	s Théodoce	11 D	*Sexagésime*
12 v.	ste. Césaire	12 l.	ste. Eulalie
13 s.	*Baptême de N -S.*	13 m	s Martinien
14 D	s Hilaire	14 m	s Valentin. m.
15 l.	s Nom de Jésus	15 j.	ss Faustin et Jov.
16 m	s Marcel, pape	16 v.	ste. Reinelde v.
17 m	s Antoine	17 s.	s Germain, ab.
18 j.	Ch. s. Pierre	18 D	*Quinquagésime*
19 v.	s Canut, m.	19 l.	ste. Julienne.
20 s.	s Sébastien	20 m	s Pépin, duc
21 D	ste. Agnès	21 m	*Les Cendres.*
22 l.	s Vincent	22 j.	Ch. de s P. a A.
23 m	ste. Emerance	23 v.	ste. Isabelle
24 m	s Babylas	24 s.	s Mathias, ap.
25 j.	Conv. s. Pau.	25 D	*Quadragésime*
26 v.	s Polycarpe	26 l.	s Alexandre
27 s.	s Jean Chrysost.	27 m	s Lambert
28 D	s Charlemagne	28 m	s Romain 4 T.
29 l.	s Franç. de S.		
30 m	ste. Martine		
31 m	s Pierre Nolasq.		

MARS.		AVRIL.	
Prem. quart. le 2. Pleine lune le 9. Dern. quart. le 17. Nouv. lune le 24. Prem. quart. le 32.		Pleine lune le 7. Dern. quart. le 15. Nouvelle lune le 23. Prem. quart. le 29.	
1 j.	s Aubin, év.	1 D	*Les Rameaux*
2 v.	s Simplice 4 T.	2 l.	s Hugues
3 s.	ste. Cunég. 4 T.	3 m	s Richard, év.
4 D	*Reminiscere*	4 m	s Isidore, év.
5 l.	s Casimir	5 j.	*La Sainte-Cène*
6 m	ste. Colette	6 v.	Mort de N.-S.
7 m	s Thomas d'As.	7 s.	s Aphrasie
8 j.	s Jean de D.	8 D	PAQUES
9 v.	ste. Françoise	9 l.	PAQUES
10 s.	les 40 Martyrs	10 m	s Macaire.
11 D	*Oculi*	11 m	s Léon, pape.
12 l.	s Euloge, mart.	12 j.	s Jules.
13 m	s Donat, abbé	13 v.	ste. Hermunég.
14 m	ste. Mathilde	14 s.	s Tiburce, mart
15 j.	s Longin, m.	15 D	*Quasimodo*
16 v.	s Alexandre	16 l.	s Druon, conf.
17 s.	s Patrice, év.	17 m	s Anicet, pape
18 D	*Lætare*	18 m	s Parfait, mart.
19 l.	s Joseph	19 j.	s Théodore.
20 m	s Joachim	20 v.	s Sulpice, év.
21 m	s Benoît, abbé	21 s.	s Anselme
22 j.	s Basile	22 D	s Soter, pape
23 v.	s Othon, év.	23 l.	s George, m.
24 s.	s Cyrille, év.	24 m	s Fidèle de S.
25 D	LA PASSION	25 m	s Marc, év. *abst.*
26 l.	s Ludger	26 j.	ss Clet et Marcel
27 m	s Rupert, év.	27 v.	s Anthime
28 m	s Sixte, pape	28 s.	s Vital
29 j.	s Prisque, m.	29 D	s Pierre, m.
30 v.	s Jean Climaque	30 l.	ste Cath. de S.
31 s.	s Guy, abbé.		

MAI.		JUIN.	
Pleine lune le 7. Dern. quart. le 15. Nouv. lune le 22. Prem. quart. le 28.		Pleine lune le 5. Dern. quart. le 13. Nouv. lune le 20. Prem. quart. le 27.	
1 m	ss Philip. et Jacq.	1 v.	s Pamphile, 4 T.
2 m	s Athanase	2 s.	s Erasme. 4 T.
3 j.	Invention ste. C.	3 D	*La Trinité*
4 v.	ste. Monique	4 l.	s Quirin, év.
5 s.	s Pie V, pape	5 m	s Boniface
6 D	s Jean à la P. L.	6 m	s Norbert
7 l.	s Stanislas	7 j.	LA FÊTE-DIEU
8 m	s Juste, évêque	8 v.	s Médard
9 m	Trans. s Nicolas	9 s.	ss Prime et F.
10 j.	s Antonin	10 D	ste. Marguerite
11 v.	s Mammert	11 l.	s Barnabé
12 s.	s Nérée, mart.	12 m	s Basilide
13 D	s Gervais, év.	13 m	s Antoine de P.
14 l.	*Rogations*	14 j.	*Oct. de la Fête-D.*
15 m	s Pacôme *Rog.*	15 v.	s Modeste, m.
16 m	s Honoré *Rog.*	16 s.	ste. Lutgarde
17 j.	ASCENSION	17 D	s Avit, abbé.
18 v.	s Venant, mart.	18 l.	ste. Marine
19 s.	s Pierre Cél.	19 m	s Gervais
20 D	s Bernardin	20 m	ste. Florence c.
21 l.	s Valens, év.	21 j.	s Louis de G.
22 m	ste. Julie	22 v.	s Paulin,
23 m	s Guilbert, c.	23 s.	s Liébert J.-B.
24 j.	ste. Jeanne, v.	24 D	Nativité s Eloi
25 v.	ste. Marie	25 l.	Transl. st Paul
26 s.	s. Quadrat	26 m	ss Jean s
27 D	PENTECOTE	27 m	s Ladisla, pape
28 l.	*Pentecôte*	28 j.	s Léon II
29 m	s Maximin	29 v.	ss re et P.
30 m	s Félix 4 T.	30 s.	stial de L.
31 j.	ste. Pétronille		

JUILLET.		AOUT.	
Pleine lune le 5. Dern. quart. le 13. Nouv. lune le 19. Prem. quart. le 27.		Pleine lune le 4. Dernier quart. le 11. Nouv. lune le 18. Prem. quart. le 25.	
1 D	s Rombaut	1 m	s Pierre-ès-liens
2 l.	Visitation N.-D.	2 j.	N. D. des Anges
3 m	s Hyacinthe	3 v.	ste. Lydie
4 m	Transl. s Martin	4 s.	s Dominique
5 j.	s Agathon.	5 D	ste. Marie aux N.
6 v.	ste. Godelive.	6 l.	Transf. de N. S.
7 s.	s Willebaut	7 m	s Gaëtan
8 D	s Procope, mart.	8 m	s Cyriaque
9 l.	Mart. de Gorc.	9 j.	s Romain, m.
10 m	ste. Félicité.	10 v.	s Laurent, m.
11 m	Tr. s Benoît.	11 s.	ste. Suzanne.
12 j.	s J. Gualbert.	12 D	ste. Claire, abb.
13 v.	s Anaclet	13 l.	s. Hippolyte
14 s.	s Bonaventure	14 m	s Eusèbe. *V. J.*
15 D	s Henri II, emp.	15 m	ASSOMPTION
16 l.	N.-D. du M.-C.	16 j.	s Roch
17 m	s Alexis, conf.	17 v.	s Carloman
18 m	s Arnould, m.	18 s.	ste. Hélène.
19 j.	s Vincent de P.	19 D	ste. Thècle, m.
20 v.	ste. Marguerite	20 l.	s Bernard, abbé
21 s.	ste. Praxède, v.	21 m	s Albéric
22 D	ste. Marie-Mad.	22 m	s Symphorien
23 l.	s Apollinaire	23 j.	s Philippe
24 m	ste. Christine	24 v.	s Barthelémi
25 m	ss Jacques et C.	25 s.	s Louis, roi
26 j.	ste. Anne	26 D	s Zéphirin, p.
27 v.	ste. Natalie	27 l.	s Césaire d'Arl.
28 s.	s Nazaire, m.	28 m	s Augustin
29 D	ste. Marthe	29 m	Déc. de s. J.-B.
30 l.	ss Abdon de S.	30 j.	ste. Rose
31 m	s Ignace de L.	31 v.	s Raymond

SEPTEMBRE.		OCTOBRE.	
Pleine lune le 2. Dern. quart. le 9. Nouv. lune le 16. Prem. quart. le 24.		Pleine lune le 2. Dern. quart. le 9. Nouv. lune le 46. Prem. quart. le 24. Pleine lune le 31.	
1 s.	s Gilles, abbé.	1 l.	ss Remi et Piat
2 D	s Lazare, roi.	2 m	Anges gardiens
3 l.	ste. Euphémie.	3 m	s Gérard, abbé
4 m	ste. Rosalie.	4 j.	s François d'A.
5 m	s Bertin.	5 v.	s Placide
6 j.	s Eugène.	6 s.	s Bruno, c.
7 v.	ste. Reine.	7 D	s Marc, pape
8 s.	*Nativité N.-D.*	8 l.	ste. Brigitte, v.
9 D	s Omer, évêque.	9 m	s Ghislain, rel.
10 l.	s Nicolas de T.	10 m	s François
11 m	ste. Vindiciane.	11 j.	s Germain
12 m	s Silvin.	12 v.	s Evagre
13 j.	s Aimé, évêque.	13 s.	s Edouard, r.
14 v.	Exalt. ste. Croix	14 D	s Calixte, p.
15 s.	s Nicomède.	15 l.	ste. Thérèse
16 D	s Cornil, p.	16 m	s Donatien
17 l.	s Lambert	17 m	ste. Hedwige
18 m	ste. Sophie.	18 j.	s Luc, évang.
19 m	s Janvier. 4 T.	19 v.	s Pierre d'Alc.
20 j.	s Eustache	20 s.	s Caprais
21 v.	s Matthieu. 4 T.	21 D	ste. Ursule
22 s.	s Maurice 4 T.	22 l.	s Sévère
23 D	s Lin, pape	23 m	s Séverin
24 l.	N.-D. de M.	24 m	s Magloire
25 m	s Firmin, évêq.	25 j.	ss Crépin et Cr.
26 m	ste. Justine.	26 v.	s Evariste, p.
27 j.	ss Côme et D.	27 s.	s Florent
28 v.	s Privas, évêque.	28 D	ss Simon et J.
29 s.	Déd. s Michel.	29 l.	s Narcisse
30 D	s Jérôme, d.	30 m	s Lucain
		31 m	s Quentin. *F.-J.*

NOVEMBRE.	DÉCEMBRE.
Dern. quart. le 7. Nouv. lune le 14. Prem. quart. le 23. Pleine lune le 30.	Dern. quart. le 6. Nouv. lune le 14. Prem. quart. le 22. Pleine lune le 29.
1 j. TOUSSAINT	1 s. s. Eloi, évêque
2 v. *Les Trépassés*	2 D *Av.* ste Bibiane.
3 s. s Hubert	3 l. s François Xav.
4 D s Charles Borr.	4 m ste. Barbe
5 l. ste. Berthilde	5 m s Sabas
6 m s Léonard	6 j. s Nicolas
7 m s Ernest	7 v. s Ambroise
8 j. Les 4 Couronnés	8 s. *Concept. de N.-D.*
9 v. s Denis	9 D ste. Léocadie
10 s. s Juste	10 l. s Melchiade
11 D s Martin, evê.	11 m s Damase, p.
12 l. s Liévin	12 m ste. Constance
13 m s Homobon	13 j. ste. Luce
14 m s Clémentin	14 v. s Nicaise, m.
15 j. s Eugène	15 s. s Eusèbe
16 v. s Edmond	16 D ste. Adélaïde
17 s. s Agnan	17 l. ste. Olympiade
18 D s Odon, abbé	18 m s Paul le simp.
19 l. ste. Elisabeth	19 m s Cyriaque. 4 T.
20 m s Félix de V.	20 j. s Philogone
21 m Présent. de N-D.	21 v. s Thomas 4T.
22 j. ste. Cécile	22 s. s Flavien 4 T.
23 v. s Clément	23 D ste. Victoire
24 s. s Florimond	24 l. ste. Tharsile *v-j.*
25 D ste. Catherine	25 m NOEL
26 l. s Pierre d'Alex.	26 m *s Etienne*
27 m s Maxime	27 j. s Jean, év.
28 m s Mansuet	28 v. Les ss Innocents
29 j. s Saturnin	29 s. s Thomas, c.
30 v. s André	30 D s Sabin, martyr
	31 l. s Sylvestre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

L'Assemblée nationale a adopté,

Et, conformément à l'art. 6 du décret du 28 octobre 1848, le président de l'Assemblée nationale promulgue la Constitution dont la teneur suit :

En présence de Dieu, et au nom du Peuple français, l'Assemblée nationale proclame :

I. La France s'est constituée en République. En adoptant cette forme définitive de gouvernement, elle s'est proposée pour but de marcher plus librement dans la voie du progrès et de la civilisation, d'assurer une répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages de la société, d'augmenter l'aisance de chacun par la réduction graduée des dépenses publiques et des impôts, et de faire parvenir tous les citoyens, sans nouvelle commotion, par l'action successive et constante des institutions et des lois, à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumières et de bien-être.

II. La République française est démocratique, une et indivisible.

III. Elle reconnaît des droits et des devoirs antérieurs et supérieurs aux lois positives.

IV. Elle a pour principes la Liberté, l'Égalité et la Fraternité.

Elle a pour bases la famille, le travail, la propriété, l'ordre public.

V. Elle respecte les nationalités étrangères, comme elle entend faire respecter la sienne, n'entreprend aucune guerre dans des vues de conquête, et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.

VI. Des devoirs réciproques obligent les citoyens envers la République, et la République envers les citoyens.

VII. Les citoyens doivent aimer la patrie, servir la République, la défendre au prix de leur vie, participer aux charges de l'Etat en proportion de leur fortune; ils doivent s'assurer, par le travail, des moyens d'existence, et, par la prévoyance, des ressources pour l'avenir; ils doivent

concourir au bien-être commun en s'entr'aidant fraternellement les uns les autres, et à l'ordre général, en observant les lois morales et les lois écrites qui régissent la société, la famille et l'individu.

VIII. La République doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes; elle doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler.

En vue de l'accomplissement de tous ces devoirs, et pour la garantie de tous ces droits, l'Assemblée nationale, fidèle aux traditions des grandes assemblées qui ont inauguré la révolution française, décrète, ainsi qu'il suit, la Constitution de la République.

CHAPITRE PREMIER. — *De la souveraineté.*

Art. 1.er La souveraineté réside dans l'universalité des citoyens français.

Elle est inaliénable et imprescriptible.

Aucun individu, aucune fraction du peuple ne peut s'en attribuer l'exercice.

CHAPITRE II. — *Droits des citoyens garantis par la Constitution.*

Art. 2. Nul ne peut être arrêté ou détenu que suivant les prescriptions de la loi.

Art. 3. La demeure de toute personne habitant le territoire français est inviolable; il n'est permis d'y pénétrer que selon les formes et dans les cas prévus par la loi.

Art. 4. Nul ne sera distrait de ses juges naturels.

Il ne pourra être créé de Commissions et de Tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit.

Art. 5. La peine de mort est abolie en matière politique.

Art. 6. L'esclavage ne peut exister sur aucune terre française.

Art. 7. Chacun professe librement sa religion, et reçoit de l'Etat, pour l'exercice de son culte, une égale protection.

Les ministres, soit des cultes actuellement reconnus par la loi, soit de ceux qui seraient reconnus à l'avenir, ont le droit de recevoir un traitement de l'Etat.

Art. 8. Les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans armes, de pétitionner, de manifester leurs pensées par la voie de la presse ou autrement.

L'exercice de ces droits n'a pour limites que les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique.

La presse ne peut, en aucun cas, être soumise à la censure.

Art. 9. L'enseignement est libre.

La liberté d'enseignement s'exerce selon les conditions de capacité et de moralité déterminées par les lois, et sous la surveillance de l'État.

Cette surveillance s'étend à tous les établissements d'éducation et d'enseignement, sans aucune exception.

Art. 10. Tous les citoyens sont également admissibles à tous les emplois publics, sans autre motif de préférence que leur mérite, et suivant les conditions qui seront fixées par les lois.

Sont abolis à toujours, tout titre nobiliaire, toute distinction de naissance, de classe ou de caste.

Art. 11. Toutes les propriétés sont inviolables. Néanmoins l'Etat peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'utilité publique légalement constatée, et moyennant une juste et préalable indemnité.

Art. 12. La confiscation des biens ne pourra jamais être rétablie.

Art. 13. La Constitution garantit aux citoyens la liberté du travail et de l'industrie.

La société favorise et encourage le développement du travail par l'enseignement primaire gratuit, l'éducation professionnelle, l'égalité des rapports entre le patron et l'ouvrier, les institutions de prévoyance et de crédit, les institutions agricoles, les associations volontaires, et l'établissement par l'Etat, les départements et les communes, de travaux publics propres à employer les bras inoccupés ; elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources et que leurs familles ne peuvent secourir.

Art. 14. La dette publique est garantie.

Toute espèce d'engagement pris par l'Etat avec ses créanciers est inviolable.

Art. 15. Tout impôt est établi pour l'utilité commune.

Chacun y contribue en proportion de ses facultés et de sa fortune.

Art. 16. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu qu'en vertu de la loi.

Art. 17. L'impôt direct n'est consenti que pour un an.

Les impositions indirectes peuvent être consenties pour plusieurs années.

CHAPITRE III. — *Des pouvoirs publics.*

Art. 18. Tous les pouvoirs publics, quels qu'ils soient, émanent du peuple.

Ils ne peuvent être délégués héréditairement.

Art. 19. La séparation des pouvoirs est la première condition d'un gouvernement libre.

CHAPITRE IV. — *Du pouvoir législatif.*

Art. 20. Le peuple français délègue le pouvoir législatif à une Assemblée unique.

Art. 21. Le nombre total des représentants du peuple sera de sept cent cinquante, y compris les représentants de l'Algérie et des colonies françaises.

Art. 22. Ce nombre s'élèvera à neuf cents pour les Assemblées qui seront appelées à réviser la Constitution.

Art. 23. L'élection a pour base la population.

Art. 24. Le suffrage est direct et universel. Le scrutin est secret.

Art. 25. Sont électeurs, sans condition de cens, tous les Français âgés de vingt et un ans, et jouissant de leurs droits civils et politiques.

Art. 26. Sont éligibles, sans condition de domicile, tous les électeurs âgés de vingt-cinq ans.

Art. 27. La loi électorale déterminera les causes qui peuvent priver un citoyen français du droit d'élire et d'être élu.

Elle désignera les citoyens qui, exerçant ou ayant exercé des fonctions dans un département ou un ressort territorial, ne pourront y être élus.

Art. 28. Toute fonction publique rétribuée est incompatible avec le mandat de représentant du peuple.

Aucun membre de l'Assemblée nationale ne peut, pendant la durée de la législature, être nommé ou promu à des fonctions publiques salariées, dont les titulaires sont choisis à volonté par le pouvoir exécutif.

Les exceptions aux dispositions des deux paragraphes précédents seront déterminées par la loi électorale organique.

Art. 29. Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables aux Assemblées élues pour la révision de la Constitution.

Art. 30. L'élection des représentants se fera par département et au scrutin de liste.

Les électeurs voteront au chef-lieu de canton; néanmoins, en raison des circonstances locales, le canton pourra être divisé en plusieurs circonscriptions, dans la forme et aux conditions qui seront déterminées par la loi électorale.

Art. 31. L'Assemblée nationale est élue pour trois ans, et se renouvelle intégralement.

Quarante-cinq jours au plus tard avant la fin de la législature, une loi détermine l'époque des nouvelles élections.

Si aucune loi n'est intervenue dans le délai fixé par le paragraphe précédent, les électeurs se réunissent de plein droit le trentième jour qui précède la fin de la législature.

La nouvelle Assemblée est convoquée de plein droit pour le lendemain du jour où finit le mandat de l'Assemblée précédente.

Art. 32. Elle est permanente.

Néanmoins, elle peut s'ajourner à un jour qu'elle fixe.

Pendant la durée de la prorogation, une commission, composée des membres du bureau et de vingt-cinq représentants nommés par l'Assemblée au scrutin secret et à la majorité absolue, a le droit de la convo*quer en* cas d'urgence.

Le président de la République a aussi le droit de convoquer l'Assemblée.

L'Assemblée nationale détermine le lieu de ses séances; elle fixe l'importance des forces militaires établies pour sa sûreté, et elle en dispose.

Art. 33. Les représentants sont toujours rééligibles.

Art. 34. Les membres de l'Assemblée nationale sont les représentants, non du département qui les nomme, mais de la France entière.

Art. 35. Ils ne peuvent recevoir de mandat impératif.

Art. 36. Les représentants du peuple sont inviolables.

Ils ne pourront être recherchés, accusés, ni jugés, en aucun temps pour les opinions qu'ils auront émises dans le sein de l'Assemblée nationale.

Art. 37. Ils ne peuvent être arrêtés en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, ni poursuivis qu'après que l'Assemblée a permis la poursuite.

En cas d'arrestation pour flagrant délit, il en sera immédiatement référé à l'Assemblée, qui autorisera ou refusera la continuation des poursuites.

Cette disposition s'applique au cas où un citoyen détenu est nommé représentant.

Art. 38. Chaque représentant du peuple reçoit une indemnité à laquelle il ne peut renoncer.

Art. 39. Les séances de l'Assemblée sont publiques.

Néanmoins, l'Assemblée peut se former en comité secret, sur la demande du nombre de représentants fixé par le réglement.

Chaque représentant a le droit d'initiative parlementaire ; il l'exercera selon les formes tracées par le réglement.

Art. 40. La présence de la moitié plus un des membres de l'Assemblée est nécessaire pour la validité du vote des lois.

Art. 41. Aucun projet de loi, sauf les cas d'urgence, ne sera voté définitivement qu'après trois délibérations, à des intervalles qui ne peuvent pas être moindres de cinq jours.

Art. 42. Toute proposition ayant pour objet de déclarer l'urgence est précédée d'un exposé des motifs.

Si l'Assemblée est d'avis de donner suite à la proposition d'urgence, elle en ordonne le renvoi dans les bureaux et fixe le moment où le rapport sur l'urgence lui sera présenté.

Sur ce rapport, l'Assemblée reconnaît l'urgence, elle le déclare et fixe le moment de la discussion.

Si elle décide qu'il n'y a pas d'urgence, le projet suit le cours des propositions ordinaires.

CHAPITRE V. — *Du pouvoir exécutif.*

Art. 43. Le peuple français délègue le pouvoir exécutif à un citoyen qui reçoit le titre de président de la République.

Art. 44. Le président doit être né Français, âgé de trente ans au moins, et n'avoir jamais perdu la qualité de Français.

Art. 45. Le président de la République est élu pour quatre ans, et n'est rééligible qu'après un intervalle de quatre années.

Ne peuvent non plus être élus après lui dans le même intervalle, ni le vice-président, ni aucun de ses parents ou alliés, jusqu'au sixième degré inclusivement.

Art. 46. L'élection a lieu de plein droit le deuxième dimanche du mois de mai.

Dans le cas où, par suite de décès, de démission ou de toute autre cause, le président serait élu à une autre époque, ses pouvoirs expireront le deuxième dimanche du mois de mai de la quatrième année qui suivra son élection.

Le président est nommé au scrutin secret et à la majorité absolue des votants, par le suffrage direct de tous les électeurs des départements français et de l'Algérie.

Art. 47. Les procès-verbaux des opérations électorales sont transmis immédiatement à l'Assemblée nationale, qui statue sans délai sur la validité de l'élection et proclame le président de la République.

Si aucun candidat n'a obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés et au moins deux millions de voix, ou si les conditions exigées par l'art. 44 ne sont pas remplies, l'Assemblée nationale élit le président de la République à la majorité absolue et au scrutin secret, parmi les cinq candidats éligibles qui ont obtenu le plus de voix.

Art. 48. Avant d'entrer en fonctions, le président de la République prête, au sein de l'Assemblée nationale, le serment dont la teneur suit :

« En présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par l'Assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la République démocratique une et indivisible, et de remplir tous les devoirs que m'impose la Constitution. »

Art. 49. Il a le droit de faire présenter des projets de lois à l'Assemblée nationale par les ministres.

Il surveille et assure l'exécution des lois.

Art. 50. Il dispose de la force armée, sans pouvoir jamais la commander en personne.

Art. 51. Il ne peut céder aucune portion du territoire, ni dissoudre, ni proroger l'Assemblée nationale, ni suspendre, en aucune manière, l'empire de la Constitution et des lois.

Art. 52. Il présente, chaque année, par un message, à l'Assemblée nationale, l'exposé de l'état général des affaires de la République.

Art. 53. Il négocie et ratifie les traités.

Aucun traité n'est définitif qu'après avoir été approuvé par l'Assemblée nationale.

Art. 54. Il veille à la défense de l'état, mais il ne peut entreprendre aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale.

Art. 55. Il a le droit de faire grâce ; mais il ne peut exercer ce droit qu'après avoir pris l'avis du Conseil-d'Etat.

Les amnisties ne peuvent être accordées que par une loi.

Le président de la République, les ministres, ainsi que toutes autres personnes condamnées par la haute cour de justice, ne peuvent être graciés que par l'Assemblée nationale.

Art. 56. Le président de la République promulgue les lois au nom du peuple français.

Art. 57. Les lois d'urgence sont promulguées dans le délai de trois jours, et les autres lois dans le délai d'un mois, à partir du jour où elles auront été adoptées par l'Assemblée nationale.

Art. 58. Dans le délai fixé pour la promulgation, le président de la République peut, par un message motivé, demander une nouvelle délibération.

L'Assemblée délibère ; sa résolution devient définitive ; elle est transmise au président de la République.

En ce cas, la promulgation a lieu dans le délai fixé pour les lois d'urgence.

Art. 59. A défaut de promulgation par le président de la République dans les délais déterminés par les articles précédents, il y serait pourvu par le président de l'Assemblée nationale.

Art. 60. Les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès du président de la République.

Art. 61. Il préside aux solennités nationales.

Art. 62. Il est logé aux frais de la République, et reçoit un traitement de 600 mille francs par an.

Art. 63. Il réside au lieu où siége l'Assemblée nationale, et ne peut sortir du territoire continental de la République sans y être autorisé par une loi.

Art. 64. Le président de la République nomme et révoque les ministres.

Il nomme et révoque, en conseil des ministres, les agents diplomatiques, les commandants en chef des armées de terre et de mer, les préfets, le commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, les gouverneurs de l'Algérie et des colonies, les procureurs généraux et autres fonctionnaires d'un ordre supérieur.

Il nomme et révoque, sur la proposition du ministre compétent, dans les conditions réglementaires déterminées par la loi, les agents secondaires du gouvernement.

Art. 65. Il a le droit de suspendre, pour un terme qui ne pourra excéder trois mois, les agents du pouvoir exécutif élus par les citoyens.

Il ne peut les révoquer que de l'avis du Conseil-d'Etat.

La loi détermine les cas où les agents révoqués peuvent être déclarés inéligibles aux mêmes fonctions.

Cette déclaration d'inéligibilité ne pourra être prononcée que par un jugement.

Art. 66. Le nombre des ministres et leurs attributions sont fixés par le pouvoir législatif.

Art. 67. Les actes du président de la République, autres que ceux par lesquels il nomme et révoque les ministres, n'ont d'effet que s'ils sont contresignés par un ministre.

Art. 68. Le président de la République, les ministres, les agents et dépositaires de l'autorité publique, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de tous les actes du gouvernement et de l'administration.

Toute mesure par laquelle le président de la République dissout l'Assemblée nationale, la proroge ou met obstacle à l'exercice de son mandat, est un crime de haute trahison.

Par ce seul fait, le président est déchu de ses fonctions ; les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance; le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale ; les juges de la haute Cour de justice se réunissent immédiatement à peine de forfaiture ; ils convoquent les jurés dans le lieu qu'ils désignent, pour procéder au jugement du président et de ses complices ; ils nomment eux-mêmes les magistrats chargés de remplir les fonctions du ministère public.

Une loi déterminera les autres cas de responsabilité, ainsi que les formes et les conditions de la poursuite.

Art. 69. Les ministres ont entrée dans le sein de l'Assemblée nationale ; ils sont entendus toutes les fois qu'ils le demandent, et peuvent se faire assister par des commissaires nommés par un décret du président de la République.

Art. 70. Il y a un vice-président de la République nommé par l'Assemblée nationale sur la présentation de trois candidats faite par le président, dans le mois qui suit son élection.

Le vice-président prête le même serment que le président.

Le vice-président ne pourra être choisi parmi les parents et alliés du président jusqu'au sixième degré inclusivement.

En cas d'empêchement du président, le vice-président le remplace.

Si la présidence devient vacante par décès, démission du président, ou autrement, il est procédé, dans le mois, à l'élection d'un président.

CHAPITRE VI. — *Du Conseil d'Etat.*

Art. 71. Il y aura un Conseil-d'Etat, dont le vice-président de la République sera de droit président.

Art. 72. Les membres de ce Conseil sont nommés pour six ans par l'Assemblée nationale. Ils sont renouvelés par moitié dans les deux premiers mois de chaque législature, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Ils sont indéfiniment rééligibles.

Art. 73. Ceux des membres du Conseil d'État qui auront été pris dans

le sein de l'Assemblée nationale seront immédiatement remplacés comme représentants du peuple.

Art. 74. Les membres du Conseil-d'Etat ne peuvent être révoqués que par l'Assemblée, et sur la proposition du président de la République.

Art. 75. Le Conseil-d'Etat est consulté sur les projets de lois du gouvernement qui, d'après la loi, devront être soumis à son examen préalable, et sur les projets d'initiative parlementaire que l'Assemblée lui aura renvoyés.

Il prépare les réglements d'administration publique ; il fait seul ceux de ces réglements à l'égard desquels l'Assemblée nationale lui a donné une délégation spéciale.

Il exerce, à l'égard des administrations publiques, tous les pouvoirs de contrôle et de surveillance qui lui sont déférés par la loi.

La loi réglera ses autres attributions.

CHAPITRE VII. — *De l'Administration intérieure.*

Art. 76. La division du territoire en départements, arrondissements, cantons et communes, est maintenue. Les circonscriptions actuelles ne pourront être changées que par la loi.

Art. 77. Il y a, 1.° dans chaque département, une administration composée d'un préfet, d'un conseil général, d'un conseil de préfecture ;

2.° Dans chaque arrondissement, un sous-préfet ;

3.° Dans chaque canton, un conseil cantonal ; néanmoins un seul conseil cantonal sera établi dans les villes divisées en plusieurs cantons ;

4.° Dans chaque commune, une administration composée d'un maire, d'adjoints et d'un conseil municipal.

Art. 78. Une loi déterminera la composition et les attributions des conseils généraux, des conseils cantonaux, des conseils municipaux, et le mode de nomination des maires et des adjoints.

Art. 79. Les conseils généraux et les conseils municipaux sont élus par le suffrage direct de tous les citoyens domiciliés dans le département ou dans la commune. Chaque canton élit un membre du conseil général.

Une loi spéciale réglera le mode d'élection dans le département de la Seine, dans la ville de Paris et dans les villes de plus de vingt mille âmes.

Art. 80. Les conseils généraux, les conseils cantonaux et les conseils municipaux peuvent être dissous par le président de la République, de l'avis du Conseil-d'Etat. La loi fixera le délai dans lequel il sera procédé à la réélection.

CHAPITRE VIII. — *Du pouvoir judiciaire.*

Art. 81. La justice est rendue gratuitement au nom du peuple français. Les débats sont publics, à moins que la publicité ne soit dangereuse

pour l'ordre ou les mœurs, et, dans ce cas, le Tribunal le déclare par un jugement.

Art. 82. Le jury continuera d'être appliqué en matière criminelle.

Art. 83. La connaissance de tous les délits politiques et de tous les délits commis par la voie de la presse, appartient exclusivement au jury.

Les lois organiques détermineront la compétence en matière d'injure et de diffamation contre les particuliers.

Art. 84. Le jury statue seul sur les dommages-intérêts réclamés pour faits ou délits de presse.

Art. 85. Les juges de paix et leurs suppléans, les juges de première instance et d'appel, les membres de la Cour de cassation et de la Cour des comptes, sont nommés par le président de la République, d'après un ordre de candidature ou d'après des conditions qui seront réglées par les lois organiques.

Art. 86. Les magistrats du ministère public sont nommés par le président de la République.

Art. 87. Les juges de première instance et d'appel, les membres de la Cour de cassation et de la Cour des comptes, sont nommés à vie.

Ils ne peuvent être révoqués ou suspendus que par un jugement, ni mis à la retraite que pour les causes et dans les formes déterminées par les lois.

Art. 88. Les Conseils de guerre et de révision des armées de terre et de mer, les Tribunaux maritimes, les Tribunaux de commerce, les Prud'hommes et autres Tribunaux spéciaux, conservent leur organisation et leurs attributions actuelles, jusqu'à ce qu'il y ait été dérogé par une loi.

Art. 89. Les conflits d'attributions entre l'autorité administrative et l'autorité judiciaire seront réglés par un Tribunal spécial de membres de la Cour de cassation et de conseillers d'Etat, désignés tous les trois ans en nombre égal par leurs corps respectifs.

Ce Tribunal sera présidé par le ministre de la justice.

Art. 90. Les recours pour incompétence et excès de pouvoirs contre les arrêts de la Cour des comptes, seront portés devant la juridiction des conflits.

Art. 91. Une haute Cour de justice juge, sans appel ni recours en cassation, les accusations portées par l'Assemblée nationale contre le président de la République ou les ministres.

Elle juge également toutes personnes prévenues de crimes, attentats ou complots contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat, que l'Assemblée nationale aura renvoyées devant elle.

Sauf le cas prévu par l'article 68, elle ne peut être saisie qu'en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale, qui désigne la ville où la Cour tiendra ses séances.

Art. 92. La haute Cour est composée de cinq juges et de trente-six jurés.

Chaque année, dans les quinze premiers jours du mois de novembre, la Cour de cassation nomme dans son sein, au scrutin secret et à la majorité absolue, les juges de la haute Cour, au nombre cinq, et deux suppléans. Les cinq juges appelés à siéger feront choix de leur président.

Les magistrats remplissant les fonctions du ministère public sont désignés par le président de la République, et, en cas d'accusation du président ou des ministres, par l'Assemblée nationale.

Les jurés, au nombre de trente-six, et quatre jurés suppléans, sont pris parmi les membres des conseils généraux des départements.

Les représentants du peuple n'en peuvent faire partie.

Art. 93. Lorsqu'un décret de l'Assemblée nationale a ordonné la formation de la haute Cour de justice, et dans le cas prévu par l'art. 68, sur la réquisition du président ou de l'un des juges, le président de la Cour d'appel, et, à défaut de cour d'appel, le président du Tribunal de première instance du chef-lieu judiciaire du département, tire au sort, en audience publique, le nom d'un membre du conseil général.

Art. 94. Au jour indiqué pour le jugement, s'il y a moins de soixante jurés présents, ce nombre sera complété par des jurés supplémentaires tirés au sort par le président de la haute Cour, parmi les membres du conseil général du département où siégera la cour.

Art. 95. Les jurés qui n'auront pas produit d'excuse valable, seront condamnés à une amende de mille à dix mille francs, et à la privation des droits politiques pendant cinq ans au plus.

Art. 96. L'accusé et le ministère public exercent le droit de récusation, comme en matière ordinaire.

Art. 97. La déclaration du jury, portant que l'accusé est coupable, ne peut être rendue qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 98. Dans tous les cas de responsabilité des ministres, l'Assemblée nationale peut, selon les circonstances, renvoyer le ministre inculpé, soit devant la haute Cour de justice, soit devant les Tribunaux ordinaires, pour les réparations civiles.

Art. 99. L'Assemblée nationale et le président de la République peuvent, dans tous les cas, déférer l'examen des actes de tout fonctionnaire, autre que le président de la République, au Conseil d'Etat, dont le rapport est rendu public.

Art. 100. Le président de la République n'est justiciable que de la haute Cour de justice; il ne peut, à l'exception du cas prévu par l'article 68, être poursuivi que sur l'accusation portée par l'Assemblée nationale et pour crimes et délits qui seront déterminés par la loi.

CHAPITRE IX. — *De la force publique.*

Art. 101. La force publique est instituée pour défendre l'État contre les ennemis du dehors, et pour assurer au dedans le maintien de l'ordre et l'exécution des lois.

Elle se compose de la garde nationale et de l'armée de terre et de mer.

Art. 102. Tout Français, sauf les exceptions fixées par la loi, doit le service militaire et celui de la garde nationale.

La faculté pour chaque citoyen de se libérer du service militaire personnel sera réglée par la loi du recrutement.

Art. 103. L'organisation de la garde nationale et la constitution de l'armée seront réglées par la loi.

Art 104. La force publique est essentiellement obéissante.

Nul corps armé ne peut délibérer.

Art. 105. La force publique, employée pour maintenir l'ordre à l'intérieur, n'agit que sur la réquisition des autorités constituées, suivant les règles déterminées par le pouvoir législatif.

Art. 106. Une loi déterminera les cas dans lesquels l'état de siége pourra être déclaré, et réglera les formes et les effets de cette mesure.

Art. 107. Aucune troupe étrangère ne peut être introduite sur le territoire français, sans le consentement préalable de l'Assemblée nationale.

CHAPITRE X. — *Dispositions particulières.*

Art. 108. La Légion-d'Honneur est maintenue; ses statuts seront révisés et mis en harmonie avec la Constitution.

Art. 109. Le territoire de l'Algérie et des colonies est déclaré territoire français, et sera régi par des lois particulières, jusqu'à ce qu'une loi spéciale les place sous le régime de la présente Constitution.

Art. 110. L'Assemblée nationale confie le dépôt de la présente Constitution et des droits qu'elle consacre à la garde et au patriotisme de tous les Français.

CHAPITRE XI. — *De la révision de la Constitution.*

Art. 111. Lorsque, dans la dernière année d'une législature, l'Assemblée nationale aura émis le vœu que la Constitution soit modifiée en tout ou en partie, il sera procédé à cette révision de la manière suivante :

Le vœu exprimé par l'Assemblée ne sera converti en résolution définitive qu'après trois délibérations consécutives, prises chacune à un mois d'intervalle et aux trois quarts des suffrages exprimés. Le nombre des votants devra être de cinq cents au moins.

L'Assemblée de révision ne sera nommée que pour trois mois.

Elle ne devra s'occuper que de la révision pour laquelle elle aura été convoquée.

Néanmoins elle pourra, en cas d'urgence, pourvoir aux nécessités législatives.

CHAPITRE XII. — *Dispositions transitoires.*

Art. 112. Les dispositions des codes, lois et réglements existants, qui

ne sont pas contraires à la présente Constitution, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.

Art. 113 Toutes les autorités constituées par les lois actuelles, demeurent en exercice jusqu'à la promulgation des lois organiques qui les concernent.

Art. 114. La loi d'organisation judiciaire déterminera le mode spécial de nomination pour la première composition des nouveaux Tribunaux.

Art. 115. Après le vote de la Constitution, il sera procédé par l'Assemblée nationale constituante à la rédaction des lois organiques dont l'énumération sera déterminée par une loi spéciale.

Art. 116. Il sera procédé à la première élection du président de la République, conformément à la loi spéciale rendue par l'Assemblée nationale le 28 octobre 1848.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 4 novembre 1848.

Le président et les secrétaires,

ARMAND MARRAST, LÉON ROBERT, LANDRIN, BÉRARD, EMILE PÉAN, PEUPIN, F. DEGEORGE.

Le président de l'Assemblée nationale,

ARMAND MARRAST.

ASSEMBLÉE NATIONALE,

ÉLUE EN VERTU DU DÉCRET DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE EN DATE DU 5 MARS 1848.

Président, M. Armand Marrast.

Vice-présidents, MM. Goudchaux, Lamoricière, Corbon, Havin, Billault.

Secrétaires, MM. Péan, Degeorge, Jules Richard.

Questeurs, MM. Bureaux de Puzy, Degousée, général Lebreton.

Membres.

AIN. — MM. Bochard, avocat; — Regembal, entrepreneur de bâtiments; — Charassin, avocat; — Quinet, Edgard, professeur au collége de France; — Tendret, avocat; — Bouvet, Francisque, publiciste: — Bodin de Montriblond, propriétaire; — Guiget de Champvans, publiciste; — Maissiat, médecin.

AISNE. — MM. Lherbette, ancien député; — Quinette, idem; — Baudelot, président; — Odilon Barrot, ancien député; — Nachet, avocat-général: — Vivien, ancien député; — Dufour, Théophile; — De Billancourt; — Lemaire, Max., maire de Saint-Quentin; — Plocq, avocat; — Bauchard; — Desabes, ancien

député ; — Leproux, Jules, propriétaire ; — Debrotonne, ancien député.

Allier. — MM. de Courtais, ancien député ; — Tourret, idem ; — Bureaux de Puzy, idem ; — Ferrier, médecin ; — Mathé, Félix ; — Laussedat, médecin ; — Madet, agriculteur ; — Fargin-Fayotte, propriétaire.

Alpes (Basses). — MM. Général Leydet, ancien député ; — Chaix de Riez, propriétaire ; — Duchaffault ; — N...

Alpes (Hautes). — MM. Allier, statuaire ; — Bellegarde, propriétaire ; — Faure, avocat.

Ardèche. — MM. Valadier, maire de Valon ; — Champanhet, médecin ; — D'Hauteville, colonel du génie ; — Chazalon, ingénieur ; — Laurent, juge ; — Royol, président ; — Rouveur, messier ; — Sibour (abbé) ; — Mathieu, président.

Ardennes. — MM. Talon, cultivateur ; — Blanchard, avocat ; — Payer ; — Mortimer-Ternaux, ancien député ; — Toupet-Desvigne ; — Drappiert, notaire ; — Tranchart, président ; — Robert, Léon.

Ariège. — MM. Anglade, Clément, ancien député ; — Darnaud, idem ; — Durrieu, Xavier, publiciste ; — Casse, avocat ; — Galy-Casalat ; — Arnaud, Fréd. ; — Vigne, Théodore, avocat.

Aube. — MM. Lignier, ex-commissaire du gouvernement ; — Millard, Auguste ; — Gayot, propriétaire ; — Blavoyer, agriculteur ; — Delaporte, pharmacien ; — Stourm, avocat, ancien député ; — Gerdy, professeur à l'école de médecine de Paris.

Aude. — MM. Trinchant, avocat ; — Sarrans, homme de lettres ; — Raynal, ex-sous-commissaire du gouvernement ; — Barbès, Armand ; — Anduze-Laris ; — Sollier, Marc, propriétaire ; — Joly fils.

Aveyron. — MM. Grandet, avocat ; — Rozier, Vincent, ex-sous-commissaire ; — Abbal, vicaire-général ; — Affre, avocat ; — Rodan, idem ; — Pradier ; — Dalbis de Salze, propriétaire ; — Dubruel ; — Vernhette ; — Médal, cultivateur.

Bouches-du-Rhône. — MM Barthélémy, maire de Marseille ; — Olivier, Démosthènes, ex-commissaire du gouvernement ; — Berryer, ancien député ; — Sauvaire-Barthélémi, ex-pair ; — Astoin, porte-faix ; — Laboulie, ancien député ; — Pascal, écrivain ; — Poujoulat, idem ; — Reybaud, Louis, idem ; — Rey, Alexandre.

Calvados. — MM. Deslongrais, ancien député ; — Bellencontre, ancien colonel d'artillerie ; — Lebarillier, ex-commissaire du gouvernement ; — Domortraux, avocat ; — Besnard, ex-sous-commissaire du gouvernement ; — Marie, Aug., négociant ; — Douesnel, ex-procureur du roi ; — Person, cultivateur ; — Desclais (l'abbé) ; — Hervieux, propriétaire ; — Lemonnier, ouvrier serrurier ; — Thominé.

CANTAL. — MM. Delzons, avocat ; — Parieu fils, idem ; — Murat-Sistrières, ancien officier ; — Daude, avocat ; — Teillard-Latérisse, médecin ; — Richard, idem ; — Durrieu, Paulin, ex-sous-commissaire du gouvernement.

CHARENTE. — MM. Planat, maire de Cognac ; — Laboissière, ancien député ; — Hennesy, négociant ; — Ernest Girardin, ancien député ; — Rateau, avocat ; — Rabaud-Laribière, publiciste, ex-commissaire ; — Pougears, avocat ; — Vallée, ex-sous-commissaire du gouvernement.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — MM. Renou de Ballon, ancien député ; — Baroche, idem ; — Gaudin, idem ; — Dufaure, idem ; — Brard, médecin ; — Target, ouvrier ; — Deboin, chef d'institution ; — Audry de Puyraveau, ancien député ; — Dupont de Gonzac, ex-avocat ; — Dargenteuil, médecin ; — Bugeaud, (maréchal) ; Regnault de Saint-Jean-d'Angély.

CHER. — MM. Bouzique, avocat, maire de Bourges ; — Bidault, avocat, — Duvergier de Hauranne, ancien député ; — Pyat, Félix, littérateur, ex-commissaire du Gouvernement ; — De Vogué, propriétaire ; — Duplan, avocat, ex-commissaire ; — Poisle Desgranges.

CORRÈZE. — Latrade, ex-commissaire du gouvernement ; — Madesclaire, commandant de la garde nationale ; — Bourzat ; avocat ; — Teniez, idem ; — Favart, idem ; — Dubousquet-Laborderie, ex-sous-préfet ; — Lebraly, idem.

CORSE. — Bonaparte (Napoléon), fils de Jérôme ; — Bonaparte (Pierre-Napoléon), fils de Lucien ; — Conti, procureur-général, — Piétri, ex-commissaire du gouvernement ; — Casabianca, avocat ; — Bonaparte (Louis-Lucien).

CÔTE-D'OR. — Monnet, ancien notaire ; — Maire, négociant ; — Mauguin, ancien député ; — Magnin-Philippon, propriétaire ; — Bougueret, Ed., idem ; — Godart-Poussignol, idem ; — James de Montry, ex-commissaire du Gouvernement ; — Joigneaux, journaliste ; — Perrenet, avocat ; — Perrenet (Pierre).

CÔTES-DU-NORD. — MM. Morhéry, médecin, ex-commissaire du gouvernement ; — Perret, maire de Gournoy ; — Carré, Félix, maître de forges ; — Trévenenc fils, propriétaire ; — Glais-Bizoin, ancien député ; — Loyer, notaire ; — Legorrec, ancien député ; — Depasse, maire de Lannion ; — Tassel, ancien député ; — Simon, Jules, professeur de philosophie ; — Ledru, ex-sous-commissaire du gouvernement ; — Marie, armateur ; — Houvenagle, avocat ; — Michel, propriétaire ; — Racinet, médecin ; — Denis, propriétaire.

CREUSE. — MM. Fayolle, avocat ; — Guizard, médecin, ex-commissaire du gouvernement ; — Leyraud, ancien député ; —

Leclercq, ex-commissaire du gouvernement ; — Sallandrouze, ancien député ; — Sainthorrent, idem ; — Lasaire, ex-procureur du roi.

Dordogne. — MM. Dezeimeris, ancien député ; — Dussolier, idem ; — Dupont, journaliste ; — Lacrouzille, médecin ; — Taillefer, ancien député ; — Groselier-Desbrousses, avocat ; — Savy, idem ; — Goubie ; — Delbetz, médecin ; — Ducluseau, ancien député ; — Chavoix, médecin ; — Mie, avocat ; — Barailler, idem.

Doubs. — MM. Demesmay, ancien député ; — Couvers, idem ; — Tranchart, ex-sous-commissaire du gouvernement ; — Mauvais, membre de l'Institut ; — Baraguay-d'Hilliers, général ; — Bixio, publiciste ; — De Montalembert, ex-pair.

Drôme. — MM. Bonjean, avocat en cassation ; — Mathieu, publiciste ; — Sauteyra, ex-sous-commissaire du gouvernement ; — Bajard, propriétaire ; — Rey, propriétaire ; — Curmier, ex-commissaire du gouvernement ; — Morin fils, propriétaire ; — Belin, avocat.

Eure. — MM. Dupont (de l'Eure), ancien député ; — Legendre, idem ; — Picard, ex sous-commissaire du gouvernement ; — Dumans ; — Canel, ex-sous-commissaire ; — Alcan, professeur au Conservatoire des arts et métiers ; — Sevestre ; — Davis, ex commissaire du gouvernement ; — Langlois ; — De Montreuil ; — Demante, professeur à l'École de droit.

Eure-et-Loir. — MM. Marescal, propriétaire ; — Raimbaut, ancien député ; — Subervic, général, ancien député ; — Barthélémy, conseiller, ex-commissaire du gouvernement ; — Lebreton, général ; — Trousseau, doyen de la Faculté de Paris ; — Isambert, ancien député.

Finistère. — MM. Graveran, évêque de Quimper ; — Rossel, magasinier de la marine ; — Découvrant, maire de Morlaix ; — Lebreton, propriétaire ; — Brunel, président ; — Kersauson, avocat ; — Lacrosse, ancien député ; — Tassel ; — Fauveau, ingénieur ; — Kéranflech, ex-magistrat ; — De Fournas, propriétaire ; — Mèges, James ; — Riverieux, propriétaire ; — Soubigon ; — Le Flô, général.

Gard. — MM. Teulon, ancien député, ex-commissaire du gouvernement ; — Favant ; — Béchard, ancien député ; — De Larcy, idem ; — Desnians, avocat-général ; — Roux-Carbonnel, propriétaire ; — Reboul, boulanger, poète ; — Carme de la Brugnière, propriétaire ; — Bousquet, ancien député ; — Chapot, avocat.

Garonne (Haute). — MM. Pagès (de l'Ariège), ancien député ;

— Joly, idem, ex-commissaire du gouvernement; — Marrast, Armand; — Arnould, professeur de philosophie; — Dabeaux, propriétaire; — Calès, médecin; — Pégot-Ogier, agriculteur; — Mulé, négociant; — Talbois, propriétaire; — Rémusat, Charles, ancien député; — De l'Espinasse, idem; — Azerne, propriétaire.

Gers. — MM. Gavarret; — Alem-Rousseau, avocat; — Aylies, aucien député; — David, avocat; — Goumon jeune; — Boubée, pharmacien; — Carbonneau, avocat; — Panat.

Gironde. — MM. Billaudel, ancien député; — Lubbert, capitaine de navire; Richier, propriétaire; — Ducos, Théodore, ancien député; — Servières, propriétaire; — Lagarde, avocat; — Denjoy, ancien sous-préfet; — Simiot; — Hovyn-Tranchère, agriculteur; — Delisle, propriétaire; — Desèze, avocat; — Clément Thomas, ex-commissaire du gouvernement; — Larrieu, propriétaire; — Feuillade-Chauvin, ancien député; — Molé, ex-pair.

Hérault. — MM. Jean-André, maire de Lodève; — Reboul-Coste; — Charamaule, ancien député; — Renouvier, Jules, ex-commissaire du gouvernement; — Vidal, négociant; — Carion-Nisar, ex-commissaire du gouvernement; — Brives, idem; — Bertrand aîné, médecin; — Cazelles, ex-directeur des postes; — Laissac.

Ille-et-Vilaine. — MM. Legraverend, ancien député; — Bertin, ex-sous-lieutenant; — Marion, propriétaire; — Fresneau fils, Armand; — Jouin, avocat; — Tredern; — Kerdren, journaliste; — Garnier-Cerdault; — Legeard de la Diriays, président; — Dandigné de la Chasse, ancien député; — Bidard, professeur à la Faculté de droit; — Roux-Lavergue, professeur; — Rabuan, avocat; — Méaule.

Indre. — MM. Charlemagne, ancien député; — Bertrand, Henri, (fils du général); — Delavau, ancien député; — Grillon; — Fleury, avocat; — Rollinat, idem; — N...

Indre-et-Loire. — MM. Crémieux, ancien député; — Julien, avocat, maire de Tours; — Luminais, ancien député; — Taschereau, idem; — Fouqueteau, avocat; — Jullien, ouvrier; — Gouin, ancien député; — N...

Isère. — MM. Saint-Romme, procureur-général; — Farçonnet, maire de Grenoble; — Marion, conseiller, ancien député; — Franchard, président; — Bertholon, publiciste; — Crépu, journaliste; — Brisset, avocat; — Froussard, ex-commissaire du gouvernement; — Blanc, Alphonse, ouvrier mécanicien; — Schola, major général de la garde nationale; — Clément, avocat; — Repellin, idem; — Durant-Savoyat, agriculteur; — Rouzat; — Renaud, ouvrier ferblantier.

Jura. — MM. Grevy, ex-commissaire du gouvernement ; — Cordier, ancien député ; — Chevassa, maire de Poligny ; — Valette, professeur de droit ; — Tamisier, capitaine d'artillerie ; — Huot, avocat ; — Gréat ; — Jober, propriétaire.

Landes. — MM. Lefranc, Victor, ex-commissaire du gouvernement ; — Bassiat, publiciste ; — Turpin, propriétaire ; — Duclerc, ex-ministre des finances ; — Verger, Louis, ex-commissaire du gouvernement ; — Marrast, François ; — Duprat, Pascal, publiciste ; — Dampierre, propriétaire.

Loir-et-Cher. — MM. Durand de Romorantin, ancien député ; — Ducoux, ex-préfet de Pô ; — Sarrut, Germain, publiciste, ex-commissaire du gouvernement ; — Normand ; — Girard, imprimeur ; — Salvat, cultivateur.

Loire. — MM. Alcock, procureur-général, ancien député ; — Chevassier, propriétaire ; — Baune, ex-commissaire du gouvernement ; — Devillaine, propriétaire ; — Verpilleux, ouvrier mécanicien ; — Martin-Bernard, ex-commissaire du gouvernement ; — Point, juge ; — Fourneyron, ingénieur ; — Collet, journaliste ; — Levet, conseiller ; — Favre, Jules, avocat.

Loire (Haute). — MM. Breymand ; — Grellet, avocat ; — Lafayette, Edmond ; — Laurent, avocat ; — Badon, maire du Puy ; — Avond, avocat ; — Lagrevol, idem ; — Rulhières, général.

Loire-Inférieure. — MM. Lanjuinais, Victor, ancien député ; — Braheix, négociant ; — Bedeau, général ; — Billaut, ancien député ; — Waldeck-Rousseau, avocat ; — Desesmaisons, Olivier, propriétaire, ancien maire de Nantes ; — Fournier, curé ; — Desmars, avocat ; — Granville, Aristide, propriétaire ; — De la Rochette, Ernest, idem ; — Favreau, avoué ; — Laguibourgère, propriétaire.

Lot. — MM. Murat, Lucien, fils de Joachim ; — Cavaignac, général ; — Rolland, maire de Cazac ; — Ambert, lieutenant-colonel ; — De Saint-Priest, ancien député ; — Labrousse, ex-commissaire du gouvernement ; — Carlat, maire de Cahors.

Lot-et-Garonne. — MM. Tartas, général ; — Mispoulet aîné, avoué ; — Vergnes, Paul, avocat ; — Baze, idem ; — De Luppé, propriétaire ; — Radouls-Lafosse, général d'artillerie ; — Dubreuil, ex-commissaire du gouvernement ; — Boissié, propriétaire ; — Berard, ex-commissaire du gouvernement.

Lozère. — MM. Fayet, évêque d'Orléans ; — Desmolle ; — Commandeé, avocat ; — Renouard, ancien député.

Maine-et-Loire. — MM. De la Bouche, maire d'Angers ; — Tessier de la Motte, ancien député ; — Bineau, ingénieur en chef, idem ; — Farran, ancien député ; — Dutier, idem ; — Oudinot, général ; — Louvet, maire de Saumur ; — David (d'Angers), sta-

tuaire ; — Freslon, procureur-général ; — Lefrançois, médecin ; — Journaulx, ancien député ; — Cesbron-Lavaux, agriculteur ; — De Falloux, ancien député.

MANCHE. — MM. Havin, ancien député ; — Viellard, idem, ex-commissaire du gouvernement ; — De Tocqueville, ancien député ; — Lamourdaix de St.-Hilaire, avocat ; — Dudouy, idem ; — Dubois, Abraham, ancien député ; — Boulatignier, conseiller-d'Etat ; — Diguet, président ; — Perrée, directeur du *Siècle* ; — Delouche, avocat ; — Lempereur, ancien député ; — Gaslonde, professeur de droit ; — Desessarts, conseiller ; — Demérange, président ; — N.....

MARNE. — MM. Faucher, Léon, ancien député ; — Pérignon, idem, juge ; — Bertrand, maire de Vitry ; — Bailly, maire de Sézanne ; — Derodé, avocat ; — Aubertin, commissionnaire de roulage ; — Ferrand, ouvrier tisseur ; — Leblond, substitut ; — Soulié, avocat.

MARNE (HAUTE-). — MM. Montrol, ex-sous-préfet ; — Chauchard, sous-chef au ministère de l'instruction publique ; — Toupot de Bévaux, ex-sous-préfet ; — Walferdin, chef de bureau aux douanes ; — Delarbre ; — Millaux, avocat ; — Couvreux, maire de Langres.

MAYENNE. — MM. Bigot, ancien député, ex-commissaire du gouvernement ; — James, agriculteur ; — Goyet-Dubignon, président ; — Dubois-Fresnais, capitaine du génie, ancien député ; — Roussel, maître de forges ; — Dutreil ; — Chenais, propriétaire ; — Boudet, conseiller-d'Etat, ancien député ; — Chambolle, publiciste.

MEURTHE. — MM. Marchal, ancien député ; — Liouville, membre de l'institut ; — De Ludre, ancien député ; — Laflize, avocat ; — Saint-Ouen, idem ; — Leclerc, serrurier ; — Viox, ex-sous-commissaire du gouvernement ; — Charron, ancien notaire ; — Vogin, ingénieur ; — Ferry, avocat ; — Adelwart, ancien capitaine.

MEUSE. — MM. Lannois, propriétaire ; — Salmon, procureur de la République ; — Moreau, propriétaire ; — Etienne fils ; — Chadenet, avocat ; — Gillon, maire de Bar ; — Buvignier, sous-préfet ; — N.....

MORBIHAN. — MM. Belay, manufacturier ; — Dubodan, procureur-général ; — Danielo, curé ; — Larochejacquelin, ancien député ; — Leblanc, abbé ; — De St.-Georges ; — Parisis, évêque de Langres ; — Fournas aîné ; — Latouche, avoué ; — Pierricu, propriétaire ; — Dahirel, avocat ; — Pioger.

MOSELLE. — MM. Woirhaye, procureur-général ; — Poncelet, colonel du génie ; — Labbé, ancien notaire ; — Deshayes, pro-

priétaire; — Totain, ouvrier maçon; — Valette, inspecteur des écoles; — Espagne aîné, agriculteur; — Reynaud, publiciste; — Bardin, répétiteur à l'Ecole polytechnique; — Antoine, brasseur; — Rolland.

Nièvre. — MM. Girard, ex-commissaire du gouvernement; — Manuel aîné, ancien député; — Archambault, idem; — Martin, propriétaire d'usines; — Grangier-la-Marinère, propriétaire; — Gambon, juge; — Lafontaine, général; — Dupin aîné, ancien député.

Nord. — MM. Corne, ancien député; — Hannoye, avocat; — Choque, ancien député; — Delespaul, idem; — Boulanger, cultivateur; — Desmoutier, idem; — Regnard, avocat; — Pureur, maire de Condé; — Malo, armateur; — Serlooten; — Loiset, médecin vétérinaire; — Vendois, médecin; — Bonte-Pollet, maire de Lille; — Huré, procureur général; — Duquesne, meunier; — Farez, Fénélon, avocat; — Lemaire, colonel de la garde nationale de Dunkerque; — Dollez, cultivateur; — Desurmont, idem; — Giraudon, serrurier; — Heddebault, Géry, propriétaire; — Lenglet, conseiller; — Mouton, avocat; — Descat, Théodore, teinturier; — Dufont, ancien notaire; — Aubry, négociant; — Antony-Thouret, ex-commissaire du gouvernement; — Négrier, colonel du génie.

Oise. — MM. Barillon; — Marquis, ancien député; — Leroux, avocat, maire de Beauvais; — Lagache, sténographe; — Gérard fils, propriétaire; — De Mornay, ancien député; — Désormes, idem; — Flye; — Sainte-Beuve, propriétaire; — Tondu, propriétaire; — Daudin.

Orne. — MM. De Tracy, ancien député; — De Corcelles fils; — Gigon de Labertrie, ancien député; — Ballot, idem; — Piquet; — Hamart, cultivateur; — De Curial, ex-pair; — Charencey, propriétaire; — Guérin, capitaine du génie; — Druet-Desvau, juge-de-paix; — Vaudoré.

Pas-de-Calais. — MM. Pierron, ancien député; — Petin, maire de Bryas; — Degeorge, Frédéric, publiciste, ex-commissaire du gouvernement; — D'Hérembault, ancien député; — Emery, ingénieur; — Lantoine Hardine; — Bellart-Dambricourt, négociant; — Cary; — Cornille, président; — Pierret, marchand de vin; — Lebleu, capitaine du génie; — Fourmentin, propriétaire; — Saint-Amour; — Olivier, propriétaire; — Frechon; — Lenglet, avocat; — Denissel, brasseur.

Puy-de-Dôme. — MM. Altaroche, journaliste; — Jouvet, avocat, ancien député; — Charras, lieutenant-colonel; — Baudet-Lafarge, propriétaire; — Trélat, Ulysse, médecin; — Lavigne, ex-sous-commissaire du gouvernement; — Girot-Pouzol, propriétaire; —

Jusserand, médecin ; — Combarel de Leyval, ancien député; — Lasteyras, pharmacien ; — Bravard-Verrières, professeur à l'école de droit ; — Gouttay, avocat ; — Rouher, avocat à Riom ; — Toussaint-Bravard, ex-commissaire du gouvernement ; — Astaix, adjoint de Clermont.

Pyrénées (Basses-). — MM. Nogué, ex-commissaire du gouvernement ; — Condou, maire d'Oleron ; — Boutocy, avocat ; — Renaud, Michel ; — Lerembours ; — Saint-Gaudens, avocat, ex-commissaire du gouvernement ; — Dariste, propriétaire ; — Lestapis, Jules ; — Chéverry, notaire ; — Laussat, propriétaire ; — Barthe, Marcel, avocat.

Pyrénées (Hautes-). — MM. Vignerte, avocat, ex-commissaire du gouvernement ; — Dubarry, avocat ; — Recurt, médecin, ex-ministre de l'intérieur ; — Lacaze, Bernard, avocat ; — Cénac, médecin ; — Deville, notaire.

Pyrénées-Orientales. — MM. Guiter, Théodore ; — Arago, Emmanuel, avocat ; — Arago, ex-directeur des postes ; — Lefranc, publiciste ; — Picas, Hyppolite.

Rhin (Bas-).—MM. Liechtemberger, ex-commissaire du gouvernement ; — Kling, juge ; — Coulmann, colonel d'artillerie ; — Schlosser ; — Foy, capitaine d'artillerie ; — Lauth, maire de Strasbourg ; — Dorlon ; — Chauffour, avocat ; — Boussingault, chimiste, membre de l'Institut ; — Eubslhards de Niedbronn ; — Westrecamp, notaire ; — Buchmen ; — Martin (de Strasbourg), ancien député ; — Gloxin, négociant ; — Champy, ex-colonel de la garde nationale.

Rhin (Haut-). — MM. Struch, ancien député ; — Rudler, chef de bataillon ; — Stoeklé, curé ; — Yves, procureur-général ; — Kestner, fabricant ; — Bardy, juge d'instruction ; — Kœnig, propriétaire ; — Heuchel, médecin ; — Hekeren, propriétaire ; — — Dolfus, maire de Mulhouse, ancien député ; — Prudhomme, ancien notaire ; — N....

Rhône. — MM. Laforest ; — Doutre, ouvrier typographe ; — Aubertier, ouvrier ; — Lacroix, Jules, propriétaire ; — De Mortemart, ancien député ; — Gourd, ancien capitaine ; — Paulian, cultivateur ; — Benoît, Joseph, chef d'atelier ; — Mourand, ingénieur ; — Chanay, procureur de la République ; — Férouillat ; — Pelletier, aubergiste ; — Greppo, ouvrier ; — Rivet.

Saône (Haute-). — MM. Ninal, ancien chef de bataillon ; — De Grammont, ancien député ; — Dufournel, idem ; — Milliotte ; — Guérin, avocat, ancien député ; — Augar, maître de forges ; — Noirot, avocat ; — Pelut, médecin ; Signart, ex-commissaire du gouvernement.

Saône-et-Loire. — MM. Matthieu, membre du bureau des longi-

tudes ; — Bourdon, directeur du Creusot ; — Mathey, ancien député ; — Thiard, général, idem ; — Lacroix, idem ; — Rolland, maire de Mâcon ; — Pézerat, médecin ; — Roussin, juge-de-paix ; — Reverchon, maire de Marigny ; — Menand, avocat ; — Bruys (Amédée), idem ; — Dariot, juge-de-paix ; — Chaudot ; — Martin.

Sarthe. — MM. Trouvé-Chauvel, ex-préfet de la Seine ; — Gasselin, propriétaire ; — Lebreton (Jules) ; — Saint-Albin (Hortensius), ancien député ; — De Beaumont (Gustave), idem ; — De Lamoricière, général ; — Chevet ; — Gasselin de Gusnay ; — De Gousée, ingénieur ; — Langlais, avocat ; — Lorette, ancien préfet ; — Haureau.

Seine. — MM. De Lamartine, ancien député ; — Arago (Dom.-Fr.), directeur de l'Observatoire, idem ; — Garnier-Pagès, idem ; — Marie, avocat, idem ; — Carnot ; idem ; — Lasteyrie (Ferdin.), idem ; — Vavin, idem ; — Berger, maire du 2.e arrondissement, ancien député ; — Buchez, publiciste ; — De Cormenin, ancien député ; — Corbon, ouvrier sculpteur ; — Albert, ouvrier mécanicien ; — Wolowski, avocat ; — Peupin, ouvrier horloger ; — Ledru-Rollin, ancien député ; Flocon (Ferd.), publiciste ; — Blanc (Louis), idem ; — Perdiguier (Agricole), ouvrier menuisier ; — Coquerel, past. prot. ; — Garnon, ancien député ; — Guinard, ancien capitaine d'artillerie ; — De la Mennais, abbé ; — Caussidière, ex-préfet de police ; — Moreau, maire du 7.e arrondissement, ancien député ; — Goudchaux, banquier ; — Changarnier, général ; — Leroux (Pierre), publiciste ; — Hugo (Victor), homme de lettres, ex-pair ; — Lagrange (Charles) ; — Boissel, ancien député ; — Proudhon, publiciste ; — Bonaparte (Louis-Napoléon) ; — Fould (Achille) ; Raspail (François).

Seine-Inférieure. — Desjobert, ancien député ; — Lefort-Gonsollin, négociant ; — Morlot, armateur ; — Lebreton, ouvrier ; — Osmont, ancien député ; — Levavasseur, négociant ; — Cécile, vice-amiral ; — Grandin (Victor), ancien député ; — Germonière, négociant ; — Lefebvre, manufacturier ; — Dubruel, ouvrier tisserand ; — Girard, maire d'Yvetot ; — Dargent, cultivateur ; — Bautier, maire de Dieppe ; — Desmarest, ouvrier ; — Senart, ex-ministre de l'intérieur ; — Randoing, manufacturier ; — Thiers, ancien député ; — Loyer ; — Dupin (Charles).

Seine-et-Marne. — MM. La Fayette (Georges), ancien député ; — La Fayette (Oscar), idem ; — Drouyn de Lhuys, idem ; — De Lasteyrie (Jules) ; — Chapon, négociant ; — Bastide (Jules), ex-ministre des affaires étrangères ; Portalis, ancien député ; — Aubergé, cultivateur ; — Bavoux, avocat.

Seine-et-Oise. — MM. Pigeon, cultivateur ; — Durand, ex-

commissaire du gouvernement ; — Landrin, avocat ; — Lecuyer, ouvrier mécanicien ; — De Luynes, propriétaire ; — Lefèvre, maître de postes ; — Bezançon, notaire ; — Berville, avocat ; — Pagnerre, ex-secrétaire-général du gouvernement ; — De Remilly, ex-maire de Versailles, ancien député ; — Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut ; — Flandin, avocat-général.

SÈVRES (DEUX-). — MM. Baugier, maire de Niort ; — Blot, commerçant ; — Boussi, avocat ; — Charles, cultivateur ; — Chevallon, fabricant ; — Demarçay, ancien député ; — Méchain, idem ; — Richard, propriétaire.

SOMME. — MM. De Beaumont, ancien député ; — Creton, idem ; — Gauthier de Rumilly ; — Porion ; — Tillette de Clermont, ancien député ; — Magnier ; — Blin de Bourdon, ancien député ; — Delattre, propriétaire ; — Allart, ancien député ; — Randoing, fabricant ; — Morel ; — De Fourment, propriétaire ; — Laborbère ; — Dubois.

TARN. — MM. Carayon-Latour, ancien député ; — Tonnac, capitaine ; — Desvoisins, propriétaire ; — Mouton, abbé ; — Rey, colonel ; — Saint-Victor ; — De Puységur ; — Boyer ; — Marilard.

TARN-ET-GARONNE. — MM. De Malleville, Léon, ancien député ; — Faure ; — Roux ; — Détour, avocat ; — Cazalès, abbé, — Delbrel.

VAR. — MM. Morel-Marcellin, propriétaire ; — Guignes, ex-commissaire du gouvernement ; — Marius, ouvrier ; — Alleman ; — Arnaud, confiseur ; — Philibert ; — Casy, amiral ; — Beaume, avocat ; — Arène, ex-commissaire du gouvernement.

VAUCLUSE. — MM. Laboissière, ancien député ; — Raspail, chimiste ; — Pin, avocat ; — Reynaud-Lagardette ; — Bourbousson ; — Gent, Alphonse.

VENDÉE. — MM. De Lépinay, abbé ; — Garnier-Dufougeray, ancien député ; — Mareau, professeur ; — Guyet-Defontaines, ancien député ; — Rouillé, avocat ; — Rouillé de Lécluse ; — Luneau, ancien député ; — Détinguy ; — Parenteau.

VIENNE. — MM. Bonnin de Givray, ancien député ; — Béranger, avocat ; — Bourbeau, maire de Poitiers ; — Barthélémy, ex-commissaire du gouvernement ; — Pleignard, juge ; — Juwen de Montmorillon, ancien député ; — Jeudi, propriétaire. — N...

VIENNE (HAUTE-). — MM. Dumas, colonel ; — Maurat-Ballange, ancien député ; — Bac, avocat ; — Frichon, propriétaire ; — Allègre ; — Tixier, ancien député ; — Brunet ; — Coraly, ancien député.

VOSGES. — MM. Doublat, ancien député ; — Buffet, avocat ; — Forel, négociant ; — Boulay (de la Meurthe), ancien député ; — Hingray, libraire ; — Najean, avocat ; — Houel, idem ; — Turck ;

— Follatieu, maître de forges ; — Huot, propriétaire ; — Braux.

YONNE. — MM. Guichard, propriétaire ; — Larabit, ancien député ; — Robert, ex-commissaire du gouvernement ; — Rathier, avoué ; — Vaulabelle, homme de lettres ; — Charton, idem ; — Carreau ; — Bezine ; — Rampon-Léchin, médecin ; — Redeau.

ALGÉRIE. — MM. Didier ; — De Rancé ; — Leblanc de Prébois ; — N....

GUADELOUPE. — MM. Perrinon ; — Schœlcher ; — Dain. — *Suppléants*, MM. Louisy-Mathieu ; — Wallon.

MARTINIQUE. — MM. Bissette ; — Pory-Papy : — Schœlcher. — *Suppléants*, MM. Mazulime ; — France.

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE.

Président, M. LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.
Vice-Président, M. N...

CONSEIL D'ÉTAT.

Commission élue par l'Assemblée nationale pour exercer provisoirement les pouvoirs attribués au Conseil d'État par les articles 55, 65 et 80 de la constitution :

MM.	MM.
Dupont (de l'Eure), *président*.	Grévy.
Arago (François), *vice-président*.	Couderc.
Lamartine, *id.*	Chambolle.
Simon (Jules), *secrétaire*.	Cormenin.
Lacrosse.	Buchez.
Bedeau (Général).	Liechtemberger.
Sénard.	Carnot.
Goudchaux.	Boulatignier.
Billault.	Marrast (Armand).
Martin (de Strasbourg).	Landrieu.
Tocqueville.	Lasteyrie (Ferdinand).
Havin.	De Falloux.
Parieu.	Vaulabelle.
Rémusat.	Baroche.
Stourm.	Bixio.

MINISTÈRES.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL.

M. Odilon Barrot, *ministre de la justice*.

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE.

M. Odilon Barrot, représentant du peuple, *ministre*.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Drouyn de Lhuys, représentant du peuple, *ministre*.

DÉPARTEMENT DE LA GUERRE.

MM. le général de division Rulhières, représentant du peuple, *ministre ;* — Bourjade, colonel d'état-major, *secrétaire-général.*

DÉPARTEMENT DE LA MARINE ET DES COLONIES.

M. de Tracy, représentant du peuple, *ministre ;* — N....., *secrétaire-général.*

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR.

MM. Léon Faucher, représentant du peuple, *ministre ;* — Herman, *secrétaire-général.*

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

MM. Lacrosse, représentant du peuple, *ministre ;* — Boulage, *secrétaire-général.*

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

MM. L. Buffet, représentant du peuple, *ministre.*

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

M. de Falloux, représentant du peuple, *ministre.*

DÉPARTEMENT DES FINANCES.

MM. Hippolyte Passy, membre de l'Institut, *ministre ;* — Legrand (de l'Oise), chargé provisoirement des fonctions de *secrétaire-général.*

ADMINISTRATION DES TRAVAUX PUBLICS.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. — M. Touruss (O. ✲), *directeur.*
DOUANES. — M. Gréterin (C. ✲), *directeur.*
CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — M. Adam (O. ✲), *directeur.*
POSTES. — M. Thayer, *directeur.*
FORÊTS. — M. Houdouart, *directeur.*
CONTRIBUTIONS DIRECTES. — M. Belesta (✲), *directeur.*

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT.

Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt les noms des personnages qui ont fait partie de la députation du Nord, depuis l'établissement des Chambres législatives.

ÉTATS GÉNÉRAUX

Réunis le 5 mai 1789, constitués en assemblée nationale le 17 juin suivant.

CLERGÉ.

Bailliage de Lille. — MM. Nolf, curé de Saint-Pierre de Lille ;— Dupont, curé de Tourcoing.

Bailliage de Douai et Orchies. — M. Breuvard, curé de Saint-Pierre de Douai.

Bailliage de Bailleul. — M. Roussel, curé de Blaringhem.

Hainaut. — MM. Barbotin, curé de Prouvy ; — Renaut, curé de Preux-au-Bois.

Bailliage d'Avesnes. — M. Besse, curé de Saint-Aubin.

Cambrésis. — M. Bracq, curé de Ribécourt.

NOBLESSE.

Bailliage de Lille. — MM. de Lannoy, maréchal-de-camp ; — de Noyelles.

Bailliage de Douai, — M. d'Aoust.

Bailliage de Bailleul. — MM. de Robecq, chevalier des ordres, grand d'Espagne, etc.; — de Harchies, capitaine au régiment de Bresse.

Hainaut. — MM. de Croï, chevalier des ordres ; — de la Marck.

Bailliage d'Avesnes. — M. François de Sainte-Aldegonde, colonel.

Cambrésis. — M. d'Estourmel.

TIERS-ÉTAT.

Bailliage de Lille. — MM. Chombart, propriétaire ; — Lepoutre, fermier ; — Scheppers, négociant à Lille ; — Wartel, avocat à Lille.

Bailliage de Douai. — MM. Merlin, avocat au parlement de Flandre ; — Simon de Maibelle, docteur et professeur en droit.

Bailliage de Bailleul. — MM. Delattre de Bolzaert, maître particulier des eaux et forêts à Merville ; — Herwyn, conseiller pen-

tionnaire à Hondschoote ;—Dekytspotter, lieutenant-criminel ; — Bouchette, avocat à Bergues.

Ville de Valenciennes. — MM. Nicodème, ancien échevin ; — Perdry, id.

Bailliage du Quesnoy. — MM. Gossuin, lieutenant-général du bailliage ; — Poncin, avocat.

Bailliage d'Avesnes. — MM. Darche, maître de forges à Mariembourg ; — Hennet, prévôt de Maubeuge.

Cambrésis. — MM. Delambre, cultivateur ; — Mortier, idem.

ASSEMBLÉE NATIONALE LÉGISLATIVE,

Réunie le 1.er octobre 1791, en vertu de la Constitution du 3 septembre même année.

Membres. — MM. Emmery, Jean-Marie, colonel de la garde nationale de Dunkerque ; — Cochet, Henri, administrateur et membre du directoire du département ; — Gossuin, Constant-Joseph, membre du directoire et président de l'assemblée électorale ; — Lemesre, Jean-Baptiste, administrateur du département ; — Prouveur, juge au tribunal du district de Valenciennes ; — Carpentier, président du district d'Hazebrouck ; — Lejosne, Etienne-Philippe-Marie, administrateur, membre du directoire du district de Douai ; — Lefebvre, officier municipal au Quesnoy ;—Duhem, médecin et juge-de-paix à Lille ; —Vanhoenacker, maire de Lille ;—Coppens, président du département ; — Lacombe St-Michel, capitaine commandant au 7.e régiment d'artillerie.

Suppléants. — MM. Salengros, officier municipal à Maubeuge ; — Grenet, procureur de la commune de Valenciennes ; — Woussen, procureur-syndic du district d'Hazebrouck ; — Sta, officier municipal à Lille.

CONVENTION NATIONALE,

Convoquée par décret de l'assemblée législative du 10 août 1792, et réunie le 21 septembre suivant.

MM. Merlin, de l'assemblée constituante ; — Duhem, ex-législateur ; — Gossuin, idem ; — Cochet, idem ; — Fockedey, négociant à Dunkerque ; — Briez, procureur-syndic du district de Valenciennes ; — Carpentier, ex-législateur ; — Lesage-Senaux, de Cambrai ; — Salengros, officier municipal à Maubeuge.

CONSEILS DES ANCIENS ET DES CINQ-CENTS

Réunis le 5 brumaire an IV.

Conformément aux lois des 13 fructidor an III et 30 vendémiaire an IV, le corps législatif institué par la Constitution de l'an III a

été formé, savoir: pour deux tiers, des membres de la Convention, réélus par les corps électoraux, et pour le troisième tiers, de membres désignés par les députés réélus de la Convention, assemblés en comité électoral. La division des membres entre les deux Conseils a été formée ensuite par la voie du sort.

NOTA. Le *Moniteur* de l'époque n'a pas publié les noms des membres de la première formation de ces conseils, et les recherches faites dans les archives du département n'ont procuré à ce sujet aucun renseignement.

RENOUVELLEMENT DU TIERS DES MEMBRES, EN GERMINAL AN VI.

Conseils des Anciens. — MM. Chombart, de Lille, ex-constituant ; — Coquillier, cultivateur, de l'arrondissement de Dunkerque ; — Vankempen, de Dunkerque, ancien administrateur du département ; — Delahaye, président de l'administration municipale de Valenciennes.

Conseils des Cinq-Cents. — MM. Potier, administrateur du département ; — Declercq, Honoré ; — Delabuisset, de Douai ; — Thélu, Théodore, négociant et municipal, à Dunkerque ; — Gossuin, ex-conventionnel ; — Béthune, juge à Cambrai ; — Leclercq-Scheppers, commissaire près de la municipalité de Lille ; — Lesage-Senault, ex-conventionnel ; — Lequinio, idem (1).

RENOUVELLEMENT DU TIERS, EN GERMINAL AN VII.

Conseils des Anciens. — MM. Rivière, administrateur du département ; — Baillion, du Quesnoy ; — Courte, commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civil et criminel du Nord.

Conseil des Cinq-Cents. — MM. Dumonceaux, de Douai ; — Delsaux, de Cambrai ; — Woussen, d'Hazebrouck, membre sortant ; — Danel (Paul), de Lille ; — Dumoulin, juge.

CORPS LÉGISLATIF

Institué en vertu de la Constitution de l'an VIII.

PREMIÈRE FORMATION. — NOMINATION PAR LE SÉNAT DU 4 NIVÔSE MÊME ANNÉE.

MM. Baillion, du Nord, du conseil des Anciens ; — Danel (Paul), du conseil des Cinq-Cents ; — Dumoulin, idem ; — Gossuin, idem ; — Rivière, du conseil des Anciens ; — Vankempen, idem.

RENOUVELLEMENT DU 5 VENDÉMIAIRE AN XIV.

MM. d'Haubersart (Alexandre-Joseph-Séraphin), premier prési-

(1) Son élection a été annulée.

dent de la Cour d'appel de Douai; — Emmery (Jean-Marie-Joseph), ex-législateur, maire de Dunkerque ; — Schadet (Louis-Philippe-Winoc), sous-préfet de Dunkerque; — Desprez (Albert-Marie-Victoire), général de brigade, retiré à Trélon, président du collége électoral d'Avesnes; — Farez (Maximilien), procureur impérial près le tribunal de première instance de Cambrai; — Dumolard (Joseph-Vincent), ex-législateur, sous-préfet de Cambrai; — De Brigode (Romain-Joseph), membre du Conseil général du département, auditeur au Conseil d'Etat ; — Duquesne (Albert-François), négociant à La Gorgue.

RENOUVELLEMENT DU 8 MAI 1811.

MM. Farez, membre sortant ; — Gruson (Louis-Bauduin-Joseph), président de la chambre de commerce de Lille ; — Dumoulin (Mathieu), de Douai, ancien membre du corps législatif ; — Schadet, membre sortant; — Emmery, idem ; — de Montesquiou (Elisabeth-Pierre), grand chambellan de France; — Baillion, Jean-Antoine-Joseph), maire du Quesnoy, ancien membre du corps législatif ; — Dequeux-Saint-Hilaire (Philippe-Alexandre), sous-préfet d'Hazebrouck.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Instituée par la Charte constitutionnelle du 1814.

Cette Chambre a été formée, sans élections nouvelles, des membres existants du corps législatif.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS

Elue en mai 1815.

MM. Gossuin, administrateur-général des forêts; — Merlin, procureur-général près la cour de cassation ; — Farez, ex-législateur ; — Dumoulin, idem; — Demoustier, maire de Douai; — Kœnig, maire de Dunkerque; — De Warenghien, premier président de la Cour impériale ; — Bottin, secrétaire-général de la Préfecture.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

ÉLECTIONS DU 22 AOUT 1815.

MM. Beaussier-Mathon, négociant à Lille ; — Desmoutier, Ernest, conseiller de préfecture ; — de Béthisy, lieutenant-général ; — Potteau d'Hancardrie, propriétaire à Lille ; — d'Estourmel fils, officier ; — Van Merris, maire de Bailleul; — de la Maisonfort, maréchal-de-camp ; — Coppens, d'Hondschoote ; — Deforest de

Quartdeville, conseiller à la cour de Douai ; — Romain de Brigode, maire d'Annappes ; — Benoist, maire de Valenciennes ; — Bernard.

ÉLECTIONS DES 25 SEPTEMBRE, 4 OCTOBRE 1816.

MM. Beaussier-Mathon, ✲, négociant à Lille ; — Brigode (Romain), ✲, propriétaire, maire d'Annappes ; — Coppens, ✲, propriétaire à Hondschoote ; — Deforest de Quartdeville, premier président de la cour de Douai ; — Desmoutier, Ernest, conseiller de préfecture ; — Dupleix de Mézy (C. ✲), ancien préfet du Nord, directeur-général des postes ; — De Trévise (G. ✲), maréchal de France, gouverneur de la 16.e division militaire.

ÉLECTION DU 20 SEPTEMBRE 1817.

M. Révoire, banquier à Lille.

ÉLECTIONS DU 26 OCTOBRE 1818.

MM. de Brigode, ✲, maire d'Annappes ; — Deforest de Quartdeville, premier président de la cour ; — Dequeux Saint-Hilaire, ancien sous-préfet d'Hazebrouck ; - Dupleix de Mézy, directeur-général des postes ; — Frémicourt, négociant à Cambrai ; — Gossuin, ✲, receveur-général du département ; —Potteau d'Hancardrie, propriétaire et membre du Conseil général du département, à Lille ; — Révoire, président du Tribunal de commerce de Lille.

ÉLECTIONS DU 13 NOVEMBRE 1820.

Collége départemental. — MM. de Muyssart, maire de Lille ; — De Staplande, propriétaire à Bergues ; — Bricout de Cantrainne, maire du Câteau ; — De Béthisy, lieutenant-général.

ÉLECTION DU 28 JANVIER 1822.

Collége de Cambrai. — M. d'Estourmel fils, à Estourmel.

ÉLECTIONS DU 13 NOVEMBRE 1822.

Colléges d'arrondissement. — MM. Coffyn-Spyns, propriétaire à Dunkerque ; — De Béthisy, lieutenant-général ; — De Bully, payeur du département ; — Potteau d'Hancardrie, propriétaire à Lille ; — de Préseau, propriétaire à Dompierre ; — Cotteau, propriétaire à Cambrai ; — Durand d'Elecourt, propriétaire à Douai ; — Merlin de Beaugrenier, propriétaire à Valenciennes.

ÉLECTIONS DU 20 NOVEMBRE 1822.

Collége départemental. — MM. Marchangy, avocat-général à la

cour de cassation (1) ; — de Muyssart, maire de Lille ; — Bricout de Cantrainne, maire du Câteau ; — Van Merris-Hynderick, maire de Bailleul.

ÉLECTION DU 17 AVRIL 1823.

Collége départemental. — M. Marchangy.

ÉLECTIONS DU 25 FÉVRIER 1824.

Colléges d'arrondissement. — MM. Coffyn-Spyns ; — de la Basèque, propriétaire ; — de Bully ; — Potteau d'Hancardrie ; — de Caraman, à Paris ; — Cotteau ; — Durand d'Elecourt ; — Merlin de Beaugrenier.

Collége départemental. — MM. de Muyssart ; — Bricout de Cantrainne ; — Van Merris-Hynderick ; — Barrois-Virnot, négociant à Lille.

ÉLECTIONS DU 17 NOVEMBRE 1827.

Colléges d'arrondissement. — MM. Benjamin Morel, négociant à Dunkerque ; — de la Basèque ; — de Bully ; — Potteau d'Hancardrie ; — De Caux, lieutenant-général ; — Cotteau ; — Durand d'Elecourt ; — Pas de Beaulieu, ancien officier supérieur, à Valenciennes.

ÉLECTIONS DU 24 NOVEMBRE 1827.

Collége départemental. — MM. Barrois ; — De Francqueville de Bourlon ; — de Lépine, maire du Quesnoy ; — Ravez, président de la chambre des députés (2).

ÉLECTION DU 28 AVRIL 1829.

Collége départemental. — M. de Brigode.

ÉLECTION DU 14 MAI 1829.

Collége d'Hazebrouck. — M. de Murat, ancien préfet du Nord.

ÉLECTIONS DU 23 JUIN 1830.

Colléges d'arrondissement. — MM. Benjamin Morel ; — Warein, maire d'Hazebrouck ; — Barrois-Virnot ; — de Brigode ✲ ; — d'Estourmel fils, propriétaire à Estourmel ; — De Caux ; — De Montozon, maire de Lallaing ; — De Vatimesnil.

ÉLECTIONS DU 3 JUILLET 1830.

Collége départemental.—MM. Paul Lemaire, négociant à Dunkerque ; — Paturle, manufacturier au Câteau ; — Lorain fils, juge au tribunal de Lille ; — Martin, avocat à Douai.

(1) Il n'a point été admis alors, à cause de la non justification de son cens d'éligibilité.

(2) A opté pour un autre département.

ÉLECTIONS DU 5 JUILLET 1831 (1).

MM. Barrois-Virnot ; — de Brigode ; — Coget, Alexandre, maire de Thumeries ; — de Montozon ; — Martin fils ; — Dupouy aîné, négociant à Dunkerque ; — Lemaire, Paul, colonel de la garde nationale, idem ; — Lallier-Frémicourt, président du tribunal de commerce de Cambrai ; — d'Estourmel, ancien officier supérieur ; — Taillandier, conseiller à la cour de Paris ; — Warein.

ÉLECTION DU 7 JANTIER 1833.

Collége de Dunkerque (*arrondissement*). — M. de Lamartine.

ÉLECTION DU 7 SEPTEMBRE 1833.

Collége de Douai (*arrondissement*). — M. Martin, avocat-général à la cour de cassation (2).

ÉLECTION DU 10 MAI 1834.

Collége de Douai (*arrondissement*). — M. Martin ✲, procureur général à la cour de Paris (3).

ÉLECTIONS DU 21 JUIN 1834.

MM. Delespaul, substitut à Lille ; — de Brigode; — Hennequin, avocat à Paris ; — de Montozon ; — Martin ✲;—Roger, Edouard, à Paris ; — de Lamartine ; — Lallier-Frémicourt, maire de Cambrai ; — d'Estourmel, ministre de France en Colombie ; — Dumont ; — Merlin, Eugène, lieutenant-général ; — Warein, propriétaire.

ÉLECTION DU 4 AOUT 1835.

Collége de Cambrai (ville). — M. d'Haubersart, maître des requêtes.

ÉLECTIONS DU 4 NOVEMBRE 1837.

MM. Delespaul ; — Josson, président du tribunal de première instance de Lille ; — Hennequin ; — de Montozon ; — Martin, ✲; — Roger (Edmond) ; — de Lamartine ; — Taillandier ; — Corne, président du tribunal de première instance de Douai ; — Taillandier (4) ; — Warein.

ÉLECTION DU 3 FÉVRIER 1838.

Collége d'Avesnes. — M. Marchant, ancien notaire à Maubeuge.

(1) Plus de collége départemental.
(2) Réélection par suite de la nomination de M. Martin comme avocat-général.
(3) Idem comme procureur-général.
(4) A opté pour Cambrai.

ÉLECTION DU 3 MARS 1838.

Collége de Dunkerque (arrondissement). — M. Louis de Staplande, propriétaire à Bergues.

ÉLECTIONS DU 2 MARS 1839.

MM. Delespaul ; — Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine à Lille ; — de Villeneuve (O. ✲), ancien préfet du Nord ; — de Montozon ; — Martin, ✲, garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes ; — Roger ; — Louis de Staplande ; — Taillandier ; — Corne ; — Dumont ; — Marchant ; — Warein.

ÉLECTIONS DU 9 JUILLET 1842.

MM. Delespaul ; — Lestiboudois, Thém. ; — de Villeneuve ; — de Montozon ; — Martin, ✲ ; — Roger ; — de Staplande ; — d'Haubersart, conseiller-d'État ; — Corne ; — de Maingoval, propriétaire à Valenciennes ; — Berryer, avocat à Paris (1).

ÉLECTION DU 24 SEPTEMBRE 1842.

Collége d'Hazebrouck. — M. Béhaghel, membre du Conseil général du département et maire de Bailleul.

ÉLECTIONS DU 1.er AOUT 1846.

Premier arrondissement électoral ; *Lille* (ville), *cantons centre et ouest.* — M. Delespaul, substitut à Lille, membre du Conseil général du département.

2.e — *Lille* (*ville*), *cantons nord-est*, *sud-est et sud-ouest.* — M. Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine à Lille, membre du Conseil général du département.

3.e — (*Lille arrondissement, moins les cantons de la ville*). — M. de Villeneuve (O. ✲), membre de l'Institut et du Conseil général du Var, ancien préfet du Nord.

4.e *Douai* (*ville*). — M. Bommart, ✲, ingénieur en chef, inspecteur de l'Ecole des ponts-et-chaussées.

5.e — *Douai* (*arrondissement*), *moins les trois cantons de la ville.* — M. Martin (du Nord), (G. ✲), garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes.

6.e — *Dunkerque* (*ville*), *deux cantons.* — M. Roger, Edmond, ✲, ancien secrétaire d'ambassade.

7.e — *Dunkerque* (*arrondissement*), *moins les deux cantons de la*

(1) A opté pour un autre département.

ville. — M. Dehau de Staplande, Louis, membre du Conseil général du département.

8.e — *Cambrai (ville), deux cantons.* — M. d'Haubersart, ✲, conseiller-d'Etat en service ordinaire.

9.e — *Cambrai (arrondissement), moins les deux cantons de la ville.* — M. de St.-Aignan, (O. ✲), conseiller-d'Etat en service ordinaire, ancien préfet du Nord.

10.e — *Valenciennes (arrondissement).* — M. de Maingoval, ancien officier.

11.e — *Avesnes (arrondissement).* — M. Béhic, Armand, ✲, directeur de la comptabilité au ministère de la marine.

12.e — *Hazebrouck (arrondissement).* — M. Plichon, ✲, avocat, docteur en droit.

ÉLECTION DU 29 SEPTEMBRE 1845.

Collège de Douai (ville). — M. Choque, notaire à Douai.

ÉLECTION DU 17 AVRIL 1847.

5.e *Collège.* — *Douai.* — M. Guilbert, ✲, conseiller de préfecture.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Élue les 23 et 24 avril 1848.

MM. Corne, procureur-général; — Hannoye, avocat à Avesnes; — Choque, ancien notaire à Douai; — Delespaul, substitut à Lille; — Boulanger, cultivateur à Doignies; — Desmoutier, idem à Faumont; — Regnard, avocat à Valenciennes; — Pureur, maire de Condé; — Malo, armateur à Dunkerque; — Serlooten, de Bailleul; — Loiset, médecin vétérinaire à Lille; — Vendois, médecin à Maroilles; — Bonte-Pollet, maire de Lille; — Huré, procureur-général à Douai; — Duquesne, meunier à La Gorgue; — Farez, Fénélon, avocat à Cambrai; — Lemaire, colonel de la garde nationale de Dunkerque; — Dollez, cultivateur à Crévecœur; — Giraudon, serrurier à Lille; — Heddebault, Géry, propriétaire à Lille; — Lenglet, conseiller à Douai; — Mouton, avocat à Cambrai; — Descat, Théodore, teinturier à Roubaix; — Dufont, ancien notaire à Valenciennes; — Aubry, négociant à Avesnes; — Antony-Thouret, ex-commissaire du gouvernement; — Négrier, colonel du génie.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

DÉPARTEMENT DU NORD.

Le département du Nord, dont le chef-lieu est Lille, est divisé en sept arrondissements de sous-préfecture, ayant pour chefs-lieux Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Ce département a eu successivement pour préfets :

M. Joubert, ex-constituant, nommé à la création, et depuis commissaire-général des relations commerciales en Hollande.

M. Dieudonné, officier de la Légion-d'Honneur, membre du Tribunal, nommé le 3 pluviose an IX, décédé à Saint-Saulve le 27 vendémiaire an XIV.

M. de Pommereul, général de division, membre de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet d'Indre-et-Loire, nommé le 16 frimaire an XIV, et depuis conseiller d'Etat, directeur-général de l'imprimerie et de la librairie.

M. Duplantier, officier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet des Landes, nommé le 30 avril 1810, décédé à Paris le 6 février 1814.

M. Beugnot a administré le département pendant le premier trimestre de 1814, comme conseiller-d'Etat en mission.

M. Siméon, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal de Saint-Hubert de Bavière, nommé le 2 mai 1814, et depuis pair de France et ministre-d'Etat.

M. Dupont-Delporte, maître des requêtes au conseil d'Etat, nommé le 22 mars 1815.

M. Dupleix de Mézy, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 12 juillet 1815, depuis conseiller-d'Etat, directeur-général des postes.

M. de Rémuzat, grand'croix de l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, chevalier de la Légion-d'Honneur, auparavant préfet de la Haute-Garonne, nommé le 5 février 1817.

M. H. de Murat, conseiller d'Etat, commandeur de la Légion-d'Honneur, nommé le 3 janvier 1822, depuis pair de France.

M. Alban de Villeneuve-Bargemont, conseiller d'Etat, officier

de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auparavant préfet de la Loire-Inférieure, nommé le 3 mars 1828, depuis député du Nord.

M. DE VILLIERS DU TERRAGE, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, nommé le 19 août 1830, depuis pair de France.

M. MÉCHIN, conseiller-d'Etat, membre de la Chambre des députés, ancien préfet, grand-officier de la Légion-d'Honneur, officier de l'ordre de Léopold, nommé le 17 novembre 1830.

M. DE SAINT-AIGNAN, conseiller-d'Etat, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Léopold, nommé le 30 janvier 1839, depuis conseiller-d'Etat en service ordinaire et député du Nord.

M. Maurice DUVAL, pair de France, conseiller-d'Etat, grand-officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne-de-Fer, nommé le 15 mai 1845.

M. Em. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, officier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, auparavant préfet des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, nommé le 4 janvier 1847.

M. ANTONY-THOURET, commissaire du gouvernement, préfet provisoire, arrivé à Lille le 26 février 1848.

MM. Ch. DELESCLUZE et D. PILLETTE ont administré le département, le premier comme commissaire-général de la République, le second comme commissaire adjoint, depuis le 10 mars 1848 jusqu'au 18 mai suivant.

PRÉFECTURE.

M. A. DURAND ST.-AMAND, *préfet, à l'hôtel de la Préfecture.*

M. le préfet donne des audiences tous les jours, de une heure à trois.

MM. les fonctionnaires sont reçus à toute heure.

M. le Préfet donne aussi des audiences particulières aux personnes qui les demandent.

Toutes les lettres doivent être affranchies.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

M. V. Balson, *conseiller de préfecture, secrétaire-général.*

M. le Secrétaire-Général reçoit tous les jours, d'une heure à trois, dans son cabinet, hôtel de la Préfecture.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

M. le Préfet, *président.*

MM. Legrand, rue Nationale.
Derbigny, à Haubourdin.

MM. Balson, *secrétaire-général.*
Sproit, rue Saint-André.
Braff, rue Saint-André.

Le Conseil tient ses séances les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à une heure.

Toutes les requêtes, soit en demandant, soit en défendant, doivent être préalablement déposées et enregistrées au secrétariat ou adressées à M. le Préfet, président, qui en ordonnera le dépôt et l'enregistrement.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT.

Conformément aux articles 1 et 12 du décret de l'Assemblée nationale en date du 3 juillet 1848, il a été procédé, le 20 août suivant, au renouvellement intégral du Conseil général du département. Le nombre des membres de ce conseil est de 60, un par canton, et se répartit comme suit entre les sept arrondissements; savoir: Dunkerque, 7; Hazebrouck, 7; Lille, 16; Cambrai, 7; Avesnes, 10; Douai, 6; Valenciennes, 7.

Ces 60 membres sont:

MM. De Staplande, Louis, Maire de Bergues.
N.....
N.....
Lemaire, André.
Decarpentry, Édouard, propriétaire à Gravelines.
Delaroière, Jean, docteur en médecine à Hondschoote.
Blanckaert, Louis, juge-de-paix à Wormhoudt.
Behaghel, Louis, propriétaire à Bailleul.
Serlooten, Louis, représentant du peuple.
Behaghel, Louis, propriétaire à Cassel, ancien contrôleur des contributions directes.
Deschoot, Joseph, avocat à Hazebrouck.
Bernast, Alexandre, propriétaire à Morbecque.
Degruson, Benjamin, brasseur à Merville.
Revel, Germain, propriétaire à Steenvoorde.
Dansette, propriétaire à Houplines.
Chombart, Louis, avocat à Herlies.
Brame, Jules, ancien maître des requêtes à Lille.
D'Hespel, Adalbert, propriétaire à Haubourdin.
Lefebvre, Julien, ✲, agronome à Hem.
Testelin, Achille, docteur en médecine et conseiller municipal à Lille.
Champon, Émile, négociant et conseiller municipal à Lille.
De Melun, ✲, propriétaire et conseiller municipal à Lille.

MM. Bianchi, Alphonse, mouleur en plâtre et conseiller municipal à Lille.
Lestiboudois, Thémistocle, docteur en médecine à Lille, ancien député.
Desmoustiers, Ernest, cultivateur à Mons-en-Pévèle.
Defontaine, Louis, ✲, ancien notaire à Lille.
Mimerel père, Auguste, ✲, manufacturier à Roubaix.
Collette, Louis, notaire à Seclin.
Leurent, Jules, docteur en médecine à Tourcoing.
Masurel, Carlos, manufacturier et maire de Tourcoing.
Debeaumont, Émile-Henri, docteur en médecine à Cambrai.
Leleu, Prosper, cultivateur et maire à Tilloy.
Telliez père, Joseph, ancien juge-de-paix à Avesnes lez-Aubert.
Bery, Pierre-Alexandre, ✲, propriétaire à Cambrai.
Seydoux, Charles, manufacturier au Câteau.
N.....
Rappe-Lobry, Célestin, cultivateur à Solesmes.
Pillot, Edmond, avoué à Avesnes.
Hannoye, Désiré, avocat à Avesnes et représentant du peuple.
Crapez, Martial, maître de forges à Bavay.
Paul, Charles, avocat-général à Douai.
Ancelet, Joseph-Benoît, ancien notaire.
Marchant, Antoine-Philibert, ancien notaire à Maubeuge.
Piette, Hippolyte, propriétaire au Quesnoy.
Locqueneux, André, ✲, général de brigade au Quesnoy.
Sauvaige-Fretin, banquier à Lille.
Legrand, Théophile, filateur à Fourmies.
Mallet, Alexandre, notaire à Arleux.
Rossignol, Apollon, président au tribunal civil de Douai.
Danel, Paul, avocat à Douai.
Choque, Emmanuel, représentant du peuple.
De Montozon, Charles, propriétaire à Lallaing.
Guilbert-Estevez, ✲, ancien conseiller de préfecture, à Orchies.
Colasse, Jean-Baptiste, propriétaire et négociant à Raismes.
Desespringalle, propriétaire à Saint-Amand.
Gouvion-Deroy, Désiré, fabricant de sucre à Bouchain.
Renard, Louis, maître de verreries à Fresnes.
Beauvois, Louis, notaire à Valenciennes.
Mathieu, Joseph, maire d'Anzin.
Boulanger, Émile, juge d'instruction à Valenciennes.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Les bureaux de la préfecture sont ouverts au public tous les jours, de une heure à trois heures de l'après-midi.

Toutes les pièces adressées au Préfet doivent être déposées sous bande et sous enveloppe chez le concierge de la préfecture. Sont exceptés de cette mesure les récépissés, visa, légalisations ou demandes de passeports qui pourraient être remis aux garçons de bureau, pour être portés aux bureaux respectifs.

PREMIÈRE DIVISION.

Chef, M. Mallebrancq.

BUREAU DES FINANCES.

Chef, M. Strub.
Sous-Chef, M. A. Landrieux.
Expéditionnaires, MM. Foulon et Vesnat.
Surnuméraire, M. Behaghel.

ATTRIBUTIONS. Contributions directes; — répartement et sous-répartement; — jugement des réclamations; — emploi des fonds de non valeurs; — nomination des percepteurs; — cadastre parcellaire. = Contributions indirectes; — droit sur les boissons; — droit d'entrée; — culture du tabac; — droit de vérification des poids et mesures. = Octrois municipaux; — personnel et administration; — douanes; — saisies dans l'intérieur; autorisation de former des établissements dans les lignes. = Communes; — administration et comptabilité; — réglement des budgets; — apurement des comptes; — administration des biens et des bois communaux; — nomination des receveurs. = Fabriques des églises: — administration des biens; — donations, legs et fondations religieuses. = Enregistrement et timbre; — registres de l'état-civil. = Formation des budgets départementaux.

BUREAU DES DOMAINES ET HOSPICES.

Chef, M. Devaux, suppléé par M. Lefebvre, chef de l'ex-4.e division
Sous-Chef, M. Lechien.
Commis principal, M. Joly.
Expéditionnaire, M. Bernard.

ATTRIBUTIONS. Domaines; — affaires contentieuses; — ventes de biens; — ventes d'objets mobiliers; — révélations; — successions dévolues à l'État; — liquidations de dépenses. = Agence judiciaire du trésor public; — correspondance; — cautionnements; — inscriptions hypothécaires. = Bois et forêts; — délimitations; — droits d'usage; — alié-

nations ; — ventes de coupes ; — défrichements. = Hospices, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété ; — contentieux ; — régie des biens ; — administration ; — comptabilité ; — réglement des budgets ; — apurement des comptes; — personnel des administrations, des agents comptables et des agents du service de santé. = Enfants trouvés et abandonnés ; — administration ; — comptabilité. = Caisse d'épargne ; — organisation.

BUREAU DE COMPTABILITÉ.

Sous-Chef, M. Lauridant.
Expéditionnaire, M. Laurent.
Surnuméraire, M. Béhague.

ATTRIBUTIONS. Délivrance des mandats sur les caisses publiques pour le paiement des traitements administratifs et des dépenses départementales ; — traitement des juges, des ministres du culte, etc. ; — frais de justice ; — tenue des registres de comptabilité ; — envoi aux divers ministères des situations mensuelles ; — confection des comptes annuels de dépenses de culte, de celles judiciaires et de celles départementales.

DEUXIÈME DIVISION.

Chef, M. Deblock.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL ET POLICE.

Chef, M. Druez.

SECRÉTARIAT-GÉNÉRAL.

Employé principal, M. Breton
Expéditionnaires, MM. Butin et Saint-Aubert.

ATTRIBUTIONS. Analyse et enregistrement à l'arrivée et au départ des dépêches et pétitions adressées au préfet et au conseil de préfecture ; — distribution dans les bureaux ; — état de situation des affaires en retard ; — renseignements à donner sur cette situation ; — clôture et départ de la correspondance ; — enregistrement et distribution du *Bulletin des Lois*, des ordonnances royales et des *Actes administratifs de la Préfecture ;* — tenue du registre aux arrêtés du conseil de préfecture ; — visa et légalisations. = Personnel des préfets, sous-préfets, secrétaires-généraux, conseillers de préfecture, conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, adjoints et conseillers municipaux ; — organisation administrative et renouvellement triennal ; — réunion des éléments de la session du Conseil général et classement des papiers de ce Conseil ; — congés des fonctionnaires, délégations ; — cérémonies religieuses et fêtes publiques ; — préséances. = Police de l'imprimerie et de la librai-

rie, gravures et lithographies, — journaux et écrits périodiques; — bibliothèques publiques. = Théâtres. = Brevets d'invention. = Belles actions et traits de courage et de dévoûment. = Mouvement de la population, — naturalisation et autorisation de domicile en France. = Exécution des lois sur les élections et sur le jury; — convocation des jurés. = Mercuriales, subsistances; — police de la boulangerie. = Agriculture; = amélioration des chevaux; — foires, marchés; — sociétés savantes; — beaux-arts; — monuments historiques; — archives; — commerce; — industrie; — travail des enfants dans les manufactures. = École des arts et métiers; — écoles polytechnique et militaire; — école navale; — école des mineurs. = Tribunaux de commerce; — chambres de commerce; — chambres consultatives des arts et manufactures; — conseils des prud'hommes. = Instruction publique; — lycées et colléges communaux; — collation de bourses; — école normale; — écoles primaires; — salles d'asile; — institutions des sourds-muets et des aveugles. = Cultes; — congrégations religieuses. = Art de guérir; — écoles de médecine; — réception des officiers de santé, pharmaciens, herboristes et sages-femmes, — vaccine; — épidémies; — eaux thermales; — médecine vétérinaire; — école vétérinaire d'Alfort.

POLICE.

Sous-chef, M. Rains.
Expéditionnaires, MM. Plumecocq et Martel.

Attributions. Police générale, municipale et rurale; — gardes-champêtres, gardes-messiers, gardes particuliers. = Prisons; — maison centrale de force et de correction; — maison de justice, d'arrêt et de correction; — dépôts de sûreté; — maisons de police municipale. = Réglements de police. = Crimes, délits. = Surveillance des forçats et condamnés libérés, des mendiants, vagabonds et des filles publiques. = Asiles d'aliénés. = Commissions sanitaires des ports de Dunkerque et Gravelines. = Surveillance des voyageurs et des réfugiés étrangers. = Passe-ports à l'étranger; — passe-ports gratuits; — passe-ports avec secours de route; — Permis de port-d'armes de chasse; — louveterie. = Parcours et vaine pâture. = Échenillage. = État-civil; — naissances, mariages, décès, reconnaissance et légitimation d'enfants. = Légion étrangère; — départs d'ouvriers pour l'Afrique; — transports d'armes et de poudre. = Incendies; — pompiers soldés.

BUREAU MILITAIRE.

Chef, M. Vincent.
Employé principal, M. Rudot.
Surnuméraire, M. Balicq.

Attributions. Recrutement de l'armée ; — recensement des jeunes gens de la classe annuelle ; — répartition du contingent ; — tirage au sort ; — conseil de révision ; — remplacements ; — substitutions ; — mise en activité ; — appels trimestriels des jeunes soldats en disponibilité ; — frais de recrutement ; vétérans et militaires libérés ; — congés de renvoi ; — congés de réforme ; — congés absolus. = Insoumis et déserteurs. = Rapports avec les autorités militaires concernant les militaires retirés avec le traitement de réforme, la solde de retraite et les veuves des militaires ayant droit à la pension. = Renseignements. = Contentieux de l'habillement des troupes ; — service des étapes et convois militaires. = Logement des gens de guerre ; — service des vivres et fourrages ; — hôpitaux militaires ; — dépôts d'armes ; — poudres et salpêtres. = Créances de l'arriéré liquidées. = Chevaux de remonte. = Approvisionnements de siège ; — vivres et fourrages ; — abattage et transport de bois pour l'armement des places ; — sommes à rentrer pour être distribuées aux créanciers ; — dépenses d'occupation militaire ; — comptes à régler. = Inscription maritime ; — pensions des invalides de la marine. = Gendarmerie ; — emplacement des brigades ; — casernement à loyer ; — indemnités de literies ; — fourrages. = Garde nationale ; — son service dans les places fortes.

TROISIÈME DIVISION.

Chef, M. Demeunynck, suppléé par M. Devaux, chef de bureau des domaines et hospices.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

Chef, M. Petit.

Employé principal, M. Baillœul.

Expéditionnaires, MM. Demeunynck fils, — Mallebrancq fils, — H. Landrieu et Dupire.

Attributions. Routes nationales et départementales. — Chemins de fer. = Navigation ; — rivières et canaux navigables. = Ports maritimes. = Dessèchement. = Moulins à eau et usines ; — leur établissement sous les rapports hydrauliques. = Grande voirie ; — police, poids des voitures ; — roulage ; — barrières de dégel ; — alignements ; — amendes, etc. ; — personnel du service des ponts-et-chaussées ; — bacs et bateaux ; — droits de navigation ; — péages ; — concession ; — expropriation pour cause d'utilité publique. = Concession des mines et usines ; — traitement des substances minéralogiques ; — police et surveillance des exploitations ; — redevances fixes et proportionnelles ; — ouverture et exploitation des carrières, tourbières, etc. = Rivières non navigables ; — police et entretien. = Établissements insalubres et incommodes ; — formation ; — instruction des affaires et contentieux. = Reconnaissance, établissement, réparation et entretien des chemins

vicinaux ; — travaux qui s'y rattachent ; — contentieux et exécution de la loi du 21 mai 1836. = Police de la petite voirie, comprenant les chemins non grandes routes, la voirie urbaine et la confection des plans d'alignement des rues des villes. = Travaux départementaux, communaux et d'hospices ; — examen des projets, surveillance et réglement des travaux ; — comptabilité, etc. = Servitudes imposées à la propriété pour la défense des places ; — instruction des affaires ; — poursuite des contraventions ; — conférences avec les ingénieurs civils et militaires. = Correspondance relative à l'exécution du traité des limites de la frontière et à la confection de la carte topographique. = Messageries ; — correspondance ; — exécution des ordonnances des 4 février 1820 et 16 juillet 1828, relatives à la visite des voitures publiques, sous le rapport de leur solidité. = Comptabilité.

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT.

MM. Leglay, ✻, *archiviste-général*. — Leglay fils, employé à la section historique. — Alph. Boussemart, employé à la section administrative

***Imprimeur de la préfecture*, M. L. Danel.**
***Huissier de la préfecture*, le sieur Masquelier.**
***Concierge de l'hôtel*, le sieur Louis Guillan.**

SOUS-PRÉFECTURES, CONSEILS D'ARRONDISSEMENT, CONSEILS CANTONAUX.

Les conseils d'arrondissement ont été intégralement renouvelés en 1848, en vertu des articles 1.er et 12 du décret de l'Assemblée nationale, en date du 3 juillet de cette année. Ils ont tenu en septembre et octobre suivants leur double session ordinaire. Mais l'article 77 de la Constitution ne les a pas maintenus dans l'organisation administrative et les a remplacés par des conseils cantonaux. Les conseils d'arrondissement sont donc définitivement supprimés, et nous n'avons pas à donner ici la nomenclature de leurs membres.

Nous ne pouvons indiquer non plus la composition des conseils cantonaux, dont l'organisation n'a pas encore été réglée par une loi, conformément à l'article 78 de l'acte constitutionnel.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

***Sous-préfet*, M. Rampand.**
***Secrétaire*, M. Morin.**

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

***Sous-préfet*, M. Gourdin, ✻.**
***Secrétaire*, M Hancquier.**

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Sous-préfet, M. Delebecque.
Secrétaire, M Pourpoint.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Sous-préfet, M. Meunier.
Secrétaire, N...

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Sous-préfet, M. Thuillier.
Secrétaire, N...

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Sous-préfet, M. Lenglé.
Secrétaire, M. Lamy.

ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Les conseils municipaux ont été intégralement renouvelés en 1848, conformément aux dispositions des articles 1.er et 5 du décret du 3 juillet de cette année.

Nous donnons ci-après, pour les principales communes, la composition de ces conseils, dans l'ordre du nombre des suffrages obtenus par leurs membres.

Les maires et adjoints ont été nommés, savoir : dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département et dans les communes de plus de 6,000 âmes, par le pouvoir exécutif, et dans les autres communes, par les conseils municipaux. (Articles 10 et 11 du même décret.)

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

DUNKERQUE.

Maire, M. Mollet.
Adjoints, MM. Regodt et Pierre Lefebvre.
Conseil municipal. — MM. Dupouy; — André Lemaire; — Mollet; — A. Carlier; — Meneboo; — Darras; — Daudruy; — B. Delattre; — Bouly de Lesdain; — Pierre Lefebvre; — Cuel; Jean Beck; — Quillacq; — Salomez; — Constant Bourdon; —

Tacquet ; — Regodt ; — Joseph Delattre ; — Verleye ; — Feron ; — Ph. Beck ; — Malo ; — Marlière ; — H. Vandeper ; — Boutoille ; — Detraux ; — Létendart aîné ; — Charles Carlier ; — Pierre Tresca.

Secrétaire en chef de la mairie, M. C. Pieters.

BERGUES.

Maire, M. de Staplande.

Adjoints, MM. Delaroière ; — Mouveau.

Conseil municipal. — MM. Desmazière-Bernard ; — Verley ; — Lemaire ; — Godefroid ; — de Staplande, Louis, père ; — Vernaelde, Henri ; — Delport, Edouard ; — Mouveau ; — Fasseur, Benoît ; — Vincent, pharmacien ; — Chocqueel, notaire ; — Goutier, avocat ; — Vareille, François ; — Devaecke aîné ; — Stellemans ; — Wackernie ; — Galloo fils ; — Delaroière, Charles ; — Herwyn, Jean ; — Wenis, Henri ; — Claeys, François ; — Vandroy, Philippe ; — Jacobs, Benjamin ; — Hamilton, Henri ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Guilbert.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

HAZEBROUCK.

Maire, M. Houcke, Martin.

Adjoints, MM. Kien, Adolphe ; — Thibaut, Pierre.

Conseil municipal. — Houcke, Martin ; — Vandewalle, Louis ; — Thibaut, Pierre ; — Kien, Adolphe ; — Debaeker, Louis ; — Bailleux, Dominique ; — Smagghe, Louis ; — Massiet, Louis ; — Piel, Alexandre ; — Champeaux, François ; — Itsweire-Saumon ; — Taverne, Charles ; — Decool, Auguste ; — Delbecq, Pierre ; — Cousin, Arsène ; — Deswarte, Pierre ; — Schmidt, Bernard ; — Pasquier ; — Bogaert ; — Vandewalle, Désiré ; — Leclercq ; N.... ; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Réant.

BAILLEUL.

Maire, M. Serlooten.

Adjoints, MM. Cortyl, Benoît ; — Demeersseman.

Conseil municipal. — Serlooten, Louis ; — Rubbe ; — Vandamme ; — David, Charles ; — Devos, Charles ; — Behague, Jean ; — Demersseman, Benoît ; — Hopsomer ; — Verley, Honoré ; — Liefooghe, Henri ; — Flahaut, Evariste ; — Behaghel, Louis ; — Behaghel, Henri ; — Lotthé-Vandewalle ; — Gourmez-Caboche ; — Decoussemacker ; — Cortyl, Benoît ; — Declercq ;

— Salomé, Charles ; — Sénéchal, Jean-Baptiste ; — Charlet, Pierre ; — Hié-Vandermeersch ; — Petit, Pierre.

Secrétaire de la mairie, M. Leroy.

ESTAIRES.

Maire, M. Duflos-Deschodt.

Adjoints, MM. Deroy, Alexandre ; — Courdent, Célestin.

Conseil municipal. MM. Decleene ; — Descamps-Delcambre ; — Lerouge père ; — Deroy, Alexandre ; — Duflos-Deschodt ; — Hennion ; — Courdent, Célestin ; — Leclercq, Eugène ; — Becquart ; — Ducatez-Degrave ; — Revel père ; — Lesage ; — Loridan-Hullebert ; — Robart, Louis ; — Dethoor père ; — Singer, Omer ; — Lemaire ; — Hennion, Pierre ; — Rogié-Dupire ; — Salomé, Achille ; — Arnould-Dethournay ; — N....; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Courdent, René.

MERVILLE.

Maire, M. Verhaeghe-Ledieu.

Adjoints, MM. Delassus ; — Boudville-Wiscart.

Conseil municipal. — MM. Hautecœur-Barizel ; — Clarisse-Piat ; — Roussel-Desprez ; — Senellart-Panier ; — Yon-Hadou ; — Arnould ; — Degruson-Williot ; — Olivier, Alphonse ; — Bau-Loutre ; — Duquenne-Delassus ; — Delassus-Vandergue ; — Verhaegue-Ledieu ; — Variscotte-Dubois ; — Duhamel, Denis ; — Deroo-Cauliez ; — Duvette, Jean-Baptiste ; — Leturgie ; — Boudville-Wiscart ; — Molvache-Porcq ; — Dupont-Roussel ; — Taquet-Delebarre ; — Hué, Maurice ; — Lutun, Louis.

Secrétaire de la mairie, M. Arnould.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

LILLE.

Maire, M. Bonte-Pollet.

Adjoints, MM. Roussel, ✲ ; — Richebé, ✲ ; — Gentil ; — Delattre ; — Delespaul, ✲.

Conseil municipal. — MM. Blocquel ; — Godefroy ; — Champon ; — Bianchi ; — Schneider ; — Thibaut ; — Loiset ; — Castelain ; Testelin ; — Fémy ; — Hennion ; — Bonnard ; — Delespaul, ✲ ; — Otten ; — Catel ; — Delattre ; — Canissié ; — Campion ; — Rudot ; — Morel ; — Bernard ; — Kolb ; — Saint-Leger ; — Gentil ; — Bigo, ✲ ; — Scrive, ✲ ; — Bonte-Pollet ; — Barrois ; Dujardin ; — Verley ; — Desbonnets ; — de Melun, ✲ ; — de Vogelsang ; — Dutilleul ; — Estanteck ; — Richebé, ✲ ; — Denisart ; — Roussel, ✲.

Secrétaire de la mairie, M. Grodée.

ARMENTIÈRES.

Maire, M. Dansette-Leblon, Hubert-Joseph.
Adjoints, MM. Delebois, Antoine; — Mahieu-Delangre.
Conseil municipal. — MM. Dansette-Lebon; — Butin; — Cary-Selosse; — Mahieu-Delangre; — Delebois-Cattoir; — Lescornez; — Cordonnier-Raynet; — Bayart; — Six-Flipo; — Beghin; — — Bayart-Morel; — Castrique; — Delangre-Deroubaix; — Deloince-Boutry; — Théry-Becquart: — Parent-Detourmignies; — Wanin-Sebiette; — Walbecq-Leeat; — Reynaert; — Desmazières; — Joire-Desmazières; — Pouchain-Boutry: — Roussel-Baron.
Secrétaire de la mairie, M. Delecambre.

COMINES.

Maire, M. Lambin, Louis-Charles.
Adjoints, MM. Cuvelier, Edouard; — Meurillon, Augustin.
Conseil municipal. — MM. Lambin, Louis; — Ghesquière; — Hassebroucq-Howyn; — Desprez, Damase; — Catteau-Lauwick; — Meurillon; — Schoutteten; — Liénard, André; — Roger, Augustin; — Capelle; — Favrelle; — Goeman; — Pollet-Delebecque; — Desbonnets; — Cuvelier; — Lambin; — Dumortier-Leclercq; — Delbecque; — Caullié-Ployart; — Dumortier-Toulmonde; — Reumaux, Louis; — N....; — N....
Secrétaire de la mairie, M. Marcotte.

ROUBAIX.

Mairie, M. Delattre, Henri.
Adjoints, MM. Delerue-Dazin; — Motte-Bredart; — F. Duthoit.
Conseil municipal. — MM. Dellebecq-Desfontaines; — Delerue; — Pin-Bayart; — Salembier-Bulteau; — Tiers-Bonte; — Delannoy; — Despret; — Piat, César; — Frasez; — Bourbier; — Delcourt-Salembier; — Werquin; — Requillart-Scrépel; — Lagache; — Delcroix-Dazin; — Crombé; — Dubar-Delespaul; — Boissière; — Cheval-Legrand; — Roussel-Dazin; — Duthoit; — Descat; — Motte-Brédart; — Delattre; — Decarne; — Delattre; — Renaux-Lemaire; — Flipo; — Lefebvre-Hannart; — Destombes; — Parrayon; — Deleporte-Bayart; — Watine; — Boyaval; — Leclercq-Dupire; — N....
Secrétaire de la mairie, M. Hipp. Lemaire.

TOURCOING.

Maire, M. Carlos Masurel.
Adjoints, MM. Timal fils; — Vanlaer, Ferdinand.

Conseil municipal. — MM. Desurmont, Jules; — Desurmont, Henri; — Varrusse-Courouble; — Jonglez-Wattel; — Leloir, Chrysostôme; — Six-Lerouge; Delobel-Wattinne; — Dervaux; — Deroubaix; — Fremaux; — Desurmont-Marcellie; — Duvillier; — Bouillet; — Flipo, fils aîné; — Vanlaer-Collette; — Masurel-Carlos; — Cattel; — Leurent, Jules; — Delahaye; — Timal fils, — Wattinne; — Wattinne, Louis; — Deltour-Delepoulle; — Vandebeuque, Louis; — N....; — N....; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Lefeuvre.

WAZEMMES.

Maire, M. Mourmant.

Adjoints, MM. Loyer; — Brutus Crombet.

Conseil municipal. — MM. Lecherf; — Brocard; — Couteau; — Mahieu; — Castel; — Collette; — Fays; — Beghin; — Martel; — Mazinghien; — Hatton; — Ramar; — Duponchel; — Sarazin; — Mourmant; — Lefebvre-Horrent; — Loyer; — Dejaeghère; — Roger; — B. Crombet; — Liénard-Lemay; — Broutin; — Chalant; — N....; — N...; — N....;

Secrétaire de la mairie, M. Seiter.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CAMBRAI.

Maire, M. Petit-Courtin.

Adjoints, MM. Savary; — Queulain.

Conseil municipal. — MM. Petit-Courtin; — Mallez-Mallez; — Taffin-Forget; — De Beaumont; — Lallier, Alphonse; — Défrémery; — Maréchal père; — Leroy, Henri; — Faille, médecin; — Delloye; — Minangoy; — Pluvinage; — Durieux-Ponsart; — Danquigny-Delcroix; — Ruelle; — Queulain; — Brabant, Jules; — Savary; — Wallerand; — Dollez; — Happe-Letrillard; — Buzin; — Lenglet; — Pagniez-Leleu; — Bertrand-Milient; — De Thiefries; — Bouly.

Secrétaire de la mairie, M. Houzé.

LE CATEAU.

Maire, M. Herbert-Houche.

Adjoints, N....; — N....

Conseil municipal. — MM. Delafous, Charles; — Ponsin-Bonnaire; — Bricout-Auger; — Seydoux, Charles; = Jacqz-Caille; — Maréchal-Plunu; — Dehaussy-Flayelle; Morcrette-Gallonde; — Mouton, Augustin; — Carlier, Louis; — Laude, Charles; — Helie-

Egret; — Cousin-Hennequand; — Herbert-Louche; — Ponsin-Sartiaux; — Delannoy, Edouard; — Lefebvre-Leroy; — Dormay, Auguste; — Fiévet-Remy; — Belin-Cousin; — Eraux-Chantreuil; — Devoaze, Charles; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Lerent.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MAUBEUGE.

Maire, M. Walrant.

Adjoints, M. Levecque; — N....

Conseil municipal. — MM. Deladrière; — Baral; — Blanchi; — Plichart; — Autier, Emmanuel; — Bonnet-Farineau; — Bottieau; — Quivy; — Hubinet; — Deharveng; — Julien; — Walrant; — Levecque; — Froissard, — Leclercq; — Delgorge; — Reive; — Dejardin, Léopold; — Dandoy-Maillard; — Autier, Eugène; — Bailliant, Constant; — Fabre-Boutré; — N....

Secrétaire de la mairie, M. Gobert.

AVESNES.

Maire, M Pillot.

Adjoints, MM. Durœulx; — Ducarne.

Conseil municipal. — MM. Pillot, Edmond; — Durœulx; — Ducarne, Henri; — Caverne; — Hannoye; — Clavon; — Liégard; — Gossart; — Guillemin; — Evrard, Léopold; — Maurice, Bernard; — Renotte, Valentin; — Davoine; — Renotte, Valery; — Passage, Joseph; — Bonnier; — Poly, Jules; — Lecomte, Valery; — Maillot, Maximilien; — Aubry, Valery; — Cattereau, Joseph.

Secrétaire de la mairie, M. Dubois.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

DOUAI.

Maire, M. David.

Adjoints, MM. Pinquet; — N...

Conseil municipal. — MM. Pinquet; — Rossignol; — Bommart; — Rosez; — David; — Caudroy; — Durand-Delcourt; — Lequien; — Dupont, Alfred; — Leroy, Emile; — — Petit; — Coppin-Lejeune; — Dejaeghère; — Dequerne; — Chartier; — Delval-Cambray; — Beghin; — Demarne; — Tarlier; — Pellieux; — Honoré; — Debaillencourt; — Gronnier; Desfontaines-Dezincourt; — Treca; — Maurice; — Denis.

Secrétaire de la mairie, M. Pilate-Prevost.

ORCHIES.

Maire, M. Gruyelle-Mallet.

Adjoints, MM. Cornaille ; — Delmer.

Conseil municipal. — MM. Gruyelle-Mallet ; — Delcourt ; — Bœucq ; — Cornaille ; — Naveau ; — Samin ; — Herbo ; — Jacquart ; — Dellamme ; — Josson ; — Gamonet ; — Lemaire-Couteau ; — Delmer ; — Duhem ; — Delegrange ; — Dubus ; — Dedeuxville ; — Tiers ; — Tréca ; — Regnier ; — Martin ; — Coez ; — Vaillant.

Secrétaire de la mairie, M. Martin.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

VALENCIENNES.

Maire, M. Miot.

Adjoints, MM. Claisse ; — Maillart.

Conseil municipal. — MM. Miot ; — Claisse ; — Maillart ; — Derombies ; — Blondeau ; — Lefebvre ; — Ledieu-Debaive ; — Boulanger ; — Carlier-Mathieu ; — Lerville ; — Leclercq ; — Duchateau ; — Beauvois ; — Pecqueur ; — Mabille ; — Douchy ; — Bracq-Dabencourt ; — Desse ; — Boduin ; — Grar ; — Bouy ; — Delcourt-Dubois ; — Palsy ; — Prignet ; — Dubois ; — Gamblon ; — Duquesne.

Secrétaire de la mairie, M. Deffaux.

CONDÉ.

Maire, M. Mention.

Adjoints, MM. Caudron ; — Mention-Bourgogne.

Conseil municipal. — MM. Mention ; — Caudron ; — Mention-Bourgogne ; — Petit-Lefebvre ; — Blanchart ; — Dugnolle ; — Reguem ; — Charles ; — Cornet ; — Darthois ; — Poulaine ; — Delzant ; — Dubois ; — Touillez ; — Defresnes ; — Brousses ; — Dubruille ; — Defline ; — Lenfant.

Secrétaire de la mairie, M. Petit.

SAINT-AMAND.

Maire, M. Nicolle.

Adjoints, MM. Barbier ; — Debettignies.

Conseil municipal. — MM. Nicolle ; — Barbieux ; — Desbrosses ; — Brasseur-Laby ; — Debettignies ; — Goudemans ; — Dufrenne ; — Havez ; — Baisiez ; — Wibaut ; — Davaine ; — Mériaux ; — Bremeau ; — Laurent ; — Pinoy ; — Pique ; — Basiez ; — Plichon, — Bloquiaux ; — Mouy-Becq ; — Waché-Deron ; — Wantelet ; — N...

Secrétaire de la mairie, M. Godry.

Les noms des maires et adjoints de toutes les villes et communes du département sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de la première partie de l'Annuaire.

COMMISSAIRES DE POLICE.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

A Dunkerque, MM. Catelain-Milot ; — Lenglet. — A Bergues, M. . — A Gravelines, M. Sauret de Beaumont. — A Bourbourg, M. Ferrassin.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

A Hazebrouck, M. Corsin. — A Bailleul, M. Coorens. — A Estaires, M. Dreux. — A Merville, M. Frimat. — A Cassel, M. Vambambeke.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

A Lille, MM. Dufaure, *commissaire-central ;* — Houzé, — Lafontaine, — Stevenoot, — Gontard, — Galissard. = A Armentières, M. Anache. = A Comines, M. Richard. = A Roubaix, M. Mallet. = A Tourcoing, M. Merlin. = A Wazemmes, M. Legillon. = A Wattrelos, M. Chieux.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

A Cambrai, M. Blondet. — Au Cateau, M. Girard. — A Solesmes, N...

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

A Avesnes, M. Delsart. — A Maubeuge, M. Boulay-Bonneville. — Au Quesnoy, N... — A Landrecies, M. Manesse.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

A Douai, M. Lavoix.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

A Valenciennes, — M. Arnoust. — A Condé, M. Flamet. — A Saint-Amand, M. Horrie.

Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 *fr.*

Dunkerque, Bergues, Gravelines, Hazebrouck, Bailleul, Cassel, Estaires, Merville, Lille, Armentières, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Maubeuge, Avesnes, Douai, Condé, Denain, Valenciennes, Saint-Amand.

Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 *à* 30,000 *fr.*

Bourbourg, Hondschoote, Morbecque, Steenvoorde, La Bassée, Les Moulins, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Anor, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Trèlon, Flines lez Raches, Marchiennes, Orchies, Sin, Hasnon.

État nominatif des communes dont les revenus excèdent 20,000 *fr. et dans lesquelles les recettes municipales sont confiées à des receveurs spéciaux.*

Communes.	Receveurs.	Communes.	Receveurs.
Dunkerque,	Versmée.	Roubaix,	Salembier.
Bergues,	Deschamps.	Tourcoing,	Debuigne.
Gravelines,	Demarle-Dhanzo.	Cambrai,	N....
Hazebrouck,	Blondel.	Maubeuge,	Levecque fils.
Bailleul,	Baelde, Pierre.	Douai,	Courtrai.
Estaires,	Bossu.	Condé,	Douchement.
Merville,	Barizel.	Saint-Amand,	Dumoulin.
Lille,	Jouffroy.	Valenciennes,	Boduin.
Armentières,	Boussemaer.		

OCTROIS.

État nominatif des communes où des octrois sont établis, et du personnel des employés.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs centraux.
Bergues,	Huyche,	Debruyne.
Bourbourg-Ville,	»	Mougey.
Bourbourg-Campagne,	»	Cocquillier.
Coudekerque-Branche,	»	Maeght.
Dunkerque,	Dalinval,	Dupays.
Gravelines,	»	Demarle-Hubert.
Hondschoote,	»	Debil.
Bailleul,	»	Leroy.
Cassel,	»	Ballet.
Estaires,	»	Charles.
Hazebrouck,	Dupré,	Ruyssen.
La Gorgue,	»	Revel, Jean-B.
Merville,	Boudeville.	Deroide.
Morbecque,	»	Castrique.
Steenvoorde,	»	Vanbambèke.
Vieux-Berquin,	»	Ingelrans.
Allennes-les-Marais,	»	Testelin.

Communes.	Préposés en chef.	Receveurs centraux.
Annœullin,	»	Panckoucke.
Armentières,	Camblain,	Héron.
La Bassée,	»	Pollet.
Comines,	»	Marcotte.
Esquermes,	»	Duchastelle.
Lannoy,	»	Vandomme.
Les Moulins,	Fémy,	Ricouart.
Lille,	Parvillez,	Loth fils.
Quesnoy-sur-Deûle,	»	Brisoux.
Roubaix,	A. Grimonprez,	Bredart.
Seclin,	Dhinne,	Olivier.
Tourcoing,	Lapersonne,	Lemaire.
Wazemmes,	Broudehoux,	Degigalon.
Cambrai,	D'hailly,	Lanthier.
Le Câteau,	Soret,	Chabé.
Avesnes,	Dubois,	»
Bavai,	»	Pouillaude.
Landrecies,	»	Laurent.
Maubeuge,	Alexandre,	»
Le Quesnoy,	Daverdoing,	Tissier.
Solre-le-Château,	Pamart, Xavier,	Gérard.
Douai,	Deberckem,	Vanhacken.
Saint-Amand,	Makenne,	Remy.
Anzin,	»	Gouvion-Dubois.
Condé,	Boudin,	Navarre.
Valenciennes,	Boizart,	Lengrand.
Vieux-Condé,	»	Decout.

GARDE NATIONALE.

Conformément aux décrets du gouvernement provisoire, en date des 8 et 13 mars 1848, il a été procédé, en avril suivant, à la révision générale des contrôles de la garde nationale par l'inscription de tous les citoyens âgés de 20 à 55 ans, et à l'élection, par le principe du suffrage direct, des colonels, lieutenants-colonels, chefs de bataillon, porte-drapeaux, officiers, sous-officiers et caporaux des légions, bataillons et compagnies de cette garde.

Suit la liste des officiers supérieurs :

CANTON DE BERGUES.

Bataillon communal de Bergues. — N..., *commandant.*
——— cantonnal de Pitgam. — M. Stevenoot, *commandant.*
——— de Quaëdypre. — M. Dousselaere, *command.t*

CANTON DE BOURBOURG.

Bataillon communal de Bourbourg. — M. Simonis, *commandant*.
——— cantonnal de Bourbourg-Camp.— M. Duval-Deschodt, *c.t*
——— ——— de Watten. — M. Landeau, *commandant*.

CANTONS DE DUNKERQUE.

Légion communale de Dunkerque.

État-major. { MM. Lemaire, André, *colonel*.
Féron, Hector, *lieutenant-colonel*.
Quillacq, *major*.
Lemaire, Quentin, *chirurgien-major*.

1.er bataillon communal. — M. Duverger, *commandant*.
2.e ——— ——— — Bouchet, *commandant*.

CANTON DE GRAVELINES.

Bataillon communal de Gravelines. — M. Decarpentry, *command.t*

CANTON D'HONDSCHOOTE.

Bataillon cantonnal d'Hondschoote. — M. Regodt, *commandant*.
——— ——— de Rexpoëde. — M. Vandaële, P., ✲, *comm.*

CANTON DE WORMHOUDT.

Bataillon cantonnal de Wormhoudt.— M. Deswaerte, *commandant*.
——— ——— de Bollezeele. — M. Villette, *commandant*.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

CANTON DE BAILLEUL.

Légion communale de Bailleul.

État-major. { MM. Bubbe, Charles, *colonel*.
Charlet, Pierre, *lieutenant-colonel*.
Schabaille, *major*.
N. . . , *chirurgien-major*.

1.er bataillon communal de Bergues. — M. Béhaghel, P., *comm.t*
2.e ——— ——— — ——— M. Gourmez-Caboche, *c.t*

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Nieppe.— M. Plouvier, Louis, *commandant*.
——— ——— de Steenwerck.— M. Gokelaere, Omer, *comm.t*
——— ——— de Méteren. — M. Gerbedoen, Fortuné, *comm.t*
——— ——— de Vieux-Berquin.— M. Traisnel, Aug., *comm.t*

CANTON DE CASSEL.

Bataillon communal de Cassel.— M. Behaghel, Louis, *commandant.*
——— cantonnal de Noordpeene. — M. Duvet, Charles, *comm.t*
——— ——— de Zuydtpeene. — M. Hemart, Alphonse, *c.t*

CANTONS D'HAZEBROUCK.

Bataillon communal d'Hazebrouck. — M. Prevost, Joseph, *comm.t*
——— cantonnal d'Hondeghem (H.-N.). — M. Verbaere, Phil., *commandant.*
——— ——— de Lynde (H.-N.). — M. de Palmaert, Léon, *c.t*
——— ——— de Morbecque (H.-S). — M. Bernast, Alex., *c.t*

CANTON DE MERVILLE.

Bataillon communal de Merville.— M. Bouilliez-Verhaeghe, *comm.t*
——— ——— d'Estaires. — M. Degruson, Henri, *command.t*
——— ——— de La Gorgue. — M. Claudorez, *commandant.*
——— cantonnal d'Haverskerque. — M. Pruvost, Albert, *c.t*

CANTON DE STEENVOORDE.

Bataillon communal de Steenvoorde. — M. Vanhoutte, Robert, *c.t*
——— cantonnal d'Eecke. — M. Moreel, Victor, *commandant.*
——— ——— de Winnezeele.— M.Sockeel, Ph., *command.t*

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

CANTON D'ARMENTIÈRES.

Bataillon communal d'Armentières.— M. Roussel, Antoine, *comm.t*
——— cantonnal de La Chapelle. — M. Guillart-Parent, *comm.t*

CANTON DE LA BASSÉE.

Bataillon cantonnal de La Bassée. — M. Montigny, *commandant.*
——— ——— de Fournes. — M. Chombart, *commandant.*

CANTON DE CYSOING.

Bataillon cantonnal de Cysoing. — M. Gellé, *commandant.*
——— ——— de Templeuve — M. Deroubaix, Arnould, *c.t*

CANTON D'HAUBOURDIN.

Bataillon cantonnal d'Haubourdin. — M. Deledeuille, *commandant.*
——— ——— d'Ennetières.— M. D'Hespel, Adalbert, *comm.t*

CANTON DE LANNOY.

Bataillon cantonnal de Lannoy. — M. Constant, *commandant.*
——— ——— d'Ascq. — M. Reuflet, *commandant.*

CANTONS DE LILLE.

Légion communale de Lille.

État-major. { MM. Duhaut, *colonel.*
Hovelacque, *lieutenant-colonel.*
Castain, *major.*
Degland, ✲, *chirurgien-chef.*

Bataill. comm. d'artill. — M. Saint-Léger, Hippolyte, ✲, *comm.t*
1.er batail. comm. d'inf.— M. Meunier, *commandant.*
2.e ——— M. Masurel, *commandant.*
3.e ——— M. Deblock, Emile, *commandant.*
4.e ——— M. Hugou (O. ✲), *commandant.*
5.e ——— M. Joly (O. ✲), *commandant.*
Bataillon de sapeurs-pompiers (corps soldé). — M. Jorez, *comm.t*

Bataillons ruraux.

Bataillon communal de Wazemmes (L.-S.-O.) — M. Collette, *com.t*
——— communal de Wambrechies (L.-O.) — M. Delobelle, *com.t*
——— cantonnal de Saint-André (L.-O.) — M. Dansette, *com.t*

CANTON DE PONT-A-MARCQ.

Bataillon cantonnal de Pont-à-Marcq. — M. Bouisset, *command.t*
——— de Thumeries. — M. Vallois, *commandant.*

CANTON DE QUESNOY-SUR-DEULE.

Bataillon cantonnal de Quesnoy. — M Guillard, Narcisse, *comm.t*
——— de Comines. — M. Lambin, Alfred, *command.*

CANTON DE ROUBAIX.

Bataillon communal de Roubaix. — M. Crombet, *commandant.*
——— de Wattrelos. — M. Dhalluin-Delonglez, *commandant.*
——— cantonnal de Croix. — M. Spriet, J.-B., *commandant.*

CANTON DE SECLIN.

Bataillon cantonnal de Seclin. — M. Duport, *commandant.*
——— d'Annœullin. — M. Couvreur-Marquant, *commandant.*

CANTON DE TOURCOING.

Bataillon communal de Tourcoing. — M. Duvillier, *commandant.*
——— cantonnal d'Halluin. — M. Lemaître-Demeestere, *commandant.*
——— de Roncq (T.-N.) — M. Vienne-Olivier, *comm.t*

Bataillon cantonnal de Marcq-en-Bar. (T.-S.) — M. Destombes, *commandant.*

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

CANTONS DE CAMBRAI.

Légion communale de Cambrai.

Etat-Major. MM. Minangoy, *colonel.*
Baulart, *lieutenant-colonel.*
Pierson, Jean-Baptiste, *major.*
Cambrai, *chirurgien-major.*

1.er bataill. communal. — M. Defénerols, *commandant.*
2.e ——— — M. Corroyer, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal d'Iwuy (C.-E.) — N. . . ., *commandant.*
——— d'Escaudœuvres (id) — M. Guidez, Prosper, *commandant.*
——— d'Abancourt (C.-O.) — Thieffry-Delayens, *com.*
——— de Raillencourt (id.) — M. Desvigne, Elie, *commandant.*

CANTON DE CARNIÈRES.

Bataillon cantonnal de Carnières. — M. Telliez fils, *commandant.*
——— d'Avesnes lez-Aubert. — Carrez, Oliv., *com.t*
——— de Quiévy. — M. Delfoly, *commandant.*

CANTON DU CATEAU.

Légion cantonnale.

Etat-major. MM. Seidoux, *colonel.*
Ponsin-Sartiaux, *lieutenant-colonel.*
Eraux, *major.*
Petel, Arnould, *chirurgien-major.*

Bataillon cantonnal du Câteau. — M. Cousin, *commandant.*
——— de Câtillon — M. Basquin, Adrien, *command.t*
——— de St.-Souplet. — M. Cotteaux, Nestor, *commandant.*

CANTON DE CLARY.

Bataillon cantonnal de Clary. — M. Grimbert, *commandant.*
——— de Walincourt. — M. Martin, *commandant.*

CANTON DE MARCOING.

Bataillon cantonnal de Marcoing. — M. Faille, *commandant.*

Bataillon cantonnal de Masnières. — M. Delabre, *commandant.*
——— ——— de Gouzeaucourt. — M. Tordeux, *commandant.*

CANTON DE SOLESMES.

Bataillon cantonnal de Solesmes. — N...., *commandant.*
——— ——— de Bermerain. — M. Delfosse, *commandant.*
——— ——— de Saulzoir. — M. Boulogne, *commandant.*

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

CANTONS D'AVESNES.

Bataillon communal d'Avesnes. — M. Houzé aîné, *commandant.*
——— cantonnal de St.-Aubin (Av.-N.) — M. Demoulin, *comm.t*
——— ——— de Felleries (id.) — M. Ringuet, *commandant.*
——— ——— de Cartignies (Av.-S.) — M. Lambret, *command.*
——— ——— d'Etrœungt (id.) — M. Trotin-Carlier, *comm.t*
——— ——— de Marbaix (id.). — M. Balligand, *commandant.*

CANTON DE BERLAIMONT.

Bataillon cantonnal de Berlaimont. — M. Emond, *commandant.*
——— ——— de Pont-sur-Sambre. — M. Couplet, *command.*

CANTON DE BAVAY.

Bataillon cantonnal de Bavay. — M. Marchant, *commandant.*
——— ——— de Taisnières-sur-Hon. — M. Gravis, *comm.t*

CANTON DE LANDRECIES.

Bataillon communal de Landrecies. — M. Motte, *commandant.*
——— cantonnal de Maroilles. — M. Bachy, *commandant.*
——— ——— de Bousies. — M. Gille, *commandant.*

CANTON DE MAUBEUGE.

Bataillon communal de Maubeuge. — M. Walrant, *commandant.*
——— cantonnal de Bersillies. — M. Fournier, *commandant.*
——— ——— de Colleret. — M. Renon, *commandant.*
——— ——— de Beaufort. — M. Trempont, *commandant.*
——— ——— de Ferrière-la-Grande. — M. Gossuin, *comm.t*

CANTONS DU QUESNOY.

Bataillon communal du Quesnoy. — M. Duchateaux-Fréaux, *comm.t*
——— cantonnal de Jenlain (Quesnoy-O.) — M. Cantineau, *commandant.*
——— ——— de Gommegnies (id.) — M. Desenfant, *comm.t*
——— ——— de Louvignies-Quesnoy (Quesnoy-Est). — M. Wattremez, Hippolyte, *commandant.*
——— ——— d'Engle-Fontaine (id.) — M. Pavot, *command.*

CANTON DE SOLRE-LE-CHATEAU.

Bataillon cantonnal de Solre-le-Château. — M. Barthélemy, *comm.t*
——— ——— de Cousolre. — M. Lebeau, *commandant.*

CANTON DE TRÉLON.

Bataillon cantonnal de Fourmies. — M. Legrand, Théophile, *comm.t*
——— ——— de Trélon. — M. Godard-Démarest, *command.t*

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

CANTON D'ARLEUX.

Bataillon cantonnal d'Arleux. — M. Merlin, *commandant.*
——— ——— de Fressin. — M. Coquelle, *commandant.*

CANTONS DE DOUAI.

Légion communale de Douai.

Etat-Major. { MM. Delaby, *colonel.*
Legal, *lieutenant-colonel.*
N..., *major.*
Gelez, *chirurgien-major.*

1.er bataillon communal. — M. Digard, ✲, *commandant.*
2.e ——— ——— M. Delval, ✲, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon cantonnal de Lallaing (Douai-N.) — M. Constant, *comm.*
——— ——— de Roost-Warn.e (D.-O.) — M. Martel, *comm.t*
——— ——— de Lauwin-Planque (id.) — M. Paix, *command.*
——— ——— de Lewarde (Douai-Sud.) — M. Fiévet, *comm.t*

CANTON DE MARCHIENNES.

Bataillon cantonnal de Marchiennes. — M. Théry, *commandant.*
——— ——— de Somain. — M. Dangremont, *commandant.*

CANTON D'ORCHIES.

Bataillon cantonnal d'Orchies. — M. Herbo, J.-B., *commandant.*
——— ——— d'Auchy. — M. Desmoutier, Ernest, *command.*

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

CANTONS DE SAINT-AMAND.

Bataillon communal de Saint-Amand. — M. Nicolle, *commandant.*
——— cantonnal d'Hasnon (rive droite). — M. Lenclud, *com.t*
——— ——— de Raismes (id.) — M. Lebreux, *commandant.*
——— ——— de Lecelles (rive-gauche). — N....., *commandant.*

CANTON DE BOUCHAIN.

Bataillon cantonnal de Bouchain. — M. O'Brien, *commandant.*
———communal de Denain. — M. Lebret, *commandant.*
— ——— cantonnal d'Escaudain. — M. Cartigny, *commandant.*
———————— de Douchy. — M. de Maingoval, *commandant.*

CANTON DE CONDÉ.

Bataillon communal de Condé. — M. Dervaux-Lefebvre, *command.*
———————— de Fresnes. — M. Renard, *commandant.*
———cantonnal de Crespin. — M. Thomas, *commandant.*
———————— de Vieux-Condé. — M. Castiaux, *commandant.*

CANTONS DE VALENCIENNES.

Légion communale de Valenciennes.

État-major. { MM. Derombies, *colonel.*
Lewille, *lieutenant-colonel.*
N..., *major.*
Branche, *chirurgien-major.*

1.er bataillon. — MM. Gabriel, *commandant.*
2.e———————— Bouy, *commandant.*

Bataillons ruraux.

Bataillon communal d'Anzin. — (Valenc.-N.). — M. Blavier, *commandant.*
———————— de Bruay (id) — M. Bource, *commandant.*
———cantonnal de Wallers (id) — M. Moreau de Bellaing, *commandant.*
———communal d'Onnaing (Valenc.-E.) — M. Brabant, *commandant.*
———cantonnal de Quaroube (id.) — M. Gernez, *commandant.*
———————— de Saultain (id.) — M. Tancrède, *commandant.*
———————— de Maing (Val.-S.) — M. Dupont, *commandant.*
———————— de Trith-Saint-Léger (id) — M. Crespin, *commandant.*

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR D'APPEL DE DOUAI.

Les audiences ordinaires de la Cour s'ouvrent à dix heures du matin et sont de trois heures au moins.

La première chambre civile tient ses audiences les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine, et la deuxième chambre civile, les jeudi, vendredi et samedi.

La chambre des mises en accusation siège ordinairement le samedi de chaque semaine, et en outre, sur la convocation de son président, toutes les fois que des affaires sont en état.

La chambre des appels de police correctionnelle tient ses audiences le lundi et jours suivants, tant pour le jugement des affaires dont elle a l'attribution que pour celui des affaires civiles qui lui sont renvoyées par le premier président.

La Cour d'assises siège au moins une fois par trimestre, pendant les mois de janvier, avril, juillet et novembre.

Le greffe est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir sans interruption.

COMPOSITION DE LA COUR D'APPEL.

Premier président, M. Le Roux de Bretagne, Auguste, (O. ✲).

Présidents, MM. Gosse de Gorre, Henri-Joseph-Aimé (O. ✲); — Petit, Pierre-Félix-V.-A., ✲; — Maurice, Noël-Auguste-Louis-Joseph, ✲; — Leroy de Falvy, Louis-Amand, ✲.

Conseillers, MM. Dubrulle, Jacques-Chrétien, ✲; — Gavelle, Antoine-Augustin-Joseph; — Durand d'Elecourt, G.-L.-J., ✲; — Bigant, François-Constant, ✲; — Tailliar, Eugène-François-Joseph, ✲; — De Warenghien, Charles-Florimond; — Benoist, François-Joseph; — Vanderwallen, Nap.-Ch.-Th.-F., ✲; — Pillot, Gabriel-Maxim.-Louis; — Cabier, Auguste-Louis-Jean; — Souquet, François; — Lenglet, Lucien-Thrasybule; — Francoville. Ovide-Aim.-Rom.; — Minart, Pierre-Désiré; — Lagarde fils, Constant-Louis; — Buffin, Camille-Hyacinthe; — Binet, Camille; — Grimbert, Alexandre-Charles-Marie; — Devinck, Paul; — Lebihan, Charles-Marie-Casimir; — Cotteau, Charles-Louis-Victor-Joseph; — Couture, Louis-Jean-Baptiste-Ma-

thurin ; — Marilhat, Georges-Antoine ;—De Guerne ; — Dupont, Edmond-Ernest, ✲.

Conseiller honoraire, M. Duriez.

PARQUET.

Procureur-général de la République, M. Huré, Louis-Michel.

Avocats-généraux, MM. Farez, Fénélon, premier avocat-général ; — De Meyer ; — Paul.

Substituts pour le service du parquet, MM. Bottin ; — Daman.

GREFFE.

Greffier en chef, M. Lagarde père, Ambroise Julien-Joseph.

Commis-greffiers assermentés, MM. Danel, — Debonte, — Dupuis, — Lenglin, — Broutin.

Liste de service et composition des Chambres pour l'année judiciaire commencée au 1.er novembre 1848.

PREMIÈRE CHAMBRE CIVILE.

Premier président, M. Le Roux de Bretagne ; — *Président*, M. Gosse de Gorre ;—*Conseillers*, MM. Dubrulle, — Gavelle, — Tailliar, — Benoist, — Buffin, — Cotteau, — Couture, — De Guerne.

DEUXIÈME CHAMBRE CIVILE.

Président, M. Leroy de Falvy ; — *Conseillers*, MM. Durand d'Elecourt, — Bigant, — de Warenghien, — Cahier, — Souquet, — Vanderwallen, — Devinck, —Lebihan, — Marilhat.

CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

Président, M. Maurice;—*Conseillers*, MM. Francoville, — Minart, — Lagarde, Couture.

CHAMBRE DES APPELS DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Président, M. Petit ; — *conseillers*, MM. Lenglet, — Francoville, — Minart, — Lagarde, — Binet, — Grimbert, — Dupont.

Avocats à la cour d'appel, MM. Leroy de Béthune ; — Honoré, Adrien ; — Danel, Paul-Liévin, ✲, bâtonnier ; — Wagrez, Aimable-Marie ; — Preux, Auguste, ✲ ; — Talon, Charles-Émile ; — Dumon, J.-B.-Aug.-Jos. ; — Leroy, Émile ; — Pellieux, Jos.-Ant.-Aug.-Sal. ; — Maurice, Jules-N.-Jos. ; — De Bonijol-Dubrau, Ben.-Alex.-Gab. ; — Parmentier, Hector-Eug.-Jos. ; — Dupont, Alf.-Math.-Ch.-Jos. ; — Thery, Alph.-Aug. ; — Chedieu, Jules-Em. ; — Plichon, Ch.-Ignace ; — Dubus, Ulric-Théod.-Jos ; — Deledicque, Ad.-Hyac.-Jos. ; — d'Esclaibes, Léon-Ch.-Ant. ; — Imbert de la Phalecque, V.-Alex.-Jos. ; — Laloux, Ch.-F.-V.-

Léon ; — Imbert de la Phalecque, Eugène ; — Treba, Cél.-Ant.-Jos. ; — Prévost, Aug.-Const.-Jos. ; — Scrive, Fréd.-Carl.-Désiré, — Hazard, Jos.-Alfred ; — Duhem, Henri-J.-B. ; — Chombart, Marie-Louis-Jos. ; — Flamant, Edm.-Fid.-Em. ; — Villette, Alp.-Ad.-Alex. ; — Kien, Benj.-Pierre-Guill. ; — Honoré, Ch.-Ad.-Fr. ; — Leroy, Jules ; — Dehau de Staplande, Em.-Ch.-L. ; — De Baillencourt, dit Courcol, Paul-Théod. ; — Gaspard, Pierre-Fr. ; — Meurice, Henri-Em.-J. ; — Tréca, Edm.-Ant.-Jos. ; — Preux fils, Auguste-Humbert ; — Barachin, Fr. ; — Lefranc, Jules-Hector-Désiré ; — Duquesne, Jos.-Alf.-Mathieu ; — Lequien, Félix-Auguste, ✻.

Avocats admis au stage. — MM. Leroy, Félix ; — Dubois, Augustin-Louis ; — Dumont, Auguste-Louis ; — Clavon, Jules-Auguste ; — Waché, Séraphin-Ch.-Jos. ; — Deron, Jean-Pierre ; — Gravis, Ernest-Célestin-Constant ; — Asselin, Alfred-Félix.

Avoués près la cour, MM. Delegorgue, Louis-Augustin ; — Debeaumont, Romain-Joseph ; — Deusy, Adolphe-Hippolyte ; — Cuvelle, François ; — Pla-Wacrenier, Jos.-Charles ; — Estabel, Aimé-Marie-Jean ; — Huret, Florim.-Vin.-Jos. ; — Regnier ; — Rolland, Benoît-François-Alf. ; — Denis, Victor ; — Lavoix fils, Rodolphe-Ch.-Fél. ; — N.....

Huissiers audienciers, MM. Bracq, Pierre-Aimé ; — Cuny, Louis-Joseph ; — Sailly, Louis ; — Boniface fils, Augustin-Joseph ; — Biancourt fils, Fr.-Alexis-Joseph ; — Montaigne.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures. Les lundis et les vendredis sont consacrés aux affaires civiles, et les samedis aux affaires correctionnelles et aux criées. Les rapports en chambre du conseil ont lieu les mercredis, et les référés devant le président, les jeudis.

Président, M. Bouly de Lesdain.
Président honoraire, M. Olivier.
Juges, MM. Darras, juge d'instruction ; — Verleye ; — Desmoutiers.
Juges suppléants, MM. Lemaire, — Hovelt, — Lestoquoy.
Procureur de la République, M. Courtin.
Substitut, M. Gardin.
Greffier, M. Dejaeghere.
Commis-Greffier, M. Atteleyn.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et de deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Lemaire, bâtonnier; — Kien; — Delattre fils, — Leurs, à Bourbourg; — de Clebsattel, — Hovelt, ✲, — Cousin, — Bouly de Lesdain.

Avocats stagiaires, MM. Gilbert, — Willems.

Avoués, MM. E. Tetut, — Carpentier, — Robyn, — Hovelt, Ernest; — Marlière, — Le Bolloche, — Houette.

Huissiers, MM. Vollaeys, Calbet, Barbier, Delangue, Domont, Delahaye, à Dunkerque; — Marcant, Isoré, Ryngaert, à Bergues; — Baron, Dewinter, Ryngaert, à Bourbourg; — Duchatel, à Gravelines; — Ryngaert, à Hondschoote; — Marchand, à Rexpoëde; — Casella, à Watten; — N...., Dedryver, à Wormhoudt.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DUNKERQUE-EST.

Il est composé de six communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Tresca. — *Suppléants*, MM. Carpentier et Kien. — *Greffier*, M. Demaegt. — *Huissier audiencier*, M. Dumont.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

2.e CANTON. — DUNKERQUE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie du chef-lieu; — *Juge-de-paix*, M. Debaecque. — *Suppléants*, MM. Declebsattel et Beck. — *Greffier*, M. Claeys. — *Huissier audiencier*, M. Barbier.

Les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Dunkerque, MM. Ed. Hovelt, — Dufour, — Massart, — B. Villette, — Caboche et Debaëque.

Commissaires-priseurs. MM. Sagot et Naghel fils.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix; les commissaires de police y remplissent aussi alternativement les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Hannequin.

3.e CANTON. — BERGUES.

Il est composé de treize communes. — *Juge-de-paix*, M. Vandeper. — *Suppléants*, MM. Modewyk et Goutier. — *Greffier*, M. Kiecken. — *Huissier audiencier*, M. Marcant.

Jours d'audience: les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Delaroière, — Chocqueel, — Vandewinckel, à Bergues.

Commissaires-priseurs, M. Bellinck.

4.e CANTON. — BOURBOURG.

Il réunit treize communes. — *Juge-de-paix*, M. Decarpentry. — *Suppléants*, MM. Buret et Dubois. — *Greffier*, M. Picquart. — *Huissier audiencier*, M. Baron.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Warin, Vandenbroucque, à Bourbourg.

5.e CANTON. — GRAVELINES.

Il réunit quatre communes. *Juge-de-paix*, M. Butor. — *Suppléants*, MM. Demarle et Daullé. — *Greffier*, M. Agez. — *Huissier audiencier*, M. Duchatel.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Salomé et Palmaert, à Gravelines.

6.e CANTON. — HONDSCHOOTE.

Il est composé de huit communes. — *Juge-de-paix*. M. Zoete. — *Suppléants*, MM. Outters et Goudaert. — *Greffier*, M. Haemaers. — *Huissier audiencier*, M. Ryngaert.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à dix heures,

Notaires du canton. MM. Goudaert, Verleye, à Hondschoote ; — Deprez, à Rexpoëde.

7.e CANTON. — WORMHOUDT.

Il est composé de dix communes. — *Juge-de-paix*, M. Blankaert. — *Suppléants*, MM. Deswarte, à Esquelbecq, et Leenhouder, à Wormhoudt. — *Greffier*, M. Leys. — *Huissiers audienciers*, MM. Dedryver et N.....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton. MM. Leenhouder, à Wormhoudt ; — Villette, à Bollezeele ; — Robyn, à Esquelbecq.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les vendredis et samedis sont destinés aux affaires civiles. Les

jeudis sont consacrés aux affaires correctionnelles, des douanes, des contributions indirectes et forestières Les lundis sont réservés pour les criées, les mardis pour les audiences de référés, et les mercredis pour les rapports du juge d'instruction et les délibérés en la chambre du conseil.

Président, M. Leclercq, ✲.
Juges, MM. Quenson, juge d'instruction; de Coussemaker, ✲, — Leclercq.
Juges suppléants, MM. Deschodt, — Kien, — N....
Procureur de la République, M. Delhomel.
Substitut, M. Lespagnol.
Greffier, M. Caboche.
Commis-greffier, M. Deroo.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Charles Vandewalle, — Deschodt, — Decool, — Bieswal.
Avocats stagiaires, MM. Duflos, — Massiet, — Smagghe, — Kien, — Deberdt.
Avoués, MM. Monet, — Ruyssen, — Kien, — Leleu, — Taverne.
Huissiers, MM. Halinck, Bruneel, Fernagut, Degrendel, Fryson, Deberdt, à Hazebrouck: — Stove, à Arnèke; — Treutenaert, Herry, à Bailleul; — Devos, Venière, à Cassel; — Courty, à Merville; — Jourdain, Cordier, à Steenvoorde; — Bodchon, à Estaires.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — HAZEBROUCK-NORD.

Il est composé de neuf communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. de Coussemaker. — *Suppléants*, MM. Pouyillon et Ch. Smagghe. — *Greffier*, M. Bollengier. — *Huissiers audienciers*, tous les huissiers d'Hazebrouck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à dix heures.

2.e CANTON. — HAZEBROUCK-SUD.

Il réunit sept communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Massiet. — *Suppléants*, MM. Justin Loingeville et Cleenewerck. — *Greffier*, M. Cauwel. — *Huissier audiencier*, M. Halinck.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Hazebrouck, MM. Bogaert, Smag.

ghe, Bollaert, à Hazebrouck ; — Roussel, à Renescure ; — Degrotte, à Walfon-Cappel ; — Lamps, à Caestre ; — Defam, à Steenbecque.

Commissaires-priseurs, MM. Devos et Bourel.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, tenu alternativement par l'un des juges-de-paix, donne ses audiences les lundis, à deux heures après midi. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Delaetre.

3.e CANTON. — BAILLEUL-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Plouvier. — *Suppléants*, MM. Cortyl, Benoît et Declercq. — *Greffier*, M. Depuidt. — *Huissier audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

4.e CANTON. — BAILLEUL-SUD-OUEST.

Il réunit cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Dathis. — *Suppléants*, MM. Lotthé et Bubbe. — *Greffier*, M. Behaghel. — *Huissier audiencier*, M. Treutenaere.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Bailleul, MM. Stoppelgast, de Coussemaker, Declercq, à Bailleul ; — Gokelaere, à Nieppe ; — Plouvier, à Steenwerck ; — Taffin, à Vieux-Berquin.

Commissaires-priseurs. — MM. Sénéchal et Debaecker.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal donne ses audiences les mardis, à dix heures. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Flahaut-Decool.

5.e CANTON. — CASSEL.

Il est composé de treize communes. — *Juge de-paix*, M. Monnier ; — *Suppléants*, MM. Debandschoewerker et Spannut, Louis. — *Greffier*, M. Aernouts. — *Huissier audiencier*, M. Venière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures ; celles de simple police ont lieu les vendredis, à dix heures.

Notaires du canton de Cassel, MM. Dehandschoewerker, Poillon, Venem, à Cassel ; — D'hont, à Rubrouck.

6.e CANTON. — MERVILLE.

Il est composé de cinq communes. — *Juge-de-paix,* M. Olivier, à Merville ; — *Suppléants,* MM. Duquesne et Verhaeghe ; — *Greffier,* M. Delouf, à Merville ; — *Huissier audiencier,* M. Courty.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures.

Notaires du canton de Merville, MM. Verhaeghe fils, Leturgie, à Merville ; — Hennion, Duflos, à Estaires.

Commissaires-priseurs, MM. Arnould, à Merville ; — Hennion, à Estaires.

7.e CANTON. — STEENVOORDE.

Il réunit neuf communes. — *Juge-de-paix,* M. Gilloots ; — *Suppléants,* MM. Cazein et Haeu ; — *Greffier,* M. Legrand ; — *Huissier audiencier,* M. Jourdain.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires du canton de Steenvoorde, MM. Vanhoute, Haeu, à Steenvoorde ; — Stoffaes, à Winnezeele.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures du matin et finissent à une heure après midi ; les lundis, mardis et mercredis sont consacrés aux affaires correctionnelles ; les jeudis, vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Josson (O. ✲).
Vice-président, M. Dufresne, ✲.
Juges, MM. Boutry, — Dubois, — Lorel, — Bourdon.
Juges d'instruction, MM. Loingeville, ✲, — Artaud.
Juges suppléants, MM. L. Defontaine, ✲, — Roussel, ✲, — Desrousseaux, ✲, — Lucas.
Procureur de la République, M. Ladureau.
Substituts, MM. Delespaul, — Legrand.
Greffier, M. Cresson.
Commis-greffiers, MM. Lutun, — Landas, — Doutreligne.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Delannoy, — Joyau, — Roussel, ✲, — Brielman, — Gennevoise, — Legrand, — Blondeau, — Théry, — Mourcou, — Menche, — Brame, — Dubus, — Quecq, — Leclercq, — Devemy, — Lucas, — Cailleret, — Sarrazin, — Houzé de l'Aulnois.

Avocats stagiaires, MM. Compagnon, — Delefosse, — Lahousse, — Boniface, — Josson, — Gruloy, — V. Delefosse, — Gentil, — Lefebvre, — Baratte.

Avoués, MM. Hurtrel, — Ad. Cousin, — Flamen, — Lemoine, — Samin, — Ed. Desrousseaux, — Frémont.

Huissiers, MM. Pannier, D'Hennin, Th. Lefebvre, Mas, Agache, Merlin, Lécutiez, Rousseau, Doutreligne, Desante, Coilliot, Dubreucq, Leplat, Huart, à Lille : — Lezies, à Lannoy ; — Fruchart, à Armentières ; — Lis, à Haubourdin ; — Héaulme, à Pont-à-Marcq ; — Delory, à Quesnoy ; — Planque, à La Bassée ; — Fontaine, — Tiberghien, à Roubaix ; — Sailly fils, à Seclin ; — Dumoulin, à Cysoing ; — Delahaye fils, à Tourcoing.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — LILLE-NORD-EST.

Il est composé de trois communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Delerue. — *Suppléants*, MM. Félix Dehau et Devemy. — *Greffier*, M. Dusart fils. — *Huissier audiencier*, M. Huart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à trois heures.

2.e CANTON. — LILLE-CENTRE.

Une seule commune rurale est réunie à une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Marchant. — *Suppléants*, MM. Carlier et Sénéchal. — *Greffier*, M. Duretz. — *Huissier audiencier*, M. Pannier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin.

3.e CANTON. — LILLE-SUD-EST.

Il se compose de trois communes et d'une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Bougenier. — *Suppléants*, MM. Brielman et Deledicque. — *Greffier*, M. Delecroix. — *Huissier audiencier*, M. D'Hennin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

4.e CANTON. — LILLE-SUD-OUEST.

Il comprend deux communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Dupuis. — *Suppléants*, MM. Mas, à Lille, et Cousin, à Wazemmes. — *Greffier*, M. Tison. — *Huissier audiencier*, M. Loridant.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures et demie du matin.

5.e CANTON. — LILLE-OUEST.

Il réunit quatre communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Dancoisne. — *Suppléants*, MM. Blondeau et Hurtrel. — *Greffier*, M. Wallerand. — *Huissier audiencier*, M. Dubreucq.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures du matin.

Notaires des cinq cantons de Lille. — MM. Carlier, Dujardin, Desmottes, Mas, L. Desrousseaux, ✲, Deledicque, Leclercq, ✲, Pajot, Coustenoble fils, Defontaine, Desrousseaux (J.), Danel, Courmont, Gruloy, Lebigre, Meunier, Lefebvre, Herlin, à Lille; — Lestienne, à Ronchin; Guérin, à Wambrechies.

Commissaires-priseurs. MM. Binauld, Pajot, Delfosse, Masclef, Lairez, à Lille.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les lundis, à dix heures. Le chef du bureau central de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Dumont.

6.e CANTON. — ARMENTIÈRES.

Il est composé de sept communes. — *Juge-de-paix*, M. Lesage. — *Suppléants*, MM. Butin et Bayard-Morel. — *Greffier*, M. Liénard. — *Huissier audiencier*, M. Fruchart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et vendredis, à deux heures.

Notaires du canton d'Armentières. — MM. Castrique, Demazières, à Armentières; — Danscoisne, à Frelinghien.

Commissaire-priseur, M. Duretz, à Armentières.

7.e CANTON. — CYSOING.

Il réunit quatorze communes. — *Juge-de-paix*, M. Broutin. — *Suppléants*, MM. Desmons, à Cysoing, et Delannoy. — *Greffier*, M. Damide. — *Huissier audiencier*, M. Dumoulin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Cysoing. — MM. Delinselle, à Cysoing ; — Baratte, ✻, à Templeuve.

8.e CANTON. — HAUBOURDIN.

Il est composé de seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Tierce ; — *Suppléants*, MM. Fichaux et Coppin. — *Greffier*, M. Fleurquin. — *Huissier audiencier*, M. Lis

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures.

Notaires du canton d'Haubourdin. — MM. Coppin, à Haubourdin ; — Lesage, à Lomme ; — Brice, à Radinghem ; — Menu, à Wavrin.

9.e CANTON. — LA BASSÉE.

Il réunit onze communes. — *Juge-de-paix*, M. Baras. — *Suppléants*, MM. Candelier et Dutilleul ; — *Greffier*, M. Leleux. — *Huissier audiencier*, M. Planque.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et samedis, à dix heures.

Notaires du canton de La Bassée. — MM. Roussel, Mannier fils, à La Bassée ; — Deron, à Aubers ; — Dutilleul, à Fournes.

10.e CANTON. — LANNOY.

Il est composé de seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Nœuveglise, à Ascq. — *Suppléants*, MM. Parent et Pille. — *Greffier*, M. Truffaut. — *Huissier audiencier*, M. Lezies.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Lannoy. — MM. Catteau, à Lannoy ; — Reuflet, à Ascq.

11.e CANTON. — PONT-A-MARCQ.

Il est composé de quinze communes. — *Juge-de-paix*, M. Théry. — *Suppléants*, MM. Baudoux et Vermesch. — *Greffier*, M. Desmazières. — *Huissier audiencier*, M. Heaulme.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures.

Notaires du canton de Pont-à-Marcq. — MM. Debruyn, à Pont-à-Marcq ; — Baudoux, à Phalempin.

12.e CANTON. — QUESNOY-SUR-DEULE.

Il se compose de neuf communes. — *Juge-de-paix*, M. Basin. — *Suppléants*, MM. Lelong et Fauvarque. — *Greffier*, M. Gervoson. — *Huissier audiencier*, M. Delory.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton de Quesnoy-sur-Deule. — MM. d'Halluin, à Quesnoy ; — Lambin, Meurillon, à Comines.
Commissaire-priseur, M. Catteau-Lauwick, à Comines.

13.e CANTON. — ROUBAIX.

Il est composé de quatre communes. — *Juge-de-paix*, M. Verquin. — *Suppléants*, MM. Cottigny et Lanvin. — *Greffier*, M. Bocquet. — *Huissiers audienciers*, MM. Fontaine et Tiberghien.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Roubaix. — MM. Lanvin, Cottigny, Garez, à Roubaix.
Commissaire-priseur, M. Loridan.

14.e CANTON. — SECLIN.

Il réunit seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Grilliet. — *Suppléants*, MM. Collette fils et Cottignes. — *Greffier*, M. Cornillot. — *Huissier andiencier*, M. Sailly.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis et vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Seclin. — MM. Collette, Cottignies, à Seclin.

15.e CANTON. — TOURCOING-NORD.

Il est composé de cinq communes, plus, d'une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Truche. — *Suppléants*, MM. Bernard et Deroubaix. — *Greffier*, M. Meurisse. — *Huissier audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à dix heures du matin, et aux samedis, à deux heures du soir.

16.e CANTON. — TOURCOING-SUD.

Il réunit trois communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-*

de-paix, M. Houvenaghel. — *Suppléants*, MM. Roussel-Caulliez et Ducoulombier-Danniaux. — *Greffier*, M. Desplanques. — *Huissier audiencier*, M. Delahaye.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Tourcoing. — MM. Hassebroucq, Delahaye, Bernard, à Tourcoing ; — Adam, à Linselles ; — Rouzé, à Roncq ; — Ducrocq, à Marcq-en-Barœul.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les samedis, à deux heures ; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Mathon.

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Les audiences civiles de ce tribunal ont lieu le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Elles s'ouvrent à dix heures, depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et finissent à une heure ; depuis cette dernière époque jusqu'à la fin de l'année judiciaire, elles commencent à neuf heures et demie et se terminent à midi et demi.

Les audiences correctionnelles se tiennent le samedi : elles commencent à neuf heures et demie, depuis la rentrée jusqu'au premier mai, et à neuf heures, depuis cette époque jusqu'à la fin de l'année judicaire.

Les causes qui intéressent les administrations sont portées aux audiences des premier et troisième samedis de chaque mois, celles intentées par les parties civiles, aux audiences des deuxième et quatrième samedis.

Le lundi et le mardi sont réservés pour les rapports du juge d'instruction, les affaires en délibéré, en instruction par écrit et à bureau ouvert.

Les audiences en référé ordinaire ont lieu le jeudi, à trois heures de relevée.

Président, M. Proyart, ✲.

Juges, MM. Quecq, juge d'instruction ; — Asselin, — Cacheux, ✲.

Juges suppléants, MM. Leroy, — Fénélon Farez, — Renard.

Procureur de la République, M. Pley, ✲.

Substitut, M. Maniez.

Greffier, M. Dourlez.

Commis-greffiers, MM. Beauvais et Bélot.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de huit heures du matin jusqu'à une heure, et depuis trois heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Leroy, Henri, bâtonnier; — Renard,—Lancelle, — Leroy, Jean-Louis; — Vitrant, — Bouly, Eugène; — D'Esclaibes, Ed.; — Defremery, — Wattier, Edmond; — De Sars, Dutemple; — Cirier.

Avocats stagiaires, MM. Combier, — Boucher, Fénélon; — Pillion, — Varez.

Avoués, MM. Legrand, — Buzin, — Bouchez, — Foulon, — Farez, Eugène; — Hourie, — Lancelle.

Huissiers, MM. Demarquez, Daigremont, Bommier père, Boudry, dit Daniau; Hulot, Doucedame, Pluvinage, Colin, Herlin, Bommier fils, Déjardin, à Cambrai; — Picart, à Carnières; — Fontaine, Lepaon, au Câteau; — Marchandise, Auguste Molinier, à Clary; — Bultez, à Marcoing; — Lobry, à Solesmes.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — CAMBRAI-EST.

Il réunit treize communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Callory. — *Suppléants*, MM. Leroy et Defrémery. — *Greffier*, M. Flinïaux. — *Huissier audiencier*, M. Hulot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis, à neuf heures.

2.e CANTON. — CAMBRAI-OUEST.

Il comprend dix-sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Mallet. — *Suppléants*, MM. Savary et Déjardin. — *Greffier*, M. Masson. — *Huissier audiencier*, M. Colin.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à dix heures, à l'hôtel-de-ville, salle du Prétoire.

Notaires des deux cantons de Cambrai. MM. Leroy, Foulon, Piettre, Savary, Déjardin, Duchange, Leroy-Lallier, Brulley de Labrunière, Dollez, à Cambrai.

Commissaires-priseurs, MM. Montay et Vallers, à Cambrai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences tous les vendredis, à dix heures du matin. Le commissaire de police remplit auprès de ce tribunal les fonctions du ministère public.

Greffier, N....

3.e CANTON. — CARNIÈRES.

Il comprend seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Colmont. *Suppléants*, MM. N.... et Vaillant. — *Greffier*, M. Lansiaux. — *Huissier audiencier*, M. Picart, à Carnières.

Jours d'audience : les audiences sont fixées au jeudi de chaque semaine, à neuf heures ; elles ont lieu à Carnières.

Notaires du canton de Carnières. MM. Carrez, à Avesnes lez-Aubert ; — Tabary, à Quiévy.

4.e CANTON. — LE CATEAU.

Il comprend la ville du Câteau, le bourg de Câtillon et quinze communes. — *Juge-de-paix*, M. Chantreuil. — *Suppléants*, MM. Eraux et Rousseau-Guilmot. — *Greffier*, M. Gros. — *Huissiers audienciers*, MM. Lepaon et Fontaine.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton du Câteau. MM. Henri Flayelle, Basquin, Carlier, Hector Flayelle, au Câteau. — Basquin, à Câtillon.

5.e CANTON. — CLARY.

Il contient dix-sept communes. — *Juge-de-paix*, M. Druesnes. — *Suppléants*, MM. Bauchart et Fignier. — *Greffier*, M. Gaillièque. — *Huissier audiencier*, M. Molinier.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les mardis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Clary. MM. Millot, à Walincourt. — Bobeuf, à Clary. — Grimbert, à Caudry.

6.e CANTON. — MARCOING.

Il comprend vingt communes. — *Juge-de-paix*, M. Puche. — *Suppléants*, MM. Trocmez et Daillard-Bris. — *Greffier*, M. Ringeval. — *Huissier audiencier*, M. Bultez.

Jours d'audience : tous les mardis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marcoing. MM. Bommier, à Flesquières. — Huyon, à Gouzeaucourt.

7.e CANTON. — SOLESMES.

Il contient le bourg de ce nom et seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Decaux. — *Suppléants*, MM. Lobry et Mesnard-Payen. — *Greffier*, M. Taisne. — *Huissier audiencier*, M. Lobry.

Jours d'audience : l'audience se tient tous les lundis, à neuf heures.

Notaires du canton de Solesmes. MM. Lempereur et Mallet, à Solesmes.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à neuf heures et finissent à midi. Les lundis sont destinés aux affaires de la régie, de l'enregistrement et des domaines, en bureau ouvert ; les mardis, aux rapports du juge d'instruction ; les mardis et mercredis, aux affaires correctionnelles; les jeudis, aux affaires commerciales, expropriation, interdiction, déclaration d'absence, partage, licitation, etc. ; les vendredis et samedis, aux affaires civiles.

Président, M. Lebeau, ✲.
Juges, MM. de Lagorce, Cressent, *juge d'instruction*.
Juges suppléants, MM. Désiré Hannoye, — Clavon, — Maurice.
Procureur de la République, M. Delaville.
Substitut, M. Honoré.
Greffier, M. Carniaux.
Commis-greffiers, MM. Lemire et Hamont. — *Expéditionnaire*, M. Cardon.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et depuis deux heures jusqu'à six heures du soir.

Avocats, MM. Clavon, Désiré Hannoye, Maurice, Prosper Hannoye, Isidore Lebeau, Pouillaude de Carnières, Demortain.
Avocats stagiaires, Romain Mary, Léon Vendois.
Avoués, MM. Lavice, — Pillot, — Jules Hannoye, — Pecart, — Paul, — Jules Davoine, — Caffieri.
Huissiers, MM. Pourrier, Dineux, Colinet, Lebeau-Parisot, à Avesnes ; — Mehaut, à Berlaimont ; — Froment, Madoulé, à Landrecies ; — Deghaye, Lermuzeaux, Tellier, à Maubeuge ; — Duchâteau, Marit, Bevière, au Quesnoy ; — Bouvier, à Solre-le-Château ; — Pecqueriaux, Mercier, à Trélon ; — Guilain et Bisiaux, à Bavay.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — AVESNES-NORD.

Il est composé de treize communes et d'une partie du chef-lieu. — *Juge-de paix*. M. George. — *Suppléants*, MM. Lavice et Evrard. — *Greffier*, M. Farce. — *Huissier audiencier*, M. Pourrier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et vendredis, à dix heures.

2.e CANTON. — AVESNES-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Leloup, ✲. — *Suppléants*, MM. Davoine et Isidore Lebeau. — *Greffier*, M. Bernadou. — *Huissiers audienciers*, MM. Colinet et Parisot.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et samedis, à dix heures.

Notaires des deux cantons d'Avesnes. MM. Evrard, Ducarne, Fauquet, Davoine, Arnoult, à Avesnes; — Desmoulins, à Dourlers; — Antoine, à Etrœungt; — Lambret, à Cartignies.

Commissaire-priseur, M. Passage.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal, alternativement présidé par MM. les juges-de-paix, tient ses audiences les samedis, à deux heures.

Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier, M. Renau.

3.e CANTON. — BAVAY.

Il est composé de vingt communes. — *Juge-de-paix*, M. Colman, — *Suppléants*, MM. Coulmont et Degrignart. — *Greffier*, M. Erouart. — *Huissiers audienciers*, MM. Guilain et Bisiaux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Marchal, Delaye, Coulmon.

4.e CANTON. — BERLAIMONT.

Il est composé de quatorze communes. — *Juge-de-paix*, M. Delcroix. — *Suppléants*, MM. Lannes et Paul. — *Greffier*, M. Bruyère. — *Huissier audiencier*, M. Mehaut.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Emond et Eliez, à Berlaimont.

5.e CANTON. — LANDRECIES.

Il est composé de dix communes. — *Juge-de-paix*, M. Dollez. — *Suppléants*, MM. Ancelet et Béthune. — *Greffier*, M. Madoulé père. — *Huissiers audienciers*, MM. Froment et Madoulé.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Deruez, Stievez, Petithomme, à Landrecies; — Azambre, à Maroilles.

6.e CANTON. — LE QUESNOY-EST.

Il est composé de quatorze communes et d'une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Brabant-Barthélémy. — *Suppléants*, MM. Piette et N... — *Greffier*, M. Carion. — *Huissiers audienciers*, MM. Duchâteau, Marit, Bevière, N...

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et jeudis, à neuf heures.

7.e CANTON. — LE QUESNOY-OUEST.

Ce canton réunit treize communes, outre une partie du chef-lieu. *Juge-de-paix*, M. Honoré. — *Suppléants*, MM. Brabant et Vallez. — *Greffier*, M. Masson. — *Huissiers audienciers*, MM. Delsart, Marit, Duchâteau et Bevière.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et mercredis, à neuf heures.

Notaires des deux cantons du Quesnoy. MM. Vallez, Canquelain, Beauvais, au Quesnoy ; — Lustremant, à Jenlain ; — Desenfant, à Gommegnies.

8.e CANTON. — MAUBEUGE.

Il est composé de trente-une communes. — *Juge-de-paix*, M. Horrie. — *Suppléants*, MM. Froissart et Bayard. — *Greffier*, M. Lesne. — *Huissiers audienciers*, MM. Deghaye, Lermuzeaux et Tellier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à neuf heures.

Notaires du canton. MM. Walrand, Froissard, Sorlin, Bottieau, à Maubeuge.

Commissaire-priseur, M. Bayart.

9.e CANTON. — SOLRE-LE-CHATEAU.

Il est composé de seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Hensell, — *Suppléants*, MM. Bever et Leroy. — *Greffier*, M. Michaux. — *Huissier audiencier*, M. Bouvier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à dix heures.

Notaires du canton, MM. Bever, Delebecke, à Solre-le-Château.

10.e CANTON. — TRÉLON.

Il est composé de treize communes. — *Juge-de-paix*, M. Rogier.

— *Suppléants*, MM. Delannoy et Dubois. — *Greffier*, M. Méhaut. *Huissiers audienciers*, MM. Pecqueriaux et Mercier.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures.

Notaires du canton, MM. Macaigne, à Trélon ; — Divry, à Fourmies ; — Stocquelet, à Wignehies,

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures du matin et finissent à une heure. Les mercredis, jeudis et vendredis sont consacrés aux affaires civiles et de commerce ; les samedis, aux affaires de police correctionnelle.

Président, M. Rossignol.

Juges, MM. Dorlencourt, Deusy ; — Danniaux, *juge d'instruction.*

Juges suppléants, MM. Dumont, — Honoré, Maurice.

Procureur de la République, M. Mastrick.

Substitut, M. Fiévet.

Greffier, M. Dubrou.

Commis-greffiers, MM. Wantiez et Jovenet. — *Expéditionnaire*, M. Dujardin.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, de neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Avocats. (Les mêmes que ceux de la Cour d'appel.)

Avoués, MM. Vigneron, — Sigismond-Leroy, — Léon Nutly, — Boutique, — N..., — N..., — N...

Huissiers, MM. Sailly, Biencourt fils, Bracq, Cuny, Tilliez, Pouillaude, Delahaye, Campion, Boniface fils, Carnin, Montaigne, Dellefolly, à Douai ; — Sénéchal, à Arleux ; — Delannoy, Deffontaine, à Marchiennes ; — Lemaire père et Lemaire-Deroubaix, à Orchies.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — DOUAI-NORD.

Ce canton est composé de cinq communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Foulon. — *Suppléants*, MM. Leroy, Emmanuel, et Duclerfays. — *Greffier*, M. Dubem. — *Huissier audiencier*, M. Boniface fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis, à onze heures.

2.e CANTON. — DOUAI-SUD.

Il est composé de onze communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Déprés. — *Suppléants*, MM. Deledicque et Cuvelle. — *Greffier*, M. Deregnaucourt. — *Huissier audiencier*, MM. Sailly et Boniface fils.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

3.e CANTON. — DOUAI-OUEST.

Il réunit dix communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Duthillœul, ✲. — *Suppléants*, MM. Nutly, Léon, et Huret. — *Greffier*, M. Delacaze. — *Huissiers audienciers*, MM. Sailly et Pouillaude.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à onze heures.

Notaires des trois cantons de Douai. MM. Allard, Galand fils, de Bailliencourt, dit Courcol, Duclerfays, Stiévenard, Druon, Proyart, Capon fils, Demon, Moreau, Boutet.

Commissaires-priseurs, MM. Milot, Deldicque, Delhaye, à Douai.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Ce tribunal tient ses audiences tous les jeudis, à dix heures; il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal. — M. Milliot, à Douai.

4.e CANTON. — ARLEUX.

Il est composé de quinze communes. — *Juge-de-paix*, M. Lepeuple, à Arleux. — *Suppléants*, MM. Mullet et Guilbert. — *Greffier*, M. Peugniez, à Aubigny-au-Bac. — *Huissier audiencier*, M. Sénéchal, à Arleux.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Arleux. MM. Lepeuple fils, Mullet, à Arleux.

5.e CANTON. — MARCHIENNES.

Il est composé de seize communes. — *Juge-de-paix*, M. Horrie. — *Suppléants*, MM Thery et Debonte. — *Greffier*, M. Tellier. — *Huissiers audienciers*, MM. Delannoy et Deffontaine.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton de Marchiennes, MM. Théry et Debonte, à Marchiennes.

6.e CANTON. — ORCHIES.

Il réunit huit communes. — *Juge-de-paix*, M. Luiset. — *Suppléants*, MM. Josson et Gamonet. — *Greffier*, M. Depret. — *Huissier audiencier*, M. Lemaire-Deroubaix.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis, à neuf heures.

Notaires du canton d'Orchies, MM. Samin, Gamonet, Dubus, à Orchies.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Les audiences de ce tribunal s'ouvrent à dix heures et finissent à une heure. Les mercredis et jeudis sont destinés aux affaires civiles ; les vendredis et samedis, aux affaires correctionnelles; néanmoins, l'audience des vendredis est plus spécialement affectée aux affaires des douanes, des contributions indirectes et des eaux et forêts ; aux audiences du mardi sont portées les affaires relatives aux expropriations forcées, aux licitations et à toutes les ventes judiciaires, et après celles-ci, le tribunal s'occupe des affaires de nature à être jugées à bureau ouvert. Les lundis, à neuf heures et demie, ont lieu les rapports du juge d'instruction, en chambre du conseil ; les affaires civiles de nature à être jugées sur requête sont vidées au commencement ou à la fin de toutes les audiences indifféremment.

Président, M. Lecuyer, ✲.

Juges, MM. Girard, ✲, *juge d'instruction;* — Boulanger, — Loy.

Juges suppléants, MM. Boca père ; — Dubois ; — Duchataux.

Procureur de la République, M. Gaddeblé.

Substitut, M. Bultot.

Greffier, M. Delgrange.

Commis-greffier, M. Hécart.

Le greffe est ouvert pendant toute l'année, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, sans interruption.

Avocats, MM. Boca père, — Dubois, bâtonnier, — Dupont, — Dubus, — Grar, — Regnard, — Deruesne, — Girard, — Thellier, Louis ; — Dupont de St.-Ouen, — Verdavainne, — Water

nau, — Mangeart, — Wartelle, — Leroy, — Boca, — Thellier jeune, — Dubois jeune, — Dufont, — Foucart, — de Waringhien, — Faillard.

Avocats stagiaires, MM. Didier, — Rousseau, — Collet.

Avoués, MM. Le Barbier, — Delsart, — Devillers, — Alglave, — Alais, — Libert.

Huissiers, MM. Tournay, syndic; Leflan, Pillion, Carliez, Ducret, Berquet, Cochinart, Bouilliez, Dupont, Bruyère, Léchelle, à Valenciennes; —Avis, Vallez, à Bouchain; — Dubois, Taquet, à Condé; — Horrie, Desmons, Sencourt, à Saint-Amand.

JUSTICES DE PAIX.

1.er CANTON. — VALENCIENNES-NORD.

Il est composé de sept communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Charamont. — *Suppléants*, MM. Bultot et Gamblon. — *Greffier*, M. Baboma. — *Huissier audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux lundis et jeudis, à neuf heures du matin.

2.e CANTON. — VALENCIENNES-EST.

Il comprend dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Bossaut. — *Suppléants*, MM. Guislain et Deruesne. — *Greffier*, M. Carlier. — *Huissier audiencier*, M. Cochinart.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à neuf heures du matin.

3.e CANTON. — VALENCIENNES-SUD.

Il réunit quatorze communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Boulan. — *Suppléants*, MM. Barbet et Dubus. — *Greffier*, M. Squalard. — *Huissier audiencier*, M. Berquet.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mercredis et samedis, à neuf heures du matin.

Notaires des trois cantons de Valenciennes, MM. Guislain, Paillard, Beauvois, Dupire, Douchy, Boduin, Mabille, Gamblon, Alglave, Lefebvre, Dubois, à Valenciennes.

Commissaires-priseurs, MM. Laplace, Dusart, Bonjour, à Valenciennes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Valenciennes tient ses audiences tous les mercredis, à dix heures du matin. Il est présidé alternativement par MM. les juges-de-paix. Le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, M. Dufour.

4.e CANTON. — BOUCHAIN.

Il est composé de vingt-une communes. — *Juge-de-paix*, M. Canonne, à Bouchain. — *Suppléants*, MM. Parent et Dupont. — *Greffier*, M. Deprès, à Bouchain. — *Huissier audiencier*, M. Vallez.

Notaires du canton de Bouchain, MM. Bouchez fils, Cogé fils, Cattelin, à Bouchain.

5.e CANTON. — CONDÉ.

Il réunit neuf communes. — *Juge-de-paix*, M. Bonnier. — *Suppléants*, MM. Pureur et Bracq-Miroir, à Condé. — *Greffier*, M. Noël fils. — *Huissier audiencier*, M. Dubois.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux mardis et vendredis, à dix heures du matin.

Notaires du canton de Condé. MM. Mention, Martel, Pureur, à Condé.

Commissaire-priseur, M. Mention-Lenglé, à Condé.

6.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive droite de la Scarpe.

Il est composé de sept communes, outre une partie du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, M. Courmaceul. — *Suppléants*, MM. Doutriaux et Debettignies. — *Greffier*, M. Guislain. — *Huissier audiencier*, N....

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux samedis, à dix heures

7.e CANTON. — SAINT-AMAND, rive droite de la Scarpe.

Il réunit dix communes, outre une partie de celle du chef-lieu. — *Juge-de-paix*, Nugues. — *Suppléants*, M. Duprez, N.... — *Greffier*, M. Druon. — *Huissier audiencier*, M. Horrie.

Jours d'audience : les audiences sont fixées aux vendredis, à dix heures.

Notaires des deux cantons de Saint-Amand, MM. Baligand père, à Mortagne. — Horrie, Baligand fils, Desbrosses, Davaine, Barbieux, à Saint-Amand.

Commissaires-priseurs, MM. Legrand, Tournoy, à Saint-Amand.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE.

Le tribunal de simple police de Saint-Amand tient ses audiences tous les vendredis, à deux heures, pendant les premier et troisième trimestres, et tous les mardis, à deux heures, pendant les deuxième et quatrième trimestres. Il est alternativement présidé par MM. les juges-de-paix ; le commissaire de police y remplit les fonctions du ministère public.

Greffier du tribunal, **M. Guislain.**

TRIBUNAUX DE COMMERCE.

Un décret de l'Assemblée nationale en date du 28 août 1848 porte que les membres des tribunaux de commerce seront élus par une assemblée composée des citoyens français, commerçants patentés depuis cinq ans, des capitaines au long cours et des maîtres au cabotage ayant commandé des bâtiments depuis cinq ans et domiciliés depuis deux ans au moins dans le ressort du tribunal.

Il n'a point encore été procédé au renouvellement prescrit par ce décret.

Les tribunaux de commeree existant dans ce département sont placés dans les villes de Dunkerque, Lille, Cambrai et Valenciennes. Ils sont composés ainsi qu'il suit :

TRIBUNAL DE DUNKERQUE.

Président, **M. Hector Féron.**

Juges, **MM. Morel-Agie ; — Petyt, Auguste ; — Hecquet ; — Bourdon, Constant.**

Juges suppléants, **MM. Alisse, Jacques-Philippe ; — Philippe fils aîné ; — Tresca, Pierre ; — Devries aîné.**

Greffier, **M. Caboche.**

Commis-greffier, **M. Demilleville.**

TRIBUNAL DE LILLE.

Président, **M. Ch. Verley.**

Juges, **MM. Sauvaige-Fretin ; — Masse-Lefebvre ; — Rouzé, Théodore ; — Derode père.**

Juges suppléants, **MM. Th. Barrois ; — Masquelier ; — Decoster ; — Descamps, Alfred.**

Greffier, **M. Blondeau, Alphonse.**

Commis-greffier, **M. Fremaux.**

TRIBUNAL DE CAMBRAI.

Président, **M. Delloye.**

Juges, **MM. Wiart ; — Toussaint, Gustave ; — Pajot-Degond ; — N.....**

Juges-suppléants, MM. Brabant, Jules; — Mallez-Mallez; — Levêque, Pierre; — Duchange aîné.

Greffier, M. Pellereau.

TRIBUNAL DE VALENCIENNES.

Président, M. de Bailliencourt.

Juges, MM. Delame-Lelièvre; — Bracq-Dabencourt; — Dupont; — Serret, Georges.

Juges-suppléants, MM. Prignet; — Carlier-Lefebvre, Emile; — Dubois, Félix.

Greffier, M. Barbédienne.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Un décret de l'Assemblée nationale en date du 27 mai 1848 a prescrit la réorganisation des conseils de prud'hommes d'après de nouvelles bases.

Le nombre des membres de chaque conseil est de six au minimum et de vingt-six au maximum.

Le nombre des prud'hommes ouvriers est toujours égal à celui des prud'hommes patrons.

Les patrons et les ouvriers sont convoqués séparément par le Préfet pour procéder, à la majorité relative, à la désignation dans leurs catégories respectives d'un nombre de candidats triple de celui des membres à nommer.

Les patrons et les ouvriers sont convoqués de nouveau pour procéder séparément, sur la liste de candidats, les patrons à l'élection des prud'hommes ouvriers, et les ouvriers à l'élection d'un même nombre de prud'hommes patrons.

Les prud'hommes sont renouvelés par tiers tous les ans.

La présidence du conseil est alternativement déférée par voie d'élection à un patron et à un ouvrier titulaire. La durée de la présidence est de trois mois.

Une audience au moins par mois est consacrée aux conciliations. Cette audience est tenue par deux membres, l'un patron, l'autre ouvrier.

Le conseil se réunit au moins deux fois par mois pour juger les contestations qui n'ont pu être terminées par voie de conciliation.

Il a été procédé en 1848 aux élections des membres des conseils des prud'hommes, dans les formes ci-dessus indiquées.

Le nombre de ces conseils dans le département est de huit. En voici la désignation :

ROUBAIX.

Patrons. — MM. Ernould-Bayart; — Requillart-Desaint; — Florin, Carlos; — Lefebvre, Louis; — Screpel, Jean-Baptiste; — Derville, Louis.

Ouvriers. — MM. Delaplace-Joël ; — Verlais, Henri ; — Wellem, Louis ; — Defrance, Carlos ; — Lerouge, Jean-Baptiste ; — Buisine, Benjamin.

LILLE.

Patrons. — MM. Mallet père ; — Delobel ; — Deblock ; — Droulers ; — N.... ; — Dutilleul, Jérôme ; — Rudot.

Ouvriers. — MM. Boulen, Philippe ; — Brunin, François ; — Bécart, Célestin ; — Lepez, Antoine ; — Duhem, César ; — Delemar ; — Schneider.

CAMBRAI (1).

Président, M. Doudan-Canonne ; — *Vice-président,* N....

Membre du conseil. — MM. Decomble ; — Crinon ; — Hattu ; — Toussaint ; — Basuyau ; — Bricout ; — Mollet.

Suppléants. — MM. Cattelain ; — Cambai.

TOURCOING.

Patrons.—MM. Glorieux-Pollet ;—Deroubaix, Henri ;—Jourdain-Defontaine ; — Jonglez-Wattel ; — Lamourette, Philippe.

Ouvriers. — MM. Benoît, Augustin ; — Vandamme, Auguste ; — Deltour, Ferdinand ; — Cormon, Henri ; — Christory, André.

DOUAI (1).

Président, M. Prosper Chartier ; — *Vice-président,* M. Guerdin.

Membre du conseil. — MM. Demarquette ; — Bassée, Joseph ; — Butruille, Joseph.

Suppléants. MM. Averlant ; — Béghin.

ARMENTIÈRES.

Patrons. — MM. Beghin ; — Debarge-Vanoye ; — Reynaert, Charles ; — Six-Flipo.

Ouvriers. — MM. Barlet, Fidèle ; — Delobiaux, Stanislas ; — Vanysebergh, Louis ; — Lamerand, Augustin.

LE CATEAU (1).

Président, M. Delannoy-Bricout ; — *Vice-président,* M. Hannappe-Cirier.

Membre du conseil. — MM. Legrand-Caron : — Delarue ;—Senez-Chantreuil ; — Ponsin-Sartiaux ;— Muller, Charles.

Suppléants. — MM. Jacqz, François ; — Ognier, Félix.

(1) Les patrons et les ouvriers n'ont pas répondu à l'appel qui leur a été fait pour procéder au renouvellement du conseil. Les anciens membres sont restés en fonctions.

VALENCIENNES.

Patrons. — MM. Lerville, Edouard ; — Renotte, Louis ;—Raux, Ferdinand ; — Clavelly, Zéphirin ; — Boulanger, Séraphin ; — Nicolle-Carpentier ; — Petat, Philibert.

Ouvriers. — MM. Gossart, Alfred ; — Serret, Pierre ; — Carpentier, François ; — Lamorice, Antoine ; — Colin, Louis ; — Hernoud, Isidore ; — Desquesnes, Benoît.

ÉTAT MILITAIRE DE LA 2.e DIVISION.

D'après les dispositions du décret du Gouvernement provisoire en date du 28 avril 1848, la division militaire ayant paru chef-lieu, Lille prend le N.° 2, et comprend les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne.

COMMANDEMENT DE LA DIVISION.

M. Foucher (C. ✲),général, *commandant la division.*

N..., capitaine aide-de-camp.

M. Aigoin de Falguerolle (C. ✲), colonel, *chef de l'état-major de la 2.e division militaire.*

MM.

Mazel du Goulot (O. ✲), chef d'escadron,
Copineau, ✲, chef d'escadron,
Péchin, capitaine d'état-major,
Leroy, idem,
De Hedouville, idem,
De Bourmann, idem,

} *attachés à l'état-major.*

Première subdivision.

MM.

De Bourges, (C. ✲), général de brigade, *commandant le département du Nord.*

N..., capitaine aide-de-camp.

ÉTAT-MAJOR DES PLACES DU DÉPARTEMENT DU NORD.

LILLE.

MM.

Sentuary (O. ✲), colonel.

Greppo, chef d'escadron, *major de la place.*

Cuenot, ✲,
Lachanelle, ✲, } capitaines, *adjudants de place.*
Ricard, ✲,
Douhet de Joux, } lieutenants, *adjudants de place.*
Guesnu, ✲,
Gouttière, ✲, capitaine, *secrétaire-archiviste.*

CITADELLE DE LILLE.

MM.

Choppin, ✲, chef de bataillon, *commandant de place.*
Hoguet, ✲, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

Smidt (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
Crocy, ✲, capitaine, }
Wahart, ✲, id., } *adjudants de place.*
Bourgogne, lieutenant, }
Mirande, adjudant sous-officier, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE DUNKERQUE ET FORT LOUIS.

MM.

Léon (C. ✲), colonel, *commandant de place.*
Osbée, ✲, capitaine, } *adjudants de place.*
Malreux, lieutenant, }
Poirson, ✲, lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE DOUAI ET FORT DE SCARPE.

MM.

Garrido (O. ✲), colonel, *commandant de place.*
Guislain, ✲, capitaine, } *adjudants de place.*
Picquard, lieutenant, }
Jonnard, sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste.*
Bouvier, ✲, capitaine, *commandant le fort de Scarpe.*

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Demassieux, ✲, lieutenant-colonel, *commandant de place.*
Magnier, ✲, capitaine, } *adjudants de place.*
Nouguier, lieutenant, }
Audry, ✲, sous-officier, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Clerget (O. ✲), lieutenant-colonel, *commandant de place.*
Duquesne, ✲, capitaine, *adjudant de place.*
Dubois, sous-lieutenant, *secrétaire-archiviste.*

PLACE DE CONDÉ.

MM.

Bourriot, ✲, lieutenant-colonel, *commandant de place.*
Raspi, lieutenant, *adjudant de place.*

PLACE DU QUESNOY.

M. Marturé, ✲, chef de bataillon, *commandant de place.*

PLACE D'AVESNES.

M. Morand (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place.*

PLACE DE LANDRECIES.

M. Dupic (O. ✲), chef de bataillon, *commandant de place.*

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Guntz, chef de bataillon, *commandant de place.*

PLACE DE BERGUES ET FORT FRANÇAIS.

M. Marinier, ✲, chef de bataillon, *commandant de place*

PLACE DE GRAVELINES.

M. Racinet, ✲, chef de bataillon, *commandant de place.*

ARTILLERIE.

ÉCOLE D'ARTILLERIE DE DOUAI.

MM.

Bonet, Frédéric (C. ✲), général de brigade, *commandant l'artillerie dans la 2.e division militaire.*
Rely (O. ✲), lieutenant-colonel, *adjoint au commandant.*
Martin, Jean, ✲, capitaine en premier, aide-de-camp.
Mercklein, ✲, *professeur de sciences appliquées.*
Malet, *professeur de dessin et de fortification.*
Tisserand, *répétiteur de mathématiques.*
Gagnard, ✲, *garde d'artillerie de première classe.*
Pignieulle, *id.* *de deuxième classe.*
Parisot, *maître artificier.*

FONDERIE DE DOUAI.

MM.

Mocquard (O. ✲), lieutenant-colonel, *directeur.*
Martin, capitaine de première classe, *sous-directeur*

Lassimonne, Deschamps, Moulin, } capitaines de deuxième classe, *adjoints*.
N..., lieutenant en premier.
Logerot, ✲, garde d'artillerie de première classe.
Himmelspach, garde d'artillerie de deuxième classe.
Loubry, *contrôleur de la fonderie*.
Fennitaux, *contrôleur adjoint*.
Dentzer, ouvrier d'état.

DIRECTION D'ARTILLERIE DE LILLE.

MM.

Michelin (O. ✲), lieutenant-colonel, *directeur*,
N..., chef d'escadron, *sous-directeur*, *commandant l'artillerie de la place*,
Leféron de Ville, capitaine en second, *adjoint à la direction*,
Gablet, capitaine en second, *idem*,
Debray, capitaine en résidence fixe, } à Lille.
Hennebert de Forceville, chef d'escadron, *commandant l'artillerie*, à Dunkerque.
Latache, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Gravelines.
Ravaut, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Bergues.

DIRECTION DE DOUAI.

MM.

Blanchard (O. ✲), colonel, *directeur*,
Moreau (O. ✲), lieutenant-colonel, *sous-directeur*,
Crosse, capitaine en second,
Labbé, idem, } à Douai.
Simon, ✲, capitaine en résidence fixe, à Douai.
Tardy, ✲, chef d'escadron, *commandant l'artillerie*, à Cambrai.
Sorin, ✲, capitaine en résidence fixe, *idem*.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

MM.

N..., colonel, *directeur*,
Noizet de Saint-Paul, ✲, chef d'escadron, *sous-directeur*,
Margot, ✲, capitaine en résidence fixe,
Degournay, capitaine en second, } à Valenciennes.
Delamare, ✲, chef d'escadron, *commandant l'artillerie*, à Condé.
Gontier, ✲, capitaine en résidence fixe, à Condé.
Devaux, ✲, capitaine en résidence fixe, à Avesnes.

Maurice, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, au Quesnoy.

N...., capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Bouchain.

Lefebure, ✲, capitaine en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Landrecies.

N..., capitaine en premier, chargé des constructions, à Landrecies.

Kœrler, capitaine en second, en résidence fixe, *commandant l'artillerie*, à Maubeuge.

GÉNIE.

3.e DIRECTION. — LILLE.

M. Belmas (O. ✲), colonel, *directeur des fortifications*.

PLACE DE LILLE.

MM.

Frémont, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*, à Lille.
Madaule, capitaine en premier de l'état-major du génie.
Petit, ✲, capitaine en second de l'état-major du génie, à Lille.
Lambert, idem idem.

PLACE DE DOUAI.

MM.

Pastey (O. ✲), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef*,
Antoine, ✲, capitaine de l'état-major du génie en premier,
Emault, capitaine de l'état-major du génie en second,
St.-Quentin, idem idem,
} à Douai

PLACE DE VALENCIENNES.

MM.

Schœlcher, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*, à Valenciennes.
N..., capitaine en premier de l'état-major du génie.
Doutrelaine, capitaine en second, à Valenciennes.

PLACE DE CONDÉ.

M. Vignon, ✲, capitaine en premier de l'état-major du génie, *ingénieur en chef*, à Condé.

PLACE DE BOUCHAIN.

M. Gauchi-Chaumont, ✲, capitaine en premier de l'état-major du génie, *ingénieur en chef*, à Bouchain.

PLACE DE DUNKERQUE.

MM.

Berthelot, ✲, chef de bataillon, *ingénieur en chef*,
Potel, capitaine en premier de l'état-major du génie,
Fervel, capitaine en second,
} à Dunkerque.

PLACE DE BERGUES.

M. Lefebvre, capitaine en premier, *ingénieur en chef*.

PLACE DE GRAVELINES.

M. Damiens, capitaine en premier, *ingénieur en chef*.

PLACE DE CAMBRAI.

MM.

Hérault (O. ✲), lieutenant-colonel, *ingénieur en chef*.
Janet, capitaine en premier de l'état-major du génie.
Jallibert, id. en second.

PLACE DE MAUBEUGE.

MM.

Lelièvre, ✲, lieutenant-colonel, *ingénieur en chef*.
Woisgerbet, capitaine en deuxième de l'état-major du génie.

PLACE D'AVESNES.

M. de Lespin, ✲, capitaine en premier de l'état-major du génie, *ingénieur en chef*.

PLACE DE LANDRECIES.

M. Lenglet, ✲, chef de bataillon de l'état-major du génie, *ingénieur en chef*.

PLACE DU QUESNOY.

M. Jourdain, ✲, chef de bataillon de l'état-major du génie, *ingénieur en chef*.

POUDRES ET SALPÊTRES.

RAFFINERIE DE SALPÊTRE.

MM.

De Mezières, *commissaire adjoint pour le département du Nord*, résidant à la raffinerie, à Lille.
De Beaulincourt, ✲, capitaine en premier d'artillerie, *inspecteur de la raffinerie*, y résidant.
Bonnier. Louis, *maître raffineur commissionné*.
Salpétrier du département du Nord, M. Lecherf, résidant à Lille, faubourg de Béthune, ayant l'arrondissement de Lille et celui de Douai.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

INTENDANCE.

MM.

Victor Bénard (C. ✲), *intendant de la* 2.e *division militaire.*

Vialet, ✲, *sous-intendant de première classe,*
Cerfberr, ✲, —— ——
Laporte, *adjoint de deuxième classe à l'intendance militaire,* } à Lille.

Dubois, ✲, *sous-intendant de première classe,* à Douai.
Marulaz, *sous-intendant de deuxième classe,* à Cambrai.
Domergue (O. ✲), —— —— à Valenciennes.
Cicile, ✲, —— —— à Dunkerque.
Duplessy-Pégasse, ✲,—— —— à Maubeuge.
Lobert, *commis entretenu de première classe, chef du bureau de l'intendance de la* 2.e *division.*
Martin, *commis entretenu de première classe,* idem.
Deneker, —— *de deuxième classe,* à Dunkerque.
Etienne, —— —— à Valenciennes.
Mallet, —— *de troisième classe,* à Maubeuge.
Baudet, —— *de deuxième classe,* à Lille.
Broquet, —— *de troisième classe,* à Lille.
Gravelle, —— *de deuxième classe,* à Douai.
Julienne de Bellair, —— *de troisième classe,* à Lille.
Mehl, —— —— à Lille.
Seider, —— —— à Lille.
Mirœux, —— —— à Lille.

PLACE DE LILLE. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Maillot, ✲, *médecin principal de deuxième classe, premier professeur,*
Cazeneuve, *médecin ordinaire de* 1.re *classe, professeur,*
Murville, ✲, *chirurgien principal, premier professeur,*
Parise, *chirurgien aide-major, professeur,*
Scrive, *chirurgien-major, professeur,*
Millon, ✲, *pharmacien principal, premier professeur,* } à Lille.
Leprieur, *pharmacien aide-major, professeur,*
Thurin, *chirurgien aide-major,*
Pradier, *idem,*
N...., *pharmacien aide-major,*
Garreau, *idem, professeur,*
Fabre, *médecin ordinaire de* 2.e *classe, professeur,*

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Mées, ✲, *officier d'administration, comptable de première classe.*
Remy, *adjudant d'administration en premier.*
N... — *en deuxième.*
Vallé, — *en premier.*
Landru, — —
Ponsardin, *élève d'administration stagiaire.*
Ozaman, *aumônier.*

MAGASIN DE RÉSERVE DES EFFETS D'HÔPITAUX MILITAIRES.

MM.

Simon, *officier d'administration comptable, chargé de la gestion du magasin*, à Lille.
Baillon-Defontenay, *adjudant d'administration en deuxième*, à Lille.

MAGASIN DE CAMPEMENT ET D'HABILLEMENT.

MM.

Allais, ✲, *officier d'administration comptable*, } à Lille.
Fichu, *adjudant d'administration en deuxième*, }

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

MM.

Grivet, *officier d'administration comptable, chef du bureau de centralisation*, à Lille.
Lheureux, *officier d'administration principal, comptable du service des vivres*, à Lille.
Picard, *adjudant d'administration en second, attaché au bureau de centralisation.*

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Paquin, *entrepreneur* à Lille.

SERVICE DU CHAUFFAGE.

MM.

Leconte-Dupont, *entrepreneur de la 2.e division.*
Richard, *agent en chef.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

MM.

Chaumont, *chef de service.*
Caillebotte, *préposé.*

SERVICE DES TRANSPORTS DE LA GUERRE.

M. Cordonnier, *agent principal et préposé.*

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Delattre-Desruques, *entrepreneur*.

PLACE DE DUNKERQUE. Hôpital militaire.

MM.
Simon, *médecin ordinaire*,
Pourial, ✲, *chirurgien-major*,
Cogez, *pharmacien-major*,
} à Dunkerque.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Sohet, *adjudant d'administration en* 1.er, *comptable*,
N..., *adjudant d'administration en premier*,
Huguet, *adjudant en second*,
Desitter, *aumônier*,
} à Dunkerque.

SERVICE DES SUBSISTANCES.

M. Marlière, *officier d'administration comptable de première classe, chargé du service des vivres et des fourrages.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Playe, *préposé.*

PLACE DE CAMBRAI. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.
Souriguère, *médecin ordinaire*,
Fenin, *chirurgien-major*,
N..., *chirurgien aide-major*,
Boichegrain, *pharmacien-major*.
} à Cambrai.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.
Fondin, *officier comptable*,
Cognier, *adjudant d'administration en deuxième*,
Baptiste, *élève d'administration*,
Thenard, *aumônier*.
} à Cambrai.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Rinaldi, *officier d'administration comptable de première classe.*

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Raoult, *préposé.*

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Jodocius, *entrepreneur*.

SERVICE DES CONVOIS MILITAIRES.

M. Beck, *préposé*.

PLACE DE VALENCIENNES. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Lodibert, *médecin ordinaire*,
Besside, ✠, *chirurgien-major*,
Dupuis, *pharmacien aide-major*,
} à Valenciennes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Darcy, *adjudant d'administration en premier*,
N..., *adjudant en premier*,
Badin, *adjudant d'administration en second*,
N..., *id.*
Delcourt, *aumônier*,
} à Valenciennes.

SERVICE DES VIVRES.

M. Leblond, *officier d'administration comptable de première classe*.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Lucq-Rosa, *entrepreneur*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Avit, *préposé*.

PLACE DE DOUAI.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Goblet, *officier d'administration comptable de première classe*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Demarquette, *préposé*.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Paquin, *entrepreneur*.

PLACE DE MAUBEUGE. Hôpital militaire.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Molard, *médecin ordinaire de deuxième classe*,
Raoult, *chirurgien-major*,
Dedigneulle, *pharmacien aide-major*,
} à Maubeuge.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION.

MM.

Blondel, *officier d'administration comptable de deuxième classe*,
Leclerc, *adjudant d'administration en second*,
Dalbepierre, *id.*
Baligand, *aumônier*.
} à Maubeuge.

SERVICE DES VIVRES-PAIN.

M. Woirhay, *officier d'administration comptable*.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Lucq-Rosa, *entrepreneur*.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Mereaux, *préposé*.

PLACE D'AVESNES.

SERVICE DES LITS MILITAIRES.

M. Legroy, *préposé*.

SERVICE DES FOURRAGES.

M. Lucq-Rosa, *entrepreneur*.

GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE.

La compagnie du département du Nord fait partie de la 24.e légion.
Les officiers de cette arme employés dans le département sont :

MM.

Pomme (O✲), *chef d'escadron commandant*,
Lefrère, *capitaine*,
Lapierre, *lieutenant-trésorier*,
} à Lille.
N..., *lieutenant*,
Delaplace, *capitaine* à Dunkerque.
Gros, ✲, *lieutenant* à Hazebrouck.
Reibel, ✲, *lieutenant* à Cambrai.

Hartson, *lieutenant* à Avesnes.
N..., *capitaine* à Douai.
Vély, ✲ *lieutenant* à Valenciennes.

La compagnie du département du Nord est composée de 35 brigades, dont 30 à cheval et 5 à pied. Ces brigades, fortes de cinq à six hommes, sont placées dans les localités ci-après désignées :

	Commandants.
Une à cheval à Dunkerque..	M. Théry, ✲, maréchal-des-logis.
Une id. à Bergues....	M. Coplo, maréchal-des-logis.
Une id. à Gravelines..	M. Duquesnois, brigadier.
Une id. à Watten.....	M. Dehay, brigadier.
Une id. à Hazebrouck.	M. Lamory, maréchal-des-logis.
Une id. à Bailleul....	M. Pasquet, brigadier.
Une id. à Cassel.....	M. Hedin, maréchal-des-logis.
Une à pied à Merville.....	M. Roussel, brigadier.
Trois à cheval à Lille.....	MM. Leborgne, ✲, maréchal-des-logis-chef; Legrand, brigadier; Ambiehl, brigadier.
Une à cheval à Roubaix....	M. Belois, maréchal-des-logis.
Une id. à P.t-à-Marcq.	M. Biet, brigadier.
Une id. à Armentières	M. Piard, brigadier.
Une id. à Fournes ...	M. Pruvot, brigadier.
Une id. à Quesn.-s.-D.	M. Caron, maréchal-des-logis.
Une id. à Cambrai ...	M. Wiart, maréchal-des-logis.
Une id. au Câteau....	M. Huchart, brigadier.
Une id. à Solesmes...	M. Antoine, brigadier.
Une id. à Bonavis....	M. Quinard, brigadier.
Une id. à Avesnes....	M. Dherse, maréchal-des-logis.
Une id. à Maubeuge..	M. Wallerand, maréchal-des-logis.
Une id. à Trélon.....	M. Pettre, brigadier.
Une id. à Landrecies..	M. Druesne, brigadier.
Une id. au Quesnoy..	M. Delaoutre, brigadier.
Une id. à Bavay.....	M. Delahaye, brigadier.
Une à pied à Solre-le-Chât..	M. Savard, maréchal-des-logis.
Deux à cheval à Douai....	MM. Francke, maréchal-des-logis; Durand, brigadier.
Une à pied à Douai.....	N..., brigadier.
Une à cheval à Orchies.....	M. Dumont, brigadier.
Une à pied à Marchiennes..	M. Bray, brigadier.
Une à cheval à Valenciennes.	MM. Thion, maréchal-des-logis; Dehoorne, brigadier.
Une à pied à Denain.....	M. Lebrun, brigadier.
Une à cheval à Bouchain...	M. Canat, brigadier.
Une id. à Condé.....	M. Lohé, brigadier.
Une id. à St.-Amand..	M. Honoré, brigadier.

MARINE.

ÉTAT nominatif des officiers civils et militaires et autres agents du département de la marine, employés dans les ports de Dunkerque et Gravelines.

ADMINISTRATION DU PORT DE DUNKERQUE.

MM.

Pageot-Desmoutières, ✲, commissaire de la marine de 1.re classe, *chef du service.*
Quiquet, sous-commissaire de la marine, *chargé de l'inscription maritime.*
Omnès, sous-commissaire, *chargé des travaux, approvisionnements, etc.*
Gosselin, aide-commissaire, *chargé des fonds, revues et armements.*
Platrier, *commis entretenu.*
Wood, *idem.*
Allys, *idem.*
Godinet, sous-contrôleur, *chargé du contrôle.*
Gallet, ✲, *trésorier des invalides de la marine.*
Terquem, *professeur d'hydrographie.*
Thuillier, *lieutenant de gendarmerie.*
Meneboo, *médecin civil chargé du service de santé de la marine.*
Demaison, *piqueur surveillant des travaux de la marine.*
Godin, *syndic des gens de mer.*

ADMINISTRATION DU SOUS-QUARTIER DE GRAVELINES.

Sagué, aide-commissaire, *chargé de l'inscription maritime.*
Merlin, *syndic des gens de mer.*

CULTES.

Le culte le plus répandu dans le département du Nord est le culte catholique. Il existe dans quelques communes des arrondissements de Lille, Cambrai, Douai et Valenciennes, un certain nombre de familles de la communion protestante, et quelques israélites dans les grandes villes.

RELIGION CATHOLIQUE. — DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Les provinces qui forment le département du Nord étaient autrefois partagées entre l'archevêché de Cambrai et les évêchés d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, d'Ypres et de Liége.

Le département du Nord forme seul aujourd'hui un diocèse dont le siége est à Cambrai.

Par bulle apostolique du pape Grégoire XVI, du premier octobre 1841, et par ordonnance du 2 décembre suivant, le diocèse de Cambrai est érigé en archevêché, avec l'évêché d'Arras pour suffragant.

Archevêque, SON ÉM. LE CARDINAL PIERRE GIRAUD, né à Montferrand le 11 août 1791, précédemment évêque de Rodez, sacré le 30 novembre 1830, institué archevêque de Cambrai le 24 janvier 1842, décoré du *pallium* par S. E. le cardinal de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais le 22 février suivant, a pris possession le 24 du même mois.

Vicaires-généraux, MM. Philippe, Henri-Joseph; — Giraud, Pierre-Auguste; — Bernard, Charles, agréés par le gouvernement; — Leleu, Jean-Baptiste.

SECRÉTARIAT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

MM. Duprez, Jean-Louis-Joseph, *secrétaire-général*; — Delefortrie, Joseph-Séraphin, *secrétaire*; — Debord, Claude, *secrétaire particulier et aumônier* de M. l'archevêque.

Le secrétariat de l'archevêché est ouvert tous les jours, excepté les dimanches et fêtes et les trois derniers jours de la semaine sainte, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, et depuis trois heures jusqu'à six heures.

OFFICIALITÉ MÉTROPOLITAINE.

MM. Giraud, vicaire-général, *official*; — Bernard, *promoteur*; — Duprez, chanoine, *greffier*.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Philippe, vicaire-général, *official*; — Leleu, vicaire-général, *vice-official*; — Bury, chanoine honoraire, *promoteur*; — Delefortrie, chanoine honoraire, *greffier*.

CHAPITRE MÉTROPOLITAIN.

Chanoines d'honneur, Mgr. Wicart, évêque de Fréjus, précédemment vicaire-général de Cambrai; — Mgr. de Bonnechose, évêque de Carcassonne; — Mgr. Monnet, évêque de Pella, vicaire apostolique de Madagascar.

Chanoines titulaires, MM. Filhol, Pierre; — Bonce, Benoît-Félicien; — Deswaene, Jean-Baptiste-Casimir; — Dupont, Louis-Joseph; — Duprez, Jean-Louis-Joseph; — Piquet, Louis; — Debaude, Claude; — Mallet, Napoléon-Joseph; — Dallennes, Alexandre; — Leleu, Jean-Baptiste.

Chanoines honoraires, MM. Delautre, ancien vicaire-général ; — Rigaut, ancien chanoine titulaire ; — Desrousseaux, Auguste-Aimé ; — Lagatie, ancien chanoine titulaire ; — Top, Charles-Joseph ; — Delefortrie, Joseph-Séraphin ; — Desreumaux, Jean-Baptiste-Joseph ; — Lefebre, Augustin ; — Debreyne, Étienne-Charles ; — Pique, Hyacinthe ; — Lescouf, Eugène-François ; — Bury, Emmanuel ; — Martin, Benoît ; — Denis, Pierre-Joseph ; — Aernout, Henri-Joseph ; — Héroguer, Jean-Baptiste ; — Savin, Pierre-Désiré ; — Dehaëne, Gervais ; — Deconynck, François-Louis ; — Lebrun, Louis-Joseph ; — Reumaux, Louis-Jacques ; — Reniez, Pierre ; — Wicart, César ; — Desitter, Pierre-Jean ; — Thénard, Pierre-Joseph ; — Deregnaucourt, Philippe ; — Maes, Jules-Philippe ; — Defontaine, Nicolas ; — Gobrecht, Pierre-Jean ; — Bafaleur, Arsène ; — Serres, Louis ; — Lemahieu, Edouard ; — Larsonneur, Jean-Baptiste ; — Dourlez, André-Joseph.

Diacre du chapitre, M. Lesage. — *Sous-diacre*, N....

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN. Bureau administratif.

Président, S. E. le cardinal-archevêque.

Vice-président, l'un de MM. les vicaires-généraux.

Membres, MM. Dupont, chanoine, *trésorier ;* — Duprez, chanoine, *secrétaire ;* — Leleu, vicaire-général, *supérieur du grand séminaire ;* — Desrousseaux, chanoine honoraire, *supérieur du petit séminaire ;* — Delemer, *économe du grand séminaire.*

GRAND SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Leleu, Jean-Baptiste.

Professeurs, MM. Bury, Emmanuel-Joseph ; — Ravaux, François-Joseph ; — Cailliau, Pierre-Benoît ; — Dayez, Marcel-Joseph ; — Cudot, Myrtil-Jules ; — Desix, Jean-Louis ; — Prouvost, Gaspard.

Économe, M. Delemer, Jean-Baptiste.

PETIT SÉMINAIRE.

Supérieur, M. Desrousseaux, Auguste-Aimé.

Professeurs, MM. Monnier, Henri ; — Wénis, Jean-Joseph ; — Thuliez, Pierre-Joseph ; — Destombes, Cyrille-Jean-Baptiste-Joseph ; — Rousseaux, Henri-Romain-Désiré ; — Duvillers, Louis-Alexandre ; — Wattine, Auguste-Henri ; — Mortier, Henri ; — Brunaux, Alcide ; — D'hérin, François ; — Villette, Léon ; — Dekerchieter, Pierre.

Division du diocèse.

Le diocèse est partagé en quatre archidiaconés, qui sont :

L'archidiaconé de Cambrai, divisé en deux grands-décanats, dont l'un comprend l'arrondissement de Cambrai, l'autre celui de Douai.

L'archidiaconé de Lille, divisé en deux grands-décanats, comprenant chacun une section de l'arrondissement de Lille.

L'archidiaconé de Dunkerque, divisé en deux grands-décanats, dont un pour l'arrondissement de Dunkerque et l'autre pour l'arrondissement d'Hazebrouck.

L'archidiaconé de Valenciennes, qui comprend trois grands-décanats, un pour l'arrondissement de Valenciennes et deux pour l'arrondissement d'Avesnes.

Les grands-décanats sont subdivisés en autant de décanats ordinaires qu'il y a de cantons ou de justices de paix, à l'exception des cantons de Lille-Ouest et de Roubaix qui ont chacun deux décanats.

Les décanats ont pour chef-lieux ceux des cantons, excepté les six suivants :

Canton d'Hazebrouck-Sud,	chef-lieu de cure,		Morbecque.
» de Cysoing,	»		Templeuve.
» de Pont-à-Marcq,	»		Mons-en-Pévèle.
» de St.-Amand (rive g.),	»		Lecelles.
» d'Avesnes-Sud,	»		Etrœungt.
» de Quesnoy-Ouest,	»		Gommegnies.

Ces soixante-deux cures sont elles-mêmes divisées en cinq cent trente-sept succursales.

ARCHIDIACONÉ DE CAMBRAI.

M. Giraud, vicaire-général, *archidiacre*.

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

M. Piquet, Louis, archiprêtre, *grand-doyen*.

DÉCANATS.

Cambrai-Est (Notre-Dame). — MM. Piquet, Louis, *doyen*; — Ramon, curé d'Iwuy, *vice-doyen*.

Cambrai-Ouest (Saint-Géry). — MM. Rigaut, Jean-Baptiste, *doyen*; — Basuyau, curé de Paillencourt, *vice-doyen*.

Le Câteau. — MM. Wallez, Hippolyte-André, *doyen*; — Bricout, curé de Neuvilly, *vice-doyen*.

Carnières. — MM. Bresson, Florisse-Joseph, *doyen*; — Bécar, curé de Saint-Hilaire, *vice-doyen*.

Clary. — MM. Maréchal, Stanislas, *doyen;* — Quiquempois, curé de Villers-Outréaux, *vice-doyen.*

Marcoing. — MM. Salez, Nicolas-Joseph, *doyen;* — Lecerf, curé de Doignies, *vice-doyen.*

Solesmes. — MM. Jourdain, Pierre-Guislain, *doyen;* — Coulmont, curé de Saulzoir, *vice-doyen.*

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

M. Héroguer, Jean-Baptiste, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Douai-Sud (Notre-Dame). — MM. Lefebvre, François-Joseph, *doyen;* — Direz, curé d'Aniche, *vice-doyen.*

Douai-Nord (Saint-Pierre). — MM. Semaille, Chrétien-Joseph-Casimir, *doyen;* — Herrengt, curé de Flines, *vice-doyen.*

Douai-Ouest (Saint-Jacques). — MM. Héroguer, Jean-Baptiste, *doyen;* — Lamorisse, curé de Cuincy, *vice-doyen.*

Arleux. — MM. Quiquempois, Philippe-Joseph, *doyen;* — Agache, curé de Lécluse, *vice-doyen.*

Orchies. — MM. Charles, Martial-Aimé-Joseph, *doyen;* — Lefebvre, curé de Saméon, *vice-doyen.*

Marchiennes. — MM. Rousselle, Hippolyte, *doyen;* — Carpentier, curé de Somain, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE LILLE.

M. Bernard, vicaire-général, *archidiacre.*

GRAND-DÉCANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Armentières. — MM. Cateaux, Jean-Baptiste, *doyen;* — Lefils, curé d'Erquinghem, *vice-doyen.*

La Bassée. — MM. Gérin, Philippe-Hippolyte, *doyen;* — Guermonprez, curé d'Illies, *vice-doyen.*

Haubourdin. — MM. Dhalluin, Charles-Joseph, *doyen;* — Lemahieu, curé de Loos, *vice-doyen.*

Lille-Ouest (Sainte-Catherine). — M. Aernout, Henri-Joseph, *doyen.*

Lille-Ouest (Saint-André). — M. Gobrecht, Pierre-Jean-Joseph, *doyen.*

Lille-Sud-Ouest (Saint-Étienne). — M. Lefebvre, Augustin-Joseph, *doyen.*

Pont-à-Marcq (Mous-en-Pévèle). — MM. Ghémar, Philippe-François, *doyen;* — Deregnaucourt, curé de Pont-à-Marcq, *vice-doyen.*

Seclin. — MM. Plaetevoet, Charles-Louis-Joseph, *doyen;* — Jaclin, curé de Gondecourt, *vice-doyen.*

Cysoing (Templeuve). — MM. Lancelle, Hippolyte, *doyen;* — Salembier, curé de Cysoing, *vice-doyen.*

GRAND-DÉCANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Savin, Pierre-Désiré, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Comines. — M. Renier, Pierre-Cornil, *doyen.*

Lannoy. — MM. Gourdin, Jean-Baptiste, *doyen;* — Gahide, curé d'Annappes, *vice-doyen.*

Lille-Nord-Est (Saint-Maurice). — M. Leconte, André-Joseph, *doyen.*

Lille-Centre (La Magdeleine). — M. Savin, Pierre-Désiré, *doyen.*

Lille-Sud-Est (Saint-Sauveur). — M. Honoré, Louis-François-Joseph, *doyen.*

Quesnoy-sur-Deûle. — M. Taffin, Mathieu, *doyen.*

Roubaix (Saint-Martin). — M. Maes, Jules-Philippe, *doyen.*

Idem (Notre-Dame). — M. Desprez, Julien-Florian, *doyen.*

Tourcoing-Sud (Saint-Christophe). — M. Deregnaucourt, Philippe-Joseph, *doyen.*

Tourcoing-Nord (Saint-Jacques). — M. Simon, Auguste, *doyen;* — Blicq, curé d'Halluin, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE DUNKERQUE.

M. Leleu, Jean-Baptiste, vicaire-général, *archidiacre.*

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

M. Delautre, Athanase-Léon, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Dunkerque-Est (Saint-Éloi). — M. Delaeter, Jacques-Charles, *doyen.*

Dunkerque-Ouest (Saint-Jean-Baptiste). — M. Deconynck, François-Louis, *doyen.*

Bergues. — MM. Delautre, Athanase-Léon, *doyen;* — Vanbever, curé de West-Cappel, *vice-doyen.*

Gravelines. — M. Bollengier, Amand-Julien, *doyen.*

Hondschoote. — MM. Debreyne, Jacques-François, *doyen ;* — Hopsomer, curé de Rexpoëde, *vice-doyen.*

Wormhoudt. — MM Caillié, Antoine-Pascal, *doyen :* — Leurele, curé de Zeggers-Cappel, *vice-doyen.*

Bourbourg. — MM. Cadet, Pierre-Alexandre, *doyen ;* — Leps, curé de Looberghe, *vice-doyen.*

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

M. Debreyne, Étienne-Charles-François, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Hazebrouck-Nord (Hazebrouck), — MM. Debreyne, Étienne-Charles-François, *doyen ;* — Verstavel, curé de Lynde, *vice-doyen.*

Hazebrouck-Sud (Morbecque). — MM. Marchant, Winoc, *doyen;* — Verhille, curé de Thiennes, *vice-doyen.*

Bailleul-Nord-Est (Saint-Vaast). — M. Reumaux, Louis-Jacques, *doyen ;* — Plaetevoet, curé de Saint-Jans-Cappel, *vice-doyen.*

Bailleul-Sud-Ouest (Saint-Amand). — MM. Dehaene, Gervais-Evrard-Balthazar, *doyen ;* — Deboudt, curé de Merris, *vice-doyen.*

Cassel. — MM. Arnould, Charles-Louis, *doyen ;* — Vanderbauvede, curé de Wemaers-Cappel, *vice-doyen.*

Steenvoorde.—MM. Vandevelde, Anselme-Dominique, *doyen ;* — Maes, curé d'Eecke, *vice-doyen.*

Merville. — MM. Legrand, Alexandre-Norbert, *doyen ;* — Dourlez, curé d'Estaires, *vice-doyen.*

ARCHIDIACONÉ DE VALENCIENNES.

M. Philippe, vicaire-général, *archidiacre.*

GRAND-DÉCANAT DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

M. Pique, Hyacinthe, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Bouchain. — MM. Grau, Jean-Baptiste-Henri, *doyen ;* — Cambreleng, curé de Douchy, *vice-doyen.*

Valenciennes-Sud (Saint-Nicolas). — MM. Defontaine, Nicolas-Désiré, *doyen ;* — Garçon, curé de Maing, *vice-doyen.*

Valenciennes-Est (Notre-Dame). — MM. Pique, Hyacinthe, *doyen ;* — This, curé d'Onnaing, *vice-doyen.*

Valenciennes-Nord (Saint-Géry). — MM. Lebrun, Louis-Joseph, *doyen ;* — Delattre, curé d'Anzin, *vice-doyen.*

Condé. — MM. Croquey, Pierre-François, *doyen;* — Taffin, curé de Fresnes, *vice-doyen.*

Saint-Amand, rive-droite (Saint-Amand).—MM. Joffrain, Louis-Joseph, *doyen;* — Becquet, curé de Bruille, *vice-doyen.*

Saint-Amand, rive-gauche (Lecelles). — MM. Lahaye, Jean-Louis-Joseph, *doyen;* — Petit, curé de Rosult, *vice-doyen.*

GRAND-DÉCANAT DE LA 1.re SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Avesnes-Nord (Avesnes). — MM. Denis, Pierre-Joseph-Jean-Baptiste, *doyen;* — Desforges, curé de Felleries, *vice-doyen.*

Avesnes-Sud (Etrœungt).— MM. Saudemont, Emmanuel-Joseph, *doyen;* — Delattre, curé de Floyon, *vice-doyen.*

Landrecies. — MM. Desse, Joseph-Célestin, *doyen;* — Gobert, curé de Maroilles, *vice-doyen.*

Solre-le-Château.— MM. Bouillon, Nicolas, *doyen;*— Lambotte, curé d'Erpion, *vice-doyen.*

Trélon — MM. Larsonneur, Jean-Baptiste, *doyen;* — Charles, curé de Fourmies, *vice-doyen.*

GRAND-DÉCANAT DE LA 2.e SECTION DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

M. Bafaleur, Arsène, *grand-doyen.*

DÉCANATS.

Bavay. — MM. Théhout, Antoine-François, *doyen;* — Lemaire, curé de Mecquignies, *vice-doyen.*

Berlaimont.— MM. Legrand, Joseph-Eugène, *doyen;* —Wallez, curé de Pont-sur-Sambre, *vice-doyen.*

Maubeuge. — MM. Bafaleur, Arsène, *doyen;* — Choquet, curé de Villers-Sire-Nicole, *vice-doyen.*

Le Quesnoy-Est (Le Quesnoy). — MM. Babeur, Charles-François-Joseph, *doyen;* — Pierchon, curé d'Engle-Fontaine, *vice-doyen.*

Le Quesnoy-Ouest (Gommegnies). — MM. Lambert, Pierre-Louis, *doyen;* — Lavechin, curé d'Eth et Bry, *vice-doyen.*

CONGRÉGATIONS ET COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DE FEMMES.

1.re SECTION. — *Communautés à supérieure locale non dépendante d'une supérieure générale.*

COMMUNES où sont situées les communautés.	NOM de CHAQUE COMMUNAUTÉ.	OBJET de L'INSTITUTION.
Bergues	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Bourbourg	Pénitentes capucines	Instruction des jeunes filles.
Gravelines	Sœurs ursulines	Idem.
Bailleul	Sœurs noires	Soin des malades à domicile.
Estaires	Sœurs bénédictines	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille (hôp. St.-Sauveur).	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Lille (hosp. Ganthois)	Idem	Soin des vieilles femmes.
Lille	Sœurs de l'Enfant-Jésus	Instr. des jeunes filles pauvr.
Lille	Religieuses franciscaines	Idem.
Lille	Dames du Sacré-Cœur	Pensionnat de demoiselles.
Lille	Dames du Bon-Pasteur	Pensionn. de filles repenties.
Comines (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Esquermes	Dames bernardines	Pensionnat de demoiselles.
Seclin (hospice)	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Tourcoing (hospice)	Sœurs de N.-D. des Anges	Soin des vieilles femmes.
Tourcoing	Idem	Instruction des jeunes filles.
Cambrai, hosp. St.-Julien	Sœurs de l'ordre de St.-Aug.	Soin des malades.
Cambrai	Sœurs de Sainte-Claire	Instr. grat. des jeunes filles.
Le Câteau	Sœurs de la congr. de N.-D.	Enseignem. des jeunes filles.
Avesnes (hospice)	Sœurs de la Pr. de S.te-Th.	Soin des malades.
Avesnes	Idem	Instruction des jeunes filles.
Douai	Sœurs de la Pr. du Bon-Past.	Idem.
Douai	Dames de Flines	Idem.
Douai	Sœurs de la Sainte-Union	Idem.
Douai	Sœurs carmélites	Idem.
Douai	Sœurs de Sainte-Marie	Soin des malades en ville.
Saint-Saulve	Sœurs ursulines	Instruction des jeunes filles.

2.e SECTION. — *Communautés dépendantes d'un chef-lieu et d'une supérieure générale.*

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Paris....	Cambrai (Hosp. Gén.).	Filles de la Charité...	Soin des vieill. et enf.
Paris....	Cambr.(h. Vanderburch)	Idem.....	Soin et inst. des j. filles.
St.-Laurent (Vendée).	Cambrai.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Amiens..	Cantaing.....	Sœurs de la Ste-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Boursies.....	Idem.....	Idem.
Amiens..	Fontaine-Notre-Dame..	Idem.....	Idem.
Douai...	Haussy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Honnecourt.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saint-Aubert.....	Dames de la Ste.-Uuion	Idem.
Avesnes..	Saint-Souplet.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Saint-Waast.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Saulzoir.....	Idem.....	Idem.
Portieux. (Vosges).	Aniche.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Bouvignies.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Douai...	Dechy.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Flines lez-Raches.....	Dames de Flines.....	Idem.
Douai...	Gœulzin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Amiens..	Lécluse.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Marchiennes.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Nomain.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Portieux.	Orchies.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Orchies (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des mal. et vieill.
Douai...	Roost-Warendin.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Sin.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Vred.....	Idem.....	Idem.
Portieux.	Warlaing.....	Sœurs de la Ste.-Union	Idem.
Paris....	Lille (h. des V.-H. et B.)	Filles de la Charité...	Soin des vieill et enf.
Paris....	Lille (h. de Stappaert).	Idem.....	Soin des enfans.
Paris....	Lille (secours à domic.).	Idem.....	Secours aux ind. mal.
Paris....	Lille.....	Sœurs de Bon-Secours	Soin des mal. en ville.
Lille....	Lille (Hospice Général).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	Lille (asile d'aliénées)..	Idem.....	Soin des malades.
St-Laurent	Lille.....	Filles de la Sagesse...	Inst. de sourdes-muett.
Douai...	Annappes.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Paris...	Armentières.....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards et instr. des jeunes filles.
Amiens..	Aubers.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Beaucamps.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Bondues.....	Dames de la Ste.-Uniou	Idem.
Lille....	Comines.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Amiens..	Fives.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Douai...	Fretin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
St-Laurent	Halluin.....	Filles de la Sagesse..	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissements sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
St-Laurent	Haubourdin.....	Filles de la Sagesse...	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Herlies.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	La Bassée.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Lille....	La Bassée (Hospice)...	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Lesquin.....	Dames Franciscaines..	Inst. des jeunes filles.
Amiens..	Lompret.....	Sœurs de la Ste.-Fam.	Idem.
Argentan	Loos.....	Dames de l'éduc. chrét.	Idem.
Lille....	Loos.....	Dames du Bon-Pasteur.	Soin des Orphelins
Lille....	Loos (prison).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Surveill. des détenus.
Douai...	Marcq-en-Barœul.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Mons-en-Pévèle.....	Idem.....	Idem.
Lille....	Roubaix (Hospice)....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Lille....	Roubaix (Hôpital)....	Idem.....	Soin des malades.
St-Laurent	Roubaix.....	Filles de la Sagesse..	Salles d'asile.
Rouen...	Seclin.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Lille....	Templeuve.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Paris....	Tourcoing.....	Filles de la Charité..	Secours à domicile
Avesnes..	Tourcoing.....	Sœurs de la Providence	Instruction des jeunes filles et soin des vieill.
Rouen...	Wambrechies.....	Idem.....	Inst. des jeunes filles.
Douai...	Wavrin.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Portieux.	Wazemmes.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Lille....	Dunkerque (Hospice).	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieill. et enf.
Lille....	Dunkerque (m.on de ch.)	Idem.....	Secours à domicile.
Amiens..	Dunkerque.....	Dames de Louvencourt	Inst. des jeunes filles.
Paris....	Bergues (hospice).....	Filles de la Charité..	Soin des vieillards, etc.
Lille....	Bourbourg (hospice)..	Filles de l'Enf.-Jésus	Idem et instruction des jeunes filles.
Douai...	Hazebrouck.....	Dames de la Ste.-Union	Inst. des jeunes filles.
Lille....	Bailleul (hospice).....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Soin des vieillards.
Paris....	Bailleul.....	Dames de St.-Maur...	Inst. des jeunes filles
Douai...	Caestre.....	Dames de la Ste.-Union.	Idem.
Lille....	Cassel.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	La Gorgue	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Amiens..	Morbecque (La Motte-au-Bois)..	Sœurs de la Ste-Famille	Idem. Idem.
Amiens..	Vieux-Berquin.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Valenciennes.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Paris....	Valenciennes.....	Filles de la Charité..	Secours à domicile et instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Anzin.....	Sœurs de la Providence	Instr. des jeunes filles.
Amiens..	Bellaing.....	Sœurs de la Ste-Famille	Idem.
Lille....	Condé.....	Filles de l'Enf.-Jésus.	Idem.
Douai...	Douchy.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes.	Fresnes.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Douai...	Mastaing.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Saint-Amand.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Saint-Saulve.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Anor.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Bavay.....	Idem.....	Idem.

Chef-lieu de la congrég.on	COMMUNES où les établissemens sont situés.	NOM de chaque communauté.	OBJET de l'institution.
Douai...	Cousolre.....	Dames de la Ste.-Union	Instr. des jeunes filles.
Douai...	Engle-Fontaine.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Fourmies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Frasnoy.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Glageon.....	Idem.....	Idem.
Douai...	Hargnies.....	Dames de la Ste.-Union	Idem.
Avesnes..	Landrecies.....	Sœurs de la Providence	Idem.
Avesnes..	Le Quesnoy.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Le Quesnoy.....	Idem.....	Soin des vieill. et orph.
Avesnes..	Maubeuge.....	Idem.....	Idem et instruction.
Avesnes..	Ohain.....	Idem.....	Instr. des jeunes filles.
Avesnes..	Trélon.....	Idem.....	Idem.
Avesnes..	Wignehies.....	Idem.....	Idem.

CULTE PROTESTANT.

Le nombre des personnes qui professent la religion protestante n'est pas assez considérable pour donner lieu à l'établissement de plusieurs églises consistoriales ; mais il existe cinq oratoires, à Lille, Quiévy, Walincourt, Inchy et Saint-Amand.

Pasteurs, **MM. Boucher, à Lille ; — Levavasseur, dit Durelle, à Quiévy ; — Larchevêque, à Walincourt ; — Levasseur, à Inchy ; — Dewisme, Casimir, à Saint-Amand.**

CULTE HÉBRAIQUE.

Les juifs existant dans le département sont peu nombreux. La plupart résident à Lille, à Dunkerque, Cambrai et Valenciennes. Leur culte est célébré publiquement à Lille.

Ministre officiant, **M. Lawensohn.**

INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'Université de France est composée de vingt académies. Chaque académie est dirigée par un recteur, sous les ordres immédiats du grand-maître, qui le choisit parmi les officiers de l'Université.

Il est établi près de l'académie un conseil composé des principales

autorités du chef-lieu et de plusieurs membres choisis par le Ministre de l'instruction publique parmi les fonctionnaires et officiers de l'académie.

Ce conseil, présidé par le recteur, s'occupe de la situation des écoles et de l'examen des comptes des lycées et colléges.

L'académie a des inspecteurs particuliers chargés, sous les ordres du recteur, de la visite et de l'inspection des écoles de l'arrondissement.

ACADÉMIE DE DOUAI.

Cette académie comprend dans son arrondissement les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Membres du conseil académique.

MM.

H. Braive, ✲, recteur, président.
Hubert, } inspecteurs..
Jouen, }
Leroux de Bretagne, ✲, premier président de la cour d'appel de Douai.
Hurez, procureur-général près la même cour.
Thuillier, sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
De Montozon, ✲, membre du Conseil général du Nord.
Chartier, Prosper, négociant.
Leroy (de Béthune), propriétaire à Douai.
Preux père, avocat.
David, maire de la ville de Douai.
Tailliar, ✲, conseiller à la cour d'appel.
Duthilloeul, juge-de-paix, bibliothécaire de la ville.
Honoré, avocat, membre du conseil municipal.
Paillet, proviseur du lycée.
David, professeur de mathématiques spéciales au lycée.
Rara, professeur de 3.e au lycée.
Giroud, directeur de l'école normale primaire.
Ad. Braive, secrétaire.

Bureaux de l'Académie.

M. Lauvin, premier commis.

LYCÉE DE DOUAI.

(Les fonctions de commission administrative du lycée sont remplies par le conseil académique.)

MM. Paillet (O. U.), proviseur; — Martinet (O. U.), censeur; — Fournet, aumônier; — Faverotte, économe; — Sourriau, pre-

mier commis d'économat ; — N...., deuxième commis d'économat.

SCIENCES.

MM. Morelle, professeur de philosophie ; — Leger, professeur d'histoire ; — Vasse aîné, professeur de sciences physiques ; — David, professeur de mathématiques spéciales ; — Vasse jeune, professeur de mathématiques élémentaires ; — Tisserand, agrégé pour les sciences ; — Maugin, professeur d'histoire naturelle ; — Jeannin, professeur de mathématiques au cours préparatoire ; — Boucher, professeur de langue anglaise ; — Kosrutsky, professeur de langue allemande ; — Vallez, ✻, professeur de dessin ; — Chevalier, suppléant ; — Carrière, maître d'écriture ; — Noury jeune, maître de chant.

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Feugère, professeur de rhétorique ; — Colincamp, professeur de seconde ; — l'abbé Rara, professeur de troisième ; — Jarriez, professeur de quatrième ; — Lingrand, professeur de cinquième ; — Raoult, professeur de sixième ; — Lamarre, maître élémentaire, deuxième année ; — Thumerel, maître élémentaire, première année ; — Lefebvre, maître élémentaire ; — Duflos, professeur de grammaire et d'histoire au cours préparatoire de mathématiques ; — Carrière, professeur du cours de commerce au cours préparatoire de mathématiques ; — rhétorique et philosophie supplémentaire, M. Duflos.

Maîtres d'études, MM. Delplanque, surveillant général ; — Nicoullaud, suppléant ; — Bleunard, — Toulet, — Ricourt, — Capelle, — Galin, — Legros, — Gauttier.

Maîtres d'études surnuméraires, MM. Delepoulle, — Gautier, — Lemaire, — Delcourt.

Médecin, M. Maugin. — Chirurgien-dentiste, M. Gelez.

Nombre d'élèves : boursiers nationaux, 26 ; boursiers communaux, 10 ; pensionnaires libres, 201 ; demi-pensionnaires libres, 10 ; externes libres, 167 ; total, 404.

LYCÉE DE LILLE.

Commission administrative. — MM. Durand St.-Amand, préfet, président ; — Blondeau, avocat ; — Delerue, juge-de-paix ; — Le Glay, archiviste du département ; — Champon-Richebé, négociant ; — Roussel, adjoint au maire ; — Ladureau, procureur de la République.

MM. Fabre, proviseur ; — Lemaire ; censeur ; — Gonthier, au-

mônier ; — Delannoy, économe ; — Fabre jeune, commis d'économat.

SCIENCES.

MM. Beaussire, professeur de philosophie ; — Chon, professeur d'histoire ; — Lissajoux, professeur de sciences physiques ; — Joubert, professeur de mathématiqnes spéciales ; — Ribeaucour, chargé du cours de mathématiques élémentaires ; — Magot, professeur de langue allemande ; — Tibbins, professeur de langue anglaise : — Lemaire, professeur de dessin ; — Delarra, maître d'écriture ; — Leplus, maître de chant.

LETTRES ET LANGUES ANCIENNES.

MM. Bazin, professeur de rhétorique ; — Mallart, professeur de seconde ; — Ansieaux (O. U.) ; professeur de troisième ; — Delbès, professeur de quatrième ; — Théry (O. A.), professeur de cinquième ; — Jaumard, professeur de sixième ; — Ferret, maître élémentaire, deuxième année ; — Bellet, maître élémentaire, première année (1.re division) ; — Lefebvre, maître élémentaire, première année (2.e division) ; — rhétorique et philosophie supplémentaires, M. Beaussire.

Maîtres d'études, MM. Davoine, surveillant général ; — Belin, Pruvost, — Souillart, — Doutremer, — Chemez, — Dorémieux, Bruyart, — Thomas.

Médecin, M. Bailly.

Nombre d'élèves : boursiers nationaux, 10 ; boursiers communaux, 31 ; — pensionnaires libres, 94 ; demi-pensionnaires libres, 53 ; — externes libres, 149 ; élèves des pensions suivant les cours du collége, 48 ; total, 385.

COLLÉGE COMMUNAL D'ARMENTIÈRES.

Bureau d'administration. MM. Dansette, maire, président ; — Cateaux, curé ; — Castrique, notaire ; — Butin, médecin ; — Deloince-Boutry, conseiller municipal.

M. Bouvart, principal.

Professeurs, MM. Depasse, régent de mathématiques ; — Decroix, régent de 3.e et de 4.e ; — Verdel, régent de 5.e et de 6.e. — Maignien, régent de 7.e et de 8.e, chargé de l'enseignement de la langue anglaise ; — Dugallier, maître de dessin linéaire et d'arithmétique ; — Gouttière, maître d'écriture.

Maître d'études, MM. Parent, Ducourant, Lesens.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 28 ; demi-pensionnaires, 13 ; — externes, 89 ; — total, 130.

COLLÉGE DE TOURCOING.

Bureau d'administration. — MM. Defontaine, ancien notaire ; — Motte (Ph.) ; — Desurmont (Henri) ; — Delobel-Dewitte, conseiller municipal ; — Vanlaer, docteur en médecine.

MM. l'abbé Lecomte, principal et aumônier ; — l'abbé Lescouf, sous-principal.

Professeurs, MM. Lescouf, régent de philosophie ; — Lenne, régent de rhétorique ; — N..., chargé de la seconde ; — Duwez, chargé de la 3.e ; — Playoust, régent de 4.e ; — l'abbé Couvreur, régent de 5.e ; — Podvin, régent de 6.e ; — Delsaux, régent de 7.e ; — Dave, régent de mathématiques spéciales ; — Pagnoul, régent de mathématiques élémentaires ; — Buckley, chargé de l'enseignement de la langue anglaise.

Maîtres d'études, MM. Lasne, chargé de la 8.e ; — Askuaga ; — Destombes.

Classe primaire supérieure annexée, M. Buns, chargé du cours.
— élémentaire, — M. Mouton.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 83 ; demi-pensionnaires, 14 ; externes secondaires, 68 ; externes primaires, 64.

COLLÉGE COMMUNAL DE DUNKERQUE.

Bureau d'administration. — MM. Rampand, sous-préfet, président ; — Mollet, maire ; — Lemaire (Laurent), avocat ; — Carlier (Amand), négociant ; — Verleye, juge, — Féron, négociant ; — Lebleu, médecin.

M. Boutoille, principal.

Professeurs, MM. Ansieaux, régent de rhétorique ; — Demonchy, régent de seconde ; — Picques, régent de 3.e ; — Warin, régent de 4.e ; — Vandalle, régent de 5.e ; — Ortille, régent de 6.e ; — Lemaire, régent de 7.e ; — N..., maître d'études, chargé de la 8.e ; — Delamarque, régent de mathématiques et de physique, en congé, suppléé par M. de Mendonça.

Maîtres d'études, N...

Directeur de l'école primaire supérieure annexée, M. Quiquet.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 32 ; demi-pensionnaires, 6 ; externes, 72 ; total, 110.

COLLÉGE COMMUNAL D'HAZEBROUCK.

Bureau d'administration. — MM. Houcke, maire, président ; — Leclercq, président du tribunal ; — Thibaut (Pierre), propriétaire ; — Vandewalle (Ch.), propriétaire.

M. l'abbé Dehaene, principal et régent de rhétorique.

Professeurs, MM. Coache, régent de seconde et de 3.e; — Robert, régent de 4.e; — Vallée, régent de 5.e; — Lefebvre, régent de 6.e; — Sergeant, régent de 7.e; — Rousseau, maître d'études, chargé de la 8.e; — Renard, régent de mathématiques; — Debusschere, chargé de la classe primaire supérieure; — Gobrecht, adjoint.

Maîtres d'études, MM. Dekaistre; — Scheercousse.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 71; externes, 61.

COLLÉGE COMMUNAL DE BAILLEUL.

Bureau d'administration. — MM. Serlooten, maire, président; — Reumaux, curé; — Plichon père, négociant; — Cortyl (Benoît); — Colpaert-Vanlerberghe; — Van Merris (Henri).

M. l'abbé Jardet, principal.

Professeurs, MM. le principal, régent de rhétorique et de seconde; — Gourmez, régent de 3.e et de 4.e; — Dorédenville, régent de 5.e et de 6.e; — Boutoille, chargé de la 7.e et de la 8.e; — Gourmez, régent de mathémathiques.

Maîtres d'études, MM. Baelde; — Duquesnes-Bernoux, instituteur primaire supérieur.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 32; externes, 61.

COLLÉGE COMMUNAL DE CASSEL.

Bureau d'administration. — MM. Desmyttere, maire, président; — Wyts, ancien juge-de-paix; — Wackernie, propriétaire; — Deschodt, médecin; — Hadoux, propriétaire; — Dutrois, capitaine en retraite.

M. Boniface, principal.

Professeurs, MM. le principal, régent de 3.e et de 4.e — Serleys, régent de 5.e et de 6.e; — Oblin, régent de 7.e et de 8.e

Nombre d'élèves : pensionnaires, 8; demi-pensionnaires, 4; externes, 46; total, 58.

COLLÉGE COMMUNAL D'ESTAIRES.

Bureau d'administration. — MM. Duflos-Deschodt, maire, président; — Deroy, médecin; — Courdent, médecin; — Degruson (Henri), propriétaire.

M. l'abbé Hemelsdael, principal.

Professeur, M. le principal, régent de 5.e et de 6.e

Maître d'études, M. Denaes.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 3; externes, 37.

COLLÉGE COMMUNAL DE CAMBRAI.

Bureau d'administration. — MM. Delebecque, sous-préfet, président; — Lenglet, maire; — Leroy, Louis, avocat; — Dutemple,

avocat ; — Defrémery , bibliothécaire ; — Taffin , propriétaire.

M. Paradis , principal (O. U.)

Professeurs , MM. Delalande (O. U) , régent de philosophie ; — Quéquet , régent de mathématiques spéciales et de physique ; — Vanwtberghe (O. A.) , régent de mathématiques élémentaires ; — Lefranc (O. A.) , régent de rhétorique ; — Mourin , régent d'histoire ; — Delesalle , régent de 2.e ; — Sergent , régent de 3.e ; — Clochez, régent de 4.e ; — Moty, chargé de la 5.e ; — Lefebvre, régent de 6.e ; — Gernez, régent de 7.e ; — Cousin , régent de 8.e

Maîtres d'études , MM. Rémant , — Degrelle , — Bracq.

Nombre d'élèves : boursiers communaux , 3 ; pensionnaires libres , 41 ; demi-pensionnaires , 12 ; externes , 72 ; total , 128.

COLLÉGE COMMUNAL DU CATEAU.

Bureau d'administration. — MM. Herbert-Houcke, maire, président ; — Delannoy, Edouard ; — Joveneau , Eugène ; — Bricourt , Ange ; — Chantreuil.

M. Thomas , principal.

Professeurs , MM. Bonnières, régent de 3.e et de 4.e ; — Rétaux, régent de 5.e et de 6.e ; — Carton , régent de 7.e et de 8.e ; — Dubois , directeur de l'école primaire supérieure annexée.

Nombre d'élèves : pensionnaires ; 6 ; demi-pensionnaires , 3 ; externes , 63 ; total , 72.

COLLÉGE COMMUNAL D'AVESNES.

Bureau d'administration. — MM. N... , maire , président ; — Paul (Gustave) ; — Hannoye, Jules ; — Aubry fils ; — Mary.

M. Griselle , principal.

Professeurs , MM. le principal, régent de 2.e et de 3.e ; — Vandepitte, régent de 4.e et de 5.e ; — Bourgeois, régent de 6.e et de 7.e ; — Henne , régent de mathématiques et de 8.e

Maîtres d'études, MM. Vittu ; — Denaes ; — Fosset , directeur de l'école primaire supérieure annexée

Nombre d'élèves : pensionnaires , 39 ; externes , 58.

COLLÉGE COMMUNAL DE MAUBEUGE.

Bureau d'administration. — MM. N... , maire , président ; — Walrand , notaire ; — Lebeau , médecin ; — Lamendin fils.

M. Baisier, principal.

Professeurs , MM. le principal , régent de 3.e et de 4.e ; — Duburcq, régent de 5.e et de 6.e ; — Chottin, régent de 7.e et de 8.e ; — Feure, régent de mathématiques.

Maîtres d'études, MM. Wocquier, — Fauquembergue.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 47 ; demi-pensionnaires, 6 ; externes, 33 ; total, 86.

COLLÉGE COMMUNAL DU QUESNOY.

Bureau d'administration. — MM. Prevost, maire, président ; — Piette, avocat ; — Honoré, juge-de-paix ; — Brabant fils ; — N....

M. Blaringhem, principal.

Professeurs, MM. le principal, régent de 2.e et de 3.e ; — Pruvots, régent de 4.e et de 5.e ; — Dissaux, régent de 6.e et de 7.e ; — Charée, régent de mathématiques.

Maître élémentaire, M. Coquidé.

Cours d'études françaises. — Maîtres, MM. Coquidé et Comerre.

Nombre d'élèves : pensionnaires, 50 ; externes, 52.

COLLÉGE COMMUNAL DE VALENCIENNES.

Bureau d'administration. — MM. Lenglé, sous-préfet, président ; — Bonjour, Antoine ; — Alglave ; — Barbedieu ; — Wattel.

M. Crombal (O. U.), principal.

Professeurs, MM. Mathorez, régent de philosophie ; — Nicolet, régent de mathématiques spéciales et de physique ; — Sueur, régent de mathématiques élémentaires ; — Cordival (O. U.), régent de rhétorique, suppléé par M. Caffiaux ; — Sauty, régent d'histoire, suppléé par M. Duriez ; — Gambart (O. A), régent de 2.e ; — Bébin, régent de 3.e ; — Petit, régent de 4.e ; — Lempereur, régent de 5.e ; — Devred, régent de 6.e ; — Fiévet, régent de 7.e ; — Roger, chargé de la 8.e ; — Beamisch, langue anglaise.

Maîtres d'études, N..., N...

Nombre d'élèves : pensionnaires, 44 ; demi-pensionnaires, 26 ; externes, 82, total, 152.

ÉCOLE SPÉCIALE DE COMMERCE ANNEXÉE AU COLLÉGE.

MM. Sueur, mathématiques ; — Petit, langue française ; — Gambart, géographie et histoire ; — Mélot, tenue des livres et écriture ; — Caffiaux, rhétorique et littérature ; — Nicolet, physique et chimie appliquées aux arts ; — Foucard, droit commercial ; — Beamisch, langue anglaise.

Nombre d'élèves, 32.

COLLÉGE COMMUNAL DE SAINT-AMAND.

Bureau d'administration. — MM. Nicolle, maire, président ; — Barbieux, notaire ; — Davaine, notaire ; — Baligand, notaire.

M. Chemet, principal.

Professeurs, MM. le principal, régent de 2.e et de 3.e, faisant les classes de 4.e et de 5.e; — Joffrain, régent de 6.e et de 7.e

M. Alker fils, directeur de l'école primaire supérieure annexée.

Nombre d'élèves: pensionnaires, 17; demi-pensionnaire, 1; externes, 31.

COLLÉGE COMMUNAL DE CONDÉ.

Bureau d'administration. — MM. Mention, maire, président; — Croquey, curé; — Martel, notaire; — Caudron, médecin; — Petit, secrétaire de la mairie.

M. Chretin, principal.

Professeurs, MM. le principal, régent de 3.e et de 4.e; — Leclercq, régent de 5.e et de 6.e; — Laleu, chargé des cours de 7.e et de 8.e

Maître d'études, M. Gibson.

M. Rouzé, directeur de l'école primaire supérieure annexée.

Nombre d'élèves: pensionnaires, 4; — demi-pensionnaire, 1; — externes, 87.

Chef d'institution. A Marcq-en-Barœul, M. l'abbé Wicart.

Maîtres de pension. A Dunkerque, M. Ricquier. — A Gravelines, M. Selingues. — A Lille, MM. Fourmariez, Maignien, Maesemacker, Herreng, Vanhende, Lefebvre, Faucheux, Hebbelynck. — A Roubaix, MM. Plouvier, Couplet. — A Cambrai, MM. Fliniaux, Dumont, Dupont, Bouchez. — A Landrecies, M. Courboulis. — A Louvignies lez-Bavay, M. Jordanez. — A Douai, MM. Laoust, Crenelle, Foucart. — A Auchy, M. Leleu. — A Valenciennes, MM. Huyser, Tamboise, Gruson, Nonclercq.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

COMITÉS D'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Par arrêté du Ministre de l'instruction publique en date du 11 décembre 1839, un comité supérieur d'instruction primaire a été établi dans chacun des sept chefs-lieux d'arrondissement du département.

INSPECTION SPÉCIALE DES ÉCOLES PRIMAIRES.

Une ordonnance du 26 février 1835 porte qu'il y aura dans chaque département un inspecteur spécial de l'instruction primaire.

La surveillance de l'inspecteur s'exerce sur tous les établissements d'instruction primaire, y compris les salles d'asile et les classes d'adultes.

Les inspecteurs de l'instruction primaire sont nommés par le Ministre de l'instruction publique.

Inspecteur de l'instruction primaire dans le département du Nord, M. Letellier ; — sous-inspecteurs, MM. Debruyne, Dantec.

Professeurs des écoles primaires supérieures. — MM. Quiquet, à Dunkerque ; — Habar, à Bergues ; — Debusschère, à Hazebrouck ; — Bernoux, à Bailleul ; — Delpierre, à Merville ; — N....., à Estaires ; — Mottez, Lenglumez, Alph. Verdier, à Lille ; — Bouvart, à Armentières ; — Vancerdewegh, à Roubaix ; — Buns, à Tourcoing ; — Bedorez, Blin, à Cambrai ; — Dubois, au Câteau ; — Vanwormhoudt, Fry, à Douai ; — Hugues, à Saméon ; — Fosset, à Avesnes ; — Bonnechère, à Maroilles ; — Piérart, à Maubeuge ; — Rouzé, à Condé ; — Coquedé, au Quesnoy ; — Alker fils, à Saint-Amand ; — Licent, à Rombies ; — Descarpentries, à Valenciennes.

ÉCOLE NORMALE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS, ÉTABLIE A DOUAI.

M. Giroud, directeur, économe.

Le directeur enseigne les mathématiques, les sciences physiques, chimiques et naturelles.

Maîtres adjoints, MM. Descamps, grammaire, géographie, méthode, histoire ; — Vasse, horticulture ; — Choquet, écriture ; — l'abbé Fournet, religion, histoire sainte ; — Mortreux, dessin linéaire, levée des plans ; — Heisser, chant ; — Chédieu, maître de rédaction des actes de l'état-civil ; — Masure, maître de greffe, jardinier ; — Heusse, Delecour, surveillants.

Nombre d'élèves : boursiers de l'Etat, 2 ; boursiers du département, 24 ; pensionnaires libres, 3 ; total, 29.

INSTITUTION DE SOURDS-MUETS A LILLE.

Cet établissement forme deux maisons, l'une pour les garçons, à Fives ; l'autre pour les filles, à Lille. Des classes spéciales y sont ouvertes pour les jeunes aveugles.

Comité de surveillance. M. Richebé, ✲, adjoint, président ; — Verley, conseiller municipal, vice-président ; — Lefebvre, doyen-curé de Saint-Etienne, trésorier ; — Le Glay, ✲, archiviste du département ; — Vanackere, libraire ; — Defontaine, ✲, membre du Conseil général ; — Reust, négociant ; — Mimerel, membre du Conseil général ; — Oscar De Brigode.

Directeurs des sourds-muets, les frères de Saint-Gabriel.

Directrices des sourdes-muettes, les sœurs de la Sagesse.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté en faveur de ces écoles une somme de 21,050 fr. pour l'entretien de 5 bourses et de 7 demi-bourses de jeunes aveugles ; et de 20 bourses et de 18 demi-bourses de sourds-muets.

SCIENCES ET ARTS.

SOCIÉTÉS SAVANTES.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT, ÉTABLIE A DOUAI.

La Société d'agriculture a été formée le 19 avril 1799; le 22 mars 1805 elle s'est réunie à celle des sciences et des arts établie le 12 février 1800, et elle a été maintenue dans ses droits et prérogatives par arrêté du premier octobre 1819. Les séances ordinaires de la société se tiennent les deuxième et quatrième vendredis de chaque mois ; ses officiers sont renouvelés tous les ans, dans la seconde séance de décembre.

Membres honoraires de droit.

Mgr. l'archevêque de Cambrai.
M. le premier président de la cour d'appel.
M. le procureur-général.
M. le préfet du département du Nord.
M. le sous-préfet de l'arrondissement de Douai.
M. le maire de la ville de Douai.
M. le général commandant la division.
M. le général commandant le département.
M. le général commandant l'école d'artillerie.
M. le colonel commandant la place de Douai.
M. le président du tribunal de première instance.
M. le procureur de la République dans l'arrondissement.
M. le recteur de l'académie de Douai.

Membres honoraires nommés par la société.

MM.

De Warenghien, ✲, ancien maire de Douai.
Reytier, docteur en médecine.
D'Haubersart, ✲, ancien pair.
Lagarde, greffier en chef de la cour d'appel.
Tressignies, médecin vétérinaire.
Daix-Deshayes, propriétaire.
Durand-d'Elecour, ✲, conseiller à la cour d'appel.

Quenson, ✲, président du tribunal de Saint-Omer.
De Bailliencourt, notaire.
Preux (O. ✲), ancien procureur-général.
Lamarle, ✲, ingénieur des ponts-et-chaussées.
Bagneris père, docteur en médecine.
Mangin, idem.
De Montozon, membre du Conseil général.
Bommart-Dequersonnière, propriétaire.
Danel, ✲, membre du Conseil général.
Duthilloeul, bibliothécaire.
Escalier, ✲, docteur en médecine.
Honoré père, avocat à la cour d'appel.
Plazanet, ✲, colonel du génie en retraite.
Delattre, ancien conservateur des forêts.
De Lagrange, Amaury, ✲, colonel d'artillerie en retraite.
Bommart, Amédée.
Lagarde fils, conseiller à la cour d'appel.
Tailliar, ✲, idem.
Leroy (de Béthune), avocat à la cour d'appel.

Fonctionnaires de la société.

MM. Pastey, président; — Lagarde fils, premier vice-président; — Preux, deuxième vice-président; — Cahier, secrétaire-général; Bagneris fils, premier secrétaire adjoint; — Panien, deuxième secrétaire adjoint; — Paix, économe; — Potiez, trésorier.

Membres résidants.

MM.
Bigant, ✲, conseiller à la cour d'appel.
Desfontaine-d'Azincourt (O. ✲), propriétaire.
Dubois, ✲, Auguste, sous-intendant militaire.
Minart, conseiller à la cour d'appel.
Pilate, secrétaire de la mairie.
Lequien, docteur en médecine.
Foulon, propriétaire.
Potiez-Valéry, chef de bureau à la mairie.
Parmentier, avocat à la cour d'appel.
Bommart, Anacharsis, fabricant de sucre indigène.
Mallet, ✲, architecte du département.
Foucques, propriétaire.
Nutly, Léon, avoué près le tribunal de première instance.
Jougla, médecin vétérinaire.
Deledicque, avocat à la cour d'appel.

Vasse, professeur de physique au lycée.
Robequin, ✲, conservateur des forêts.
Cahier, conseiller à la cour d'appel.
Thomassin, Amédée, propriétaire.
Fiévet, substitut du procureur de la République.
David, professeur de mathématiques spéciales au lycée de Douai.
Desplanque, médecin vétérinaire.
Pastey, ✲, lieutenant-colonel du génie.
Pillot, conseiller à la cour d'appel.
Bourlet, aumônier.
Panien, docteur en médecine.
Bagnéris fils, idem.
Paix, Edmond, négociant.
De Maingoval, propriétaire.
Demarquette, idem.
De Guerne, conseiller à la cour d'appel.
Dupont, Alfred, avocat à la cour d'appel.
Mocquard, ✲, colonel, directeur de la fonderie.
Petit, ✲, président à la cour d'appel.
Mercklein, professeur des sciences à l'école d'artillerie.
Lequien, ✲, avocat à la cour d'appel.

Conservateur des jardins, des archives et de la bibliothèque de la société, M. Brassart.

COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette commission, instituée par arrêté de M. le préfet du 14 novembre 1839, est chargée de veiller à la conservation des monuments et édifices historiques du département et de se livrer à toutes les recherches qui peuvent intéresser les diverses branches de l'archéologie nationale.

Elle est composée de dix-huit membres, et a des correspondants dans chaque arrondissement du département.

Membres honoraires.

MM.

De Saint-Aignan (O. ✲), ancien préfet du Nord, à Paris.
De Contencin (O. ✲), ex-préfet du Cantal, ancien président de la commission, à Paris.
De Bry, ✲, préfet du Vaucluse, à Avignon.

Bureau.

MM.

N....., *président.*
Le docteur Le Glay, ✲, correspondant de l'Institut, archiviste-général du département, *vice-président.*

Bruneel, homme de lettres à Lille, *secrétaire*.
Ch. Vincent, *secrétaire-adjoint*.

Membres résidants.

MM.

V. Balson, conseiller de préfecture secrétaire général.
Victor Leplus, architecte du département.
Benvignat, architecte, membre de la société des sciences de Lille.
Gentil-Descamps, adjoint à la mairie de Lille.
De Hamel de Bellenglise, propriétaire.
Chon, professeur d'histoire au lycée.
Lecreux, Alfred, négociant.
Legrand, conseiller de préfecture.
De Melun, propriétaire.
Reynard, conservateur du musée de Lille.
Anatole de Caulaincourt, ancien officier d'état-major.
Derbigny, Henri, conseiller de préfecture.
Deligne, Jules, professeur.
Caloine, architecte.
Bollaert, ingénieur des ponts et chaussées.

Membres correspondants.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM.

Lebeau, président du tribunal civil d'Avesnes.
Crapez, propriétaire à Bavai.
Fiévet, architecte à Avesnes.
Michaux, chef de bureau à la sous-préfecture.
De la Frémoire, ingénieur des ponts et chaussées, à Avesnes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Mgr. l'archevêque de Cambrai.

MM.

De Beaumont, docteur en médecine.
De Baralle, architecte du département à Cambrai.
Wilbert, membre de la société d'émulation, idem.
Bouly, Eugène, avocat, homme de lettres, idem.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM.

Tailliar, conseiller à la cour d'appel à Douai.
Mallet, architecte du département, idem.
Wallet, architecte, professeur de dessin, idem.
Duthillœul, bibliothécaire, idem.
Petit, ingénieur des ponts-et-chaussées, idem.

Bigant, conseiller à la cour d'appel.
Brassart, secrétaire des hospices de Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM.

Piéters, secrétaire en chef de la mairie à Dunkerque.
Develle, architecte du département, idem.
Debaecker, Louis, juge-de-paix à Bergues.
Derode, négociant à Dunkerque.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM.

Leroy, secrétaire de la mairie à Bailleul.
Gesse-Gervais, architecte à Hazebrouck.
De Coussemaker, juge à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

M. Brun-Lavaine, professeur à Tourcoing.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM.

Dinaux, Arthur, homme de lettres, membre de la société des antiquaires de France, à Valenciennes.
Bénézech de Saint-Honoré, membre de la société d'agriculture, des sciences et des arts de Valenciennes, à Vieux-Condé.
Grimault, architecte du département à Valenciennes.
Lelièvre, ancien capitaine du génie, idem.

Etrangers au département.

MM.

De Roisin, propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Bonn (Allemagne).
De Rosny, Lucien, membre de la société des antiquaires de France, à Paris.
Cauvain, Henri, avocat à la cour d'appel de Paris.
Gachet, Emile, avocat à Bruxelles.
Janssens, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles.
Robert, sous-intendant militaire adjoint, à Metz.
Failly, inspecteur des douanes, à Lyon.
Edward Le Glay, avocat à Paris.
De Saulcy, membre de l'Institut, conservateur du musée d'artillerie, à Paris.
Mullié, à Paris.
Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard.

De Girardot, conseiller de préfecture, à Bourges.
De Fontenoy, président de la Société Eduenne, à Autun.
Gillet de Laumont, inspecteur de la ligne télégraphique, à Arras.
Mille, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Paris.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DE L'AGRICULTURE ET DES ARTS DE LILLE.

Cette Société a été organisée en l'an XI (1803) et a tenu sa première séance publique le 30 novembre 1811.

Bureau pour 1849.

MM.
Cazeneuve, président.
Millon, vice-président.
Delerue, secrétaire-général.
Chon, secrétaire de correspondance.
Verly, trésorier.
Charles Bachy, bibliothécaire.

Membres honoraires.

MM.
Le préfet du département du Nord.
Le maire de Lille.
Peuvion, négociant.
Desmazières, propriétaire.

Membres résidants. MM. Macquart, propriétaire ; — Delezenne, professeur de physique ; — Degland, ✲, docteur en médecine ; — Liénard, peintre ; — Lestiboudois, Thémistocle, professeur de botanique ; — Verly fils, architecte ; — Kuhlmann, ✲, professeur de chimie ; — Bailly, docteur en médecine ; — Heegmann, négociant ; — Barrois, Théodore, négociant ; — Lestiboudois, Jean-Baptiste, docteur en médecine ; — Decourcelles, propriétaire ; — Danel, propriétaire ; — Loiset, médecin vétérinaire ; — Moulas, propriétaire ; — Legrand fils, avocat ; — Le Glay, ✲, conservateur des archives du département ; — Benvignat, architecte ; — Lefebvre, Julien, ✲, propriétaire ; — Testelin, médecin ; — Bollaert, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées ; — Davaine, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; — Meugy, ingénieur des mines ; — Caloine, architecte ; — Chrestien, docteur en médecine ; — Corenwinder, professeur adjoint de physique ; — Dupuis, juge-de-paix ; — Lamarle, ingénieur en chef ; — Parisse, professeur à l'Hôpital Militaire d'instruction.

COMMISSION DE PHYSIQUE.

MM. Kuhlmann, professeur de chimie ; — Th. Barrois, négociant ; — Heegmann, négociant ; — Lestiboudois, Thémistocle.

COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. Macquart ; — Lefebvre-Heegmann, ✲ ; — Cazeneuve ; — Desmazières ; — Verly ; — Decourcelles ; — Delezenne ; — Bailly ; — Bachy ; — Loiset ; — Kuhlmann.

SOCIÉTÉ CENTRALE

DE MÉDECINE DU DÉPARTEMENT, A LILLE.

Cette Société a été établie en vertu d'une autorisation du Ministre de l'intérieur, en date du 21 mai 1846. Elle a pour but : 1.° de favoriser l'étude des sciences médicales et de concourir à leurs progrès ; 2.° de veiller au maintien de la dignité de la profession ; 3.° de faciliter la formation et le développement d'associations médicales dans le département, et de leur servir de lien commum. — Elle pourvoit à ses dépenses à l'aide d'une cotisation que s'imposent ses membres. — Elle publie un bulletin, à la collaboration duquel sont appelés tous les praticiens du Nord. — Elle donne des consultations gratuites en faveur de la classe ouvrière.

Bureau pour 1849.

MM.		
N.....,	docteur en médecine,	président.
Degland, ✲,	idem,	vice-président.
Capelle,	idem,	secrétaire-général.
Pilat,	idem,	secrétaire des consultations gratuites.
Chrestien,	idem,	bibliothécaire.
Despinoy;	idem,	trésorier.

Membres honoraires. MM. Tilman, Eeckmann, Th. Lestiboudois.

Membres titulaires résidants. MM. Bailly, — Barillet, — Brequin, — Brissez, — Capelle, — Carton, — Castelain, — Chrestien, — Coustenoble (Mutius), — Cuisinier, — Daubresse, — Degland, ✲, — Delezenne, — Despinoy, — Dewaele, — Dhéré, — Dujardin, — Godefroy, — Gosselet, — Loiset, — Meurein, Pilat, — Plouviez, — Pommeret, — Pucelle, — Six, — Staes, — Testelin, — Trachez (O. ✲), — Vanderhaeghen, — Vervier, — Bourgeois (non résidant).

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE CAMBRAI.

Cette Société, formée le 16 novembre 1804, et autorisée par décision de M. le Ministre de l'intérieur, transmise par M. le préfet le 8 nivôse an XIII, a pour objet la culture des lettres, des sciences et des arts, et les progrès de l'agriculture, le tout principalement considéré dans l'intérêt de la ville et de l'arrondissement.

Bureau.

MM. Wilbert, Alcibiabe, président.
Tordeux, vice-président.
Lefranc, secrétaire-général.
Ad. Bruyelle, bibliothécaire-archiviste.
Lefebvre, Aimé, trésorier.

Membres honoraires. MM. Cacheux, juge au tribunal civil; — Leroy, Henri, avocat.

Membres résidants. MM Berger, directeur de l'école de dessin; — Béthune-Houriez, ✲, propriétaire; — Boucher, régent au collége; — Bruyelle, Adolphe, rédacteur de l'Annuaire de Cambrai; — Cambray, docteur en médecine; — Crépin, agriculteur, propriétaire; — De Baralle, architecte; — De Beaumont, docteur-médecin; — Defremery, bibliothécaire; — D'Esclaibes, avocat; — Dowa, peintre; — Dutemple, avocat; — Evrard, Cléomède; — François-Deloffre, ✲, propriétaire; — Goudain, sous-bibliothécaire; — Hardy, docteur-médecin; — Ledoux-Cazier, propriétaire; — Lefebvre, Aimé, régent au collège; — Lefrancq, idem; — Leleu, Prosper, agriculteur; — Lenglet, docteur-médecin, maire de Cambrai; — Lesne-Daloin, imprimeur; — Lévêque, rédacteur en chef de la *Gazette de Cambrai;* — Paradis, principal du collége; — Ruelle, docteur-médecin; — Stiévenard, propriétaire; — Tordeux, pharmacien; — Watier, avocat; — Wilbert, avocat, secrétaire des hospices.

Membres correspondants agriculteurs. MM. Ancelin, maire et cultivateur à Honnecourt; — Béthune aîné, à Etrœungt; — Boulanger, à Doignies; — Bricourt, maire à Béthencourt; — Bricout, à Carnières; — Bruneau, Albert, à Lieu-Saint-Amand; — Canonne-Bernard, à Saulzoir; — Desvigne, à Iwuy; — Desvigne, à Raillencourt; — d'Havrincourt; — Macaret, à Capelle; — Tellier, juge-de-paix à Carnières; — Tellier, maire et cultivateur à Boussières.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS, A DOUAI.

Cette Société, fondée en 1821, a pour but d'exciter l'émulation, d'encourager les talents et de répandre plus généralement le goût des arts.

MM. le maire, président; — De Warenghien, ✲, propriétaire, vice-président; — Duthillœul, juge-de-paix, secrétaire; — Mellez, brasseur, trésorier; — Bigand, conseiller à la cour d'appel; — Pilate-Prévot, secrétaire de la mairie.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'INDUSTRIE, A DOUAI.

La Société des Amis de l'Industrie a été fondée par arrêté de M. le maire de Douai, du 7 février 1829, approuvé par M. le préfet le 19 du même mois.

MM. le maire, président ; — De Warenghien, vice-président ; — Campion-Fleurquin, secrétaire ; — Pinquet, brasseur, trésorier ; — Campion, économe du lycée ; — Duthillœul, juge-de-paix ; — Honoré, Victor, brasseur ; — Pilate, secrétaire de la mairie ; — Beghin, ébéniste ; — Houcke, fabricant ; — Bertout.

SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, CHIRURGIE ET PHARMACIE, A DOUAI.

Cette Société, instituée par arrêté du 2 septembre 1804, est régie par un réglement approuvé le 18 septembre 1820. Elle est composée de médecins, chirurgiens et pharmaciens. Elle tient ses séances les premier et troisième lundis de chaque mois.

MM. Escalier, docteur en médecine, président ; — Bagnéris père, docteur en médecine, trésorier ; — Delannoy, pharmacien, économe ; — Duhem, docteur en médecine, archiviste ; — Reytier, Bagnéris, Lequien, Gelez, Fontaine, Faucheux, Panien, Mangin, Tesse, Wattel, docteurs en médecine ; — Burgeat, pharmacien ; — Delplanque, vétérinaire.

Membres honoraires. MM. Gronnier, Reytier, docteurs en médecine.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET DES ARTS DE VALENCIENNES.

Cette Société a été organisée au commencement de 1831 et a été installée le 3 mars de la même année ; son réglement et la liste de ses membres ont été approuvés par décision de M. le préfet du 5 décembre 1832.

Bureau.

MM.

Grard, Edouard, président.
Cornu, banquier, vice-président.
Stiévenart, secrétaire-général.
Pringuet, secrétaire de correspondance.
Courtin, archiviste.
Lusardy fils, trésorier.

Membres honoraires.

MM.

Boulanger, juge au tribunal civil.
Deffaux, secrétaire de la mairie.

Membres titulaires de droit.

MM.

Le sous-préfet de l'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.

Membres titulaires.

MM.

Grar, Edouard, avocat à Valenciennes.
Grar, Numa, agriculteur et raffineur de sucre, idem.
J. Bernard, architecte, professeur d'architecture à l'académie de Valenciennes.
Lefebvre, Louis-Joseph, arpenteur-géomètre, idem.
Serbat, chimiste, ancien chef des travaux chimiques au collége de France, ancien essayeur à la monnaie de Paris, à Saint-Saulve.
Pétiau, Casimir, architecte de la ville, à Valenciennes.
Pesier, Edmond, pharmacien-chimiste à Valenciennes.
Dutemple, médecin, horticulteur à Valenciennes.
Huart, médecin-vétérinaire, idem.
Cheval, Bonaventure, cultivateur à Etrœux.
Delanoue, membre de la société géologique, à Vicoigne.
Courtin, naturaliste à Valenciennes.
Delgrange, cultivateur à Saint-Saulve.
Lewille, manufacturier, ancien capitaine d'artillerie.
Martin, Adolphe, homme de lettres à Valenciennes.
Baisier, artiste peintre, idem.
Stiévenart, Abel, docteur en médecine, correspondant de l'Académie de médecine de Paris.
Prignet, imprimeur-lithographe à Valenciennes.
Cornu, banquier.
Lusardi fils, ingénieur-opticien à Valenciennes.
Duchateaux, avocat, idem.
Meurice, peintre, idem.
Bouton, négociant, idem.
Teinturier père, propriétaire, idem.

ASSOCIATION LILLOISE

POUR L'ENCOURAGEMEMENT DES LETTRES ET DES ARTS DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette Association, autorisée par un arrêté du préfet, du 17 septembre 1836, compte plus de 500 membres. Elle a pour objet de fournir aux personnes et surtout aux jeunes gens du pays qui cultivent les lettres et les arts, des moyens de réunion et d'étude, de bonnes et sages inspirations, de généreux encouragements ; de leur créer un public et des occasions de se produire ; de leur offrir des ressources pour publier leurs écrits, placer leurs ouvrages d'art, faire exécuter leurs compositions musicales, autant que le permettent les moyens de l'Association ; de les aider dans leurs travaux ; de leur donner elle-même ou de leur procurer un patronage bienveillant et désintéressé.

Elle consacre à une exposition permanente des ouvrages de ses membres son salon, où les principales revues religieuses, littéraires et artistiques sont données en lecture. Elle fait tous les ans, à l'époque de la fête de Lille, une exposition d'ouvrages d'arts dans tous les genres, provenant soit de ses membres, soit des artistes nés dans le département, soit des artistes habitant le département ; elle décerne, d'après les annonces qu'elle publie, des récompenses aux auteurs des meilleurs ouvrages de littérature ou d'art adressés à l'Association. Elle s'occupe de la propagation du chant dans les écoles.

MEMBRES DU CONSEIL ADMINISTRATIF DE L'ASSOCIATION.

MM. Le Glay, ✻, archiviste du département, président.
Kolb-Bernard, vice-président.
Dumon, Edouard, secrétaire-général.
Descamps, bibliothécaire-archiviste.
Paillart, propriétaire, trésorier.
Bruneel, Henri, négociant.
Fockedey, Hippolyte, négociant.
D'Hespel, Adalbert, propriétaire.
De Volgelsang, propriétaire.
De Melun, ✻, idem.
Scrive, docteur en médecine.
Rouzière-Cavalier, négociant.
De La Chaussée, propriétaire.
De Favières, idem.
Lejosne, idem.
Vanackere fils aîné.
Gentil, Achille, avocat.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU DÉPARTEMENT DU NORD.

Cette Société a pour but le perfectionnement de l'agriculture et de l'économie rurale, surtout d'encourager la culture des plantes indigènes les plus remarquables par leur utilité ou leur agrément, de favoriser l'introduction et la naturalisation des plantes exotiques, et de répandre le goût de la botanique.

La Société d'horticulture rend d'importants services à la science qu'elle s'est chargée de propager. Ses annales, dont il paraît chaque année un volume publié en plusieurs livraisons, sont pleines d'observations intéressantes sur des procédés nouveaux de culture, sur des plantes non encore répandues dans le pays, etc.

La Société est administrée par un bureau et un conseil d'administration qui tient ses séances le premier mardi de chaque mois.

MM. le préfet, président d'honneur.
Grodée, président.
Tripiez-Jonglez, vice-président.
Doyen, docteur en médecine, secrétaire-général.
Dumoutier, secrétaire adjoint.
Rouzières-Cavalier, archiviste.
Mahieu, trésorier.

Conseil d'administration. — **MM. Aldebert, Amand, horticulteur ; — Bernard, Paul, propriétaire ; — Boniface ; — Crespel-Lecreux, propriétaire ; — Danel, idem ; — Dehau-Deleruyelle ; — Delespaul-Descamps, propriétaire ; — Delespaul aîné, idem ; — De Norguet, idem ; — Descamps, Edmond, idem ; — Dubus, négociant ; — Duponchelle, horticulteur ; — Fauchille, propriétaire ; — Foudeur, horticulteur ; — Gabriels, idem ; — Jouffroy, receveur municipal ; — Lensen, propriétaire ; — Mallet, idem ; — Miellez, horticulteur ; — Paillart, propriétaire ; — De Rouvroy, idem ; — Schlacter, horticulteur ; — Seulin père, idem ; — Vanderhelle, propriétaire.**

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Le nombre en est de onze dans le département.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE.

Ce dépôt est riche de plus de 22,000 volumes imprimés et de 357 volumes manuscrits. Il est placé dans un vaste et beau local ; un cabinet particulier renferme les manuscrits, les éditions du quinzième siècle, les Albe, les Plantin, les Elzevir et les gravures les plus précieuses.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de la semaine sans exception et pendant toute l'année, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

MM. Semet, bibliothécaire.
Martin-Delahaye, sous-bibliothécaire.
Gailliez, aide bibliothécaire.

Commission de surveillance. — MM. Roussel, ✲, adjoint, président ; — Blondeau, avocat ; — Hebbelynck, chef d'institution ; — Blocquel, conseiller municipal ; — H. Jouffroy, receveur municipal ; — Paillart, propriétaire ; — Semet, bibliothécaire.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI.

C'est aujourd'hui la plus riche du départemnnt. Le nombre des volumes imprimés est de 32,550 environ ; les manuscrits forment un total de 1,246 volumes. Le bâtiment dans lequel elle est placée a été restauré ou plutôt réédifié par M. l'architecte Debaralle.

Bibliothécaire honoraire, M. Defrémery ; — Bibliothécaire adjoint, M. Bouchez : — Sous-bibliothécaire, M. Gourdin.

Jours d'ouverture : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de deux à quatre heures du soir.

BIBLIOTHÈQUE DE DOUAI.

Etablie dans un magnifique local dépendant du Muséum, cette bibliothèque renferme environ 31,000 volumes, dont 989 manuscrits. Parmi ces derniers, il en est de fort précieux, et au nombre des imprimés on remarque quelques éditions de la plus haute antiquité.

Les jours d'ouverture sont le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de trois heures de l'après-midi jusqu'à six, dans le printemps et l'été, et depuis deux heures jusqu'à cinq pendant l'automne et l'hiver.

Bibliothécaire, M. Duthillœul, ✲.

BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES.

Cette bibliothèque, fondée par les Jésuites, enrichie par des dons particuliers et par les débris des communautés religieuses supprimées par la révolution de 1789, est établie dans les bâtiments du collége communal ; elle est ouverte tous les jours, le matin de dix heures à une heure, et le soir de cinq à huit heures, les dimanches et fêtes exceptés ; elle renferme plus de 20,000 volumes et près de 300 manuscrits.

Afin que cette bibliothèque, déjà si riche en ouvrages précieux, ne reste pas au-dessous des connaissances actuelles, la ville vote chaque année une somme fixe pour achat de livres nouveaux.

Bibliothécaire, M. Leroy aîné ; — Sous-bibliothécaire, M. Dufour.

BIBLIOTHÈQUE DE DUNKERQUE.

Ce dépôt, placé dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, contient environ 5,000 volumes. Il ne possède pas de manuscrits.

Il est ouvert le lundi, le mercredi et le vendredi, de six à neuf heures du soir.

Commission de surveillance. — MM. Lemaire, président; — Fontemoing, avocat; — Gouchon, propriétaire; — Meynien, principal du collége; — A. Philippe, négociant; — C. Pieters.

Bibliothécaire, M. C. Pieters.

BIBLIOTHÈQUE DU CATEAU.

La bibliothèque du Câteau n'existe que depuis quelques années. Elle a été formée à l'aide d'un petit fonds de livres qui étaient abandonnés dans les greniers du collége, et au moyen d'acquisitions, de dons du gouvernement et d'offrandes des particuliers. Le nombre actuel des volumes est évalué à 2,000. Cette bibliothèque est ouverte les dimanches.

Conservateur, M. Dubois.

BIBLIOTHÈQUE DE MAUBEUGE.

Une petite bibliothèque, composée de 866 volumes, a été établie dans cette ville par les soins de l'autorité municipale. Elle est ouverte les mardis et jeudis, de deux à cinq heures du soir.

Conservateur, M. Cobert, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE D'AVESNES.

Le zèle éclairé de l'autorité municipale a créé tout nouvellement ce dépôt, qui s'élève, suivant les derniers renseignements, à 2,300 volumes. La bibliothèque d'Avesnes est ouverte les mardi et jeudi de chaque semaine, de cinq à huit heures du soir.

Conservateurs, MM. Bourgeois (Adolphe) et Fosset.

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-AMAND.

630 volumes imprimés et 7 manuscrits, provenant pour la plupart de l'ancienne abbaye de Saint-Amand, forment le fonds actuel de cette petite bibliothèque, qui ne peut manquer de s'accroître. Elle est ouverte tous les jours, de neuf heures à midi et de deux heures à quatre.

Bibliothécaire, M. Godry, secrétaire de la mairie.

BIBLIOTHÈQUE DE BERGUES.

Il existe en cette ville un dépôt de 5,109 volumes, dont 35 manuscrits, provenant de l'ancienne abbaye de Saint-Vinoc.

Ce dépôt a cessé d'être ouvert au public.

BIBLIOTHÈQUE DE BAILLEUL.

Un très-petit nombre d'ouvrages modernes existent à l'Hôtel-de-Ville de Bailleul et forme le noyau d'une bibltothèque que l'autorité pourra établir plus tard.

BIBLIOTHÈQUE DE BOURBOURG.

Cette bibliothèque est de formation récente. Elle contient 1,110 volumes, dont 7 manuscrits. Elle est ouverte tous les jours, de dix heures à midi et deux à cinq heures, les dimanches et les fêtes exceptés.

Conservateur, M. Vandenbrouque.

BIBLIOTHÈQUES DE PRÊT.

Indépendamment des bibliothèques publiques, il existe à Lille, à Cambrai, à Valenciennes et dans d'autres localités du département, des bibliothèques formées au moyen de souscriptions particulières et ayant pour but d'offrir gratuitement des lectures instructives, amusantes et surtout morales aux personnes de la classe moyenne et ouvrière. Les ouvrages dont se composent ces dépôts sont des romans religieux, des voyages, des histoires générales et particulières, des biographies, des livres de sciences telles que physique, chimie, etc., mises à la portée des ouvriers; la littérature classique, etc., etc. Les livres sont prêtés à domicile sous la garantie de personnes connues; on en prête aussi aux hospices, aux hôpitaux, aux prisons, aux curés et aux maires des communes voisines. Ces institutions rendent d'éminents services à la société en occupant utilement les loisirs d'un grand nombre de personnes et en inspirant à celles-ci, par de bonnes lectures, des idées d'ordre et de moralité.

MUSÉES.

Il en existe dans les villes de Lille, Dunkerque, Douai et Valenciennes.

LILLE. — *Musée de peinture.*

Ce musée, établi en l'année 1809, contient plusieurs morceaux d'un grand prix. Il a été formé des tableaux que la ville possédait et de ceux qu'elle a reçus à plusieurs époques de la munificence du gouvernement.

Les tableaux que renferme ce musée sont soigneusement classés et forment une collection digne de tout l'intérêt des connaisseurs.

Conservateur, M. Ed. Reynard.

Musée d'histoire naturelle.

Le musée d'histoire naturelle de Lille est un établissement qui date de l'année 1822. Il s'est formé et continue de s'accroître par les dons des

amateurs. Les collections qui le composent comprennent toutes les parties de l'histoire naturelle. Les plus importantes sont celles des oiseaux, des poissons, des insectes et des minéraux. On y remarque trois momies humaines provenant des ruines de Thèbes, et une belle suite de médailles.

Ce musée est placé sous la surveillance de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts, et dirigé par une commission choisie parmi ses membres.

Membres de la commission. — MM. Macquart, président; — Bailly, docteur en médecine; — Verly, architecte; — Lestiboudois, Th., médecin; — Degland, ✻, médecin.

Musée Wicar.

Une riche collection d'objets d'art a été léguée à la ville de Lille par le chevalier Wicar, peintre, natif de Lille, décédé à Rome. L'administration de ces objets a été confiée à une commission prise dans le sein de la Société des sciences, et dont voici la composition :

MM. Lestiboudois, Th., docteur en médecine; — Legrand, avocat; — Verly, architecte; — Benvignat, architecte; — Delezenne, professeur de physique; — Caloine, architecte.

DUNKERQUE.

Le musée de Dunkerque renferme des objets d'art et d'histoire naturelle. Les efforts tentés pour le créer remontent à l'année 1829; mais sa formation a surtout été déterminée en 1835 par un don considérable de M. Benoît Gernart, consul de France à Canton, auquel sont venues s'ajouter les offrandes des habitants et les acquisitions de la Mairie. On remarque dans cet établissement près de 80 tableaux, la plupart de l'école flamande, dont quelques-uns ont une grande valeur. Le musée de Dunkerque a été inauguré le 27 juin 1841; il est ouvert les dimanches et fêtes, de deux à six heures de relevée, et les jeudis, de deux à quatre.

Commission du musée. — MM. Benj. Morel, président; — Darras, juge d'instruction, vice-président; — C. Pieters, secrétaire; — Darras, médecin; — Lefebure, — Verquelle, — Schoutheer fils, — Lequoy, — Develle, — Forcade père, — Forcade fils, — Gegout, Cuel, — Thélu fils.

DOUAI.

Le musée de Douai est un des plus riches établissements de ce genre. Il se compose en grande partie d'objets d'histoire naturelle. On y remarque de très-belles collections de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, d'insectes, etc., toutes classées méthodiquement dans l'ordre

adopté au Jardin-des-Plantes de Paris. Il existe en outre une grande quantité de minéraux et de végétaux, des objets d'antiquité et de curiosité, une nombreuse collection de médailles et une galerie de tableaux, la plupart appartenant à l'école flamande.

Conservateur, M. Pottier-Valery.

Commision du musée.

Section de la bibliothèque et des médailles. — MM. Dewarenghien père, membre honoraire ; — Bigant, conseiller ; — Duhem, docteur médecin ; — Duthilleul, bibliothécaire ; — Estabel, avoué ; — Giroud, directeur de l'école normale ; — Minart, conseiller ; — Pilate-Prévost, secrétaire de la mairie ; — Rossignol, président du tribunal ; — Taillar, conseiller ; — Dewarenghien, id.

Section d'archéologie et des beaux-arts. — MM. Cahier, conseiller ; — Courtray, receveur municipal ; — Delannoy, pharmacien ; — Dupont, peintre ; — Escalier, docteur ; — Fache, statuaire ; — Guillet, ancien inspecteur des écoles ; — Raoult, professeur au lycée.

Section d'histoire naturelle. — MM. Reytier, docteur ; — Deguerne, Fréd., propriétaire ; — Delplanque, vétérinaire ; — Farez, contrôleur des douanes ; — Foulon, juge-de-paix ; — Gelez, docteur ; — Mangin, idem ; — Panien, idem ; — Potiez-Valéry, chef de bureau ; — Tesse, docteur ; — Vasse, professeur de physique ; — Watelle, docteur.

VALENCIENNES.

Le musée de Valenciennes contient environ 100 tableaux des écoles flamande et française, et dont quelques uns proviennent de bons auteurs. L'on y voit aussi une collection peu considérable d'histoire naturelle.

Cet établissement est placé sous la direction d'une commission permanente composée de membres de la Société des sciences. Les membres de cette commission sont :

MM. Delanoue, président ; — Pesier, Edm., secrétaire ; — Courtin, — Gravis, Antonin ; — Dutemple, — Gravis, — Luzardi.

JARDINS BOTANIQUES.

LILLE.

La ville de Lille possède un jardin botanique qui renferme un nombre de plantes assez considérable. Un bâtiment qui y est annexé sert aux leçons données par le professeur. (*Voyez Lille, cours de botanique.*)

DOUAI.

Le jardin botanique de cette ville est tenu dans le meilleur état, et les

leçons, données par un professeur instruit, sont suivies par un grand nombre d'élèves.

Un autre établissement du même genre, mais bien plus considérable, est à la disposition de la Société d'agriculture, sciences et arts, qui y fait des essais d'agronomie. Ce jardin renferme des pépinières de toutes espèces, une collection complète de plantes classées comme celles du jardin des Plantes à Paris, une vaste orangerie et une serre chaude où sont renfermées plus de 5,000 plantes indigènes et exotiques.

THÉATRES.

Il en existe dans les cinq grandes villes du département et dans quelques villes secondaires.

Lille a un grand théâtre desservi par une troupe sédentaire qui y joue l'opéra-comique, le vaudeville, la comédie, le drame et le grand-opéra accessoire.

Les Artistes associés.

Douai a une troupe sédentaire dirigée par M. Meynadier.

Wazemmes a aussi une troupe sédentaire dirigée par M. L. Lambert.

Les théâtres secondaires de Dunkerque, Cambrai, Valenciennes, Avesnes et Maubeuge, sont desservis alternativement par les troupes ambulantes de MM. Berteché, Clément et Réju-Debacker.

ÉCOLES SPÉCIALES COMMUNALES.

LILLE.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, SUCCURSALE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION DE PARIS.

Cette école a été fondée en 1816, d'après le vœu émis par le Conseil municipal et l'autorisation du ministre de l'intérieur. Cent élèves des deux sexes y reçoivent l'instruction gratuite de la musique.

L'académie de musique de Lille a produit plusieurs sujets distingués. Tous les ans, la distribution solennelle des prix est précédée d'un concert dans lequel les élèves exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. Les chœurs, surtout, sont ordinairement chantés avec une précision et un ensemble dont on ne peut faire trop d'éloges.

Cet établissement est dirigé par une commission administrative placée sous la surveillance de l'autorité municipale, et dont les membres sont à la nomination de M. le Préfet.

Administrateurs. MM. le maire, président; — Danel, vice-président; — Tilloy-Castelyn, trésorier; — Bécu; — Hiolle; — Cousin; — Delespaul; — Ed. Desrousseaux; — A. Théry; — Legrand, substitut. — Secrétaire-archiviste, M. Ed. Winter.

Professeurs. Chant. Classe de chant et de vocalisation : pour les demoiselles, Mlle. Florin ; — pour les hommes, M. Pérugini. = Classe de solfége : pour les demoiselles, M. Lavainne père; — pour les hommes, M. Leplus fils. = Classe élémentaire de solfége : pour les demoiselles, Mlles. Devos et Dehaes ; — pour les hommes, MM. Devos et Lerouge. = Classe payante de solfége (1) : pour les demoiselles, M. Lavainne père ; — pour les hommes, M. Leplus fils. = Classe de piano (demoiselles) : M. Lavainne fils. = Classe élémentaire de piano : Mlles. Leterme et Francke, répétiteurs. = Classe de violon : M. Muller. = Classe de violoncelle, clarinette et basson, M. Baumann. = Classe de solfége et chœurs pour adultes : M. Leplus fils.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission administrative. MM. le maire, président ; — Reynart, vice-président : — Devémy, secrétaire ; — Barrois, François, négociant ; — Grodée, secrétaire en chef de la mairie ; — Verly, architecte; — Kolb, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — Jouffroy, receveur municipal ; — Lamarle, ingénieur en chef ; — De Melun, conseiller municipal ; — Herlin, Auguste, négociant.

ÉCOLE DE PEINTURE ET DE DESSIN OMBRÉ.

MM. Souchon, professeur-directeur ; — Cadet de Beaupré, professeur, chargé en même temps de l'enseignement de la plastique.

COURS D'ANATOMIE APPLIQUÉE AUX ARTS DU DESSIN.

M. J. Brissez, professeur.

COURS DE GÉOMÉTRIE, DE MÉCANIQUE ET DE DESSIN APPLIQUÉS AUX ARTS ET MÉTIERS.

M. Granofski, professeur.

COURS DE DESSIN LINÉAIRE.

MM. Lemaire-Dequersonnière, Granofsky, professeurs.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Benvignat, professeur.

COURS DE PERSPECTIVE.

M. Lemaire-Dequersonnière, professeur.

(1) Prix du cours annuel, 60 fr.

COURS DE PHYSIQUE.

M. Delezenne, professeur.

COURS DE CHIMIE APPLIQUÉE AUX ARTS ET AUX MANUFACTURES.

M. Kuhlmann, ✻, professeur.

COURS DE ZOOLOGIE.

M. Th. Lestiboudois, docteur en médecine, professeur.

COURS DE BOTANIQUE.

M. Th. Lestiboudois, docteur en médecine, professeur.

COURS DE CLINIQUE.

Partie médicale, M. Brigandat ; — partie chirurgicale, M. Van derhagen, titulaire ; — M. J. Brissez, suppléant.

DUNKERQUE.

ÉCOLE DE MATHÉMATIQUES ET D'HYDROGRAPHIE ÉTABLIE DANS LES BATIMENTS DU COLLÉGE ET ENTRETENUE PAR LA MARINE.

M. Terquem, professeur.

ÉCOLES ACADÉMIQUES.

Commission de surveillance des écoles d'architecture et de dessin. MM. le maire, président ; — C. Bourdon, négociant ; — Dagneau fils, négociant ; — A. Descroix, propriétaire ; — A. Philippe, négociant ; — A. Verquelle, propriétaire.

Professeurs. MM. Flament, professeur d'architecture ; — Dubuisson, professeur de dessin et de peinture.

ÉCOLE DE MUSIQUE (enseignement mutuel.)

M. Dubreu, professeur.

CAMBRAI.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Commission de surveillance. — MM. Dumont, maître de pension ; — Evrard, capitaine des sapeurs-pompiers ; — Richard, négociant ; — Robert, ancien directeur des postes.

Professeurs. — MM. Détry, professeur de violoncelle ; — Tingry, professeur de violon ; — Brepsant, professeur de clarinette ; — Thomas fils, professeur de solfége (cours Wilhem) ; — Dienne, professeur de solfége, cor et trombone ; — Hétuin, Adolphe, professeur d'instruments à pistons.

ÉCOLE DE DESSIN.

MM. Berger, directeur ; — Grohain, professeur.

MAUBEUGE.

COURS DE DESSIN ET DE PEINTURE.

M. Mallet, directeur.

DOUAI.

Commission des écoles académiques. — Section des arts du dessin. — MM. Carrière, professeur de dessin ; — David, professeur de mathématiques sp.; — Dupont, peintre ; — Fache, statuaire ; — Lepollart, négociant ; — Meurant, architecte ; — Rossignol, président du tribunal ; — Wattelle, docteur.

Section de la musique. — MM. Boulanger, négociant; — Choulet, compositeur ; — Delannoy, pharmacien ; — Estabel, avoué ; — Luce-Varlet, propriétaire ; — Mastrick, procureur de la République ; — Midy, pharmacien ; — Parmentier, avocat.

COURS D'ANATOMIE.

M. Tesse, docteur en médecine, professeur.

COURS DE GÉOMÉTRIE ET DE MÉCANIQUE APPLIQUÉES AUX ARTS.

M. Malet, architecte, professeur.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE.

M. Malet, professeur.

ÉCOLE DE DESSIN.

MM. Vallet, professeur honoraire ; — Chevalier-Dubrulle, professeur ; — Druelle, Erasme, professeur adjoint.

ÉCOLE DE DESSIN POUR LA BRODERIE.

M. Robaut, professeur.

ÉCOLE DE MODELURE.

M. Moreau, professeur.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

MM. Heisser, professeur de vocalisation ; — Nourrit cadet, professeur de cor ; — Lesage, professeur de violoncelle ; — Nourrit aîné, professeur de solfége ; — Hellebecque, professeur de flûte ;

— Ponce, professeur de basson, de hautbois et de piano ; — Lefranc, professeur de violon ; — Hochet, Jules, professeur adjoint ; — Devred, professeur de clarinette ; — Nourrit père, maître d'études, répétiteur.

VALENCIENNES.

ACADÉMIE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE, AFFILIÉE A L'ACADÉMIE DE PARIS.

Membres administrateurs. — MM. le maire, président ; — Dinaux, Arthur ; — Piérard, — Rousseau, — Dubois, — Cellier, — Dupire, — Baisier, artiste-peintre ; — De Warenghien, Jules ; — Hamoir, Edouard ; — Ewbanck, Edouard.

L'académie est surveillée alternativement par tous les membres. Chaque mois l'administration tient une séance dans laquelle on délibère sur les besoins des écoles, d'après les rapports des membres surveillants.

Professeurs. — MM. Potier, professeur de dessin et de peinture ; — Grand fils, professeur d'ornement, modelure et sculpture ; — Bernard, professeur d'architecture.

ÉCOLE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE.

M. Evrard, professeur.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.

Membres administrateurs. — MM. le maire, président ; — Bertherand, vice-président ; — Girard fils, secrétaire ; — Teinturier, Adolphe ; — Bouton, — Gillard, — Lefebvre fils, — Grar, Numa.

Professeurs. — MM. Perriquet (solfége et violon), — Mohr (clarinette) ; — Hilario (flûte) ; — Duez (violoncelle) ; — Lagrange (cor et cornet à pistons).

LISTES DES IMPRIMEURS ET LIBRAIRES

BREVETÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

Imprimeurs-Libraires.

A Lille. — MM. Blocquel, Cailleaux-Lecocq, Danel, Leleux, Reboux (Edouard), Vanackere, Lefort fils, Durieux (Emile), Castiaux fils, Bracke (François), Corne dit Duquesne.

A Roubaix. — M. Reboux (J.-B.).
A Tourcoing. — M. Mathon.
A Dunkerque. — MM. Lorenzo, Vanderest.
A Cassel. — M. Dhubert.
A Hazebrouck. — MM. Debaecker fils, Réant fils, Guermonprez.
A Cambrai. — MM. Deligne, Carion.

A Avesnes. — M. Carton.
A Maubeuge. — M. Levecque.
A Douai. — MM. Deregnaucourt, Adam.
A Saint-Amand. — M. Raviart.
A Anzin. — M. Boucher.

Imprimeurs.

A Lille. — MM. Danel (Léonard), Danel-Bigo (Louis), Lefebvre (Edouard).
A Armentières. — M. Garet.
A Roubaix. MM. Béghin, Vandenbosse (François)
A Dunkerque. — MM. Drouillard fils, Udron, Bertau.
A Bergues. — MM. Barbez, Fockeur-Huycke.
A Bailleul. — N....
A Hazebrouck. — M. Taverne.
A Cambrai. — Mme. Hurez, veuve, née Lefer; Levêque.
Au Câteau. — M. Dumesnil.
A Avesnes. — M. Viroux.
Au Qnesnoy. — M. Préseau.
A Douai. — MM. Vinois, Crépeaux, Delebecque, Céret.
A Valenciennes. — MM. Prignet, Henry.

Imprimeurs-Lithographes.

A Lille. — MM. Blocquel, Danel, Durieux, Parvillez, Salomé, Zévort, Mayeur, Serleys, Corne dit Duquesne, Reboux (Gustave), Vermez, Vanackere, Monnier, Bauchet, Leterme, Decagny, Jouvenel (Dlle. Anne-Marie), veuve Bohem-Bayart, Bracke (François), Reboux (Edouard), Leclercq, Lefebvre, Lecomte.

A Roubaix. — MM. Béghin-Defrenne, Burlinchon, Reboux (J.-B.).

A Wazemmes. — M. Fourment.

A Tourcoing. — MM. Pruvost, Mathon.

A Bergues. — M. Sifantus-Maes.

A Dunkerque. — MM. Thoris, Pieters, Schoutteer, Vanderest, Rollez, Brasseur, Drouillard, Leys.

A Cassel. — MM. Dhubert, Wackernie.

A Cambrai. — MM. Simon, Adoul (Auguste), Saudeur (Jules).

Au Câteau. — M. Dumesnil.

A Avesnes. — MM. Viroux, Regnaudin.

A Douai. — MM. Robaut, Adam, Laporte, Desilva, Mortreux Boniface, Dangu.

A Saint-Amand. — M. Raviart.

A Valenciennes. — MM. Prignet, Giard, Bécar, Henri.

Libraires.

A Lille. — MM. Martin-Delahaye, Petit-Pillot, Laurent fils, Castiaux père, Bronner-Bauwens, Leleu, Dlle. Fremeaux, Petitot, Reboux (Gustave), Mouque, Elisa Petitot, femme Cufay, Laurent (Justine), Debaralle, Parvillez (Natalis), femme Fuzée, Boutoille, Renateaux, Bauchet (Charles), Druart (Louis), Béghin (Emile), Dion, Puissaye (J.-B.), Sébert (Auguste), Dufour (Carlos), Minart (Joseph), dame Pottier, Dlle. Vandenbossche.

A Armentières. — M. Delcambre, Dlle. Notelle.

A Haubourdin. — Mme. Schoutter.

A Roubaix. — Mlle Mazure, Mme. Béghin, MM. Caboche, Burlinchon, Dlle. Catteau.

A Tourcoing. — MM. Pruvost, Catteau, Lepers, Mathon.

A Wazemmes. — M. Horemans (J.-B.).

A Dunkerque. — MM. Olivier, Lachèvre, Gillet, veuve Lemonnier, Renard, veuve Vernières, Mlle Lalou, Vancauwemberghe, Maillard, Lecocq, Leys (Pierre), dame Théry.

A Bergues. — MM. Coudeville, Debever.

A Bollezeelle. — M. Devulder.

A Bourbourg. — M. Vandenbroucq fils.

A Gravelines. — MM. Dauchel, Lebon.

A Rexpoëde. — M. Marchand.

A Bailleul. — MM. Schercousse, Féron, Dehaene.

A Cassel. — MM. Bachelet, Lion, Dlle. Aernouts.

A Estaires. — MM. Dehaisnes, Nicaise.

A Hazebrouck. — Mme. veuve Degrave, Mlle. Delassue, M. Debuschère, Mme. Bellinck, M. Schercousse, Bruno.

A Merville. — MM. Singer-Cambrine, Lemine-Delepierre.

A Cambrai — MM. Lecocq, Tofflin, Hattu, Simon, Sellier, Giart (Auguste), Saudeur (Jules).

Au Câteau. — MM. Bonnaire, Terrin, Dumesnil, Drubay.

A Solesmes. — M. Bisiau.

A Avesnes. — MM. Bourgeois, Michaux, Dme. Vandepitte, Dubois.

A Bavai. — MM. Lequien, Bouchet, Jonglet.

A Landrecies. — MM. Deloffre, Capilliez, Rousseaux.

A Maubeuge. — Dlle. Virlet, M. Wallerand, femme Courtin.

Au Quesnoy. — Dlle. Caroline Navez, MM. Dupont, Wibaille.

A Trélon. — M. Rousseau, Dlle. Delsart, M. Tricot.

A Douai. — MM. Bétremieux, Obez, Foucart, Henri, Villette, Contrejean, Vinois, Bourseul, Thorez, Robaut, Foucart, Jean-Baptiste; Dislère, Jacquart, Mme Mongot, Ceret, Lafoscade.

A Orchies. — M. Dubois.

A Condé. — MM. Descamps, Montuelle.

A Saint-Amand. — MM. Raviart, Alker, Dlle. Druon.

A Anzin. — M. Boucher fils.

A Denain. — M. Grenier (Eleuthère).

A Valenciennes. — MM. Lemaître, Giard, Marlière, Binois, Hourdequin, Caullet, Boucher.

JOURNAUX ET ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Les journaux qui s'impriment dans le département sont :

A Lille. — *Le Journal de Lille, Affiches et Annonces judiciaires, administratives et commerciales du département du Nord*, journal politique, chez Danel, imprimeur ; co-propriétaire gérant, M. Delporte.

L'Écho du Nord, journal politique, chez Leleux, imprimeur, propriétaire gérant.

La Gazette de Flandre et d'Artois, journal politique ; rédacteurs gérants, MM. Arnold et Vandrisse.

Le Messager du Nord, Barbier de Lille, journal politique, littéraire, artistique et scientifique ; propriétaire gérant, M. Dusautoir.

La Liberté, journal du nord de la France ; propriétaires, MM. Mansart et Dayez.

L'Abeille Lilloise, recueil hebdomadaire ; propriétaire, M. Bracke.

La Boussole, journal d'annonces, paraissant tous les quinze jours ; propriétaire, M. Détrez.

La Publicité, journal d'annonces, paraissant tous les quinze jours ; propriétaire, M. Demélano.

A Tourcoing. — *L'Indicateur de Tourcoing et de Roubaix*, journal politique, littéraire, d'annonces commerciales, etc., chez J. Mathon, imprimeur, propriétaire gérant.

A Dunkerque. — *La Dunkerquoise*, chez Drouillard, imprimeur, propriétaire gérant.

Le Journal de Dunkerque, journal politique, commercial et littéraire, chez Bertau, imprimeur, propriétaire gérant.

Le Commerce de Dunkerque et du Nord, journal politique, commercial et littéraire, chez Vanderest, imprimeur, propriétaire gérant.

A Hazebrouck. — *L'Indicateur de l'arrondissement d'Hazebrouck*, chez Guermonprez, imprimeur, propriétaire gérant.

L'Ami du Peuple, chez Taverne, imprimeur, propriétaire gérant.

A Cassel. — *L'Observateur du Nord*, chez Dhubert, imprimeur ; rédacteur gérant, M. Dhubert.

A Cambrai. — *La Gazette de Cambrai, Echo du Nord et du Pas-de-Calais*, chez Chanson, imprimeur; propriétaire gérant, M. Levêque.

L'Emancipateur ; rédacteur gérant, M. Carion, imprimeur.

L'Echo de Cambrai et des arrondissements de Cambrai et d'Avesnes; rédacteur gérant, M. Pety.

Au Câteau. — *Le Journal du Câteau et du département du Nord*, propriétaire gérant, M. Dumesnil.

A Avesnes. — *Le Glaneur*, feuille d'affiches de l'arrondissement d'Avesnes, chez Carton, imprimeur, propriétaire gérant.

L'Observateur des arrondissements d'Avesnes, de Cambrai et de Valenciennes, chez Viroux, imprimeur à Avesnes, rédacteur gérant.

A Maubeuge. — *La Sentinelle de la Sambre*, chez Decaussenne, imprimeur, propriétaire gérant.

L'Indépendant du Nord, chez Levecque, imprimeur; propriétaire-gérant, M. Meurs.

A Douai. — *La Feuille de Douai;* rédacteur gérant, M. Lacquemant; imprimeur, M. Céret.

Le Mémorial de la Scarpe, chez Adam, imprimeur et rédacteur gérant.

Le Libéral du Nord, journal politique et littéraire; rédacteur gérant, M. Dupont.

L'Instituteur du Nord et du Pas de-Calais, recueil mensuel, chez Adam, imprimeur.

Jurisprudence de la Cour d'appel de Douai; rédacteur, M. Delebecque.

A Valenciennes. — *Le Courrier du Nord ;* rédacteur gérant, M. Henry.

L'Echo de la Frontière ; rédacteur gérant, M. Arthur Dinaux.

L'Impartial du Nord ; rédacteur-gérant, M. Prignet.

La Vallée aux Cygnes ; propriétaire-gérant, M. Eugène Ponchard.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Le nombre des hospices existant dans le département du Nord est de quarante-sept, savoir : cinq hospices généraux ; sept hôpitaux de malades; cinq hospices pour les malades, les vieillards et les orphelins; deux

hospices pour les malades et les vieillards, sept hospices pour les vieillards et les orphelins, quinze hospices destinés spécialement aux vieillards, et six hospices pour les orphelins.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Il existe dans presque toutes les communes du département des bureaux de bienfaisance chargés de distribuer des secours à domicile aux indigents. La plupart de ces établissements possèdent des biens provenant d'anciennes fondations; les revenus sont employés en distributions d'argent, d'aliments, de vêtements et d'effets de couchage, et en honoraires des officiers de santé chargés de visiter les malades pauvres.

Personnel des Administrations des hospices et des bureaux des bienfaisance (*).

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Dunkerque. *Hospice.* MM. Lemaire, Jules; — Thélu, Alex., — Quillac, Louis; — Beck, Philippe; — Vandewalle, Louis. = *Bureau de Bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Papillon, receveur; — Bocage, économe-comptable; — Verhaeghe, secrétaire.

Bergues. *Hospice.* MM. Joos, Louis; — Chocqueel, Jean; — Meesemaeker, Benjamin; — Pastoors, Alexandre; — N.... = *Bureau de Bienfaisance.* MM. Verleye, Charles; — Bastaert, Jacques; — Pluvier, Winoc; — Deblock, Louis; — N...

MM. Carpentier, Winoc, receveur; — Vercamer, économe-comptable; — Cousyn, Augustin, secrétaire.

Bourbourg. *Hospice.* MM. Blavoet, Jean-François; — Malot, Louis; — Deschodt aîné; — Buret, Louis; — N... = *Bureau de bienfaisance.* MM. Blavoet, Jean-François; — Deschodt, Aimé; — Malot, Louis; — Buret, Louis; — N...

MM. Vandenbrouque, receveur et secrétaire; — Cocquillier, Isidore, économe.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Hazebrouck. *Hospices.* MM. Pouvillon, Charles; — Donckele, Louis; — Houvenaghel, Louis; — Dekytspotter, Joseph; — Sepieter, Joseph. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Itsweire, Louis; — Depecker, Charles; — Scheercousse, Bruno; — Cleenewerck-Dequidt; — Champeaux.

(*) Nous ne pouvons donner ici toutes les administrations de bureaux de bienfaisance, dont le nombre s'élève à plus de 600; nous n'indiquerons que celles des lieux où il existe en même temps des hospices.

MM. Salomé, receveur ; — Scheercousse, secrétaire, économe-comptable.

Bailleul. *Hospices*. MM. Vandamme, — Cortyl, — Vandermeersch, — Liefooghe, — Bollaert père, — Behaghel. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Dequidt, — Colpaert, — Poupaert ; — De Coussemaker, Maximilien ; — Leroy.

MM. Behaghel, receveur ; — Bubbe, économe-comptable ; — Leroy, secrétaire.

Cassel. *Hospices*. MM. Wackernie, Désiré ; — Pastoors, Joseph ; — Toulmonde ; — Dutroy, Louis ; — Desmyttère aîné. = *Bureau de bienfaisance*. — MM. Dutroy, Louis ; — Dehandschewercker, Aimé ; — Wackernie, Désiré ; — Wyts, Ch. ; — Chevalier, Aimé.

MM. Dekytspotter, receveur ; — Aernouts, secrétaire ; — Allender, économe-comptable.

Estaires. *Hospice*. MM. Hennion, Edouard ; — Taffin, Zéphirin ; — Deroy, Alex. ; — Brehon, Antoine ; — Degruson, Henri. = *Bureau de bienfaisance*. — MM. Priem-Dequirez ; — Fénart, Auguste ; — Hennion-Duflos ; — Hennion, Alexandre ; — Taffin, Alidor.

MM. Ducatez, receveur ; — Courdent, secrétaire.

Steenvoorde. *Hospice*. MM. Boone, Amate ; — Klein, André ; — Vanderlinden, François ; — Rovel, Germain ; — Serlooten, François. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Vangraefschepe, François ; — Leureele, Joseph ; — Dekeuwer, Jean ; — Vanderlynden, François ; — Haeu, Robert.

MM. Lavainne, receveur ; — Bailleul, économe-comptable et secrétaire.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Lille. *Hospices*. (*) MM. Barrois, François ; — Artaud, Adolphe ; — Mariage-Bonte ; — Bommart-Crepy ; — Brame, Louis ; — Bernard-Rouzé ; — Danel, Louis. = *Bureau de bienfaisance*. MM. Doyen, — Masurel, — Thurin, — Blocquel, — Derasse-Bonte, — Lardinois-Goudeman, — Arbout.

MM. Dumon, Edouard, receveur ; — Lefebvre, contrôleur ; — Dubiez, économe-comptable de l'hospice général ; — Duvochelle, économe-comptable de l'hôpital Saint-Sauveur ; — Dumoustier, économe-comptable des hospices Ganthois, des Vieux-Hommes et de Stappaert ; — Petit, secrétaire de la commission des hospices ; — Kœguelin de Rozières, secrétaire du bureau de bienfaisance.

Armentières. *Hospice*. MM. Guilbert, Louis ; — Lesage ; — Roussel-Baron ; — Potel, Adolphe ; — Hadou, Auguste ; = *Bureau de bienfaisance*. Les mêmes.

(*) Par exception et en raison de l'importance des établissements, l'administration des hospices de Lille est composée de sept membres.

MM. Marcotte, receveur et secrétaire; — Musin-Lespagnol, économe-comptable.

La Bassée. *Hospice.* MM. Mannier, Augustin; — Leleux, Philippe; — Largent, Aimé; — Lefrancq, Désiré; — Proost-Wallerand. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Gruson, André; — Cappe, Augustin; — Leleux, Vincent; — De Saint-Jean, Fortuné; — Leleux-Duretz.

M. Denabrif, receveur et économe-comptable.

Comines. *Hospice.* — MM. Catteau-Lauwick; — Froidure-Lambin; — Goeman, Pierre; — Ghesquière, Antoine; — Desprez-Dumon. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Cappelle, Louis; — Delebecque, Louis; — Roger, Augustin; — Dumortier, Louis; — Devos, Jean-Baptiste.

MM. Messéan, receveur de l'hospice et du bureau de bienfaisance; — Marcotte-Ghesquières, économe de l'hospice; — Marcotte, Ed., secrétaire de l'hospice et du bureau de bienfaisance.

Haubourdin. *Hospice.* MM. Derbigny, Henri; — Poulet-Six; — Auffray; — Wicart, Etienne; — Leroy, Cyr. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Cadot, André; — Fremaux, Pierre; Leroy, Cyr; — Auffray, Gilles; — Bonzel, Adolphe.

MM. Lefebvre, receveur; — Vilain, économe-comptable.

Quesnoy-sur-Deûle. *Hospice* MM. Delannoy, André; — Poullier-Lutun; — Gaillard, Narcisse; — Dhalluin, Jacques-François; — Fauvarque, E. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Fauvarque, Benoît; — Ghesquier-Poullier; — Delannoy-Catrix; — Delahaye, Pierre-François; — Pouiller-Lutun.

Roubaix. *Hospice.* MM. Wattine-Wattel, — Delattre-Libert, — Grimonprez-Bossut, — Motte-Dulhoit, — Mimerel, Auguste. = *Bureau de bienfaisance.* — MM. Piat, César; — Flipo, Louis; — Eeckman; — Destombes, Louis; — Prouvost, P.-C.

MM. Leconte, receveur; — Jourdeuil et Bulteau, économes-comptables; — Cottigny, secrétaire.

Seclin. *Hospice.* MM. Demeester, Jean-Baptiste; — Hindré, Charles; — Duport, — Decourtray, — Cottignies. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Descloquemant, Henri; — Mollet, Séraphin: — Descloquemant, François; — Moreau, Pierre-Joseph; — Duquesne, Louis.

MM. Paix, receveur; — Prache, économe-comptable; — N..., secrétaire de la commission de l'hospice.

Tourcoing. *Hospices.* MM. Wattine, Charles; — Roussel-Caulliez, — Timal-Pollet, — Wattine, Louis; — Wattel, Henri. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Duquesnoy-Wattel; — Lorthiois-Debuigne; — Desurmont, Marcelin; — Grau-Lorthiois; — Preuvost.

MM. Debuigne, receveur et secrétaire ; — Tranoy, économe comptable.

Wattrelos. — *Hospice.* MM. Dubrulle, Louis ; — Carette-Desfontaine, — Agache-Duthoit, — Meurisse, Pierre ; — Lezy-Carette. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Picavet, Liévin ; — Labis, Jean-Baptiste ; — Lefebvre, Florimond ; — Crepel, Jean-Baptiste ; — Delecroix, Pierre-François.

M. Fourlinnie, receveur et économe-comptable ; — Bettremieux, secrétaire.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. *Hospices.* MM. Mazingue, Pierre ; — Toussaint, Théophile ; — Corroyer, Albert-Joseph-Napoléon ; — Dufresnois, Edouard ; — Leroy, Louis. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Bruneau, receveur ; — Croquefer, économe-comptable ; — Wilbert, secrétaire.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. *Hospice.* MM. Delagorce, — Leloup, — Azambre, — Herbecq, Isidore ; — N... = *Bureau de bienfaisance.* MM. Denis ; — Houzé, Emmanuel ; — Ducarne, Henri ; — Lecompte, Valéry ; — Caverne fils.

MM. Michaux aîné, receveur ; — Malfait, Antoine, économe comptable et secrétaire.

Landrecies. *Hospice.* MM. Marie, Jean-François ; — Motte, Henri-Aimé ; — Barthélémi, Jean-François ; — Gabet, Antoine ; — Béthune, Anselme. — *Bureau de bienfaisance.* — MM. Duchâteau, Pierre ; — Boutteaux, Charles ; — Merlin, Augustin ; — Bonnaire, Jean-Baptiste ; — N...

MM. Descamps, receveur ; — Merlin, économe-comptable ; — Madoulé, secrétaire.

Maubeuge. *Hospices.* MM. Walrand, — Horrie, Hector ; — Gobert ; — Baral père, — Algrin. = *Bureau de bienfaisance.* — MM. Lengrand, — Levesque, Emile ; — Autier père ; — Colnion, Louis ; — Damiens, Désiré.

MM. Lucq, receveur ; — Boutté, économe-comptable ; — Lebon, secrétaire.

Le Quesnoy. — *Hospice.* MM. Delannoy, Jean-Baptiste ; — Demonteville, Eugène ; — Honoré, Philippe ; — N.....; — N..... = *Bureau de Bienfaisance.* MM. Dupont, René ; — Hardy, Pierre-Joseph ; — Desquennes, Bernardin ; — Rigolet, Nicolas ; — N...

MM. Baillion, receveur et économe de l'hospice ; — Vandamme, secrétaire.

Solre-le-Château. — *Hospice.* MM. Leroy ; — Delhaye-Hombert ;

— Bernard ; — Degrelle ; — Michaux. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Leroy ; — Bever ; — Bernard ; — Barthélemy ; — Bernard-Macaire.

M. Georges, receveur.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — *Hospices.* MM. Remy de Rombault, — Daniel, — Dumon, — Desfontaines-d'Azincourt, — Leboucq de Ternas. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Lacombe, receveur ; — Dubois et Vadot, économes-comptables ; — Brassart, secrétaire.

Lallaing. — *Hospice.* MM. Lebon ; — Parmentier ; — D'Herbais ; — Heren, Louis ; — Wacquez. = *Bureau de bienfaisance.* MM. Wacquez, Auguste ; — Williate, Pierre ; — Vion, Albert ; — Pillot.

Orchies. *Hospice.* MM. Josson, Gilbert ; — Tréca-Tréca ; — Warocquier, Jean-Baptiste ; — Delemer, Louis ; — N.... = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Crombez, secrétaire ; — Martin, receveur et économe-comptable.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Valenciennes. — *Hospices.* MM. Leclercq ; — Claisse, Jean-Baptiste ; — Hocquet-Desmazures ; — Delecourt-Dubois ; — Bouton, Ernest. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Mariage, receveur ; — Leflan, contrôleur ; — N...., économe-comptable ; — N...., secrétaire.

Saint-Amand. — *Hospices.* MM. Nicolle, Louis ; — Guislain, François ; — Basier, Casimir ; — N....; — N.... = *Bureau de bienfaisance.* MM. Remy, Eugène ; — Loubert, Louis ; — Dusart-Cuvelier ; — Monnier, Henri ; — Hautrive, Louis.

MM. Mériaux, receveur et secrétaire ; — Waterloo, économe-comptable.

Condé. — *Hospice.* MM. Mention-Bourgogne ; — Brousses, Gaspard ; — Lefebvre-Dumont ; — Dugnolle, Eloi ; — Petit, Guillaume. = *Bureau de bienfaisance.* Les mêmes.

MM. Douchemont, receveur ; — Noël, économe-comptable et secrétaire.

ASILES PUBLICS D'ALIÉNÉS.

Un réglement d'administration publique en date du 18 décembre 1839, porté en exécution de la loi du 30 juin 1838, dispose que les établissements publics consacrés aux aliénés seront administrés par des directeurs responsables, sous la surveillance de commissions gratuites et sous l'autorité du ministre de l'intérieur et des préfets.

Les commissions de surveillance sont composées de cinq membres nommés par les préfets et renouvelés chaque année par cinquième.

Les directeurs et les médecins sont nommés par le ministre de l'intérieur.

Les commissions sont chargées de la surveillance générale de toutes les parties du service des établissements et sont appelées à donner leur avis sur le service intérieur, les budgets, les comptes, les projets de travaux, les procès à intenter, les transactions, acquisitions, aliénations, etc.

Le directeur est chargé de l'administration intérieure et de la gestion des biens et revenus. Il est exclusivement chargé de pourvoir au bon ordre et à la police de l'établissement.

Le service médical, le régime physique et moral, ainsi que la police médicale et personnelle des aliénés, sont placés sous l'autorité du médecin.

ARMENTIÈRES.

L'asile d'Armentières est destiné au traitement des hommes atteints de démence.

Commission de surveillance. MM. Dansette, membre du Conseil général et maire d'Armentières ; — Delebois, adjoint au maire ; — Pouchain-Boutry ; — Cary ; — Cordonnier.

Directeur, M. Guilbert ; — médecin, M. Butin ; — receveur, M. Lemoyne ; — économe, M. Musin-Lespagnol.

LILLE.

L'asile de Lille est affecté au service des femmes atteintes de folie.

Commission de surveillance. — MM. Ch. Verley, président ; — Mariage-Bonte ; — Champon, Emile, membre du Conseil général ; —Théodore Rouzé ; — Brame fils, secrétaire.

Directeur, M. L'Herbon-de-Lussats ; — médecin, M. le docteur Gosselet ; — économe-comptable, M. Usmar Longuespée.

LOMMELET.

Indépendamment des deux asiles publics de Lille et d'Armentières, il existe au hameau de Lommelet, commune de Marquette, près Lille, un asile privé destiné aux aliénés-hommes, desservi par les frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu.

Médecin, M. Joire.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Il existe cinq monts-de-piété dans le département, savoir : un à Bergues, un à Lille, un à Cambrai, un à Douai et un à Valenciennes.

Ces établissements sont placés sous la surveillance des commissions administratives des hospices.

L'intérêt des prêts est de 8 pour 100 à Bergues, de 12 à Lille, à Cambrai et à Valenciennes, et de 15 à Douai.

Les monts-de-piété de Cambrai et Valenciennes ont été institués légalement par ordonnances des 8 septembre et 17 octobre 1847.

Directeurs et contrôleurs des monts-de-piété du département du Nord.

A Bergues. — MM. Guilbert, Louis, directeur; — Willeman, contrôleur.

A Lille. — MM. Lalo, ✻, directeur; — Masurel, contrôleur.

A Cambrai. — MM. Maronniez, directeur; — Wilbert, contrôl.

A Douai. — MM. Ch. Mellez, directeur.

A Valenciennes. — MM. Hourdequin, directeur; — Leflan, contrôleur.

COMITÉS CONSULTATIFS.

Ces comités, dont les membres sont choisis parmi les jurisconsultes les plus éclairés de chaque arrondissement, sont établis en vertu du réglement du 7 messidor an IX, pour donner leur avis sur toutes les affaires contentieuses qui intéressent les administrations de bienfaisance.

Liste nominative des membres des comités consultatifs.

A Dunkerque. — MM. Lemaire, — Bouly de Lesdain; — Willems fils.

A Hazebrouck. — MM. Vandewalle, — Deschodt, — N....

A Lille. — MM. Delannoy, — Théry, — Blondeau.

A Cambrai. — MM Leroy, — Renard, — Farez (Fénélon).

A Avesnes. — MM. Clavon, — Hannoye, Désiré; — N.... — Membres adjoints, MM. Maurice, — Hannoye, Prosper; — Lebeau, Auguste.

A Douai. — MM. Leroy, Émile; — Parmentier, — Deledicque.

A Valenciennes. — MM. Dupont, — Dubois, — Didier.

CAISSES D'ÉPARGNE.

Il existe dans le département du Nord neuf caisses d'épargne en activité, savoir: une à Douai, une à Dunkerque, une à Lille, une à Cambrai, une à Valenciennes, une à Maubeuge, une à Roubaix, une à Tourcoing et une à Avesnes.

Elles ont été autorisées par ordonnances des 25 septembre et premier novembre 1833, 11 mars 1834, 13 janvier et 25 février 1835, premier décembre 1841, 13 octobre 1842, 31 janvier et 17 avril 1843.

NOMS DES MEMBRES DES CONSEILS DE DIRECTION DES CAISSES D'ÉPARGNE.

DUNKERQUE. — MM. Darras, juge d'instruction, président; — Dapouy, Aug., vice-président; — Hovelt, notaire, secrétaire; — Carlier, négociant, secrétaire adjoint; — Auguste Petyt, négociant; — Morel-Agie, idem; — Dessurne père, idem; — Hector Féron, idem; — Caron, capitaine au long cours; — Verleye, juge; — Chaveron père, négociant; — Vandewalle, propriétaire; — Monier, négociant; — Lefebvre-Snaude, propriétaire.

LILLE. — MM. le maire de Lille, président; — Charvet-Barrois, vice-président honoraire; — Descamps père, Auguste, vice-président; — Dumon, Ed., secrétaire; — Morel; — Cordonnier, Fidèle; — Martin-Muiron; — Tailliar-Desreumaux; — Remy-Meurisse; — Fiévet-Delemer.

ROUBAIX. — MM. le maire de Roubaix, président; — L. Lecomte, vice-président; — A. Delefosse, secrétaire; — L. Frasez, vice-secrétaire; — H. Delattre; — J.-B. Dujardin; — J. Renaux-Lemerre; — L. Wattine; — L. Defrenne fils; — Requillart-Screpel; — L. Screpel; — Grimonprez-Bossut; — Florin-Bossut; — Ernould-Bayart; — Lepoutre-Parent; — Réquillart-Desaint.

TOURCOING. — MM. le Maire de Tourcoing, président; — Ph. Motte; — Jean-François Defontaine; — C. Masurel; — Gahide-Béhague; — A. Dewarin; — Jourdain-Defontaine; — Lorthiois-Leplat; — V. Hassebroucq; — L. Duvillier; — Frys-Nollet; — Leurent, Jules; — Lemaire-Réquillart; — Auguste Dewavrin; — Henri Desurmont; — Lucien Nollet; — Henri Deroubaix.

CAMBRAI. — MM. le maire de Cambrai, président; — Farez, Fénélon; — Maréchal; — Defrémery; — Savary; — Happe aîné; — Dufresnois; — Toussaint, Théophile; — Farez, Eugène; — Duvivier; — Brunelle; — Dollez; — Bouly, Eugène; — Taffin.

AVESNES. — MM. Gossart, Dominique, président; — Davoine, vice-président; — Beaumont-Lobez, secrétaire; — Meunier, idem; — Leloup, ✲; — Maillard, caissier; — Mary, Romain; — Georges, Hector; — Guillemin, négociant; — Hannoye, avoué; — Maurice, avocat; — Legrand, filateur à Fourmies; — Bertrand, maître de forges à Trélon; — Aubry fils; — Poly, Jules.

MAUBEUGE. — MM. Bottieau, maire, président; — Quivy, vice-président; — Bayart, Edouard, secrétaire; — Froissart, secrétaire adjoint; — Estienne; — Autier; — Sculfort; — Louis de Lagorce; — Riche; — Déjardin; — Bottieau, notaire; — Lucq, Emmanuel; — Martin.

Douai. — MM. Danel, Paul, avocat, président; — Leroy, Emile, avocat, secrétaire; — Dinocq, trésorier; — Bois, Constant, propriétaire; — Bommart, Anacharsis, conseiller municipal; — Campion, propriétaire; — Capon, père, ancien notaire; — Caplain, militaire retraité; — Courtray, receveur municipal; — David, maire; — Danniaux, juge d'instruction; — Debailliencourt, notaire; — Deguerne, conseiller à la cour d'appel; — Delorme, propriétaire; — Escalier, docteur en médecine; — Honoré, conseiller municipal; — Lehoucq de Ternas, administrateur des hospices; — Lagarde, conseiller à la cour d'appel; — Loubry, contrôleur à la fonderie; — Minart, conseiller à la cour d'appel; — Nutly, avoué; — Quéant, mayeur des mesureurs; — De Warenghien, propriétaire.

Valenciennes. — MM. Debailliencourt, président; — Deruesnes, secrétaire; — Boulan, juge-de-paix, trésorier; — Alglave, avoué; — Bertherand; — Boulan, Charles; — Delannoy, César; — Desfontaines de Preux; — De Warenghien, Jules; — Dumont, Alexandre; — Girard fils, avocat; — Hollande, Théophile; — Lelièvre, Charles; — Paillard fils; — Serret, Georges, fils.

Trésoriers.

Dunkerque. — M. Joseph de Montépin.
Lille. — M. Kœguelin de Rozières.
Roubaix. — M. A. Laignel.
Tourcoing. — M. Deherripon.
Cambrai. — N...
Avesnes. — M. Colinet.
Maubeuge. — M. Levecque.
Douai. — M. Dinocq.
Valenciennes. — M. Lebarbier.

SOCIÉTÉS DE CHARITÉ MATERNELLE.

LILLE.

La Société de charité maternelle instituée à Lille a pour but de soulager les mères pauvres. Sont admises aux secours : les femmes qui, ayant perdu leur mari pendant leur grossesse, ont au moins un enfant vivant; celles qui, ayant au moins un enfant, ont un mari tout à fait estropié ou affecté d'une maladie chronique; celles qui, étant infirmes elles-mêmes, ont deux enfants vivants; toutes les grandes familles au moins de trois enfants vivants, dont l'aîné est en bas-âge.

Les secours administrés par les dames de la charité maternelle sont le produit de souscriptions volontaires.

Voici le tableau des dames de l'association :

Présidente honoraire, Mme. Durand St.-Amand.
Présidente, Mme. Fruict des Parcqs.
Vice-présidentes, Mmes. Barbier de la Serre, Lethierry-Virnot.
Secrétaire, Mme. Genth-Muiron.
Trésorier, M.e Desmottes, notaire.

Dames administrantes.

1.er arrondissement. — Mmes. Lefebvre-Smet, Blondeau-Piat, Coquelle, Masse-Lefebvre, Mlle. Dumon, Mme. de Geneviève.
2.e arrondissement. — Mlle. Théry, Mmes. Lemoinier-Roussel, Dehau-Deleruyelle, Charvet-Fockedey, Vannière, Catoire, De Melun.
3.e arrondissement. — Mmes Leperrq, Ch. Verley, Delebecque-Barrois, Briansiaux-Bigo, Bernard-Rouzé, Théry-Dumon, Rousselle, Dumon-Lefort, Mlles. Aubriot, Desjardins.
4.e arrondissement. — Mmes. Derode, Cuvelier-Decroix.
5.e arrondissement. — Mmes. Révoire, Ve. Lefebvre-Lebrun, d'Assignies, Charvet-Barrois, Salavie, Fruict des Parcqs.

VALENCIENNES.

Un arrêté du Ministre de l'intérieur en date du 15 novembre 1848, autorise l'établissement d'une Société de charité maternelle à Valenciennes.

Présidente, Mme. Serret-Dewignes.
Secrétaire, Mme. Charbaut.
Conseillères. Mmes. M. Serret, S. Delaserre.
Trésorière, Mme. Waternau.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DE SAINT-FRANÇOIS-RÉGIS, A LILLE.

Cette Société, autorisée par arrêté du préfet du 15 octobre 1839, a pour but de faciliter le mariage des indigents de Lille et des environs et la légitimation des enfants naturels, en leur procurant gratuitement les pièces qui leur sont nécessaires.

Elle est administrée par un conseil composé de dix membres.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, dans le local de l'administration des hospices.

Elle reçoit les pauvres qui se présentent munis d'une lettre de recommandation et des pièces qui se trouvent en leur possession.

PRISONS.

Les prisons civiles existant dans le département du Nord sont au nombre de huit, savoir : une maison de justice à Douai, près la cour d'assises; six maisons d'arrêt, à Dunkerque, Hazebrouck, Lille, Cambrai, Avesnes et Valenciennes, près les tribunaux de police correctionnelle; et une maison centrale de détention à Loos (voyez ci-après) pour les individus condamnés à la réclusion et à plus d'un an d'emprisonnement.

La maison d'arrêt de Lille sert en même temps de prison pour les condamnés à moins d'une année d'emprisonnement.

Par les soins de l'administration, trois frères de l'institut de Saint-Joseph ont été placés dans chacune des prisons de Lille et Douai.

COMMISSION DES PRISONS.

Aux termes de l'ordonnance du 9 avril 1819, le premier président et le procureur-général dans les villes où siège une cour d'appel, et dans les autres villes le président du tribunal et le procureur de la République, sont de droit membres supplémentaires des commissions des prisons.

Nous donnons ci-après les noms des membres électifs de ces commissions.

DUNKERQUE. — MM. Tétut, avoué; — Monnier, négociant; — Harcourt, propriétaire; — Zandyck, docteur en médecine; — Fontemoing, avocat; — Vandeper, idem.

HAZEBROUCK. — MM. Quenson, vice-président; — Vandewalle, Justin; — Debuyser, Justin; — Vandewalle, Désiré; — Kien, Adolphe.

LILLE. — MM. Sénéchal-Ovigneur, vice-président; — Lefebvre, curé de Saint-Etienne; — Legrand, Pierre, avocat; — Dancoisne; — Barrois, François; — de Melun.

CAMBRAI. — MM. Leroy, notaire; — Renard, avocat; — Filhol, — Maréchal, — Toussains-Lallier.

AVESNES. — MM. Canquelain, — Maurice, — Pecard, — Paul (Victor); — Renotte (Valéry).

DOUAI. — MM. Bois, ancien directeur du mont-de-piété; — Gronnier, ✻, docteur en médecine; — Campion, propriétaire; — Mellez, directeur du mont-de-piété; — Nutly, avoué; — Lenglet, conseiller à la cour d'appel.

VALENCIENNES.—MM. Mariage, Ch., vice-président;—Antoine, Ernest, secrétaire; — Tourbe, Désiré, trésorier; — Duchateau, Florent; — Claisse.

Médecins des prisons. — Douai (maison de justice), MM. Watelle, médecin, et Dhour, chirurgien; — Dunkerque, M. Lemaire; — Hazebrouck, M. Prevost; — Lille (maison d'arrêt et de correction), M. Brigandat; — Cambrai, M. Hardy; — Avesnes, M. Eliet; — Valenciennes, M. Manouvrier.

Aumôniers des prisons. — Douai, M. Bourlet; — Dunkerque, M. Ryckebusch, — Hazebrouck, M. Annoire; — Lille, M. Pacile; — Cambrai, M. Libert; — Avesnes, M. Renaut; — Valenciennes, M. Plouvier.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Conformément aux dispositions d'une ordonnance en date du 5 novembre 1847, une commission de surveillance est établie près de la maison centrale. Elle est composée du Préfet, *président;* du premier président de la cour d'appel, du procureur-général, du président du trbunal civil de Lille, du procureur de la République, de deux membres du Conseil général, de deux membres du Conseil d'arrondissement et du maire de Loos.

Cette commission, qui s'assemble au moins une fois par mois, donne son avis sur l'instruction morale, religieuse et élémentaire des détenus, sur l'état sanitaire de la maison, sur l'exercice de la justice disciplinaire, sur les clauses des cahiers des charges des entreprises en cas de renouvellement, sur les tarifs de la main-d'œuvre; enfin, sur les améliorations dont le régime et la police de la maison paraissent susceptibles.

Les membres amovibles de la commission nommés par M. le Ministre de l'intérieur sont :

MM. Mimerel et Lefebvre, membres du Conseil général; — Menche et Kuhlmann, anciens membres du Conseil d'arrondissement.

Employés de l'administration. — MM. Poulignac de Villars, directeur; — Andorre, sous-directeur; — Danniaux, inspecteur; — Béguin, greffier-comptable; — Paris, greffier; — Vandenbusche, aumônier; — Agache, aumônier adjoint; — Guilmot, ✻, médecin; — Billon, docteur en médecine, chirurgien; — Steffany, pharmacien; — Bellior, instituteur gérant; — Contamine, Agnius et Léotard, commis aux écritures; — Dupont, gardien-chef.

Entrepreneur des services et travaux, M. Wallut.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

L'administration de l'enregistrement et des domaines est la plus anciennes des régies financières. Son origine remonte à plusieurs siècles. Elle est importante non pas seulement par l'abondance de ses produits (plus de 260,000,000), mais encore par les nombreux services qu'elle rend à la société. Elle fut reconstituée sur de nouvelles bases par la loi du 27 mai 1791.

La direction des domaines de ce département est une des dix directions de première classe. Son personnel est composé ainsi qu'il suit :

Directeur, M. Vieillard d'Estrées, à Lille, rue des Arts, 20.
Premier commis de la direction, M. Merchier.
Inspecteur, M. Demachy, à Lille.
Vérificateurs. — MM. Waymel, de première classe, à Cambrai ; — Suchet, idem à Lille ; — Poissonnier, idem à Lille ; — Walter, de deuxième classe, à Douai ; — Lambert, idem à Dunkerque ; — Pagnelle, de troisième classe, à Avesnes ; — Duponchel, idem à Hazebrouck.

Garde-magasin, contrôleur du timbre, M. Bertrand, } à la direction.
Receveur du timbre extraordinaire, M. Ferot, }
Timbreur, M. Trinquecoste, }
Tourne-feuilles, la veuve Braccio, }

Nota. — Le receveur est chargé de toutes les parties dans les bureaux où la division du service n'est point indiquée.

Il existe, indépendamment, un débit spécial de timbre, ouvert à toute heure, rue de Paris, N° 126, à Lille ; un autre à Dunkerque et nombre d'autres chez des percepteurs et des receveurs de douanes, placés dans des communes rurales du département.

BUREAUX.

		Receveurs.
Bergues		Dapremont.
Bourbourg		Malot.
Dunkerque.	Enregistrement	Suchet.
	Domaines et actes judiciaires	Delamarre.
	Hypothèques	Lemire.
Gravelines		Lecointe-Desiles.

		Receveurs.
Hondschoote		Demool.
Wormhoudt		Lambert.
Bailleul		Rossert.
Cassel		Malot.
Hazebrouck.	Enregistrement	Pangon.
	Domaines et hypothèques	Leconte.
Merville		Barizel.
Steenvoorde		Boutonnet.
Armentières		Calonne.
Cysoing		Harbaville.
Haubourdin		Sy.
La Bassée		Larangot.
Lannoy		Hablot
Lille.	Enregistrement	Duhamel.
	Successions et timbre	Froment.
	Domaines, actes judiciaires et timbre	Monnoyeur.
	Hypothèques	Varry.
Pont-à-Marcq		Boisset.
Quesnoy-sur-Deûle		Lafontan.
Roubaix		Avignon de Morlac.
Seclin		Aubry.
Tourcoing (pour les deux cantons)		Leconte.
Cambrai.	Enregistrement	Audran.
	Actes judiciaires et domaines	Mayaud.
	Hypothèques	Lacaze.
Carnières		Picart.
Clary		Charles.
Le Cateau		Barrière.
Marcoing		Demoncheux.
Solesmes		Clavé.
Avesnes.	Enregistrement	Piérart.
	Hypothèques et domaines	Samin.
Bavay		Jacquet.
Berlaimont		Bottiau.
Landrecies		André de Brueil.
Le Quesnoy		Dupont.
Maubeuge		Pouillaude de Carnières.

		Receveurs.
Solre-le-Château		Lequeux.
Trélon		Charrel.
Arleux		Baillet.
Douai.	Enregistrement	Déprès.
	Domaines et actes judiciaires	de Valois.
	Hypothèques	Chambert.
Marchiennes		Bacaud.
Orchies		Lahaussois.
Bouchain		Martinot.
Condé		Cornet.
Saint-Amand (pour les deux cantons)		Bernard.
Valeci ennes.	Enregistrement	Dhaisne.
	Domaines	Gaudy.
	Hypothèques	Drioton.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

La direction des contributions directes du Nord est une des treize directions de première classe ; elle se compose ainsi qu'il suit :

Directeur, M. H. Renard, à Lille.

Inspecteur, M. Prisse, à Lille.

Premier commis de direction, M. Boucher, à Lille.

Commis adjoint, M. Jorand.

Contrôleur principal, M. Wittié, à Lille.

Contrôleurs hors classe, MM. de Marsilly, à Roubaix ; — Casron, à Dunkerque ; — Bonnet, à Valenciennes.

Contrôleurs de première classe, MM. Maury, à Cassel ; — Bigot, à Maubeuge ; — de Moncheaux, à Saint-Amand ; — Pannerot, à Valenciennes ; — Lefebure, au Quesnoy.

Contrôleurs de deuxième classe, MM. Dufaux, à Cambrai ; — Delespaul, à Lille ; — Vion, à Douai ; — Duchastelet, à Hazebrouck.

Contrôleurs de troisième classe, MM. N..., à Lille ; — Gillet, à Cambrai ; — Pradel, à Avesnes ; — Bournichon, à Wazemmes.

Surnuméraires, MM. Decaux, Lelièvre, Fournier ; — Vernimmen, aspirant hors de concours.

CADASTRE.

M. Lefranc, géomètre en chef.

ORGANISATION FINANCIÈRE.

Receveur-général des finances du département, M. Dosne, ✻ à Lille.

Receveurs particuliers dans les arrondissements, MM. Péterinck, à Dunkerque ; — Montaignac, à Hazebrouck ; — Cordier, à Cambrai ; — Tenaille, à Avesnes ; — Guilmot, ✻, à Douai ; — Petit, à Valenciennes.

Payeur du trésor national, M. Cochelet, ✻, à Lille.

Les noms des percepteurs et le montant des contributions de chaque commune sont portés au tableau statistique qui se trouve à la fin de la première partie de l'Annuaire.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La régie des contributions indirectes a été établie par la loi du 5 ventôse an XII, qui a créé de nouveaux impôts sous le titre de droits réunis.

SERVICE GÉNÉRAL.

Directeur du département, M. Molroguier, ✻, à Lille.

Bureaux de la direction, MM. Gros de Montagne, premier commis ; — Tranchepain, deuxième idem ; — Cagin, — Burat, Renault, — Létocart, — Mons, — Dethoor, — Jeanmaire, — Debert, — Huguier, — Merchez, — Verquère, — Chenille de Bardy.

Inspecteurs, MM. Van Elsberg, — de Bavay, à Lille.

Contrôleurs ambulants, MM. Morel, — Caron, — Jeronnez, à Lille.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Contrôleur principal, M. Morel, à Dunkerque.

Premier commis, M. Morel ; — deuxième idem, M. Bollaert.

Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Charvet, à Dunkerque.

Contrôleurs de ville, MM. Guilloteaux, — Joly, à Dunkerque ; — Martin, à Bergues.

Receveurs particuliers sédentaires, MM. Duchet, à Bergues ; — Jeanson, à Bourbourg ; — Bernier, à Watten.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Receveur particulier, entreposeur et chef d'arrondissement, M. Schmit, à Hazebrouck.

Commis, M. Michel, à Hazebrouck.

Contrôleurs de ville, MM. Tary, à Hazebrouck ; — Claveau, à Bailleul.

Receveur particulier sédentaire, M. Michel, à Bailleul.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Receveur principal, M. Grérard, à Lille.
Commis, M. Bruneel, à Lille.
Entreposeur des tabacs, M. Lanet, à Lille.
Contrôleurs, MM. Langlois, — Borel, — Martin, à Lille.
Contrôleur près l'entrepôt des sucres, M. Lejosne, à Lille.
Receveur, M. Petau Grandcour, à Lille.
Contrôleur de garantie, M. Dufey, à Lille.

Résidence d'Armentières.

Contrôleur de ville, M. Lemercier.
Receveur particulier sédentaire, M. Delvallée.

Résidence de Roubaix.

Contrôleur de ville, M. Douët.
Receveur particulier sédentaire, M. Lenglet.

Résidence de La Bassée.

Contrôleur de ville, M. Baudron de la Motte.
Receveur particulier sédentaire, M. Vallin.

Résidence de Pont-à-Marcq.

Contrôleur de ville, M. Boullard.
Receveur particulier sédentaire, M. Mosac.

Résidence de Seclin.

Contrôleur de ville, M. Grosdemange.
Receveur particulier sédentaire, M. Collombier.

Résidence de Tourcoing.

Contrôleur de ville, M. Mangnier.
Receveur particulier sédentaire, M. Ruyssen.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Contrôleur principal, M. Chasle-Dufrenne, à Cambrai.
Premier commis, M. Delannoy ; — deuxième idem, M. — troisième idem, M. Dhailly.
Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. R Cambrai.
Contrôleur de ville, M. Demont, à Cambrai.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Contrôleur principal, M. Bévière, à Avesnes.
Premier commis, M. Lantin; deuxième idem, M. Bousez.
Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Dufayot de la Maisonneuve, à Avesnes.
Contrôleur de ville, M. Jacob, à Maubeuge.
Receveur particulier sédentaire, M. Lavaud, à Maubeuge.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Contrôleur principal, M. Dupont, à Douai.
Premier commis, M. Devos; — deuxième idem, M. Guerout.
Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Derenty.
Contrôleurs de ville, MM. Rody, à Douai, Joyeux, à Cantin.
Receveur particulier sédentaire, M. Blair, à Arleux.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Contrôleur principal, M. Jaunet, à Valenciennes.
Premier commis, M. Monnard; deuxième idem, M. Auger; troisième idem, M. Courtois; quatrième idem, M. Tanton.
Receveur particulier et entreposeur des tabacs, M. Nozerine, à Valenciennes.
Contrôleurs de ville, MM. Devocance, à Valenciennes. — Boudin, à Marly.
Contrôleur de garantie, M. Lecomte, à Valenciennes.

Résidence d'Anzin.

Contrôleur de ville, M. Posson.
Receveur particulier sédentaire, M. Cornillot.

Résidence de Saint-Amand.

Contrôleur de ville, M. Boudville.
Receveur particulier sédentaire, M. Pinard.

Résidence de Condé.

Contrôleur de ville, M. Boissonnet.
Receveur particulier sédentaire, M. Dupont.

Résidence de Denain.

Contrôleur de ville, M. Groumeau.
Receveur particulier sédentaire, M. Alleyrat.

Résidence d'Onnaing.

Contrôleur de ville, M. Meynier.
Receveur particulier sédentaire, M. Moliérat.

SERVICE DES TABACS.

(Par arrêté du gouvernement, en date du 5 avril 1848, l'administration des tabacs a été réunie à celle des contributions indirectes.)

Le monopole des tabacs a été maintenu jusqu'au premier janvier 1852, par la loi du 23 avril 1840.

Le département du Nord a été autorisé à planter, en 1849, 1,011 hectares de terre en tabac, pour fournir à la régie 3,204,000 kilog. de feuilles.

Ces quantités sont réparties ainsi qu'il suit entre les arrondissements de Lille et d'Hazebouck.

Lille.....	926 hectares,	3,000,000 kilog.	de tabac.
Hazebrouck...	85 id.,	204,000	id.
Total..	1,011	3,204,000	

Plus le cinquième toléré par la loi.

MANUFACTURE.

Personnel de l'établissement.

Régisseur, M. Roucher, ✻, à Lille.
Contrôleur de comptabilité, M. Bergé.
Contrôleur de fabrication, M. Daviel.
Garde-magasin, M. Rocaz.
Sous-contrôleur de fabrication, M. Petit-Dufrenoy.

Bureaux.

MM. Jehl, premier commis.
Méchin, deuxième idem.
Duchesnes, commis de première classe.
Lecharpentier, commis de deuxième classe.
Desobry, commis de troisième classe.
Detrès, commis de troisième classe.
Rocaz, surnuméraire.
Roger, chef de fabrication.

CULTURE.

Magasin N.° 1.

Garde-magasin, M. Zambeaux, à Lille.
Contrôleur de magasin, M. Lecuyer.
Contrôleur de culture, M. Leger.

Magasin N.° 2.

Garde-magasin, M. Bizot, à Lille.

Contrôleur de magasin, M. Duranton, à Lille.
Contrôleur de culture, M. Decocq.

Magasin de transit, à Dunkerque.

Garde-magasin, M. Delhaye.
Contrôleur de magasin, M. Jaudoin.

Magasin de Merville.

Garde-magasin, M. Chemin.
Contrôleur de magasin, M. Biezenot.
Contrôleur de culture, M. Burteaux.

ADMINISTRATION DES DOUANES.

Le département du Nord est divisé en deux directions de douanes ; la direction de Dunkerque comprend la côte depuis Gravelines jusqu'à Zuydcoote, et la ligne de terre depuis ce dernier endroit jusqu'à Camphin, canton de Cysoing, c'est-à-dire un développement de frontière de 18 myriamètres.

La direction de Valenciennes occupe les arrondissements de Valenciennes et d'Avesnes et une partie de ceux de Douai et de Lille.

Elle touche sur une étendue de 18 myriamètres aux frontières de la Belgique, et se trouve bornée d'un côté par la direction de Dunkerque, et de l'autre par celle de Charleville.

Toutes les communes qui se trouvent placées dans les deux myriamètres des frontières de terre sont assujetties au régime des douanes, sans préjudice de la recherche à faire dans toute l'étendue de la République, des cotons filés, tissus et tricots de coton et de laine, et tous autres tissus de fabrique étrangère, prohibés d'après les dispositions du titre 6 de la loi du 28 avril 1816.

La direction de Dunkerque est divisée en quatre inspections de ligne, six principalités et douze capitaineries.

La direction de Valenciennes se compose de quatre inspections de ligne, de six principalités et de quinze capitaineries. Son personnel est de 1,305 employés, savoir : 14 employés supérieurs ; 116 employés de bureaux et 1,175 employés du service actif.

État nominatif des employés supérieurs et sédentaires de l'administration des douanes dans le département du Nord, avec indication de leurs grades et de leurs résidences.

DIRECTION DE DUNKERQUE.

M. Duverger, ✻, directeur.

Bureaux de la direction.

MM. Laffon de Ladebat, premier commis ; — Duverger, second idem ; — Journel, troisième idem ; — Delattre, quatrième idem ; — Chabanel, cinquième idem ; – Bouly de Lesdain, sixième idem ; — Dany, septième idem.

MM. Bourré, Cardock, Duhem, surnuméraires.

INSPECTION DE DUNKERQUE.

MM. Boucher-Précourt, inspecteur principal.
Peyron, inspecteur sédentaire.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE DUNKERQUE.

MM. Maréchal, receveur principal.
Delaetre, sous-inspecteur sédentaire.
Matis, idem.

Contrôleurs. — MM. Collin, Birot de Ruelle, Lauwers, Philippe.

Vérificateurs. — MM. Mathorez, Sordot, Perrette, Crepin, Pétiaux, Perard, Lefevre, Jannin.

Commis principaux de première classe. — MM. Hovelt, Gilardin, Paris.

Commis principaux de deuxième classe. — MM. Morel, Victor ; Cadet, dit Degravier ; Cornemont, Espicier.

Commis de première classe. — MM. Evrard, Simon, Olivier, Leclercq, Foigne.

Garde-magasins. — MM. Arduser, Verhaege.

Bureaux particuliers de la principalité de Dunkerque.

Gravelines, MM. Déborde, receveur ; — Martin, Devaux, Verriez, visiteurs ; — Carnin, garde-magasin.

Zuydcoote, MM. Parenthon, receveur ; — Deman, visiteur.

Ghyvelde, M. Brochart, receveur.

Hoymille, M. Bauchet, receveur.

Labrouckstraete, M. Baranger, receveur.

Oost-Cappel, MM. Cahagnet, receveur ; — Deusy, visiteur.

Wormhoudt, M. Eloy, receveur.

L'Etoile, M. Dugard, receveur.

Service actif.

CAPITAINERIE DE DUNKERQUE.

MM. Faudacq, capitaine à Dunkerque.
Leroy, lieutenant à Dunkerque.

Danctoville, lieutenant à Dunkerque.
Bimon, idem idem.
Suvelier, idem à Fort-Philippe.
Sénéca, idem à Mardyck.
Bouchez, idem à la Tente-Verte.

Cette capitainerie comprend les brigades de Gravelines, Fort-Philippe, Clipon, Mardyck, Saint-Paul, Grande-Synthe, Dunkerque, la Tente-Verte et Zuydcoote.

CAPITAINERIE D'HONDSCHOOTE.

MM. Boileau, capitaine à Hondschoote.
Heine, lieutenant à Ghyvelde.
Chassaing, idem à Oost-Cappel.

Cette capitainerie comprend les brigades de Ghyvelde, Moerkerque, Labrouckstraete, Warhem, l'Étoile, Killemlinde, Oost-Cappel, la Trustraete et Rexpoëde.

CAPITAINERIE DE BERGUES.

MM. Guillain, capitaine à Bergues.
Venet, lieutenant à Téteghem.
Cauchy, idem à Wormhoudt.

Cette capitainerie comprend les brigades de Téteghem, Hoymille, Brissaert, Wormhoudt et Rosendael.

INSPECTION D'HAZEBROUCK.

M. Tourret, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'HAZEBROUCK.

MM. Faucheur, receveur principal.
Vanderpol, commi principal de deuxième classe.
Angois, commis de première classe.
Faucheur, Adolphe, surnuméraire.
Moucheront, idem.

Bureaux particuliers de la principalité d'Hazebrouck.

Houtkerque, M. Rouxel, receveur.
Steenvoorde, MM. Doublet, receveur; — Pestel, Schüler, visiteurs.
Boeschêpe, M. Collin, receveur.
Schaexhen, M. Coquelet, receveur.
L'Hazewinde, MM. Derudder, receveur; — Choquet, visiteur.
Bailleul, MM. Doué, receveur; — St.-Amour, visiteur.

La Cornette, M. Morin, receveur.
Outtersteene, M. Moucheront, receveur.
Lacdorne, MM. Blanc, receveur; — Gorsas, visiteur.

Service actif.

CAPITAINERIE DE STEENVOORDE.

MM. Cédé, capitaine à Steenvoorde.
Boville, lieutenant à Godewanswelde.
Sindic, idem à Houtkerque.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Houtkerque, Saint-Laurent, Herzeele, Terdeghem, Steenvoorde et Godsfelde.

CAPITAINERIE DE MÉTEREN.

MM. Coquille, capitaine à Méteren.
Choteau, lieutenant à Berthen.
Demory, idem à Bailleul.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mont-des-Cats, Berthen, Schaexhin, Méteren, Bailleul et Nouveau-Monde.

CAPITAINERIE D'HAZEBROUCK.

MM. Féautrier, capitaine à Hazebrouck.
Dremaux, lieutenant à Strazeele.
Lafontaine, idem à Bavinckhove.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hardifort, La Comette, L'hazewinde, Bavinckhove, Hazebrouck, Caëstre, Strazeele, Outterstaene et la Verte-Rue.

INSPECTION D'ARMENTIÈRES.

M. Prevost, inspecteur.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ D'ARMENTIÈRES.

MM. Dutrembley, receveur principal.
Petit-Clerc, commis principal de première classe.
Watin, commis principal de deuxième classe.
Tastu, commis de première classe.
Faton, idem.

Bureaux particuliers de la principalité d'Armentières.

Seau, MM. Leleu, receveur; — Hus, visiteur.
Pont-de-Nieppe, MM. Nollen, receveur; — Mundtvieller, visiteur.

Houplines, M. Tardé, receveur.
Bizet, M. Bouché, receveur.
Pont-Rouge, MM. Chouffe, receveur; — Harlet des Hautes-Iles, visiteur.
Deûlémont, MM. Delaporte, receveur; — Cury, visiteur.
Pont-de-Warnêton, M. Defontaine. receveur.
Quesnoy-sur-Deûle, M. Doyelle, receveur.
Comines, MM. Bouvy, receveur; — Schüler, Louis, visiteur.
Werwicq, MM. Baëhler, receveur; — Monnier, visiteur.
Rue de la Lys, M. Verron, receveur.
Steenwerck, M. Bouché, receveur.
Wez-Macquart, MM. Buhot, receveur; — Saillis-Bonny, visiteur.
Pérenchies, M. Houzelot, receveur.
La Chapelle-Grenier, M. Laude, receveur.

Service actif.

CAPITAINERIE D'ARMENTIÈRES.

MM. David, capitaine à Armentières.
Ducournu, lieutenant à Houplines.
Colombier, lieutenant à Nieppe.

Cette capitainerie comprend les brigades de Seau, Nieppe, Pont-de-Nieppe, Steenwerck, Armentières, Houplines et Frelinghien.

CAPITAINERIE DE COMINES.

MM. Vernet, capitaine à Comines.
Pauchet, lieutenant à Wervicq.
Delobel, lieutenant à Deûlémont.

Cette capitainerie comprend les brigades de Pont-Rouge, Deûlémont, Pont-de-Warnêton, Quesnoy, Comines, Wervicq, Bousbecques et Linselles.

CAPITAINERIE DE LA CHAPELLE-GRENIER.

MM. Beaucertain, capitaine à la Chapelle-Grenier.
Mégras, lieutenant à Wez-Macquart.
Deneuville, lieutenant à la Croix-de-Boc.

Cette capitainerie comprend les brigades du Verrius, Croix-de-Boc, Rue-de-la-Lys, Sailly, Chapelle-Grenier, L'Armée, Wez-Macquart et Pérenchies.

INSPECTION DE LILLE.

M. Bonard, inspecteur principal.

Service des bureaux.

PRINCIPALITÉ DE LILLE.

MM. De Marcenay, ✻; receveur principal.
Demeaux, inspecteur sédentaire.
Beuzard, sous-inspecteur sédentaire.
Maupin, contrôleur.

Vérificateurs. — MM. Delaval; — Laurençe; — Déus; — Gromier; — Deschange; — Bergerot; — Bianchi.

Commis principaux de première classe. — MM. Tagghe; — Hébert.

Commis principaux de deuxième classe. — MM. Woirhaye; — Blouet; — Guéricy; — Glénisson.

Commis de première classe. — MM. Cheylus; — Morin de la Pillière; — Sinsoilliez; — Six; — Bellon; — Chaubard; — Ledez.

Surnuméraires. — MM. Lancel; — Gilbert.

Garde-magasin. — M. Parsy.

Bureaux particuliers de la principalité de Lille.

Fabrique de la Madeleine-lez-Lille, MM. Vaillant, commis de première classe; — Charle, commis de deuxième classe.

Fabrique de Loos, MM. Quignon, commis de première classe; — Lefebvre, commis de deuxième classe.

Halluin, MM. Bouchez, receveur; — Delannoy, Gérard, Magnin, visiteurs.

Riscontout, MM. Cherpa, receveur; — Lefrançois, visiteur.

La Marlière, M. Minon, receveur.

Le Touquet, M. Leroy, receveur.

Tourcoing, MM. Mathorez, sous-inspecteur; — Vandeville, receveur; — Moissenet, Fay, Minet, Isle, Delevaque, Faucheur, visiteurs.

Ronbaix, MM. Parsy, receveur; — Meuniez, Copin, Millot, Carion, Krabbe, visiteurs.

Wattrelos, MM. Vandeville, Louis, receveur; — Meslin, Herbeck, visiteurs.

Leers, M. Legaigneur, receveur.

Toufflers, MM. Hautier, receveur; — Chelloneix, visiteur.

Lannoy, M. Caire, receveur.

Baisieux, MM. Luire, receveur; — Coupin, St.-Quentin, Vandaele, visiteurs.

St-André, MM. Malingre, receveur; — Malleville, visiteur.

Marcq-en-Barœul, MM. Acker, receveur; — Taverne, visiteur.

Mons-en-Barœul, MM. Chatelain, receveur; — de Lamustière, visiteur.

Fives, MM. Marthory, receveur; — Roger, visiteur.

Pont-à-Marcq, MM. Langevin, receveur; — Topin, visiteur.

Service actif.

CAPITAINERIE DE TOURCOING.

MM. Blutel, capitaine à Tourcoing (Ville).
Foigne, lieutenant, idem.
Désoriez, idem à Tourcoing (station).
Collart, idem à Roncq.
Husson, idem à Roubaix.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Halluin, Neuville, Roncq, Riscontout, Lamarlière, Touquet, Tourcoing (ville), Tourcoing (station), Lamartinoire, Wattrelos, Grimonpont et Roubaix.

CAPITAINERIE DE CHÉRENG.

MM. Grandjean, capitaine à Chéreng.
Aublin, lieutenant à Baisieux.
Gelon, idem à Lannoy.

Cette capitainerie comprend les brigades de Leers, Toufflers, Lannoy, Sailly, Chéreng, Willems, Camphin et Baisieux.

CAPITAINERIE DE LILLE.

MM. Dineux, capitaine à Lille.
Sant, lieutenant à St.-André.
Dromaux, idem à Fives.

Cette capitainerie comprend les brigades du Corbeau, Marcq-en-Barœul, Saint-André, Lille, Mons-en-Barœul, Fives et Flers.

CAPITAINERIE D'ENNETIÈRES.

MM. Duval, capitaine à Ennetières.
Dardenne, lieutenant à Sainghin.
Dufeutrel, idem à Pont-Marcq.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Ascq, Sainghin, Péronne, Lesquin, Ennetières, Ennevelin et Pont-à-Marcq.

DIRECTION DE VALENCIENNES.

M. Greterin, ✲, directeur.

Bureaux de la direction.

MM. Denelle, premier commis; — Cabanes, deuxième idem;

— Nortier, troisième idem ; — Serpette, quatrième idem ; — Vandal, cinquième idem ; — Charligny, sixième idem.

Surnuméraires, MM. Nortier, Ponchau, Marrier de Chanteloup, Mineur, Grohin.

INSPECTION D'ORCHIES.

Inspecteur, M. Thabot.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est Orchies.

PRINCIPALITÉ D'ORCHIES.

MM. Germain, receveur principal.
Farez, contrôleur, détaché à Douai.
Carrère-Tisné, vérificateur.
Courtois, commis de première classe.
Lecerf, idem de deuxième classe.
Hugon, idem idem.
Cysoing, M. Rogier, receveur.
Bourghelles, M. Henrion, receveur.
Mouchin, MM. Dorigny, receveur ; — Gautier, visiteur.
Marchiennes, MM. Thiéry, receveur ; — Bouchez, visiteur.
Flines, M. Julien, receveur.
St.-Amand, MM. Lesage, receveur ; — Bertherand, Le Maréschal, visiteurs.
Rumegies, MM. Paravicini, receveur ; — Honoré, visiteur.
Maulde, MM. Gobin, receveur ; — Pierrot, visiteur.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

M. Test, inspecteur.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Condé et à Valenciennes.

PRINCIPALITÉ DE CONDÉ.

MM. Marie Dumesnil, receveur principal à Condé.
Brienne, sous-inspecteur idem.
De Baritault, Lelièvre, Georges ; Lelièvre, Auguste, visiteurs.
Huin, commis principal de deuxième classe.
Weyer, Ruyssen, St.-Martin de Beyrie, commis de première classe.
Fresnes, M. Dineux, receveur.
Mortagne, MM. Thouvenin, receveur ; — Faivre, Nicolas, visiteurs.
Hergnies, M. Tricot, receveur.
Vieux-Condé, M. Sapin, receveur.

Bon-Secours, MM. Fontaine, receveur; — Lacauchy, visiteur.
Crespin, M. Bouché, receveur.

PRINCIPALITÉ DE VALENCIENNES.

MM. Mathorez, receveur principal.
Florimont, sous-inspecteur.
Mineur, contrôleur.
Teinturier, Adolphe; Gallien, Honoré, Fournier, vérificateurs de première classe.
Macqueron, vérificateur de deuxième classe.
Vanwormhoudt, commis principal de première classe.
Kerst, idem de deuxième classe.
Genez, Boyer, Lançon, Callery, Teinturier, Camille, commis de première classe.
Archin, Foucart, surnuméraires.

Blanc-Misseron, MM. Sautteau, receveur; — Direy, Honoré, Le Roy de Méricourt, visiteurs.
Marchipont, M. Drapier, receveur.
Sebourg, MM. Nicollet, receveur; — Lhôte, visiteur.
Hellesmes, M. Durand, receveur.
Raismes, MM. Mathieu, receveur; — Billiet, visiteur.
Bruay (route), MM. Courteville, receveur; — Delestre, visiteur.
Bruay (canal), M. Abraham, receveur.
Saint-Saulve, M. Lemoine, receveur.
Marly, MM. Tesmoingt, receveur; — Luce Dumesnil, visiteur.
Fabrique de soude à Aniche, MM Charrin, commis de première classe; — Deloffre, idem de deuxième classe.

INSPECTION DE BAVAY.

M. Maine, inspecteur.

Cette inspection comprend une principalité dont le chef-lieu est à Bavay.

PRINCIPALITÉ DE BAVAY.

MM. Danel, receveur principal.
Perin, vérificateur de troisième classe.
Aliamet, commis de première classe.
Cordon, idem de deuxième classe.
Bellignies, MM. Bocquillet, receveur; — Lecomte, visiteur.
St.-Waast, M. Lairé, receveur.
Hergnies, M. Delcroix, receveur.
Hon, M. Lefebvre, receveur.
Malplaquet, MM. Venet, receveur; — Meurisse, visiteur.
Gognies-Chaussée, M. Fournier, receveur.

Beaudignies, M. Buissart, receveur.
Le Quesnoy, M. de Valensart, receveur.
Berlaimont, M. Morin de la Pillière, receveur.

INSPECTION D'AVESNES.

M. Hains, inspecteur.

Cette inspection comprend deux principalités dont les chefs-lieux sont à Maubeuge et à Avesnes.

PRINCIPALITÉ DE MAUBEUGE.

MM. Labe, receveur principal.
Peting de Vaulgrenant, sous-inspecteur.
Laveuve, vérificateur de première classe.
Smet-Jamar, vérificateur de deuxième classe.
De Bigault-Cazanove, Feret, Margaine, commis de première classe.

Bettignies, MM. Mareschal, receveur; — Boutté, Poncet, visiteurs.
Villers-Sire-Nicole, M. Fournier, receveur.
Vieux-Rengt, M. Jourdan, receveur.
Jeumont, MM. Schüler, receveur; — Lefebvre, Brugerolle-Vazielle, Pinaut, visiteurs.
Cousolre, MM. Vanderhaeghe, receveur; — Guilbert, visiteur.

PRINCIPALITÉ D'AVESNES.

MM. Rochez, receveur principal.
Hencart, vérificateur de troisième clesse.
Gouyon de Beaucorps, Millevoix, commis de première classe.
Hestrud, M. Vandenvaero, receveur.
Solre-le-Château, MM. Baudoux, receveur; — Ferras, visiteur.
Clairfayts, M. Rogiers, receveur.
Eppe-Sauvage, M. Rognion, receveur.
Wallers, M. Dumont, receveur.
Trélon, M. Mulier, receveur.
Ohain, M. Bernard, receveur.
Petit-Maubeuge, M. Descamps, receveur.
Avesnelles, M. Jaugeon, receveur.

Service actif.

INSPECTION D'ORCHIES.

CAPITAINERIE D'AUCHY.

MM. Desoriez, capitaine à Auchy.
Girard, lieutenant à Nomain.
Ruant, lieutenant à Cysoing.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bourghelles, Bachy, Cysoing, Genech, Mouchin, Nomain, Orchies, Capelle et Auchy.

CAPITAINERIE DE ROSULT.

MM. Geisweiller, capitaine au Rosult.
Mouy, lieutenant à Saméon.
Mineur, lieutenant à Saint-Amand.

Cette capitainerie comprend les brigades de Planard, Bremegies, Saméon, Lecelles, Maulde, Saint-Amand, Landas, Hasnon et Rosult.

CAPITAINERIE DE FLINES.

MM. De Percy, capitaine à Flines.
Rousse, lieutenant à Faumont.
Boulangé, lieutenant à Marchiennes.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bersée, Faumont, Coutiches, Flines, Bouvignies, Vred et Marchiennes.

INSPECTION DE VALENCIENNES.

CAPITAINERIE DE FRESNES.

MM. Français, capitaine à Fresnes.
Gueld, lieutenant à Bruille.
Henriot, lieutenant à Condé.

Cette capitainerie comprend les brigades de Mortagne, Bruille, Hergnies, Notre-Dame-aux-Bois, Vieux-Condé, Bonsecours, Condé, Thivencelles et Fresnes.

CAPITAINERIE D'ONNAING.

MM. Petit, capitaine à Onnaing.
Coisy, lieutenant à Blanc-Misseron.
Robert, lieutenant à Curgies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Crespin, Blanc-Misseron, Marchipont, Onnaing, Sebourquiaux, Sebourg, Curgies et Préseau.

CAPITAINERIE DE WALLERS.

MM. Vinchon, capitaine à Wallers.
Bénard, lieutenant à Fenain.
Rogier, lieutenant à Aubry.

Cette capitainerie comprend les brigades de Wandignies, Fenain, Halesmes, Escaudain, Wallers, Bellaing, Aubry et Raismes.

CAPITAINERIE DE MARLY.

MM. Vanheddeghem, capitaine à Marly.
Huart, lieutenant à Valenciennes (station)

Poucelot, lieutenant à Anzin.
Lefèvre, lieutenant à Vendegies-sur-Écaillon.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bruay, Saint-Saulve, Anzin, Marly, Aulnoye, Artres, Sepmeries, Vendegies-sur-Ecaillon, Valenciennes.

INSPECTION DE BAVAY.

CAPITAINERIE DE WARGNIES-LE-PETIT.

MM. Bruyère, capitaine à Wargnies-le-Petit.
Rolier, lieutenant à Jenlain.
Aupinel, lieutenant à Saint-Waast.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bry, la Bocrette, Jenlain, Villers-Pol, Saint-Waast, Bettrechies, Amfroipret, Bermeries et Wargnies-le-Petit.

CAPITAINERIE DE LA LONGUEVILLE.

MM. Choffez, capitaine à La Longueville.
Decroos, lieutenant à Bavay.
Bras, lieutenant à Feignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bellignies, Hon-Hergies, Bavay, Malplaquet, Gognies-Chaussée, Feignies et La Longueville.

CAPITAINERIE DE JOLIMETZ.

MM. Delafargue, capitaine à Jolimetz.
Challier, lieutenant à Locquignol.
Mosmant, lieutenaut à Baudignies.

Cette capitainerie comprend les brigades de Raismes, Le Quesnoy, Baudignies, Jolimetz, Locquignol et Berlaimont.

INSPECTION D'AVESNES.

CAPITAINERIE DE MAUBEUGE.

MM. Warin, capitaine à Maubeuge.
Bouteleux, lieutenant à Villers-Sire-Nicole.
Ladrix, lieutenant à Colleret.

Cette capitainerie comprend les brigades de Bettignies, Villers-Sire-Nicole, Vieux-Reng, Jeumont, Colleret, Cousolre et Maubeuge.

CAPITAINERIE DE SOLRE-LE-CHATEAU.

MM. Jourdain, capitaine à Solre-le-Château.
Rousselle, lieutenant à Clairfayts.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Hestrud, Beaurieux, Clairfayts, Willies, Solrinnes et Solre-le-Château.

CAPITAINERIE DE TRÉLON.

MM. Dineur, capitaine à Trélon.
Gallichet, lieutenant à Trélon.
Arnould, lieutenant à Wallers.

CAPITAINERIE D'AVESNELLES.

MM. Reger, capitaine à Avesnelles.
Marchal, lieutenant à Dompierre.
Dourlez, lieutenant à Etrœungt.

Cette capitainerie comprend les brigades d'Avesnes, Saint-Remy-Chaussée, Dompierre, Avesnelles, Haut-Lieu, Etrœungt, Larouillies et Saint-Hilaire.

Ligne spéciale.

CAPITAINERIE DE SAINT-QUENTIN.

M. Boutet, capitaine à Saint-Quentin.

Cette capitainerie comprend les détachements chargés du service d'observation sur les derrières du rayon. Le capitaine est chargé, en qualité d'agent spécial, de la suite des affaires devant les tribunaux.

ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Le département du Nord contient 49,145 hectares 68 ares 70 centiares de bois et forêts, dont 28,422 hectares dans l'arrondissement d'Avesnes seulement, et 8,556 dans celui de Valenciennes. L'arrondissement de Dunkerque est celui qui en possède le moins ; il n'en a que 901 hectares.

Sur ces 49,145 hectares de bois, 22,594 hectares appartiennent à l'Etat, et 26,650 hectares aux établissements publics et aux particuliers.

Les forêts les plus considérables par leurs masses sont : la belle forêt de Mormal, de la contenance de 9,000 hectares ; la superbe forêt de Nieppe, de 2,500 hectares ; la forêt de Saint-Amand, de 1,500 hectares ; la grande forêt de Raismes, de 1,400 hectares ; la forêt de Phalempin, de 900 hectares ; le bois l'Évêque, de 900 hectares ; la forêt de Vicoigne, de même contenance ; la forêt de Marchiennes, de 800 hectares ; la forêt d'Hasnon, de 750 hectares ; la fagne de Trélon, propriété particulière, de 3,300 hectares ; la forêt de Wallers, aussi propriété particulière, de 800 hectares.

ORGANISATION ET PERSONNEL DE L'ADMINISTRATION DES EAUX ET FORÊTS.

Par ordonnance du 9 juillet 1833, la France est divisée en trente-deux conservations forestières.

La septième conservation est celle de Douai, composée des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme.

Conservateur, M. Robequin, ✻, à Douai.

MM. Millet, garde-général sédentaire, secrétaire de la conservation.
De Guillebon, garde-général adjoint attaché à la conservation.
Clauzet, garde à cheval sédentaire attaché à la conservation.
Saudeur, brigadier sédentaire de la conservation.
Carmier, idem.

Il existe dans le département deux inspections forestières qui ont pour chefs-lieux Lille et Le Quesnoy.

INSPECTION DE LILLE.

Cette inspection comprend les arrondissements de Lille, Valenciennes, Douai, Hazebrouck et Dunkerque.

MM. Théry, inspecteur, chef de service à Lille.
Castel, brigadier sédentaire attaché à l'inspection.
Camus, sous-inspecteur à Valenciennes.
Serval, garde-général à Hazebrouck.
Darras, garde à cheval à l'Ermitage-de-Phalempin.
Rousseaux, arpenteur-forestier de l'inspection, à Valenciennes.

INSPECTION DU QUESNOY.

Cette inspection comprend les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

MM. De Raismes, inspecteur chef de service au Quesnoy.
Lambret, brigadier sédentaire attaché à l'inspection.
Million, sous-inspecteur au Quesnoy.
Cayet, garde-général à Trélon.
Prézard, idem à Landrecies.
Toupet-des-Vignes, garde-général adjoint, à Hargnies.
Lacourte, Nicolas, à Cartignies, arpenteur-forestier de l'inspection.

DIRECTION DES POSTES AUX LETTRES.

Un décret, en date du 24 août 1848, de l'Assemblée nationale, contient les dispositions suivantes :

A dater du 1.er janvier 1849, toute lettre du poids de sept grammes

et demi et au-dessous, circulant à l'intérieur, de bureau à bureau, sera taxée à vingt centimes. — Les lettres *de* et *pour* la Corse et l'Algérie seront soumises à la même taxe. — Les lettres dont le poids excèdera sept grammes et demi, et qui ne pèseront pas plus de quinze grammes, seront taxées à quarante centimes. — Les lettres et paquets de papiers d'un poids excédant quinze grammes et n'excédant pas cent grammes, seront taxés à un franc. — Les lettres ou paquets dont le poids dépassera cent grammes seront taxés à un franc par chaque cent grammes ou fractions de cent grammes excédant. — Les lettres *recommandées* et les lettres *chargées* seront soumises au double port. L'affranchissement de ces lettres sera obligatoire. — L'administration des postes est autorisée à faire vendre, aux prix de vingt centimes, quarante centimes et un franc, des timbres ou cachets, dont l'apposition sur une lettre suffira pour en opérer l'affranchissement.

PERSONNEL.

Inspecteur, M. Serville, à Lille.

Il y a dans le département du Nord quarante-neuf bureaux de postes aux lettres ; l'état suivant indique les communes où ils sont placés et présente le nom du directeur de chaque bureau.

Anzin, Mlle. Aubertin. — Armentières, Mlle. Planckaert. — Avesnes, M. Boulenger. — Bailleul, Mme. de Laugardière. — Bavay, Mlle. Marie du Mesnil. — Bergues, Mme. François. — Berlaimont, Mlle. Aporta. — Bouchain, M. Dehamel de Manin, — Bourbourg, Mlle. Desjardins. — Cambrai, M. Ducamp. — Cassel, Mme. Desmidt. — Caudry, M. Piettre. — Clary, Mlle. Prevost. — Comines, Mme. Asbrouck. — Condé, Mlle. Bossel. — Cysoing, Mme. Legentil. — Denain, Mlle. Prothais. — Douai, M. Baecker. — Dunkerque, M. Gegoult; — sous-inspecteur, M. Rojare. — Estaires, Mme. Ve. Dehaisnes. — Fourmies, M. Josset. — Gravelines, Mme. Ve. Doublet. — Haubourdin, Mme. Ve. Lamour. — — Hazebrouck, M. de Coussemaker. — Hondschoote, M Dekeyser. — La Bassée, Mme. Ve. Saubinet. — Landrecies, Mme. Barthelemy. — Lannoy, M. Semet. — Le Câteau, Mlle. Coche. — Le Quesnoy, Mme. Legerot. — Lille, M. Maignen; sous-inspecteurs, MM. Pauquet et Dussouchet. — Marchiennes, M. Poitau. — Masnières, Mlle. Ferry. — Maubeuge, Mlle. Loiff. — Merville, Mme. Margantin. — Moulin-Lille, Mlle. Lambert. — Orchies, M. Bisez. — Pont-à-Marcq, Mlle. Carpentier. — Roubaix, Mme. Trousseau. — Saint-Amand, Mme. Carré. — Seclin, Mlle. Perret. — Solre-le-Château, M. Grard. — Solesmes, Mme. Decaux. — Steenvoorde, Mlle. Bailleul. — Tourcoing, M. Hartmann. — Trélon, Mlle. Garnier. —Valenciennes, M. Chesneau; sous-inspecteur, M. Pernet.

— Watten, Mme. Letu. — Wormhoudt, Mlle. Jean-Bart. — Wazemmes, Mme. Ve. Debaque.

BUREAUX DE DISTRIBUTION.

Fournes, M. Dhennin. — Halluin, M. Dubois. — Templeuve, Mme. Bonnier. — Walincourt, M. Bugnicourt. — Iwuy, M. Desjardins. — Gouzeaucourt, M. Devaux. — Etrœungt, Mlle. Rocquemont. — Quesnoy-sur-Deûle, Mlle. Rojare. — Aniche, M. Mortelette. — Onnaing, Mme. Ve. Dintrouz.

Brigadiers facteurs ruraux. Lille, Wanthiez. — Valenciennes, Lefebvre.

POIDS ET MESURES.

PERSONNEL.

MM. N..., vérificateur; — Basselet, premier vérificateur adjoint; — Loriaux, deuxième vérificateur adjoint, à Lille; — Dawint, vérificateur à Dunkerque; — Deblock, idem à Hazebrouck; — Lardeur, idem à Cambrai; — Bevenot, idem à Avesnes; — Wantiez, idem à Douai; — N..., idem à Valenciennes.

TRAVAUX PUBLICS.

CORPS NATIONAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

PERSONNEL.

MM. Lamarle, ✲, ingénieur en chef du département du Nord, chargé du service spécial des rivières et canaux concédés.

Cuel, ✲, *ingénieur en chef* à Dunkerque.

Bollaert, ingénieur ordinaire, chargé du service hydraulique du département, à Lille.

De la Frémoire, idem à Lille, chargé provisoirement du service de l'arrondissement de Douai.

De Bormans, ✲, ingénieur ordinaire à Dunkerque.

Lermoyes, idem à Cambrai.

N...., ingénieur à Avesnes.

N...., idem à Douai.

Masquelez, idem à Valenciennes.

MM. Duverger, ✲, idem à Dunkerque, chargé des travaux du port de Dunkerque.

Lemasson, idem à Dunkerque, chargé des travaux du port de Gravelines.

Conducteurs embrigadés. MM Macaigne, à Cambrai ; — Longuépée, à Douai ; — Lefebvre, à Cambrai ; — Potonié aîné ; — Duhem, Dorchies, Eloi, à Lille ; — Dubrulle, à Avesnes, chargé provisoirement du service de l'arrondissement d'Avesnes ; — Dhaisnes, à Valenciennes ; — Labbé, à Cambrai ; — Coupey, à Lille ; — Wéry, à Avesnes ; — Aylies, à Gravelines ; - Belanger, à Condé.

Conducteurs non embrigadés.

SERVICE DES ROUTES NATIONALES.

MM. Sattler, Daillier Monchovet, Leclercq, Pingel, Chouleur, Dété (Eugène), Prevost, Bonneau, Hagron, Cuvelier, Villette et Deregnaucourt.

SERVICE DES ROUTES DÉPARTEMENTALES.

MM. Potonié, Landremont, Tanorez, Flament, Surbayroles, Catelot, Chantreine, Liégeois, Guislain, Dupont et Deman.

SERVICE DE LA NAVIGATION.

MM. Dorchies (Louis), à Lille ; — Daubresse, Cuvelier, Jouin, Dété (Martial), Honoré, Hacard et Chaponnière.

SERVICE DES PORTS.

MM. Maréchal, Lorgnier, Mineur, Goguelat et Mineur (Auguste), à Dunkerque.

Officiers du port. MM. N...., capitaine de deuxième classe ; — Pasquet, lieutenant de première classe ; — Conseil, idem de deuxième classe, à Dunkerque ; — Lecornez, maître de port de première classe, à Gravelines.

Préposés aux ponts à bascule. MM. Fiévet, aux Moulins ; — Devré, à Cambrai ; — Bia, à Anzin ; — Hansénius, ✲, à Avesnes ; — Colau, à Pont-à-Marcq ; — Dubreuil, à l'Hazewinde.

GRANDES ROUTES.

Les grandes routes qui existent dans le département du Nord sont au nombre de trente-deux, dont quinze routes nationales et dix-sept routes départementales. Nous en donnons ci-après le tableau.

N.os des routes.	Classes.	DÉNOMINATION.	Longueur dans le départ.t
		ROUTES NATIONALES.	
2	1.re	De Paris à Maubeuge et à Bruxelles par Mons	35895m
16	2.e	De Paris à Dunkerque.	47544
17	2.e	De Paris à Lille et à Ostende	92993
25	3.e	Du Hâvre à Lille	15540
29	3.e	De Rouen à Valenciennes.	58112
39	3.e	De Montreuil-sur-Mer à Mézières	40317
40	3.e	De Paris à Dunkerque et à Menin par Bruges et Ypres.	34641
41	3.e	De St.-Pol à Lille et Tournai.	39289
42	3.e	De Lille à Boulogne	54990
43	3.e	De Bouchain à Calais.	27944
44	3.e	De Châlons-sur-Marne à Cambrai	6745
45	3.e	De Marles à Valenciennes et à Tournai	58681
48	3.e	De Valenciennes à Condé et à Gand	18124
49	3.e	De Valenciennes à Maubeuge et à Philippeville	42535
50	3.e	De Douai à Arras	3946
		TOTAL.	577296
		ROUTES DÉPARTEMENTALES.	
1	»	De Lille à Valenciennes.	25980
2	»	De Lille à Ypres	15445
3	»	De Douai à Tournai.	16007
4	»	De Cambrai à Tournai	18624
5	»	D'Avesnes à Philippeville	16328
6	»	De Landrecies à Chimay	33553
7	»	De Condé à Mons.	9030
8	»	De Condé à St.-Amand.	11496
9	»	De Lille à St.-Omer.	46436
10	»	De Valenciennes au Câteau	31600
11	»	De Cambrai à Guise.	19805
12	»	D'Avesnes au Quesnoy.	28548
13	»	De Maubeuge à Maroilles	19628
14	»	De Lille à Courtrai	21660
15	»	De Dunkerque à Furnes.	13756
16	»	De La Bassée à Estaires.	5192
17	»	D'Hazebrouck à Aire.	7092
		TOTAL.	346180m

CHEMINS DE FER.

Il existe dans ce département plusieurs lignes de chemins de fer :

1.° De Saint-Waast-la-Haut à Denain.

2.° D'Abscon à Denain.

Ces deux lignes sont terminées. Elles ont été exécutées aux frais de la compagnie des mines d'Anzin, qui en a obtenu la concession pour 99 ans, par ordonnance du 24 octobre 1835.

Par ordonnance du 8 octobre 1846, cette même compagnie a été autorisée à prolonger le chemin de fer d'Abscon à Denain jusqu'à Somain, au point de rencontre de la ligne du Nord.

3.° Le chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et au littoral, concédé par la loi du 15 juillet 1845, à la compagnie du chemin de fer du Nord.

Cette ligne est entièrement terminée et livrée à l'exploitation sur le territoire de ce département, entre la limite du Pas-de-Calais et la frontière de Belgique, par Douai, Valenciennes et Lille ; l'autre partie, entre Lille, Dunkerque et Calais, est également livrée à l'exploitation.

Commissaire de la République près la compagnie du chemin de fer de Paris en Belgique, N...., ayant attribution sur la ligne entière et résidant à Paris.

Commissaire de la République près ladite compagnie, mais seulement pour la partie du chemin de fer comprise entre Douai et la frontière, par Lille, d'une part, et de l'autre, par Valenciennes, N...., à Lille.

Fonctionnaires et agents chargés du service de l'achèvement des travaux du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique, 2.e section.

MM. Bineau, ingénieur en chef, à Paris.
Armand, architecte de l'Etat, à Paris.
Conducteurs, MM. Morice, — Debray, — Dupré.

Service de contrôle et de surveillance du chemin de fer du Nord.

MM. Bineau, ingénieur en chef des mines, à Paris.
Bollaert, ingénieur ordinaire chargé du contrôle de la construction, à Lille.
Boulard, idem, chargé du contrôle de l'entretien de la voie, à Paris.
Piérard, ingénieur ordinaire des mines, chargé du matériel d'exploitation, à Paris.
Courpon, auditeur au conseil d'État, chargé de la surveillance commerciale, à Paris.

Conducteurs, MM. Baudoin; — Langagne; — Delfosse; — Dutro.

Ingénieur en chef chargé de l'achèvement des travaux de la ligne de Lille à Dunkerque et Calais, M. Davaine, ✻, à Lille.

Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer dans la traversée du département du Nord.

CHEMIN DE FER DE PARIS EN BELGIQUE.

MM. Lafontaine, commissaire spécial de 1.re classe, à Lille.
Beaugrand, — de 2.e classe, à Douai.
Lemaire-Teste, — — à Valenciennes.
Camus, sous-commissaire spécial de 1.re classe, à Lille.

CHEMIN DE FER D'ABSCON ET DENAIN A ANZIN.

M. Godefroy, sous-commissaire spécial de 2.e classe, à Anzin.

CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT SUR DUNKERQUE ET CALAIS.

MM. Béthune, commissaire spécial de 2.e classe, à Hazebrouck.
Houcke, sous-commissaire spécial de 1.re classe, à Dunkerque.

NAVIGATION.

Les canaux et rivières navigables qui coulent sur le territoire du département du Nord sont au nombre de 25 et forment ensemble un développement de 47 myriamètres 9,803 mètres ou 123 lieues un tiers de 2,000 toises. Tous sont compris dans le bassin de l'Escaut, à l'exception de la Sambre, qui fait partie du bassin de la Meuse. — Voici leur nomenclature et leur description :

N.o 1.er *Rivière de l'Aa.* — La rivière de l'Aa, venant de Saint-Omer et débouchant dans le port de Gravelines, forme la limite des départements du Nord et du Pas-de-Calais, depuis Saint-Momelin jusqu'à la mer. — Sa longueur dans le département est de 25,000 mètres. Sa largeur, y compris les digues, est de 32 mètres.

N.o 2. *Canal de la Colme.* — Ce canal, formé par une dérivation de l'Aa, se sépare de celle-ci à Watten et se dirige sur Bergues, où il verse ses eaux dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur est de 24,785 mètres.

N.o 3. *Canal de Bourbourg.* — Ce canal, qui est une autre dérivation de l'Aa, commence à l'Ecluse de Guindal, au-dessous du village de Saint-Nicolas, et se dirige sur Bourbourg et sur Dunkerque, où il débouche par l'écluse de l'arrière-port et par le sas octogone. Sa longueur est de 21,462 mètres.

N.° 4. *Canal de Bergues à Furnes et becque d'Hondschoote.* — Le canal de Bergues à Furnes, ou Basse-Colme, débouche dans le canal de Bergues à Dunkerque. Sa longueur, depuis la Belgique jusqu'au sas de Bergues, est de 13,860 mètres.

N.° 5. *Canal de Dunkerque à Furnes.* — Ce canal est creusé parallèlement à la côte. Sa longueur dans le département du Nord, depuis Houtem-Belgique jusqu'à l'écluse octogone à Dunkerque, est de 13,303 mètres.

N.° 6. *Canal de Bergues à Dunkerque.* — Ce canal reçoit dans Bergues les eaux de la Haute et Basse-Colme, ainsi que celles des 2.e et 3.e sections des watteringues, et les déverse dans le port de Dunkerque. — Sa longueur est de 8,701 mètres; sa largeur est de 20 mètres au niveau des eaux, et de 30 mètres de crête en crête.

N.° 7. *Canal des Moëres.* — Il se divise en deux branches qui communiquent avec le canal de Bergues, l'une par l'écluse de Bernadsteet, l'autre par le sas octogone de Dunkerque. Sa longueur, depuis son origine près du bassin des Moëres jusqu'au sas octogone de Dunkerque, et en y ajoutant l'embranchement de Bernardsteet, est de 10,320 mètres. Le canal des Moëres, comme canal navigable, n'a point d'issue; son principal objet est d'amener dans le canal de la Cunette, par le sas octogone, les eaux des Moëres et d'une partie de la 4.e section des watteringues.

N.° 8. *Canal de la Cunette.* — Le canal de la Cunette reçoit les eaux du canal des Moëres, traverse le canal de Furnes et une autre branche de communication de ce même canal avec ceux des Moëres et de Bergues, et débouche dans le chenal du port de Dunkerque. Sa longueur, depuis sa jonction avec le canal des Moëres jusqu'à l'écluse, à la mer, est de 2,303 mètres. Sa largeur, au fond, est de 12 mètres, et de crête en crête de 44 mètres.

N.° 9. *Canal de Mardick.* — Ce canal n'est plus navigable, mais il reçoit les eaux des canaux de Bourbourg et de Bergues à Dunkerque, et sert de réservoir pour alimenter les chasses qui s'opèrent par l'écluse de l'arrière-port et par l'écluse de la Cunette. Sa longueur, depuis le sas du Mail jusqu'à l'ancienne écluse de Mardick, est de 3,500 mètres. Sa largeur, au fond, est de 38 mètres, et de crête en crête de 64 mètres.

N.° 10. *Canal de Saint-Omer ou du Neuf-Fossé.* — Ce canal forme en partie, vers le sud-ouest, la limite de l'arrondissement d'Hazebrouck et du département du Pas-de-Calais. Sa longueur totale, de la Lys à l'Aa, est de 16,288 mètres.

N.° 11. *Rivière de la Lys.* — La longueur de cette rivière, dans

le département du Nord, depuis Thiennes jusqu'à Wervicq, est de 55,000 mètres.

N.° 12. *Canal de la Nieppe.* — Ce canal, qui est une dérivation de la Lys, se dirige vers l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck et se joint au canal d'Hazebrouck au sas de la Motte-au-Bois. Sa longueur est de 9,742 mètres.

N.° 13. *Canal d'Hazebrouck.* — Il s'étend d'Hazebrouck à la Motte-au-Bois, où il se joint au canal de la Nieppe. Sa longueur est de 5,845 mètres. Ce canal n'a point d'écluse.

N.° 14. *Canal de Préavin.* — Ce canal commence à la jonction de la Nieppe et du canal d'Hazebrouck, au sas de la Motte-au-Bois, et communique à la rivière de la Bourre, au-dessus de l'écluse du Grand-Dam. Sa longueur est de 1,948 mètres.

N.° 15. *Rivière de la Bourre.* — La rivière de la Bourre naît au territoire de Borre, reçoit les eaux du canal de Préavin et a son confluent dans la Lys. Sa longueur, depuis l'écluse du Grand-Dam jusqu'à la Lys, est de 7,794 mètres. Les canaux de la Nieppe, d'Hazebrouck, de Préavin et de la Bourre coupent l'intérieur de l'arrondissement d'Hazebrouck, se lient et forment un système de navigation secondaire et purement local, communiquant par ses deux extrémités avec la Lys.

N.° 16. *Rivière de la Lawe.* — Cette rivière n'a qu'une très-petite partie de son cours dans le département du Nord, sur le territoire de La Gorgue, où elle débouche dans la Lys. Sa longueur, depuis la limite du département du Pas-de-Calais jusqu'à son confluent, est de 2,250 mètres.

N.° 17. *Canal de la Haute-Deûle.* — Ce canal commence à l'écluse du fort de Scarpe, arrose successivement l'arrondissement de Douai, le département du Pas-de-Calais et l'arrondissement de Lille. Sa longueur, dans le département, est de 33,411 mètres.

N.° 18. *Canal de la Basse-Deûle.* — Ce canal, qui fait suite à la Haute-Deûle, commence à l'écluse de Saint-André et débouche dans la Lys, à Deûlémont. Sa longueur est de 16,089 mètres.

N.° 19. *Canal de La Bassée.* — Ce canal s'étend de celui de la Haute-Deûle à la petite ville de La Bassée et a une longueur totale de 7,152 mètres. La navigation se fait sans écluse.

N.° 20. *Canal d'Aire à La Bassée.*—Ce canal, construit en 1823, entre dans le département par La Bassée, où il se termine après un cours d'environ 40,000 mètres dans le département du Pas-de-Calais. Sa largeur moyenne est de 20 mètres. Il communique avec la Deûle par l'ancien canal de La Bassée, désigné à l'article qui précède.

N.° 21. *Canal de la Marque.* — Le canal de la Marque commence à la Basse-Deûle, au village de Marquette, près Lille, traverse le territoire de Roubaix et s'étend jusqu'à la limite de l'arrondissement de Lille et du royaume de Belgique.

N.° 22. *Rivière de la Scarpe.* — Cette rivière a sa source dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à peu de distance de Douai, traverse cette ville, celles de Marchiennes et de Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne. Sa longueur, dans le département, est de 53,235 mètres.

N.° 23. *Rivière de l'Escaut.* — L'Escaut, qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse les arrondissements de Cambrai et de Valenciennes et sort du département du Nord à Mortagne, pour se diriger sur Tournai. Sa longueur, dans le département, est de 68,483 mètres.

N.° 24. *Canal de Saint-Quentin.* — Ce canal fait communiquer l'Escaut avec la Somme, la mer du Nord avec la Méditerranée et l'Océan. Sa longueur, de Cambrai à Saint-Quentin, est de 51,356 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 21,520 mètres.

N.° 25. *Canal de la Sensée.* — Ce canal, achevé depuis peu d'années, est tracé de niveau, du bassin rond, sur l'Escaut, au bassin de Brebières, sur la Scarpe. Il fait communiquer la Scarpe avec l'Escaut et fait suite au canal de Saint-Quentin, dont il est le complément nécessaire. Sa longueur est de 24,000 mètres. La navigation est très-active sur ce canal.

N.° 26. *Canal de Mons à Condé.* — La longueur totale de ce canal est de 24,288 mètres. Sa longueur, dans le département du Nord, est de 3,000 mètres.

N.° 27. *Rivière de la Sambre.* — Cette rivière est la seule voie navigable dans l'arrondissement d'Avesnes. Sa longueur, depuis Landrecies jusqu'à la limite du département, est de 45,000 mètres.

MINES.

Ingénieur en chef chargé du service des mines dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, M. Boudousquié, ✲, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire des mines, M. Comte, à Valenciennes.

Ingénieur ordinaire, M. Meugy, à Lille.

Gardes-mines, MM. Levy, à Douai; — Heuse, à Valenciennes.

Les concessions de mines dans le département sont au nombre de 22, dont 19 de charbon et 3 de fer.

Concession d'Anzin. — Cette concession comprend les territoires d'Anzin, Aubry, Trith-Saint-Léger, Herrin, Oisy, Wavrechain, Denain, Haveluy, Bellaing, Escaudain, Hélesmes, Wallers, Abscon, Somain, Hornaing, Fenain, Wandignies-Hamage. Son étendue est de 118 kilomètres 518 mètres carrés.

Concession de Fresnes. — Elle comprend les territoires de Fresnes, Odomez et Escaupont. Son étendue superficielle est de 20 kilomètres 147 mètres carrés, moins les fortifications de Condé.

Concession de Vieux-Condé. — Elle comprend les territoires de Condé, de Vieux-Condé et Hergnies. Son étendue est de 39 kilomètres 64 mètres carrés.

Concession de Raismes et de Valenciennes. — Elle comprend les territoires de Raismes, Valenciennes, Anzin, Beuvrages et Bruai. Sa superficie est de 48 kilomètres 197 mètres carrés.

Concession de Saint-Saulve. — Elle comprend les territoires de Saint-Saulve, Valenciennes, Marly, Etrœux, Sebourg, Rombies, Onnaing, Quaroube, Marchipont, Escaupont, Vicq et Crespin. Sa surface est de 70 kilomètres carrés.

Concession de Denain. — Elle comprend une surface de 13 kilomètres carrés et 43 hectares 72 ares, situés sur les territoires de Denain, Escaudain, Lourches, Trith-Saint-Léger, Prouvy, Haulchin et Wavrechain.

Concession d'Odomez. — Cette concession comprend une superficie de 316 hectares, situés sur Bruille et Odomez.

Concession d'Aniche. — Cette concession comprend les territoires d'Aniche, Auberchicourt, Villers-Campeau, Bruille, Pecquencourt, Ecaillon, Erchin, Lewarde, Montigny, Roucourt, Guesnain, Lallaing, Dechy, Sin, Waziers, Raches, Corbehem (Pas-de-Calais), Courchelettes et Lambres. Sa surface est de 118 kilomètres 508 mètres carrés.

Concession de Douchy. — Elle comprend 34 kilomètres carrés et 19 hectares 28 ares, situés sur Mastaing, Rœulx, Bouchain, Neuville-sur-l'Escaut, Escaudain, Lourches, Douchy et Haulchin.

Concession de Bruille. — Elle comprend 403 hectares, situés sur Bruille et limités par l'Escaut, la chaussée Brunehaut et la concession d'Odomez. Cette concession a été accordée à MM. Dubois, Carpentier, Cavrois et compagnie, par ordonnance du 6 octobre 1832.

Concession de Château-l'Abbaye. — Elle comprend 9 kilomètres

carrés 16 hectares, situés sur Nivelle, Flines, Mortagne, Thun et Château-l'Abbaye. Cette concession a été accordée à la compagnie propriétaire des mines de houille de Bruille, par ordonnance du 17 août 1836.

Concession de Crespin. — Elle comprend 28 kilomètres carrés 42 hectares, situés sur Crespin, Onnaing, Sebourg, Quiévrechain, Quaroube et Rombies. Cette coucession a été accordée à M. Libert, par ordonnance du 27 mai 1836.

Concession de Marly. — Elle comprend 33 kilomètres 13 hectares carrés, situés sur Moncheaux, Famars, Maing, Aulnoy, Marly, St.-Saulve et Thiant. Cette concession a été accordée à MM. Méjean, Moreau, Communeau, Jouffroy et Ducas, par ordonnance du 8 décembre 1836.

Concession d'Hasnon — Elle comprend 14 kilomètres carrés 88 hectares 3 ares, sur Wandignies, Hélesmes, Wallers, Hasnon. Cette concession a été accordée à MM. Bris, Dutillœul et consorts, par ordonnance du 23 janvier 1840.

Concession d'Azincourt. — Elle comprend 8 kilomètres carrés 70 hectares, situés sur Abscon, Aniche, Emerchicourt, Monchecourt et Erchin. Cette concession a été accordée, par ordonnance du 29 décembre 1840, aux quatre compagnies réunies d'Azincourt, Etrœungt, Hordain, Carette et Minguet.

Concession de Thivencelles. — Elle comprend 9 kilomètres carrés 81 hectares, situés sur Vicq, Quaroube, Thivencelles, St.-Aybert et Crespin. Cette concession a été accordée, par ordonnance du 10 septembre 1841, à M. le maréchal de Dalmatie et à sa compagnie.

Concession d'Escaupont. — Cette concession, accordée également à la compagnie de M. le maréchal de Dalmatie, par ordonnance du 10 septembre 1841, ne comprend qu'un kilomètre carré 10 hectares, sur les territoires de Fresnes, Escaupont et Vicq.

Concession de Saint-Aybert.—Elle comprend 4 kilomètres carrés 55 hectares, situés sur Thivencelles et Saint-Aybert. Cette concession a été accordée par ordonnance du 10 septembre 1841, à MM. de Préval, Mahérault, Lenglé, Pureur et consorts.

Concession de Vicoigne. — Elle comprend 13 kilomètres carrés 20 hectares, sur Saint-Amand, Raismes, Hasnon et Wallers. Cette concession a été accordée par ordonnance du 11 septembre 1841, aux quatre compagnies réunies de l'Escaut, Cambrai, Bruille et Hasnon.

Trélon. — La concession des mines de fer des communes de Trélon et d'Ohain, dans une étendue de 16 kilomètres carrés, a été faite à M. de Mérode Westerloo, par un arrêté du conseil d'Etat du 25 janvier 1785, confirmé par décret du 19 avril 1813.

Il existe sur cette concession deux puits d'extraction pour la mine rouge, et quatre puits d'extraction pour la mine jaune, un fourneau à fondre le minerai, un magasin, un bourd à piler la mine et huit lavoirs.

Féron. — Les mines de fer existant au territoire de Féron ont été concédées à Mme. Ve. Hufty, par ordonnance du 7 décembre 1825.

Une nouvelle concession, dite des *Pizons*, a été accordée par ordonnance du 12 octobre 1841, aux sieurs Pillion et Destombes. Elle comprend un kilomètre carré 23 hectares sur les territoires de Wignehies et Fourmies.

CHEMINS VICINAUX.

Les chemins vicinaux de grande communication classés sont au nombre de 50 dans le département. Nous en donnons ci-après le détail :

		Longueur.
N.os 1.	— De Dunkerque à St.-Omer, par Loon.....	18691 m
2.	— De Bergues à St.-Omer, par St.-Momelin...	26711
3.	— D'Hondschoote à Watten	35980
4.	— De Bergues à Furnes.....	12216
5.	— De Lille à Tourcoing.....	10000
6.	— De Lille à Lannoy.....	10485
7.	— De Lomme à Fournes.....	9542
8.	— De Douai à Seclin.....	28228
9.	— De Mouveaux à Roubaix et à la frontière..	8552
10.	— De Douai à Bapaume.....	6516
11.	— De Cassel à Gravelines.....	34927
12.	— De Roubaix à Tournai et Mouchin.....	41930
13.	— De Valenciennes à Somain.....	17266
14.	— D'Armentières à Ypres.....	7127
15.	— D'Esnes à Maretz.....	12516
16.	— De Solesmes à Caudry.....	9358
17.	— D'Hondschoote à Wormhondt.....	17103
18.	— De Cassel à Steenvorde et à la frontière...	11324
19.	— De Saingbin à Pont-à-Marcq.....	9149
20.	— De Solre à Trélon.....	25032
21.	— De St.-Amand à Hélesmes.....	9390
22.	— D'Englos à Haubourdin.....	1893

N°s 23.	— De Bailleul à Estaires et Merville.....	21993
24.	— De Gussignies à Avesnes.....	17480
25.	— D'Arleux à Orchies.....	20018
26.	— De Cambrai à Solesmes.....	19319
27.	— De Maubeuge à Solre-le-Château.....	13812
28.	— De Maubeuge à Binch.....	8777
29.	— D'Hélesmes à Denain.....	7350
30.	— De Carvin à Orchies.....	6345
31.	— De Bavay à Solesmes.....	25090
32.	— D'Etrœungt à Landrecies.....	20396
33.	— D'Hazebrouck à Merris.....	10625
34.	— D'Auberchicourt à Abscon.....	4704
35.	— De Douai à St.-Amand.....	26996
36.	— De Quesnoy-sur-Deûle à Tourcoing.....	23256
37.	— De Lannoy à Néchin.....	560
38.	— De Bailleul à Estaires et au Seau.....	17192
39.	— De Seclin à La Bassée.....	12099
40.	— De Neuf-Berquin à Haverskerque.....	10386
41.	— D'Haubourdin à Carvin.....	9880
42.	— De Solre-le-Château à Jeumont.....	16425
43.	— De Landrecies à Solesmes.....	15432
44.	— De Ghyvelde à Hondschoote.....	6768
(*) 45.	— De Denain à St.-Vaast par Haspres et Villers-en-Cauchies.....	15700
46.	— De Millam à Lederzeele.....	9865
47.	— D'Auberchicourt à Bugnicourt.....	10456
48.	— De Lomme à Loos par la Planche-à-Quesnoy	4040
49.	— De Denain à Mastaing.....	8540
50.	— De Fresnes à Quaroube.....	5900
	Total.....	733340

Agents-voyers chargés du service des chemins vicinaux ordinaires.

MM. Marquette, agent-voyer en chef du département.

Leroy, agent-voyer principal ; — Delgrange, agent-voyer ordinaire à Dunkerque.

Lebleu, agent-voyer principal ; — Baelde, agent-voyer ordinaire à Hazebrouck.

Dubois, agent-voyer de première classe ; — Soudan, idem de deuxième classe ; — Decroos, idem de troisième classe, à Lille.

(*) Le chemin de grande communication N.° 45, de La Bassée à Estaires, a été classé parmi les routes départementales.

MM. Bruyelle, agent-voyer principal ; — Robiquet, agent-voyer de première classe, à Cambrai.
Duchatel, agent-voyer principal ; — Renard, Hantcœur, agents-voyers de troisième classe, à Avesnes.
Dagalier, agent-voyer principal ; — Lefebvre-Malet, agent-voyer de troisième classe, à Douai.
Vitrant, agent-voyer principal ; — Croisot, agent-voyer de deuxième classe, à Valenciennes.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES BATIMENTS CIVILS.

Par arrêté du 2 juillet 1828, M. le Préfet a institué une commission des bâtiments civils chargée d'examiner et de vérifier préalablement les projets de travaux communaux ou d'établissements publics présentés par les divers architectes du département. Cette commission donne son avis sur la convenance des travaux proposés, pour leur destination, sur la composition des projets sous les rapports de l'art, du goût, de la solidité, de la construction, du choix des matériaux, de l'économie, de la bonne et exacte rédaction des devis et détails, de la composition des prix, et enfin des conditions à imposer et de tous les cas à prévoir dans l'intérêt de l'administration, pour assurer la bonne exécution des travaux et la responsabilité des architectes et des entrepreneurs.

Membres de la Commission.

MM. Leplus, Victor, architecte du département, à Lille, président.
Benvignat, architecte à Lille.
Dewarlez, architecte à Roubaix.
Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées à Lille.
Marteau, Charles, architecte à Lille.
Caloine, architecte à Lille.
Debaralle, architecte à Cambrai, membre honoraire.

BIBLIOTECA BODLEIANA

Architectes du département.

Pour l'arrondissement de Dunkerque. — M. Develle.
— d'Hazebrouck. — M. Gesse Gervais.
— de Lille. — M. Victor Leplus.
— de Cambrai. — M. Debaralle.
— d'Avesnes. — M. Fiévet.
— de Douai. — M. Mallet, ✻.
— de Valenciennes. — M. Petiau.

DESSÉCHEMENTS.

Sept grands systèmes de desséchement existent dans le département du Nord, savoir : celui des Moëres et celui des watteringues,

dans l'arrondissement de Dunkerque ; celui de la vallée de la Scarpe, dans les arrondissements de Douai et Valenciennes ; celui de la vallée de la Haute-Sambre, dans l'arrondissement d'Avesnes ; celui de la vallée de La Hayne et de l'Escaut ; celui des marais de l'Epaix et de Bruai, et celui des prairies de Mortagne et de Château-l'Abbaye, dans l'arrondissement de Valenciennes. Ces sept systèmes de desséchement sont régis par des administrations spéciales, formées, sous l'autorité du préfet, entre les propriétaires riverains intéressés.

Moeres.

Les deux lacs connus sous le nom de grande et petite Moëres sont la partie la plus basse d'un vaste bassin situé près de la mer, dans l'arrondissement de Dunkerque, et le district de Furnes, province belge de la Flandre orientale. Ce bassin, borné au nord par le canal de Bergues à Furnes, à l'ouest par celui de Bergues à Hondschoote et à Furnes, contient environ 11,000 hectares, dont les Moëres renferment, savoir : les Moëres belgiques, 1,192 hectares, les Moëres françaises, 1,910 hectares, et la petite Moëre française, 176 hectares ; ensemble, 3,278 hectares.

Commission administrative. — MM. L. Taverne, président ; — Regodt fils aîné ; — Auguste Dupouy ; — Delaroière ; — N...

Conducteur, M. Jean Beelkens. — Percepteur, M. Th. Deman.

Watteringues.

On désigne sous ce nom les travaux destinés à soutenir le desséchement et à maintenir les propriétés rurales daus un état de culture et de production. Le pays des watteringues, dans le département du Nord, se compose de toute la lisière maritime de l'arrondissement de Dunkerque, dans une longueur d'environ 3 myriamètres sur un myriamètre 8 kilomètres de largeur. Sa surface est de 38,576 hectares.

Les terres dites de watteringues sont divisées en quatre sections, dont chacune est régie par une administration particulière.

Première section. — Elle comprend toutes les terres bornées par les dunes de Dunkerque à Gravelines, par la rivière de l'Aa et le canal de Bourbourg à Dunkerque. Sa superficie est de 9,186 hectares.

Commission administrative. — MM. Longueval, Alexis, président ; — Cocquillier ; — Demarle-Catrice ; — Hamerel, Stanislas ; — Maegherman.

Conducteur, M. Deterre. — Percepteur, M. Demarle fils, à Gravelines.

Deuxième section. — Elle comprend toutes les terres situées entre

e canal de Bourbourg, celui de la Colme et le canal de Bergues à Dunkerque. Sa superficie est de 10,185 hectares.

Commission administrative. — MM. Mahieu, propriétaire, président; — Hamerel, Joseph; — Dubois-Daudruy; — Defoucault-Depape; — Hilst, Pierre-François.

Conducteur, M. Vercoustre. — Percepteur, M. Hector Depape, à Bourbourg.

Troisième section. — Elle comprend toutes les terres basses situées sur la rive droite du canal de la Colme jusqu'au Wattergand de Hondergracht. Sa superficie est de 8,468 hectares.

Commission administrative. — MM. Demeezemaker, président; — Muchembled, Alexandre, à Looberghe; — Deherrypon; — Vernimen.

Conducteur, M. Dehaeze. — Percepteur, M. Demeezemacker fils.

Quatrième section. — Cette section ne comprend pas le bassin des Moëres, qui en occupe le centre et qui a son administration particulière. Son étendue, tant en France qu'en Belgique, est de 10,727 hectares. La partie française comprend 2,129 hectares.

Commission administrative. — MM. Lemaire, André, président; — Daudruy; — Modewyck, à Bergues; — Zoete; — Vandewalle, Louis.

Conducteur, M. Robert. — Percepteur, M. Debaecque fils, à Bergues.

VALLÉE DE LA SCARPE.

Cette vallée, qui s'étend depuis Douai jusqu'au confluent de la Scarpe, à Mortagne, a un développement de 4 myriamètres 8,000 mètres, et une superficie de 12,259 hectares.

Cette association est administrée par une commission syndicale unique, composée de sept membres et nommée par une assemblée composée des trente propriétaires les plus imposés au rôle de dessèchement.

Commission administrative. — MM. de Montozon, président-directeur, à Lallaing; — Leroy, de Béthune, avocat à Douai; — Bernard-Serret, propriétaire à Lille; — de Bouteville, propriétaire à Hornaing; — Petitbois, maire à Hasnon; — Monnier, maire de Nivelle.

Percepteur, M. Goube. — Conducteur, M. Longuespée, à Douai.

VALLÉE DE LA HAYNE ET DE L'ESCAUT.

La vallée de La Hayne et de l'Escaut comprend une surface de 3,016 hectares de terres soumises au desséchement.

Commission administrative. — MM. Renard, à Fresnes, président; — Brouillard, à Escaupont; — Pureur, à Condé; — Gil-

mant, Albert, à Thivencelles ; — de Gheugnies, Amé, à Vieux-Condé.

Conducteur, M. Bellanger. — Percepteur, M. Dubois, huissier à Condé.

MARAIS DE L'ÉPAIX ET DE BRUAI.

Le marais de l'Épaix est situé sur le territoire extérieur de la ville de Valenciennes, dans l'angle formé par la rivière de l'Escaut et la route de Valenciennes à Saint-Amand ; celui de Bruai, situé sur la commune de ce nom, y est contigu. Ils présentent ensemble une surface de 337 hectares.

Commission administrative. — MM. Cavrois, président ; — Serret, — Charpentier, — Landrieu, — Dasserville.

Percepteur, M. Quivy ; — conducteur, M. Renard, géomètre.

VALLÉE DE LA HAUTE-SAMBRE.

Une ordonnance en date du 19 juin 1837 a autorisé les propriétaires des terrains qui profitent des ouvrages de dessèchement dans la vallée de la Sambre, sur le territoire des communes de Landrecies, Locquignol, Maroilles, Sassegnies et Noyelles, à se réunir en syndicat, pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des rigoles et ouvrages déjà existants, et de ceux qui seraient exécutés par la suite dans l'intérêt de l'une ou de l'autre rive.

Deux syndicats ont été institués, l'un pour les territoires situés sur la rive droite de la Sambre, l'autre pour les terrains situés sur la rive gauche. Ils sont administrés chacun par une commission composée de cinq membres élus par l'assemblée des vingt propriétaires du syndicat les plus imposés.

Commission administrative du syndicat de la rive droite. — MM. Briatte, président ; — Lecolier, Henri ; — Vendois, — Mercier, Jules ; — Hannoye, Jules.

Commission administrative du syndicat de la rive gauche. — MM. Azambre, président ; — Boulanger, Louis ; — Sury, François ; — Sury, Augustin ; — Boutteau, Jean-Baptiste.

PRAIRIES DE CHATEAU-L'ABBAYE ET DE MORTAGNE.

Par ordonnance du 24 octobre 1838, les propriétaires des prairies situées dans les communes de Mortagne et de Château-l'Abbaye, sur la rive gauche de l'Escaut, sont autorisés à se constituer en syndicat pour concourir à l'entretien et au perfectionnement des ouvrages nécessaires au dessèchement de ces prairies.

La société est administrée par une commission composée de cinq membres qui sont élus par les treize plus forts propriétaires de l'association.

Commission administrative. — MM. Baligand, Henri, président ; — Camberlin-Robert ; — Hornez, Jean-Baptiste ; — Fourez, Jean-Baptiste ; — Baligand, Léon.

LIGNE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'invention de la télégraphie est due M. Chappe, neveu de l'abbé Chappe d'Hauteroche, de l'Académie des sciences.

La ligne de Paris à Lille, la plus ancienne, a été supprimée jusqu'à Lille à la fin de 1847, et remplacée par une ligne électrique qui se relie avec Boulogne au moyen d'un embranchement de télégraphes aériens. Cet embranchement a été établi en l'an X; transféré à Calais en 1816, il a été prolongé de nouveau jusqu'à Boulogne en 1843, et a repris le nom de ligne de Boulogne.

Les postes télégraphiques dans le département du Nord sont les suivants :

Lille. — Poste central chez le directeur.

Id. — Poste électrique près la gare du chemin de fer : côté de Paris, deux stationnaires ; — côté de Calais, deux stationnaires.

Embranchement de Lille à Calais.

1.er Lille.	— Tour Ste-Catherine.	— Deux stationnaires.
2.e Lomme.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
3.e Fromelles.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
4.e La Gorgue.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
5.e Merville.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.
6.e Morbecque.	— Sur le clocher.	— Deux stationnaires.

Il y a à Lille un directeur et un inspecteur des télégraphes.
Directeur, M. Perrot d'Estivareilles.
Inspecteur, M. Richard.

SANTÉ PUBLIQUE.

JURY MÉDICAL DU DÉPARTEMENT.

Membres. MM. Témistocle Lestiboudois, docteur en médecine à Lille; — Brigandat, docteur en médecine à Lille.

Adjoints. MM. Delezenne, pharmacien à Lille ; — Thibaut, id. à Dunkerque ; — Gosselet, id. à Landrecies ; — Flamen, id. à Fourmies.

CONSEILS DE SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Un arrêté du Préfet du 25 juin 1828 a organisé les conseils de salubrité dans le département. Ils sont au nombre de sept, un par arrondissement. Celui de Lille a le titre et exerce les fonctions de conseil central.

Conformément au vœu exprimé par le Conseil général dans sa session de 1848, M. le Préfet a, par un arrêté du 28 décembre de la même année, ordonné qu'un comité de salubrité, composé de cinq à neuf membres, sera formé dans chaque canton.

Seront membres de droit de ce comité : le maire du chef-lieu de canton, président ; le juge-de-paix, le doyen-curé de chef-lieu. — Les autres membres seront nommés pour quatre ans par le Préfet et renouvelés par moitié tous les deux ans.

Les comités cantonnaux de salubrité s'occuperont de tout ce qui intéresse la santé des habitants ; ils indiqueront aux maires les moyens d'assistance et les secours nécessaires à procurer aux personnes qui seraient atteintes d'une maladie épidémique. Ils veilleront à l'exécution du réglement sur la salubrité publique.

Ils pourront être spécialement consultés sur les mesures à prendre pour combattre les maladies endémiques, épidémiques ; — les épizooties et les maladies des animaux ; — la propagation de la vaccine ; — l'organisation et la distribution des secours médicaux aux malades indigents ; — les moyens d'améliorer les conditions sanitaires des populations industrielles et agricoles ; — la salubrité des ateliers, des écoles et hôpitaux ; — la qualité des aliments, boissons et condiments livrés au commerce.

CONSEIL CENTRAL, AU CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT.

MM. Brigandat, docteur en médecine, président ; — Kuhlmann, ✻, professeur de chimie, vice-président ; — Gosselet, médecin de l'asile d'aliénées de Lille, secrétaire ; — Trachet, ✻, chirurgien en chef en retraite, trésorier ; — Loiset, médecin vétérinaire ; — Bailly, docteur en médecine ; — Th. Barrois, négociant, bibliothécaire ; — Kolb, manufacturier ; — Thém. Lestiboudois, docteur en médecine ; — Delezenne, pharmacien ; — Delezenne, professeur de physique ; — Demesmay, négociant ; — Duhamel, pharmacien ; — Bollaert, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — Davaine, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; — Meugy, ingénieur des mines.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Meneboo, président ; — Sapelier, pharmacien, secrétaire ; — Delattre, artiste vétérinaire ; — Lebleu fils, médecin ; — Darras, médecin ; — Lemaire, médecin des épidémies ; — Develle, architecte.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Debuyser, négociant ; — Demeersseman, docteur en médecine à Bailleul ; — Prévost, médecin des épidémies à Hazebrouck ; — Salomé, receveur de l'hospice ; — Thibaut, docteur en médecine ; — Vandamme, pharmacien à Hazebrouck.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Béthune-Houriez, ✲, propriétaire ; — Cambrai, docteur en médecine ; — Debaralle, architecte ; — Debeaumont, Faille, docteurs en médecine ; — Leroy, Henri, avocat ; — Tordeux, pharmacien ; — De la Frémoire, ingénieur des ponts-et-chaussées ; — Ruelle, docteur en médecine.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Azambre-Evrard, pharmacien à Avesnes ; — Caverne fils, id., id. ; — Clavon, avocat ; — Dupont, docteur en médecine ; — Eliet, id. ; — Herbecq, officier de santé ; — Maurin, avocat ; — Pillot, avoué ; — N....

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. Lequien, docteur en médecine, président ; — Duhem, id., vice-président ; — Burgeat, pharmacien, secrétaire ; — Bagnéris fils, secrétaire adjoint ; — Gronnier, ✲, docteur en médecine ; — Tesse, id. ; — Reytier, id. ; — Fontaine, id. ; — Escalier, id. ; — Gelez, id. ; — Maugin, id. ; — Bagnéris père, id. ; — Delannoy aîné, pharmacien ; — Watelle, docteur en médecine ; — Faucheux, id. ; — Vasse aîné, professeur de sciences au lycée.

CONSEIL DE SALUBRITÉ DE L'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Charpentier, Benoît, ancien pharmacien, président ; — Marbotin, docteur en médecine, vice-président ; — Deffaux, secrétaire de la mairie, secrétaire ; — Boca, Alcide, avocat, secrétaire-adjoint ; — Evrard, professeur de chimie ; — Hocque-Desmazures, manufacturier ; — Bernard, architecte ; — Rousseau, géomètre ; — Tancrède, manufacturier ; — Caffeau, pharmacien ; — Carlier-Mathieu, négociant ; — Bruneau, docteur un médecine ; — Grar, Numa, raffineur ; — Pesier, Edmond, pharmacien chimiste.

ÉPIDÉMIES.

Des médecins nommés par le ministre sont chargés du traitement des indigents en cas de maladie épidémique ; ce sont :

MM. Lemaire, à Dunkerque ; — Prévost, à Hazebrouck ; — Brigandat, à Lille ; — Chantreuil, à Cambrai ; — Dollez fils, à Landrecies ; — Bagnéris, à Douai ; — Legrand, à Valenciennes.

POLICE SANITAIRE DES PORTS.

Par ordonnance du 7 juillet 1824, le siége des commissions sanitaires sur le littoral demeure fixé, pour le département du Nord, à Dunkerque et à Gravelines. Ces deux commissions sont placées sous la direction immédiate du Préfet.

COMMISSION SANITAIRE DE DUNKERQUE.

MM. le maire de Dunkerque, président ; — Alart, Philibert, négociant ; — Becq, armateur ; — Lavenu, capitaine de frégate en retraite ; — Meneboo, docteur en médecine ; — Catelain-Milot, commissaire de police ; — Duverger, directeur des douanes ; — Pajot, commissaire en chef de la marine ; — Cécile, sous-intendant militaire ; — E. Léon, commandant de place ; — Ch. Debaecque, rentier ; — Tartara, secrétaire.

Le ressort de cette commission s'étend depuis la frontière de la Belgique jusqu'au village de Loon inclusivement.

COMMISSION SANITAIRE DE GRAVELINES.

MM. le maire de Gravelines, président ; — Decarpentry, Nicolas, courtier-interprète ; — Butor, juge-de-paix ; — Noël, officier de santé ; — Demarle, Joseph, pharmacien ; — Lesur-Leys, négociant armateur ; — Vanwormhoudt, propriétaire ; — Jardon, secrétaire.

Le ressort de cette commission s'étend depuis le village de Loon jusqu'au Fort-Philippe.

VACCINE.

COMITÉ CENTRAL DU DÉPARTEMENT.

MM. le préfet, président.
Legrand, conseiller de préfecture, vice-président.
Thouvenin, docteur en médecine, secrétaire.
Delmar, conservateur du dépôt de vaccin.
Le maire de Lille.
Smet, ✻, propriétaire.

MM. Le vice-président de la commission administrative des Hospices de Lille.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Lille.
Le doyen-curé de Saint-Étienne.
Boucher, ministre du culte protestant.
J.-B. Lestiboudois, docteur-médecin.
Vervier, docteur-médecin.
Bailly, docteur-médecin.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. le sous-préfet, président.
Clavon, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire d'Avesnes.
Denis, grand-doyen, curé d'Avesnes.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Avesnes.
Eliet, docteur-médecin à Avesnes.
Flagey, docteur-médecin à Trélon.
Dupont, docteur-médecin à Trélon.
Dollez fils, médecin des épidémies, secrétaire du comité, à Landrecies.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. le sous-préfet, président.
Lallier, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Cambrai.
Rigaut, curé de Saint-Géry.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Cambrai.
Debeaumont, docteur-médecin à Cambrai.
Ruelle, docteur-médecin à Cambrai.
Chantreuil, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. le sous-préfet, président.
Delannoy, ✲, docteur en médecine, vice-président.
Dupire, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Valenciennes.
Pique, grand-doyen, curé de Notre-Dame de Valenciennes.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Valenciennes.
Lefebvre, docteur en médecine à Valenciennes.
Manouvrier, docteur en médecine à Valenciennes.
Legrand, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. le sous-préfet, président.
Huyghe, membre du Conseil d'arrondissement.

MM. Le maire d'Hazebrouck.
Debreyne, grand-doyen, curé d'Hazebrouck.
Le vice-président du bureau de bienfaisance d'Hazebrouck.
Deswarte, docteur en médecine à Hazebrouck.
Beesau, docteur en médecine à Hazebrouck.
Prevost, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

MM. le sous-prefet, président.
Lequien, ancien membre du Conseil d'arrondisssement.
Le maire de Douai.
Semaille, doyen-curé de Saint-Pierre.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Douai.
Gelez, chirurgien de l'Hôtel-Dieu.
Reytier, médecin de l'Hôtel-Dieu.
Bagnéris, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

COMITÉ D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. le sous-préfet, président.
André Lemaire, membre du Conseil d'arrondissement.
Le maire de Dunkerque.
Deconynck, doyen-curé de Saint-Jean-Baptiste.
Le vice-président du bureau de bienfaisance de Dunkerque.
Meneboo, docteur en médecine à Dunkerque.
Darras, docteur en médecine à Dunkerque.
Lemaire, médecin des épidémies, secrétaire du comité.

EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND.

L'établissement des eaux et boues de Saint-Amand est situé à l'extrémité du hameau de la Croisette et à environ deux kilomètres à l'est de la ville dont il porte le nom.

Cet établissement possède trois sources : la Fontaine-Bouillon, le Pavillon-Ruiné et la Fontaine-de-Vérité. Il existe 12 salles de bains, 72 cases de boues et 6 salles dans lesquelles les malades reçoivent des douches descendantes, ascendantes ou latérales. La température des eaux et des boues est de 20 à 21 degrés de Réaumur.

D'après les analyses chimiques, un kilogramme d'eau de ces fontaines contient les principes minéralisateurs suivants :

Air atmosphérique, 0,0000 grammes. — Acide carbonique gazeux, 0,1703 grammes. — Sulfate de magnésie, 0,7300 grammes. — Sulfate de chaux, 0,0600 grammes. — Muriate de chaux, 00,530 grammes. — Muriate de soude, 0,1250 grammes. — Muriate de

magnésie, 0,0800 grammes. — Carbonate de chaux, 0,3900 grammes. Silice. 0,0250 grammes.

Concessionnaires de l'établissement. — MM. Liermain et Bouvelle.

ÉCONOMIE RURALE.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE.

Une circulaire du Ministre de l'intérieur, en date du 14 août 1819, a chargé les préfets d'organiser, dans chaque chef-lieu de sous-préfecture, une société d'agriculture pour la formation de laquelle on choisirait au moins un membre par canton.

Cette institution a pour but le perfectionnement du système agricole, la propagation des meilleures méthodes, l'amélioration des races de bestiaux, etc.

La Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, la Société des sciences et des arts de Lille, la Société d'émulation de Cambrai et celle des sciences et arts de Valenciennes, tiennent lieu de sociétés d'agriculture; une section spéciale est à cet effet établie près de chacune d'elles.

Les sociétés ont été composées primitivement par le Préfet; mais elles peuvent augmenter le nombre de leurs membres et le compléter à mesure des vacances.

Voici les noms des membres des sociétés d'agriculture :

SOCIÉTÉ DE DUNKERQUE.

Cantons de Dunkerque-Est et Ouest.

MM. Ferrier, président honoraire; — Cuel, ingénieur des ponts-et-chaussées, président; — Mahieu, maire à Cappel, vice-président; — Hamerel aîné, administrateur des watteringues, vice-président; — Daudruy, idem, trésorier; — Delaetre, ancien artiste vétérinaire, secrétaire; — Bouly de Lesdain, président du tribunal civil; — Cardock, propriétaire; — Harcourt-Daudruy, idem; — Daullé, maire à Téteghem.

Canton de Bergues.

MM. Cockempot, cultivateur à Bergues; — Herrewyn, percepteur, idem; — Meesemaeker, maire et administrateur des watteringues, idem; — Guersen, artiste vétérinaire, idem; — Debreyne, cultivateur à Quaëdypre; — Lordez, pépiniériste à Hoymille; — Degravier, Auguste, fabricant de sucre à Steene.

Canton de Bourbourg.

MM. Dubois-Daudrny, administrateur des wattteringues, à Bourbourg; — Louf, cultivateur à Bourbourg-Campagne; — Waguet-Lambert, maire, idem; — Louf, Charles, cultivateur idem; — Hamerel, Joseph, administrateur des watteringues, à Spycker; — Hamerel, Stanislas, idem; — Landron, cultivateur à Looberghe.

Canton de Gravelines.

MM. Nanquette, artiste vétérinaire à Gravelines; — Anquet père, cultivateur idem; — Devos, idem à Loon.

Canton d'Hondschoote.

MM. Loby, cultivateur à Ghyvelde; — Blanquart, idem à Bambeçque; — Regodt, idem aux Moëres.

Canton de Wormhoudt.

MM. Demeerseman, brasseur et cultivateur à Esquelbecq; — Vandenkerckhove, maire à Bollezeele; — Creton, maire à Ledringhem.

SOCIÉTÉ D'HAZEBROUCK.

MM. Capon, François, à Vieux-Berquin, président; — Cleenewerck, à Hazebrouck, vice-président; — Maerten, Liévin, à Strazeele, trésorier; — Deberdt, César, secrétaire; — Gantois, Louis, à Flètre; — Deschodt, Louis, vétérinaire à Hazebrouck; — Dehaine, Henri, à Hazebronck; — Dezeure, Louis, à Wallon-Cappel; — Villette, Auguste, à Pradelles; — Senellart-Pannier, à Merville; — Dezitter, Louis, à Merris; — Revel, Germain, à Steenvoorde; — D'Hont, Angelus, à Rubrouck; — Bouillez-Verhaeghe, à Merville; — Beck, Joseph, à Steenvoorde; — Lefer, Laurent, à Blaringhem; — Dequidt, Réginald, à Ste.-Marie-Cappel; — Dekytspotter, Henri, à Steenvoorde; — — Clodorez, Dominique, à Hazebrouck; — Bourel-Bourel, idem à Hazebrouck; — Joie, Jules, cultivateur à La Gorgue; — Dumont, Louis, idem à Lynde; — Lutun, Louis, idem à Merville; Schrevère, Augustin, idem à Zuydtpeene; — Bateman, Charles, propriétaire à Pradelles; — Vandamme, Henri, pharmacien à Hazebrouck.

SOCIÉTÉ DE BAILLEUL.

MM. Stoppelgast, président honoraire; — Leroy père, président; — Cordonnier, adjoint, vice-président; — Baelde, Pierre, trésorier; — Gourmez, Edouard, secrétaire; — De

Coussemaker, Henri ; — Lotthé-Vandewalle ; — Béhaghel, Louis; — De Coussemaker, Amédée ; — Colpaert-Vanlerberghe ; — Salomé, artiste vétérinaire ; — David, Charles-Louis ; — Gerbedoen, Félix ; — Lauwerière. Fidel ; — Buns-Loir ; — Flahaut-Debruyne ; — Declercq, Désiré ; — Duverlie, Mathias ; — Debruyne, François ; — Delangre, Charles ; — De Coussemaker, Maximilien.

SOCIÉTÉ D'AVESNES.

Composition du bureau au 8 *mars* 1848. MM. Aubry, président ; — Havée, vice-président ; — Caverne fils, secrétaire ; — Mariscal, secrétaire adjoint ; — Delflache, trésorier ; — Colinet, Cyr, bibliothécaire ; — Leloup, bibliothécaire adjoint.

Membres résidants. MM. le sous-préfet de l'arrondissement d'Avesnes ; — D'Arcy, propriétaire à Sains ; — Aubry, géomètre en chef du cadastre ; — Azambre, propriétaire à Avesnes ; — Bevière, brasseur à Etrœungt ; — Bosquette, propriétaire à Floyon ; — Boy, Casimir, propriétaire et cultivateur au Quesnoy ; — Cauderlier, médecin vétérinaire à Maroilles ; — Caverne père, pharmacien ; — Caverne fils, pharmacien ; — Cavroy, propriétaire et maire à Eppe-Sauvage ; — Colinet, Cyr, à Avesnes ; — Courtin, vétérinaire à Maubeuge ; — Coutures, propriétaire à Hautmont ; — Crapez, maire de Bavai ; — Darche fils, propriétaire à Gognies-Chaussée ; — Davoine, Florent, propriétaire à Flaumont ; — Degricourt, propriétaire à Avesnes ; — Deharme, propriétaire à Avesnelles ; — Delannoy, propriétaire à Trélon ; — Delaville, procureur de la République à Avesnes ; — Delcroix, vétérinaire à Bavai ; — Delflache, vétérinaire à Avesnes ; — Dequesnes, Valéry, propriétaire au Favril ; — Devise, propriétaire, membre du Conseil d'arrondissement, à Avesnes ; — Douay-Macarez, fabricant de sucre à Ghissignies ; — Dupont, Hector, propriétaire et cultivateur à Bas-Lieu ; — Durand-Mercier, propriétaire à Noyelles ; — Evrard, Emile, propriétaire et brasseur à Maroilles ; — Flament, Constant, manufacturier à Fourmies ; — Fosset, professeur au collége ; — George, propriétaire à Avesnes ; — George, Xavier, percepteur à Solre-le-Château ; — Godefroy, propriétaire à Avesnes ; — Gossart, négociant à Avesnes ; — Grossier père, pharmacien ; — Guillemin, Ad., négociant ; — Hanoteau, propriétaire, maire à Ohain ; — Harant, propriétaire à Sains ; — Havée, propriétaire et cultivateur à Boulogne ; — Hazard, propriétaire et cultivateur à Moustiers ; — Hédon, vétérinaire à Cartignies ; — Hennet, propriétaire et cultivateur, ancien contrôleur des contributions directes à Avesnes ; — Hennet, propriétaire et cultivateur, maire à Audignies ; — Hérissem (d'), propriétaire et cultivateur à Hestrud ; — Lagorce (de), juge à Avesnes ; — Legrand, Théophile, manufactu-

rier à Fourmies ; — Lelong, maître de la poste aux chevaux ; — Leloup, juge-de-paix à Avesnes ; — Lemaire, propriétaire et cultivateur, maire à Bettignies ; — Lenglet, propriétaire et cultivateur à Jolimetz ; — Lermusiaux, propriétaire à St.-Aubin ; — Leroy, Alphonse, propriétaire à Solre-le-Château ; — Létoré, cultivateur à Trélon ; — Mailliet, ancien élève de l'école polytechnique, banquier à Avesnes ; — Madoulé, vétérinaire à Landrecies ; — Mary-Mercier, propriétaire à Aymeries ; — Maurice, avocat à Avesnes ; — Moreau, médecin vétérinaire à Pont-sur-Sambre ; — Marchant, conseiller général à Maubeuge ; — Mariscal, pharmacien à Avesnes ; — Mary, Adrien, propriétaire et cultivateur à Aymeries ; — Nédonchel (Louis de), propriétaire à Jolimetz ; — Noguet, vétérinaire à Maroilles ; — Passage, propriétaire à Avesnes ; — Piérart, Ant., propriétaire et cultivateur à Aulnoye ; — Pilot, Edmond, avoué à Avesnes ; — Poncet, vétérinaire au Quesnoy ; — Prangère, propriétaire et cultivateur à Avesnelles ; — Renaux, propriétaire et cultivateur à Beaufort ; — Rogier, juge-de-paix à Trélon ; — de Saint-Aubin, propriétaire à Sassegnies ; — Sohier, propriétaire et cultivateur à Solre-le-Château ; — Sohier, Charles, cultivateur à Houdain ; — Sury, vétérinaire à Berlaimont ; — Tordeux, Emile, manufacturier à Avesnes ; — Trempont, propriétaire et cultivateur à Beaufort, — Vandepitte, régent au collége d'Avesnes ; — Wagnier, vétérinaire à Dourlers ; — Wagnier fils, propriétaire à Semousies.

Membres libres. MM. Bruno, cultivateur à Sars-Poteries. — Brono, cultivateur à Les Fontaines ; — Deroisin, propriétaire et cultivateur à Recquignies ; — Dervaux, Pierre-Omer, propriétaire à Wargnies ; — Fiévet, pépiniériste à Louvroil ; — Gilles, propriétaire et cultivateur, maire à Fontaine-au-Bois ; — Legrand, César, propriétaire à Fourmies ; — Manesse, Thomas-Joseph, propriétaire et cultivateur au Favril ; — Mary, propriétaire à Berlaimont ; — Meurice, propriétaire et cultivateur à Robersart ; — Nédonchel (de), propriétaire à Jolimetz ; — Torre (de la), propriétaire, maire à Saint-Waast.

Membres correspondants. MM. Aubry, Alfred, contrôleur des contributions directes à Coulommiers ; — Bevenot, percepteur à Inchy-Beaumont ; — Briantey, Charles, capitaine de spahis, directeur de la pépinière de Médéah (Algérie) ; — Carmouche, docteur-médecin, chirurgien-aide-major au 39.e de ligne ; — Cuel, ingénieur des ponts-et-chaussées à Dunkerque ; — Flobert, directeur des contributions indirectes des Ardennes, à Mézières ; — De la Frémoire, ingénieur des ponts-et-chaussées à Cambrai ; — Guillemin, Jules, ingénieur en chef des mines de Mouzaïa (Afrique) ; — Houzé, Victor, secrétaire de la mairie de Cambrai ; — Joigneaux, rédac-

teur en chef de *la Chronique de Bourgogne*, à Beaune ; — Lebœuf, régent de la banque de France, à Paris ; — Lecocq, ancien juge-de-paix ; — Lecocq, Henri, professeur d'histoire naturelle à Clermont (Puy-de-Dôme) ; — Lecocq, Félix, professeur à l'école vétérinaire de Lyon ; — Lupin, propriétaire à Paris ; — Malingié-Nouel, propriétaire et cultivateur à la Charmoise (Loir-et-Cher) ; — de Maullon, directeur-fondaleur de la société polytechnique industrielle française à Paris ; — Mimerel, président du conseil général des manufactures, à Roubaix ; — Rousseau, propriétaire à St.-Hilaire ; — Seydoux, propriétaire et cultivateur à Montay (Nord) ; — Tarayre, général, propriétaire et cultivateur à Billogues (Aveyron) ; — Tordeux, pharmacien à Cambrai.

HARAS.

Le service des haras a été organisé en vertu d'une ordonnance du 10 décembre 1833.

Il existe actuellement dans le département du Nord cinq stations d'étalons où le public est admis à faire saillir depuis le 1.er février jusqu'au 28 juin de chaque année.

Ces stations sont établies à Lille, Hazebrouck, Avesnes, Bavai et Le Quesnoy. Les deux premières dépendent du dépôt d'Abbeville ; les autres, du dépôt de Braisne.

Outre les étalons des stations ci-dessus désignées, il existe dans le département du Nord sept étalons approuvés, qui, comme les premiers, font le service de la monte dans l'arrondissement d'Avesnes.

Des fonds sont affectés dans le budget départemental à l'amélioration de la race chevaline. Le Conseil général a voté pour cet objet, dans sa dernière session, une somme de 3,500 fr.

ART VÉTÉRINAIRE.

Conformément à l'article 15 du décret du 15 janvier 1813, il est établi, dans le chef-lieu du département du Nord, un médecin vétérinaire tenu d'entretenir un atelier de maréchalerie et de faire des élèves, à des conditions fixées à l'amiable entre eux et lui. A la seconde année d'apprentissage, il délivre à ses élèves un certificat de maréchal-expert.

Il est également établi dans chaque chef-lieu de sous-préfecture un maréchal vétérinaire assujetti aux mêmes conditions que le médecin vétérinaire du département.

Médecin vétérinaire du département. — M. Loiset, à Lille.

Maréchaux vétérinaires d'arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque. M. Delaetre.
— d'Hazebrouck. — M. Deschodt, à Hazebrouck.
— de Cambrai. — M. Banse, à Cambrai.
— d'Avesnes. — M. Delflache.
— de Douai. — M. Jouggla.
— de Valenciennes. — M. Meilhan, à Valenciennes.

ASSOCIATION VÉTÉRINAIRE DES DÉPARTEMENTS DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS,

Autorisée par décision ministérielle du 14 octobre 1844.

Président, M Pommeret, médecin vétérinaire à Lille.
Secrétaire, M. Delplanque, idem à Arras.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

CHAMBRES DE COMMERCE.

Ces chambres ont été renouvelées par voie d'élection, conformément aux dispositions de l'arrêté de la commission du Pouvoir exécutif en date du 19 juin 1848. — Elles sont composées ainsi qu'il suit :

LILLE.

MM. le préfet, président d'honneur ; — Kuhlmann, ✲, président ; — Kolb-Bernard ; — Demesmay ; — Dansette-Leblon ; — Mimerel père (O. ✲) ; — Julien Lefebvre ; — Charles Verley ; — St.-Leger aîné ; — Henri Bernard ; — Emile Masquelier ; — Scrive-Bigo ; — Adrien Bonte ; — L. Colombier ; — Parayon-Champon ; — Th. Rouzé. — Délégué de l'arrrondissement de Cambrai, Ernest Lelièvre ; — idem de Douai, Prosper Chartier.
Secrétaire de la Chambre, M. Blondeau.

DUNKERQUE.

MM. Feron ; — Malo ; — Beck père ; — Boys-Pieters ; — Charles Carlier ; — Constant Bourdon ; — Chamonin fils ; — N... ; — N...

VALENCIENNES.

MM. Renard, Louis, à Fresnes; — Blanquart, Désiré, à Famars; — Bracq-Dabancourt; — Emile Lefebvre; — Carlier, Mathieu; — De Baillencourt; — Hamoir, Amédée; — Delame-Lelièvre; — Dubois-Charvet, à Valenciennes; — Gossart, délégué de l'arrondissement d'Avesnes.

Secrétaire de la chambre, M. Alcide Boca.

CHAMBRES CONSULTATIVES DES MANUFACTURES, FABRIQUES, ARTS ET MÉTIERS.

Trois chambres consultatives sont établies dans ce département, à Tourcoing, à Roubaix et à Cambrai. Voici la nomenclature des membres qui les composent :

TOURCOING.

MM. Henri Desurmont; — Roussel-Carlier; — Jonglez-Wattel; Timal fils; — Joire, Jean; — Lamourette; — Jourdain; — Defontaine; — Ch. Wattine; — Destombes, Pierre; — Duvillier-Duriez; — Desurmont-Desurmont; — Leloir.

ROUBAIX.

MM. A. Mimerel (O. ✻); — Wattinne-Bossut; — Paul Defresne; — Descat; — Grimonprez-Bossut; — Roussel-Dazin; — Louis Screpel; — Joseph Pollet; — Delfosse, Aimé; — Boissière, Achille; — Requillart-Screpel; — N...

CAMBRAI.

MM. Delloye; — Petit-Courtin; — Feneuille; — Chapellier; — Cornaille-Leroy; — Lallier, Alphonse; — Brabant, Jules; — Bertrand-Milant; — Happe-Letrillard; — Wallerand; — N...; — N...

COMMISSION D'INSPECTION DU TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

MM. Kolb, membre de la chambre de commerce de Lille, vice-président; — N..., secrétaire; — Thouvenin, docteur en médecine à Lille, secrétaire-adjoint; — Barrois, François, ancien fabricant; — Derasse-Bonte; — Martin-Muiron, fabricant de papier; — Paillart, propriétaire; — Auguste Descamps père, ancien fabricant; — Parvillez-Feyerick, négociant; — Cordonnier, négociant; — Delaune-Ledoux, propriétaire; — Vannière-Smet, propriétaire; — Cuve-

lier, Auguste, propriétaire; — Rapy, ✻, propriétaire; — Mourcou, avocat; — Jouffroy, receveur municipal; — De Melun, ✻, propriétaire; — Binaut, docteur en médecine; — Dehau-Deleruyelle, propriétaire; — Séraphin Malfait, propriétaire; — Fiévet-Delemer, propriétaire; — Tailliar père, propriétaire; — Dumon, Edouard, receveur des hospices; — François Gihoul, propriétaire à Lille; — Virnot, Alfred, négociant; — Remy-Meurisse, propriétaire; — Fabre, médecin attaché à l'hôpital militaire; — Salembier-Bulteau, ancien maire à Roubaix; — Selosse-Franchomme, propriétaire; — Paquet, docteur en médecine; — Desrousseaux, propriétaire; — Parrayon, banquier; — Cocheteux-Ségard, propriétaire à Roubaix; — Delobel-Dewitte, marchand de laines; — Gahide-Behague, marchand de toiles; — Leurent, docteur en médecine; — Mathon, Jules, imprimeur; — Defontaine père, marchand de laines; — Joire, docteur en médecine; — Odoux-Duthoit, marchand de draps; — Louis Lefebvre, marchand de laines à Tourcoing; — Meurillon, marchand à Tourcoing; — Lorthiois, Lucien, fabricant; — Leroux-Lorthiois, négociant; — Flipo-Boyenval, fabricant; — Cadeau, docteur en médecine; — Vaneslande, Fidel, négociant; — Lefeuvre, secrétaire de la mairie; — Deroubaix, négociant à Tourcoing; — Lemaire, Charles-Louis, épicier; — Danset, Louis-François, ancien fabricant à Halluin; — Deloince, Jacques; — Boussemaer, ancien notaire; — Bayart, Charles, négociant; — Laloy, docteur en médecine; — Notelle-Delangre, propriétaire; — Pouchain-Boutry, marchand à Armentières; — Fretin, maire; — Dubuisset, docteur en médecine; — Dhalluin, notaire à Quesnoy-sur-Deûle; — Ybert, docteur en médecine; — Rose, jugé-de-paix à La Bassée; — Cottignies, Paul, notaire; — Duquesne, fabricant d'huile; — Dupont, médecin de l'hospice de Seclin; — Bulteau, brasseur; — Dupont, fabricant de sucre; — Six, Augustin, tanneur à Pont-à-Marcq; — Bonnier, Désiré, clerc de notaire à Templeuve; — Delannoy, Jean-Baptiste, à Templeuve; — Depienne, adjoint au maire; — Loiseau, propriétaire; — Paquet, propriétaire; — Carlier, pharmacien à Cysoing; — Pille, maire à Ascq; — Parent, maire à Lannoy; — Brame, Joseph, propriétaire à Lannoy; — Decottignies, Henri, commerçant à Lannoy; — Braquaval, maire à Hem; — Briffaut, à Flers; — Binauld, Narcisse, propriétaire; — Deledeuille, officier de santé à Haubourdin; — Vincent-Liénart, brasseur; — Brasme, Augustin, rentier; — Auffray, capitaine en retraite à Haubourdin; — Lefebvre, Alexis, propriétaire; — Lequien, Achille, propriétaire à Loos; — Bonte, Auguste, négociant; — Morel, Charles, rentier; — Duparc, pharmacien aux Moulins; — Gahide, Jean-Baptiste, propriétaire; — Miellez, pé-

piniériste à Esquermes ; — Delecroix, Edouard, ancien fabricant ; — Bachy, Charles, propriétaire à Fives ; — Leclercq-Grandel, propriétaire à Wazemmes ; — Fays, Isidore, à Wazemmes ; — Duthoit ; — Dumoutier, Henri, économe des hospices particuliers de Lille, à La Madgdeleine.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

MM. Delebecque, notaire à Solre-le-Château ; — Flagey, docteur en médecine à Trélon ; — Bévenot, vérificateur des poids et mesures à Avesnes ; — Herbecq, officier de santé à Ferrière-la-Grande ; — Legrain, docteur en médecine au Quesnoy ; — Tordeux, docteur en médecine à Avesnes.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

MM. Defrémery, — Maréchal, ancien négociant ; — Lenglet, docteur en médecine ; — Caux, vérificateur des poids et mesures à Cambrai.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

MM. Mellez, négociant ; — Delaby, ancien capitaine d'artillerie ; — Wantier, vérificateur des poids et mesures, à Douai ; — Dumarquez, inspecteur des enfants de l'hospice de Paris ; — Boutique, Ladilas, avoué à Douai ; — Tréca-Leleu, propriétaire à Douai ; — Imbert de la Phalecque, avocat à Douai.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

MM. Delaeter, doyen-curé de Saint-Eloi, à Dunkerque ; — Zilof d'Obigny, à Bergues ; — Dupouy, Auguste, membre de la chambre de commerce ; — Morel, Benjamin ; — Lemaire, Jules, membre du bureau de bienfaisance ; — Menneboo, docteur en médecine, membre du conseil de salubrité, à Dunkerque ; — Demeunynck, docteur en médecine à Bourbourg.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

MM. Behaghel, Louis, membre du Conseil général, à Bailleul ; — Degruson, Benjamin, membre du Conseil général ; — Yon-Hadou, ancien négociant à Merville ; — Deblock, vérificateur des poids et mesures à Hazebrouck.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

MM. Lecuyer, président du tribunal civil à Valenciennes ; — Benezeck de Saint-Honoré, maire de Vieux-Condé ; — Hamoir, Edouard, négociant ; — Stiévenard, docteur en médecine ; — Ma-

nouvrier, médecin des prisons ; — Langlumé des Angles, propriétaire : — Waternau, avocat à Valenciennes ; — Lecardez, curé de Denain ; — Caudron, médecin à Condé ; — Sautière, médecin à Saint-Amand ; — Lemer, maire à Bruille lez-St -Amand ; — Deslinsel, maire à Denain ; — Loriaux, vérificateur des poids et mesures à Valenciennes.

BANQUE DE FRANCE. — COMPTOIR DE LILLE.

Un décret du Gouvernement provisoire en date du 27 avril 1848, a réuni la Banque de Lille à la Banque de France.

Administrateurs, MM. Desmazières, président ; — Rouzé-Mathon, Th., secrétaire ; — Cuvelier-Brame, Huet-Colombier, H. Bernard, Sauvaige-Fretin, Champon-Dubois, Verstraete, Emile.

Censeurs, MM. A. Bernard, Charvet-Barrois, Pollet aîné.

Directeur, M. Ch. Verley.

BOURSE DE COMMERCE.

Quatre bourses de commerce existent dans le département du Nord : elles sont établies à Dunkerque, Lille, Douai et Valenciennes.

BOURSE DE DUNKERQUE.

Douze agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce et de courtiers d'assurance.

MM. Vandercolme, syndic ; — Sergent, 1.er adjoint ; — Plaideau, Numa, 2.e adjoint, secrétaire ; — Debaecker, Gauwin fils, Sapelier, Leroy, Cailliez, Salomez, Souville, Vital, Waguet, N...

BOURSE DE LILLE.

MM. Durieux, syndic ; — Duquesnoy, adjoint ; — Demoustier, Verbiest fils, Dupuis, Liagre, Emile ; N..., N..., N..., N...

Il y a en outre dix courtiers de commerce.

MM. Guilbert, Coquelle, Cocural-Dorcy, Degeuser, Salembier, Helley, Colle, Blancho, Ch. ; Brocvelle, Roland, Léon.

BOURSE DE DOUAI.

Trois agents de change y exercent cumulativement les fonctions de courtiers de commerce.

MM. Choquet, Barré-Bris, N...

BOURSE DE VALENCIENNES.

Il doit y avoir quatre agents de change et quinze courtiers de commerce ; aucun n'est encore pourvu d'une nomination régulière.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, service ordinaire	TOTAUX des contributions directes pour 1848.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	673	193	149	10273 44
Abscon.	V.	Bouchain.	8	17	42	1344	365	273	13292 70
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	8	20	96	356	83	71	4916 54
Aix.	D.	Orchies	4	22	30	975	246	150	12721 47
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	6	17	17	870	240	176	9841 89
Alnes.	D.	Marchiennes.	2	20	36	565	165	146	4930 76
Amfroipret.	A.	Bavay.	5	29	66	328	96	83	2680 77
Anhiers.	D.	Douai-N.	7	7	27	400	104	80	3336 38
Aniche.	D.	Douai-S.	13	13	46	2537	793	347	18844 36
Annappes.	L.	Lannoy.	8	8	8	1943	503	609	24200 86
Anneux.	C.	Marcoing.	5	8	67	513	136	94	8936 54
Annœullin.	L.	Seclin.	7	18	18	3416	1012	312	24916 58
Anor.	A.	Trélon.	8	20	130	2965	752	572	18839 73
Anstaing.	L.	Lannoy.	9	11	11	489	129	91	5149 62
Anzin.	V.	Valenciennn.-N.	2	2	49	4422	973	831	34981 19
Arleux.	D.	Arleux.	»	11	44	1685	193	368	25862 04
Armbouts-Cappel.	Dk.	Bergues.	7	8	76	833	235	81	18756 65
Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	5	5	77	311	84	33	8765 71
Armentières.	L.	Armentières.	»	16	16	7959	1737	1304	72981 57
Arnèke.	H.	Cassel.	8	20	57	1179	396	310	27894 38
Artres.	V.	Valenciennn.-S.	8	8	59	819	215	159	11699 75
Ascq.	L.	Lannoy.	8	8	8	1771	451	358	16159 02
Assevent.	A.	Maubeuge.	3	22	87	148	41	35	2440 70
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	4	18	18	933	261	202	12264 81
Aubencheul-au-B.	C.	Cambrai-O.	18	18	51	471	117	104	4357 00
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	12	12	45	1462	323	259	17736 22
Aubers.	L.	La Bassée.	10	21	21	1704	442	148	16630 03
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	5	14	47	1157	283	200	7122 30
Aubry.	V.	Valenciennn.-N.	4	4	47	903	260	55	9831 08
Auby.	D.	Douai-O.	6	6	30	1020	292	217	11869 41
Auchy.	D.	Orchies.	3	18	23	1576	426	252	14206 93
Audencourt.	C.	Clary.	7	18	75	260	72	63	3316 37
Audignies.	A.	Bavay.	2	23	72	165	48	31	3015 33
Aulnoy.	V.	Valenciennn.-S.	2	2	53	1411	269	299	15880 81
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	1	15	80	273	73	58	6308 64
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	4	14	14	1762	466	323	25396 88
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	1	1	103	986	258	156	12696 40
Avesnes.	A.	Avesnes.	»	»	102	3578	764	853	34902 38
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	5	17	54	1687	468	282	18706 72
Avesnes lez-Aub.	C.	Carnières.	4	13	66	2893	715	695	15789 07
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	4	4	63	477	141	109	9960 44
Aymeries.	A.	Berlaimont.	2	16	81	238	63	55	4444 35
Bachant.	A.	Berlaimont.	4	18	83	788	223	186	9043 78
Bachy.	L.	Cysoing.	4	19	19	950	225	164	9662 53
Bailleul.	H.	Bailleul.	»	19	19	10141	2439	1847	163678 33

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
e.	Honoré.	Delforge.	Debaillencourt.	Planchon.
s fils.	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	Prévot.
oy.	Petit.	Thévenin.	Renon.	Grandjean.
z.	Danchy.	Ghesquier.	Lambert.	Erchinger.
chand.	Marchand.	Apourcheaux.	Paix.	Delbarre.
chy.	Joly.	Cossart.	Cotteau.	Midavaine, Roquet.
chez.	Carlier.	Cailliez.	Janicq.	Deghaye.
lemot.	Dupuis.	N.....	Deligny.	Dupuis.
rin.	Dubois, J.; Dubois, P.	Direz.	Leroy.	Dubroux.
ontaine.	De la Girennerie.	Gahide.	Delecour.	Behague.
en.	Goubet.	Cacan.	Moland.	Lacroix.
reur.	Debarge; Mauroy.	Laurent.	L. Panckoucke.	Herbaut, Courmont.
aille.	Brandelet et Hardy.	Balligand.	Staincq.	Jacquot; Depienne.
baux.	Dufey.	Bonduelle.	Dumesnil.	Pollet.
hieu.	Jenart, Delzant.	Delattre.	A. Fiévet.	Gripon, Darras.
y, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.	A. Delannoy.	Mory, Rincheval.
t.	Wemacre père.	Barbier.	Faveau.	Dehaezenberghe.
ieu.	Demersseman.	V. Armbouts-C.	Legrand.	Lenys.
ette-Leblon	Delbois, Mahieu.	Cateaux.	Cerf.	Delannoy, Gruson, Delmal
ier.	Vandenbussche.	Meesemacker.	Campagnie.	Vandeweghe.
ac.	Guéry.	Fromont.	Fromont.	Rigot.
.	Castelain.	Dillies.	Delecourt.	Catteau.
bé.	Brasseur.	V. Boussois.	Quivy.	Courtin.
er, Rémy.	Lefebvre, Ladislas.	Lambelin; Mon.	Dislère.	Denneulin, Brame.
[illegible]	Bernard.	V. Aubigny-au-B.	Debaillencourt.	Mayeux.
[illegible]	Goguillon.	Lefranc.	Leroy.	Valin.
m.	Cordonnier.	Pennequin.	Delegrange.	Lesage.
entier.	Legrand.	Dupire.	Peugniez.	Dupas.
.	Pillion.	Collet.	A. Fiévet.	Dépret.
nez.	Dumarquez.	Jacquart.	Locoge.	Foulon.
deuille.	Martin.	Delesalle.	Leleu.	Delplanque.
das.	Mouton.	V. Inchy.	Dacosta.	Bourdon.
net.	Jomart.	V. Bavai.	Crapez.	Moine.
oir.	Ottelart.	Dervaux.	Fromont.	Hottelart.
sseau.	Piérart.	V. Aymeries.	Hennet.	Demonchy.
Rotours.	Jacquart.	Barbieux.	Dislère.	Lambert.
rd.	Bériot.	Delimal.	Houzé.	Servant.
...	N.....	Denis.	Houzé.	Marion.
z.	Vallez.	Devred.	Dumetz.	Harduin.
eux.	Vallez; Bury, Macq.	Joly.	Millet-Tellier.	Noulin
er.	Delcroix.	Deligne.	François.	Lemaire.
y.	Petoux.	Leblon.	Hennet.	Demonchy.
t.	Brognet.	Lecuyer.	Hennet.	Willot.
.	Loiseau	Decottignies; B.	Gellé.	Roty.
oten.	Cortyl; Demersseman	Reumaux, Dehaene.	Deessemacker.	Lahaine, Cortequisse.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, service ordinaire.	TOTAUX des contributions directes pour 1848.
Baisieux.	L.	Launoy.	9	14	14	1900	407	315	19215 73
Baives.	A.	Trélon.	7	21	131	308	76	65	3374 90
Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	11	24	67	1168	285	186	22684 83
Banteux.	C.	Marcoing.	7	13	72	804	205	148	6628 74
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	7	7	54	483	126	104	6762 11
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	8	13	72	975	257	139	8160 52
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	4	4	100	423	111	95	8403 44
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	4	33	71	1065	312	240	10804 89
Bauvin.	L.	Seclin.	11	21	21	1168	323	133	9909 85
Bavay.	A.	Bavay.	»	25	70	1620	405	329	18240 77
Bavinckhove.	H.	Cassel.	4	12	53	983	257	193	12206 77
Bazuel.	C.	Le Câteau.	4	28	86	1243	325	232	14886 81
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	5	12	12	750	209	160	9129 22
Beaufort.	A.	Maubeuge.	7	12	93	1160	279	219	12180 41
Beaumont.	C.	Le Câteau.	7	17	76	778	209	152	5419 84
Beaurain.	C.	Solesmes.	4	25	81	413	109	66	3276 59
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	11	11	94	571	178	121	7013 45
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	1	15	101	340	83	57	3650 22
Beauvois.	C.	Carnières.	5	12	70	1090	286	193	7997 31
Bellaing.	V.	Valenciennn.-N.	8	8	46	384	116	86	5735 12
Bellignies.	A.	Bavai.	5	29	70	755	193	134	7653 05
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	5	18	98	232	62	61	2815 20
Bergues.	Dk.	Bergues.	»	10	69	5967	1632	569	107511 69
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	»	14	79	2176	647	326	26898 33
Bermerain.	C.	Solesmes.	8	27	82	1245	358	308	8575 50
Bermeries.	A.	Bavai.	3	28	66	406	117	86	5956 22
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1759	449	235	19427 40
Bersillies.	A.	Maubeuge.	6	24	89	192	44	37	2763 93
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	6	19	35	588	148	104	10879 20
Bertry.	C.	Clary.	4	21	78	2273	564	420	11905 82
Béthencourt.	C.	Carnières.	9	17	74	1216	308	224	10922 35
Bettignies.	A.	Maubeuge.	6	25	84	201	49	31	4277 68
Bettrechies.	A.	Bavai.	4	29	68	339	103	49	4898 59
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	8	8	100	518	148	117	7989 45
Beuvrages.	V.	Valenciennn.-N.	4	4	48	1043	229	168	9631 08
Beuvry.	D.	Orchies.	3	21	29	1990	553	402	19581 64
Bévillers.	C.	Carnières.	4	12	71	1087	293	181	9669 58
Bierne.	Dk.	Bergues.	2	12	70	514	153	69	20279 08
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	7	17	66	492	122	50	8214 17
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	12	11	59	1763	474	206	23761 38
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	422	112	76	6313 87
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	8	15	38	1953	412	287	23497 36
Boeseghem	H	Hazebrouck-S.	11	11	59	1002	281	212	11711 69
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	12	25	65	1800	419	226	35401 46
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	7	7	7	3027	769	397	33267 »

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
nbier.	Maes.	Deberckem.	Dumesnil.	Delcour.
art, Aug	Hancart, J.-B.	Ballez.	Delannoy.	Dutrieux.
kaert.	Verriele.	Vanneufville.	Dubus.	Deramondt.
in.	Lesne.	Delemer.	Bevenot.	Leclercq.
y.	Bernard.	Basuyau.	Maréchal.	Sourmais.
nt.	Bancourt.	V. Banteux.	Bevenot.	Legrand.
sses.	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Lemoine.
	Boez.	Duburcq.	Piérart.	Basuyaux.
ire.	Bottelle.	Méplaux.	L. Panckoucke.	Lannoy.
ez.	Coulmon.	Tréhout.	Crapez.	Delbauve, Penon.
in.	Vandenbilcke.	Deman.	Merchier.	Devynck.
uet.	Herlemont.	Lecoustre.	Lempereur.	Deghaye.
lle.	Desbonnets.	Salomez.	Pivion.	Lambelin.
et.	Trampont.	Danjou.	D. François.	André.
ères.	Dricot.	V. Inchy.	Dacosta.	Leclercq.
sy.	Delsarte.	Wasson.	Gaffet.	Regnault.
rd.	Macon.	Mutte.	Estassin.	Prissette.
baulx.	Plancq.	N.....	George.	Descamps.
	François.	V.Font.-au-Pir.	Hodin.	François.
	Dupont.	Mascaux.	Parent.	Marissal.
	Prévost.	Jourdain.	Crapez.	Quétille.
	Dusart.	Anselot.	George.	Colmant.
nde, I.	Delaroiere, Mouveau.	Delautre.	Herwyn.	»
	Emond.	Legrand.	Hennet.	Dangers.
is.	Barbet.	Griffon.	Derquenne.	Darcheville.
	Carlier.	V. Amfroipret.	Jenicq.	Deghaye.
ine.	Mornave.	Regnier.	Chardot.	Cupers.
	Wattremez.	V. Villers-sire-N.	Debaillencourt.	Landragin.
	Beck.	Vermerseh.	Lecœuche.	Delbey.
ux.	Basquin.	Druesnes.	Libert.	Pierrard.
t.	Dron.	Dauverchain.	Dacosta.	Beauvois.
re.	Adam.	V. Gognie-Ch.	Debaillencourt	Tarkie.
hoix.	Reumont.	Loyez.	Jenicq.	Dubois.
	Deresmes.	V.Sars-Poteries	Wargnies.	Lienard.
	Joly.	Prévost.	A. Fiévet.	Moriamé.
	Courtecuisse.	Comond.	Lambert.	Graveline, Sallez.
re.	Dupont.	Thomas.	Accard.	Lemaire.
y.	David.	Walbron.	Chardot fils.	Faucquemberghe.
in.	Paresys.	Knockaert.	Chardot fils.	Vermersch.
ghen.	Guerbois.	Champeaux.	Daullé.	Petillon.
ain.	Lesne.	Malvoisin.	Bonnay, Cl.	Bisiaux.
ter.	Delfly.	Damman.	Lecœuche.	Hugghe, Weens.
et.	Bogaert.	Minne.	Leblon fils.	Vandieste.
	Delepouve.	Leturgie.	Dupont.	Neut.
quiel.	Lecat, Lebrun.	Leignel.	Delsart-Beauvais.	Delespierre, Ghesqu.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, service ordinaire	TOTAUX des contributions directes pour 1848.
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	41	775	217	98	11011 78
Bouchain.	V.	Bouchain.	»	18	49	1463	340	255	26372 88
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	5	5	101	418	140	94	10336 33
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	1	20	98	2323	572	436	55204 62
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	»	20	97	2503	591	466	38250 06
Bourghelles.	L.	Cysoing.	3	17	17	1204	290	200	10469 98
Boursies.	C.	Marcoing.	11	15	74	871	236	174	13233 29
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	10	18	18	1900	478	134	17121 96
Bousies.	A.	Landrecies.	6	24	82	1831	469	383	14442 08
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	13	24	99	617	136	137	6799 35
Bousignies.	V.	St.-Amandr.g.	5	17	29	302	88	79	4136 85
Boussières.	A.	Berlaimont.	7	18	82	228	62	56	3153 81
Boussières.	C.	Carnières.	2	10	69	855	226	202	8409 80
Boussois.	A.	Maubeuge.	6	25	90	407	82	72	5788 96
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	4	15	28	1878	532	398	17238 70
Bouvines.	L.	Cysoing.	3	13	13	563	133	102	6366 43
Briastre.	C.	Solesmes.	3	22	79	837	227	191	11822 01
Brillon.	V.	St.-Amandr.g.	7	19	35	710	216	118	6328 67
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	7	15	80	948	238	92	17453 54
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	17	30	65	362	119	58	8662 83
Bruay.	V.	Valencien.-N.	5	5	51	2320	601	556	19637 53
Bruille lez-March.	D.	Marchiennes.	6	13	42	720	122	81	7592 50
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amandr.d.	6	18	44	2388	627	472	15928 55
Brunémont.	D.	Arleux.	3	13	46	584	178	134	3687 41
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	10	30	63	403	107	79	3602 92
Bugnicourt.	D.	Arleux.	4	11	44	833	205	146	10888 82
Busigny.	C.	Clary.	7	26	83	2572	708	384	22229 11
Buysscheure.	H.	Cassel.	11	23	60	815	234	152	11326 11
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord.	8	8	39	1703	409	285	19718 60
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	7	7	66	813	223	148	11298 42
Cambrai.	C.	Cambrai.	»	»	59	20648	5107	2504	203602 88
									208757 25
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	6	17	17	923	277	227	14622 81
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	5	16	16	1479	338	130	13750 36
Cantaing.	C.	Marcoing.	3	7	66	700	186	113	11346 24
Cantin.	D.	Arleux.	4	8	41	853	255	237	21110 95
Capelle.	C.	Solesmes.	7	28	84	322	96	81	5701 92
Capinghem.	L.	Armentières.	9	8	8	263	81	42	4910 57
Cappelle.	L.	Cysoing.	8	20	20	1518	386	310	16618 76
Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	6	25	83	1147	299	235	25640 09
Carnières.	C.	Carnières.	»	8	67	1498	415	325	16313 12
Carnin.	L.	Seclin.	7	18	18	429	118	76	5238 05
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	97	1744	561	387	24971 12
Cassel.	H.	Cassel.	»	14	49	4231	1058	791	57425 45
Câtillon.	C.	Le Câteau.	8	34	91	2508	715	494	29061 00

NOMS DES

...es.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
ville.	Soots.	Cappelaere.	Leclercq.	Spillemacker.
	Beautour.	Grau.	Minne.	Bourgeois, Couvez.
	Flament.	Sauvet.	Estassin.	Moutier.
	Tettart.	V. Bourbourgv.	Jacquet.	Govart, Boussemaere
tre	Deschodt.	Cadet.	Jacquet.	Bodel, Foeken.
	Lecocq.	Drubay; Lothé.	Gellé.	Leturecq.
	Marcheux.	Vaillant.	Foulon.	Lefebvre.
con.	Hazebroucq.	Gombert, Duez.	Thurin.	Delbart.
	Dumont.	Legrand.	Midy.	Gosse.
	Henry.	Herbomez.	Renon.	Quertin.
[.	Dubois.	V. Brillon.	Richir.	Hacart.
te.	Forest.	Boitiaux.	Renau.	Derombies.
	Villain	Detourmignies.	Millet-Telliez.	Grière.
:	Guillaume.	Vilain.	Lebrun.	Baise.
	N.....	Vallez	Cotteau.	Crunelle, Falempe.
ine.	Mullier.	Roget.	Gellé.	Flinoy.
	Dubuisson, Dugimont.	Cadot.	Accard.	Claisse.
	Remy.	Cauderlier.	Richir.	Hennocq.
,	Adriensen.	Capelle.	Royau.	Vandenberghe.
	Cloet.	Verhaeghe.	Debavay.	Jourdain.
lle.	Frappart.	Dauchy.	Dechertemps.	Hautcœur.
	Defontaine.	Queva.	Tailliar.	Lesage.
	André.	Becquet.	Baligand.	Lesage, Boulonne.
	Leconte,	Fiévet.	A. Delannoy.	Maquigny.
	Lernoud.	Lavechin.	X. François.	Sautier.
	Carlier.	Bussières.	Peugniez.	Perus.
m.	Wiart, Ledieu.	Crépin.	Maubec.	A.Druon.Noiret,H.Druon
	Cooche.	Cavry.	Merchier.	Serdobbel.
ste.	F. Savaete.	Coulon.	Boidin.	Bruneel.
	Lefebvre.	Crauck.	Bonnay.	Meriaux.
rtin.	Savary.	Rigaut, Piquet.	De St.-Aubin. Delesalle.	Daillez, Pluvinage.
	Hennart.	Vandaele.	L. Panckoucke.	Baratte.
le.	Chrétin.	Rémi.	Dumesnil.	Delbassée, Malle.
	Daillez.	Demaret.	Moland.	Mallet.
.	Tantart.	Douay.	Desuède.	Drécourt.
	Fontaine.	V. Escarmain.	Derquenne.	Guillier.
	Denoyelles.	V. Lomme.	Bonnet, J.-B.	Herrang.
laratte.	Maigret.	Galand.	Delannoy.	Laurent.
r-Beck.	Carté.	Boyaert.	Vanwormhout,	Marquilly.
	Bricout.	Lansel.	Bonnay.	Lempereur.
,	Berte.	Heno.	L. Panckoucke.	Boistel.
	Vitrant. [Poillon.	Duhem.	Estassin.	Prissette.
ère.	Debandschoewercker ;	Arnould.	Dekytspotter.	Deraet, Desmet.
».	Fleury; Paternotte.	Bécar.	Leblond.	Fertes, Pelletier.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, service ordinaire	TOTAUX des contributions directes pour 1848.
Cattenières.	C.	Carnières.	5	9	68	961	269	174	7851 55
Caudry.	C.	Clary.	7	14	73	3549	883	644	24316 90
Caullery.	C.	Clary.	2	16	74	729	174	160	4307 88
Cauroir.	C.	Cambrai-Est.	6	6	64	711	206	157	9020 15
Cerfontaine.	A.	Maubeuge.	5	23	90	376	85	60	3313 67
Chapelle-d'Arm.	L.	Armentières.	1	16	16	1927	534	382	26959 10
Château-l'Abbaye.	V.	St.-Amandr. d.	6	18	44	965	279	151	9981 45
Chemy.	L.	Seclin.	5	16	16	405	134	89	6017 10
Chéreng.	L.	Lannoy.	7	12	12	1290	352	270	9691 31
Choisies.	A.	Solre-le-Chât.	6	16	95	92	23	18	1296 71
Clary.	C.	Clary.	»	17	76	2368	597	530	18251 79
Clerfayts.	A.	Solre-le-Chât.	3	16	103	517	121	88	5879 24
Cobrieux.	L.	Cysoing.	4	18	18	482	121	89	4260 74
Colleret.	A.	Maubeuge.	8	26	93	1091	280	207	12193 29
Comines.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	5225	1224	518	51440 84
Condé.	V.	Condé.	»	12	50	5025	1270	1013	57206 91
Coudekerque.	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	73	494	132	111	18270 77
Coudekerque-Br.	Dk.	Dunkerque-E.	1	1	79	1905	351	220	29835 12
Courchelettes.	D.	Douai-Ouest.	3	3	36	214	56	30	4998 97
Cousolre.	A.	Solre-le-Chât.	10	21	96	1602	350	368	14132 78
Coutiches.	D.	Orchies.	4	14	26	2181	573	364	21497 50
Craywick.	Dk.	Gravelines.	9	15	83	299	79	54	9245 62
Crespin.	V.	Condé.	7	13	57	1314	352	243	21393 02
Crèvecœur.	C.	Marcoing.	8	7	68	2192	632	449	32872 37
Crochte.	Dk.	Bergues.	6	16	70	756	219	95	15655 60
Croix.	A.	Landrecies.	9	29	83	529	136	93	4735 53
Croix.	L.	Roubaix.	3	8	8	1890	335	267	17132 02
Cuincy.	D.	Douai-Ouest.	2	2	33	846	236	175	13727 14
Curgies.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	981	246	132	12945 79
Cuvillers.	C.	Cambrai-O.	4	4	57	394	113	89	4938 63
Cysoing.	L.	Cysoing.	»	15	15	2786	694	615	30219 59
Damousies.	A.	Maubeuge.	7	15	94	282	79	62	3999 65
Dechy.	D.	Douai-Sud.	4	4	37	1467	432	327	14366 66
Dehéries.	C.	Clary.	4	20	75	67	14	15	1542 »
Denain.	V.	Bouchain.	10	9	52	7272	1691	1732	47845 87
Deûlémont.	L.	Quesnoy-s.-D.	6	17	17	2140	505	164	25681 81
Dimechaux.	A.	Solre-le-Chât.	4	12	97	275	64	59	3262 72
Dimont.	A.	Solre-le-Chât.	5	10	97	406	127	93	4774 43
Doignies.	C.	Marcoing.	11	17	75	780	211	190	11539 58
Dompierre.	A.	Avesnes-Nord.	5	5	92	1004	306	205	14138 18
Douai.	D.	Douai.	»	»	33	20483	4859	2250	221295 72
									230771 49
Douchy.	V.	Bouchain.	6	12	55	1680	474	326	17203 73
Dourlers.	A.	Avesnes-Nord.	7	7	93	915	234	191	9797 46
Dringham.	Dk	Bourbourg.	10	23	74	260	74	36	7007 63

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Lefebvre.	Dremont.	Jaclin.	François.	Lentier.
Prioux.	Bracq, Menager.	Brassart.	Dacosta.	Bracq, Lecluselle.
Dolez.	Estevez.	Sonneville.	Libert.	Vitour.
Bricout.	Dhordain.	Pagniez.	Bonnay.	Galier.
Gilloteau.	Legay.	V. Rousies.	Lebrun.	Moufroy.
Duhem.	Delattre.	Joire.	Cerf.	Bonnel.
Camberlin.	Wambecq.	Vaillant.	Baligand.	Noyelle.
Cordonnier.	Herbaut.	Caudrelier.	Paix.	Legroux.
Bouchery.	Duquennoy.	Leroy.	Dumesnil.	Dujardin.
Suin.	Harlet.	V. Obrechies.	D. François.	Lefebvre.
Fignier.	Piette.	Maréchal.	Libert.	Bonneville, Cardon.
Brogné.	Bever.	Delattre.	George.	Begrand.
Delagrange.	Wauquier.	Devos; Dorchie.	Gellé.	Leignel.
Demanez.	Renon.	Herbage.	Renon.	Contesse.
Lambin.	Cuvelier, Meurillon.	Reniez.	Messéan.	Marescaux, Béhague.
Al. Mention.	Caudron, Mention, J.-B.	Croquey.	Guillerand.	Gilmant, Piéronne.
Dufour.	Lebecque.	Vitse.	Lavainne.	Vasseur.
Malo.	Mahieu, Schodduyn.	V. Dunkerque.	Lavainne.	Fevin, Ponchelle.
Devemy.	Fournier.	V. Lambres.	Desuède.	Leclercq.
Wallerand.	Herbecq.	Genain.	Renon.	Lançon.
Gruyelle.	Deregnaucourt.	Galtier de Calmay.	Leleu.	Deregnaucourt, Donnetière
Watré.	Lobiau.	Blaevoet.	Demarle.	Popieul.
Delannoy.	Tassin.	Courtecuisse.	Bruneau.	Julion, Landelin.
Frémicourt.	Dollez.	Robert.	Dumotiez.	Dhouailly, Prince.
Cooren.	Stappen.	Degrandel.	Chardot fils.	Fossaert.
Boulogne.	Hollande.	V. Forest.	Midy.	Desdet.
Catelle.	Spriet.	Dutriez.	Folet.	Vandamme.
Broy.	Lemaire.	Lamarisse.	Locoge.	Anicot
Stiévenard.	Durieux.	Hébert.	Decoupigny.	Bigalion.
Germe.	Balique.	V. Bantigny.	Maréchal.	Sandras.
Desmons.	Depienne, Loiseau.	Salembier.	Gellé.	Herrengt, Duthoit.
Leroy.	Devins.	Dauchy.	D. François.	Jouniaux.
Jacquart.	Flament.	V. Malincourt.	Dupont.	Dewarez, Lefebvre.
Trufet.	Furgeros.	Potteau.	Chevassus.	Gervet.
A. Deslinsel.	Baillet, Gouvion.	Lecardez.	Broquet.	Tetart, Coupes.
Vandermersch.	Vandermersch.	Mallarme.	Devémy.	Delesalle, Lemahieu.
Habinet.	Lequeux.	V. Dimont.	D. François.	Dannel.
Ducarne.	Harlet.	Doise.	D. François.	Briatte.
Chopin.	Lourdeau.	Lecerf.	Foulon.	Rossignol.
Druart.	Piérart.	Dupont.	Dhaisne.	Fontaine.
David.	Pinquet; N...	V. page 107.	Cavrois.	Féron, Etienne.
			De Nuncques.	Pintiaux, Jacques.
Coulois.	Rigaut.	Cambreleng.	Broquet.	Robinet.
Balleux.	Piérard.	Liermain.	Wargnies.	Daquet.
Blanckaert.	Degaey.	Dewaine.	Royau.	Desmidt, Josse.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, service ordinaire	TOTAUX des contributions directes pour 1848.
Abancourt.	C.	Cambrai-O.	7	7	53	673	193	149	10273 44
Abscon.	V.	Bouchain.	8	17	42	1344	365	273	13292 70
Aibes.	A.	Solre-le-Chât.	8	20	96	356	83	71	4916 54
Aix.	D.	Orchies	4	22	30	975	246	150	12721 47
Allennes-les-Mar.	L.	Seclin.	6	17	17	870	240	176	9641 89
Alnes.	D.	Marchiennes.	2	20	36	565	165	146	4930 76
Amfroipret.	A.	Bavay.	5	29	66	328	96	83	2680 77
Anhiers.	D.	Douai-N.	7	7	27	400	104	80	3336 38
Aniche.	D.	Douai-S.	13	13	46	2537	793	347	18844 36
Annappes.	L.	Lannoy.	8	8	8	1943	503	609	24200 86
Anneux.	C.	Marcoing.	5	8	67	513	136	94	8936 54
Annœullin.	L.	Seclin.	7	18	18	3416	1012	312	24916 58
Anor.	A.	Trélon.	8	20	130	2965	752	572	18839 73
Anstaing.	L.	Lannoy.	9	11	11	489	129	91	5149 62
Anzin.	V.	Valencienn.-N.	2	2	49	4422	973	831	34981 19
Arleux.	D.	Arleux.	»	11	44	1685	193	368	25862 04
Armbouts-Cappel.	Dk.	Bergues.	7	8	76	833	235	81	18756 65
Armbouts-C.-Cap.	Dk.	Dunkerq.-O.	5	5	77	311	84	33	8765 71
Armentières.	L.	Armentières.	»	16	16	7959	1737	1304	72981 57
Arnêke.	H.	Cassel.	8	20	57	1479	396	310	27894 38
Artres.	V.	Valencienn.-S.	8	8	59	819	215	159	11699 75
Ascq.	L.	Lannoy.	8	8	8	1771	451	358	16159 02
Assevent.	A.	Maubeuge.	3	22	87	148	41	35	2442 70
Attiches.	L.	Pont-à-Marcq.	4	18	18	933	261	202	12264 81
Aubencheul-au-B.	C.	Cambrai-O.	18	18	51	471	117	104	4357 00
Auberchicourt.	D.	Douai-S.	12	12	45	1462	323	259	17736 22
Aubers.	L.	La Bassée.	10	21	21	1704	442	148	16630 03
Aubigny-au-Bac	D.	Arleux.	5	14	47	1157	283	200	7122 30
Aubry.	V.	Valencienn.-N.	4	4	47	903	260	55	9831 08
Auby.	D.	Douai-O.	6	6	30	1020	292	217	11869 41
Auchy.	D.	Orchies.	3	18	23	1576	426	252	14206 93
Audencourt.	C.	Clary.	7	18	75	260	72	63	3316 37
Audignies.	A.	Bavay.	3	23	72	165	48	31	3015 33
Aulnoy.	V.	Valencienn.-S.	2	2	53	1411	269	299	15880 81
Aulnoye.	A.	Berlaimont.	1	15	80	273	73	58	6308 64
Avelin.	L.	Pont-à-Marcq.	4	14	14	1762	466	323	25396 88
Avesnelles.	A.	Avesnes-S.	1	1	103	986	258	156	12696 40
Avesnes.	A.	Avesnes.	»	»	102	3578	764	853	34902 38
Avesnes-le-Sec.	V.	Bouchain.	5	17	54	1687	468	282	18706 72
Avesnes lez-Aub.	C.	Carnières.	4	13	66	2893	715	695	15789 07
Awoingt.	C.	Cambrai-E.	4	4	63	477	141	109	9960 44
Aymeries.	A.	Berlaimont.	2	16	81	238	63	55	4444 35
Bachant.	A.	Berlaimont.	4	18	83	788	223	186	9043 78
Bachy.	L.	Cysoing.	4	19	19	950	225	164	9662 53
Bailleul.	H.	Bailleul.	»	19	19	10141	2439	1847	165678 33

NOMS DES

lères.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
.	Honoré.	Delforge.	Debaillencourt.	Planchon.
fils.	Guillemot.	Lespagnol.	Lebarbier.	Prévot.
y.	Petit.	Thévenin.	Renon.	Grandjean.
.	Danchy.	Ghesquier.	Lambert.	Erchinger.
hand.	Marchand.	Apourcheaux.	Paix.	Delbarre.
by.	Joly.	Cossart.	Cotteau.	Midavaine, Roquet.
ies.	Carlier.	Cailliez.	Janicq.	Deghaye.
emot.	Dupuis.	N.....	Deligny.	Dupuis.
in.	Dubois, J.; Dubois, P.	Direz.	Leroy.	Dubroux.
ntaine.	De la Girennerie.	Gahide.	Delecour.	Behague.
n.	Goubet.	Cacan.	Moland.	Lacroix.
eur.	Debarge; Mauroy.	Laurent.	L. Panckoucke.	Herbaut, Courmont.
ille.	Brandelet et Hardy.	Balligand.	Staincq.	Jacquot; Depienne.
aux.	Dufey.	Bonduelle.	Dumesnil.	Pollet.
ieu.	Jenart, Delzant.	Delattre.	A. Fiévet.	Gripon, Darras.
, P.-Jos.	Lepeuple, Louis.	Quiquempoix.	A. Delannoy.	Mory, Rincheval.
,	Wemacre père.	Barbier.	Faveau.	Dehaezenberghe.
ju.	Demersseman.	V. Armbouts-C.	Legrand.	Lenys.
itte-Leblon	Delbois, Mahieu.	Cateaux.	Cerf.	Delannoy, Grusos, Delmas
er.	Vandenbussche.	Meesemacker.	Campagnie.	Vandeweghe.
.	Guéry.	Fromont.	Fromont.	Rigot.
	Castelain.	Dillies.	Delecourt.	Catteau.
.	Brasseur.	V. Boussois.	Quivy.	Courtin.
, Rémy.	Lefebvre, Ladislas.	Lambelin; Mon.	Dislère.	Denneulin, Brame.
	Bernard.	V. Aubigny-au-B.	Debaillencourt.	Mayeux.
	Goguillon.	Lefranc.	Leroy.	Valin.
	Cordonnier.	Pennequin.	Delegrange.	Lesage.
ntier.	Legrand.	Dupire.	Peugniez.	Dupas.
	Pillion.	Collet.	A. Fiévet.	Dépret.
ux.	Dumarquez.	Jacquart.	Locoge.	Foulon.
euille.	Martin.	Delesalle.	Leleu.	Delplanque.
as.	Mouton.	V. Inchy.	Dacosta.	Bourdon.
et.	Jomart.	V. Bavai.	Crapez.	Moine.
ir.	Ottelart.	Dervaux.	Fromont.	Hottelart.
eau.	Piérart.	V. Aymeries.	Hennet.	Demonchy.
otours.	Jacquart.	Barbieux.	Dislère.	Lambert.
d.	Bériot.	Delimal.	Houzé.	Servant.
..	N.....	Denis.	Houzé.	Marion.
.	Vallez.	Devred.	Dumetz.	Hardoin.
ux.	Vallez; Bury, Macq.	Joly.	Millet-Tellier.	Noulin
s.	Delcroix.	Deligne.	François.	Lemaire.
.	Petoux.	Leblon.	Hennet.	Demonchy.
.	Brognet.	Lecuyer.	Hennet.	Willot.
	Loiseau	Decottignies; B.	Gellé.	Roty.
ten.	Cortyl; Demersseman	Reumaux, Dehaene.	Demessemacker.	Lahaine, Cortequisse.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, service ordinaire	TOTAUX des contributions directes pour 1848.
Baisieux.	L.	Lannoy.	9	14	14	1900	407	315	19215 73
Baives.	A.	Trélon.	7	21	131	308	76	65	3374 90
Bambecque.	Dk.	Houdschoote.	11	24	67	1168	285	186	22684 83
Banteux.	C.	Marcoing.	7	13	72	804	205	148	6628 74
Bantigny.	C.	Cambrai-O.	7	7	54	483	126	104	6762 11
Bantouzelle.	C.	Marcoing.	8	13	72	975	257	139	8160 52
Bas-Lieu.	A.	Avesnes-N.	4	4	100	423	111	95	8403 44
Baudignies.	A.	Le Quesnoy-E.	4	33	71	1065	312	240	10804 89
Bauvin.	L.	Seclin.	11	21	21	1168	323	133	9909 85
Bavay.	A.	Bavay.	»	25	70	1620	405	329	18240 77
Bavinckhove.	H.	Cassel.	4	12	53	983	257	193	12206 77
Bazuel.	C.	Le Câteau.	4	28	86	1243	325	232	14886 81
Beaucamps.	L.	Haubourdin.	5	12	12	750	209	160	9129 22
Beaufort.	A.	Maubeuge.	7	12	93	1160	279	219	12180 42
Beaumont.	C.	Le Câteau.	7	17	76	778	209	152	5419 84
Beaurain.	C.	Solesmes.	4	25	81	413	109	66	3276 59
Beaurepaire.	A.	Avesnes-S.	11	11	94	571	178	121	7013 45
Beaurieux.	A.	Solre-le-Chât.	1	15	101	340	83	57	3650 22
Beauvois.	C.	Carnières.	5	12	70	1090	286	193	7997 31
Bellaing.	V.	Valencienn.-N.	8	8	46	384	116	86	5735 12
Bellignies.	A.	Bavai.	5	29	70	755	193	134	7653 05
Berelles.	A.	Solre-le-Chât.	5	18	98	232	62	61	2815 20
Bergues.	Dk.	Bergues.	»	10	69	5967	1632	569	107511 69
Berlaimont.	A.	Berlaimont.	»	14	79	2176	647	326	26898 33
Bermerain.	C.	Solesmes.	8	27	82	1245	358	308	8575 50
Bermeries.	A.	Bavai.	3	28	66	406	117	86	5956 22
Bersée.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1759	449	235	19427 40
Bersillies.	A.	Maubeuge.	6	24	89	192	44	37	2763 93
Berthen.	H.	Bailleul.-S.-O.	6	19	35	588	148	104	10879 20
Bertry.	C.	Clary.	4	21	78	2273	564	420	11905 82
Béthencourt.	C.	Carnières.	9	17	74	1216	308	224	10922 35
Bettignies.	A.	Maubeuge.	6	25	84	201	49	31	4277 68
Bettrechies.	A.	Bavai.	4	29	68	339	103	49	4898 59
Beugnies.	A.	Avesnes-N.	8	8	100	518	148	117	7989 45
Beuvrages.	V.	Valencienn.-N.	4	4	48	1043	229	168	9631 08
Beuvry.	D.	Orchies.	3	21	29	1990	553	402	19581 64
Bévillers.	C.	Carnières.	4	12	71	1087	293	181	9669 58
Bierne.	Dk.	Bergues.	2	12	70	514	153	69	20279 08
Bissezeele.	Dk.	Bergues.	7	17	66	492	122	50	8214 17
Blaringhem.	H.	Hazebrouck-N.	12	11	59	1763	474	206	23761 38
Blécourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	422	112	76	6313 87
Boeschepe.	H.	Steenvoorde.	8	15	38	1953	412	287	23437 36
Boeseghem.	H	Hazebrouck-S.	11	11	59	1002	281	212	11711 69
Bollezeele.	Dk.	Wormhoudt.	12	25	65	1800	419	226	35401 46
Bondues.	L.	Tourcoing.-S.	7	7	7	3027	769	397	33267 »

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
mbier.	Maes.	Deberckem.	Dumesnil.	Delcour.
icart, Aug	Hancart, J.-B.	Ballez.	Delannoy.	Dutrieux.
ckaert.	Verriele.	Vanneufville.	Dubus.	Deramondt.
pin.	Lesne.	Delemer.	Bevenot.	Leclercq.
ry.	Bernard.	Basuyau.	Maréchal.	Sourmais.
ent.	Bancourt.	V. Banteux.	Bevenot.	Legrand.
nesnes.	Blanchart.	V. Avesnes.	Wargnies.	Lemoine.
.	Boez.	Duburcq.	Piérart.	Basuyaux.
laire.	Bottelle.	Méplaux.	L. Panckoucke.	Lannoy.
pez.	Coulmon.	Tréhout.	Crapez.	Delbauve, Penon.
an.	Vandenbilcke.	Deman.	Merchier.	Devynck.
quet.	Herlemont.	Lecoustre.	Lempereur.	Deghaye.
salle.	Desbonnets.	Salomez.	Piviou.	Lambelin.
bet.	Trampont.	Danjou.	D. François.	André.
ières.	Dricot.	V. Inchy.	Dacosta.	Leclercq.
ussy.	Delsarte.	Wasson.	Gaffet.	Regnault.
lard.	Macon.	Mutte.	Estassin.	Prissette.
tobaulx.	Plancq.	N.....	George.	Descamps.
is.	François.	V. Font.-au-Pir.	Hodin.	François.
in.	Dupont.	Mascaux.	Parent.	Marissal.
ot.	Prévost.	Jourdain.	Crapez.	Quétille.
ir.	Dusart.	Anselot.	George.	Colmant.
glande, I.	Delaroiere, Mouveau.	Delautre.	Herwyn.	»
l.	Emond.	Legrand.	Hennet.	Dangers.
rgeois.	Barbet.	Griffon.	Derquenne.	Darcheville.
ous.	Carlier.	V. Amfroipret.	Jenicq.	Deghaye.
ssine.	Mornave.	Regnier.	Chardot.	Cupers.
ard.	Wattremez.	V. Villers-sire-N.	Debaillencourt.	Landragin.
d.	Beck.	Vermerseh.	Lecœuche.	Delbey.
iaux.	Basquin.	Druesnes.	Libert.	Pierrard.
ut.	Dron.	Dauverchain.	Dacosta.	Beauvois.
ire.	Adam.	V. Gognie-Ch.	Debaillencourt	Tarkie.
nbaix.	Reumont.	Loyez.	Jenicq.	Dubois.
rd.	Deresmes.	V. Sars-Poteries	Wargnies.	Lienard.
	Joly.	Prévost.	A. Piévet.	Moriamé.
n.	Courtecuisse.	Comond.	Lambert.	Graveline, Sallez.
ire.	Dupont.	Thomas.	Accard.	Lemaire.
ay.	David.	Walbron.	Chardot fils.	Faucquemberghe.
rvin.	Paresys.	Knockaert.	Chardot fils.	Vermersch.
nghen.	Guerbois.	Champeaux.	Daullé.	Petillon.
sean.	Lesne.	Malvoisin.	Bonnay, Cl.	Bisiaux.
ster.	Delfly.	Damman.	Lecœuche.	Hugghe, Weens.
ret.	Bogaert.	Minne.	Leblon fils.	Vandieste.
).	Delepouve.	Leturgie.	Dupont.	Neut.
squiel.	Lecat, Lebrun.	Leignel.	Delsart-Beauvais.	Delespierre, Ghesqu.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, service ordinaire	TOTAUX des contributions directes pour 1848.
Borre.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	41	775	217	98	11011 78
Bouchain.	V.	Bouchain.	»	18	49	1463	340	255	26322 88
Boulogne.	A.	Avesnes-Sud.	5	5	101	418	140	94	10336 33
Bourbourg-Camp.	Dk.	Bourbourg.	1	20	98	2323	572	436	55204 62
Bourbourg-Ville.	Dk.	Bourbourg.	»	20	97	2503	591	466	38250 06
Bourghelles.	L.	Cysoing.	3	17	17	1204	290	200	10469 98
Boursies.	C.	Marcoing.	11	15	74	871	236	174	13233 29
Bousbecques.	L.	Tourcoing-N.	10	18	18	1900	478	134	17121 96
Bousies.	A.	Landrecies.	6	24	82	1831	469	383	14442 08
Bousignies.	A.	Solre-le-Chât.	13	24	99	617	136	137	6799 35
Bousignies.	V.	St.-Amandr.g.	5	17	29	302	88	79	4136 55
Boussières.	A.	Berlaimont.	7	18	82	228	62	56	3153 81
Boussières.	C.	Carnières.	2	10	69	855	226	202	8409 50
Boussois.	A.	Maubeuge.	6	25	90	407	82	72	5788 96
Bouvignies.	D.	Marchiennes.	4	15	28	1878	532	398	17238 70
Bouvines.	L.	Cysoing.	3	13	13	563	133	102	6366 43
Briastre.	C.	Solesmes.	3	22	79	837	227	191	11822 01
Brillon.	V.	St.-Amandr.g.	7	19	35	710	216	118	6328 67
Brouckerque.	Dk.	Bourbourg.	7	15	80	948	238	92	17453 54
Broxeele.	Dk.	Wormhoudt.	17	30	65	362	119	58	8662 83
Bruay.	V.	Valencien.-N.	5	5	51	2320	601	556	19637 53
Bruille lez-March.	D.	Marchiennes.	6	13	42	720	122	81	7592 50
Bruille-St.-Amand	V.	St.-Amandr.d.	6	18	44	2388	627	472	15928 55
Brunémont.	D.	Arleux.	3	13	46	584	178	134	3687 41
Bry.	A.	Le Quesnoy-O.	10	30	63	403	107	79	3602 92
Bugnicourt.	D.	Arleux.	4	11	44	833	205	146	10888 82
Busigny.	C.	Clary.	7	26	83	2572	708	384	22229 11
Buysscheure.	H.	Cassel.	11	23	60	815	234	152	11326 11
Caëstre.	H.	Hazebr.-Nord.	8	8	39	1703	409	285	19718 60
Cagnoncle.	C.	Cambrai-Est.	7	7	66	813	223	148	11298 42
Cambrai.	C.	Cambrai.	»	»	59	20648	5107	2504	203602 88
									208757 25
Camphin-en-Car.	L.	Seclin.	6	17	17	923	277	227	14622 81
Camphin-en-Pév.	L.	Cysoing.	5	16	16	1479	338	130	13750 36
Cantaing.	C.	Marcoing.	3	7	66	700	186	113	11346 24
Cantin.	D.	Arleux.	4	8	41	853	255	237	21110 95
Capelle.	C.	Solesmes.	7	28	84	322	96	81	5701 92
Capinghem.	L.	Armentières.	9	8	8	263	81	42	4910 57
Cappelle.	L.	Cysoing.	8	20	20	1518	386	310	16618 76
Cappellebrouck.	Dk.	Bourbourg.	6	25	83	1147	299	235	25640 09
Carnières.	C.	Carnières.	»	8	67	1498	415	325	16313 12
Carnin.	L.	Seclin.	7	18	18	429	118	76	5238 05
Cartignies.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	97	1744	561	387	24971 12
Cassel.	H.	Cassel.	»	14	49	4231	1058	791	57425 45
Câtillon.	C.	Le Câteau.	8	34	91	2508	715	494	29061 00

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres
Leduc.	Poulet.	Reytier.	Dupont.	Coupez.
De Fourmestraulx.	Wibaille.	Despretz.	Jenicq.	Cordier.
Premecque.	Pottier.	Becuwe.	Lefevre.	Bodeux.
Demeestère.	Olivier, Dansette.	Bliecq.	Thurin.	Pollet, Loridan.
Cambray.	Remy.	Moncomble.	A. Delannoy.	Leclercq.
Leclercq-Mort.	Pollet.	Lecocq.	Denabrif.	Hemery.
Pronckaert.	Deman.	Cortyl.	Duvet.	Vanhove.
Carlier.	Haplencourt.	Pouille.	Renau.	Hurriaux.
Delcroix.	Dewez, Loignon.	Hédon.	Richir.	Dauverchin, Vincent.
Lestoilles.	Diselers, Legrue.	Bury.	Dumetz.	Mercier, Cacheux.
Fichaux.	Dhespel, Buisine.	Dhalluin.	Lefebvre.	Dô.
Decaudin.	Lengrand.	Hutin.	Hodin.	Seigniez.
Mocq.	Basuaux.	V. Thiant.	Broquet.	Lenglé.
Tondeur.	Richez, Dewingle.	Roger.	Copin.	Crouwy, Lefebvre.
Fostier.	Wéry.	V. Avesnes.	Houzé.	Canevas.
Loiseau.	Deharveng.	Blanchart.	Renau.	Mervaux.
Sorreau.	Caron.	Pierchon.	Parent.	Parent.
Dhem.	Lotte.	Leclercq.	Leblond fils.	Meurillon.
Dovelez.	Liefquint.	Dennetières.	Cl. Bonnay.	Delache.
Houcke.	Kien, Thibaut.	Debreyne.	Smagghe.	Degroote, Ampen.
Vinoix.	Dreumont.	Desmarescaux.	Pavot.	Dreumont.
Varlez.	Chavatte.	Delgorge.	Lebarbier.	Tetart, Pierre.
Odeland Emile.	Monnet, Louis.	Duthoit.	Delecourt.	Lénglois.
Braquaval.	Leclercq.	Deltour.	W. Fievet.	Dallennes.
Tribou.	Rousez.	Tartulier.	Debaillencourt.	Volckrick.
Doffenies.	Dupriez; Dupriez, A.	Pouillaude.	Guillerand.	Bezin, Jurion.
Chombart.	Riddez.	Canyn.	Denabrif fils.	Coy.
Caron.	Sauvage.	Defrance.	Parent.	Gourdin.
Chrétien.	Bridelance.	V. Allenn.-l.-M.	Paix.	Leclercq.
Heem.	Outters.	Decraemer.	Dubus.	Vandenkerckhove.
Lebrun.	Charlet.	Lelong.	George.	Lion.
Dauchel.	Lardeur.	Darras.	Bourgois.	Marquère.
Valckenacre.	Huyghe.	Deblonde.	Deberdt.	Froment.
Outters.	Lelieur, Masselis.	Debreyne.	Deroubaix.	Dericke, Vermeersch.
Lerat.	Marin.	Ficheux.	Haca.	Stievenard.
Delplanque.	Legrand.	Jaclin.	Maubec.	Cottaux.
Anselin.	Waxin.	Manet.	Bevenot.	Dermy, Hector.
Fardel.	Despret.	Leclercq.	Denn.	Fontaine.
Coppin.	Martinache.	François.	Rennuit.	Moné.
Sohier.	Lebrun.	Fleurquin.	Crapez.	Gérard, Carton.
Parent.	Liénart.	Néauport.	Paix.	Amport.
Briaite.	Brame.	Tréboute.	Fliniaux.	Bataille.
Muylle.	Martein.	Ruyssen.	Duvet.	Baelen, Pierre.
Dewaele.	Duyck.	V. Bergues.	Demasur.	Cuigniet, Pierre.
Leroy.	Rigaut.	Guermonprez.	Denabrif.	Hoyez, Constantin.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, service ordinaire	TOTAUX des contributions directes pour 1848.
Inchy.	C.	Le Câteau.	7	17	76	1519	385	289	11640 48
Iwuy.	C.	Cambrai-E.	9	9	60	3774	927	755	24803 38
Jenlain.	A.	Le Quesnoy-O.	7	33	60	1025	291	233	10007 34
Jeumont.	A.	Maubeuge.	10	28	94	902	228	155	9261 40
Jolimetz.	A.	Le Quesnoy-E.	3	33	71	1034	306	220	9794 63
Killem.	Dk.	Hondschoote.	3	22	81	1348	342	208	22595 60
La Bassée.	L.	La Bassée.	»	23	23	2540	698	257	25985 10
La Flamengrie.	A.	Bavay.	6	31	64	354	114	64	3089 86
La Gorgue.	H.	Merville.	5	18	31	3274	907	585	39703 49
La Groise.	C.	Le Câteau.	»	»	»	1076	297	205	13741 37
Lallaing.	D.	Douai-N.	6	6	28	1837	498	334	1061 67
La Longueville.	A.	Bavay.	5	28	74	1220	377	251	17201 63
Lambersart.	L.	Lille-O.	3	3	3	1161	303	214	19721 42
La Magdeleine.	L.	Lille-C.	2	2	2	1528	383	278	21217 83
Lambres.	D.	Douai-O.	2	2	35	718	231	155	17213 25
Landas.	D.	Orchies.	4	22	30	2378	621	477	25288 21
Landrecies.	A.	Landrecies.	»	17	84	3991	983	710	47662 79
La Neuville.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	401	122	93	4424 49
Lannoy.	L.	Lannoy.	»	12	12	1602	345	273	11047 83
Larouillies.	A.	Avesnes-S.	9	9	111	592	142	102	7298 92
Lauwin-Planq.	D.	Douai-O.	3	3	32	562	155	124	7249 10
Le Câteau.	C.	Le Câteau.	»	25	83	7686	1808	1441	78868 45
Lecelles.	V.	St.-Amand r.g.	2	14	39	2233	613	350	27485 29
Lécluse.	D.	Arleux.	5	11	44	1687	441	367	11642 17
Lederzeele.	Dk.	Wormhoudt.	19	32	66	1548	480	199	32521 91
Ledringhem.	Dk.	Wormhoudt.	4	24	57	702	176	129	13490 81
Leers.	L.	Lannoy.	3	15	15	2140	317	219	15272 48
Leffrinckbouke.	Dk.	Dunkerque-E.	6	6	79	281	69	35	6698 55
Le Maisnil.	L.	Haubourdin.	11	19	19	558	165	64	6334 68
Le Quesnoy.	A.	Le Quesnoy.	»	34	68	3551	847	671	39559 11
Lesdain.	C.	Marcoing.	8	10	69	1047	254	164	8930 02
Le Grand-Fayt.	A.	Avesnes-S.	9	9	93	593	186	123	9736 62
Les Moëres.	Dk.	Hondschoote.	6	14	75	912	164	60	19157 40
Les Moulins.	L.	Lille-S.-O.	2	2	2	4417	868	740	79634 24
Le Petit-Fayt.	A.	Avesnes-S.	9	9	93	441	141	91	7690 15
Lesquin.	L.	Seclin.	7	8	8	1249	303	135	17443 57
Leval.	A.	Berlaimont.	3	10	82	569	155	91	7694 69
Lewarde.	D.	Douai-S.	7	7	40	1138	197	161	10918 25
Lezennes.	L.	Lille-S.-E.	6	6	6	1250	289	240	8511 35
Les Fontaines.	A.	Solre-le-Chât.	2	11	98	413	98	87	2463 17
Liessies.	A.	Solre-le-Chât.	6	10	112	1211	344	267	7051 12
Lieu St-Amand.	V.	Bouchain.	2	17	51	638	145	114	8339 84
Ligny.	C.	Clary.	3	15	72	1710	462	204	15101 45
Ligny.	L.	Haubourdin.	5	12	12	140	43	48	1541 88

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Basquin, J.	Bourdou.	Leduc.	Dacosta.	Vallez.
Raoult.	N..., N...	Ramon.	Delalonde.	Trannoy, Fouquet.
Bassez.	Petoux.	Crepin.	Pierart.	Cordier.
Poulet.	Cantiniaux.	Montay.	Trétan.	Pagnier.
Murgeon.	Dutrieux.	Lancelle.	Riquet.	Fontaine.
Daunoot.	Bollengier.	Leseuq.	Deroubaix.	Heyse.
Ybert.	Candellier, Camille.	Gerin.	Denabrif.	Wallart.
Crasquin.	Mirland.	Denis.	Janicq.	N....
Duquenne.	Lequien, Joye.	Delahaye.	Vermersch.	Boidin, Laurence.
Leblond.	Denise.	V. Câtillon.	Leblond.	Dematte.
Housseaux.	Vion.	Lebon.	Deligny.	Bouez, Mocq.
Wette.	Derome.	Lebon.	Delpature.	Hanicq.
Meurisse.	Selosse.	Desplanques.	Hochart.	Dangremont.
Bonnier.	Dupriez.	Blanquart.	Cuvelier.	Quef.
Lecq.	Hette.	Rocquet.	Desuède.	Melayers.
Dubois.	Duflot.	Mallet.	Lambert.	Mercier, Fabre.
Thomas.	Ancelet, Bonnaire.	Desse.	Descamps.	Drombies, Lefebvre.
Mazinghe.	Hochin.	Lefever.	Chardot.	Chrétien.
Parent.	Thieffry.	Gourdin.	Fiévet.	Herbaux.
Contesse.	Hédon.	Barbet.	Cantel.	Baille.
Lefebvre.	Cauchy.	Cayez.	Locoge.	Fievet.
Herbert-Houch.	N..., N...	Vallez.	Joveneau.	Kirchner, Sommain.
Bouchart.	Roseau.	Lahaye.	Colas.	Choteau, Legrand.
Couppe.	Lony.	Agache.	A. Delannoy.	Bauduin.
Woostelandt.	Wanheeghe.	Lubey, Dezeure.	Debavay.	Persyn.
Blondé.	Wispelaere.	Lameyse.	Fleurynck.	Blaevoet.
Salembier-Dh.	Dubar, Louis.	Drubay.	Fiévet.	Jonville.
Galloo.	Leuregans.	V. Uxem.	Fonteyne.	Moison.
Bartier.	Debacque.	Cornille.	Delegrange.	Watrelos.
Prévost.	Beauvais, Piette.	Babeur.	Dupont.	Delcroix, Trefoin.
Potin.	Lefebvre.	Richez.	Dumotiez.	Debret.
Prangère.	Hulin.	Lagache.	Lion.	Denis, Saladin.
Bollengier.	Gueraert.	Omiez.	Fonteyne.	Ryckebusch. (luin.
Bériot.	Bonte, Parsy.	Herlemont.	Bonnet.	Duhem, Lorthioir, Dhal-
Bevenot.	Vitrant.	N...	Lion.	Paul.
Lamblin.	Chuffart.	Nollet.	Panckoucke V.	Momon.
Wiltrant.	Wiars.	Lemaire.	Hennet.	Fromont.
Penin.	Pierrache.	Pottier.	Dupont.	Rincheval.
Descamps.	Lefebvre-Détourmignies.	Defief.	Delecour.	Levat, Auguste.
Lefebvre.	Heuclin.	Brunet.	George.	Douchez.
Lhomme.	Rousseau.	Coppée.	Delannoy.	Florentin.
Bruneau.	Prouveur.	Garçon.	Minne.	Cardon.
Robert.	Soyez.	Lefebvre.	Hodin.	Carlier, Gernez.
Waymel.	Fouquart.	V. Beaucamps.	Pivion.	Dhennin.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, service ordinaire	TOTAUX des contributions directes pour 1848.
Lille.	L.	Lille.	»	»	»	75430	16327	5747	792379 14 705462 89 743201 08
Limont-Fontaine.	A.	Maubeuge.	9	10	86	533	156	113	4813 05
Linselles.	L.	Tourcoing-N.	10	15	15	3656	908	260	36072 64
Locquignol.	A.	Le Quesnoy-E.	7	35	75	646	168	124	12330 14
Loffre.	D.	Douai-S.	6	6	39	168	57	45	4760 86
Lomme.	L.	Haubourdin.	10	6	6	2480	626	500	26218 52
Lompret.	L.	Quesnoy-sur-D	5	7	7	603	159	72	7633 52
Looberghe.	Dk.	Bourbourg.	6	19	78	1577	396	129	30263 70
Loon.	Dk.	Gravelines.	8	14	89	1845	483	191	39119 10
Loos.	L.	Haubourdin.	3	5	5	4117	550	276	28454 76
Lourches.	V.	Bouchain.	5	12	51	3036	574	559	8175 36
Louvignies-Bavay.	A.	Bavay.	1	24	71	656	160	117	8591 95
Louvignies-Ques.	A.	Le Quesnoy-E.	3	31	71	1110	312	223	10613 46
Louvil.	L.	Cysoing.	3	14	14	750	194	166	5804 82
Louvroil.	A.	Maubeuge.	2	16	86	812	210	166	8403 90
Lynde.	H.	Hazebrouck-N	10	10	57	809	236	178	16223 80
Lys lez-Lannoy	L.	Lannoy.	1	13	13	1375	223	153	9937 54
Maing.	V.	Valenciennn.-S.	7	7	58	1692	453	300	18571 86
Mairieux.	A.	Maubeuge.	5	24	89	499	108	101	6129 31
Malincourt.	C.	Clary.	7	20	76	980	247	100	11174 04
Marbaix.	A.	Avesnes-S.	7	7	95	995	279	264	9694 19
Marchiennes-Cam	D.	Marchiennes.	2	17	33	377	98	66	5685 10
Marchiennes-Ville	D.	Marchiennes.	»	18	33	2965	738	510	26832 27
Marcoing.	C.	Marcoing.	2	8	67	1709	416	181	15433 50
Marcq.	D.	Arleux.	10	15	48	528	139	101	10786 98
Marcq-en-Barœul	L.	Tourcoing-S.	10	4	4	3937	878	649	46646 99
Mardyck.	Dk.	Dunkerque-O.	10	10	87	411	91	68	8701 95
Maresches.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	58	855	227	197	7099 49
Maretz.	C.	Clary.	4	23	80	2485	674	502	18664 15
Marly.	V.	Valenciennn.-E.	2	2	53	1258	303	223	22351 24
Maroilles.	A.	Landrecies.	6	12	90	2210	665	395	41543 94
Marpent.	A.	Maubeuge.	7	26	91	593	111	148	4667 95
Marquette.	L.	Lille-O.	5	5	5	1746	439	347	18376 48
Marquette.	V.	Bouchain.	4	22	49	1826	497	411	16192 79
Marquillies.	L.	La Bassée.	6	18	18	1097	319	143	8822 82
Masnières.	C.	Marcoing.	3	7	66	1697	419	308	17460 57
Masny.	D.	Douai-S.	9	9	42	916	270	152	15247 18
Mastaing.	V.	Bouchain.	3	21	47	830	206	184	9878 09
Maubeuge.	A.	Maubeuge.	»	18	84	7328	1519	261	67545 81
Maulde.	V.	St.-Amandr.g.	7	19	44	1256	296	266	8512 12
Mauroy.	C.	Le Câteau.	7	27	86	798	202	150	4207 38
Mazinghien.	C.	Le Câteau.	8	34	90	1127	268	192	8462 91

NOMS DES

ıires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
·Pollet.	Roussel, ✲, Richebé, ✲, Gentil, Delattre, Delespaul, ✲.	V. page 107.	Dujardin. Dibos, ✲. De Montigny, ✲. De St-Marceaux.	» » »
ı, Xavier.	Colson, Adolphe.	Wallez.	L. François.	Cauchon.
ɪre.	Leroux, Clarisse.	Guichard.	Delsart-Beauvais.	Herbeaux, Deltour.
ɜnard.	Applencourt.	Joffrain.	Riquet.	Boutteaux.
.	Blanchart.	V. Montigny.	Dupont.	Saudemond.
›-Butin.	Delattre.	Saumade.	J.-B. Bonnet.	Cocrette, Pierre.
ɔ.	Desbonnet.	Meurillon.	Hochart.	Quennesson.
ɔn.	Dubois.	Leps.	Vanwormhoudt, ✲	Vanhersel.
ɛval, Al.	Longueval, Pierre.	Devulder.	Demarle.	Pruvost, Panier.
n.	Ladin.	Lemahieu.	Lefevre.	Odent.
ıelet.	Cartry, Pol.	V. Neuville-s.-l'Esc.	Lebarbier.	Gratepanche.
ʻom.	Deghage.	V. Bavai.	Crapez.	Moine.
au.	Sénéchal.	Tilmont.	Dupont.	Delettre.
nide.	Delboe.	Delemer.	Gellé.	Doignies.
et.	Alvin.	V. Hautmont.	Quivy.	Mervaux.
ɔte.	Deman.	Verstavel.	Daullé.	Maerten.
ɔhin.	Echevin.	Verbecq.	Fiévet.	Meurisse.
ɔ.	Rigaud.	Garcon.	Brasselet.	Thuillet.
.	Paternost.	Godry.	Debaillencourt.	Cagnieaux.
lle.	Levaux.	Malaquin.	Chevassus.	Delbart.
ɛane.	Wery.	Courtin.	Dhaisne.	Juniet, Debeaumont.
a.	Lesens.	V. Rieulay.	Cotteau.	Dubois.
ma.	Thery, Rocquet.	Rousselle.	Cotteau.	Regembal, Cocqueau
.	Dufresnoy.	Salez.	J. Legrand.	Harfaux, Vasseur.
.	Delécolle.	V. Marquette.	Leroy.	Boubers.
	Despature, Honoré.	Midavaine.	Folet.	Rogez, Delos.
illier.	Chevalier,	Louf.	Legrand.	Dequidt.
ıtier.	Sueur.	Martin.	Piérart.	Maliet.
eux.	Leduc.	Macherie.	Maubec.	Copart, Lor.
ɜneux.	Druesne.	Desoblin.	Decoupigny.	Luciez.
ier.	Brissy.	Gobert.	Léon.	Jean, Vendois.
eart.	Jouf.	V. Jeumont.	Lebrun.	Ronflette.
du Péage.	Salembier.	Héroguer.	Darcy.	Duprez.
ar.	Wignolle.	Lemaire.	Denn.	Rocquet, Wagnez.
ɔart.	Brunel.	Descamps.	Denabrif fils.	Dhainaut.
elliez.	Bail.	Barenne.	Dumotiez.	Maillot, Guinet.
.	Laurent.	Dubrule.	Tailliar.	Laurent.
lle.	Miens.	Coupé.	Minne.	Beaumont.
	N....	Bafaleur.	Quivy.	Delgorge, Tretan.
t.	Gorez.	Gonet.	Baligand.	Delhaye.
.	Taine.	Moine.	Maubec.	Delsautière.
x.	Lemoine.	Houzé.	Leblond.	Lacoche.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, service ordinaire	TOTAL des contribu direct pour 1
Mecquignies.	A.	Bavay.	3	22	73	1054	306	224	612
Mérignies.	L.	Pont-à-Marcq.	2	16	16	964	255	208	1369
Merkeghem.	Dk	Wormhoudt.	14	28	68	828	210	80	1457
Merris.	H.	Bailleul-S.-O.	6	11	35	1247	342	248	1477
Merville.	H.	Merville.	»	14	36	6079	1740	1285	8235
Méteren.	H.	Bailleul-S.-O.	3	15	32	2512	643	348	4313
Millam.	Dk.	Bourbourg.	12	26	79	874	236	125	2423
Millonfosse.	V.	St.-Amandr.g.	3	15	35	551	162	121	588
Mœuvres.	C.	Marcoing.	8	16	67	903	250	189	1027
Monceau-St.-W.	A.	Berlaimont.	5	8	85	622	181	140	819
Monchaux.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	490	122	98	782
Moncheaux.	L.	Pont-à-Marcq.	12	26	26	1010	282	227	1051
Monchecourt.	D.	Arleux.	8	13	46	702	472	118	1330
Mons-en-Bar.	L.	Lille-N.-E.	3	3	3	1043	238	182	1134
Mons-en-Pév.	L.	Pont-à-Marcq.	6	20	20	1796	525	297	2347
Montay.	C.	Le Câteau.	3	26	83	426	89	72	660
Montigny.	C.	Clary.	2	18	75	1049	263	176	792
Montigny.	D.	Douai-S.	8	8	41	827	248	198	982
Montrécourt.	C.	Solesmes.	7	19	77	312	94	67	451
Morbecque.	H.	Hazebrouck-S.	4	4	51	3817	1085	457	3095
Morenchies.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	106	30	23	227
Mortagne.	V.	St.-Amandr.d.	7	19	45	1498	319	320	1036
Mouchin.	L.	Cysoing.	9	24	24	1467	364	100	1461
Moustiers.	A.	Trélon.	7	18	120	281	61	43	356
Mouveaux.	L.	Tourcoing-S.	5	8	8	2149	490	323	1603
Naves.	C	Cambrai-E.	7	7	64	981	244	202	959
Neuf-Berquin.	H.	Merville.	3	15	34	1478	390	274	1147
Neuf-Mesnil.	A.	Bavay.	9	16	79	230	55	35	155
Neuville.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	76	739	178	145	561
Neuville-en-Ferr.	L.	Tourcoing-N.	5	18	18	2576	381	232	1595
Neuville-St.-Remy	C.	Cambrai-O.	2	2	57	931	204	156	834
Neuville-sur-l'Esc	V.	Bouchain.	3	15	54	780	203	120	889
Neuvilly.	C.	Le Câteau.	5	23	80	2082	532	400	1631
Nieppe.	H.	Bailleul-N.-E.	8	27	21	3550	791	614	4027
Niergnies.	C.	Cambrai-E.	3	3	62	571	136	104	765
Nivelle.	V.	St.-Amandr.g.	3	15	31	1268	431	287	1038
Nomain.	D.	Orchies.	3	21	25	2384	644	450	3173
Noordpeene.	H.	Cassel.	7	20	57	1440	406	301	1961
Noyelles.	A.	Berlaimont.	8	12	82	516	143	93	1171
Noyelles.	C.	Marcoing.	3	6	65	588	164	128	938
Noyelles.	L.	Seclin.	3	9	9	439	111	23	420
Noyelles-sur-Selle	V.	Bouchain.	5	13	54	720	182	111	851
Obies.	A.	Bavay.	4	21	71	1166	309	274	891
Obrechies.	A.	Maubeuge.	7	16	95	292	87	66	304
Ochtezeele.	H.	Cassel.	6	19	55	521	149	111	1247

NOMS DES

laires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
un.	Delvallée.	Lemaire.	Renau.	Demeure.
ieau.	Rogez.	Fromentel.	Dislère.	Gaultier.
taille.	Focken.	Caulier.	Dupont.	Hugoo.
ter.	Staes.	Debaudt.	Leclercq.	Merchez.
aeghe.	Delassus, Boudville.	Legrand.	Brachelet.	Pruvost, Fautecœur.
s.	Plouvier, Barrot.	Plaetevoet.	Baelde.	Heusile, Devigne.
au.	Desmidt.	Goris.	Bourgois.	Viard.
abant.	Evrard.	V. Hasnon.	Richir.	Dupret.
ou.	Labalette.	Lecœuvre.	Foulon.	Pagniez.
ier.	Mutte.	Bauduin.	L. François.	Bernier, Chartiaux.
ssy.	Tiétard.	Delsart.	Brasselet.	Claisse.
lebault.	Devienne.	Dethoor.	Chardot.	Bauduin.
al.	Héroguez.	Cousin.	Peugniez.	Parent.
on	Becquet.	Masse.	Cuvelier.	Dupire.
ois.	Boutry.	Ghémar.	Chardot.	Lagache, Deregnaucourt.
Danjou.	Lecerf.	Dumortier.	Joveneau.	Doise.
t.	Galiègue.	Lequin.	Libert.	Tinturier.
net.	Desmons.	Wantiez.	Tailliar.	Jovenet.
nas.	Pamart.	V. Saulzoir.	Copin.	Dhaussy.
lorez.	Deyne, Delaire.	Malrant-Verstraete	Iserby.	Pihen, Levecque.
el.	Hecquet.	V. Tilloy.	Maréchal.	Hocquet.
and.	Liétard.	Dewatine.	Baligand.	Delmotte.
lle.	Choteau.	Deleporte.	Delannoy.	Graveline.
ux.	Fosset.	Bultez.	Delannoy.	Crouy.
geois.	Mullier, Loridant.	Deleruyelle.	Delsart-Beauvais.	Pottier.
tire.	Lemaire.	Bury.	Bonnay.	Lefebvre.
tz.	Ducroquez.	Cousin.	Leroy.	Valquenart.
rveng.	Broudchoux.	Honoré.	Renau.	Champagne.
iemart.	Garçon.	Delvigne.	Pavot.	Caffiau.
tem.	Glorieux, Dewitte.	Devrainne.	Thurin.	Biscop.
nage.	Pluvinage.	Delebarre.	Cl. Bonnay.	Degraincourt.
he.	Fauvelle.	Moreau.	Broquet.	Noulet.
iez.	Ledieu.	Bricout.	Accard.	Cavrot, père et fils.
re-Salemb.	Delbecque, Romon.	Cornette.	Rouzé-Duflos.	Derensy, Roussel.
nage.	Briez.	Larsonneur.	François.	Demailly.
ier.	Dumez.	Maréchal.	Colas.	Fromont, Dufernez.
ue.	Bailly.	Desmarescaux.	Bocquet.	Leleu, Wacquiez.
.	Blondé.	Devos.	Merchier.	Bateman.
ier.	Belot.	Bonlinguez.	Lion.	Maton.
ez.	Cureur.	Decaudain.	J. Legrand.	Cany.
it, Henri.	Chivoré.	Quaghebeur.	Louchet.	Monpays.
ez.	Bury.	Nanynck.	Dumetz.	Fleury.
dart.	Piérard.	Selliez.	Renau.	Sohier.
rt.	Julien.	Bottiaux.	D. François.	Dubray.
s.	Vangravelynghe.	Delautre.	Campagnie.	Lefebvre.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu. du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	NOMRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, service ordinaire	TOTAUX des contributions directes pour 1848.
Odomez.	V.	Condé.	4	15	46	351	80	67	3473 92
Ohain.	A.	Trélon.	2	16	119	1102	303	208	6984 26
Oisy.	V.	Valencienn.-S.	7	7	49	182	60	50	4041 05
Onnaing.	V.	Valencienn.-E.	6	6	57	3443	1344	275	35317 27
Oost-Cappel.	Dk.	Hondschoote.	7	23	82	305	116	76	9087 59
Orchies.	D.	Orchies.	»	18	26	3524	907	702	36697 42
Ors.	C.	Le Câteau.	7	32	89	1322	301	229	14699 50
Orsinval.	A.	Le Quesnoy-O.	3	37	60	528	143	120	5840 04
Ostricourt.	L.	Pont-à-Marcq.	10	24	24	820	247	105	10258 22
Oudezeele.	H.	Steenvoorde.	6	16	53	1037	252	180	10925 08
Oxelaëre.	H.	Cassel.	2	12	49	530	138	103	11877 43
Paillencourt.	C.	Cambrai-O.	11	11	60	1246	316	227	17583 84
Pecquencourt.	D.	Marchiennes.	6	12	33	1438	403	300	15141 36
Pérenchies.	L.	Quesnoy-s.-D.	5	10	10	914	230	162	12176 16
Péronne.	L.	Cysoing.	4	13	13	573	154	88	3648 19
Petite-Forêt-de-R.	V.	St.-Amand r.d.	8	4	44	777	165	125	8080 19
Petite-Synthe.	Dk.	Dunkerque-O.	5	5	82	1877	458	175	25123 86
Phalempin.	L.	Pont-à-Marcq.	9	15	15	1376	377	305	16835 63
Pitgam.	Dk.	Bergues.	11	20	76	1695	441	183	40707 83
Poix.	A.	Le Quesnoy-E.	8	29	77	2057	512	296	14022 51
Pommereuil.	C.	Le Câteau.	4	31	87	1343	362	193	9770 31
Pont-à-Marcq.	L.	Pont-à-Marcq.	»	14	14	826	221	155	10772 23
Pont-sur-Sambre.	A.	Berlaimont.	4	15	80	1320	339	282	13806 61
Potelles.	A.	Le Quesnoy-E.	2	36	70	242	80	70	4551 54
Pradelles.	H.	Hazebr.-Sud.	6	6	39	376	114	68	5658 88
Premesques.	L.	Armentières.	8	10	10	1095	317	211	11120 53
Préseau.	V.	Valenc.-Est.	6	6	57	1709	427	327	15038 68
Preux-au-Bois.	A.	Landrecies.	5	22	80	1646	466	193	8042 80
Preux-au-Sart.	A.	Le Quesnoy-O.	6	39	69	453	125	85	5592 43
Prisches.	A.	Landrecies.	7	12	91	1630	466	387	17713 27
Prouvy.	V.	Valenc.-Sud.	8	8	58	682	195	147	6992 23
Proville.	C.	Cambrai-O.	2	2	61	452	135	112	10389 19
Provin.	L.	Seclin.	10	21	21	1159	314	181	8423 64
Quaëdypre.	Dk.	Bergues.	5	15	67	1875	477	149	41427 35
Quaroube.	V.	Valenc.-Est.	7	7	58	2246	827	435	23792 72
Querenaing.	V.	Valenc.-Sud.	9	9	59	510	136	114	6947 »
Quesnoy-s.-Deûle	L.	Quesnoy-s.-D.	»	11	11	4184	1052	424	50937 35
Quiévelon.	A.	Maubeuge.	8	19	95	301	83	62	2165 76
Quiévrechain	V.	Valenc.-Est.	10	10	61	893	319	124	9375 17
Quiévy.	C.	Carnières.	6	18	75	2917	776	588	22332 31
Raches.	D.	Douai-Ouest.	7	7	26	1220	324	20	11918 85
Radinghem.	L.	Haubourdin.	6	13	13	1280	339	264	13413 09
Raillencourt.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	870	236	124	12657 87
Raimbeaucourt.	D.	Douai-Ouest.	10	10	25	1996	557	386	22603 88
Rainsars.	A.	Trélon.	8	7	108	260	81	54	3520 85

NOMS DES				
Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Patoir.	Delacoste.	V. Fresnes.	Guillerand.	Autem.
Blaise.	Brillet.	Dupont.	Dutil.	Divry.
Pillion.	Plachart.	V. Hérin.	Parent.	Guisgand.
Deslinsel.	Plichon, Bavay.	This.	De Coupigny.	Sodoyez, Finet.
Geeraert.	Vandenameele.	Florisoone.	Chalanton.	Becue.
Gruyelle-Mallet	Delmer, Cornaille.	Charles.	Bocquet.	Henno, Laurent.
Sellier.	Ducarme.	Ghyselynck.	Lempereur.	Lepape.
Pillion.	Denimal.	Marchand.	Piérart.	Cappeliez.
Crampon.	Deprez.	Dorchies.	Chardot.	Lefebvre.
Vandenberghe.	Fauverghe.	Blaevoet.	Duvet.	Kiers.
Faes.	Dutailly.	Serleys.	Dekytspotter.	Wyon.
Tétar.	Delmotte.	Basuyau.	Debaillencourt.	Laurent, Hénot.
Caudrelier.	Laden.	Havez.	Tailliar.	Lion, Degord.
Fauquembergue	Bouchery.	Maréchal.	J.-B. Bonnet.	Hequin.
Lefebvre.	Constant.	Segon.	Panckoucke, Viet	Duhamel.
Lambert.	Pillion.	V. Aubry.	A. Fiévet.	Delhaye.
Maegherman.	Fonteyne.	Delaeter.	Legrand.	Deprey.
Dillies.	Mallez.	Jaclin, Duthoit.	L. Panckoucke.	Hugot.
Dewaele.	Ducrocq.	Janssen.	Royau.	Verrons.
Dehore.	Druesne.	Barbier.	Pavot.	Pavot, Roland.
Cloez.	Solvent.	Chauwin.	Lempereur.	Chandier.
Dupont.	Desprez.	Deregnaucourt.	Dislère.	Willemot.
Brissy.	Grard.	Wallez.	Hennet.	Lefebvre.
Dorléans.	Carton.	V. Villereau.	Riquet.	Preuvot.
Bateman.	Villette.	Top.	Leclercq.	Ruckebusch.
Roussel.	Delobel.	Gerin.	J.-B. Bonnet.	Fouquart.
Chuffart.	Roland.	Brasselet.	Fromont.	Delcroix.
Naveau.	Demade.	Bracq.	Descamps.	Chandelier.
Tacq.	Dehove.	Malaquin.	X. François.	Levêque.
Blondeau.	Machelart.	Cambreleng.	Estassin.	Brassart.
Herment.	Longpret.	Jaclin.	Brasselet.	Claisse.
Crépin.	Laude.	Dorchies.	Moland.	Stievenard.
Thobois.	Cramette.	Leroy.	L. Panckoucke.	Duriez.
Deniele.	Debavelaere.	Lagatie.	Cuvelier.	Degomme.
Cazin.	Faiderbe.	Ricourt.	Dechertemps.	Merlin, Brasseur.
Lecompte.	Dantriez.	V. Artres.	Brassclet.	Richard.
Fretin.	Berthe, Lelong.	Taffin.	Devemy.	Dejean, Ghesquière.
Hazard.	Boisse.	V. Aibes.	Renon.	Mangal.
Libert.	Bouvez.	Montaigne.	Bruneau.	Leduc.
Huet.	Delecœuille, Méresse.	Mulet.	Millet-Tellier.	Lacourt, Machu.
Denis.	Montagne.	Gadenne.	Luce.	Bataille.
Brice.	Wattel.	Neuwe.	Ferru.	Carrière.
Briffaut.	Normand.	V. Sailly.	Cl. Bonnay.	Degroise.
Debruille.	Dapvril.	Houcke.	Luce.	Geffroy.
Thiébaut.	Bossaut.	Soufflet.	Salomé.	Moucheront.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, service ordinaire	TOTAUX des contributions directes pour 1848.
Raismes.	V	St.-Amandr.d.	7	5	46	3618	872	480	33457 33
Ramillies.	C	Cambrai-Est.	4	4	65	493	150	119	9852 72
Ramousies.	A	Avesnes-Nord.	8	8	98	647	156	119	6234 08
Recquignies.	A.	Maubeuge.	5	24	89	386	91	78	3760 45
Renescure.	H.	Hazebr.-Nord.	15	15	60	1681	465	316	21005 83
Reumont.	C.	Le Câteau.	5	24	79	898	231	208	5520 78
Rexpoëde.	Dk.	Hondschoote.	6	19	78	1977	478	341	30204 21
Ribécourt.	C.	Marcoing.	3	11	70	730	196	149	10721 30
Rieulay.	D.	Marchiennes.	4	15	33	405	116	76	2944 66
Rieux.	C.	Carnières.	4	10	69	1955	486	322	12691 37
Robersart.	A	Landrecies.	5	23	80	305	81	80	3747 77
Rœulx.	V.	Bouchain.	3	15	52	1081	282	189	8048 89
Rombies et March	V.	Valenc.-Est.	9	9	63	513	»	94	9060 37
Romeries.	C.	Solesmes.	3	23	83	940	257	151	11065 09
Ronchin.	L.	Lille-Sud-Est.	6	6	6	1565	380	294	16459 44
Roncq.	L.	Tourcoing-N.	6	15	15	3378	795	536	32192 53
Roost-Warendin.	D.	Douai-Ouest.	8	8	27	1071	307	244	10349 78
Rosult.	V.	St.-Amand r.g.	6	18	33	1477	405	288	17566 41
Roubaix.	L.	Roubaix.	»	11	11	31039	5063	957	459686 45
Roucourt.	A.	Le Quesnoy-E.	4	30	72	277	75	67	2161 25
Roucourt.	D.	Douai-Sud.	7	7	40	301	94	73	6092 82
Rousies.	A.	Maubeuge.	3	21	87	391	132	88	6080 88
Rouvignies.	V.	Valenc.-Sud.	7	7	54	221	59	42	3879 39
Rubrouck.	H.	Cassel.	2	23	61	1574	415	279	34612 24
Ruesnes.	A.	Le Quesnoy-E.	4	38	68	480	145	70	8402 73
Rumegies.	V.	St.-Amand r. g.	8	20	36	1616	397	270	16660 84
Rumilly.	C.	Marcoing.	4	6	64	1885	533	382	14782 61
Sailly.	C.	Cambrai-O.	5	5	57	531	155	122	6506 83
Sailly.	L.	Lannoy.	3	12	12	917	203	154	10040 72
Sainghin-en-Mél.	L.	Cysoing.	5	11	11	1706	441	315	16054 04
Sainghin-en-Wep.	L.	La Bassée.	11	18	18	2093	606	232	20132 14
Sains.	A.	Avesnes-Sud.	7	7	109	1462	395	255	19131 53
St.-Amand.	V.	St.-Amand.	»	12	38	9453	2881	1842	89579 79
St.-André.	L.	Lille-Ouest.	5	5	5	845	235	165	10848 48
St.-Aubert.	C.	Carnières.	7	16	66	2437	671	566	14322 21
St.-Aubin.	A.	Avesnes-Nord.	6	6	90	648	192	123	10196 78
St.-Aybert.	V.	Condé.	5	18	58	373	75	55	7724 »
St.-Benin.	C.	Le Câteau.	3	27	85	655	169	126	7037 42
St.-Georges.	Dk.	Gravelines.	3	18	95	306	70	55	7480 73
St.-Hilaire.	A.	Avesnes-Nord.	2	2	90	751	242	173	12009 29
St.-Hilaire.	C.	Carnières.	5	15	74	2007	561	460	13468 15
St.-Jans-Cappel.	H.	Bailleul-N.-E.	3	19	32	1099	228	164	6694 42
Ste.-Marie-Cappel	H.	Cassel.	3	11	47	934	251	197	16156 65
St.-Martin.	C.	Solesmes.	7	27	83	710	209	153	6436 72
St.-Momelin.	Dk.	Bourbourg.	20	39	72	267	76	42	7805 14

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Baudrin.	Demonet, Préant.	Merlin.	A. Fiévet.	Delattre, Beauchamps.
N....	Vasseur	Houssoy.	Maréchal.	Sourmais.
Trempont.	Moutier.	Roland.	Salomé.	Fontaine.
Deroisin.	Delforge.	Dubuisset.	Lebrun.	Guérin.
Dupuis.	Bayon.	Kerckhove.	Savary.	Vandenbogaerde.
Hocquet.	Robert.	Blas.	Maubec.	Lecigne.
Deprez.	Masselis.	Hopsomère.	Chalanton.	Desquand.
Lenoir.	Debus.	Dubois	Legrand.	Carré.
Lemaire.	Wuibaut.	Leclercq.	Tailliar.	Bourez.
Doise.	Wuilmot.	Bresson.	Delalonde.	Leprêtre, Leroy.
Hallez.	Briastre.	Soufflet.	Midy.	Catteau.
Risbourg, Th.	Risbourg. J.-B.	Dercine.	Minne.	Baron.
Delcroix-Mallet	Pouille.	Dubois.	Decoupigny.	Delvallé, Desespring.
Douay.	Laurent.	Poretz.	Gaffet.	Briastre.
Meurisse.	Lestienne.	Monchy.	Panckoucke, Viet.	Valin.
Duquesnoy.	Bonduelle, Delannoy	Nanynck.	Thurin.	Delahousse, Bonduel.
Dechattenet.	Pinquet.	Rogie.	Luce.	Lefebvre, Dhaine.
N.. .	N....; N....	Petit.	Richir.	Desespringalle.
Delattre.	Delerue, Duthoit, Motte-	Maës, Desprez.	Leconte.	Selosse, Ramser, Mullier
Flament.	Huin. [Bredart	V. Englefontaine.	Riquet.	Monnier.
De Mégille.	Debesse.	Tison.	Dupont.	Poutrain.
Thomas.	Laurent.	Delcambre.	Lebrun.	Devaux.
Landrieu.	Delille.	V. Prouvy.	Broquet.	Destambert.
D'Hont.	Dumoulin.	Dewaele.	Campagnie.	Pierens.
Manfroy.	Lobelle.	Demont.	Piérart.	Merieaux.
Delobelle.	Martin.	Balligand.	Colas.	Bauduin.
Pourpoint.	Maniez	Ségard.	Dumotiez.	Carré.
Lucas.	Laude.	Lefebvre.	Cl. Bonnay.	Pique.
Rouzé.	Rohart.	Delvallée.	Fievet.	Cardon.
Masquelier.	Pollet.	Deleporte.	Panckoucke, Viet	Lecomte.
Ramon.	Lallement.	Th. Brassart.	Denabrif fils.	Dilly, Douglos.
Maufroy.	Fosset.	Canonne.	Salomé.	Eliet.
Nicolle.	Barbieux, Debettigny	Joffrain.	Fleury.	Lejeune, Taillies.
Solignac.	Herbin.	Malfait.	Hochart.	Dumortier.
Vallez.	Mascaux.	Dupuis.	Delalonde.	Moreau, Boucly.
Willot.	Lecomte.	Largillière.	L. François.	Noiret.
Saintenois.	Joisse.	V. Crespin.	Bruneau.	Deleval.
Millot.	Valet.	Demasrescaux.	Joveneau.	Vertray.
Louf.	Fournier.	Vangraefscheppe.	Demarle.	Coolen.
Meunier.	Bériot.	Fromont.	Houzé.	Limosin.
Defaux.	Hénaut.	Becart.	Millet-Tellier.	Sorriaux.
Billiau, L.-Eug.	L.-A. Billiau.	Plaetevoet.	Lecœuche.	Barbry.
Baelen.	Dequidt.	Bernast.	Dekytspotter.	Luteyn.
Douay.	Merland.	Lecuppre.	Derquenne.	Blas.
Castier.	Degrave.	Gruson.	Debavay.	Cocart.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t.	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, service ordinaire	TOTAUX des contributions directes pour 1848.
St.-Pierre-Brouck	Dk.	Bourbourg.	6	25	84	483	127	97	7538 04
St.-Python.	C.	Solesmes.	1	19	77	1736	497	229	15943 09
St. Remy-Chaus.	A.	Berlaimont.	6	8	85	722	211	156	6148 87
St.-Remy-m.-b'ti	A.	Maubeuge.	7	14	92	417	130	107	4156 26
St.-Saulve.	V.	Valenc.-Nord.	2	2	53	1674	414	276	29652 89
St -Souplet.	C.	Le Câteau.	6	29	86	2432	591	495	13216 71
St.-Sylvestre.Cap.	H.	Steenvoorde.	5	6	43	1050	298	200	13196 66
St.-Vaast.	C.	Solesmes.	6	15	72	1734	436	200	12782 81
St.-Waast.	A.	Bavay.	3	28	67	632	204	137	8643 »
Salesches.	A.	Le Quesnoy-E.	7	31	75	644	170	118	6594 23
Salomé.	L.	La Bassée.	3	24	24	870	247	100	9814 84
Saméon.	D.	Orchies.	6	24	32	1693	426	233	14706 56
Sancourt.	C.	Cambrai-O.	6	6	55	420	106	94	8168 81
Santes.	L.	Haubourdin.	3	10	10	1667	439	166	20668 52
Sars et Rosières.	V.	St.-Amand r.g.	7	19	31	581	148	106	5073 63
Sars-Poteries.	A.	Solre-le-Chât.	4	9	96	1037	287	222	9817 74
Sassegnies.	A.	Berlaimont.	3	14	80	412	119	57	6236 36
Saultain.	V.	Valenciennn.-E.	4	4	55	971	212	153	14740 21
Saulzoir.	C.	Solesmes.	8	20	76	2326	639	488	19069 97
Sebourg.	V.	Valenciennn.-E.	9	9	60	1791	475	330	21984 02
Seclin.	L.	Seclin.	»	11	11	3240	830	740	40192 44
Selvigny.	C.	Clary.	3	16	74	745	185	112	5971 48
Semeries.	A.	Avesnes-N.	5	5	96	732	213	156	9858 87
Semousies.	A.	Avesnes-N.	6	6	90	316	96	79	3664 81
Sepmeries.	A.	Le Quesnoy-O.	8	34	60	855	231	155	8418 10
Sequedin.	L.	Haubourdin.	2	9	9	585	135	117	9077 18
Séranvillers.	C.	Carnières.	7	9	68	518	154	120	6545 05
Sercus.	H.	Hazebrouck-N	6	6	54	511	152	111	11048 11
Sin.	D.	Douai-N.	3	3	35	3063	815	244	22865 07
Socx.	Dk	Bergues.	5	14	67	779	222	95	16519 34
Solesmes.	C.	Solesmes.	»	21	78	5627	1179	1279	57822 12
Solre-le-Château.	A.	Solre-le-Chât.	»	13	100	2701	624	506	23621 87
Solrinnes.	A.	Solre-le-Chât.	4	14	101	230	73	54	2810 36
Somain.	D.	Marchiennes.	6	17	40	2836	878	599	20709 62
Sommaing.	C.	Solesmes.	10	26	82	576	141	113	4737 83
Spycker.	Dk	Bourbourg.	6	52	78	701	195	153	13589 28
Staple.	H.	Hazebrouck-N	8	8	75	1096	275	214	20968 58
Steenbecque.	H.	Hazebrouck-S.	7	7	55	1961	550	451	30432 16
Steene.	Dk.	Bergues.	5	14	73	834	233	67	19208 28
Steenvoorde.	H.	Steenvoorde.	»	11	46	3982	1030	822	40281 78
Steenwerck.	H.	Bailleul-N.-E.	5	24	26	4761	1243	970	56312 71
Strazeele.	H.	Hazebrouck-S.	8	8	37	559	155	93	8569 38
Taisnières-en-T.	A.	Avesnes-N.	9	9	94	888	295	219	12340 84
Taisnières-sur-H.	A.	Bavay.	3	29	74	1234	372	190	20651 71
Templemars.	L.	Seclin.	4	8	8	920	244	183	8041 85

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
·sen.	Dereudre.	Pruvot.	Vanwormboudt.*	Swynghedauw.
lon.	Bisiaux.	Jeanlebœuf.	Gaffet.	Descamp.
bert.	Lapostolle.	Carlier.	Dhaisne.	Crochemore.
raux.	Juste.	Bucquey.	L. François.	Moreau.
eau.	Durieux.	Carette.	Decoupigny.	Brouillard, Dayez.
Legrand.	Bocquillon.	Ducatillon.	Joveneau.	Buteau.
s.	Balloy.	Marécaux.	Boidin.	Vandewalle.
ois.	Laude.	Chrétien.	Millet-Tellier.	Mairesse.
ille.	Decroué.	Delhaye.	Jenicq.	Dehaut.
s.	Denis, Damien.	Engels.	Pavot.	Chastenet.
rulle.	Lemaire.	Degruson.	Denabrif.	Dubois, Lucien.
ert.	Herbomez.	Lefebvre.	Lambert.	Doby.
le.	Dureux.	V. Blécourt.	Cl. Bonnay.	Regniez.
ard.	Coustenoble.	Dassonville.	Pivion.	Vanwaelscappel.
er.	Dehaynin.	V. Brillon.	Richir.	Loucheux.
heval.	Boek.	Collet.	D. François.	Hordequin.
ient.	Boulenger.	Foucart.	Hennet.	Delmarle.
bled.	Dubois, Delavigne.	Ducatteau.	Fromont.	Martin.
aux.	Duchâtel.	Coullemont.	Copin.	Lacroix, Plichon.
acoste.	Delcroix.	Decottignies.	Decoupigny.	Dehon, Remy.
ez-Lhermit.	Duquesne, Desurmon	Plaetevoet.	Paix.	Favier, Mariage, Batteur.
e.	Flament.	Pique.	Hodin.	Delbay.
ulx.	Dequesne.	Duquesne.	Salomé.	Cayet.
niez.	Deresmes.	Botteaux.	Wargnies.	Huart.
illers.	Wallerand.	Deleau.	Piérart.	Pluchart.
ature.	Lelong.	Paliez.	Lefèvre.	Houzé.
'alicourt.	Oblin.	De Valicourt.	François.	Carpentier.
itte.	Mordacq.	Ottuyt.	Daullé.	Boddaert.
age.	Lamour.	Dumet.	Deligny.	Delattre, Leveque.
raert.	Vandamme.	Blomme.	Chardot fils.	Geslot.
	N...., N....	Jourdain.	Gaffet.	Demain, Dormignies.
r.	Rouez.	Bouillon.	George.	Tellier, Mulquin.
ard.	Baudet.	Lemaire.	George.	Duhain.
lle.	Bataille, Helbecque.	Carpentier.	Rennuit.	Prévost, Delcambre.
nt.	Lespagnol.	Manouvrier.	Derquenne.	Lespagnol.
aere.	Depoers.	Monté.	Faveau.	Lecat, Vanhersel.
bremersch	Vasseur.	Hidden.	Deberdt.	Debats.
ronne.	Devalckenaere.	Delessue.	Iserby.	Dehaudt.
lette.	Debavelaere.	Storme.	Faveau.	Fournier.
.	Serlooten, Vangraeschepe.	Vandevelde.	Saudo.	Pourmente, Leuwers
rier.	Charlet, Naye.	Lefrançois.	Rouzé-Duflos.	Haverland, Denne juin.
ebusche.	Rooses.	Desmedt.	Leclercq.	Wils.
aux.	Wéry.	Minaux.	Dhaisne.	Botteau, Robilliard
eur.	Delbouve.	Millot.	Haca.	Largillière.
.	Wattrelos.	Lefebvre.	Louchet.	Derache.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, service ordinaire	TOTAUX des contribution directes pour 1848
Templeuve.	L.	Cysoing.	6	18	18	3180	796	611	37629 75
Terdeghem.	H.	Steenvoorde.	4	10	46	592	178	125	11480 25
Téteghem.	Dk	Dunkerque-E.	5	5	76	2353	511	191	37792 23
Thiant.	V.	Valencienn.-S.	9	9	60	1038	272	218	13877 25
Thiennes.	H.	Hazebrouck-S.	11	11	58	1134	326	246	11309 95
Thivencelles.	V.	Condé.	4	16	54	558	158	121	8577 65
Thumeries.	L.	Pont-à-Marcq	7	21	21	806	250	155	4843 37
Thun.	V.	St.-Amand r.g.	5	13	33	710	211	132	5806 55
Thun-Lévêque.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	782	212	185	9440 85
Thun-St.-Martin.	C.	Cambrai-E.	8	8	64	919	236	217	10159 42
Tilloy.	C.	Cambrai-O.	3	3	56	311	85	56	5067 54
Tilloy.	D.	Marchiennes.	4	21	35	510	141	124	6959 94
Toufflers.	L.	Lannoy.	1	13	13	772	157	100	6012 53
Tourcoing.	L.	Tourcoing.	»	13	13	26834	4842	1361	430236 91
Tourmignies.	L.	Pont-à-Marcq	5	17	17	405	141	116	5027 96
Trélon.	A.	Trélon.	»	14	117	1971	476	333	25600 50
Tressin	L.	Lannoy.	7	11	11	453	135	106	4754 13
Trith-St-Léger	V.	Valencienn.-S.	5	5	56	1951	499	331	23261 97
Troisvilles.	C.	Le Câteau.	5	22	79	1925	1565	424	16784 12
Uxem.	Dk.	Dunkerq.-E.	9	9	79	460	95	32	9629 71
Valenciennes.	V.	Valenciennes.	»	»	51	22040	5921	3845	222292 53
									246337 99
Vendegies-au-Bois	A.	Le Quesnoy-E.	5	31	78	1179	310	228	11989 21
Vendegies-sur-Ec.	C.	Solesmes.	9	27	82	1229	326	238	8804 15
Vendeville.	L.	Seclin.	5	8	8	481	111	82	4500 62
Verchain et Maugr	V.	Valencienn.-S.	12	12	62	1238	346	255	16788 34
Verlinghem.	L.	Quesnoy-s.-D.	3	8	8	1729	461	222	24286 27
Vertain.	C.	Solesmes.	4	23	82	1249	336	210	10485 14
Vicq.	V.	Condé.	5	10	53	860	223	186	6918 26
Viesly.	C.	Solesmes.	4	18	77	2761	691	520	21240 87
Vieux-Berquin	H.	Bailleul-S.-O.	9	9	38	3463	997	745	35547 19
Vieux-Condé.	V.	Condé.	2	14	52	4595	967	940	22405 36
Vieux-Mesnil.	A.	Berlaimont.	8	19	78	370	107	73	4747 07
Vieux-Reng.	A.	Maubeuge.	9	27	92	949	166	117	10815 80
Villereau.	A.	Le Quesnoy-O.	2	36	68	984	275	201	10421 51
Villers-au-Tertre.	D.	Arleux.	6	12	45	455	112	77	7973 90
Villers-Campeau.	D.	Marchiennes.	7	14	40	174	41	19	3675 18
Villers-en-Cauch.	C.	Carnières.	9	15	63	1459	375	317	12779 47
Villers-Guislain.	C.	Marcoing.	9	18	77	2073	635	438	18373 29
Villers-Outréau.	C.	Clary.	9	18	77	2726	735	522	16396 54
Villers-Plouich	C.	Marcoing.	5	15	74	1006	257	187	12360 20
Villers-Pol.	A.	Le Quesnoy-O.	5	39	63	1573	434	340	17966 55
Villers-sire-Nicole	A.	Maubeuge.	8	26	91	1363	334	269	13314 09
Vred.	D.	Marchiennes.	4	14	35	1266	344	248	5176 20
Volkerinckhove.	Dk.	Wormhoudt.	15	29	66	936	295	86	21678 92

NOMS DES

laires	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres
te.	Ricourt, Minet.	Lancelle.	Delannoy.	Montreux, Desprets.
odt.	Boone.	Morlyn.	Boidin.	Duplon.
).	Hilst, Muyls.	Baudens.	Lavainne.	Bourdon.
par.	Mallez.	Descarpentries.	Brasselet.	Claisse.
dez.	Vicart.	Verhille.	Leblon fils.	Willery.
r.	Mayeur.	Gravelaine.	Bruneau.	Gosset.
.	Carlier.	Dorlencourt.	Chardot.	Marquart.
rt.	Vendeville.	Lefranc.	Baligand.	Dufour.
et.	Douay.	Desmons.	Delalonde.	Lerouge.
.	Lagouge.	Dubois.	Delalonde.	Raout.
.	Harry.	V. Neuville-St.-R.	Maréchal.	Capon.
hant.	Broutin.	V. Brillon.	Cotteau.	Houdart.
lanque.	Fin.	Devisscher.	Fievet.	Deffrennes.
el, Carlos	Timal, Vaulaere.	Simon, Deregnaucourt.	H. Nepveur.	Lehoucq, Noulet.
re.	Havez.	Dumortier.	Dislère.	Milleville.
ies.	Ansiau.	Larsonneur.	Dutil.	Bruniaux, Landouzy.
eau.	Mulliez.	V. Ascq.	Dumesnil.	Demouveaux.
ine.	Laurette.	Dupont.	Fromont.	Thieulet, Demabre.
aux.	Monfroy.	Lair.	Dacosta.	Blondeau.
.	Sappen.	Ducornets.	Fonteyne.	Dupuy, Jean.
	Claisse, Maillard.	V. page 107.	Quecq. Courtin.	Menneveux, Doisy.
n.	Barez.	Crepy.	Pavot.	Roger.
pt.	Druesne.	Dehaine.	Derquenne.	Piton.
.	Grenpold.	V. Lesquin.	Louchet.	Pinte.
sy.	Gabelle.	Dhainaut.	Dumets.	Leune.
lin.	Desrousseaux.	Musin.	Hochart.	Lambin.
s	Douay.	Delcroix.	Copin.	Bécar.
rd.	Deleau.	Rousselle.	Dechertemps.	Carpentier.
eux.	Sommain, Villain.	Desruelles.	Accard.	Lempereur.
t.	Thibaut, Loridan.	Acquart.	Leroy.	Lobbedez, Brisse.
ech.	Quenen, Ducrouez.	Drumez.	Guillerand.	Rousselot, Laby.
.	Minaire.	V. Boussières.	Renau.	Derombies.
.	Henry.	Bonce.	Trétan.	Chrétienot, Champagne.
ont.	Bureau.	Huart.	Dupont.	Caffiau.
urt.	Grevillers.	V. Monchecourt	Peugniez.	Vilette.
e Campeau.	Poulain.	V. Somain.	Rennuit.	Bourgeois.
n.	Cachera.	Bourgeois.	Delalonde.	Dambrine, Delcroix
émont.	Delattre.	Broux.	Bevenot.	Cadoux.
-Bobeuf.	N...., N....	Quiquempoix.	Chevassus.	Desenne.
.	Lobry.	Bécar.	Legrand.	Gosselet.
r.	N....	Coquelet.	Piérart.	Guery.
.	Jourdain.	Choquet.	Trétan.	Mathieu, Pronier.
.	Lenoir.	Vanreust.	Tailliar	Legrand.
kerchove.	Coloos.	Maerten.	Debavay.	Dewaele.

NOMS des COMMUNES.	de l'arrond.t	du CANTON.	DISTANCE en kilomètres au chef-lieu du canton.	de la sous-préfecture.	de la préfecture.	NOMBRE d'habitants.	d'électeurs municipaux.	de gardes nationaux, service ordinaire	TOTAUX des contributions directes pour 1848.
Wahagnies.	L.	Pont-à-Marcq.	9	21	21	751	225	159	9480 66
Walincourt.	C.	Clary.	5	17	74	2062	548	346	17434 77
Wallers.	A.	Trélon.	3	19	129	509	156	90	4374 95
Wallers.	V.	Valencienn.-N.	10	10	45	3122	897	690	26478 84
Wallon-Cappel.	H.	Hazebrouck-N	5	5	53	646	184	145	8157 92
Wambaix.	C.	Carnières.	5	9	68	682	190	155	8644 03
Wambrechies.	L.	Lille-O.	6	6	6	3542	942	657	44108 19
Wandignies et H.	D.	Marchiennes.	3	20	37	806	221	189	5995 »
Wannehain.	L.	Cysoing.	4	19	19	498	87	67	4640 73
Wargnies-le-Gr.	A.	Le Quesnoy-O.	9	36	64	755	222	127	8254 20
Wargnies-le-Petit	A.	Le Quesnoy-O.	7	35	65	819	244	158	7897 94
Warhem.	Dk.	Hondschoote.	7	15	74	2571	606	254	41766 70
Warnêton-Bas	L.	Quesnoy-s.-D.	»	19	19	277	63	19	4985 59
Warnêton-Sud	L.	Quesnoy-s.-D.	3	19	19	94	21	4	2451 72
Wasnes-au-Bac.	V.	Bouchain.	8	23	50	763	197	160	7268 92
Wasquehal.	L.	Roubaix.	5	7	7	2034	423	333	22461 33
Watten.	Dk.	Bourbourg.	4	34	75	1237	335	252	22032 »
Wattignies	A.	Maubeuge.	5	13	94	211	62	57	2473 61
Wattignies.	L.	Seclin.	9	7	7	2226	547	185	15351 80
Wattrelos.	L.	Roubaix.	4	14	14	8736	1133	814	71328 08
Wavrechain-s.-D.	V.	Bouchain.	3	8	58	209	64	55	3070 35
Wavrechain-s.-F.	V.	Bouchain.	10	21	50	621	151	102	6453 63
Wavrin.	L.	Haubourdin.	3	14	14	2780	765	794	22758 98
Wazemmes.	L.	Lille-S.-O.	7	2	2	10483	2131	699	173791 77
Waziers.	D.	Douai-N	2	3	30	923	239	198	10978 49
Wemaers-Cappel.	H.	Cassel.	3	17	52	504	131	96	6882 82
Wervick-Sud.	L.	Quesnoy-s.-D.	3	20	20	1801	340	136	16917 65
West-Cappel.	Dk.	Bergues.	9	19	66	962	253	179	15505 20
Wicres.	L.	La Bassée.	9	17	17	258	77	85	5046 10
Wignehies.	A.	Trélon.	6	13	116	2413	634	275	18949 05
Willems.	L.	Lannoy.	7	15	15	1994	439	177	14601 83
Willies.	A.	Trélon.	5	13	115	543	139	101	3021 74
Winnezeele.	H.	Steenvoorde.	7	15	51	1501	339	230	17058 »
Wormhoudt.	Dk.	Wormhoudt.	4	20	58	3991	1033	428	69346 78
Wulverdinghe.	Dk.	Bourbourg.	»	34	71	412	116	57	4823 84
Wylder.	Dk.	Bergues.	8	19	3	359	79	32	6130 35
Zeggers-Cappel.	Dk.	Wormhoudt.	10	2	66	1746	467	196	34740 39
Zermezeele.	H.	Cassel.	4	17	53	413	120	86	10143 97
Zuytcoote	Dk.	Dunkerque-E.	10	10	83	317	56	13	1552 30
Zuytpeene.	H.	Cassel.	7	16	55	871	276	183	15195 93

NOMS DES

Maires.	Adjoints.	Ministres du culte.	Percepteurs.	Gardes-champêtres.
Vallois	Vallois.	Delahaye.	Chardot.	Davril.
Millot.	Begaint.	Portier.	Chevassus.	Proye, Roussiez.
Péchcur.	Delvaux.	Hannoteau.	Delannoy.	Wery, Duval.
Meriaux.	Dumez, Bar.	Delbarre.	Parent.	Foucart, Briffaut.
Degroote.	Rauwel.	Mantel.	Deberdt.	Herreman.
Delacourt.	Capon.	Pamart.	François.	Courtecuisse.
Obert.	Duquesnoy, Dilliers.	Saint-Léger.	Darcy.	Destroisaux, Lefebvre.
Dumont.	Lesur.	Rogié.	Cotteau.	Tison.
Heddebault.	Hovine.	Salomé.	Gellé.	Durieu.
Dervaux.	Blareau.	Lebon.	X. François.	Delcourt, Delhaye.
Quinchon.	Colmant.	Dernencourt.	X. François.	Delcourt.
Bollengier.	Brygo.	Polaert.	Demasur.	Cnockaert.
Lehoucq.	Delbecq.	V. Deûlémont.	Messéan.	Legrand.
Ghestem.	Delebecq.	V. Deûlémont.	Messéan.	Forterie.
Dupont.	Tondeur.	Lavechin.	Denn.	Dufour.
De Basserode.	N....	Merlin, Lamb.	Folet.	Masqueliez.
Massart-Leys.	Dereudre.	Deswarte.	Bourgois.	Fossaert.
Hubinet.	Hubinet, N....	V. Damousies.	D. François.	Jouniaux.
Hocedez.	Beghin.	Geeraert.	Louchet.	Fournier, Becuwe.
Duthoit.	Beghin, Dhalluin.	Seingier.	Leconte.	Lepers, Plouvier.
Destinsel.	Cheminais.	V. Denain.	Parent.	Rohart.
Labure.	Tondeur.	V. Wasn.-au-B.	Denn.	Bauduin.
Waymel.	Leghié, Langlart,	Pollin.	Pivion.	Delesalle, Labbe.
Mourmant.	Loyer, N...	Gadenne.	Bonnet.	Cornille.
Dubus.	Maillotte.	Bonvarlet,	Deligny.	Hespel.
Looten.	Reumaux.	Van Derbauwede.	Merchier.	Decrocq.
Van Elslande.	Dœl.	Roussel.	Messéan.	Debay.
Durie.	Vauhems.	Vanbever.	Chalanton.	Vandewalle.
Chombart.	Lezie, Félix.	Lotten.	Denabrif fils.	Leroy.
Louis.	Jouniaux.	Bonte.	Staincq.	Staincq.
Delerue.	Mullier.	Prince.	Dumesnil.	Delsalle.
Mahy.	Cornu.	V. Liessies.	Delannoy.	Beccu.
Wyckaert.	Bocket.	Hilst.	Duvet.	Lievin.
Vasseur.	Leys, Dehaene.	Caillie.	Dezwarte.	Faveresse, Brenne.
Dedecker.	Drieux.	Jude.	Bourgois.	Persyn.
Desmyttère.	Verrièle.	Outtier.	Cuvelier.	Renou.
Blanckaert.	Vandenbilcke.	Leurèle.	Fleurynck.	Vandeneeckhoutte.
Reumaux.	Dehaene.	Victoor.	Campagnie.	Lannoye.
Wateraere.	Fonteyne.	V. Ghyvelde.	Fonteyne.	Vansteenberghe.
Verdonck.	Devos.	Declerck.	Merchier.	Berteloot.

DEUXIÈME PARTIE.

DOCUMENTS STATISTIQUES.

NOTICE TOPOGRAPHIQUE ET STATISTIQUE.

TOPOGRAPHIE.

Le département du Nord, ainsi nommé à cause de sa position géographique, qui est la plus septentrionale de la France, est situé entre les 0° 13' à l'ouest et 2° 3' à l'est du méridien de l'Observatoire de Paris, et entre les 49° 58' et 51° 5' de latitude.

Il est formé de la réunion des anciennes provinces ci-après, savoir : la Flandre française en entier ; le Cambrésis, sauf quatre communes, et le Hainaut français presque en totalité. Il comprend en outre quelques communes de l'Artois, dans les arrondissements de Lille, Douai et Cambrai, et dans ce dernier, cinq communes du Vermandois.

Les limites du département sont : au nord-ouest, la Manche ; au nord-est, la Belgique ; au sud-est, le département de l'Aisne, et au sud-ouest, les départements de la Somme et du Pas-de-Calais.

Il s'étend du nord-ouest au sud-est, et sa longueur, prise de Dunkerque jusqu'à Baives, commune située au-delà du bourg de Trélon, à l'extrémité de l'arrondissement d'Avesnes, est d'environ 200 kilomètres. Sa largeur est très-variable dans les diverses parties qui le composent : prise à Gouzeaucourt jusqu'à Condé, elle est de 64 kilomètres, tandis que vers Armentières, où le territoire est très-resserré, elle est de 4 kilomètres seulement. Sa surface totale est de 568,087 hectares.

ASPECT.

Éminences. Le département du Nord est un pays de plaines. Il y existe cependant quelques éminences, dont les plus remarquables sont, dans l'arrondissement de Dunkerque, celle de Watten, coteau peu élevé et dont le noyau est composé de sable et de

gravier mêlé de terres glaiseuses ; dans l'arrondissement d'Hazebrouck, les monts Cassel, des Récollets, des Cats, de Boeschêpe, le Mont-Noir, le mont de Lille, qui tous ont un noyau de sable jaune tirant sur le rouge, mêlé d'une faible partie de grès fort tendre ; dans l'arrondissement de Lille, le Mont-en-Pévèle, qui a pour noyau un sable mêlé de pierres meulières ; le mont Écouvé et le mont de Wervicq ; dans l'arrondissement de Cambrai, les coteaux de la Terrière, de Marcoing, du Bois-de-Bourlon, du Camp-de-César et quelques autres créés par les rivières dont le cours a formé la vallée de la hauteur de Bonavis, toutes éminences dont la pente est peu sensible et qui sont cependant les points les plus élevés du département ; la sommité de Bonavis est à 145 mètres au-dessus du niveau de la mer, 35 mètres de plus que le mont Cassel ; dans l'arrondissement d'Avesnes, les nombreux coteaux des vallées dont le territoire est sillonné en tous sens, notamment ceux voisins de la Sambre et ceux qui avoisinent les deux Helpes ; dans les arrondissements de Douai et Valenciennes, quelques coteaux peu élevés qui s'étendent entre ces deux villes pénètrent dans l'arrondissement de Cambrai, et dont la plupart renferment des carrières de grès.

Vallées. Il existe plusieurs vallées dans les arrondissements de Douai, Valenciennes, Cambrai et Avesnes, mais elles sont peu profondes et peu remarquables, les principales sont :

La vallée de la Scarpe, qui s'étend depuis Douai jusqu'à Mortagne dans l'arrondissement de Valenciennes, et n'ayant que 7 mètres 14 centimètres de pente, sur une largeur inégale.

La vallée de la Sensée, ayant 4 mètres 79 centimètres de pente, sur une largeur moyenne de 400 mètres et un développement de 10,500.

La vallée de l'Escaut, depuis l'entrée de cette rivière dans le département jusqu'à sa sortie, d'une largeur qui s'accroît insensiblement de 200 à 400 et 500 mètres, avec 63 mètres de pente.

La vallée de l'Hogniau, d'une longueur de 26,000 mètres, sur une largeur de 1,200 mètres et sur une pente de 55 mètres.

La vallée de la Selle, longue de 37,000 mètres, sur 300 à 800 mètres de largeur ; sa pente est de 55 mètres.

La vallée de la Rhonelle, ayant 26,000 mètres de longueur, 400 à 1,000 mètres de largeur et 30 mètres de pente.

La principale vallée de l'Écaillon ; longueur, 24,000 mètres, largeur, 400 à 1,000 mètres ; pente, 28 mètres.

La vallée de la Sambre, longue dans le département de 5 myriamètres ; 5,176 mètres de largeur réduite, avec 30 mètres de pente.

La vallée de l'Helpe-Majeure, ayant 4 myriamètres environ de longueur, sur une largeur qui s'accroît de 400 à 2,000 mètres, avec pente de 50 mètres.

La vallée de l'Helpe-Mineure, longue de 4 myriamètres, sur 500 à 1,200 mètres de largeur, avec 70 mètres de pente.

Il existe dans le département quelques autres vallées de moindre importance ; de ce nombre sont les trois petites vallées des sources de l'Hogniau, les trois vallées des sources de l'Écaillon, etc.

Rivières. Les rivières qui arrosent le département sont au nombre de vingt-sept (1) :

L'Aa, qui prend sa source un peu au-dessus du village de Bourth, dans le département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Saint-Momelin, et se dirige en droite ligne sur Gravelines, où ses eaux vont se jeter dans la mer.

La Colme, branche de l'Aa, qui s'en sépare au-dessus de Watten et se porte sur Bergues, où elle se jette dans le canal de Dunkerque.

L'Yser, petite rivière qui prend sa source au territoire de Rubrouck, arrondissement d'Hazebruuck, et va grossir les eaux de l'Hyperlé, dans la province belge de la Flandre-Orientale.

La Peene, très-petite rivière qui naît dans les coteaux de Cassel et va se jeter dans l'Yser, près de Wylder.

La Lys, dont la source est à Louisbourg (Pas-de-Calais), qui sépare les territoires des deux départements, depuis Thiennes jusqu'à Erquinghem, qui traverse une partie de l'arrondissement de Lille, aux confins de l'arrondissement d'Hazebrouck, et depuis Armentières jusqu'à près de Menin sert de limite entre le département du Nord et la Belgique.

La Lawe, formée par trois petits ruisseaux dans le département du Pas-de-Calais, et qui vont se jeter dans la Lys, au-dessous de La Gorgue.

La Bourre, petite rivière qui naît à Borre, arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit au canal de Préavin, au Grand-Dam.

La Marque, petite rivière qui prend sa source dans la forêt de Phalempin, arrondissement de Lille, traverse plusieurs marais auxquels elle sert de décharge, et se jette dans la Deûle, à Marquette.

La Deûle, dont la source est à Carency (Pas-de-Calais), entre dans le département du Nord, à environ 4 kilomètres au nord de la ville de Douai, et se jette dans la Lys, à Deûlémont.

La Scarpe, qui naît de plusieurs sources dans le département du Pas-de-Calais, vient d'Arras, traverse Douai, Marchiennes, Saint-Amand, et se jette dans l'Escaut à Mortagne.

La Sensée, qui prend sa source à Eaucourt, département du Pas-de-Calais, entre dans le département du Nord à Lécluse, parcourt

(1) Parmi ces rivières celles qui sont navigables sont indiquées, ainsi que les canaux, dans la première partie.

les arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, et va se jeter dans l'Escaut, à Bouchain

La Gache, petite rivière dont l'origine est à Noreuil (Pas-de-Calais), et qui vient se mêler à la Sensée, au territoire d'Aubencheul-au-Bac.

L'Escaut, fleuve qui a sa source dans le département de l'Aisne, traverse Cambrai, Bouchain, Denain, Valenciennes, Condé, sort du département à Mortagne, parcourt plusieurs provinces de la Belgique, et parvient à Anvers, où il se jette dans la mer.

La Hayne, qui naît à Binche (Hainaut), et se réunit à l'Escaut, à Condé.

La Trouille, qui a son origine dans l'arrondissement d'Avesnes, sort du département et va se jeter dans La Hayne, près de Mons.

L'Hogniau, dont la source est dans la forêt de Mormal, arrondissement d'Avesnes; cette rivière quitte le département du Nord à Sebourg, le rejoint à Crespin, et se jette dans La Hayne, près Condé.

La Selle, qui prend sa source à Moulin, département de l'Aisne, entre dans celui du Nord à Saint-Souplet, passe au Câteau, à Haspres, à Douchy, et va se jeter dans l'Escaut, à Denain.

La Rhonelle, qui naît dans la forêt de Mormal et se jette dans l'Escaut, à Valenciennes.

L'Ecaillon, qui sort d'un étang, à l'entrée de la même forêt, et se jette aussi dans l'Escaut, au-dessus de Valenciennes.

La Sambre, qui a sa source dans le bois de Cartignies, sur la limite des département du Nord et de l'Aisne, passe à Landrecies et à Maubeuge, en longeant la forêt de Mormal, sort du département à Jeumont, et va jusqu'à Namur, où elle se réunit à la Meuse.

Le Basuyau, petite rivière qui doit son origne à des sources jaillisantes dans l'arrondissement de Cambrai, et qui se joint à la Selle, au-dessous du premier moulin de Montay.

L'Esdain, très-petite rivière venant de Lesdain, qui traverse le torrent d'Esnes dans une auge de bois et se précipite ensuite dans le torrent.

Le Bayart, petite rivière dont la naissance est au sud de Solesmes, et qui se jette dans la Selle.

L'Herclain, petite rivière qui tire ses eaux de plusieurs petites sources à Jwuy, et se jette dans l'Escaut, à la hauteur du Camp-de-César.

La Sore, dont la source est près d'Aibes, arrondissement d'Avesnes, et qui se jette dans la Sambre, à Assevent.

L'Helpe-Majeure, qui prend sa source près de la commune d'Eppe-Sauvage, arrondissement d'Avesnes, et se réunit à la Sambre, à Noyelles.

La Petite-Helpe, qui prend son origine dans les étangs de Trélon, et se jette aussi dans la Sambre, près de Maroilles.

Ruisseaux. On compte dans le département plusieurs ruisseaux, dont les principaux sont :

La Becque de Vieux-Berquin, qui naît à Strazeele et se jette dans la Bourre, près de Merville.

La Metterbeck, qui a source au Mont-des-Cats et se jette dans la Lys, au-dessous du pont d'Estaires.

Le ruisseau de *Steenwerck*, becque dont les sources sont au mont de Boëschêpe et au mont Noir ; il se jette dans la Lys, au-dessous de Sailly, dans le département du Pas-de-Calais.

La becque de *Nieppe*, qui tire ses eaux du mont de Lille, dans l'arrondissement d'Hazebrouck, et se réunit aussi à la Lys, au-dessus d'Erquinghem.

La Vieille-Rivière, qui naît dans les marais du Clair-Marais et se jette dans l'Aa, au-dessous de Saint-Omer.

Des ruisseaux, des fontaines, des courants, coulants et becques se jettent en assez grand nombre dans ces rivières et dans les canaux. Dans les arrondissements d'Avesnes et de Cambrai particulièrement, où le sol est entrecoupé de ravins, des torrents plus ou moins considérables, selon la saison, y portent également leurs eaux.

Marais. Le territoire du département du Nord est, comme nous l'avons dit, plat et peu élevé au-desssus du niveau de la mer, ce qui fait que les eaux tendent à rester stationnaires; le nombre considérable de rivières, ruisseaux et canaux dont il est partout entrecoupé, contribue avec les pluies abondantes qui y tombent souvent en hiver, à en faire une région humide et à rendre marécageuses les terres les plus exposées à l'invasion des eaux. Il est à croire que les plaines de l'ancienne Flandre, aujourd'hui si bien cultivées et si productives, furent autrefois de vastes marais successivement soustraits à l'empire des eaux par les travaux les plus opiniâtres ; cette observation s'applique plus particulièrement à l'arrondissement de Dunkerque, dont le sol ne se conserve en état de culture que par d'immenses travaux de desséchement renouvelés et entretenus chaque année.

Les principaux marais existant dans le département sont :

Dans le grand bassin de l'arrondissement de Dunkerque, les Moëres, grande et petite, d'une contenance de 3,310 hectares (et dont il a été parlé dans la première partie, à l'article des desséchements, section des travaux publics) ;

Sur les bords des canaux de Bergues à Dunkerque, de Furnes et de la Colme, aux environs de Watten, les terres avoisinantes en grande partie marécageuses ;

Entre Cassel, Hazebrouck et Saint-Omer, le Clair-Marais, de 58 hectares 33 ares d'étendue ;

Les terres marécageuses des bords de la Lys et de la Nieppe ;

Les marais des bords de la Deûle et de la Marque, et dont une grande partie est en eau ;

Les marais de la vallée de la Scarpe, de la rive gauche du vallon de la Sensée et de la rive droite de l'Escaut, depuis Cambrai jusqu'à Condé ;

Enfin, quelques parties marécageuses sur les points les plus bas de quelques vallées des arrondissements d'Avesnes et de Cambrai.

On rencontre aussi des flaques dans le Clair-Marais et dans une partie des arrondissements de Lille, de Douai et de Cambrai, où on extrait de la tourbe;

Et un assez grand nombre d'étangs, dont la plupart sont dans l'arrondissement d'Avesnes, et le reste dans ceux de Lille et de Cambrai.

MÉTÉOROLOGIE.

Climat. Le climat du département du Nord est froid, ce qui est un effet de sa situation vers les 49.e et 51.e degrés de latitude septentrionale.

Le voisinage de la mer qui en fait la limite au nord-ouest, le peu d'élévation du sol, les marais, les rivières, les canaux et les ruisseaux nombreux qui le parcourent, entretiennent dans l'atmosphère une grande humidité. Les hivers, dont la durée est de plus de six mois, y sont souvent pluvieux, brumeux, et la neige y est moins abondante que dans les départements qui l'avoisinent au sud. Le printemps y est tardif et conséquemment très-court; mais aussitôt qu'il a fait sentir son influence, la terre commence à se couvrir des plus riches productions, et la végétation acquiert la plus grande vigueur. L'automne, dans ces contrées, est ordinairement belle et soutenue.

Température. D'après les observations faites, le terme moyen du froid dans le département est d'environ 8 degrés, et la moyenne de la chaleur de 17 degrés.

L'époque du maximum du froid est en décembre et janvier; celle des plus grandes chaleurs, en août.

Météores. Les orages, sans être multipliés dans le département, y sont quelquefois assez fréquents au commencement de la belle saison. Les ouragans y sont rares. La moyenne annuelle du nombre de jours de pluie est d'environ 160.

Vents dominants. Les vents dominants sont ouest, sud-ouest, nord-ouest, et amènent ordinairement des pluies.

DIVISION DU TERRITOIRE.

Le département se compose de 662 communes réparties en sept arrondissements, dont les chefs-lieux sont : Dunkerque, Hazebroucs, Lille, Cambrai, Avesnes, Douai et Valenciennes.

Voici le tableau de la composition de ces arrondistements :

DÉSIGNATION		Nombre de communes.	SUPERFICIE		POPULATION	
des arrondissem.	des cantons.		par canton.	par arrondiss.t	par canton.	par arrond.t
			hect. ares.	hect. ares.		
Dunkerque.	Bergues	13	11959 75		16324	
	Bourbourg	13	14081 41		13258	
	Dunkerque (Est)	7	6713 »		19714	
	Dunkerque (Ouest)	4	4715 28	72160 32	17310	104592
	Gravelines	4	6942 93		8032	
	Hondschoote	8	13638 58		14224	
	Wormhoudt	10	14109 37		15730	
Hazebrouck.	Bailleul (Nord-Est)	4	9595 75		14910	
	Bailleul (Sud-Ouest)	5	6787 07		13624	
	Cassel	13	11758 81		14866	
	Hazebrouck (Nord)	10	12530 25	69320 07	14253	104690
	Hazebrouck (Sud)	7	8383 26		13243	
	Merville	5	8272 95		19351	
	Steenwoorde	9	11992 88		14443	
Lille.	Armentières	7	6277 76		17628	
	Bassée (La)	11	7009 86		14235	
	Cysoing	14	9617 23		18291	
	Haubourdin	16	8730 67		21965	
	Lannoy	16	7878 85		22580	
	Lille. Nord-Est	3	1572 57		23401	
	Lille. Centre	2	285 12		19648	
	Lille. Sud-Est	3	1216 79	87438 78	20791	356795
	Lille. Sud-Ouest	3	1151 35		26045	
	Lille. Ouest	4	2967 90		21602	
	Pont-à-Marcq	15	11645 05		17408	
	Quesnoy-sur-Deûle	9	6497 81		16967	
	Roubaix	4	3780 79		43699	
	Seclin	16	9487 21		20227	
	Tourcoing-Nord	5	6222 67		25315	
	Tourcoing-Sud	4	3097 15		26993	
Cambrai.	Cambrai (Est)	14	8896 01		20900	
	Cambrai (Ouest)	17	7901 64		23212	
	Carnières	16	10149 »		23520	
	Câteau (Le)	17	15925 96	89260 33	27176	174094
	Clary	17	13672 02		29066	
	Marcoing	20	19942 95		24108	
	Solesmes	17	12772 04		26112	

DÉSIGNATION des arrondissem.	DÉSIGNATION des cantons.	Nombre de communes	SUPERFICIE par canton.	SUPERFICIE par arrondiss.t	POPULATION. par canton.	POPULATION. par arrond.t
			hect. ares.	hect. ares.		
Avesnes.	Avesnes (Nord)	14	12965 76		11665	
	Avesnes (Sud)	12	15119 07		13024	
	Bavai	18	12725 15		14498	
	Berlaimont	14	8747 66		8928	
	Landrecies	10	11467 93	139723 24	15718	142245
	Maubeuge	15	20829 69		14169	
	Quesnoy (Est)	14	18023 75		13794	
	Quesnoy (Ouest)	27	7983 49		23571	
	Solre-le-Château	16	13490 39		10662	
	Trélon	13	18370 35		16216	
Douai.	Arleux	15	8573 20		13513	
	Douai. Nord	6	5956 85		18388	
	Douai. Sud	10	5787 66	47205 85	15774	99921
	Douai. Ouest	11	6345 55		16040	
	Marchiennes	15	10279 81		18005	
	Orchies	9	10262 78		18201	
Valenciennes.	Amand St.-(R.-G.)	10	11246 04		15330	
	Amand St.-(R.-D.)	8	5860 92		19074	
	Bouchain	21	14227 19		31924	
	Condé	10	8346 21	62978 29	21590	150643
	Valenciennes Nord	8	6735 36		21442	
	Valenciennes Est	10	8002 29		21298	
	Valenciennes Sud	14	8560 28		19985	
		662	568086 88	568086 88	1132980	1132980

Parmi les 662 communes du département, on compte 34 villes que nous désignons ci-après dans l'ordre de leur importance.

Lille. Chef-lieu du département, de la 2.e division militaire et d'un tribunal de première instance; place forte, avec citadelle; ville d'industrie et de commerce. — Population : 75,430 habitants. — Distance de Paris : 236 kilomètres.

Roubaix. Chef-lieu de canton, à 11 kilomètres de Lille; ville de grande industrie. — Population : 31,039 âmes.

Dunkerque. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance; place fortifiée et port de mer; ville de commerce. — Population : 27,355 habitants. — Distance de Lille : 78 kilomètres.

Tourcoing. Chef-lieu de deux cantons, à 13 kilomètres de Lille; ville d'industrie. — Population : 26,834 âmes.

Valenciennes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de

première instance ; place fortifiée, avec citadelle. — Distance de Lille : 51 kilomètres. — Population : 22,040 habitants.

Cambrai. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte, avec citadelle. — Distance de Lille : 59 kilomètres. — Population : 20,648 âmes.

Douai. Chef-lieu de sous-préfecture, siége de la cour d'appel et d'une académie universitaire ; place fortifiée. — Population : 20,483 habitants. — Distance de Lille : 33 kilomètres.

Bailleul. Chef-lieu de deux cantons ; ville ouverte. — Population : 10,141 habitants. — Distance de Lille : 29 kilomètres.

Saint-Amand. Chef-lieu de deux cantons ; à 38 kilomètres de Lille ; ville ouverte. — Population : 9,453 habitants.

Armentières. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 16 kilomètres de Lille. — Population : 7,959 habitants.

Le Cateau. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 83 kilomètres de Lille. — Population : 7,686 habitants.

Hazebrouck. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; ville ouverte ; à 47 kilomètres de Lille. — Population : 7,570 habitants.

Maubeuge. Chef-lieu de canton ; place fortifiée, avec camp retranché. — Population : 7,328 âmes. — Distance de Lille : 84 kilomètres.

Estaires. Ville ouverte ; à 30 kilomètres de Lille. — Population : 6,890 âmes.

Merville. Ville ouverte ; de 6,079 âmes. — Distance de Lille : 36 kilomètres.

Bergues. Chef-lieu de canton ; à 69 kilomètres de Lille ; place fortifiée. — Population : 5,967 habitants.

Gravelines. Chef-lieu de canton ; place fortifiée et port de mer. — Population : 5,582 âmes. — Distance de Lille : 97 kilomètres.

Comines. Ville ouverte ; à 17 kilomètres de Lille. — Population : 5,225 âmes.

Condé. Chef-lieu de canton ; place fortifiée ; à 50 kilomètres de Lille. — Population : 5,025 habitants.

Cassel. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; de 4,231 habitants. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Landrecies. Chef-lieu de canton ; place fortifiée ; à 84 kilomètres de Lille. — Population : 3,991 âmes.

Hondschoote. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 82 kilomètres de Lille. — Population : 3,971 habitants.

Avesnes. Chef-lieu de sous-préfecture et d'un tribunal de première instance ; place forte. — Population : 3,578 âmes. — Distance de Lille : 102 kilomètres.

Le Quesnoy. Chef-lieu de deux cantons ; place fortifiée. — Population : 3,551 âmes. — Distance de Lille : 68 kilomètres.

Orchies. Chef-lieu de canton ; à 26 kilomètres de Lille. — Population : 3,524 habitants.

La Gorgue. Ville ouverte ; à 31 kilomètres de Lille. — Population : 3,274 âmes.

Seclin. Ville ouverte ; de 3,240 habitants ; à 11 kilomètres de Lille.

Marchiennes. Ville ouverte ; chef-lieu de canton ; à 33 kilomètres de Lille. — Population : 2,965 âmes.

La Bassée. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Population : 2,540 habitants. — Distance de Lille : 23 kilomètres.

Bourbourg. Chef-lieu de canton ; ville ouverte. — Distance de Lille : 97 kilomètres. — Population : 2,503 âmes.

Bavay. Chef-lieu de canton ; ville ouverte ; à 70 kilomètres de Lille. — Population : 1,620 habitants.

Lannoy. Chef lieu de canton ; ville ouverte ; à 12 kilomètres de Lille. — Population : 1,602 habitants.

Bouchain. Place fortifiée ; chef-lieu de canton ; de 1,463 âmes de population. — Distance de Lille : 49 kilomètres.

Mortagne. Ville ouverte ; à 45 kilomètres de Lille. — Population : 1,198 habitants.

Le territoire du département se divise, par nature de propriété, comme suit :

Terres à labour	359,793	hect.
Prés	95,833	
Bois	35,827	
Vergers, pépinières et jardins	16,335	
Oseraies, aulnaies, saussaies	109	
Etangs, abreuvoirs, mares et canaux d'irrigat.on	1,096	
Landes, pâtis, bruyères, etc.	7,568	
Canaux de navigation	361	
Cultures diverses	3,731	
Superficie des propriétés bâties	4,652	
Routes, chemins, places publiques, rues, etc.	15,832	
Rivières, lacs, ruisseaux	3,084	
Forêts domaniales, terrains improductifs appartenant à l'Etat	23,257	
Cimetières, églises, presbytères, bâtiments publics	609	
Total	568,087	

POPULATION.

Les relevés du mouvement de la population pendant l'année 1847 ont donné les résultats suivants :

Naissances. — 1847.

ARRONDISSEM.•	Enfans légitimes.		Enfans naturels reconnus.		Enfans naturels non reconnus.		TOTAL.
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque. . .	1586	1473	18	17	56	56	3206
Hazebrouck . .	1409	1341	15	15	85	92	2957
Lille.	4862	4622	138	149	410	430	10611
Cambrai. . . .	2780	2545	85	75	155	129	5769
Avesnes. . . .	1545	1485	40	28	109	92	3299
Douai	1318	1219	39	41	81	71	2769
Valenciennes. .	2204	2083	81	64	113	126	4671
Total. . .	15704	14768	416	389	1009	996	33282

Récapitulation des naissances :

Enfants légitimes. .	Garçons	15,704	30,472
	Filles.	14,768	
Enfants naturels. .	Garçons.	1,425	2,810
	Filles.	1,385	
			33,282

Mariages. — 1847.

ARRONDISSEMENTS.	MARIAGES				TOTAL.
	entre garçons et filles.	entre garçons et veuves.	entre veufs et filles.	entre veufs et veuves.	
Dunkerque	509	41	64	28	642
Hazebrouck.	431	22	87	14	554
Lille	1785	75	200	51	2111
Cambrai	1343	50	108	34	1535
Avesnes.	902	16	53	25	996
Douai.	599	22	68	20	709
Valenciennes	979	29	100	41	1149
Total. . . .	6548	255	680	213	7696

Enfants morts-nés. — 1847.

ARRONDISSEMENTS.	Enfants légitimes.		Enfants naturels.		TOTAL
	Mâles.	Femelles.	Mâles.	Femelles.	
Dunkerque	69	35	6	7	117
Hazebrouck.	53	32	5	3	93
Lille	240	180	27	41	488
Cambrai	38	31	20	18	107
Avesnes.	10	9	9	11	39
Douai.	25	24	4	2	55
Valenciennes	104	64	13	14	195
Total. . . .	539	375	84	96	1094

Ces 1,094 enfants ne sont compris ni dans les naissances ni dans décès.

Décès. — 1847.

ARROND.t	Au-dessous d'un an.	D'un à 15 ans.	De 15 à 50 ans.	De 50 à 80 ans.	De 80 à 90 ans.	De 90 à 100 ans	de 100 et au-dessus	TOTAL.
Dunkerque. .	768	567	603	910	185	16	»	3055
Hazebrouck .	640	601	551	974	160	21	»	2947
Lille	2116	2947	2495	2731	458	45	»	10792
Cambrai. . .	1086	1056	740	818	204	14	»	3918
Avesnes. . .	544	505	732	854	278	47	»	2960
Douai. . . .	430	589	510	669	132	11	»	2741
Valenciennes	612	930	766	870	220	39	»	3437
Total. . .	6196	7195	6397	7832	1637	193	»	29450

L'excédant des naissances en 1846 était inférieur de 1,620 de celui de l'année précédente. La balance des tableaux de 1847 présente une nouvelle différence en moins de 1,738. Cette diminution provient, comme celle que nous avons signalée l'année dernière par rapport au mouvement de l'année 1845, d'un ralentissement dans la production et d'un accroissement dans les décès. Les naissances offrent en effet une atténuation de 1,139, tandis que les décès ont augmenté de 599.

Cette diminution des naissances affecte à divers degrès tous les arrondissements, sauf celui de Cambrai, où une légère augmentation s'est produite. Elle se répartit d'une manière à peu près égale sur les douze mois de l'année, et elle atteint aussi bien les enfants naturels qui, en 1846, avaient échappé à cette décroissance, qu'aux enfants légitimes de l'un et de l'autre sexe.

Le rapport des enfants naturels aux enfants légitimes a un peu fléchi : il était, en 1846, de 1 à 10, 5 ; il est descendu à 1 sur 10, 8 en 1847. La proportion entre les sexes a peu varié : comme en 1846, le nombre des filles est resté comparativement aux garçons, au-dessous de la moyenne ordinaire.

Les naissances en général se sont réparties comme suit entre les douze mois de l'année :

Janvier.....	3,052	Mai.....	2,890	Septembre..	2,565
Février.....	2,905	Juin.....	2,655	Octobre.....	2,601
Mars.....	3,392	Juillet.....	2,454	Novembre...	2,493
Avril.....	3,065	Août.....	2,640	Décembre...	2,600

D'après ces chiffres, les mois de mars et avril sont ceux qui ont fourni le plus de nouveau-nés, et les mois de juillet et novembre, ceux qui en ont le moins produit.

Les enfants morts-nés, dont le nombre a été de 1,094, se divisent de la manière suivante : garçons, 623 ; filles, 471. Le chiffre des premiers est toujours plus élevé que celui des secondes.

Nous avons signalé dans l'Annuaire précédent la diminution notable survenue en 1846 dans le nombre des mariages. Cette réduction a fait de nouveaux progrès en 1847 dans les arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck, Lille et Avesnes ; mais les arrondissements de Cambrai ; Douai et Valenciennes ont fourni quelques augmentations, en sorte qu'au total le chiffre des unions contractées n'est inférieur que de 12 à celui de l'année 1846.

On a vu plus haut que le nombre des décès s'est élevé en 1847 a 29,450, c'est-à-dire à 599 de plus qu'en 1846. Tous les arrondissements, sauf ceux de Cambrai et Douai ont contribué à cet accroissement ; dans ceux-ci où les extinctions s'étaient multipliées

d'une manière extraordinaire en 1846, il y a eu diminution pour Cambrai de 1,002 et pour Douai de 161. Ces deux différences ajoutées au chiffre de 529 en plus, élèvent le déficit à 1,762 pour les autres parties du département. Or, l'arrondissement de Lille est celui qui a pris la plus grande part dans cette aggravation de la mortalité, car il présente un excédant de 1,157 décès.

Considérés au point de vue de leur classification par âges, les décès donnent lieu aux observations suivantes : Le chiffre des extinctions d'enfants au-dessous d'un an est resté le même, quoique présentant des variations dans les détails. Ainsi, il a diminué dans les quatre arrondissements formant la partie nord du département, et il a augmenté dans les trois autres. Les catégories d'un an à 15 et de 50 à 80 ans ont éprouvé des pertes assez nombreuses, et c'est l'arrondissement de Lille qui les a en majeure partie subies ; d'autres y ont aussi participé, mais leurs excédants ont été plus que compensés par les diminutions constatées dans les arrondissements de Cambrai et Douai, et dont nous avons déjà signalé les causes. Des phénomènes du même genre se remarquent par rapport à la classe de 15 à 50 ans. Le nombre des extinctions a augmenté d'une manière notable dans l'arrondissement de Lille, et à divers degrés dans ceux de Dunkerque et Valenciennes ; mais les autres arrondissements, particulièrement celui de Cambrai, présentent des chiffres inférieurs à ceux de l'année précédente, et en résumé il y a eu dans cette catégorie diminution de décès de 121.

Depuis deux ans, le progrès de la population du département éprouve un ralentissement remarquable. La cause n'en est pas difficile à indiquer : on ne peut l'attribuer, ainsi que nous l'avons dit dans l'Annuaire de 1848 qu'à l'état d'extrême détresse dans lequel les classes ouvrières et indigentes ont été plongées par la crise alimentaire et industrielle qui a régné pendant une grande partie de l'année 1847.

Au total, les décès de 1847 se répartissent de la manière suivante entre les douze mois de l'année :

Janvier.....	2,765	Mai.....	2,702	Septembre..	2,156
Février.....	2,593	Juin.....	2,313	Octobre	2,065
Mars.....	2,923	Juillet.....	2,113	Novembre...	2,136
Avril.....	2,945	Août.....	2,025	Décembre...	2,714

Les mois de mars et avril, ceux de janvier et décembre sont ceux qui ont produit le plus grand nombre d'extinctions, et les mois d'août, octobre, juillet et novembre, ceux pendant lesquels la mortalité a le moins sévi.

Le classement selon l'état-civil, des décès des personnes, présente les chiffres suivants :

MALES.		FEMELLES.	
Garçons.....	9,417	Filles.....	8,650
Hommes mariés.....	3,714	Femmes mariées.....	3,118
Veufs.....	1,743	Veuves.....	2,808
	14,874		14,576

Les décès se divisent encore de la manière suivante :

	ARRONDISSEMENS.							Total.
	Dunke.	Hazebr.	Lille.	Cambr.	Avesnes	Douai.	Valenc.	
Individus appartenant à la population du département.....	2930	2944	9657	3829	2768	2255	3293	27676
Français étrangers au département.	66	1	586	85	92	78	71	972
Individus non Français.....	59	2	549	4	100	8	73	795
	3055	2947	10792	3918	2960	2341	3437	29450

Parmi ces extinctions on compte :

Individus morts de la variole.....	»	6	109	»	13	18	27	183
Id. par suite d'épidémies.....	»	4	8	12	30	5	23	82
Suicides.....	10	4	30	12	9	13	7	85
Meurtres.....	1	»	1	3	1	1	5	12
Exécutions.....	»	»	»	1	»	»	»	1
Morts accidentelles.....	23	21	59	32	24	40	66	265
	34	35	207	60	77	87	128	628

Villes et communes chefs-lieux du département ou d'arrondissement ou ayant plus de 6,000 *habitants, et dont les maires ont été nommés par le Pouvoir exécutif en vertu du décret du* 3 *juillet* 1848.

Lille.....	75430	Wattrelos.....	8736
Roubaix.....	31039	Armentières.....	7959
Dunkerque.....	27355	Le Câteau.....	7686
Tourcoing.....	26834	Hazebrouck.....	7570
Valenciennes.....	22040	Maubeuge.....	7328
Cambrai.....	20648	Denain.....	7272
Douai.....	20483	Estaires.....	6890
Wazemmes.....	10480	Merville.....	6079
Bailleul.....	10141	Avesnes.....	3578
Saint-Amand.....	9453	Hazebrouck.....	3130

STATISTIQUE ÉLECTORALE.

Nous indiquons dans le tableau suivant le nombre des électeurs inscrits et celui des votants par canton ou par section de canton, dans chacune des assemblées électorales tenues en 1848, pour la nomination des représentants du peuple et du président de la République.

CANTONS.	Élections générales du 23 avril.		Élection pour le remplacement du citoyen Lamartine. 4 juin.		Élection pour le remplacement du général Négrier. 17 septembre.		Élection du Président de la République. 10 décembre.	
	Inscrits.	Votants.	Inscrits.	Votants.	Inscrits.	Votants	Inscrits.	Votants.
ARROND. D'AVESNES.								
Avesnes-Nord.....	3127	2395	3149	452	3121	423	3864	2841
Avesnes-Sud.....	3739	3716	3745	349	3702	289	3749	2760
Bavai.....	3824	3063	3864	982	3858	448	3939	2313
Berlaimont.....	2488	1096	2510	434	2453	211	2528	1501
Landrecies.....	4237	3813	4271	903	4223	575	4542	3396
Maubeuge 1re. sect.	2710	2206	2854	816	2853	510	6616	4664
Maubeuge 2e. sect.	2501	1884	2518	348	2484	124		
Le Quesnoy-Est....	3739	3119	3762	901	3300	720	3813	2689
Le Quesnoy-Ouest..	3660	2999	2989	312	3732	320	4000	2574
Solre-le-Château...	2568	2025	2574	449	2570	398	2613	1950
Trélon.....	4264	3267	4269	900	4234	801	4308	3376
ARROND. DE CAMBRAI.								
Cambrai-Est..... 1re. sect.	2551	1735	2366	899	2366	714		
Cambrai-Est..... 2e. sect.	1820	1575	1820	874	1812	362	5908	4259
Cambrai-Est..... 3e. sect.	1313	1074	1330	505	1326	398		
Cambrai-Ouest.. 1re. sect.	2917	1893	2645	932	2524	853		
Cambrai-Ouest.. 2e. sect.	1551	1347	1558	540	1562	235	6680	5116
Cambrai-Ouest.. 3e. sect.	1390	1208	1399	683	1394	273		
Carnières. 1re. sect.	2037	1728	2046	656	2034	193		
Carnières. 2e. sect.	2295	1968	2295	376	2187	242	6118	4335
Carnières. 3e. sect	1882	1674	1894	448	1894	580		
Le Câteau. 1re. sect.	2417	2055	2419	1198	2363	824		
Le Câteau. 2e. sect.	2308	1924	2569	632	2574	453	7227	6139
Le Câteau. 3e. sect.	2563	2281	2205	544	2308	516		
Clary..... 1re. sect.	2987	2479	2965	724	2969	341		
Clary..... 2e. sect.	2124	1849	2136	499	2120	306	7122	5690
Clary..... 3e. sect.	1913	1735	1939	912	1923	313		
Marcoing. 1re. sect.	2264	1997	2245	632	2252	291		
Marcoing. 2e. sect.	1805	1612	1823	743	1807	508	6523	5315
Marcoing. 3e. sect.	2308	2155	2272	818	2377	279		

CANTONS.	Élections générales du 23 avril.		Élection pour le remplacement du citoyen Lamartine. 4 juin.		Élection pour le remplacement du général Négrier. 17 septembre.		Election du Président de la République. 10 décembre.	
	Inscrits.	Votants.	Inscrits.	Votants.	Inscrits.	Votants.	Inscrits.	Votants.
Solesmes. 1re. sect.	2021	1706	2015	528	1990	370	6930	5162
Solesmes. 2e. sect	3032	2568	3045	748	3039	464		
Solesmes. 3e. sect.	1819	1509	1844	522	1823	200		
ARROND. DE DOUAI.								
Arleux	3632	3122	3635	1068	3629	311	3676	2300
Douai-Nord	4197	3625	4302	2110	4212	840	7114	3814
Douai-Ouest	4273	3787	4346	1905	4308	826	5109	3654
Douai-Sud	4100	3718	4211	1715	2807	690	4985	4453
					1415	282		
Marchiennes	4983	4436	4966	3100	5010	380	5024	3269
Orchies	4795	4066	4771	2553	4757	561	4824	2534
ARROND. DE DUNKERQUE.								
Bergues	4427	3815	4420	586	4364	637	4415	3050
Bourbourg 1re. sect.	3375	2849	3402	617	2547	447	3392	2564
Bourbourg 2e. sect.					896	271		
Dunkerque-Est	3870	2488	3888	928	3803	771	4475	2895
Dunkerque-Ouest	4079	2487	4129	1008	3785	822	4111	2808
Gravelines	1793	1398	1786	506	1785	270	1862	1269
Hondschoote	3180	2740	3191	590	3105	222	3200	2484
Wormhoudt	4291	3596	4302	734	4253	248	4274	2683
ARROND. D'HAZEBROUCK.								
Bailleul-Nord-Est	3527	2860	3483	956	3472	827	3489	2434
Bailleul-Sud-Ouest	3570	3156	3530	870	3605	695	3636	2505
Cassel	3998	3398	4003	1274	3776	466	3978	2909
Hazebrouck-Nord	3821	3143	3696	686	3695	625	3757	2735
Hazebrouck-Sud	3685	3191	3689	1034	3478	735	3586	2667
Merville. 1re. sect.	5302	4562	2450	1321	2461	1052	5266	3620
Merville. 2e. sect.			2761	1697	2791	1015		
Steenvoorde	3487	3085	3501	895	3491	520	3555	2150
ARROND. DE LILLE.								
Armentières	4265	3718	4311	1613	4284	1178	4394	3475
La Bassée	3943	3432	3961	830	3941	979	3994	3024
Cysoing	4464	3882	4480	1978	4468	955	4522	2926
Haubourdin 1re. sect.	5283	4728	2535	1047	5220	1486	5387	3787
Haubourdin 2e. sect.			2764	793				
Lannoy	4924	4401	4888	1465	4930	701	4966	3662
Lille-N.-E. 1re. sect.	2317	2086	2445	1373	2060	1107	3867	4444
Lille-N.-E. 2e. sect.	2763	2276	2580	1214	2711	1056		
Lille-C. 1re. sect.	3011	2081	2458	1458	2286	1276	5157	4198
Lille-C. 2e. sect.	2278	1937	2268	1318	2268	1141		
Lille S.-E. 1re. sect.	3032	2207	2465	1442	2006	1081	5795	4300
Lille S.-E. 2e. sect.	2581	2291	2552	976	2813	1119		

CANTONS.	Élections générales du 23 avril.		Élection pour le remplacement du citoyen Lamartine. 4 juin.		Élection pour le remplacement du général Négrier. 17 septembre.		Election du Président de la République. 10 décembre.	
	Inscrits.	Votants.	Inscrits.	Votants.	Inscrits.	Votants.	Inscrits.	Votants.
Lille S.-O. 1re. sect.	2055	1830	2024	1337	1863	1136	5726	4726
Lille S.-O. 2e. sect.	3843	3317	3737	1597	3518	1504		
Lille-O... 1re. sect.	2087	1526	1701	1106	1314	752	6047	4849
Lille-O... 2e. sect.	2796	2558	2856	986	3039	994		
Pont-à-Marcq.....	4843	4436	4831	1011	4818	459	4869	3156
Quesnoy-sur-Deûle.	4050	3770	4093	1646	2408	759	4067	3386
					1634	620		
Roubaix.. 1re. sect.	1937	1793	1936	1426				
Roubaix.. 2e. sect.	1218	1146	1224	896				
Roubaix.. 3e. sect.	1261	1142	1300	853	7253	3589	7010	5821
Roubaix.. 4e. sect.	1662	1555	1662	1330				
Roubaix.. 5e. sect.	1109	977	1140	595				
Seclin.....	5506	4827	5504	989	5404	671	5492	3636
Tourcoing-Nord... 1re. sect.	1660	1531	1661	1022	1635	807		
Tourcoing-Nord... 2e. sect.	1742	1624	1758	1214	1758	1405	5157	4384
Tourcoing-Nord... 3e. sect.	1637	1540	1646	1394	1646			
Tourcoing-Sud .... 1re. sect.	1550	1411	1562	1139	1544	738		
Tourcoing-Sud .... 2e. sect.	1668	1534	1662	1148	1637	788	5344	4023
Tourcoing-Sud .... 3e. sect.	2103	1822	2128	1038	2140	563		
ARR. DE VALENCIENNES.								
Bouchain. 1re. sect.	2038	1801	2040	677	1996	346		
Bouchain. 2e. sect.	2125	1685	2143	274	2153	222	8226	5600
Bouchain. 3e. sect.	3692	3246	3707	1103	3696	612		
Condé ... 1re. sect.	1815	1452	1824	727	1826	329		
Condé ... 2e. sect.	1633	1388	1636	561	1633	155	5338	3686
Condé ... 3e. sect.	1545	1208	1542	258	1510	131		
St.-Amand (rive d.)	5076	3626	5115	774	5095	458	5127	2888
St.-Amand (rive g.)	4251	3326	4238	1344	4182	552	4241	2117
Valenciennes-Est..	5397	4337	5392	1476	5307	942	7477	5147
Valenciennes-Nord.	5145	4343	5147	1329	5155	721	5743	3315
Valenciennes-Sud..	4728	3990	4760	1345	4735	777	8752	5923
	279582	234867	279573	94413	274536	58945	299036	213350

JURY.

Conformément au décret du 7 août 1848, il a été procédé à la formation de la liste générale du jury. Cette liste présente un total de 42,614 citoyens inscrits.

Les articles 9 et 10 du décret portent 1.° que la liste annuelle du jury pour chaque département comprendra un juré pour 200 habitants, sans, toutefois, que le nombre total des jurés puisse excéder 1,500 ;

2.° que le nombre des jurés pour la liste annuelle sera réparti entre les cantons proportionnellement au nombre des jurés portés sur la liste générale ; 3.° que la désignation des jurés à inscrire sur la liste annuelle sera faite dans chaque canton par une commission spéciale.

La population officielle du département étant de 1,132,980, donnerait, à raison d'un juré par 200 habitants, un nombre de 5,664 jurés, supérieur au maximum fixé par le décret.

En conséquence, M. le Préfet a, par un arrêté en conseil de préfecture, en date du 14 novembre 1848, fixé le nombre des jurés, pour 1849, à 1,500 et en a fait la répartition entre les cantons de la manière suivante :

Arrondissements.	CANTONS.	Nombre des inscriptions sur les listes	Nombre de jurés à désigner dans chaque canton.
Avesnes.	Avesnes-Nord	587	21
	Avesnes-Sud	692	24
	Bavai	511	18
	Berlaimont	341	12
	Landrecies	672	24
	Le Quesnoy-Est	214	8
	Le Quesnoy-Ouest	239	8
	Maubeuge	629	22
	Solre-le-Château	254	9
	Trélon	444	16
Cambrai.	Cambrai-Est	767	27
	Cambrai-Ouest	810	28
	Carnières	537	19
	Clary	416	15
	Le Câteau	832	29
	Marcoing	582	20
	Solesmes	909	32
Douai.	Arleux	244	9
	Douai-Nord	619	22
	Douai-Ouest	670	24
	Douai-Sud	678	24
	Marchiennes	535	19
	Orchies	834	29
Dunkerque.	Bergues	704	24
	Bourbourg	409	14
	Dunkerque-Est	833	29
	Dunkerque-Ouest	762	27
	Gravelines	209	7
	Hondschoote	279	9
	Wormhoudt	433	15

Arrondissements.	CANTONS.	Nombre des inscriptions sur les listes.	Nombre de jurés à désigner dans chaque canton.
Hazebrouck	Bailleul-Nord-Est	475	17
	Bailleul-Sud-Ouest	313	11
	Cassel	349	12
	Hazebrouck-Nord	349	12
	Hazebrouck-Sud	252	9
	Merville	376	13
	Steenvoorde	256	9
Lille	Armentières	539	18
	Cysoing	687	24
	Haubourdin	624	22
	La Bassée	374	13
	Lannoy	639	23
	Lille-Centre	2271	80
	Lille-Nord-Est	2604	92
	Lille-Ouest	1838	65
	Lille-Sud-Est	2629	92
	Lille-Sud-Ouest	2963	104
	Pont-à-Marcq	637	23
	Quesnoy-sur-Deûle	499	18
	Roubaix	941	33
	Seclin	529	19
	Tourcoing-Nord	749	26
	Tourcoing-Sud	447	16
Valenciennes	Bouchain	437	16
	Condé	419	15
	St.-Amand r. g.	475	17
	St.-Amand r. dr.	497	18
	Valenciennes-Est	1217	43
	Valenciennes-N.	934	33
	Valenciennes-Sud	650	23
		42614	1500

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

ANALYSE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL.

1.re SESSION.

Le Conseil général s'est réuni le 5 octobre 1848, dans une des salles de l'hôtel de la Préfecture. M. le Préfet entre en séance et donne lecture de l'arrêté du président du Conseil des Ministres, chargé du pouvoir exécutif, qui convoque les Conseils généraux pour une première session de cinq jours. Il déclare la session ouverte et se retire. — Le Conseil se constitue provisoirement sous la présidence de M. *Desespringalle*, doyen d'âge; M. *Chombart*, le plus jeune des membres présents, remplit les fonctions de secrétaire. — L'assemblée procède à la nomination de son président définitif. Deux scrutins sont successivement ouverts sans donner la majorité absolue à aucun membre. Au scrutin de ballottage, M. *Marchant* obtient 34 voix, et est, en conséquence, proclamé président du Conseil général pour la session de 1848. — M. *Boulanger* demande que l'on procède à la nomination d'un vice-président. Cette proposition est combattue par M. *Defontaine* et appuyée par M. *J. Brame*. Elle est mise aux voix et rejetée. — Le Conseil procède à la nomination du secrétaire définitif. Au second tour de scrutin, la majorité est acquise à M. *Lestiboudois*, qui est proclamé secrétaire. — Le président et le secrétaire prennent place au bureau. M. *Marchant*, après avoir remercié l'assemblée du témoignage de confiance et d'estime qu'elle lui accorde, appelle son attention sur les devoirs qui lui sont tracés par les circonstances, et propose de déclarer que le Conseil général du Nord donne son adhésion à la République démocratique, une et indivisible, proclamée par l'unanimité de l'Assemblée nationale. Le Conseil donne à cette proposition un assentiment unanime. = M. le Préfet, prévenu que le Conseil est constitué, entre en séance. Il prononce un discours dans lequel il expose ses principes, ses intentions, l'esprit de fraternel dévouement qu'il fera présider sans cesse à tous les actes de son administration, et termine en réclamant le con-

cours de l'assemblée. — Acte est donné à M. le Préfet de la communication qu'il vient de faire et du dépôt des dossiers qu'il a soumis à l'examen du Conseil. = Le président propose de procéder à l'organisation des bureaux. Cette proposition est combattue et appuyée par différents membres. M. le Préfet donne, à cette occasion, lecture de la circulaire ministérielle relative aux opérations de la session. M. *J. Brame* prend ensuite la parole et soutient que, nonobstant les dispositions de la circulaire, le Conseil est en droit d'émettre des vœux. Après quelques observations de divers membres, l'assemblée décide qu'elle procédera immédiatement à la formation de ses bureaux. M. *de Melun* fait une proposition sur cette organisation. La discussion, continuée, se termine par l'adoption de la proposition modifiée de M. *de Melun*. Le Conseil général est divisé en six bureaux, composé de dix membres : 1.er bureau, contributions, finances, budget départemental, cadastre; — 2.e bureau, loyer et mobilier des établissements départementaux, vérification des comptes, prisons départementales; — 3.e bureau, instruction primaire, secours publics, mendicité, cultes; — 4.e bureau, agriculture, industrie, commerce; — 5.e bureau, routes nationales, vicinales et départementales, chemins de fer, rivières et canaux; — 6.e bureau, construction et réparation des bâtiments départementaux, beaux-arts, salubrité publique, délimitation des communes, objets généraux. — Chaque arrondissement désignera un de ses membres pour faire partie de chaque bureau; les 18 membres restant seront répartis également entre les bureaux par la voie du sort. — Les vœux à émettre proposés par les membres seront renvoyés par le Conseil, lorsqu'il le jugera convenable, aux bureaux compétents ou à une commission spéciale nommée au scrutin. Le rapport en sera fait en séance publique. — La séance est suspendue quelques instants. Lors de sa reprise, le président donne lecture des désignations faites par les arrondissements. Une discussion s'étant élevée sur les résultats que pourrait amener le tirage au sort des 18 membres restant disponibles, il est décidé, sur la proposition de M. *Guilbert*, que les membres du Conseil appartenant à l'arrondissement de Lille désigneront un second membre pour chaque bureau. Cette désignation opérée, le président procède au tirage au sort de douze membres non classés. = Le président répartit entre les bureaux les dossiers réunis par M. le Préfet. — Des observations sont échangées entre plusieurs membres sur la forme de la présentation des vœux. — M. *Mimerel* propose d'émettre le vœu que le travail dans les usines et manufactures soit interdit pendant la nuit, de dix heures du soir à cinq heures du matin, ainsi que le dimanche. M. *Lestiboudois* demande si le Conseil s'occupera de ce vœu et de tous les autres

objets étrangers aux contributions. L'assemblée décide que l'examen de cette question sera confiée à une commission spéciale dont les membres seront désignés par les bureaux, et qui fera son rapport dans la séance du lendemain.

SÉANCE DU 6 OCTOBRE.

M. le Préfet dépose sur le bureau 1.° un rapport sur une délibération du Conseil d'arrondissement d'Avesnes relative à la répartition de la contribution foncière ; 2.° un rapport sur la situation des ressources affectées à l'instruction primaire. Ces pièces sont renvoyées aux bureaux qu'elles concernent. — Le président communique au Conseil les pièces suivantes : 1.° Pétition à l'Assemblée nationale pour la conservation du cadastre ; 2.° un numéro de la *Revue provinciale ;* 3.° pétition des facteurs bélandriers de Dunkerque, tendant à obtenir l'abolition des droits de navigation sur les canaux et rivières régis par l'Etat. = La parole est à M. *Danel,* rapporteur de la commission nommée par les bureaux pour examiner la question de savoir si le Conseil peut, dans la session actuelle, s'occuper d'autres affaires que celles relatives aux contributions directes. Le rapporteur donne lecture de son travail, concluant à ce que le Conseil général se borne à proclamer son droit à connaître des vœux formés par ses membres. — Après la lecture de ce rapport, M. *Paul* dépose la proposition suivante : « Le Conseil général déclare que, bien qu'il ait le droit incontestable de formuler des vœux dès-maintenant, il croit préférable d'ajourner à sa prochaine session l'exercice de ce droit. » — Cette proposition est combattue par M. *Brame ;* elle donne lieu à une discussion à laquelle M. le Préfet prend part. M. *Defontaine* propose de décider que chaque membre sera admis à lire tous les vœux qu'il désirera exprimer, et qu'aussitôt la lecture de chaque vœu, le Conseil, sans discussion, dira s'il s'en occupera dans la présente session. Après quelques observations de M. *Farez*, la discussion générale est close. — La reconnaissance du droit de l'assemblée à formuler des vœux est mise aux voix et adoptée. — Le débat se renouvelle sur la seconde partie de l'amendement de M. *Paul*, qui est ensuite adoptée par le Conseil.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE.

M. *Beauvois*, rapporteur du 1.er bureau, lit un rapport sur la répartition des contributions directes de 1849. — M. *Mimerel* élève une question préjudicielle tendant à ce qu'il soit sursis au vote des centimes facultatifs. Cette proposition est combattue par M. le

Préfet. Avant la clôture de l'incident, le Conseil prononce l'ajournement sur une demande de l'arrondissement d'Avesnes, tendant à faire réduire le revenu imposable assigné aux propriétés boisées et aux usines de cet arrondissement. — La discussion sur la proposition de M. *Mimerel* est reprise. — La priorité est réclamée pour le rapport de M. *Beauvois*. Le Conseil général adopte le projet de répartition que présente ce rapport pour les contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres de 1849; il vote également la perception pour ladite année des impositions extraordinaires autorisées par des lois spéciales et portant sur les quatre contributions. — M. *Crapez* donne lecture d'un rapport sur le vote des cinq centimes facultatifs. M. *Mimerel* déclare qu'en présence des motifs invoqués dans ce rapport, il retire sa proposition. Les centimes sont ensuite votés par le Conseil. = Sur un rapport de M. *Leurent* à propos d'une demande en dégrèvement de contribution mobilière formée par la commune de Wattrelos, et dont l'instruction est incomplète, le Conseil déclare qu'il y a lieu de transmettre le dossier de la réclamation au Conseil municipal, et exprime le même avis sur une demande analogue, également incomplète, de la commune de Lannoy. — Emet le vœu qu'à l'avenir, lorsqu'une demande en réduction sera formée par une commune, cette demande soit examinée le plus tôt possible par le directeur des contributions directes, afin que la commune soit mise à même de rectifier ses omissions ou ses erreurs; que même quand la demande est régulière dans la forme, l'opinion du directeur des contributions, si elle est défavorable, soit immédiatement communiquée à la commune, pour que le Conseil municipal puisse faire ses observations en temps opportun. — Ajourne à défaut d'éléments d'appréciation suffisants les demandes en modération de contribution mobilière formées par les communes d'Iwuy et Reumont. — Sur un rapport présenté par M. *de Coussemaker*, au nom du 1.er bureau, et conformément à une proposition du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, décide que la demande du Conseil municipal d'Escaupont, tendant à ce que le classement des biens fonds de cette commune soit révisé, sera renvoyée au directeur des contributions directes pour recevoir telle suite que de droit. — Prie M. le Préfet de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la demande de la commune de Mortagne en dégrèvement de contribution foncière reçoive une solution définitive dans la session de 1849. — Ajourne jusqu'à ce que l'instruction en soit régularisée et complétée la demande du Conseil municipal de St.-Amand en dégrèvement de contribution mobilière, et décide que le rapport du directeur des contributions sera communiqué au maire et au Conseil municipal, pour être ultérieurement statué ce

qu'il appartiendra. = Arrête conformément aux fixations antérieures le tarif du prix de la journée de travail devant servir de base à la taxe personnelle pour 1849. — Sur un rapport de M. *Leurent*, vote à titre d'addition à la contribution foncière de 1849, une imposition additionnelle de 35/100 de centime dont le produit évalué à 14,800 fr. sera appliqué au service cadastral. — Adoptant les conclusions d'un rapport de M. *Béhaghel* (de Cassel), demande 1.° que la confection des rôles auxiliaires n'embrasse pas uniquement les articles divisés entre plus de trois fermiers et au-dessus, mais qu'elle s'applique transitoirement à toutes les divisions de deux fermiers et au-dessus; 2.° que les contenances continuent d'être tenues au courant sur les bulletins de division, et qu'elles soient reproduites dans les rôles auxiliaires et sur les avertissements spéciaux; 3.° que l'administration soit invitée à tenir les précédentes divisions comme dûment valables et devant continuer à recevoir leur effet, conformément aux instructions, et à n'exiger de signatures que pour les divisions nouvellement déclarées. — Vote pour 1849 une imposition additionnelle d'un demi-centime applicable aux besoins du service de l'instruction primaire, d'après les règles arrêtées dans la session précédente. — Sur la proposition de M. *Marchant*, rapporteur du 5.e bureau, fixe le tarif moyen de la conversion en argent des prestations en nature pour l'année 1849, comme il a été appliqué depuis 1837. — Le Conseil, vu le rapport du Préfet et considérant l'urgence de voter dès à présent une imposition suffisante pour assurer le service de l'entretien des chemins de grande communication classés et exécutés, sauf à accroître, s'il y a lieu, cette allocation dans la session complémentaire qui s'ouvrira après le vote du budget par l'Assemblée nationale, arrête qu'il sera imposé, en 1849, 2 c. 1/2 additionnels au principal des quatre contributions directes du département, pour les besoins du service d'entretien des chemins de grande communication. = M. *Marchant* donne lecture d'un rapport du Préfet concernant l'exécution du décret de l'Assemblée nationale du 22 septembre dernier, qui accorde un crédit de 6 millions, à titre de subvention extraordinaire, tant pour l'achèvement des chemins vicinaux de grande communication que pour l'amélioration des chemins vicinaux ordinaires, et propose, au nom des 1.er et 5.e bureaux, d'émettre l'avis que la répartition des 35,294 fr. alloués au département sur les premiers 3 millions soit faite, non au marc le franc des contributions, comme l'a proposé le Préfet, mais en attribuant à chacun des sept arrondissements du département du Nord une somme égale de 5,042 fr. — M. *Lestidoudois* s'oppose à ces conclusions. — Il s'élève à ce sujet une discussion, pendant laquelle M. le Préfet explique les motifs de la répartition qu'il a

proposée. — M. *Paul* demande que l'examen de la question soit renvoyée aux Conseils d'arrondissement. Plusieurs autres membres sont entendus, après quoi le président met aux voix les conclusions du rapport des bureaux. Elles sont rejetées par le Conseil. — Le débat continue sur le choix des bases de la distribution du fonds subventionnel. — L'assemblée adopte la répartition proposée par le Préfet entre les arrondissements. — Après l'échange de quelques observations au sujet de la sous-répartition entre les communes, M. *Paul* retire sa proposition. Le Conseil émet ensuite un avis favorable au projet présenté par le Préfet et déclare s'en rapporter à sa prudence pour la sous-répartition et pour les modifications dont il pourrait la juger susceptible.= M. *Marchant* donne lecture de la deuxième partie de son rapport concernant la proposition de voter 3 centimes additionnels, afin de donner au département le droit de participer à la distribution de la seconde moitié du crédit de 6 millions. — Après l'audition d'une objection de M. *Mimerel* et la réponse du rapporteur, le Conseil, dans la vue de venir en aide aux populations souffrantes et procurer, à l'approche de la mauvaise saison, un travail utile et convenablement rétribué aux citoyens inoccupés, vote 3 centimes additionnels aux quatre contributions directes de 1849, sous la condition expresse : 1.° qu'il sera alloué au département du Nord, sur la seconde moitié du fonds de 6 millions affecté, par le décret du 22 septembre, à la voirie vicinale, à titre de subvention extraordinaire, une part proportionnelle au montant réel de la contribution ici votée comparée au produit des centimes que s'imposeront les autres départements; 2.° que le montant des 3 centimes réuni à la part allouée au département du Nord par le gouvernement dans ces 3 millions, sera exclusivement employé à l'avancement des travaux des chemins de grande communication, classés sous les N.os 40, 42, 43, 45, 49 et 50 et à la lacune de Solre à Trélon, en ayant égard, dans la répartition, à ceux de ces chemins qui offrent le moins d'éventualité de ressources financières, qui traversent les populations les plus pauvres et dont l'achèvement importe le plus au bien-être de l'agriculture et du commerce; — prie le Préfet d'insister de tout son pouvoir auprès des communes du département pour les engager à s'imposer dans la limite de 3 centimes additionnels, afin de participer à la subvention et de venir en aide aux ouvriers sans travail par le prompt emploi de ces ressources communales.— Comme complément de moyen de travail et comme objet d'une haute utilité nationale et départementale, prie M. le Préfet de se rendre auprès du gouvernement l'organe des vœux les plus instants du Conseil pour l'entreprise et le prompt achèvement du chemin de fer de Paris par St.-Quentin et Equerlinne vers l'Allemagne, et de

Cambrai à la ligne du Nord. = M. *Guilbert* propose d'émettre immédiatement le vœu que le remplacement militaire soit maintenu dans la loi à intervenir sur le recrutement de l'armée. — Plusieurs membres s'opposent, à ce qu'il soit statué sur cette proposition en présence du vote émis sur la question des vœux dans la séance du 6. — M. *Guilbert* insiste. — M. *de Melun* propose d'autoriser la lecture des vœux uniquement pour les renvoyer aux différents bureaux qui auront à les examiner dans la prochaine session. — Des observations et des répliques sont encore faites par plusieurs membres. — M. *Guilbert* réclame de nouveau le vote immédiat de son vœu. — Cette demande est rejetée. La proposition de M. *de Melun*, concernant le dépôt des vœux, est ensuite mise aux voix et adoptée. — En conséquence, des vœux sont déposés sur le bureau par plusieurs membres et lus par le président. — Acte est donné du dépôt de ces différents vœux, qui seront renvoyés aux bureaux pour être examinés. — Aucun objet n'étant plus à l'ordre du jour et aucun membre ne réclamant la parole, le président déclare la session close et lève la séance.

2.e SESSION.

Le Conseil s'est réuni le 21 novembre 1848, en vertu de l'arrêté du président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, du 5 du même mois, qui convoque les Conseils généraux pour leur session ordinaire en 1848, et fixe la durée de cette session à quinze jours. — Le préfet déclare la session ouverte. Il fait lecture d'une lettre par laquelle M. Eug. *Farez* donne sa démission des fonctions de membre du Conseil général. — Le préfet se retire. — Le Conseil se constitue provisoirement sous la présidence de M. *Desespringalle*, doyen d'âge; M. *Chombart*, le plus jeune des membres présents, remplit les fonctions de secrétaire. — M. *Brame* élève la question de savoir s'il y a lieu de procéder de nouveau à l'élection d'un président et d'un secrétaire, bien que ces nominations aient été faites dans la première session. Après une courte discussion, cette question est résolue par l'affirmative. En conséquence, deux scrutins sont ouverts; ils donnent, l'un 47 voix à M. *Marchant*, qui est proclamé président, l'autre 38 voix à M. *Lestiboudois*, qui est proclamé secrétaire. — M. *Marchant* prend place au bureau; M. *Chombart*, en l'absence de M. *Lestiboudois*, continue à remplir les fonctions de secrétaire. — Le président appelle l'attention de l'assemblée sur l'opportunité de nommer un vice-président et un vice-secrétaire. Cette proposition n'est pas accueillie par le Conseil. — M. *Marchant* remercie l'assemblée de la nouvelle marque de confiance dont elle a bien voulu l'honorer. — Le préfet, informé de la constitution du

bureau, rentre en séance et dépose tous les rapports, pièces et dessiers concernant les affaires soumises aux délibérations du Conseil. Acte lui est donné de cette communication. — Le président fait lecture : 1.° d'une lettre de M. *Lestiboudois* annonçant que l'accomplissement d'un devoir douloureux de famille l'empêche d'assister à la séance ; 2.° d'une lettre du gérant de l'*Observateur* d'Avesnes, en envoi de deux exemplaires d'une carte de l'arrondissement d'Avesnes qu'il vient de publier. Cette lettre est renvoyée au bureau compétent. — Le président rappelle la composition des six bureaux du Conseil, et procède entre eux à la distribution des dossiers déposés. — MM. *Defontaine* et *Lefebvre* déposent des pétitions d'un grand nombre de cultivateurs de diverses communes, tendant à obtenir le retour à l'ancien mode d'organisation des commissions d'expertise pour la livraison des tabacs à la régie. M. *Mimerel* annonce qu'il en déposera trois autres le lendemain. — Le Conseil renvoie à l'examen du 4.e bureau une lettre de M. Fichet, officier retraité, accompagnée de plusieurs exemplaires d'un plan d'organisation et de colonisation dans le département des Landes. Il ordonne le dépôt à la bibliothèque d'une brochure intitulée : *Revue provinciale*, dont il lui est fait hommage.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE.

M. *Testelin* réclame contre le procès-verbal qui le désigne comme absent dans la séance du 21. — M. *Mimerel* demande qu'il soit fait mention de la remise qu'il a faite au 4.e bureau, de pétitions présentées par des cultivateurs, concernant l'organisation des commissions d'expertise des tabacs. — MM. *Dansette* et *Leurent* déposent des pétitions analogues. — Le président donne communication de différentes pièces dont le renvoi aux bureaux est ordonné. — La même décision est prise sur des vœux déposés par MM. *Decarpentry*, *de Melun* et *de Beaumont*. — Sur la proposition du président, l'assemblée désigne MM. *Defontaine* et *Dansette* pour procéder au récolement du mobilier de la préfecture. — Le Conseil adopte les trois premiers articles des recettes de la première section du budget. Une discussion s'élève au sujet de la réduction successive de l'allocation faite au département dans la répartition du fonds commun. La question est renvoyée au 1.er bureau pour faire l'objet d'un rapport spécial. — L'assemblée alloue au sous-chapitre III les loyers des sous-préfectures de Dunkerque, Valenciennes et Hazebrouck, montant ensemble à 6,000 fr. — Vote au sous-chapitre V un crédit de 800 fr. pour indemnité de literies aux gendarmes extraits de la ligne ; — alloue 7,500 fr. au sous-chapitre VII pour les loyers des tribunaux civils de Dunkerque et Hazebrouck, du

tribunal civil et du tribunal de commerce de Cambrai, et pour l'entretien du corps-de-garde du palais de justice de Douai ; — accorde une somme de 16,670 fr. pour menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises, des tribunaux civils, de commerce et de simple police, plus une somme de 4,770 fr. pour les menues dépenses des justices-de-paix. — A la suite d'observations de plusieurs membres, le Conseil renvoie à l'examen du 1.er bureau la question du traitement des concierges des palais de justice de Lille et Valenciennes. — Un crédit de 500 fr. est alloué au sous-chapitre VII pour l'entretien du corps-de-garde de la préfecture. — Une somme de 200 fr. est également votée au sous-chapitre XIV pour les frais de tenue des colléges électoraux convoqués pour les élections des membres de l'Assemblée nationale et du Conseil général. — L'assemblée alloue au même sous-chapitre deux crédits : l'un de 1,000 francs, l'autre de 1,200 francs, pour frais de translation de détenus et secours de route aux indigents, et au sous-chapitre XV, une somme de 1,520 fr., 80 c., montant des secours de route restant dus sur l'exercice 1847. — Sur un rapport du 1.er bureau, et après quelques observations de MM. *Testelin* et *Mimerel*, le Conseil vote une somme de 168 fr. 05 c. pour la contribution extraordinaire de 45 cent. assise sur l'établissement thermal de Saint-Amand. — Admet la recette des 5 cent. facultatifs pour la somme de 262,165 fr. 75 c. ; — alloue au sous-chapitre XVI une somme de 8,759 fr. 69 c. pour les intérêts du prix d'acquisition de l'hôtel de la sous-préfecture de Cambrai. — Alloue également au sous-chapitre XVIII les secours suivants pour reconstruction d'églises : Basuel, 1,000 fr. ; Croix, 1,000 fr. ; Banteux, 1,000 fr. ; Reumont, 1,000 fr. ; Tourcoing, 2,000 fr. = Ajourne et renvoie au 1.er bureau une proposition concernant les secours accordés aux veuves d'employés. — M. *Beauvois* fait une observation d'ordre à l'occasion des indemnités proposées en faveur du clergé diocésain ; il fait remarquer que cette affaire, qui a été renvoyée au 3.e bureau, devrait appartenir au 1.er, et il demande qu'au moins les deux bureaux se réunissent pour l'examiner. Après une discussion à laquelle prennent part différents membres, et les explications données par le préfet, la proposition de M. *Beauvois* est mise aux voix et rejetée. — Le Conseil vote au sous-chapitre XXII un crédit de 1,400 fr. pour belles actions. — Alloue au même sous-chapitre cinq crédits, savoir : 200 fr. pour frais d'illumination des édifices départementaux ; 1,000 fr. pour dépenses diverses et imprévues ; 1,700 fr. pour frais de publication du procès-verbal des délibérations du Conseil ; 200 fr. pour traitement du gardien de la pyramide de Denain, et 200 fr. pour impressions concernant le travail des enfants dans les manufactures. — Vote ainsi qu'il suit l'emploi du centime additionnel

dont la perception en 1849 est autorisée par décret du 27 septembre dernier, pour payer une partie du prix d'acquisition de deux immeubles à Valenciennes, savoir : hôtel Dumon, 45,000 fr.; hôtel de Pas-de-Beaulieu, 32,527 fr.—Rejette une demande du procureur de la république à Lille, en allocation d'un supplément de crédit de 200 fr. pour frais de parquet. — Conformément aux conclusions d'un rapport de M. *Locqueneux*, du 3.e bureau, renvoie à la session prochaine l'examen de l'importante question de l'extinction de la mendicité dans le département. — Donne acte au préfet de son rapport annonçant qu'il a été fait droit, par un décret du 24 août dernier, aux vœux exprimés par le Conseil dans sa session de 1847, pour la réduction de la taxe des lettres, et prie ce magistrat de faire tous ses efforts pour qu'il soit obvié aux retards qu'éprouvent les communications postales entre Valenciennes, Saint-Amand et Bouchain. — Renouvelle les vœux émis par lui pour l'embrigadement des gardes-champêtres, et pour que ces agents soient investis du droit de constater les délits de voirie et les contraventions de police municipale. — M. *Hannoye*, rapporteur du 6.e bureau, fait un rapport sur la demande des habitants du faubourg de la Barre, tendant à obtenir que cette section soit séparée de la commune de Wazemmes et érigée en commune particulière. La commune de Wazemmes ayant consenti à la séparation et s'étant entendue avec la commission syndicale du faubourg sur la délimitation à donner à la nouvelle commune, le Conseil général renouvelle son vœu en faveur de la séparation projetée. — M. *de Melun* demande si, lorsqu'un vœu a été adopté par le bureau qui l'a examiné, l'auteur peut le développer. Il est répondu affirmativement par le président. — M. *Brame* propose de régler pour chaque séance un ordre du jour, pour que les membres, prévenus des objets à discuter, puissent se préparer. Le président explique qu'il a pourvu à tout ce qui était possible sur ce point.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE.

Le président communique à l'assemblée divers documents. Ces pièces sont renvoyées aux bureaux qui doivent en connaître. — Sur la proposition de M. *Testelin*, il est convenu que les bureaux s'entendront pour faire un rapport d'ensemble sur tous les crédits qui se rattachent à la préfecture. — Après l'audition d'un rapport de M. *Crapez*, du 1.er bureau, le Conseil déclare qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande de secours présentée par la dame Isambart, veuve d'un employé des archives départementales. — L'assemblée, tout en s'associant aux sentiments qui ont dicté le vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque en faveur du citoyen Evre, re-

grette que l'état des finances du département ne lui permette pas d'accorder l'augmentation demandée. En conséquence, alloue à cet ancien employé le secours ordinaire de 200 fr. qui sera porté au sous-chapitre XIX. — Réduit à 200 fr. le crédit demandé pour frais d'expertise des voitures publiques. — Statuant sur une proposition du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck et conformément aux conclusions d'un rapport de M. *Béhaghel* (de Cassel), du 1.er bureau, émet le vœu que les dossiers concernant les réclamations des contribuables soient à l'avenir déposés aux mairies des chefs-lieux de canton. — Alloue au sous-chapitre XIX les secours suivants annuellement accordés à deux veuves d'anciens employés de la préfecture : veuve Delhay, 150 fr.; veuve Dehau, 100 fr. — Après une courte discussion, ajourne sa décision sur l'allocation de la subvention ordinaire de 400 fr. accordée en faveur de la publication de l'Annuaire départemental. — Alloue au sous-chapitre XVI un crédit de 625 fr. pour les primes d'assurance de bâtiments départementaux. = Vote au sous-chapitre XXIII un crédit de 1,155 fr. 97 c. pour solde des frais d'impression du procès-verbal des délibérations du Conseil général en 1847 ; — regrette toutefois l'élévation de cette dépense, et espère qu'il sera apporté à l'avenir plus d'économie ; insiste, en même temps, pour que l'on ait recours à l'adjudication publique, qui amènerait certainement des rabais; témoigne au surplus sa surprise et ses regrets de ce que l'autorité administrative n'ait pas cru devoir se conformer au désir hautement manifesté dans la session de 1847. = Alloue au sous-chapitre XXII deux crédits de 1,000 fr. pour frais de confection et publication des listes électorales du jury, exprime le désir qu'il soit pourvu à cette dépense par la voie de l'adjudication publique. — Le préfet déclare qu'il a pris bonne note des intentions du Conseil, et qu'il prend l'engagement d'adjuger les diverses impressions dont il s'agit. = L'assemblée vote au sous-chapitre XII un crédit de 600 fr. pour les frais d'impression des budgets et comptes départementaux. — Arrête qu'une somme de 350 fr. sera inscrite au sous-chapitre IV pour l'entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures. — Conformément à l'avis du préfet et à la proposition du 1.er bureau, rejette la demande d'un crédit de 145 fr. pour achats d'objets mobiliers destinés à l'installation du bureau spécial des agents-voyers à la sous-préfecture d'Hazebrouck. — Autorise l'imputation sur les articles 7 et 9 du budget de 1848, d'une somme de 73 fr. 72 c. pour remboursement au domaine des frais accessoires des ventes de divers objets mobiliers appartenant au département. — Sur la proposition de M. *Delarotière*, rapporteur du 3.e bureau, le Conseil général adopte le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque, ainsi conçu : « Le Conseil d'arrondissement déclare

» s'associer par les vœux les plus ardents, à toutes les vues du gou-
» vernement de la République et de l'Assemblée nationale, qui
» ont pour objet d'améliorer le sort des classes nécessiteuses en
» leur procurant de meilleures conditions d'habitation, d'ali-
» mentation, d'habillement et d'éducation ; désire vivement la
» réalisation des mesures projetées à cet effet, comme un témoi-
» gnage de profonde sympathie pour de trop nombreuses souf-
» frances, et comme la meilleure garantie de l'ordre et de la sécu-
» rité dont le pays a tant besoin. » = M. *Defontaine*, au nom du 3.e bureau, fait un rapport sur la proposition du préfet concernant le service des aliénés indigents. Après la lecture de cet exposé, une discussion, à laquelle prennent part différents membres, s'établit au sujet de la mortalité constatée en 1847 dans l'asile d'Armentières ; sur le projet de translation de l'asile de Lille ; sur le prix de la journée dans les deux établissements, et sur la question de la transformation des asiles en établissements départementaux. — La clôture étant prononcée, le Conseil alloue le crédit de 44,393 fr. 71 c. destiné à solder les dépenses arriérées de 1847, et celui de 102,000 fr. demandé pour les dépenses de 1849. — Il fixe, comme pour l'année dernière, le concours des communes au paiement des pensions et conformément aux propositions du préfet. — Il fixe pareillement, comme pour l'année dernière, à dix dans chacun des asiles de Lille et d'Armentières, le nombre de places réservées aux aliénés non dangereux. — Sur le paragraphe des conclusions ayant pour but le prompt achèvement des constructions projetées dans l'asile d'Armentières, M. *Lestiboudois* demande qu'il ne soit voté que sous le bénéfice des observations qu'il a faites au sujet des conditions de salubrité à étudier. Le préfet prend à cet égard l'engagement de faire procéder à une enquête. En conséquence, le conseil, adoptant la proposition du bureau, émet le vœu que M. le préfet veuille bien user des moyens qui sont en son pouvoir, afin que les constructions projetées dans l'asile d'Armentières, et qui en sont le complément indispensable, soient exécutées le plus promptement possible. — Il rejette ensuite, après quelques observations le vœu relatif à la suppression du jardin du directeur de l'asile de Lille. —La discussion reprend au sujet de la nomination d'une commission pour examiner les projets relatifs à la translation de l'asile de Lille. La proposition divisée est mise aux voix : le Conseil se prononce pour la nomination d'une commission ; il décide qu'elle ne sera pas élue par l'assemblée, et résout par la négative la question de savoir si elle sera composée de sept membres, un pour chaque arrondissement. Il adopte ensuite le vœu que M. le préfet veuille bien s'occuper, de la manière la plus active, de la translation hors de Lille de l'asile d'aliénées de femmes, lequel se trouve dans des conditions in-

tolérables au point de vue de la situation et de la salubrité, et qu'il veuille bien aussi nommer une commission composée de membres choisis dans le sein du Conseil général, afin de le seconder dans ses recherches, d'examiner les propositions qui lui ont été et celles qui lui seront faites, de cessions de terrains, de manière à pouvoir, s'il y a lieu, présenter au Conseil, à l'ouverture de sa session prochaine, un rapport sur ces diverses propositions. — Sur les observations de M. *Lestiboudois*, le Conseil prie avec instance M. le préfet d'abaisser immédiatement le prix de journée au prix de revient, augmenté de 1/10, représentant les frais généraux d'administration, d'entretien du mobilier, etc. = M. *de Melun* donne lecture des développements du vœu dont il a déposé l'indication sommaire dans la 1.re session. Il propose au Conseil d'émettre le vœu : « Que, pour appliquer dans toute son étendue le principe de l'assistance fraternelle proclamée par la Constitution, l'administration charitable ne se borne plus, dans les départements, à la distribution des secours à domicile et à la direction de quelques établissements de charité publique, mais qu'elle embrasse, sous l'autorité du pouvoir central, l'organisation et la surveillance de toutes les œuvres de bienfaisance légale, l'application des mesures de prévoyance et d'assistance décrétées par le pouvoir public, la répartition des fonds accordés par le gouvernement et les administrations locales, et généralement tout ce qui intéresse le bien-être physique et moral des indigents et travailleurs ; qu'à cet effet elle soit composée : 1.° d'un comité d'assistance comprenant une ou plusieurs communes, formé des maires de ces communes, du plus ancien ministre de chaque culte reconnu, et d'un nombre de citoyens proportionnel à la population, élus par les Conseils municipaux ; 2.° d'une administration des établissements hospitaliers composée d'un administrateur rétribué choisi par le pouvoir exécutif, et de commissions de surveillance nommées, pour les hospices et hôpitaux, par le conseil cantonnal, et pour les établissements départementaux, par le Conseil général ; 3.° de comités cantonnaux et départementaux d'assistance, où entreraient les ministres des cultes, les représentants des Conseils généraux et de canton, les délégués des institutions locales de bienfaisance et des établissements hospitaliers, et des médecins dont la science est si nécessaire lorsqu'il s'agit de charité publique. Les membres de ces comités seraient élus par leurs corps respectifs pour un temps limité et renouvelés partiellement.

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE.

Sur la proposition de M. *Guilbert*, il est décidé que les rapports sur la division des circonscriptions électorales pour la nomination

du président de la République seront mis à l'ordre du jour du lendemain. — Le président donne communication de plusieurs demandes et d'une lettre de M. Colas, peintre, remerciant le Conseil général des encouragements qu'il lui a accordés pour l'achèvement de ses études. — Quelques observations sont échangées au sujet du rapport d'ensemble à présenter sur les propositions de crédits relatifs à la préfecture. = M. *D'Hespel*, du 3.e bureau, lit un rapport sur le crédit demandé pour l'entretien des bourses créées par le département dans les institutions des sourds-muets et de jeunes aveugles. — Après discussion, le Conseil vote au sous-chapitre XIX une somme de 21,050 fr. pour l'entretien de cinq bourses et sept demi-bourses pour les jeunes aveugles, de vingt bourses et dix-huit demi-bourses pour les sourds-muets. — Confirme l'abandon qu'il a fait dans sa session de 1847, aux maisons de Fives et Lille, des trente-sept lits en fer qu'il a placés dans ces établissements et dont la valeur a été reconnue de 4,000 fr.; mais au lieu de mettre pour condition à cet abandon l'entretien perpétuel d'une demi-bourse, décide que les deux établissements se chargeront chacun de deux demi-bourses à la nomination du préfet jusqu'à l'épuisement des 4,000 fr., en faisant compte chaque année au département de l'intérêt de 4 % sur le capital ou sur les portions dues de ce capital. — Le préfet demande qu'il soit fait mention de la faculté qui lui est laissée de réunir deux demi-bourses dans le cas où les circonstances l'exigeraient. Acte est donné de cette observation. = Arrête que le secours accordé à la veuve Massieu est porté pour 1849 à 500 fr., dont 350 fr. applicables au paiement de la pension de sa fille et 200 fr. destinés à supporter les frais de l'éducation de son fils. — M. *De Melun* développe son vœu tendant à ce que la législation concernant les aliénés indigents soit appliquée aux sourds-muets et aux aveugles. L'expression de ce vœu est adoptée. = M. *Legrand*, au nom du 3.e bureau, fait un rapport sur une délibération dans laquelle le Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck a exprimé le regret de ce que les circonstances arrêtent l'établissement si utile des caisses d'épargne. — Une assez longue discussion s'établit sur les conclusions du rapport, qui sont ensuite adoptées dans les termes suivants : Le Conseil prie le gouvernement et l'Assemblée nationale d'aviser aux moyens de rembourser intégralement avec les intérêts, aux déposants des caisses d'épargne, les sommes qu'ils ont versées. — Appelle de tous ses vœux l'établissement des caisses d'épargne dans toutes les localités où cette institution pourra être établie. = Sur un rapport de M. *Sauvaige*, le Conseil général, tout en reconnaissant l'utilité d'un comptoir d'escompte à Valenciennes, laisse à cette ville l'initiative de la demande à adresser au ministre des finances, en se

conformant au décret du 8 mars 1848.—Acte est donné d'une communication portant que le jeune Farez, de Villers-Plouich, auquel le Conseil a accordé pendant trois ans un subside de 250 fr. pour l'aider à suivre les cours de l'école centrale des manufactures, a terminé ses études et obtenu un diplôme d'ingénieur civil. — Il est également donné acte des renseignements donnés par le préfet et desquels il résulte que, conformément au vœu émis par le Conseil dans sa session de 1847, un arrêté ministériel du 29 mars dernier a créé à Cambrai une chambre consultative des arts et manufactures. = Après quelques observations concernant le jeune Pohu, l'assemblée, approuvant les conclusions du préfet, décide qu'il est ouvert au sous-chapitre XIX un crédit de 1,500 fr. pour l'entretien des élèves boursiers et demi-boursiers aux écoles des arts et métiers de Châlons et d'Angers. — Prie le préfet de suivre exactement à l'avenir, pour ses propositions d'admission, le rang assigné à chaque candidat par le jury d'examen, et émet le vœu que ce magistrat, pour réparer autant que possible, l'irrégularité commise à l'égard du jeune Pohu, veuille bien le porter en première ligne sur la liste de candidats qu'il présentera l'année prochaine au Ministre de l'agriculture et du commerce, sans qu'il soit besoin pour cet élève de subir un nouvel examen. — Le Conseil émet un avis favorable à la demande de la commune de Rexpoëde, tendant à ce que le marché établi dans cette localité le vendredi de chaque semaine se tienne à l'avenir le jeudi. — Il est rendu compte, d'une part, que, conformément au vœu exprimé par le Conseil général dans sa session de 1847, un arrêté du pouvoir exécutif du 17 juillet dernier a décidé : 1.° que la foire de Lille sera ouverte le 26 août et sa durée fixée à quinze jours ; 2.° que l'ouverture de la foire de Valenciennes est reportée du 8 au 15 septembre, et, d'autre part, qu'un arrêté ministériel du 4 novembre 1847 a autorisé la commune de Somain à tenir un marché le jeudi de chaque semaine. Acte est donné de ces communications. — Le Conseil estime qu'il y a lieu de décider que les foires qui ont lieu à Steenwerck le quatrième samedi de juillet et le troisième samedi de novembre soient tenues dorénavant le 1.er juillet et le 20 novembre. — Est d'avis qu'il y a lieu d'autoriser l'établissement, dans la commune de Felleries, de six foires aux bestiaux qui se tiendraient le premier mercredi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre. — M. *Mimerel* lit, avec l'assentiment du 4.e bureau, les développements du vœu qu'il a déposé dans la première session pour que, dans les usines et manufactures le travail de nuit et le travail du dimanche soient interdits. La résolution ci-après est ensuite adoptée : « Le » Conseil général émet le vœu que le travail dans les usines et » manufactures soit réglé par la loi de la manière suivante :

» 1.° Les enfants n'y seraient admis qu'à 12 ans ; leur journée de » travail serait de douze heures, conformément à la loi aujour- » d'hui en vigueur ; 2.° le travail de jour serait compris entre » cinq heures le matin et dix heures le soir. Le travail de nuit, » sauf les exceptions à déterminer par le réglement d'adminis- » tion publique, est interdit ; 3.° le travail du dimanche est éga- » lement interdit, sauf pour la partie du nettoiement qui ne peut » se faire qu'en l'absence des ouvriers et par quelques-uns » d'entre eux seulement, sauf aussi pour la réparation des ma- » chines qui assurent le travail de la semaine ; 4.° pour surveiller » l'exécution des lois sur les usines et manufactures, une commis- » sion sera instituée par arrondissement ; elle aura sous ses ordres » un agent salarié et pourra s'adjoindre des commissions canton- » nales. » — Quelques observations sont échangées sur l'ordre du jour. — Sur un rapport de M. *Paul*, du 6.e bureau, le Conseil autorise l'ordonnancement de la totalité du subside voté en 1847 pour 1848 en faveur de la demoiselle Heisser, de Douai, élève au Conservatoir national, et alloue une somme de 800 fr. au sous-chapitre XIX pour la continuation de la pension en 1849. — Un rapport est fait sur une demande du jeune Carpeaux, élève sculpteur, en augmentation de son subside. Cette augmentation, contestée par plusieurs membres et appuyée par M. *Beauvois*, est refusée. Le Conseil vote ensuite l'allocation ordinaire de 1,000 fr. pour 1849. — L'assemblée accorde également 500 fr. pour la troisième année de la pension allouée au jeune Cordier, élève sculpteur. — La demoiselle Montigny, de Lille, élève chanteuse au Conservatoire national, demande que la pension de 800 fr. qui lui a été accordée pour 1848 soit élevée à 1,000 fr. pour 1849. Le bureau propose de ne voter que le crédit de 800 fr. égal à celui de 1848. Après discussion, ces conclusions sont rejetées et le chiffre de 1,000 fr. adopté. — L'assemblée rejette la demande de pension formée par le jeune Riquier, élève chanteur du Conservatoire de Lille. — Passe à l'ordre du jour une demande semblable du jeune Warin, élève du même établissement. — Rejette également la nouvelle demande de pension faite pour le jeune Dislère, élève violoniste. — Sur un rapport de M. *Degruson*, du 6.e bureau, et après quelques observations de MM. *Delaroïère* et *de Beaumont*, vote au sous-chapitre I.er le crédit ordinaire de 5,000 fr. affecté aux traitements des architectes du département. — Alloue au sous-chapitre XXIII un crédit de 111 fr. 47 c., montant des honoraires réclamés par l'architecte Debaralle, pour la réduction d'un projet d'écuries dans la caserne de gendarmerie de Cambrai. — Alloue également au sous-chapitre I.er trois crédits, montant ensemble à 599 fr. 88 c., pour travaux à exécuter aux dépôts de sûreté de Bailleul et de

Cassel. — Autorise une dépense de 700 fr. pour l'agrandissement de la salle des délibérations du tribunal civil de Lille, et son imputation sur le reliquat du crédit de 37,820 fr. alloué au budget de 1847 pour la réparation des dégâts causés au palais-de-justice, par l'incendie du 14 juin 1846. — Passe à l'ordre du jour sur une demande de la commune de Denain tendant à être érigée en chef-lieu de canton. — Appuie le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Douai pour que, dans la vue de prévenir les accidents qui résultent du transport des enfants nouveaux-nés à l'église pendant l'hiver pour la cérémonie du baptême, les enfants puissent être ondoyés à domicile. — Alloue au sous-chapitre XIV un crédit de 100 fr. pour les primes affectées à la destruction des animaux nuisibles, et prie le préfet de demander aux sociétés d'agriculture une liste des animaux qu'il importe de détruire, en ajoutant en regard la nomenclature des moyens de destruction déjà connus. — Vote un crédit de 300 fr. au sous-chapitre XIX, en faveur de la société humaine de Dunkerque. — Arrête qu'un crédit de 1,500 fr. sera inscrit au sous-chapitre XVIII pour aider les communes à acheter des pompes à incendie. — Renvoie au 5.e bureau un vœu de M. *Lestiboudois*, tendant à la prolongation du chemin de fer de Saint-Quentin jusqu'à la frontière de Belgique.

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE.

Le président donne lecture d'une lettre de M. *Legrand* qui réclame contre l'idée qu'il aurait voulu, dans son rapport d'hier sur les caisses d'épargne, attaquer l'Assemblée nationale. — Le président communique au Conseil diverses pièces qui sont renvoyées aux bureaux qu'elles concernent. — Une observation est faite par M. *Beauvois* sur l'intérêt du prix d'acquisition de l'hôtel Dumon, à Valenciennes. — Les membres du 6.e bureau chargés de proposer pour chaque arrondissement les circonscriptions électorales pour la nomination du président de la République, font successivement leurs rapports. — Après avoir entendu les observations de plusieurs membres l'assemblée adopte les circonscriptions proposées. — Le Conseil renvoie aux bureaux compétents deux propositions de M. *Bianchi*, l'une relative au minimum de traitement des employés de la préfecture, l'autre pour que l'instruction primaire soit déclarée obligatoire pour tous les fils de Français âgés de moins de douze ans. — Sur un rapport de M. *Pillot*, du 1.er bureau, et après l'échange de quelques observations, maintient à 800 fr. le traitement du concierge du palais-de-justice de Lille, et alloue 250 fr. pour le concierge de celui de Valenciennes. — Conformément aux conclusions d'un rapport de M. *Béhaghel* (de Cassel), du 1.er bureau, sur les frais occasionnés par la division

des cotes de contributions entre les fermiers, d'après les bases de la délibération prise dans la première session de cette année, vote pour cette dépense, au sous-chapitre XXII du budget de 1849, un crédit de 5,570 fr., plus, une somme de 940 fr. pour compléter l'allocation de 1848. — Alloue au sous-chapitre XV un crédit de 91 fr. 10 c. pour remboursement, à l'hospice de Versailles, de la dépense d'un enfant trouvé du département en 1842 et 1843. — Sur la proposition de M. *Rossignol*, rapporteur du 3.e bureau, réitère le vœu déjà exprimé dans ses précédentes sessions pour qu'une faculté des lettres soit établie au chef-lieu de l'académie de Douai, et que le lycée de cette ville soit élevé à la première classe, sans augmentation du prix de la pension. — M. *Mathieu*, du même bureau, fait un rapport sur un vœu renouvelé par le Conseil d'arrondissement de Cambrai pour que l'asile de Lille soit transféré dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Vaucelles, dont la cession est offerte à cet effet par le citoyen Rousseau, du Quesnoy. Le Conseil, adoptant les conclusions de ce rapport, renvoie à la commission que le préfet doit nommer les diverses propositions faites pour la translation de l'asile de Lille. — Renouvelle le vœu que cette translation ait lieu dans le plus bref délai possible; — appelle d'une manière toute particulière l'attention du préfet sur cette question importante, afin qu'elle ne tarde pas à recevoir une solution. = Après l'audition d'un rapport de M. *Sauvaige*, du 4.e bureau, déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite au vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à ce qu'il soit apporté des modifications aux statuts de la banque de France, principalement pour faire admettre à l'escompte les effets de commerce à deux signatures et les effets non timbrés à charge du visa pour timbre sans amende. — M. *Leurent* développe le vœu qu'il a déposé, de concert avec M. *Dansette*, à l'effet de renvoyer au travail libre la fabrication des tissus pour le petit équipement de l'armée et la confection qui s'y rattache. L'assemblée, sur un rapport de M. *Bianchi*, donne son adhésion unanime à ce vœu. — M. *Boulanger*, du 5.e bureau, lit un rapport sur le projet de construction de deux ponts en bois ou d'un pont en maçonnerie sur la Lys pour faire communiquer entre eux les cantons de Bailleul (Nord) et de La Ventie (Pas-de-Calais). — Conformément aux conclusions de ce rapport, le Conseil adopte la proposition de construire un pont en maçonnerie au lieu dit le *Bac-St.-Maur*, et prie M. le préfet d'insister auprès de son collègue du Pas-de-Calais pour obtenir le plus tôt possible l'adoption de ce projet. — Sur un rapport du même membre, l'assemblée accorde un subside de 8,750 fr. destiné à compléter les ressources nécessaires pour assurer le paiement de la dépense du pont à construire sur l'Aa, à

l'effet d'établir une communication directe entre le marché de Bourbourg et le territoire du Pas-de-Calais. Un premier crédit de 4,375 fr. formant moitié de ce subside sera inscrit au sous-chapitre XVII du budget de 1849. — Le Conseil rejette la demande formée par 225 habitants des hameaux des Huttes et des deux Forts-Philippe, à l'effet d'obtenir leur séparation de la ville de Gravelines et leur érection en commune particulière. — Après la lecture d'un rapport de M. *Guilbert* et l'échange de quelques observations, alloue un traitement de 50 fr. au garde-champêtre de Cysoing pour la surveillance qu'il exerce autour de la pyramide élevée à la suite de la bataille de Fontenoy. — Rejette le projet de restauration de la tour de St.-Amand présenté par l'architecte Pétiaux, et ajourne les travaux de consolidation de cette tour jusqu'après l'achèvement des ouvrages en cours d'exécution. — Adoptant la proposition du 6.e bureau, émet le vœu que les premiers commis ou secrétaires des sous-préfectures participent dorénavant au bénéfice de la caisse des retraites instituée pour les employés de la préfecture, à la condition, toutefois, qu'ils verseront dans cette caisse, outre les retenues mensuelles prescrites pour l'avenir, les sommes représentatives des retenues qu'ils auraient dû subir aux termes des réglements depuis l'époque de leur entrée en fonctions, c'est-à-dire un mois de traitement, plus, le prélèvement annuel à 4 %, avec la restriction que la mesure sera facultative pour les employés actuellement en exercice et seulement obligatoire pour l'avenir. — Il est donné lecture d'un rapport sur le service des archives départementales. Après avoir entendu les observations de quelques membres, le Conseil vote, au sous-chapitre XVII du budget, le crédit ordinaire de 7,500 fr., dont 6,000 fr. pour appointements du conservateur et des employés des archives, et 1,500 fr. pour frais de dépouillement extraordinaire. = M. *Guilbert* informe le Conseil que le préfet a mis sous ses yeux le compte d'emploi pour l'année 1847 de la portion des frais d'administration de la préfecture affectés aux traitements des employés et des gens de service de cette administration. Il propose de donner acte de cette communication et de recommander à la sollicitude du préfet les employés sous ses ordres. — M. *Bianchi* exprime à cet égard une opinion contre laquelle le préfet s'élève.— Ce magistrat donne des explications sur l'organisation de bureaux arrêtée par le commissaire-général de la République et sur la nécessité où il s'est trouvé de faire rentrer la dépense des traitements dans la limite du fonds d'abonnement. — M. *Bianchi* présente de nouvelles observations auxquelles il est encore répondu par le préfet. — Après une assez longue discussion, le Conseil adopte la première partie des conclusions du rapport, et, sur la proposition de M. *de Beau-*

mont ; quant à la seconde partie, passe à l'ordre du jour motivé sur les explications du préfet. = Conformément aux conclusions d'un rapport de M. *Delaroïère*, adopte le vœu proposé par M. *Testelin*, tendant à ce que l'on s'occupe le plus tôt possible de la loi sur l'exercice de la médecine, en donnant une attention spéciale à l'organisation du service médical dans les campagnes. — S'oppose formellement à la création des médecins cantonnaux dont il a été question dans la dernière loi proposée sur l'organisation médicale. = M. *Rossignol*, au nom du 3.e bureau, fait un rapport sur une délibération du Conseil d'arrondissement de Valenciennes ayant pour objet : 1.° de faire adopter des changements au mode actuel de nomination des administrations charitables ; 2.° de faire compléter les dispositions prises, en 1832, pour la fusion des revenus des divers hospices, en rendant communes les ressources des hospices et celles des bureaux de bienfaisance. — Une discussion s'établit sur cette double proposition entre divers membres. Il est objecté que la demande du Conseil de Valenciennes se rattache au vœu présenté par M. *de Melun*, pour la création de comités locaux, cantonnaux et départementaux d'assistance.—Le président invite le rapporteur à réunir les deux affaires, et, après l'échange de quelques nouvelles observations, décide que la discussion aura lieu quand le rapport sera prêt et au plus tôt le mercredi suivant.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE.

Le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. *Seydoux* s'excuse de ne pouvoir assister à la séance. — Il communique à l'assemblée diverses pièces qui sont renvoyées aux bureaux compétens. — Le préfet dépose 1.° une proposition concernant les ressources à créer pour le paiement des deux hôtels acquis par le département à Valenciennes ; 2.° une proposition relative aux circonscriptions électorales à former pour le vote des militaires lors de l'élection du président de la République. = Le Conseil général, sur un rapport de M. *Lefebvre*, du 4.e bureau, déclare qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la demande du Conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à ce que les cultivateurs puissent obtenir, sur des certificats de l'autorité locale, la délivrance de l'arsenic destiné à entrer dans le mélange servant au chaulage des grains. — Emet le vœu que les sociétés d'agriculture soient invitées à donner la plus grande publicité à la méthode de sulfatage, recommandée par M. Mathieu de Dombasle. = Exprime les sentiments de satisfaction que lui font éprouver les mesures prises par le préfet pour parvenir à l'établissement d'une bonne statistique agricole du département, opération plusieurs fois tentée par des hommes habiles,

mais sans succès. = Après la lecture d'un rapport sur un vœu de M. *Decoussemaker*, tendant à ce que des modifications soient apportées au décret d'organisation des watteringues, en date du 12 juillet 1806, en ce qui touche l'élection des membres des conseils d'administration, le nombre des administrateurs, le vote des budgets, etc., prie le préfet, lorsqu'il soumettra aux ingénieurs les observations des administrateurs des quatre sections des watteringues, de leur communiquer également la proposition de M. *Decoussemaker* à l'effet d'obtenir dans le plus bref délai un rapport sur le tout, afin que cette affaire puisse obtenir une solution dans la session prochaine. — Emet le vœu que les archives de chaque section soient déposées à la mairie de leur chef-lieu respectif.=Donne acte au préfet de son rapport sur la suite donnée à une demande faite en 1847 pour l'établissement d'une digue insubmersible entre le pont d'Haubourdin sur le Décours et le pont de Thun sur la Scarpe. — Prie ce magistrat d'insister pour obtenir un prompt rapport des ingénieurs, afin que cette affaire puisse recevoir une solution dans la prochaine session. Demande en outre que l'administration de la vallée de la Scarpe soit entendue. = Sur un rapport de M. *Testelin*, du 6.e bureau, vote au sous-chapitre IX un crédit de 720 fr. pour l'entretien de quatre demi-bourses à l'école vétérinaire d'Alfort. — Emet le vœu qu'à l'avenir il ne soit concédé de demi-bourses qu'aux élèves qui prendraient l'engagement d'exercer après leur réception un certain nombre d'années dans les communes qui leur seraient indiquées par l'administration. = Alloue d'après un rapport du même membre un crédit de 1,900 fr. au sous-chapitre XIX pour le service des conseils de salubrité. — Approuve les vœux des Conseils d'arrondissements de Dunkerque et Douai pour l'établissement de comités cantonnaux de salubrité, mais déclare qu'il n'y a pas lieu de voter des fonds pour cet objet. = Donne acte au préfet de son rapport sur le classement des archives de Bailleul.—Arrête que onze crédits montant ensemble à 6,508 fr. 48 c. seront portés au sous-chapitre I.er du budget pour réparations à faire aux casernes de gendarmerie, et qu'une somme de 2,000 fr. sera inscrite pour le même objet au sous-chapitre.—Il est donné acte au préfet des renseignements par lui donnés sur la suite donnée aux vœux exprimés par le Conseil dans sa session de 1847, 1.° pour que des instructions fussent publiées sur la formation des compagnies de pompiers; 2.° pour que le concours de l'Etat fût réclamé à l'effet de couvrir les frais que nécessitent la conservation des plans précieux déposés aux archives départementales. — Adopte le vœu proposé par M. *de Beaumont*, tendant à ce que l'Assemblée nationale rende applicable à tous les établissements d'utilité publique, les dispositions de l'art. 48 de la loi du 18 juillet 1837 portant que

les dons et legs faits aux communes peuvent être provisoirement acceptés par les maires en attendant l'autorisation du gouvernement. — Alloue au sous-chapitre 1.er un crédit de 1,050 fr. pour peinture, entretien des bâtiments et du mobilier des archives du département. — Vote, après une courte discussion, trois crédits montant ensemble à 2,640 fr. 20 c. pour travaux d'entretien aux sous-préfectures de Douai, Cambrai et Avesnes. — Vote également au sous-chapitre XX une somme de 98 fr. 95 c. pour travaux supplémentaires exécutés au tribunal civil de Dunkerque. = Passe à l'ordre du jour sur la demande formée par M. Viroux, à l'effet d'obtenir une subvention pour les frais d'une carte de l'arrondissement d'Avesnes qu'il a publiée ; — félicite, toutefois, l'auteur de son travail. = Adoptant l'avis du Conseil d'arrondissement d'Avesnes et les conclusions d'un rapport de M. *Paul*, rejette la nouvelle demande du hameau d'Ennetières en séparation de la commune d'Avelin, à la condition que des mesures seront prises pour le rétablissement d'un vicaire dans le hameau et pour l'institution d'une école primaire. = M. *Paul* fait un rapport sur une demande de divers ouvriers de Valenciennes en paiement d'une somme de 933 fr. 65 c. pour travaux et fournitures exécutés en 1846 et 1847 au palais-de-justice de Valenciennes. — Une discussion s'établit sur l'irrégularité de cette dépense qui a été effectuée sans le concours ni l'autorisation de l'administration. Le crédit est ensuite alloué. Sur un rapport du même membre, et après l'échange de quelques observations, l'assemblée accorde l'allocation nouvelle de 400 fr. demandée par la commission historique du département pour continuer la publication de ses mémoires. = Une discussion s'élève sur la demande du sieur Vié, portier-consigne à Valenciennes, tendant à obtenir un encouragement du département pour donner à sa fille les moyens d'aller achever son éducation artistique et musicale. — Après la clôture du débat, l'allocation est refusée. = Le Conseil accorde un encouragement de 500 fr. au jeune Ch. Fiévet, de Nomain, pour l'aider à faire ses études comme dessinateur. — Emet le vœu que le préfet veuille bien, à la prochaine session, lui rendre compte de la position dans les arts de tous les élèves secourus depuis dix ans. = Un rapport est fait par M. *Desmoutier*, au nom du 4.e bureau, sur les encouragements proposés en faveur de l'amélioration de la race chevaline. — Les propositions contenues dans ce travail donnent lieu à une discussion sur la diminution du nombre de concours avec distribution de primes plus élevées sur le choix des lieux de concours, etc. — La clôture étant prononcée, le Conseil rejette la demande de M. *Beauvois*, tendant à ce que la question des lieux de concours soit renvoyée au bureau. Il adopte ensuite les conclusions du rapport ayant pour

objet l'allocation au sous-chapitre XIX d'un crédit de 3,500 fr. pour distribution de trois primes dans chacun des deux concours qui auront lieu dans le département.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE.

Le président donne lecture de deux vœux : l'un de M. *Delaroière*, relatif aux encouragements aux élèves artistes; l'autre, de M. *Debeaumont*, tendant à la réduction du mobilier de l'hôtel de la Préfecture. — Le renvoi aux bureaux est prononcé. = M. *Dansette* lit un rapport, duquel il résulte que les commissaires chargés du récolement du mobilier de la préfecture, ont proposé la réforme de divers meubles et l'allocation d'un crédit de 1,722 fr. pour les remplacer. Après discussion et sur la proposition de M. *Guilbert*, le rapport est renvoyé au 1.er bureau.— Le Conseil, sur un rapport de M. *Paul*, rectifie quelques erreurs commises dans la désignation des communes faisant partie des circonscriptions électorales de l'arrondissement d'Avesnes. = Le même membre fait un rapport concernant la fixation des circonscriptions électorales au sujet du vote des militaires pour la nomination du président de la République. — M. *Bianchi* combat la proposition. Après avoir entendu les observations de MM. *Beauvois* et *Debeaumont* et les explications du Préfet, le Conseil rejette les conclusions du rapport et décide que les militaires voteront dans les sections de leur domicile. = L'assemblée, sur un rapport de M. *Leurent*, arrête que la somme de 350 fr. applicable au chauffage et à l'éclairage des locaux affectés à ses réunions, sera imputée sur le crédit de dépenses diverses et imprévues inscrit au sous-chapitre XXII du budget de 1848. — Vote l'allocation au sous-chapitre XV du budget de 1849 d'un crédit de 1,043 fr. 28 c. pour solde des dépenses d'entretien d'aliénés indigents du département en 1845 et 1846. — Règle le budget du cadastre pour l'exercice 1849, montant en recette à 16,645 fr. 98 c., et en dépense à 15,691 fr. 48 c. — Approuve le compte des fonds de non-valeurs et de réimpositions pour 1846, présenté par le directeur des contributions directes, et arrête que ses résultats seront inscrits au registre de ses délibérations. = M. *Delaroière* demande la parole et l'obtient après quelques observations d'ordre. Il développe son vœu tendant à ce que Conseil introduise dans le budget départemental un nouveau chapitre de dépense intitulé : *Secours aux associations libres*, et à ce qu'une allocation de 100,000 fr. y soit inscrite pour cette première année. — M. *Mathieu*, rapporteur, fait lecture de l'avis exprimé sur cette proposition par le 3.e bureau. — Le vœu est appuyé par différens membres au point de vue des avantages sociaux qu'il présente, et repoussé par

d'autres, en raison de la concurrence regrettable que les associations libres de charité font aux bureaux de bienfaisance. — Après une longue discussion, le président prononce la clôture du débat, et après l'échange de quelques observations, il met aux voix et le Conseil adopte les conclusions du rapport du bureau tendant au rejet de tout crédit. = M. *de Melun* lit le développement du vœu qu'il a déposé et qui tend à provoquer de la part de l'Assemblée nationale la promulgation d'une loi qui interdit d'une manière absolue l'habitation des logements insalubres. — Après avoir entendu le rapport présenté sur cet objet par M. *Mathieu*, au nom du 3.e bureau, le Conseil se livre à une discussion à laquelle prennent part le Préfet et différents membres. — M. *Marchant* dépose l'amendement suivant : « Le Conseil général émet le vœu que l'Assemblée nationale s'occupe d'urgence des mesures législatives et financières destinées à assurer aux classes laborieuses et souffrantes de la société des habitations salubres. — Le débat, continué pendant quelques temps encore, étant clos, on demande la priorité pour l'amendement qui est adopté par 24 voix contre 18.

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE.

M. *Brame* a la parole pour une motion d'ordre. Il renouvelle sa proposition d'établir un ordre du jour et de régler les travaux de manière à ménager les moments des membres étrangers au chef-lieu. — Cette proposition est discutée. Le président, après avoir consulté l'Assemblée, décide qu'il sera passé de suite à l'audition des rapports sur les demandes de crédits, et que les autres propositions de M. *Brame* seront renvoyées à une commission de six membres qui sera nommée dans les bureaux. = M. *Paul* écrit qu'étant obligé de se rendre à Paris, il ne pourra assister aux derniers travaux de la session. — Le président communique une lettre de M. Bonhomme qui demande des encouragements pour un ouvrage intitulé : *Les Représentants du Peuple, collection de portraits en pied.* — Il lit 1.° un vœu de M. *Crapez*, tendant à faire affranchir de tous frais les versements des quêtes et souscriptions dans la caisse des bureaux de bienfaisance ; 2.° un vœu de M. *Marchant* relativement à l'industrie métallurgique du département ; — Le Préfet dépose 1.° un rapport concernant le classement d'un chemin de grande communication ; 2.° un rapport sur la création à Lille d'une école préparatoire de médecine et de pharmacie. — Le renvoi aux bureaux est prononcé. = M. *Debeaumont* a la parole pour les développements du vœu qu'il a déposé concernant le mobilier de la préfecture. Il conclut à ce que le mobilier à la charge du département soit réduit : 1.° au mobilier des apparte-

ments de réception, à celui des salles du conseil de préfecture, du Conseil général, des commissions, du cabinet du Préfet et des bureaux de la préfecture, si mieux on n'aime remplacer la fourniture des appartements de réception par un abonnement annuel; 2.° que le mobilier domestique ou de famille soit totalement supprimé et vendu au profit du département. — M. *Chombart*, rapporteur, fait connaître que le 1.er bureau a été d'avis de l'émission de ce vœu. — Cette proposition est combattue et appuyée par différents membres. Le président met ensuite aux voix les trois paragraphes du vœu, qui sont successivement adoptés. = Le Conseil alloue au sous-chapitre I.er un crédit de 2,500 fr. dans l'entretien ordinaire des tribunaux, et deux crédits, l'un, de 1,800 fr., l'autre, de 1,400 fr., pour réparations aux tribunaux de Douai et Valenciennes. — Vote au sous-chapitre XVI une somme de 915 fr. 72 c. pour les travaux d'appropriation de la nouvelle salle des séances du Conseil. = M. *Mimerel*, au nom du 4.e bureau, fait un rapport sur un vœu de M. *Champon*, tendant à la réorganisation des commissions du travail des enfants dans les manufactures. Il propose 1.° de ne pas accueillir le vœu émis pour la réorganisation immédiate des commissions d'inspection; 2.° d'allouer un crédit de 200 fr. au budget de 1849 pour frais d'impression pour les commissions de surveillance, avec prière de ne les organiser qu'après la promulgation de la loi sur la réglementation du travail dans les usines et manufactures. — Après discussion, ces conclusions sont adoptées. = L'assemblée alloue au sous-chapitre VII trois crédits montant ensemble à 2,500 fr. pour l'entretien ordinaire du mobilier des tribunaux et achat de mobilier pour les tribunaux d'Hazebrouck et Douai. — Vote au sous-chapitre I.er neuf crédits montant ensemble à 5,935 fr. 16 c. pour travaux de constructions, réparations et entretien à exécuter dans les maisons d'arrêt. — Arrête qu'une somme de 200 fr. sera inscrite au sous-chapitre XXII pour achat de quelques ouvrages destinés à la bibliothèque de la préfecture, et rejette une allocation de 75 fr. demandée par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour une bibliothèque à former à la sous-préfecture de cette ville. — Entend la lecture d'un rapport sur une proposition du préfet, tendant à faire allouer un crédit de 2,000 fr. pour deux à-compte sur le prix des réparations à faire aux toitures des bâtiments dits de l'Hôpital à l'établissement thermal de St.-Amand. — Il s'élève à cette occasion un débat sur les garanties que l'ancien et le nouveau concessionnaire peuvent offrir au département. — L'incident vidé, l'allocation du crédit est consentie par le Conseil. = L'assemblée vote aux sous-chapitres XXII et XXIII 1.° un crédit de 800 fr. pour le traitement du médecin des thermes de St.-Amand; 2.° un crédit de 3,400 fr. pour l'arriéré dû à ce mé-

decin. — Déclare ne pas s'arrêter au vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Douai pour que les bureaux de douanes changés ou supprimés dans cette circonscription soient rétablis. — Refuse également de s'associer au vœu du même Conseil, tendant à faire augmenter les droits perçus à l'entrée des bois du Nord. — Appuie le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour que la négociation provisoirement conclue entre les gouvernements de France, de Belgique et de Prusse, et d'après laquelle on transporterait de l'étranger au Hâvre les marchandises destinées à l'exportation et qui ne doivent que transiter en France, ne soit mise à exécution qu'après avoir été soumise à l'Assemblée nationale. = Déclare joindre son vœu à celui du Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour que le charbon français soit abaissé dans le droit qu'il paie à son entrée en Belgique. — Prie le préfet de faire parvenir au Ministre, en même temps que le vœu, cette double pensée du Conseil général : que, sous aucun prétexte, aucun droit ne peut être établi qui augmente le prix du charbon minéral nécessaire à l'industrie, et que l'exhaussement du tarif linier sur les produits belges serait un bienfait non-seulement pour le département, mais pour toute la France agricole et industrielle. — Après les développements donnés par M. *Defontaine*, de son vœu concernant les modifications à apporter dans les lois et dispositions réglementaires qui régissent la culture du tabac, et l'audition d'un rapport du 4.e bureau, le Conseil « persiste à » considérer comme injuste, arbitraire et illégal le mode suivi dans » le département depuis 1836 pour la composition des commissions » d'expertise des tabacs, lequel exclut les planteurs de toute par- » ticipation à la désignation des experts ainsi qu'aux discussions » entre ceux-ci. — Insiste de nouveau pour le retour au mode » prescrit par la loi du 24 décembre 1814, laquelle a été exécutée » jusqu'en 1835 et n'a jamais été abrogée. — Emet le vœu le plus » formel que M. le préfet, usant du droit que lui donne l'art. 188 » de la loi du 28 avril 1816, rétablisse dans son arrêté de culture » pour 1849 la disposition existant dans tous les arrêtés antérieurs » à 1835, d'après laquelle deux des quatre experts doivent être » nommés sur l'avis des dix plus forts planteurs de l'arrondisse- » ment, et que la liste des dix plus forts planteurs, ainsi que le jour » et le lieu de leur réunion, soit publiée un mois avant cette réu- » nion au moins dans le Recueil des actes de la préfecture. — Re- » commande au Ministre l'examen de la question de savoir s'il n'y » aurait pas lieu d'accorder à la culture française les 4/5 au moins » des tabacs nécessaires aux approvisionnements de la régie. » = M. *Décarpentry* développe un vœu qu'il a déposé pour faire interdire immédiatement l'exportation des pommes de terre. — Après

la lecture d'un rapport du 4.e bureau et une courte discussion, l'expression du vœu est adoptée. = Le Conseil appuie le vœu du Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck tendant à obtenir le défrichement de 350 hectares dans la forêt nationale de Nieppe. — Un rapport est fait sur plusieurs vœux émis par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque en faveur du port de Gravelines. Après l'échange de quelques observations, le Conseil appuie le premier de ces vœux ayant pour objet la création d'une chaire d'hydrographie; s'associe également au second tendant au prolongement à l'ouest de la circonscription des deux quartiers maritimes de Gravelines, et passe à l'ordre du jour sur le troisième qui a reçu son accomplissement par l'établissement d'un capitaine du génie dans cette ville. — Adopte les vœux suivants émis par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes : 1.° Que tout fils d'étranger, né en France, soit soumis au recrutement ; 2.° que les conseils de révision soient tenus autant que possible, dans les chefs-lieux de canton, afin d'éviter aux jeunes gens un déplacement et des frais trop considérables. Recommande au préfet d'avoir égard à ce dernier vœu lorsqu'il jugera possible la révision au chef-lieu de canton. — Il est donné lecture d'un rapport sur un vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Valenciennes pour que la législation sur les biens communaux soit modifiée et que la mise en location des terrains laissés en jouissance commune soit ordonnée. — Des objections sont présentées par M. *de Montozon*, à qui il est répliqué par M. *Lestiboudois*. Quelques observations sont encore échangées, puis l'assemblée renvoie le dossier au 6.e bureau chargé d'un rapport sur un projet de loi concernant les biens communaux, soumis au Conseil par le Ministre de l'agriculture et du commerce. = Le Conseil passe à l'ordre du jour 1.° sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Valenciennes, tendant à ce que les divers fonctionnaires et notamment les percepteurs soient tenus d'habiter le lieu fixé pour leur résidence ; 2.° sur un vœu du même Conseil tendant à ce que l'ouverture des barrières de dégel puisse être autorisée par les sous-préfets sur le rapport de l'ingénieur de l'arrondissement ; 3.° sur un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes pour que les cautionnements des comptables soient augmentés ; 4.° sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai tendant à faire établir des passerelles aux ponts de Raches, du fort de Scarpe, de St.-Vaast et de Dorignies.

SÉANCE DU 1.er DÉCEMBRE.

Le président donne quelques renseignements sur l'ordre du jour.— Le préfet dépose un rapport et une lettre de la société d'adoption des

enfants trouvés qui remercie le Conseil général des subsides qu'il lui a accordés et en sollicite de nouveaux.—Sur un rapport de M. *Collette*, du 4.e bureau, l'assemblée vote 1.o pour l'exercice 1850, un centime extraordinaire sur le principal des quatre contributions directes, applicable au paiement du prix en principal et intérêts de l'acquisition du palais-de-justice de Valenciennes faite de M. Dumon; 2.o pour l'exercice 1851 un pareil centime additionnel au principal des quatre contributions directes à employer au paiement de la dette départementale envers M. Pas-de-Beaulieu. — Après la lecture d'un rapport de M. *Crapez*, du 1.er bureau, et l'échange de quelques observations, alloue au sous-chapitre XIX du budget de 1849 la subvention de 400 fr. proposée en faveur de l'Annuaire départemental. = M. *Leurent*, au nom du 1.er bureau, fait un rapport sur une réclamation formée par le maire de Lille, en remboursement des frais faits dans cette ville pour la réunion des assemblées électorales; il conclut au rejet de la demande. — Cette affaire donne lieu à une assez longue discussion qui se termine par l'adoption des conclusions du rapport. = Le Conseil entend la lecture d'un rapport de M. *Delaroière*, sur les crédits proposés au sous-chapitre XX, en faveur du clergé métropolitain. — A la suite de cette lecture il s'élève un long débat entre différents membres.— La discussion, close, reprend sur la position de la question. — Un amendement de M. *Beauvois* est rejeté.—La proposition de M. *Leurent*, pour l'allocation à l'archevêque d'une somme à distribuer aux prêtres pauvres et infirmes est ensuite mise aux voix et adoptée. — Le chiffre de 6,000 fr. est rejeté; celui de 4,000 fr. est adopté. — Le crédit de 3,600 fr. en faveur des vicaires-généraux, celui de 10,000 fr. pour les chanoines, et l'allocation de 600 fr. en faveur du culte protestant sont également alloués. = La parole est à M. *Desespringalle*, du 2.e bureau, pour un rapport sur l'examen du compte des recettes et dépenses départementales de l'exercice 1847. Le préfet quitte la séance. — Le Conseil, après avoir entendu plusieurs membres, et sous le bénéfice des observations contenues dans le rapport, arrête le compte départemental de 1847, présentant un excédant de recettes de 97,724 fr. 64 c. qui sera reporté au budget de 1849. = Le président renvoie au 1.er bureau une pétition de M. Gosselet, concernant l'assiette de la contribution mobilière. = L'assemblée fixe le budget des dépenses ordinaires des prisons départementales à la somme de 208,877 fr. — Renouvelle les vœux de la session précédente : 1.o pour que les pouvoirs législatifs s'occupent de la loi proposée sur les prisons, qui mettrait au budget de l'Etat les dépenses des prisons départementales; 2.o pour obtenir le remboursement du prix des journées des délinquants recommandés par les administrations financières. — Emet

le vœu que le gouvernement s'occupe de la réforme morale des prisons, en favorisant tout ce qui tend à réveiller le sentiment religieux chez les détenus, et en rétablissant le plus promptement possible le travail dans des conditions qui ne fassent pas concurrence aux libres travailleurs. = Sur un rapport de M. *Piette*, vote au sous-chapitre V un crédit de 17,240 fr. pour loyer des casernes de gendarmerie. — Emet le vœu que le ministre de la guerre sollicite de l'Assemblée nationale un nouveau crédit destiné à accroître l'effectif de la gendarmerie, et qu'une portion de ce crédit soit affectée à l'établissement de deux brigades dans le département, l'une à Steenvoorde, l'autre à Tourcoing. — Emet encore le vœu que de nouvelles brigades soient créées à Clary, Cambrai, Hondschoote et Somain, sans entendre intervertir l'ordre de priorité établi par la commission consultative du département. = Alloue au sous-chapitre XIX un crédit de 3,000 fr. pour la création de vingt bourses dans la maison de refuge du Bon-Pasteur. = Conformément aux conclusions d'un rapport de M. *Testelin*, alloue le crédit de 2,400 fr. demandé par le préfet pour le service de la vaccine. — Emet le vœu que la nouvelle loi sur l'exercice de la médecine contienne une disposition qui oblige les vaccinateurs à faire connaître chaque année à l'administration le nombre et l'indication des vaccinations opérées par eux. = Lecture est faite par M. *Béhaghel* (de Cassel) d'un rapport sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour la révision de la loi des patentes. — Après quelques observations présentées par MM. *Béhaghel* (de Bailleul), *Mimerel* et *Lestiboudois*, le Conseil général, s'associant aux vues du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, exprime le vœu qu'il soit présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi ayant pour but de modifier et de compléter la loi actuelle des patentes, et qui dispose spécialement : 1.° que tous les revendeurs au petit détail et tous les ouvriers à façon rangés dans les 7.e et 8.e classes *seront exemptés* de la patente ; 2.° que l'administration veillera à ce qu'un patentable ne soit porté dans une classe supérieure qu'autant qu'il sera constaté que son industrie réunit évidemment les caractères distinctifs de l'industrie que la loi a voulu assujettir au droit fixe correspondant à cette classe ; 3.° que la patente de ceux qui exercent des commerces de grande utilité publique, notamment les boulangers, bouchers, épiciers, etc., sera abaissée ; 4.° que dans toute commune, quelle que soit sa population, où il n'existe pas d'agglomération au-dessus de 2,000 habitants, le patentable ne sera assujetti qu'au tarif des communes de 2,000 habitants et au-dessous ; 5.° que les industriels compris dans le tableau C rentreront dans le droit commun, soit en les soumettant comme précédemment à un tarif spécial dont l'application sera confiée aux

répartiteurs, soit en les rangeant, suivant l'importance de leur industrie, parmi les patentables du tableau A ; 6.° que le droit fixe des brasseurs et autres industriels dont les produits sont constatés par la régie, sera déterminé, non par le nombre et la capacité des chaudières ou par les autres signes de production, mais par la moyenne des résultats constatés pendant les années antérieures ; 7.° que des instructions positives seront données pour que la disposition de la loi qui veut qu'un seul droit fixe soit payé reçoive son exécution ; qu'ainsi le filateur qui réunit une filature de coton et une filature de lin ou de laine, professions parfaitement distinctes, ne soit tenu du droit fixe que sur les broches de la profession qui donne lieu au plus fort droit et non sur toutes les broches des diverses professions ; 8.° que les patentables des 6.e, 7.e et 8.e classes ne seront pas soumis au droit proportionnel, quel que soit le chiffre de la population ; 9.° que l'évaluation de la valeur locative de l'outillage des usines et manufactures ne sera portée qu'au prix de la chose louée, n'atteindra jamais le capital et sera fixée à 5 % au lieu de 10 %. — Le Conseil émet aussi le vœu : 1.° que si après de préalables et sérieuses études, l'impôt de répartition en matière de patentes est reconnu praticable, la loi à intervenir couvertisse cet impôt en impôt de répartition ; 2.° que dans les communes composées d'agglomération et de banlieue, il soit décidé que les patentables de l'agglomération seront dispensés de la surcharge des habitants de la banlieue, aussi bien que les patentables de la banlieue seront déchargés des habitants de l'agglomération ; 3.° que les évaluations des bâtiments et mobiliers des manufactures soient pour la valeur locative estimées par une commission composée des répartiteurs et des agents du fisc en nombre équitablement arrêté ; 4.° que les manufacturiers ne soient imposés que d'après un seul des moyens propres à constater la force de production de leur établissement. = Le Conseil s'occupe ensuite de demandes d'établissements de foires et de marchés. — Il émet un avis favorable à la délibération du Conseil municipal d'Hasnon, tendant à obtenir l'autorisation d'établir un marché aux grains et aux légumes le jeudi de chaque semaine, et repousse la demande d'une foire aux bestiaux le premier jeudi de chaque mois dans la même commune. — Il émet le vœu qu'un second marché, le lundi de chaque semaine, soit établi dans la commune de Denain. — Il estime qu'il y a lieu d'accueillir la demande de la commune d'Aniche en établissement d'un marché aux légumes et aux volailles, qui se tiendrait le vendredi de chaque semaine. — Il adopte également le vœu de la commune de Fourmies en obtention d'un second marché le mercredi de chaque semaine. — Lecture est faite d'un rapport sur une demande de la commune de Gommegnies, tendant à la création de

quatre nouvelles foires aux bestiaux qui se tiendraient les 15 mars, 15 mai, 15 septembre et 15 octobre, indépendamment des deux foires autorisées pour le 15 avril et le 15 novembre. — Deux membres combattent les conclusions du rapport, qui sont ensuite adoptées après une épreuve douteuse. = M. *de Beaumont* dépose un vœu tendant à ce que la commission des répartitions, au lieu d'être renouvelée intégralement chaque année, ne soit renouvelée que partiellement par la sortie annuelle d'un de ses membres. — Ce vœu est renvoyé au 1.er bureau.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE.

Le président communique : 1.° une proposition du préfet, concernant la reconstruction du pont de Berlaimont ; 2.° une pétition des habitants de Bry, Eth, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit, Jenlain, Villers-Pol, Sepmeries et Maresches, tendant à ce que ces communes soient distraites de l'arrondissement d'Avesnes et réunies à celui de Valenciennes. Ces pièces sont renvoyées aux bureaux. — Un vœu déposé par M. *de Melun* pour que des suppléants soient nommés aux représentants du peuple afin de les remplacer immédiatement en cas de démission, mort ou option pour un autre département, est également renvoyé au 6.e bureau. — Des observations auxquelles le préfet répond sont présentées par plusieurs membres au sujet du vote des militaires pour l'élection du président de la République. = M. *Dansette* fait, au nom d'une commission spéciale, un rapport sur les dépenses relatives aux bâtiments et au mobilier de l'hôtel de la Préfecture. — Après discussion, le Conseil alloue différents crédits montant ensemble à 11,907 fr. 27 c., pour dépenses de mobilier en 1843, 1846, 1847, 1848 et pour l'entretien ordinaire des bâtiments en 1849. — Autorise le préfet à prélever, sur les économies qui seront faites sur la première section des budgets de 1848, une somme de 495 fr. 35 c. restant due pour travaux d'entretien du mobilier en 1846. — Ajourne différents crédits proposés pour travaux s'élevant à 10,350 fr. ; alloue le crédit de 800 fr. demandé pour le traitement du concierge de la préfecture. = L'assemblée entend la lecture d'un rapport de M. *Champon*, du 2.e bureau, sur la situation et les besoins du service de l'instruction primaire. — Elle en discute ensuite les divers articles et prend successivement les résolutions suivantes : rejet d'un crédit de 600 fr. demandé pour le traitement d'un professeur de l'état-civil à l'école normale de Douai. — Allocation d'une subvention de 3,000 fr. aux communes pour fournitures de livres aux indigents, à la condition que les propositions pour achats de livres seront faites par les comités supérieurs d'arrondissement et ne

comprendront que des livres appartenant au domaine public. — Allocation d'un crédit de 400 fr. pour les frais de bureau de l'inspecteur de l'instruction primaire. — Rejet d'un amendement de M. *Testelin*, relatif au vote d'une somme de 3,000 fr. pour frais d'inspection. — Même décision sur un amendement de M. *Champon*, tendant à l'allocation d'un crédit de 3,000 fr. pour frais de tournées. — Rejet de la proposition du bureau pour l'allocation d'un crédit de 4,200 fr. affecté au traitement de trois sous-inspecteurs. — Rejet du crédit de 3,000 fr. réclamé pour l'établissement des crèches. — Ordre du jour sur une proposition de M. *de Melun*, en faveur des sociétés maternelles. — Allocation de tous les autres crédits portés au budget de l'instruction primaire. — Le Conseil émet le vœu qu'un cours d'enseignement pour les sourds-muets soit établi à l'école normale de Douai ; rappelant le vœu émis pour que l'instruction primaire gratuite soit rendue obligatoire, recommande à l'attention sérieuse de M. le préfet le mémoire qui lui a été adressé par M. Letellier pour faciliter les moyens d'exécution de ce vœu. — Réitère le vœu émis aux sessions précédentes sur la nécessité d'une loi qui règle l'instruction primaire des filles. — Exprime le désir que des salles d'asile soient fondées dans toutes les villes industrielles du département. — Demande que l'Etat montre plus d'exactitude qu'il ne l'a fait jusqu'ici à payer aux communes les sommes qui leur sont dues pour construction de maisons d'école. = M. *de Montozon* lit un rapport sur la situation et les besoins du service des chemins vicinaux ordinaires. — La discussion s'ouvre sur différents points de ce rapport. — Le Conseil, après un assez long débat, alloue le crédit de 36,000 fr. demandé pour le traitement des agents-voyers. — Invite le préfet à rapporter les arrêtés de ses prédécesseurs qui attribuent aux agents-voyers des remises proportionnelles du montant des travaux exécutés sous leur direction, mesure formellement contraire aux dispositions de la circulaire ministérielle du 24 juin 1836. — Renouvelle le vœu émis dans sa session de 1847, afin que l'institution des syndicats cantonaux pour les chemins vicinaux ordinaires, créée par l'arrêté du 26 août 1840, soit promptement remise en vigueur, et que ces comités soient appelés à rendre tous les services qu'on doit en attendre pour l'amélioration de la voirie vicinale.—Appelle l'attention particulière de M. le préfet sur l'urgence d'un réglement général pour la conservation des chemins vicinaux ordinaires et la police du roulage sur les voies secondaires. — Emet le vœu que des dispositions législatives soient adoptées pour pourvoir à la reconnaissance, à la conservation et à l'entretien des chemins ruraux communaux non classés comme chemins vicinaux, et pour réglementer tout ce qui se rapporte à l'entretien des cours d'eau non naviga-

bles. — Prie M. le préfet de vouloir bien continuer les démarches faites par ses prédécesseurs pour lever les obstacles que met le génie militaire à la réparation des chemins vicinaux des arrondissements frontières, au grand détriment des localités et sans aucune utilité réelle pour la défense du pays. — Enfin, émet le vœu qu'il ne soit dorénavant accordé de remises aux percepteurs que pour les articles des rôles de prestations recouvrés en argent et non pour ceux acquittés en nature qui ne donnent lieu à aucun supplément de travail de la part de ces comptables. = M. *Defontaine*, du 3.e bureau, fait un rapport sur les besoins du service des enfants trouvés en 1849, et sur plusieurs questions adressées au Conseil général par le Ministre de l'intérieur, relativement aux modifications dont peut être susceptible la législation sur cette matière. — Une discussion s'élève sur plusieurs points de ce rapport. — Après sa clôture, le Conseil approuve le compte qui lui a été présenté par M. le préfet du service des enfants trouvés, pour l'exercice 1847 ; en conséquence, alloue au sous-chapitre XV un crédit de 6,989 fr. 67 c. pour solder cet exercice. — Adopte le projet de budget de l'exercice 1849 et alloue le crédit réclamé de 48,000 fr., mais en persistant à ne considérer que comme *facultative* pour le département la dépense des orphelins des communes qui ne sont pas dans l'impossibilité absolue de les secourir. — Répondant aux questions qui lui ont été adressées par le Ministre de l'intérieur, est d'avis de la suppression des tours *sans contrôle*, dont il considère l'existence comme contraire à la loi, à la morale publique et aux intérêts de l'humanité ; pense qu'ils pourraient être remplacés par des *bureaux ouverts* dans les hospices, où moyennant la production de l'acte de leur inscription aux registres de l'état-civil tous les enfants dont l'acte de naissance indiqueraient la mère seraient *provisoirement* reçus des mains de ceux qui les présenteraient, et sauf à vérifier l'état d'indigence de celle-ci ; que quant aux enfants dont l'acte énoncerait que leur père et mère sont *inconnus*, ils devraient être présentés soit par un médecin, soit par une sage-femme jurée de l'arrondissement, bien famée. — Est d'avis du maintien des secours aux filles-mères ; mais comme les mères légitimes que les bureaux de bienfaisance sont tenus de secourir doivent être traitées *au moins* aussi bien que les filles-mères, pense que le département doit venir en aide aux communes dont les ressources sont tellement exiguës qu'il leur serait impossible *de rendre le sort d'une mère légitime au moins aussi favorable* que celui d'une fille-mère. — Pense qu'il y a lieu de maintenir la division des dépenses en deux catégories, conformément aux dispositions du décret de 1811, et que tout au moins la loi projetée contienne des réserves qui permettent aux départements d'appeler les hos-

pices dépositaires à contribuer pour une part quelconque dans les dépenses en vertu des obligations qui leur sont imposées par leurs titres de fondation. — Estime qu'il y a lieu de maintenir à la commission administrative de l'hospice la tutelle de l'enfant qui s'y trouve placé ; que la tutelle des orphelins secourus par les bureaux de bienfaisance appartienne à ces bureaux, et que, pour le recrutement de l'armée, les enfants des hospices soient compris sur la liste de tirage du canton où est situé l'hospice. — Estime que la dépense des enfants au-dessus de douze ans doit être laissée à la charge des hospices quand ils ont été fondés et dotés pour les recevoir; qu'il doit en être de même des enfants qui, en raison de leurs infirmités, ne peuvent être mis en apprentissage ; que dans tous les cas il n'y a pas lieu pour ces deux classes d'enfants d'imposer aux départements l'obligation de créer des hospices spéciaux. — Considère les colonies agricoles comme des institutions qui peuvent le plus puissamment contribuer à l'amélioration du sort des enfants trouvés et à leur moralisation; exprime le vœu qu'un établissement de ce genre soit fondé dans le département du Nord. — Ne voit pas d'inconvénient à ce que l'obligation du service d'inspection soit consacrée dans la loi, pourvu que la faculté de diviser ce service par hospice ou par réunion d'hospices soit réservée en faveur des départements qui reconnaîtraient la nécessité de cette division. — Pense que la plus forte partie des frais de cette inspection doit être à la charge des hospices quand ils ont été fondés pour les enfants abandonnés. — Emet le vœu qu'il soit accordé une prime de 100 fr. aux pères nourriciers ou aux familles qui auront gardé l'enfant confié à leurs soins jusqu'à l'âge de quinze ans si c'est un garçon et jusqu'à l'âge de dix-huit ans si c'est une fille, et qui leur auront appris une profession. = Alloue au sous-chapitre XV quatre articles de dépenses arriérées de diverse nature montant ensemble à 394 fr. 75 c. — Vote au même sous-chapitre un crédit de 68 fr. 60 c. pour frais d'adjudication concernant le service des prisons en 1847. = Invite M. le préfet à hâter de tout son pouvoir la réalisation du desséchement de la vallée de la Haute-Deûle, conformément aux études de M. l'ingénieur Kolb, comme devant procurer un assainissement précieux au pays, une abondante ressource de travail à la classe ouvrière et une amélioration notable pour l'agriculture. — Invite également ce magistrat à intervenir dans la question de l'opposition du génie militaire pour qu'elle soit promptement vidée et l'opposition levée. — Accorde un nouveau crédit de 1,500 fr. au budget de 1849, à titre d'avance, pour la continuation des études qu'il a si utilement provoquées. — S'associe avec empressement aux éloges adressés dans le rapport à l'ingénieur des ponts-et-chaussées, M. Kolb. = Passe à l'ordre

du jour sur un vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour la révision de l'ordonnance du 20 septembre 1820, concernant les visites chez les pharmaciens et les épiciers, ainsi que sur une pétition des épiciers de Bavai qui considèrent la perception de la taxe comme illégale. — Vote au sous-chapitre XXII le crédit de 6,800 fr. demandé pour le service du jury médical. — Alloue également au sous-chapitre XXIII une somme de 3,229 fr. 50 c. restant due pour solde des frais de visite du jury en 1846 et qui n'a pu être payée avant la clôture de l'exercice. = Donne acte au préfet de la communication par lui faite au Conseil de son arrêté sur les prochaines opérations électorales. = Consent à ce que la subvention de 250 fr., allouée pour 1848 à la société d'adoption des enfants trouvés, soit payée sans l'accomplissement de la condition de recevoir deux nouveaux élèves; vote en faveur de cette association un nouveau subside de 250 fr. pour 1849, en regrettant de ne pouvoir fonder dans la colonie du Mesnil-St.-Firmin quelques bourses en faveur de la classe si intéressante des enfants trouvés. = Considérant la situation financière du département et les charges qui pèsent sur lui, ajourne avec regret la question de l'établissement d'une école d'arts et métiers à Lille et les propositions qui s'y rattachent. — Emet le vœu que les ministres des travaux publics, de la guerre et de la marine s'empressent d'accorder aux grands établissements métallurgiques des arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes, une part équitable dans les commandes de l'Etat, et qu'ils reviennent dans l'intérêt du trésor et des principes de bonne administration au système d'adjudication publique, le seul qui prévienne efficacement l'arbitraire, la faveur et des abus plus graves encore.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE.

Le Conseil alloue au sous-chapitre XXIII une somme de 124 fr. 19 c., due à M. Dewarlez, ancien entrepreneur de la route départementale N.° 9. — Vote un subside de 500 fr. au sous-chapitre XIX, en faveur de la colonie agricole de Mettray. — Partageant les regrets exprimés par M. le Préfet, déclare ne pouvoir, en raison des embarras financiers du département, accorder le secours qui lui est demandé par la colonie de Petit-Bourg. = M. *Lestiboudois* donne lecture de la seconde partie de son rapport sur les routes départementales, concernant les propositions de crédits pour les dépenses extraordinaires de 1849. Diverses allocations sont successivement votées. — Sur la proposition de M. *Debeaumont*, au nom du 1.er bureau, demande qu'une loi autorise l'imputation à titre d'emprunt, du déficit du budget de l'instruction primaire sur le

montant des centimes extraordinaires de 1849, affectés à la route N° 10, du Câteau à Bohain, sauf remboursement en 1850 aux crédits de la route au moyen du produit des centimes extraordinaires qui seront votés pour le service de l'instruction primaire. — M. *Lestiboudois* continue son rapport sur les routes départementales.— Quelques observations sont échangées à propos d'un rétrécissement projeté de la route N.° 14. — La discussion s'ouvre ensuite sur la question de la plantation des routes. Sur la proposition de M. *Guilbert*, les crédits demandés pour cet objet sont rejetés. — L'assemblée décide que le droit de plantation sur les routes susceptibles d'être plantées sera concédé d'après des cahiers de charges qui détermineront d'une manière précise les obligations des concessionnaires et régleront la distance à mettre entre les arbres.— Alloue la somme de 5,000 fr., à prélever sur les fonds devenus libres par le rejet des crédits des plantations, pour être reportés sur les allocations destinées aux routes N.os 13 et 14; — Arrête le total des dépenses extraordinaires des routes départementales en 1849 à la somme de 84,116 fr. 19 c. — Autorise le Préfet à aliéner au nom du département, au profit des riverains, deux portions de terrain à Berlaimont, estimées 46 fr. 99 c. — Autorise également le Préfet à vendre au nom du département, soit aux riverains, soit aux enchères publiques, plusieurs parcelles sises le long de la route N.° 9, et offrant une valeur estimative de 2,930 fr. 71 c. = M. *Marchant*, rapporteur du 5.e bureau, lit son travail sur la situation et les besoins des chemins vicinaux de grande communication. — Les différentes parties de ce rapport sont l'objet de discussions successives à l'issue desquelles diverses résolutions sont adoptées comme suit : — L'assemblée décide que les communes intéressées au chemin de Seclin à Pont-à-Marcq ne seront pas privées des subsides du département; — Sur les avis des Conseils locaux, du Conseil d'arrondissement et de M. le Préfet, réunit en une seule ligne les chemins de Solre-de-Château à Trélon et de Trélon à Rond-Buisson, qui seront classés sous le N.° 20 et prendront le nom de chemin de grande communication de Solre-le-Château à Rond-Buisson ; — Prie M. le Préfet de compléter le plus promptement possible le contingent des communes intéressées dans la dépense de la partie de ce chemin entre Solre-le-Château et Trélon, en usant envers celles qui refusent leur concours du droit qui lui appartient de les imposer dans les limites fixées par la loi; — Engage ce magistrat à avoir égard, dans la répartition des dépenses de construction dudit chemin, aux sacrifices que les communes se sont spontanément imposées pour la construction du tronçon de Trélon à Rond-Buisson ; — Prie M. le Préfet de faire procéder le plus promptement possible à la mise en adjudication de

la lacune de Solre-le-Château à Trélon, en insérant dans le cahier des charges de cette entreprise des conditions qui permettent d'utiliser les prestations en nature des communes intéressées, de manière à réduire d'autant le chiffre de la dépense; — Est d'avis que le maximum de l'inclinaison du chemin dans les rampes doit être réduit à 5 c. par mètre et l'épaisseur du cailloutis portée de 25 à 30 c.; — Invite le Préfet à prescrire les moyens de contrôle et de vérification les plus sévères pour constater l'épaisseur exacte de l'empierrement, en recourant au zèle du syndicat à instituer pour l'ensemble de la ligne N.° 20; — Ajourne jusqu'après l'entière construction du chemin, l'examen de la question de savoir s'il ne conviendrait pas de classer comme départementale la ligne qui, partant de la route nationale de Maubeuge à Philippeville, aboutirait par Solre et Trélon à la route nationale N.° 59, entre La Chapelle et Mondrepuis; recommande l'étude de cette question à M. le Préfet; — Désigne comme intéressées à la construction et à l'entretien de la lacune entre Solre et Trélon, puis du chemin N.° 20 tout entier, les communes Glageon, Ohain, Trélon, Beaurieux, Clairfayts, Lez-Fontaines, Hestrud, Solre-le-Château, Solrinnes, Felleries, Ramousies, Fourmies, Anor, Baives, Liessies, Wallers, Willies, Sars-Poteries, Eppe-Sauvage, Beugnies, Dimont, Wignehies, Dimechaux et Féron.— Classe de grande communication le chemin de Bavai à la frontière belge par Malplaquet; décide que ce chemin ne fera qu'un seul tout avec la ligne classée et exécutée de Solesmes à Bavai par Le Quesnoy, qu'il prendra le nom de chemin de grande communication de Solesmes à Malplaquet, et conservera le N.° 31; — Désigne comme intéressées à la construction et à l'entretien de ce chemin les communes de Bavai, Taisnières-sur-Hon et La Longueville; — Arrête que lorsque ce tronçon de chemin sera exécuté, l'entretien de la ligne totale incombera pour la part excédant la subvention départementale, tant aux communes désignées qu'à toutes celles déjà grévées de cette charge lors du classement de la partie entre Bavai et Solesmes; — Prie M. le Préfet de réviser le devis du chemin et de prescrire que l'empierrement soit porté à une épaisseur de 30 c. et les pentes réduites au maximum de 5 c. par mètre. — Classe de grande communication le chemin du Câteau à l'Arbre-de-Guise; — Décide que l'avance faite par la ville du Câteau pour la construction anticipée de ce chemin lui sera remboursée à concurrence de moitié sur le fonds subventionnel du département; ajourne la désignation des communes intéressées à l'entretien dudit chemin. — Classe comme chemin de grande communication la ligne de Seclin à Pont-à-Marcq par Avelin et Fretin, et désigne comme intéressées à ce chemin les communes de Seclin, Avelin, Pont-à-Marcq, Templeuve,

Cappelle, Fretin, Ennevelin et Mérignies. — Ajourne le classement du chemin de Bailleul à l'Abeele ; prend toutefois l'engagement de prononcer ce classement dans sa prochaine session, sur le vu des plans et des votes réguliers des communes. — Classe de grande communication le chemin d'Étreungt au Nouvion avec fixation du contingent départemental suivant les anciennes conditions et dans les proportions de moins des 2/3, et sauf détermination ultérieure des communes intéressées ; — Prononce également le classement du chemin de Courchelettes, sauf désignation des communes qui concourront à sa construction et à son entretien. — Appelle l'attention de M. le Préfet sur les retards que les communes apportent à se libérer de leurs engagements relatifs à l'exécution et à l'entretien des chemins vicinaux de grande communication ; — Prie ce magistrat de ne proposer le classement d'un chemin que lorsque les subventions des communes et des particuliers sont assurées par des votes ou des engagements réguliers ; — Réitère le vœu que les engagements du département envers les entrepreneurs soient fidèlement tenus et que les fonds spéciaux à chaque ligne, quelle que soit leur origine, soient pour leur entrée comme pour leur sortie l'objet d'un compte spécial sur les livres du receveur-général. — Engage M. le Préfet à faire prévaloir autant qu'il sera en son pouvoir le genre de construction et les procédés d'exécution les plus économiques pour les chemins de grande communication, notamment la substitution de l'empierrement au pavage en grès partout où la chose est utilement praticable ; — Engage instamment ce magistrat à fixer à 5 c. par mètre le maximum d'inclinaison des rampes, et à 30 c. l'épaisseur de la couche d'empierrement des chaussées en cailloutis ; — Le prie aussi de prescrire l'emploi d'un nombre convenable de cantonniers et l'existence constante d'un approvisionnement suffisant pour la réparation instantanée de la chaussée. — Prie M. le Préfet de ne proposer de classement que sur le vu de plans et devis parfaitement réguliers et détaillés, portant l'attache des chefs de service, et rédigé dans l'esprit de simplicité et d'économie nécessaire en fait de chemins vicinaux ; — Recommande à ce magistrat la même attention et les mêmes vérifications préalables toutes les fois que, pour obtenir une proposition de classement, des communes offrent de livrer au département des chaussées construites qu'elles disent en bon état. — Rappelant ses délibérations des précédentes sessions sur les syndicats, prie M. le Préfet d'élargir leur organisation et de leur donner des attributions sérieuses et respectées, qui, sans entraver la marche de l'administration, l'éclairent sur la convenance et l'utilité des travaux, la sincérité des devis, la bonne exécution des entreprises, les éléments du budget et la régularité des comptes annuels. — Engage

M. le Préfet à aviser dans l'intervalle des sessions à une organisation et à une direction du corps des agents-voyers qui permette d'étendre leurs attributions et de leur confier la préparation et la conduite des travaux de construction et d'entretien des chemins de grande communication. — Confirme les dispositions de son arrêté du 11 septembre 1847, en ce qui concerne la distraction d'une quotité qu'il a provisoirement fixée au 10.e du fonds des chemins de grande communication pour venir en aide aux chemins de petite vicinalité qui relient des communes sans débouchés, pavés ou empierrés avec des routes ou des chemins classés. Prie M. le Préfet de porter, pour 1849, ce crédit au chiffre de 53,000 fr., en ajoutant aux 38,000 fr. du 10.e normal les 15,000 fr. restés disponibles sur 1848; — Engage M. le Préfet à instruire par une circulaire spéciale les maires et les agents-voyers du concours avantageux que le département offre aux lignes vicinales *de débouchés*, de la nécessité pour les agents de restreindre les devis dans les formes de la plus stricte économie et de la facilité qu'auront les communes pour diviser la dépense de construction en un assez grand nombre d'années et pour l'admission des prestations et des fournitures de matériaux dans le contingent des communes. — Prie M. le Préfet de prescrire que le tableau des cotisations communales pour la construction et l'entretien des chemins de grande communication qu'il fait mettre chaque année sous les yeux du Conseil comprenne la nomenclature des communes intéressées à chaque ligne, le montant des cotisations ou souscriptions et la situation de chacune des communes au point de vue de l'exécution de ses engagements. — Exprime le vœu qu'il lui soit présenté un devis detaillé des travaux d'entretien de chacun des chemins de grande communication. = Le Conseil général émet le vœu que, dans l'intérêt de l'agriculture, la sucrerie indigène ne soit jamais interdite avec ou sans indemnité. — Approuve le compte rendu par le directeur des contributions directes, des recettes et des dépenses cadastrales de l'exercice 1847, s'élevant les uns et les autres à la somme de 15,935 fr. 65 c. — Alloue au sous-chapitre XIX un crédit de 2,000 fr. à titre d'indemnités aux employés de la préfecture pour la part qu'ils ont prise aux travaux de la session. = M. *Debeaumont* développe un vœu tendant à ce que les commissions de répartiteurs des contributions directes, au lieu d'être renouvelées intégralement chaque année, ne le soient que partiellement par la sortie annuelle de l'un des membres; — Sur les observations de M. *Béhaghel* (de Cassel), cette proposition amendée est adoptée dans les termes suivants : « Le Conseil émet le vœu 1.° que la commission des répartiteurs, dont le nombre sera porté à 6, au lieu d'être renouvelée intégralement chaque année, ne se renouvelle que partiellement par la

sortie de deux de ses membres chaque année; 2.° que les répartiteurs soient désormais nommés par les Conseils municipaux; 3.° que les fonctions de répartitaurs soient rendues obligatoires sous des peines pécunaires à déterminer. » — Le Conseil renvoie au 4.e bureau un vœu déposé par M. *Mathieu*, pour que l'attention du gouvernement soit appelée sur la nécessité de protéger d'une manière plus efficace le travail national contre l'importation des produits étrangers.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE.

Le Conseil général appuie le vœu formulé par le Conseil d'arrondissement d'Avesnes, tendant à ce que des mesures soient prises pour repousser les mendiants étrangers, et donne acte au préfet des instructions qu'il a transmises aux maires, aux agents de la force publique et à la douane, pour atteindre ce but. — Sur la communication qui lui est faite d'un projet de M. St.-Agnan-Boucher, pour la création d'hospices cantonaux destinés aux invalides de l'agriculture, l'assemblée déclare qu'en dehors de la philantropique idée de son auteur, ce projet n'a rien qui doive sérieusement fixer son attention. = Après la lecture d'un rapport de M. *de Beaumont*, du 6.e bureau, le Conseil, considérant que les dépenses obligatoires du département doivent se solder avec les ressources énumérées dans l'art. 13 de la loi du 10 mai 1838, réitère le vœu que ladite loi soit exécutée dans le département du Nord par l'allocation sur le fonds commun d'une subvention suffisante pour faire face au paiement intégral des dépenses obligatoires portées dans la première section du budget, la disposition contraire lui paraissant une violation formelle de la loi. — Emet le vœu que le premier fonds commun soit notablement réduit, et que plusieurs des centimes qui le composent en soient distraits pour être restitués aux centimes ordinaires des départements. = Alloue au sous-chapitre XV une somme de 360 fr. pour frais d'impression de cent exemplaires d'une statistique administrative et médicale de l'asile public d'aliénées de Lille, par M. Desmyttère, à charge par l'auteur de compléter la remise au préfets des cent exemplaires. — Voulant associer le département du Nord à la souscription ouverte pour l'érection dans la ville de Lille d'un monument à la mémoire de l'un de ses plus dignes représentants à l'Assemblée nationale, le brave et infortuné général Négrier, mort pour la défense de l'ordre public, vote une somme de 3,000 fr. qui sera inscrite au sous-chapitre XIX des dépenses facultatives. — Sur la proposition de M. *Guilbert*, exprime le vœu que l'indemnité des représentants membres de l'Assemblée nationale soit fixée par la loi organique à

15 fr. par jour, et qu'elle cesse d'être payée aux représentants en congé.—Exprime le vœu que, dans les lois organiques, on applique aux élections cantonales les dispositions du décret du 25 octobre dernier, pour l'élection du président, en ce qui concerne les circonscriptions électorales. = Émet également le vœu que des suppléants soient nommés aux représentants du peuple pour les remplacer immédiatement, en cas de démission, mort ou option pour un autre département. — Que les suppléants soient élus en même temps que les représentants dans chaque département, dans la proportion d'un cinquième. — Que chaque citoyen inscrive sur son bulletin un nombre de candidats égal à celui des représentants et des suppléants. — Que les candidats qui auront obtenu le plus de voix après les représentants soient déclarés suppléants. = M. *Guilbert* fait un rapport au nom de la commission spéciale chargée par le Conseil d'examiner l'affaire relative aux thermes de St.-Amand. — Les conclusions de ce rapport sont combattues par M. *Danel* et défendues par le rapporteur et par M. *Beauvois*. — Elles sont ensuite adoptées en ce sens qu'il y a lieu, sauf examen préalable par trois jurisconsultes et sauf le cas où il serait possible d'arriver à une transaction amiable, de poursuivre devant le Conseil de préfecture, contre le sieur Liermain, et au besoin contre les sieurs Lemaire, Bouvelle et autres, la résolution du contrat résultant de l'adjudication du 5 août 1839 = Le Conseil général estime qu'il y a lieu d'appeler l'attention de l'autorité sur le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour que l'entretien des chemins de halage cailloutés soit mis à la charge de l'administration des ponts-et-chaussées et de celle des watteringues, attendu que ces chemins contribuent puissamment à la célérité de la navigation. — Passe à l'ordre du jour sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Douai, tendant à ce que le code forestier soit révisé, et à ce que les délits forestiers, comme les autres délits, soient poursuivis d'office par l'autorité judiciaire. — Passe aussi à l'ordre du jour sur une demande de M. Housez-Wattelet, de Condé, tendant à obtenir un subside du département pour la continuation des études artistiques de son fils, élève peintre. — Adopte le vœu proposé par par M. *Danel* et appuyé par le 6.e bureau, 1.° pour que le nombre des juges des cours d'appel nécessaire pour prononcer en matière civile reste fixé à sept ; 2.° pour que la loi d'organisation judiciaire conserve à la cour d'appel de Douai le rang que doivent lui assigner l'élévation de la population, la richesse et l'industrie de son ressort et l'importance des affaires qui lui sont soumises. — Adopte également le vœu développé par M. *Leurent*, tendant à ce qu'une protection efficace soit accordée à la culture et au teillage du lin et concluant à ce que le lin teillé soit, comme la laine, pro-

tégé d'un droit de 20 % et que le tarif des douanes soit, en même temps, remanié pour les fils de lin et les toiles. — Entend la lecture d'un rapport de M. *Bianchi*, du 4.e bureau, sur un projet de colonisation relatif à l'Algérie, communiqué par une circulaire du Ministre de l'intérieur, et, après discussion, passe à l'ordre du jour sur cette question. — Ajourne à l'année prochaine la demande du Conseil municipal de Cassel pour l'établissement d'une foire aux bestiaux qui se tiendrait dans cette ville le jeudi après le troisième dimanche de septembre. = Donne acte à M. le préfet de son rapport sur la suite donnée aux vœux exprimés l'année dernière par le Conseil concernant la police de la chasse. — Prie ce magistrat, afin d'obvier aux inconvénients qui résultent de ce que des dispositions sur la même matière sont contenues dans des actes différents, de prendre un nouvel arrêté pour réglementer à la fois toutes les exceptions autorisées par la loi du 3 mai 1844. — Renouvelle le vœu qu'une disposition législative affranchisse de l'obligation du permis la chasse des petits oiseaux à la glu et à la pipée. = Emet le vœu que l'art. 14 du projet de loi concernant la mise en culture des biens communaux soit modifié dans ce sens que les baux seront passés non devant le maire, mais dans les formes établies par les lois. = Après la lecture d'un rapport de M. *Deschodt*, du 4.e bureau, sur une circulaire du Ministre des travaux publics, relative aux travaux hydrauliques d'utilité agricole, le Conseil remercie le Ministre de sa sollicitude pour les intérêts de l'agriculture, et donne son entière adhésion à l'organisation du service hydraulique. — Estime que, pour assurer les travaux d'irrigation et de desséchement dont l'utilité publique aurait été constatée, il conviendrait d'étendre à ces travaux les dispositions de la loi du 16 septembre 1807, c'est-à-dire d'ordonner d'office la réunion de tous les intéressés en une association syndicale qui serait chargée d'exécuter les travaux approuvés avec ou sans le concours de l'Etat, du département ou des communes. — Est d'avis qu'il y a lieu d'étendre à l'établissement des barages destinés aux usines le principe du droit d'appui créé par la loi du 11 juillet 1847. — Regrette que la pénurie des fonds départementaux, accrue par la réduction constante de la part du département dans le fonds commun ne lui permette pas, cette année, d'ajouter une subvention au crédit dont dispose l'administration pour l'étude des travaux d'utilité agricole. — Recommande à l'attention du Ministre des travaux publics la législation concernant les eaux pluviales, et le prie de rechercher si, dans l'intérêt des irrigations, il ne conviendrait pas d'assimiler aux eaux courantes régies par les art. 544 et 545 du code civil, les cours d'eau formés par les eaux pluviales. = Passe à l'ordre du jour sur une demande de l'administration du Comptoir d'escompte

national de Lille, tendant à ce que les institutions de cette nature reçoivent des avantages qui leur permettent d'exister en temps ordinaire. = M. *Mimerel* lit un rapport préparé par M. *Lefebvre*, absent, concernant l'établissement d'une ferme-école dans le département. — Après l'échange de quelques observations entre MM. *Chombart*, *Lestiboudois* et *de Beaumont*, le Conseil propose qu'il soit établi une ferme-école dans le département du Nord sur la propriété de M. *Demesmay*, cultivateur à Templeuve, arrondissement de Lille ; — que M. *Demesmay* soit appelé à la diriger ; — que le jury d'examen institué près des fermes-écoles soit composé du directeur et de quatre membres choisis parmi les membres du Conseil général et des sociétés d'agriculture du département. — Qu'autant que faire se pourra les élèves admis dans les écoles le soient en nombre égal pour chacun des divers arrondissements du département. — Emet le vœu qu'à cet effet, le jury d'examen puisse se composer dans chacun des arrondissements du département. — Qu'un crédit de 16,000 fr. soit ouvert sur l'exercice 1849 autant, toutefois, que cette exercice pourra le permettre. = Le Conseil émet le vœu que les droits de navigation sur l'Escaut soient réduits de 1/5 ou de 1/4, et que la perception se fasse en raison du nombre de kilomètres parcourus. — Que le tarif de cette rivière soit appliqué au canal de St.-Quentin aussitôt que la concession actuelle aura pris fin. — Demande que le crédit supplémentaire de 19,000 fr. réclamé par les ingénieurs pour 1848 soit alloué. — Insiste vivement pour que le crédit annuel de l'Escaut, qui n'est maintenant que de 53,600 fr., soit porté à 80,000 fr. — Demande qu'il soit donné suite, le plus prochainement possible, au projet de perfectionnement de la rivière entre Cambrai et Bouchain, projet s'élevant à 450,000 fr. qui a été soumis le 20 décembre 1845 à l'approbation de l'autorité supérieure. — Insiste pour qu'il soit construit une passerelle au pont de Selle à Cambrai, et que l'établissement d'un chemin de halage continu dans la traversée des fortifications de Bouchain, autorisé par décision du 24 avril dernier, soit effectué sur les fonds de 1849. — Renouvelle ses propositions relatives à l'élargissement du pont de la citadelle à Valenciennes, à l'exhaussement du pont du Mouton-Noir et à l'empierrement des chemins de halage entre Condé et Mortagne. — Estime que le passage de l'Escaut dans la Scarpe, déjà amélioré dans les années dernières devra être l'objet de nouveaux travaux si les abaissements extraordinaires qui l'ont fréquemment interrompu en 1847 se renouvellent. — Demande enfin que le projet de réglement pour le service de la police du halage sur la rivière de l'Escaut, soumis depuis le 12 août 1846 à l'approbation du gouvernement, soit promptement autorisé et que le réglement des eaux soit exécuté de manière à ce que ces eaux ne nuisent pas aux propriétés riveraines,

ainsi que cela arrive souvent par leur trop d'élévation. — En ce qui concerne la Scarpe supérieure, appelle toute l'attention de l'administration supérieure sur les vœux suivants relatifs : 1.° au creusement de cette rivière dans la traversée de Douai pour porter le tirant d'eau à 1 mètre 50 centimètres ; 2.° à son redressement entre Douai et Courchelettes, travail commencé et qu'il convient de finir; 3.° à la construction d'un chemin de halage et de quais dans la traversée de la ville de Douai; 4.° à l'élargissement et au relèvement des seuils des déversoirs qui alimentent les usines, afin d'assurer le maintien du niveau de la navigation du bief supérieur et de régulariser l'écoulement des eaux ; 5.° au complément du barrage de l'esplanade; 6.° à la reconstruction du pont de Tournai et aux réparations des écluses de Lambres et de Courchelettes ; 7.° à l'empierrement du chemin de halage entre le fort de Scarpe et Courchelettes ; 8.° enfin, à la création d'une dérivation de la Scarpe à la Deûle autour de la ville, ouvrage indispensable pour assurer pendant les chômages l'alimentation du canal de la Deûle, celle des canaux intérieurs de la ville de Lille et préserver les travaux à exécuter dans Douai de l'invasion des eaux. — En ce qui concerne le canal de la Deûle, insiste comme les années précédentes sur l'empierrement des chemins de halage et sur l'élargissement des décharges de la Barre et de Saint-André, des passages difficiles de Loos, Haubourdin et Wavrin. — Estime qu'il y a lieu d'agrandir la partie de ce canal et du chemin de halage affecté au déchargement des bateaux en amont de l'écluse de Don, et approuve la proposition faite par le Conseil d'arrondissement de Lille, de remettre la confection de ce travail à un entrepreneur à qui on accorderait un droit de péage ; — Prie M. le préfet de faire examiner s'il y a lieu d'admettre la réclamation de la commune de Flers, relative à la reconstruction du bateau-pont, dit de *Dorignies*, et, en cas d'affirmative, de faire étudier la question de la dépense au point de vue de l'exécution des travaux, par le concours simultané des communes, du département et de l'Etat. — En ce qui concerne le canal de Mons à Condé, demande: 1.° l'empierrement de son chemin de halage ; 2.° l'élargissement du pont du Marais à Condé, travail qui se lie avec l'élargissement ci-dessus indiqué du pont de la citadelle à Valenciennes. — En ce qui concerne les canaux d'Hazebrouck, émet le vœu qu'il soit donné suite à un projet de travaux de perfectionnement montant à 32,000 francs, projet qui a été soumis à l'administration supérieure, et approuvé par elle ; — Insiste pour que des fonds soient alloués pour son exécution ; — S'associe aussi au Conseil d'arrondissement d'Hazebrouck pour demander que des études soient faites à l'effet de savoir s'il ne serait pas possible d'établir un fossé de déviation

des eaux de la Bourre pour assainir le canal d'Hazebrouck. — En ce qui concerne la Basse-Colme, se joint au vœu que réitère le Conseil d'arrondissement de Dunkerque pour qu'on ne diffère pas plus longtemps le dévasement, l'approfondissement de cette rivière entre Bergues et Hondschoote; — Demande également qu'il soit donné suite au projet de travaux ayant pour but l'élargissement de l'écluse de Bergues, le curement du canal de la reconstruction du pont de la route N.° 40. — En ce qui concerne le canal de Roubaix, renouvelle le vœu qu'à défaut d'adjudicataire ce canal soit achevé par l'Etat; — Estime néanmoins qu'il y a lieu, pour activer la participation et le bon vouloir de l'Etat, d'inviter les localités intéressées à concourir à la dépense dans une notable proportion. = Sur un rapport de M. *Champon*, du 3.e bureau, le Conseil émet le vœu que l'inspecteur des écoles primaires réside à Douai, et soit chargé du service des arrondissements de Douai et Cambrai; que l'un des sous-inspecteur résidant à Lille soit chargé de cet arrondissement et de ceux de Dunkerque et Hazebrouck; — Que le second sous-inspecteur réside à Valenciennes et réunisse les arrondissements de Valenciennes et Avesnes. = Le même membre lit un rapport sur une lettre écrite par le maire de Lille au sujet de l'établissement dans cette ville d'une école préparatoire de médecine et de pharmacie. — Après discussion, le Conseil, accueillant la demande du maire de Lille, s'engage à accorder à la future école les frais d'inspection des pharmacies et épiceries, et vote au budget de 1849 la somme de 1,500 fr. pour la rétribution du cours gratuit d'accouchement qui est de droit à la charge du département. = Après l'audition d'un rapport de M. *Ancelet*, du 5.e bureau, approuve la liste du jury d'expropriation pour 1849.—Prie le préfet de lui faire remettre chaque année : 1.° les listes du jury départemental, classées par arrondissement et par canton; 2.° l'indication complète des membres du jury d'expropriation qui auront fait le service depuis la dernière session du Conseil général. = M. *Brame* donne lecture des développements du vœu qu'il a déposé, et qui tend à l'adoption de mesures extraordinaires dans le cas d'attentat contre l'Assemblée nationale. — M. *Guilbert* donne connaissance de l'avis favorable du 6.e bureau sur la proposition dont il a, toutefois, modifié les termes. — Une discussion s'élève, pendant laquelle M. *Bianchi* présente un amendement. — Après la clôture des débats l'amendement est retiré par son auteur, et la rédaction de la commission adoptée comme suit : « Le Conseil général réclame de l'As-
» semblée nationale un décret d'urgence déclarant que la violation
» de l'Assemblée nationale et la dispersion de ses membres par
» suite de violences équivaudraient à la convocation immédiate de
» tous les Conseils généraux de France, pour se réunir soit au chef-

» lieu, soit dans une autre ville s'il y avait empêchement. — La » mission des Conseils généraux dans cette circonstance consisterait » à prendre les mesures les plus propres à assurer le maintien de » l'ordre et l'exécution des lois. — Tous pouvoirs leur seraient » donnés à cet effet. — La dissolution de ces assemblées aura lieu » de plein droit le jour où l'Assemblée nationale se sera réunie au » nombre de deux tiers de ses membres sur un point quelconque » du territoire français. — Cette dissolution aura lieu également » de plein droit le jour où, à défaut de la réunion des deux tiers » des membres de l'Assemblée nationale, une nouvelle Assemblée » émanant du suffrage universel sera réunie. » = Le Conseil entend la lecture de la troisième partie du rapport de M. *Lestiboudois*, sur les routes départementales, et prend diverses décisions sur ces routes, notamment en ce qui concerne celles de Cassel à la frontière, et de Roubaix à Saint-Amand. — Il appelle la sollicitude de l'administration sur des abus de diverses natures commis par la compagnie du chemin de fer du Nord, et sur les moyens à prendre pour les faire cesser. = L'assemblée renouvelle le vœu que le chemin de fer de Saint-Quentin soit prolongé jusqu'à la frontière belge ; — Emet en outre le vœu que si des circonstances s'opposaient à ce qu'on entreprît ce chemin dans sa totalité, on procédât au moins à la construction de la partie qui s'étend de Hautmont à la frontière, et qui mettrait les principaux établissements métallurgiques de ce département en communication avec tous les bassins houillers de la Belgique; — Attendu que le chemin du Flénu rendrait à la contrée un immense service en activant et en facilitant les moyens de transport du combustible ; qu'il attirerait sur celui de Saint-Quentin tout le mouvement dont profite celui du Nord ; qu'il s'ensuit que le chemin de Saint-Quentin à Equerlines, exécuté par l'Etat, le mettrait en position facile d'obtenir le rachat du chemin de fer du Nord ; que les grandes usines du bassin de Maubeuge offrent de fournir tout le matériel à prix de revient ; émet le vœu que le gouvernement profite des offres des usines du pays, et fasse immédiatement commencer la construction du chemin de Saint-Quentin à la frontière belge, et que, pour le chemin du Flénu, il entame une négociation avec le gouvernement belge. — Prie le gouvernement de donner des soins immédiats à ce que la compagnie concessionnaire du chemin de fer du Nord soit tenue d'exécuter les engagements que, lors de l'expropriation des terrains, le gouvernement a pris vis-à-vis des particuliers et des communes. = Emet le vœu que des crédits suffisants soient accordés par l'Etat pour accélérer les travaux du bassin à flot du port de Dunkerque ; — Invite le préfet à provoquer aussi promptement que possible l'examen du conflit qui empêche ou entrave l'exécution du chemin de fer à

bras et à chevaux pour unir la station du chemin de fer au port, en passant par le parc de la marine. — En ce qui concerne le port de Gravelines, invite le préfet à faire surveiller sans cesse et à faire procéder sans retard à l'exécution suffisante et complète des travaux de précaution nécessaire pour préserver le pays du double danger des inondations des eaux de la mer et de celles de la rivière de l'Aa, et à provoquer la plus prompte reconstruction possible de l'écluse Vauban; — Engage encore le Préfet à faire examiner s'il n'y aurait pas lieu de décider que l'ingénieur des ponts-et-chaussées chargé du service du port de Gravelines soit invité à résider dans cette ville. = Le Préfet fait connaître en ce qui touche la première partie du vœu que toutes les dispositions ont été prises pour prévenir les accidents, et qu'il va être procédé immédiatement à la construction d'un bâtardeau à la mer. = Le Conseil entend la lecture d'un rapport de M. *de Montozon*, du 5.e bureau, sur diverses questions posées dans une circulaire ministérielle du 25 octobre 1848, concernant des modifications proposées à la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux. — Après l'échange de quelques observations, l'assemblée admet les modifications proposées à l'article 1.er de la loi précitée, relatives au traverses de chemins vicinaux dans l'intérieur des communes; — Repousse le changement proposé à l'article 2 et qui a pour objet de supprimer la faculté pour les communes de voter des prestations en nature; mais émet en même temps le vœu que le maximum des centimes spéciaux que les communes sont autorisées à voter, soit porté à 7 au lieu de 5; — Demande que les articles 3, 4 et 5, restent tels qu'ils sont aujourd'hui, sauf à ajouter à l'article 8 un paragraphe additionnel ainsi conçu : « Dans le cas où il paraîtrait équitable d'imposer d'office une commune au-delà de ces limites pour son concours dans les dépenses afférentes aux chemins de grande communication, le Conseil général déterminera, sur l'avis du Préfet, le contingent à supporter par la commune, lequel ne pourra jamais excéder le maximum de 7 centimes et de 3 journées de prestation. = Renvoie au Préfet une réclamation de plusieurs habitants de Bellignies contre une cotisation de 400 fr. qui a été imposée d'office à cette commune pour contribuer à la dépense d'amélioration du chemin de Bellignies à Bettrechies. — Déclare ne pas appuyer le vœu du Conseil d'arrondissement de Dunkerque, tendant à faire réviser les arrêts et ordonnances qui règlent la pénalité pour les contraventions en matière de grande voirie et de navigation. — Prononce l'ajournement sur un vœu exprimé par le même Conseil pour qu'il soit donné satisfaction à une demande de la ville de Gravelines, tendant à obtenir la cession d'un bâtiment domanial affecté à la tenue des écoles communales. — Approuve après discussion et

moyennant quelques amendements le projet de décret communiqué par le Ministre de l'intérieur sur l'administration des biens communaux. = Après la lecture d'un rapport de M. *Brame*, appuie les différents vœux formés par les Conseils d'arrondissement pour l'amélioration des routes nationales; — Appuie également la demande tendant à ce que le chemin de Valenciennes à Saint-Quentin soit élevé au rang de routes nationales. — Réitère son vœu prononcé et formulé à chacune de ses sessions, que des trottoirs soient établis le plus promptement possible sur toutes les routes nationales, en commençant par les parties qui avoisinent et traversent les communes, et surtout les villes; et notamment qu'un trottoir soit établi le plus tôt possible le long de la route nationale de Lille à Béthune, depuis Esquermes jusqu'à Haubourdin. = Conformément aux conclusions d'un rapport de M. *Renard*, du 6.e bureau, ajourne à sa prochaine session sa décision sur la destination à donner à l'hôtel Pas-de-Beaulieu, à Valenciennes. — Arrête que la somme de 9,412 fr. 10 c. restant disponible sur les ressources facultatives du budget de 1849, sera affectée à la dépense d'institution d'une ferme-école, à valoir sur les 16,000 fr. votés en principe dans la précédente séance. — L'assemblée, après l'audition d'un rapport de M. *Desmoutiers* sur un vœu du Conseil d'arrondissement d'Avesnes tendant à ce que le droit d'entrée sur les bestiaux maigres soit considérablement réduit, estime qu'il n'y a lieu d'apporter aucun changement aux tarifs actuels à l'entrée des bestiaux introduits de l'étranger. — Le président remercie au nom du Conseil général la garde nationale de Lille du service qu'elle a fait près de lui pendant la durée de la session, pour assurer le maintien de l'ordre qui, du reste, n'a pas été troublé. — Aucune affaire n'étant plus à l'ordre du jour, le président prononce la clôture de la session et lève la séance.

BUDGET DÉPARTEMENTAL

DES DÉPENSES ET DES RECETTES ORDINAIRES, FACULTATIVES, EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

EXERCICE 1849.

Première Section.

Dépenses ordinaires imputables sur le chapitre XXXIX, savoir : art. 1.er *Centimes additionnels ordinaires laissés à la disposition du département, et part allouée dans le fonds commun affecté aux dépenses ordinaires; art.* 2. *Produits éventuels énoncés aux numéros* 6, 7 *et* 8 *de l'article* 10 *de la loi du* 10 *mai* 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE I.er	
Travaux ordinaires des bâtiments départementaux.	
Grosses réparations des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie et de la maison départementale d'aliénés.	
ART. 1.er Réparations aux bâtiments de la préfecture.....	» »
2. Préfecture. — Peinture des salons.....	» »
3. Idem. Travaux pour appropriation de bureaux...	579 07
4. Idem. Remplacement de drapeaux.	130 »
5. Archives.—Peinture de carrelage et fourniture d'écussons	400 »
6. Réparations au tribunal de Douai.....	1,800 »
7. Idem de Valenciennes.....	1,200 »
TOTAL *à reporter*.	4,109 07

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.	
		Report.....	4,109	07
ART. 8.	Maison d'arrêt de Dunkerque, constructions diverses....		400	»
9.	Idem d'Hazebrouck, réparations.....		147	»
10.	Idem de Cambrai, renouvellement de plancher.		212	21
11.	Idem idem, fourniture d'une pompe.....		203	85
12.	Idem d'Avesnes, réparations des gouttières.....		210	»
13.	Idem de Douai, blanchissage et travaux.....		1,400	»
14.	Idem de Valenciennes, réparations des toitures.		522	60
15.	Idem idem. assainissement du puits.		339	50
16.	Caserne de gendarmerie de Gravelines, réparations.....		447	20
17.	Idem d'Hazebrouck, idem.....		175	45
18.	Idem de Cassel, idem.....		196	35
19.	Idem de Bailleul, idem.....		125	02
20.	Idem de Pont-à-Marcq, idem.....		300	»
21.	Idem de Lille, idem.....		1,300	»
22.	Idem de Cambrai, idem.....		496	44
23.	Idem du Quesnoy, idem.....		400	»
24.	Idem de Douai, idem.....		300	»
25.	Idem d'Orchies, idem.....		300	»
26.	Idem de Valenciennes, idem.....		2,467	02
27.	Dépôt de sûreté de Cassel, idem.....		65	90
28.	Idem idem, exhaussement du mur.		464	17
29.	Idem de Bailleul, idem.....		69	41
	Entretien.			
30.	Hôtel et bureaux de la Préfecture.....		3,000	»
31.	Archives départementales et mobilier.....		650	»
32.	Idem des sous-préfectures, savoir :			
	Arrondissement de Douai.....	649 62	2,640	20
	Idem d'Avesnes.....	850 »		
	Idem de Cambrai.....	1140 58		
33.	Tribunaux, savoir :			
	Tribunal de Lille.....	1,500	2,500	»
	Idem d'Avesnes.....	250		
	Idem de Douai.....	250		
	Idem de Dunkerque.....	250		
	Idem de Valenciennes.....	250		
34.	Prisons, savoir :			
	Maison de justice de Douai.....	500	2,500	»
	Idem d'arrêt de Dunkerque.....	400		
	Idem idem d'Hazebrouck.....	400		
	Idem idem de Cambrai.....	400		
	Idem idem d'Avesnes.....	400		
	Idem idem de Valenciennes.....	400		
	TOTAL *à reporter*.....		25,941	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
Report.		25,941 »
ART. 35. Casernes de gendarmerie appartenant au département et placées dans les villes et communes ci-après, savoir :		
Lille.	500	
Roubaix.	100	
Gravelines.	200	
Cassel.	100	
Bailleul.	200	
Hazebrouck.	100	
Orchies.	100	2,000 »
Douai.	300	
Bouchain.	100	
Cambrai.	100	
Le Quesnoy.	100	
Pont-à-Marcq.	100	
36. Traitement fixe alloué par décision ministérielle en date du 19 juin 1833 à l'architecte du département.		5,000 »
TOTAL du sous-chapitre I.er.		32,941 39
SOUS-CHAPITRE II.		
Contributions.		
(NÉANT.)		
SOUS-CHAPITRE III.		
Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfectures.		
ART. 1.er Loyer de l'hôtel de la préfecture ou des bâtiments occupés par les bureaux.		» »
2. Loyers des sous-préfectures qui n'occupent pas un bâtiment public, savoir :		
Sous-préfectures : de Valenciennes, bail du 8 janvier 1845, pour 6 ou 9 ans, au prix de.		2,400 »
Sous-préfectures : de Dunkerque, suivant expertise. .		2,400 »
Sous-préfectures : d'Hazebrouck.		1,200 »
TOTAL du sous-chapitre III.		6,000 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE IV.	
Mobiliers de l'hôtel de préfecture et des bureaux de sous-préfectures.	
Nota. La valeur légale du mobilier de la préfecture a été fixée par ordonnance du 2 juillet 1843, à . . . . . 77,000 »	
La valeur de ce mobilier, reconnue par récolement d'inventaire, était, au 1.er janvier 1848, de . 76,659 28	
Accordé pour augmentation dans le budget de 1847. . . . . » »	
Valeur au 1.er janvier 1849. . . . 76,659 28	
ART. 1.er Allocation en 1849. { Pour renouvellement.	2,398 80
{ Pour réparation extraordinaire.	1,640 »
Mobilier de la nouvelle salle du conseil-général.	2,500 »
2. Entretien ordinaire du mobilier de la préfecture. . . . . L'allocation ne doit pas excéder le vingtième du maximum fixé par l'ordonnance spéciale rendue depuis le 7 août 1841.	» »
3. Achat du mobilier des bureaux de la sous-préfecture de l'arrondissement de Dunkerque. . . . . » »	» »
4. Entretien du mobilier des bureaux des sous-préfectures :	
De l'arrondissement { de Dunkerque. . . . . 60 »	
{ d'Hazebrouck. . . . . 60 »	
{ de Cambrai. . . . . 60 »	350 »
{ d'Avesnes. . . . . 55 »	
{ de Douai. . . . . 55 »	
{ de Valenciennes. . . . . 60 »	
TOTAL du sous-chapitre IV.	6,888 80
SOUS-CHAPITRE V.	
Casernement de la gendarmerie.	
ART. 1.er Néant.	
2. Loyers et frais des baux des casernes qui n'appartiennent pas au département, au nombre de vingt.	17,240 »
3. Indemnités de literie aux gendarmes extraits de la ligne ou admis dans les six mois de leur congé.	800 »
TOTAL du sous-chapitre V.	18,040 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.				SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE VI.				
Prisons départementales.				
ART. 1.er *Administration.*	Traitements sujets à retenue.	Traitements non sujets à retenue.	Frais de greffe.	
Maison de justice de Douai.....	4,100	5,300	50	
Maison d'arrêt de Lille.....	5,750	5,675	50	
de Dunkerque.....	1,600	900	25	
d'Hazebrouck.....	2,200	1,000	25	
de Cambrai..	1,600	950	25	
d'Avesnes.....	1,525	800	25	
de Valenciennes.....	1,725	975	25	
TOTAUX.....	18,500	14,900	225	33,725 »
ART. 2. *Régime économique.*	Nourriture des valides.	Chauffage et éclairage.	Dépenses d'infirmerie ou journées d'hôpital.	
Maison de justice de Douai, (Pour une pop. moyenne de 230 dét.).	44,712	»	900	
Maison d'arrêt de Lille, (Pour une pop. moyenne de 240 dét.).	49,032	4,284	1,100	
Maison d'arrêt de Dunkerque, (Pour une pop. moyenne de 50 dét.).	9,900	»	400	
Maison d'arrêt d'Hazebrouck, (Pour une pop. moyenne de 80 dét.).	14,976	»	150	
Maison d'arrêt de Cambrai, (Pour une pop. moyenne de 60 dét.).	11,880	»	200	
Maison d'arrêt d'Avesnes, (Pour une pop. moyenne de 70 dét.).	13,734	»	400	
Maison d'arrêt de Valenciennes, (Pour une pop. moyenne de 70 dét.).	13,864	»	400	
OTAUX....	158,098	4,284	3,550	165,932 »
TOTAL *à reporter*.....				199,657 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Report.....			199,657 »
ART. 3. *Dépenses diverses.*	Service de la chapelle.	Service de l'école.	
Maison de justice de Douai	110	30	
d'arrêt de Lille.....	160	50	
de Dunkerque.....	125	»	
d'Hazebrouck.....	25	20	
de Cambrai.....	100	100	
d'Avesnes.....	50	»	
de Valenciennes.....	50	»	
TOTAUX.....	620	200	820 »
ART. 4. *Dépenses des chambres ou dépôts de sûreté.*	Traitements des employés.	Fournitures faites dans le dépôt.	
Dépôts de sûreté de Bailleul.....	250	400	
de Bavay.....	250	200	
de Cassel.....	250	450	
du Câteau.....	250	150	
de Condé.....	250	150	
de Gravelines.....	250	150	
de Maubeuge.....	250	200	
d'Orchies	250	300	
du Quesnoy.....	250	150	
TOTAUX.....	2,250	2,150	4,400 »
ART. 5. *Dépenses communes aux diverses prisons du département.*			
Frais de capture de prisonniers évadés.....		»	
Frais d'achats de livres.....		400	
Frais de vente d'objets mobiliers hors de service.....		»	
Frais d'impressions.....		600	4,000 »
Frais de bureau des commissions de surveillance.....		800	
Frais d'inspection.....		»	
Fournitures faites dans les maisons de police municipale..		1,600	
Frais de tournées de l'inspecteur des prisons		600	
TOTAL du sous-chapitre VI.....			208,877 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.	
SOUS-CHAPITRE VII.			
Cour d'assises et tribunaux.			
ART. 1.er Éclairage des bâtiments ; réparations locatives.....		»	»
2. Loyers et frais de baux des bâtimens qui n'appartiennent pas au département.....		7,500	»
3. Frais d'entretien du mobilier de la cour d'assises et des tribunaux (non compris le greffe et ses accessoires)...		1,000	»
4. Achat ou renouvellement de mobilier pour le tribunal de Dunkerque.....	»		
Idem pour le tribunal d'Avesnes.....	»		
Idem pour le tribunal de Douai.....	900	1,500	»
Idem pour le tribunal de Valenciennes.....	»		
Idem pour le tribunal d'Hazebrouck.....	600		
Idem pour le tribunal de comm. de Valenciennes.	»		
5. Frais de vente de mobilier hors de service.....		»	»
6. Menues dépenses et frais de parquet de la cour d'assises et des tribunaux.....		16,670	»
7. Menues dépenses des justices de paix.....		4,770	»
8. Traitem. du concierge-conserv. du palais-de-just. de Lille..		800	»
9. Idem idem de Valenciennes.		250	»
TOTAL du sous-chapitre VII....		32,490	»
SOUS-CHAPITRE VIII.			
Corps-de-garde de la préfecture.			
ART. UNIQUE. Chauffage et éclairage du corps-de-garde de la préfecture.....		500	»
TOTAL du sous-chapitre VIII...		500	»
SOUS-CHAPITRE IX.			
Entretien des routes départementales et stratégiques.			
ART. 1.er Route N.° 1, de Lille à Valenciennes.....		12,300	»
2. Route N.° 2, de Lille à Ypres.....		9,000	»
3. Route N.° 3, de Douai à Tournai.....		7,800	»
4. Route N.° 4, de Bouchain à Tournai.....		10,000	»
5. Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville.....		7,000	»
6. Route N.° 6, de Landrecies à Chimay.....		26,000	»
7. Route N.° 7, de Condé à Mons.....		4,100	»
8. Route N.° 8, de Condé à St.-Amand.....		4,000	»
9. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer.....		27,500	»
10. Route N.° 10, de Valenciennes au Câteau et à Bohain..		17,779	08
11. Réserve pour dépenses diverses de tinées au paiement 1.° des traitements des conducteurs et des salaires des piqueurs, chefs-ouvriers, gardes-magasins et préposés des ponts à bascule spécialement attachés au service d'entretien des routes départementales, des frais d'impression, loyers			
TOTAL *à reporter*....		125,479	08

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
Report...			125,479 08
de bâtiments ou terrains, secours à des ouvriers blessés;			22,500 »
2.° des frais d'expertises, de recherche de matériaux, de vente de matériaux de rebut.....			6,200 »
12. Indemnités proportionnelles à accorder aux ingénieurs des ponts-et-chaussées, calculées sur les bases posées dans les circulaires des 12 juillet 1817 et 20 août 1846, savoir :			
4 p. % sur les premiers 40,000 fr., ci.....	1,600		
1 p. % sur la somme de 69,478 fr., formant le reste du crédit du présent sous-chapitre, déduction faite des dépenses personnelles et accessoires faisant l'objet du premier paragraphe de l'article précédent, ci.....	800		
TOTAL.....	2,400		2,400 »
TOTAL du sous-chapitre IX.....			156,579 08
SOUS-CHAPITRE X.			
Enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres.			
ART. 1.er On évalue ces dépenses d'après un nombre moyen de 900 enfants, savoir : 640 enfants trouvés; 150 enfants abandonnés; 40 orphelins pauvres; 110 enfants de mères indigentes ou temporairement secourus, et à raison d'un prix moyen de 70 fr., calculé, savoir :			
1.° Pour mois de nourrices et pensions, secours, indemnités et autres dépenses du service extérieur, à la somme de.	59,600 »		
2.° Pour traitement de l'inspecteur de ce service...	3,400 »		
		63,000 »	
A DÉDUIRE :			
1.° Le produit présumé des amendes et confiscations affecté à cette dépense...	2,000 »		
2.° Ce que le conseil général propose de mettre, d'après la loi, à la charge des communes, déduction faite des ressources prévues aux n.os 1 et 2.....	12,200 »	14,200 »	
RESTE à la charge de la 1.re section...		48,800 »	48,800 »
TOTAL du sous-chapitre X.....			48,800 »
SOUS-CHAPITRE XI.			
Aliénés.			
ART. 1.er On évalue la dépense des aliénés à la charge du département (qu'ils soient placés dans le département ou dans un département voisin), d'après un nombre moyen de 370 aliénés des deux sexes, et à raison de 365 fr. pour la pension annuelle			

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.	
de chaque aliéné, à une somme totale, pour l'année 1848, de.....		135,050 »		
A DÉDUIRE :				
1.° Ce que les aliénés ou leurs familles peuvent fournir à l'aide de leurs propres ressources.....	3,450 »	36,450 »		
2.° Le produit présumé du concours des communes du domicile des aliénés.....	33,000 »			
RESTE à la charge de la 1.re section.....		98,600 »	98,600	»
ART. 2. Frais de transport et de nourriture en route des aliénés indigents qui appartiennent au département, par aperçu.			3,400	»
TOTAL du sous-chapitre XI.....			102,000	»
SOUS-CHAPITRE XII. — *Impressions.*				
ART. UNIQUE. Frais d'impression des budgets et des comptes des recettes et des dépenses départementales.....			600	»
TOTAL du sous-chapitre XII.....			600	»
SOUS-CHAPITRE XIII. — *Archives du département.*				
ART. 1.er Appointements d'un conservateur des archives.....			6,000	»
2. Dépouillement extraordinaire des archives, achat de cartons, établissement de tablettes.....			1,500	»
TOTAL du sous-chapitre XIII.....			7,500	»
SOUS-CHAPITRE XIV. *Frais de translation, de route, et autres dépenses ordinaires réunies en un seul chapitre.*				
ART. 1.er Frais de translation (et de nourriture en route) de détenus d'une prison à une autre ou d'une prison départementale à celle du chef-lieu de la cour, lorsqu'il y a appel, ou d'une prison départementale, après condamnation dans le département, jusqu'à leur admission aux voitures cellulaires ou à la maison centrale de détention..... Frais de translation des condamnés âgés de moins de 16 ans qui ont été déclarés avoir agi sans discernement, et qui sont envoyés dans une maison de correction..... Frais de conduite, pour la lecture de leurs lettres de grâce, des détenus dans les prisons départementales, dont la condamnation a eu lieu dans le département..... Frais de translation des condamnés aux travaux forcés, jusqu'au jour où ils sont livrés aux voitures cellulaires. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les forçats, les vagabonds et autres condamnés libérés des bagnes et des maisons centrales.			1,000	»
TOTAL *à reporter*.....			1,000	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	1,000 »
2. Secours de route de 15 cent. par 5 kilom., et, au besoin, frais de transport pour les voyageurs indigents.....	1,200 »
3. Frais de tenue des assemblées convoquées pour nommer les membres de la représentation nationale, des Conseils généraux	200 »
4. Portion à la charge du département dans les frais de confection des tables décennales de l'état-civil.....	» »
5. Mesures contre les épidémies.....	600 »
6. Idem contre les épizooties.....	1,000 »
7. Primes fixées par les réglements d'administration publique pour la destruction des animaux nuisibles.....	100 »
TOTAL du sous-chapitre XIV.....	4,100 »
SOUS-CHAPITRE XV.	
Dettes départementales ordinaires, complément de dépenses ordinaires appartenant aux exercices 1847 et antérieurs.	
Déficit de 1847 résultant d'augmentation imprévue dans les dépenses que ne peuvent couvrir les économies faites sur d'autres articles de crédit de la 1.re section seulement, savoir :	
ART. 1.er Solde des dépenses des enfants trouvés, etc...	6,989 67
2. Solde des dépenses des aliénés indigents.....	44,451 91
3. Menues dépenses de la Justice-de-Paix de Condé.....	70 »
4. Frais d'impression des budgets départementaux.....	105 »
5. Frais d'impression pour les archives départementales ...	161 95
6. Solde des frais d'entretien des bâtiments de la préfecture.	1,051 28
7. Travaux supplémentaires au tribunal de Dunkerque.....	98 95
8. Imposition de 45 centimes sur les thermes de St.-Amand	168 05
9. Travaux et fournitures au tribunal de Valenciennes.....	933 65
10. Frais d'adjudication pour les prisons de Cambrai et Dunkerque.....	68 60
11. Arriéré des secours de route.....	1,520 80
Déficit de 1846, d'après le compte-rendu et à raison d'insuffisance de ressources au budget primitif et au report pour couvrir les dépenses ordinaires seulement (déduction de l'allocation qui aurait déjà été faite au budget de 1848, à valoir sur ce déficit), savoir:	
12. Dépenses des aliénés indigents, en 1845 et 1846.....	1,043 28
13. Solde des travaux d'entretien de la Préfecture en 1846..	452 62
Dettes régulièrement reconnues, sur 1845, et exercice antérieur depuis le vote du budget de 1848, savoir :	
14. Travaux exécutés en 1843 par le sieur Baudon, à deux cheminées de la Préfecture.....	155 50
15. Frais d'entretien, dans l'hospice de Versailles, en 1842 et 1843, de la nommée Pauline Rollin, enfant abandonnée.....	91 10
TOTAL du sous-chapitre XV.....	57,361 96

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
RÉCAPITULATION.		
Sous-Chap. 1.er	Travaux ordinaires des bâtiments.....	32,941 39
II.	Contributions.....	» »
III.	Loyers des hôtels de la préfecture et des sous-préfectures.....	6,000 »
IV.	Mobiliers de la préfecture et des bureaux des sous-préfectures.....	6,888 80
V.	Casernement de la gendarmerie.....	18,040 »
VI.	Prisons départementales.....	208,877 »
VII.	Cours d'assises et tribunaux.....	32,490 »
VIII.	Corps-de-garde de la préfecture.....	500 »
IX.	Entretien des routes départementales.....	156,579 08
X.	Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres.....	48,800 »
XI.	Aliénés.....	102,000 »
XII.	Impressions.....	600 »
XIII.	Archives du département.....	7,500 »
XIV.	Frais de translation, de route et autres.....	4,100 »
XV.	Dettes ordinaires.....	57,361 96
	Total général des dépenses ordinaires.....	682,678 23
FONDS LIBRES DE 1847		
Restés sans affectation, conformément au compte-rendu pour cet exercice.		
Art. 1.er	Sur les centimes ordinaires et le fonds commun.....	1,839 49
2.	Sur les produits éventuels ordinaires.....	» »
RECETTES DE 1849.		
Produit de 10 centimes additionnels ordinaires.....		545,304 74
Part du département dans le premier fonds commun.....		120,000 »
PRODUITS ÉVENTUELS ORDINAIRES DE 1849.		
Art. 1.er	Produit des expéditions d'anciennes pièces ou d'actes de la préfecture déposés aux archives.....	100 »
2.	Produit d'arbres abattus ou élagués sur les routes départementales.....	257 »
3.	Produit de la cession de terrains, par suite d'alignement sur les routes départementales.....	2,977 »
4.	Produit de la vente de mobilier départemental, reconnu hors de service.....	200 »
5.	Remboursement d'avances faites par le département sur les centimes additionnels ordinaires, pour paiement de diverses dépenses imputables sur les fonds généraux, condamnés restés dans les prisons.....	12,000 »
	Total général des recettes ordinaires....	682,678 23

Deuxième section.

Dépenses facultatives d'utilité départementale, imputables sur le chapitre XL, savoir : 1.° sur les centimes facultatifs imposés en vertu de la loi de finances et secours provenant du fonds commun affecté aux dépenses facultatives ; 2.° sur le produit des propriétés du département non affectées à un service départemental ; 3.° sur les subventions communales ou particulières pour travaux des routes ou autres d'intérêt départemental et autres recettes qui, par leur destination, sont afférentes aux dépenses de la 2.e section.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XVI.	
Travaux neufs des bâtiments de la préfecture, des sous-préfectures, tribunaux, prisons et casernes de gendarmerie. Construction ou grosses réparations de l'hospice départemental. Réparations des propriétés départementales. Acquisitions, échanges, dépossessions, etc., relatifs à ces travaux.	
Constructions.	
ART. 1.er Construction de la salle du conseil de révision, à la Préfecture :	
Montant du projet approuvé..... 15,000 »	
Sur lequel on propose une allocation, pour 1849, de..	» »
2. Grosses réparations aux toitures du bâtiment de l'établissement thermal de S.t-Amand.....	925 72
3. Travaux d'appropriation de la nouvelle salle du conseil général.....	2,000 »
Acquisitions.	
4. Acquisition de l'hôtel de la sous-préfecture de Cambrai :	
La somme à payer par le département pour cette acquisition s'élève, en principal, à..... 70,000 »	
En intérêts, à 5 p. % ou .. 8,759 69	
En frais d'actes, à..... 4,414 53	
TOTAL..... 83,174 22	
Il a été alloué à-compte :	
au budget de 1845..... 28,313 73	
au budget de 1847..... 30,928 87 } 74,414 53	
Idem. de 1848..... 15,171 93	
Reste dû..... 8,759 69	
Sur lequel on propose une allocation, pour 1849, de..	8,759 69
TOTAL *à reporter*.....	11,685 41

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	11,685 41
5. Traitement du concierge de l'hôtel de la préfecture.....	800 »
6. Assurance des bâtiments départementaux contre les risques de l'incendie.....	625 »
TOTAL du sous-chapitre XVI...	13,110 41
SOUS-CHAPITRE XVII.	
Travaux des routes départementales et ouvrages d'art qui en font partie.	
Supplément aux fonds portés au sous-chapitre IX de la première section pour entretien des routes départementales et des ouvrages d'art qui en dépendent.	
Route N.° 9, de Lille à St.-Omer.....	» »
ART. 1.er Route N.° 10, de Valenciennes à Bohain, par le Câteau.	5,720 92
2. Route N.° 11, de Cambrai à Guise.....	9,000 »
3. Route N.° 12, d'Avesnes à Berlaimont et au Quesnoy...	18,000 »
4. Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles.....	12,000 »
5. Route N.° 14, de Lille à Courtrai.....	11,700 »
6. Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes.....	6,500 »
7. Route N.° 16, de La Bassée à Estaires.....	3,600 »
8. Route N.° 17, d'Aire à Hazebrouck.....	5,000 »
Travaux de grosses réparations ou de construction de lacunes sur les routes départementales ; construction d'ouvrages d'art dépendant des routes départementales; indemnités pour dépossession d'immeubles ; indemnités aux ingénieurs et conducteurs ; personnel des conducteurs et piqueurs applicables à ces travaux.	
ART. 9. Route N.° 2, de Lille à Ypres, plantation d'ormes....	» »
10. Route N.° 3, de Douai à Tournai. — Remplacement d'arbres morts.....	» »
11. Route N.° 4, de Bouchain à Tournai, reconstruction du Pont du Calvaire et de la Bascule de Marchiennes...	6,000 »
12. Même route. Remplacemeut d'arbres.....	» »
13. Route N.° 5, d'Avesnes à Philippeville. Prix d'une cession de terrain.....	800 »
14. Route N.° 7, de Condé à Mons, travaux d'amélioration.	800 »
15. Même route. Remplacemeut d'arbres.....	» »
16. Route N.° 9, de Lille à St.-Omer. Élargissement d'accotements.....	5,000 »
TOTAL *à reporter*.....	84,120 92

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	84,120 92
17. Route N.° 10, du Câteau à Bohain. Construction.....	24,126 »
18. Même route. De Valenciennes à Bohain. Plantation...	» »
19. Route N.° 13, de Maubeuge à Maroilles. Rechargement	17,680 »
20. Route N.° 14, de Lille à Courtrai. Plantation.....	» »
21. Même route. Prolongement à valoir.....	14,390 84
22. Route N.° 15, de Dunkerque à Furnes. Plantation ...	» »
23. Route N.° 16, de La Bassée à Estaires. Complément de travaux.....	2,193 35
24. Route N.° 17, d'Hazebrouck à Aire. Rechargement à valoir.....	6,000 »
25. Pont de Berlaimont.....	5,500 »
26. Constructiou d'un pont sur l'Aa.....	4,375 »
27. Indemnités aux ingénieurs des ponts-et-chaussées.....	1,626 »
TOTAL du sous-chapitre XVII.....	160,012 11
SOUS-CHAPITRE XVIII.	
Subventions aux communes.	
ART. 2. Primes pour l'établissement des pompes à incendie.....	1,500 »
Subventions aux communes pour les caisses d'épargne..	» »
Id. id. pour l'entretien des orphelins, enfants trouvés.....	» »
3. Subventions pour travaux et réparatious d'églises ou autres édifices, acquisitions, etc. :	
A la commune de Bazuel, pour reconstruction de l'église (solde).....	1,000 »
A la commune de Croix, id. (2.e tiers).....	1,000 »
A la commune de Banteux, id. (solde).....	1,000 »
A la commune de Reumont, id (id.)..... ..	1,000 »
A la commune de Tourcoing, id. (1.er tiers).....	2,000 »
TOTAL du sous-chapitre XVIII....	7,500 »
SOUS-CHAPITRE XIX.	
Encouragements et secours.	
ART. 1.er Encouragements { pour l'Annuaire départemental....	400 »
{ pour la carte du département.....	» »
TOTAL *à reporter*.....	400 »

DESIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.
		Report	400 »
2.	Secours à d'anciens employés de la préfecture.	A la veuve Delhaye	150 »
		A la veuve Dehau.....	100 »
		Au sieur Evre, employé à la sous-préfecture de Dunkerque.....	200 »
3.	Indemnité aux employés de la préfecture pour travaux extraordinaires pendant la session du conseil général..		2,000 »
4.	Société d'agriculture.....		12,900 »
5.	Encouragements à l'agriculture.	Ferme-école.....	9,412 10
		Comices agricoles. (Concours de bestiaux).....	1,500 »
6.	Entretien d'élèves aux écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon ou de Toulouse.....		720 »
7.	Encouragements pour les courses des chevaux,.....		3,500 »
8.	Indemnité pour la propagation ou la conservation de la vaccine.....		2,400 »
9.	Secours pour les dépenses du Conseil de salubrité...		1,900 »
10.	Entretien d'élèves aux écoles des arts et métiers de Châlons		1,500 »
	Id. id. à l'école centrale des manufactures....		» »
11.	Entretien des sourds-muets dans les institutions spéciales. Id. de jeunes aveugles, id.....		21,050 »
12.	Conservation de monuments historiques, recherche de monuments antiques.....		400 »
13.	Encourag.t au jeune Carpeaux, élève sculpteur (4.e année).		1,000 »
14.	Souscription en faveur de la colonie de Mettray		500 »
15.	Encouragement au jeune Cordier, sculpteur (3.e année).		500 »
16.	Id. à la D.elle Montigny, élève chanteuse (2.e année)....		1,000 »
17.	Encouragement à la demoiselle Heisser, élève chanteuse.		800 »
18.	Id. au jeune Riquier, chanteur (1.re année).		» »
19.	Subvention à la maison de refuge de Lille.		3,000 »
20.	Id. à la société humaine de Dunkerque.....		300 »
21.	Subvention à la fille Massieu.		500 »
22.	Encouragement à Ch. Fiévet, dessinateur.....		500 »
23.	Souscription en faveur de la colonie de Mesnil-S.-Firmin.		250 »
		TOTAL du sous-chapitre XIX.....	70,982 10

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.	
SOUS-CHAPITRE XX.		
Cultes.		
—		
Culte catholique.		
ART. 1.er Indemnité à Son Em. le cardinal-archevêque.....	4,000	»
Indemnités aux trois vicaires-généraux.....	3,600	»
Indemnités aux dix chanoines.....	10,000	»
Cultes non catholiques.		
2. Secours pour concourir aux frais des cultes protestant ou réformé.....	600	»
TOTAL du sous-chapitre XX.....	18,200	»
SOUS-CHAPITRE XXI.		
Secours pour remédier à la mendicité. (NÉANT.)		
SOUS-CHAPITRE XXII.		
Dépenses diverses.		
ART. 1.er Néant.		
2. Frais de publication de tout ou partie des délibérations du conseil général ou procès-verbaux de ses séances..	1,700	»
3. Frais relatifs à la confection des listes électorales.....	1,000	»
4. Frais relatifs à la confection et à la publication des listes du jury.....	1,000	»
5. Achat d'ouvrages d'administration pour la préfecture et la sous-préfecture.....	200	»
6. Gratifications pour belles actions	1,400	»
7. Frais d'inspection des pharmacies, des boutiques et magasins des droguistes et épiciers-herboristes, pour la portion représentant le montant des droits à recouvrer.	6,800	»
8. Établissement thermal de St.-Amand, appartenant au département pour la portion représentant le produit propre à l'établissement	800	»
TOTAL *à reporter*.....	12,900	»

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Report.....	12,900 »
ART. 9. Frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fêtes publiques.....	200 »
10. Frais d'expertise et de vérification des voitures publiques.	200 »
11. Réserve pour dépenses diverses ou imprévues, sauf à ne l'employer qu'après approbation du ministre de l'intérieur.....	1,000 »
12. Traitement du gardien de la pyramide de Denain.....	200 »
13. Impressions relatives au travail des enfants dans les manufactures.....	200 »
14. Frais de division des côtes de contributions entre les fermiers.....	6,510 »
15. Supplément de frais de parquet au procureur de la République.....	» »
16. Néant.	
17. Traitement du gardien de la pyramide de Cysoing.....	50 »
18. Etude du desséchement de la vallée de la Haute-Deûle..	1,500 »
TOTAL du sous-chapitre XXII.....	22,760 »

SOUS-CHAPITRE XXII.

Dettes départementales pour dépenses autres que les dépenses ordinaires, et appartenant aux exercices 1847 et antérieurs.

ART. 1.er Solde de l'impression du procès-verbal de la session de 1847.....	1,155 97
2. Honoraires de l'architecte Debaralle, sur un projet de reconstruction des écuries de la caserne de gendarmerie de Cambrai.....	111 47
3. Renouvellement d'un ancien mandat périmé au profit du sieur Dewarlez, entrepreneur de la route départementale N.° 9, entre Merville et Hazebrouck.....	124 19
4. Indemnité due au docteur Lefebvre, médecin des thermes de Saint-Amaud, de 1840 à 1847.....	3,400 »
5. Arriéré du jury médical pour 1846.....	3,229 50
6. A M. Desmyttère pour frais d'impression d'une statistique des aliénés.....	360 »
TOTAL du sous-chapitre XXIII.....	8,381 13

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.	
RÉCAPITULATION.				
Sous-Chap. XVI.	Édifices départementaux		13,100	41
XVII.	Routes départementales		160,012	11
XVIII.	Subventions aux communes		7,500	»
XIX.	Encouragements et secours		70,982	10
XX.	Cultes		18,200	»
XXI.	Mendicité		»	»
XXII.	Dépenses diverses		22,760	»
XXIII.	Dettes départementales extraordinaires		8,381	13
	TOTAL		300,935	75
FONDS LIBRES DE 1847				
Restés sans affectation, conformément au compte de cet exercice.				
Sur les centimes facultatifs de 1847			»	»
RECETTES DE 1849.				
ART. 1.er Produit des centimes facultatifs			»	»
2. Redevance pour droit de passage sur le terrain de la pyramide de Denain			1	»
3. § 1.er Subventions des communes ou des particuliers pour travaux de construction ou de grosse réparation, pour travaux neufs des routes classées, savoir :				
Route du Câteau à Bohain, sous-ch. XVII.	24,126	»	26,269	»
Idem de Berlaimont au Quesnoy, idem...	2,143	»		
§ 2. Recettes qui, par leur destination, sont afférentes à des dépenses de la 2.e section :				
Excédant des droits d'examen et de réception des officiers de santé, pharmaciens et herboristes, par les jurys médicaux.....	1,300	»	12,500	»
Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et les herboristes, pour la visite de leur établissement	11,200	»		
TOTAL GÉNÉRAL des recettes affectées aux dépenses facultatives (II.e section.)			38,770	»

Troisième section.

Dépenses départementales extraordinaires imputables sur le chapitre XLI, savoir: 1.° *sur le produit des divers centimes extraordinaires imposés conformément aux lois des* 28 *juin* 1833, 3 *juillet* 1846 *et* 27 *septembre* 1848.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		SOMMES ALLOUÉES.
SOUS-CHAPITRE XXIV.		
IMPOSITIONS EXTRAORDINAIRES.		
§ 1.er		
ÉDIFICES.		
Les dépenses de ce paragraphe sont imputables sur le centime extraordinaire dont l'imposition a été autorisée par la loi du 27 septembre 1848, pendant l'année 1849, pour travaux aux bâtiments départementaux.		
ART. 1.er Acquisition du Palais-de-Justice de Valenciennes.		
La somme à payer par le département pour cette acquisition s'élève en principal à....	140,000 »	
En frais d'acte, à.....	10,082 37	
Total.....	150,082 37	
Il a été alloué à compte au budget de 1848.....	47,503 74	
Reste dû.....	102,578 63	
Sur lequel on propose une allocation, pour 1849, de.....		45,000 »
2. Acquisition de l'Hôtel Pas-de-Beaulieu, à valoir sur la somme de 90,000 fr.....		32,527 »
Total du § 1.er.....		77,527 »
§ 2. *Construction et achèvement des routes départementales.*		
Dépenses imputables sur les centimes extraordinaires dont l'imposition a été autorisée par les lois des 28 juin 1833 et 3 juillet 1846, pendant les années 1847 à 1850:		

DESIGNATION DES DEPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
Emploi de cette imposition en 1849.	
ART. 1.er Travaux de prolongement de la route N.o 10, du Câteau à Bohain.....	67,595 11
2. Déficit du budget de l'instruction primaire.....	38,181 21
Indemnités proportionnelles des ingénieurs.....	1,060 »
TOTAL des dépenses du § 2. ..	106,836 32
RÉCAPITULATION.	
§ 1.er Loi du 27 septembre 1848.....	77,527 »
§ 2. Loi des 28 juin 1833 et 3 juillet 1846.....	106,836 32
TOTAL du sous-chapitre XXIV.....	184,363 32
SOUS-CHAPITRE XXV.	
Emprunts départementaux. (Néant.)	
RÉCAPITULATION.	
SOUS-CHAP. XXIV. Impositions extraordinaires.....	184,363 32
XXV. Emprunts départementaux.....	» »
TOTAL.....	184,363 32
FONDS LIBRES DE 1847	
Restés sans affectation, conformément au compte rendu pour cet exercice.	
ART. 1.er Sur les centimes extraordinaires.....	1,244 32
2. Sur fonds d'emprunt.....	» »
RECETTES DE 1849.	
ART. 1.er Produit des centimes extraordinaires.....	183,119 »
2. Produit d'emprunt réalisable en 1848.....	» »
TOTAL des recettes affectées aux dépenses de la 3.e section...	184,363 32

Quatrième section.

Dépenses des chemins vicinaux, imputables sur le chapitre LXII, savoir : 1.° *sur les centimes spéciaux imposés en vertu de la loi de finances pour les chemins vicinaux ;* 2.° *sur les contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication.*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.			SOMMES ALLOUÉES.	
SOUS-CHAPITRE XXVI.				
Imposition spéciale de 5 centimes votée par le conseil général, en vertu de la loi du 21 mai 1836, pour travaux sur les chemins vicinaux en 1849.				
Fonds de subvention pour les chemins vicinaux à répartir par le Préfet, eu égard aux ressources, aux sacrifices et aux besoins des communes.				
ART. 1.er Subvention pour travaux....			409,351	48
2. Traitement des agents-voyers, savoir :				
1 agent-voyer en chef.....	3,000	»		
6 agents-voyers principaux à 1,800f.....	10,800	»		
2 id. de 1.re classe à 1,500.....	3,000	»		
2 id. de 2.e classe à 1,200.....	2,400	»	36,000	»
6 id. de 3.e classe à 1,000.....	6,000	»		
Gratifications et indemnités aux agents-voyers surnuméraires.....	4,800	»		
Frais de bureau des agents-voyers.....	3,000	»		
TOTAL du sous-chapitre XXVI.....			445,351	48
SOUS-CHAPITRE XXVII.				
Contingents communaux, souscriptions particulières et prestations converties en argent pour travaux de chemins vicinaux de grande communication.				
Fonds de subvention à répartir par le préfet, par ligne vicinale, selon les ressources qui y sont affectées.....			280,000	»
TOTAL du sous-chapitre XXVII.....			280,000	»
RÉCAPITULATION.				
SOUS-CHAP. XXVI. Travaux des chemins vicinaux sur centimes spéciaux.....			445,351	48
XXVII. Travaux des chemins vicinaux de grande communication, sur contingents communaux et souscriptions particulières.....			280,000	»
TOTAL.....			725,351	48

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES ALLOUÉES.
FONDS LIBRES DE 1847 *Restés sans affectation, conformément au compte-rendu pour cet exercice.*	
Sur centimes spéciaux pour les chemins vicinaux.....	15,101 48
RECETTES DE 1849.	
ART. 1.er Produits des centimes spéciaux.....	430,250 »
2. Contingents communaux et souscriptions particulières affectés aux chemins vicinaux de grande communication, y compris, par aperçu, les prestations en nature à convertir en argent, et sauf réglement définitif de cette recette, savoir :	
Contingents propres à l'exercice 1849.....	280,000 »
TOTAL des recettes affectées aux dépenses de la 4.e section.	725,351 48

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

	DÉPENSES.		
SECTION 1.re	Dépenses ordinaires.....	682,678 23	
2.e	Dépenses facultatives.....	300,935 75	
3.e	Dépenses extraord.es { travaux d'édifices.....	77,525 »	
	{ travaux de routes départ.les...	106,836 32	
4.e	Dépenses spéciales :		
	Sur les centimes spéciaux.....	445,351 48	
	Sur les contingents communaux et souscriptions particulières.....	280,000 »	
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.....	1,893,328 78	
	RECETTES.		
SECTION 1.re	Fonds libres de 1847.....	1,839 49	
	Produit des 10 centimes ordinaires de 1849.....	543,304 74	
	Part dans le premier fonds commun de 1849.....	120,000 »	
	Produits éventuels ordinaires de 1849.....	15,534 »	
2.e	Fonds libres de 1847.....	» »	
	Produit des 5 centimes facultatifs de 1849.....	262,165 75	
	Subventions communales et de particuliers pour travaux de routes, de bâtiments, produits spéciaux et autres recettes propres à la 2.e section, pour 1849.	38,769 »	
3.e	Fonds libres de 1847.....	1,244 32	
	Produit de l'imposition extr.re Loi du 28 juin 1833.	28,065 »	
	Loi du 3 juillet 1846.....	77,527 »	
	Loi du 27 septembre 1848.....	77,527 »	
4.e	Fonds libres de 1847.....	15,101 48	
	Produit des 5 centimes 1/2 spéciaux pour chemins vicinaux en 1849.....	430,250 »	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour chemins vicinaux en 1849.....	280,000 »	
	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.....	1,893,328 78	

Cinquième Section.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dépenses de l'instruction primaire, mises par la loi du 28 *juin* 1833 *à la charge du département, exercice* 1849.

DÉSIGNATION DES RESSOURCES.	Nombre de centimes.	MONTANT.
Reste disponible de 1847.		
Allocation sur les produits des centimes facultatifs.....	.....	10,807 39
Centimes établis en exécution de la loi du 28 juin 1833...	1/2	38,370 »
Fonds de 1849.		
Allocation sur les produits des centimes facultatifs de 1849.	.....	» »
Centimes votés en exécution de la loi du 28 juin 1833 et de la loi du budget des recettes..	.....	» »
Centimes imposés d'office.....	.....	» »
TOTAL des ressources.....	1/2	49,177 39

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT.
CHAPITRE I.er	
Dépenses ordinaires et obligatoires.....	73,635 79
CHAPITRE II.	
Dépenses extraordinaires.....	42,900 »
CHAPITRE III. (NÉANT.)	
TOTAL des dépenses.....	136,535 79

Sixième section.

MINISTÈRE DES FINANCES.

CADASTRE.

Budget des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1849.

RECETTES ET DEPENSES.	SOMMES.
RECETTES.	
Reste non employé lors de la clôture de l'exercice 1847.....	1,743 36
Produit des centimes votés pour 1849.....	14,902 62
TOTAL des recettes pour 1849.....	16,645 98
DÉPENSES.	
Travaux d'art et expertises.....	15,691 48
Mutations cadastrales.....	» »
Dépenses extraordinaires.....	» »
Remboursement d'avances à des communes ou à des particuliers..	» »
TOTAL des dépenses de 1849.....	15,691 48

ADMINISTRATION COMMUNALE.

Nous avons indiqué dans la première partie de l'Annuaire les noms des communes du département ainsi que le nombre d'habitants de chacune d'elles, et nous avons, au commencement de la seconde partie, récapitulé leurs chiffres de population par canton et par arrondissement. Il nous reste à donner quelques notions sur leurs ressources.

Voici le relevé des recettes et des dépenses des communes, d'après les budgets de l'exercice 1848 :

Arrondissem.ᵉ	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total
Dunkerque.	666670 70	65398 33	732069 03	554617 50	158584 10	713201 60
Hazebrouck.	499782 34	60534 »	560316 34	456423 68	73912 58	530336 26
Lille.	2352379 16	1310135 92	3662515 08	1871653 24	1557936 93	3429590 17
Cambrai.	682888 06	193673 36	876561 42	667083 56	162129 35	829212 91
Avesnes.	551590 90	56039 »	607629 90	621989 67	63208 40	685198 07
Douai.	625022 19	43154 »	668176 19	449366 92	169830 96	619197 88
Valenciennes.	805732 02	71978 »	877710 02	659562 75	171255 17	830817 92
	6184065 37	1800912 61	7984977 98	5280697 32	2356857 49	7637554 81

Nous croyons utile d'indiquer en outre, et d'une manière spéciale, celles des communes dont les recettes excèdent 100,000 fr.

Communes.	RECETTES			DÉPENSES		
	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.	ordinaires.	extra-ordinaires.	Total.
Lille.	1106173 20	728387 »	1834560 20	853601 37	860406 66	1714008 03
Roubaix.	278437 »	374000 »	652437 »	213136 88	283672 58	496809 46
Douai.	354354 »	8500 »	362854 »	238227 15	100894 47	339121 62
Dunkerque.	332055 »	17132 20	349187 20	267631 »	80547 45	348178 45
Valenciennes.	332850 59	»	332850 59	260005 44	62600 »	322605 44
Tourcoing.	208701 »	69744 »	278445 »	156808 40	121447 28	278255 68
Cambrai.	260529 06	»	260529 06	207613 82	42350 »	249963 82

Liste des communes dont les revenus excèdent 30,000 *francs.*

Dunkerque, Bergues, Gravelines, Hazebrouck, Bailleul, Cassel, Estaires, Merville, Lille, Armentières, Roubaix, Tourcoing, Wazemmes, Cambrai, Le Câteau, Maubeuge, Avesnes, Douai, Condé, Denain, Valenciennes, Saint-Amand.

Liste des communes ayant de 10 *à* 30,000 *fr. de revenus.*

Bourbourg, Hondschoote, Morbecque, Steenvoorde, La Bassée, Les Moulins, Quesnoy-sur-Deûle, Seclin, Anor, Fourmies, Landrecies, Le Quesnoy, Trélon, Flines lez-Raches, Marchiennes, Sin, Hasnon.

OCTROIS.

Les recettes énoncées dans les tableaux ci-dessus comprennent les produits des octrois.

Les détails qui suivent indiquent les communes où les octrois sont établis et le montant du revenu brut fourni par cette nature d'impôt sur les consommations de toute espèce afférentes à l'année 1847.

Arrondissement de Dunkerque.

Bergues	40,407	49
Bourbourg-Ville	10,357	68
Bourbourg-Camp	5,267	60
Coudekerque-Br	3,987	10
Dunkerque	259,435	35
Gravelines	32,286	41
Hondschoote	10,776	91

Arrondissement d'Hazebrouck.

Bailleul	45,615	86
Cassel	21,800	16
Estaires	22,819	56
Hazebcouck	38,332	08
La Gorgue	7,174	16
Merville	24,101	44
Morbecque	12,245	50
Steenvoorde	8,970	70
Vieux-Berquin	5,988	55

Arrondissement de Lille.

Allennes lez-Marais	256	86
Annœullin	5,582	49
Armentières	47,119	86
Bassée (La)	4,507	63
Comines	6,768	15
Esquermes	11,719	19
Lannoy	4,768	78
Les Moulins	20,221	04
Lille	908,923	80
Quesnoy-sur-Deûle	7,205	13
Roubaix	165,716	45
Seclin	14,400	16
Tourcoing	133,895	07
Wazemmes	43,091	71

Arrondissement de Cambrai.

Cambrai	163,850	70
Câteau (Le)	29,814	93

Arrondissement d'Avesnes.

Avesnes	24,759	69
Bavai	6,865	95
Landrecies	24,711	63
Maubeuge	52,206	94
Quesnoy (Le)	20,261	55
Solre-le-Château	4,394	66

Arrondissement de Douai.		Anzin.....	14,025 »
Douai.....	272,823 34	Condé.....	19,886 65
Arrondissement de Valenciennes.		Denain.....	32,965 05
		Valenciennes.....	219,613 »
Amand (Saint).....	2,858 30	Vieux-Condé.....	3,175 35

Résumé par arrondissement.

Arrondissement de Dunkerque.....	362,518	54
— d'Hazebrouck.....	187,047	99
— de Lille.....	1,374,176	32
— de Cambrai.....	163,350	70
— d'Avesnes.....	133,200	43
— de Douai.....	272,823	34
— de Valenciennes..	292,583	35
Total.....	2,786,200	67

Impositions extraordinaires communales.

Des 662 communes dont se compose le département, 624 manquant de ressources suffisantes ont été obligées de recourir à des impositions extraordinaires pour couvrir les dépenses de leur service ordinaire de l'exercice 1847, et pour faire face à des travaux urgents ou à d'autres objets d'intérêt local.

De ces 624 communes, 56 appartiennent à l'arrondissement de Dunkerque, 53 à celui d'Hazebrocck, 129 à celui de Lille, 115 à celui de Cambrai, 147 à celui d'Avesnes, 59 à celui de Douai, 65 à celui de Valenciennes.

Les impositions extraordinaires qui ont été autorisées et perçues pendant ledit exercice se sont élevées, savoir :

1.° Pour le traitement des gardes-champêtres.....	179,953	»
2.° Pour le service des dépenses municipales ordinaires.....	337,586	»
3.° Pour le service ordinaire du culte paroissial. ..	92,252	»
4.° Pour le service ordinaire de l'instruction publique.....	172,457	»
5.° Pour le service de la garde nationale.....	9,940	»
6.° Pour les chemins vicinaux	223,206	»
7.° Pour travaux et autres dépenses extraordinaires d'intérêt communal.....	493,168	55
Total.....	1,508,562	55

Ces impositions se divisent encore comme suit :

	Impositions destinées à couvrir l'insuffisance des ressources ordinaires.	Impositions destinées à couvrir les dépenses extraordinaires	TOTAL.
Arrondiss.t de Dunkerque.....	83759 »	63658 05	147417 05
———— d'Hazebrouck.....	154129 »	76566 »	230695 »
———— de Lille.....	345915 »	134850 »	480765 »
———— de Cambrai.....	178089 »	118260 50	269349 50
———— d'Avesnes.....	126179 »	39091 »	165270 »
———— de Douai.....	48886 »	39137 »	88023 »
———— de Valenciennes...	78437 »	21606 »	100043 »
	1015394 »	493168 55	1481562 55

Cette somme de 1,481,562 fr. 55 c., comparée à la masse des contributions de toutes les communes sur lesquelles les impositions ont été levées, et qui se montent en principal à 6,753,926 fr., présente un taux moyen de 22 centimes additionnels.

GARDE NATIONALE.

MOBILISATION.

Il a été procédé, en 1848, en exécution du décret de l'Assemblée nationale en date du 22 juillet de cette année, à la révision des tableaux des citoyens susceptibles d'être appelés à la formation des corps détachés de la garde nationale, en vertu du titre 6 de la loi du 22 mars 1831 et de la loi du 19 avril 1832.

Les résultats de ce travail, en ce qui concerne le département du Nord, sont consignés dans les tableaux ci-après :

1.re CLASSE. *Célibataires.*	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Totaux.
Nombre des inscrits de l'âge de 20 ans accomplis	449	585	1609	906	774	462	792	5577
21 —	460	504	1812	970	812	541	841	5940
22 —	439	500	1637	917	622	464	730	5309
23 —	470	445	1453	656	538	406	615	4583
24 —	391	439	1246	562	492	392	519	4041
25 —	342	388	1191	459	428	354	476	3639
26 —	296	341	944	403	373	334	423	3114
27 —	338	410	1061	477	384	316	431	3417
28 —	260	344	934	329	333	305	369	2874
29 —	252	278	765	233	240	206	275	2249
30 —	208	252	623	231	218	158	199	1891
31 —	217	204	669	189	180	192	166	1817
32 —	145	216	508	182	176	159	170	1556
33 —	137	220	535	171	173	137	170	1543
34 —	87	117	310	116	93	79	93	895
	4491	5243	15300	6801	5836	4505	6269	48445
2.e CLASSE. *Veufs sans enfants.*								
Nombre des inscrits de l'âge de 23 ans acc.	»	1	5	2	7	1	2	18
24 —	»	1	7	1	3	2	3	17
25 —	2	»	8	8	»	5	3	26
26 —	3	1	6	2	1	1	3	17
27 —	1	4	3	5	3	3	2	21
28 —	2	3	7	7	1	1	2	23
29 —	1	»	8	1	»	4	2	16
	9	10	44	26	15	26	44	138
3.e CLASSE. *Mariés sans enfants.*								
Nombre d'inscrits de l'âge de 23 ans acc.	38	30	99	114	112	39	89	531
24 —	46	35	137	100	90	46	98	552
25 —	41	38	144	92	85	49	90	539
26 —	55	32	137	99	81	54	73	531
27 —	63	44	140	112	107	69	93	628
28 —	77	46	196	122	114	71	92	718
29 —	58	27	140	65	73	36	74	473
	878	52	993	704	672	364	609	3972

	ARRONDISSEMENTS.							
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Totaux.
4.e CLASSE. *Soutiens de famille.*								
Nombre d'inscrits de l'âge de 20 ans acc.	39	57	197	82	60	54	65	554
21 —	49	61	196	77	59	59	53	554
22 —	47	54	184	68	47	39	50	489
23 —	45	53	159	55	53	37	38	440
24 —	41	51	172	41	40	30	39	414
25 —	38	55	155	52	42	34	40	416
26 —	40	41	147	40	33	38	38	377
27 —	43	37	123	40	38	35	41	357
28 —	32	54	176	23	44	33	26	388
29 —	27	36	121	15	23	32	30	284
	401	499	1630	493	439	391	420	4273
5.e CLASSE. *Mariés avec enfants.*								
Nombre d'inscrits de l'âge de 20 ans acc.	1	4	22	36	24	10	19	116
21 —	8	13	77	88	61	22	48	317
22 —	25	13	149	158	108	49	113	615
23 —	51	50	251	279	175	94	207	1107
24 —	96	55	360	341	198	130	261	1441
25 —	126	89	496	443	246	199	325	1924
26 —	136	105	476	468	287	176	385	2049
27 —	196	132	616	522	331	245	386	2428
28 —	211	171	816	597	441	311	521	3067
29 —	182	90	609	446	282	239	354	2202
	1032	718	3872	3378	2153	1494	2619	15266
Récapitulation par classe.								
1.re Classe.	4491	5243	15300	6801	5836	4505	6269	48445
2.e ——	9	10	44	26	15	17	17	138
3.e ——	378	252	993	704	672	364	609	3972
4.e ——	401	499	1630	493	439	391	420	4273
5.e ——	1032	718	3872	3378	2153	1494	2619	15266
	6311	6722	21839	11402	9115	6771	9934	72094

Ce nombre de 72,094 mobilisables équivaut à peu près au seizième de la population générale du département.

L'art. 2 du décret du 22 juillet 1848 prescrit la formation de 300 bataillons de garde nationale mobile, et dispose que 20 hommes

par 100 gardes nationaux célibataires, de 20 à 35 ans, seront appelés à cet effet. Le département du Nord fournira dans cet appel un contingent de 9,689 hommes.

SERVICE ORDINAIRE.

La garde nationale sédentaire du département se compose de sept légions, 147 bataillons et 26 compagnies isolées, comprenant, le tout, un effectif de 125,494 hommes, ainsi que le constate le tableau ci-après :

Arrondissements.	Nombre de bataillons communaux.	Nombre de bataillons cantonnaux.	Nombre de compagnies isolées.	Effectif général. Service ordinaire.	Effectif général. Réserve.
Dunkerque	5	8	13	11,668	6,855
Hazebrouck	8	12	1	11,743	7,219
Lille	13	19	9	36,723	23,567
Cambrai	2	18	»	17,435	14,382
Avesnes	4	23	3	18,727	8,242
Douai	3	10	»	10,532	6,648
Valenciennes	9	13	»	18,666	9,304
Totaux	44	103	26	125,494	76,227

POMPIERS.

Voici, par arrondissement, l'organisation des corps des sapeurs-pompiers volontaires et soldés :

Arrondissements.	Nombre de compagnies ou subdivisions. Volontaires.	Nombre de compagnies ou subdivisions. municipales organisées en dehors de la garde nationale.	Nombre de compagnies ou subdivisions. Total.	Effectif des corps. Volontaires.	Effectif des corps. Municipaux.	Effectif des corps. Total.	Nombre de pompes.
Dunkerque	5	»	5	260	»	260	22
Hazebrouck	7	»	7	336	»	336	15
Lille	24	15	39	791	1,119	1,910	73
Cambrai	5	4	9	143	243	386	19
Avesnes	11	»	11	446	»	446	38
Douai	1	4	5	32	330	352	18
Valenciennes	14	1	15	648	55	703	35
Totaux	67	24	91	2,656	1,747	4,393	220

RECRUTEMENT DE L'ARMÉE.

La classe de 1847, levée en 1848, a dû fournir 80,000 hommes à l'armée.

Le contingent du département du Nord dans cette levée a été de 2,408 hommes sur 9,188 inscrits sur les listes du tirage au sort, savoir :

	Inscrits.	Contingent.
Arrondissement de Dunkerque....	771	201
» d'Hazebrouck....	1000	262
» de Lille	2645	693
» de Douai.....	831	218
» de Cambrai.....	1460	383
» d'Avesnes.....	1197	315
» de Valenciennes..	1284	336
Totaux.....	9188	2408

On compte 430 jeunes gens qui ont été rayés des tableaux de recensement comme fils d'étrangers, avant le tirage au sort, et qui n'ont pas dû y concourir.

21 jeunes gens ont été rayés par le conseil de révision pendant le cours de ses opérations, comme étrangers, décédés, condamnés à une peine infamante, et double emploi.

287 jeunes soldats attachés aux services publics jouissent de la dispense.

Sous le rapport de l'instruction, les jeunes gens inscrits sont divisés comme suit :

1.° Sachant lire seulement.....	299
2.° — lire et écrire.....	5403
3.° Ne sachant ni lire ni écrire.....	2290
4.° Douteux.....	187
	9188

Le nombre des jeunes soldats de la classe de 1847 qui se sont fait remplacer devant le conseil de révision est de 399.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Voici un état récapitulatif du nombre des élèves qui reçoivent l'instruction dans les établissements universitaires du département :

LYCÉES ET COLLÉGES communaux.	BOURSIERS		Pensionnaires libres.	Externes.	Total.
	nationaux.	communaux.			
Douai.....	26	10	211	167	414
Lille.....	10	31	147	197	385
Armentières.....	»	»	41	89	130
Tourcoing.....	»	»	97	68	165
Dunkerque.....	»	»	38	72	110
Hazebrouck.....	»	»	71	61	132
Bailleul.....	»	»	32	61	93
Cassel.....	»	»	12	46	58
Estaires.....	»	»	3	37	40
Cambrai.....	»	3	53	72	128
Câteau (Le).....	»	»	9	63	72
Avesnes.....	»	»	39	58	97
Maubeuge.....	»	»	57	33	86
Quesnoy (Le).....	»	»	39	46	85
Valenciennes.....	»	»	70	82	152
Saint-Amand.....	»	»	18	31	49
Condé.....	»	»	5	87	92
Totaux.....	36	41	942	1270	2289

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Les tableaux et chiffres ci-après indiquent la situation de l'instruction primaire au 15 septembre 1848.

ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS.

Le nombre des élèves sortis de cette école depuis 1831 jusqu'en 1848 est de 129, dont 124 ont obtenu le brevet de capacité. De

ces 124 instituteurs, 26 n'exercent pas ou sont sortis du département pour diverses causes; les 98 autres dirigent des écoles communales supérieures ou élémentaires ou remplissent d'autres services publics dans l'enseignement primaire.

ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES.

Ce cours est établi depuis trois ans. Dix-neuf élèves en sont sortis munis du brevet de capacité, dont 6 en 1847 et 13 en 1848.

ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.

Ces écoles sont au nombre de 19 dans le département. L'arrondissement de Dunkerque en possède 2, celui d'Hazebrouck 3, celui de Lille 4, celui de Cambrai 2, celui d'Avesnes 4, l'arrondissement de Douai 1 et celui de Valenciennes 3.

Onze de ces écoles sont annexées à des colléges, savoir : celles de Dunkerque, Hazebrouck, Bailleul, Armentières, Le Câteau, Avesnes, Maubeuge, Le Quesnoy, Saint-Amand et Condé.

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

Renseignements sur les écoles.	ARRONDISSEMENTS.							Total.
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenc.nes	
Nombre d'écoles primaires élémentaires que les communes doivent entretenir.	58	61	131	119	140	67	83	659
Nombre d'écoles de garçons que possèdent les communes convenabl.t disposées et suffisantes. pour recevoir les élèves et loger l'instituteur. . .	34	41	89	33	93	20	37	347
pour recevoir les élèves seulement.	3	»	7	6	»	4	3	35
pour loger l'instituteur seulement. . .	3	»	7	8	6	»	6	30
qui ne sont ni convenablement disposées ni suffisantes.	9	7	8	11	16	5	11	67

	ARRONDISSEMENTS.							
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai	Valenc.ces	Total.
Frais de location ou indemnité de logement pour les communes qui ne possèdent pas d'école ou qui n'en possèdent que d'insuffisantes. . .	2350	961	8505	6754	4544	2782	4977	30873
Traitement des instituteurs.	31453	24020	68991	49080	43254	19887	30645	267330
Produit de la rétribution mensuelle dans les écoles commun.les — de garçons.	24112	22280	40990	38015	51838	19774	34185	241194
Produit de la rétribution mensuelle dans les écoles commun.les — de filles. .	5150	7935	35000	7315	13536	8091	11895	88922
Nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles en hiver.								
Ecoles publiques. — garçons .	4489	4793	12484	6589	7333	4551	7073	47312
Ecoles publiques. — filles. . .	3733	3500	9463	3666	5735	2581	3782	32460
Ecoles privées. — garçons. .	963	453	4665	2059	1394	1578	1549	12661
Ecoles privées. — filles . . .	1175	1129	5080	1287	1358	2747	3278	16054
Classe d'adultes. — garçons. .	301	378	1448	1178	313	151	584	4353
Classe d'adultes. — filles. . .	»	»	950	»	17	45	62	1074
Ecoles maternelles (Salles d'asile.) — garçons. .	1455	662	779	940	342	674	660	5512
Ecoles maternelles (Salles d'asile.) — Filles. . .	1222	527	894	1537	355	968	826	6329
	13338	11442	35763	17256	16847	13295	17814	125755

SCIENCES ET ARTS, AGRICULTURE.

Prix et encouragements distribués pendant l'année 1848.

DOUAI.

La société nationale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai, a décerné, en 1848, les primes et encouragements ci-après :

AMÉLIORATION DES BESTIAUX.

Pour le plus beau bœuf engraissé. — 1.° Prime de 80 fr. à Mme. veuve Fiévet, cultivatrice à Masny ; — 2.° Mention honorable, à la même.

Pour la plus belle vache engraissée. — 1.° Prime de 60 fr. à M. Marquette, cultivateur à Douai ; — 2.° Mention très-distinguée à M. Saudemont, cultivateur à Douai.

Pour le plus beau lot de dix moutons engraissés. — Prime de 50 fr. à M. Lesage, cultivateur à Flines.

Pour la plus belle vache améliorée dans sa race (concours d'arrondissement). — Prime de 80 fr. à M. Fleurquin, Augustin, cultivateur à Faumont.

Concours cantonnal d'Orchies. — 1.° Prime de 30 fr. à M. Fleurquin, Augustin, cultivateur à Faumont ; — Prime de 15 fr. à M. Delajus, François, cultivateur à Faumont.

Concours cantonnal d'Arleux. — 1.° Prime de 30 fr., à M. Quennesson, cultivateur à Arleux ; — Prime de 15 fr. à M. Ricquoir, Elie, cultivateur à Arleux.

Concours cantonnal de Marchiennes. — 1.° Prime de 30 fr. à M. Bourghelles, Louis, cultivateur à Marchiennes ; — 2.° Prime de 15 fr. à M. Fromont, Romain, cultivateur à Marchiennes.

Concours cantonnal de Douai-Ouest. — 1.° Prime de 30 fr. à M. Delajus, cultivateur à Raches ; — 2.° Prime de 15 fr. à M. Denisse, cultivateur à Raches.

Concours cantonnal de Douai-Nord. — Prime de 30 fr. à M. Hombert, cultivateur à Douai, pour le plus beau lot de dix moutons perfectionnés dans leur race ; — Prime de 100 fr. à M. Bernard,

cultivateur à Roost-Warendin ; — Prime de 100 fr. à M. Grévost, Henri, cultivateur à Gambres, pour la plus belle jument destinée à la reproduction.

FRUITS.

Concours général. — Médaille de vermeil à M. Pintiaux, jardinier à Douai, pour la plus belle collection de fruits connus; — Grande médaille d'argent à M. Masure, jardinier à Douai, pour la plus belle collection de fruits nouvellement gagnés.

Concours entre amateurs pour la plus belle collection de fruits connus. — Grande médaille à M. d'Heursel, maire de Gœulzin; = Mention honorable, avec médaille d'argent, à M. Billet, fabricant à Cantin.

PLANTES EN FLEURS.

Pour la plus riche collection de plantes nouvelles et remarquables. — Médaille de vermeil à M. Callot-Demarquette, horticulteur à Douai, et pour la plus belle fleurie hors saison : Médaille d'argent à M. Aldebert, horticulteur à Wazemmes.

Concours entre amateurs. — Pour la plus belle collection d'au moins 40 plantes. — Pour la plus nombreuse collection. — 1.° Médaille d'argent, grand module, à M. Deguerne, Frédéric, propriétaire à Douai; — Médaille d'argent à M. Demaingoval, propriétaire à Douai.

Concours entre jardiniers. — Médaille d'argent, grand module, à M. Calot-Demarquette, horticulteur à Douai, pour la plus belle collection d'au moins 40 plantes; — Médaille d'argent, M. Aldebert, horticulteur à Wazemmes, pour la plus nombreuse collection.

LILLE.

Le 10 septembre 1848, la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, a tenu sa séance publique et annuelle, sous la présidence de M. Durand Saint-Amand, Préfet du Nord, membre honoraire, et a procédé à la distribution des prix dans l'ordre suivant :

HISTOIRE. — LITTÉRATURE.

La Société, appréciant l'importance de l'ouvrage publié récemment sous le titre de : *Histoire de Lille*, trois volumes in-8.°, et voulant donner un témoignage de son estime pour cette utile production, arrête qu'*une médaille d'or* sera offerte à l'auteur, M. Victor Derode, membre correspondant.

Désirant donner un témoignage public d'intérêt à M. Philibert Vrau, de Lille, qui a obtenu cette année, en philosophie, le prix

d'honneur au Lycée de la même ville, la Société lui offre les deux derniers volumes de ses mémoires.

Agriculture. — La Société décerne *une médaille d'or*, grand module, à M. Lecat, cultivateur et adjoint à Bondues, pour les perfectionnements nombreux qu'il a introduits dans l'art agricole de nos contrées.

Semis en lignes. — *Des médailles d'argent* sont décernées à MM. Cazier (Pierre-Joseph), cultivateur à Emmerin ; — Froidure fils, à Comines ; — Bouchery, maire à Chéreng ; — pour avoir, conformément aux conditions du programme, introduit les semis en lignes dans des communes où cette méthode n'avait pas encore été mise en pratique.

Il est accordé à M. Lallemant, cultivateur et maire à Erquinghem-le-Sec, une prime de 135 fr., représentant la moitié du prix d'un semoir *Pruvost.* — M. Lallemant a pris l'engagement imposé par la Société de prêter gratuitement ce semoir aux petits cultivateurs de sa commune.

Rouissage du lin. — Il est décerné à M. Denis Dufermont, cultivateur à Hem, une *prime de* 300 *fr. et une médaille d'argent* pour les nombreuses expériences comparatives qu'il a faites sur le rouissage du lin.

Amélioration des chemins communaux. — Il est accordé une *médaille d'argent*, grand module, à M. Leroy-Dubois, cultivateur et maire à Illies, pour le zèle désintéressé et soutenu qu'il apporte depuis plusieurs années à l'amélioration des chemins de sa commune.

Constructions rurales. — *Une prime de* 200 *fr.* est accordée à M. Hocedez, de Wattignies, pour avoir rempli, dans la construction de nouvelles étables, toutes les conditions hygiéniques et économiques imposées par le programme.

Vergers. — Il est décerné à M. Amand Billaut, bûcheron à Erquinghem-le-Sec, *une prime de* 30 *fr.* et *une médaille d'argent* pour son habileté à greffer les arbres fruitiers, à diriger méthodiquement les plantations d'arbres forestiers et à entretenir les uns et les autres selon les règles de l'art.

CONCOURS DÉPARTEMENTAL DE BESTIAUX.

Les récompenses suivantes ont été décernées par la société pour les catégories des primes offertes par son programme de 1847 :

Engraissement.

Bœufs. — 1.re classe, de 5 ans et au-dessous. — Prix unique de 300 fr. à M. Thomas, J.-B., à Crespin, arrondissement de Cambrai ; — Médaille d'argent, grand module, à M. Masquelier-Boet, de

Sainghin-en-Mélantois. = 2.e classe, de tout âge. — Prime unique de 200 fr. à M. Thomas, J.-B., à Crespin ; — Médaille d'argent à M. Coget, à Thumeries ; — Médailles d'argent, à MM. Christiens, à Quaëdypre ; — Louis Labbe, Liénard-Petit, de Lille.

Vaches. — 1.re classe, de 5 ans et au-dessous. — 1.re prime de 275 fr., à M. Vergriette, à Dunkerque ; — 2.e prime, non méritée. = 2.e classe, de tout âge. — 1.re prime de 250 fr. à M. Daudruy, maître de poste à Dunkerque ; — 2.e prime de 200 fr. à M. Dillies, à Lompret ; — 3.e prime de 150 fr., à M. Cousin, à Lambersart ; — 4.e prime de 100 fr. à M. Masquelier-Boet, à Sainghin ; — 5.e prime de 80 fr. à M. Dillies, de Lompret ; — 6.e prime de 60 fr. à M. Delos, à Wambrechies ; — Médaille d'argent à M. Carette-Defontaine, à Wattrelos.

Génisses. — De 3 ans et au-dessous. — 1.re prime de 150 fr. à M. Masquelier-Boet, à Sainghin ; — 2.e prime, non méritée ; — Médaille d'argent, à M. Pinquet-Ferdinant, à Roost-Warendin.

Veaux gras. — 1.re prime de 80 fr. à M. Montel-Fleurquin, à Bersée ; — 2.e prime de 50 fr. à M. Dubus, à Tourmignies.

Moutons. — Aux plus beaux lots de 12. — 1.re prime de 150 fr. à M. Breuwaert, à Frelinghien ; — 2.e prime de 100 fr. à M. Coisne, à Lomme ; — Médaille d'argent à M. Becquet, à Lomme.

Porcs. — De 18 mois au plus. — 1.re prime de 80 fr. à M. Masquelier, à Saint-André lez-Lille ; — 2.e prime de 50 fr., à M. Dallennes, à Wavrin ; — Médaille d'argent, à M. Leroy, à Marquette.

Améliorations des races de bestiaux.

Taureaux. — Prix unique de 100 fr. à Mme. veuve Descamps, à Saint-André ; — Médaille d'argent à M. Lefebvre, de Péronne.

Vaches. — 1.er prix de 80 fr. à M. Masquelier-Boet, à Sainghin-en-Mélantois ; — 2.e prix de 50 fr. à M. Archange Leman, à Tourcoing.

Génisses. — Une médaille d'argent à M. Delattre, de Lomme ; — Une idem à M. Masquelier-Boet, de Sainghin.

Béliers. — Une prime de 50 fr. à M. Benjamin Masquelier, de Wattignies.

Verrats. — Une médaille d'argent à M. Masquelier, de Saint-André ; — Uue idem à M. Dupont, de Pont-à-Marcq.

Truie. — Une médaille d'argent à M. J.-B. Cornille, de Saint-André.

AGENTS AGRICOLES.

En récompense de la bonne conduite, de l'intelligence et du zèle apportés par les bergers, maîtres-valets, servantes et ouvriers

de ferme de l'arrondissement de Lille, la société décerne aux plus méritants les distinctions suivantes :

Bergers. — A M. Jean-Baptiste Destailleurs, conduisant depuis 19 ans le troupeau de la ferme exploitée par M. Lecat, cultivateur à Bondues, une houlette d'argent et une prime de 30 fr.

Valets de ferme. — 1.° Des épis d'argent et une prime de 30 fr., à M. Augustin Tailly, depuis 39 ans chez Mme. Delcourt, fermière. à Provin ; — 2.° Une fourche d'honneur et une prime de 25 fr. à M. Augustin Leroy, depuis 38 ans chez MM. Debarge frères, cultivateurs à Herlies ;— 3.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Charles Pollet, depuis 38 ans chez M. Brunel, cultivateur à Avelin ; — 4.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Pierre Lesage, depuis 34 ans chez M. Sauvage, cultivateur et aubergiste à Wez-Macquart, hameau de la commune d'Ennetières-en-Weppes ; — 5.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Ignace Catel, depuis 33 ans chez Mme. Descamps, fermière à Saint-André lez-Lille ; — 6.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Dewailly, Auguste, depuis 33 ans chez M. Beaulaincourt, cultivateur à Herlies ; — 7.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Alexandre Deroubaix, depuis 33 ans, chez M. Lelong, cultivateur et propriétaire à Sequedin.

Journaliers. — 1.° Un piquet d'honneur et une prime de 30 fr. à M. Alexandre Petillon, depuis 42 ans chez M. Louis Delcourt, cultivateur à Lomme ; — 2.° Une bêche et une prime de 25 fr. à M. Alexandre Fourmentraux, depuis 42 ans chez M. Lemerre, cultivateur à Cysoing ; — 3.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Jean-Baptiste Delbecq, depuis 40 ans chez Mme. veuve Frédéric Delcourt, fermière à Bondues ; — 4.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr à M. Jean-Baptiste Courouble, depuis 39 ans chez M. Dillies, cultivateur à Quesnoy sur-Deûle ; — 5.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Louis Boulin, depuis 38 ans chez M. Roussel-Delannoy, fermier et maire à Prémesques; — 6.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Pascal Duhaut, depuis 32 ans chez M. Alexandre Lefebvre, cultivateur à Tourmignies ; — 7.° Une médaille d'argent et une prime de 20 fr. à M. Jean-Baptiste Bernard, depuis 30 ans chez M. Pierre-Ignace Desbonnet, cultivateur à Bondues.

Servantes de ferme. — 1.° Une médaille d'argent et une prime de 30 fr. à Mlle. Lucie-Joseph Charlet, depuis 47 ans chez M. Pierre-Joseph Adam, propriétaire et cultivateur à Anbers ; — 2.° Une médaille d'argent et une prime de 25 fr. à Mlle. Rosalie Cousin, depuis 46 ans chez M. Casimir Dillies, cultivateur à Lompret.

CAMBRAI.

Dans sa séance du 7 octobre 1848, la Société d'émulation a décerné les primes et les mentions honorables dans l'ordre qui suit :

Taureaux. — 1.° Une prime de 1.re classe, de la valeur de 150 fr., à M. Ch. Seydoux, propriétaire à La Feuillée, commune de Montay, pour un taureau de race Durham, âgé de 3 ans 1/2, bai-marron, fortement accidenté de blanc ; — 2.° une prime de 1.re classe, de la valeur de 150 fr., à M. Jaspin, cultivateur à Busigny, pour un taureau de 3 ans, aussi beau de forme que le précédent, robe blanche fortement accidentée de noir ; — 3.° une prime de 1.re classe, de la valeur de 150 fr, à M. Derieux, cultivateur à Avesnes lez-Aubert, pour un taureau âgé de 2 ans, bai-brun, accidenté de blanc sous la poitrine et aux joues ; — 4.° une prime de 2.e classe, de la valeur de 100 fr., à M. Leroy-Lallier, propriétaire de la ferme d'Ardissart, pour un taureau âgé de 5 ans, robe noire, accidenté de blanc sur différentes parties du corps ; — 5.° une prime de 3.e classe, de la valeur de 80 fr., à M. Joseph Lefebvre, cultivateur à Bermerain, pour un taureau âgé de 2 ans 1/2, robe blanche accidentée de noir ; 6.° une mention honorable à M. Ch. Seydoux, propriétaire à la Feuillée, commune de Montay, pour un taureau de race Durham, âgé de 4 ans, de couleur baie, légèrement accidenté de blanc ; — 7.° une mention honorable à M. Bonnel, propriétaire à Morenchies, pour un taureau de race Durham, âgé de 3 ans 1/2, d'une beauté remarquable, mais qui ne s'est pas trouvé dans les conditions du concours.

Vaches. — 1.° Une prime de 1.re classe, de la valeur de 80 fr., à M. Boitelle père, propriétaire à Thun-St.-Martin, pour une vache âgée de 2 ans, de couleur bai-cerise, accidenté de blanc ; — 2.° une prime de 1.re classe, de la valeur de 80 fr., à M. Tilloy, fabricant de sucre à Boistrancourt, pour une vache âgée de 6 ans, bai-zébré, accidentée de blanc au dos, à la tête et aux membres ; — 3.° une prime de 2.e classe, de la valeur de 70 fr., à M. Bonnel, propriétaire à Morenchies, pour une vache âgée de 4 ans, de couleur baie, fortement rubicanisée de blanc ; — 4.° une prime de 2.e classe, de la valeur de 70 fr., à M. Mairesse, cultivateur à Basuel, pour une vache de race dite Marollaise, âgée de 6 ans, de couleur bai-cerise, fortement accidentée de blanc ; — 5.° une mention honorable à M. Ch. Seydoux, propriétaire à la Feuillée, commune de Montay, pour deux vaches de formes remarquables, mais trop âgées pour donner de bons produits.

Béliers. — Une prime de 1.re classe, de la valeur de 50 fr., à M. Ch. Seydoux, propriétaire à la Feuillée, commune de Montay,

pour un bélier croisé de Dishley et de Flamand, âgé de 3 ans, taché de noir aux oreilles ; — 2.° une prime de 1.re classe, de la valeur de 50 fr., à M. Ch. Seydoux, pour un second bélier Dishley, croisé avec la race Saxonne, âgé de 3 ans, d'un lainage blanc sans tache ; — 3.° une prime de 2.e classe, de la valeur de 35 fr., à M. Gamblon, cultivateur à Malincourt, pour un bélier race Mérinos, à la face grinsée, âgé de 4 ans.

VALENCIENNES.

La Société d'agriculture, sciences et arts de cet arrondissement, a décerné les prix et encouragements suivants dans la séance du 10 septembre 1848:

CONCOURS DE LABOURAGE.

Charrues, brabants à deux chevaux. — 1.er prix : Médaille d'argent et 50 fr. à M. Leclercq, François, de Saint-Amand ; — 2.e prix : Médaille de bronze et 25 fr. à M. Loignon, Florimond, de Saint-Amand.

Charrues-harnas à deux chevaux. — 1.er prix : Médaille d'argent et 50 fr. à M. Hève, François, de Saint-Amand ; — 2.e prix : Médaille de bronze et 25 fr. à M. Pringalle, Benoît, de Lecelles.

Charrues-brabants à un seul cheval. — 1.er prix : Médaille d'argent et 50 fr., à M. Chantre, Auguste, de Saint-Amand ; — 2.e prix : Médaille de bronze et 25 fr. à M. Carlier, Eugène, de Lecelles.

Charrue attelée de bœufs. — Prix : Médaille d'argent et 30 fr., à M. Dassonville, J.-B., de Denain.

Plus bel attelage de bœufs. — Prime : 50 fr. à M. Gouvion, cultivateur et fabricant de sucre à Denain.

CONCOURS DE BESTIAUX.

Au plus beau taureau de 3 à 6 ans, 80 fr. à M. J.-B. Legrand, de Lecelles ; — au plus beau taureau de 2 à 8 ans, 50 fr. à M. Caudoux-Saubois ; — à la plus belle vache laitière, 50 fr. à M. Delerue, de Saint-Amand ; — au lot de bestiaux le plus beau et le plus nombreux, 40 fr. à M. Lejeune, de Saint-Amand ; — au troupeau de brebis le plus beau et le plus nombreux, 50 fr., à M. François Lemaire, de Saint-Amand ; — pour un lot de 21 agneaux, 40 fr. à M. Blauwart-Gardin.

CONCOURS D'INSTRUMENTS ARATOIRES.

Médaille d'argent à M. Desmons père, de Millonfosse, pour un rouloir.

DUNKERQUE.

La société d'agriculture de l'arrondissement de Dunkerque a décerné les primes ci-après pendant l'année 1848:

Primes pour les étalons. — La première prime a été écartée, les sujets ne réunissant pas les qualités voulues;—la 2.e prime a été accordée à un étalon gris pommelé, âgé de 2 ans et demi, appartenant à M. Tassaert, de Craywick.

Primes pour les juments. — 1.re prime de 250 fr. (jument de 6 ans, poil gris clair), à M. Latrez, cultivateur à Cappel; — 2.e prime de 150 fr. (jument de 6 ans, poil gris pommelé), à Mme. veuve Noremberghe, à Ghivelde; — 3.e prime de 100 fr. (jument de 7 ans, poil gris clair), à M. Debavelaere, aux Moëres.

Primes pour les taureaux. — 1.re prime de 150 fr. (taureau de 18 mois), à M. Longueval, de Gravelines; — 2.e prime de 100 fr. (taureau de 18 mois), à M. Verhelle, de Bergues.

Culture des luzernes. — 1.re prime de 125 fr. à M. Daudruy, de Dunkerque; — 2.e prime de 75 fr. à M. Loby, de Ghyvelde.

Culture des dunes. — 1.re prime de 250 fr. à M. Hubert, de Dunkerque; — 2.e prime de 150 fr. à Mme. veuve Hamerel aîné, de Grande-Synthe.

Engraissement. — Foire des rameaux, à Bergues. — Prime de 50 fr., pour les bœufs gras, à M. Vandewalle, de Dunkerque; — Prime de 50 fr., pour les vaches grasses, à M. Daudruy, de Dunkerque; — Prime de 50 fr., pour les génisses grasses, à M. Derycke, de Loon.

Foire de septembre, à Bourbourg. — Prime de 50 fr., pour les bœufs gras, à M. Louis Morysse, de Pitgam; — Prime de 50 fr., pour les vaches grasses, à M. Louis Pieser, de Bourbourg;—Prime de 50 fr., pour les génisses grasses, à M. François Verhille, de Bergues.

HAZEBROUCK.

La société d'Hazebrouck a décerné les primes et encouragements ci-après dans sa séance publique du 9 octobre 1848:

Race chevaline.

Etalons de 2 ans et au-dessus. — 1.re prime de 200 fr. à M. Jean-Baptiste Lombaert; — La 2.e prime n'a pas été méritée.

Juments poulinières de 4 ans et au-dessus accompagnées de leurs élèves. — 1.re prime de 80 fr. à M. Philippe Hidden; — 2.e prime de 70 fr. à M. Jean Jongherick.

Race bovine.

Taureaux d'un an à 18 mois.—1.re prime de 120 fr. à M. Mathieu Deweerssemann ; — 2.e de 100 fr. à Mme. veuve Dassonneville ; — 3.e de 80 fr. à M. Félix Trottein ; — 4.e de 70 fr. à M. François Rancy.

Taureaux de 2 ans et au-dessus.—1.re prime de 100 fr. à M. Félix Trottein ; — 2.e de 80 fr. à M. François Rancy ; — 3.e de 70 fr. à M. Maesten-Dézitter.

Vaches de 2 ans et demi à 6 ans. — 1.re prime de 60 fr. aux enfants Lemire ; — 2.e de 50 fr. à M. Henri Dehaire ; — 4.e de 40 fr. non méritée.

Race ovine.

Béliers. — 1.re prime de 60 fr. à M. César Maesten ; — 2.e de 40 fr. aux enfants Joye.

Agneaux. — 1.re prime de 30 fr. à M. Pierre Bellanger ; — 2.e de 20 fr. à M. Lambert Claudoret.

Race porcine.

Verrats. — 1.re prime de 40 fr. à M. Joseph de Handt ; — 2.e de 30 fr. à M. François Rancy.

Culture du houblon.

Primes de 80 fr. chacune, accordées : 1.o à M. Victorien Decantes, pour le plus beau nouveau plantis ; 2.o à M. Louis Houvenaghel, pour la plus belle houblonnière de 2.e année ; 3.o à M. Henri Deberdt, pour la plus belle houblonnière ancienne.

Perfectionnement.

Les primes offertes pour cet objet n'ont pas été décernées, à défaut de concurrents.

AVESNES.

La Société d'Agriculture d'Avesnes a distribué les prix et encouragements ci-après, pendant l'année 1848 :

AMÉLIORATION DES RACES.

Race chevaline.

Pour les juments poulinières, suivies de leurs poulains nés en 1848, d'étalons de race carrossière ou de selle nationaux ou approuvés, et saillies de nouveau par des étalons présentant les mêmes conditions, des médailles honorifiques en argent ont été

accordées aux trois premiers concurrents nommés qui ne pouvaient recevoir de primes pécuniaires à cause de leur qualité de membres de la Société.

MM. Lemaire, Pierre, propriétaire à Bettignies ;
Dupond, Hector, propriétaire à Bas-Lieu ;
Lelong aîné, maître de postes à Avesnes.

1.er prix : Une médaille en argent et une prime de 120 fr. à M. Fontaine, Antoine, propriétaire à Haut-Lieu. — 2.e prix : Une médaille de bronze et une prime de 100 fr. à M. Dellau, Omer, propriétaire à Grand-Fayts. — 3.e prix : Une prime de 90 fr. à M. Marchant, François, propriétaire à Bavai. — 4.e prix : Une prime de 80 fr. à M. Bricart, cultivateur à Saint-Hilaire. — 5.e prix : Une prime de 70 fr. à M. Gosse, propriétaire à Fayts. — 6.e prix : Une prime de 60 fr. à M. Ducarne, brasseur à Avesnes. — 7.e prix : Une prime de 50 fr. à M. Raux, cultivateur à Bas-Lieu.

Race bovine.

Pour les taureaux âgés de 18 mois au moins, une prime de 25 fr. a été offerte dans chacun des dix cantons de l'arrondissement ; dans quelques-uns elle n'a pu être décernée faute de concurrents.

Avesnes-Nord et Sud. — Les primes n'ont pas été délivrées.
Bavai. — M. Deverchin, Athanase, propriétaire à Bavai.
Berlaimont. — M. Desaintaubain, propriétaire à Berlaimont.
Landrecies. — Aucun concurrent ne s'est présenté.
Maubeuge. — M. Derbaix, Florimond, cultivateur à Bersillies.
Quesnoy-Est. — M. Manfray, cultivateur à Huesnes.
Quesnoy-Ouest. — M. Lequipart, cultivateur à Orsinval.
Solre-le-Château. = M. Brognet, Léopold, cultivateur à Clairfayts.
Trélon. — M. Fontaine, Isidore, cultivateur à Trélon.

CULTURE.

Labourage. — Un concours a été ouvert dans chacun des dix cantons de l'arrondissement.

Prix : Une médaille en argent et 10 fr.

Avesnes-Nord. — M. Lebrun, Adolphe, domestique à Avesnes.
Avesnes-Sud. — M. Lengrand, propriétaire à Haut-Lieu.
Bavai. — M. Cornu, Séraphin, valet de charrue à Bettrechies.
Berlaimont. — M. Villeroy, Henri, valet de charrue à Noyelles.
Landrecies. — Le concours n'a pas eu lieu, faute de concurrents.
Maubeuge. — M. Colson, propriétaire à Limont-Fontaine.

Quesnoy-Est. — M. Seriez, Hippolyte, valet de charrue à Ghissignies.

Quesnoy-Ouest. — M. Dupire, fermier à Sepmeries.

Solre-le-Château. — M. Applincourt, Augustin, valet de charrue à Sars-Poteries.

Trélon. — M. Préa, valet de charrue à Trélon.

Concours de labourage entre les primes des cantons.

1.er prix : Une prime de 60 fr. à M. Colson, propriétaire à Limont-Fontaine. — 2.e prix : Une prime de 40 fr. à M. Applincourt, valet de charrue à Sars-Poteries. — 3.e prix : Une prime de 20 fr. à M. Villeroy, valet de charrue à Noyelles.

Sarclages à la rasette ou à la houe à cheval.

Une médaille d'argent a été attribuée à chaque canton; elle n'a pu être accordée que dans deux.

Berlaimont. — M. Lenclud, Louis, cultivateur à Sassegnies.

Quesnoy-Est. — M. Manfroy, Alexandre, cultivateur à Ruesnes.

La Société a accordé à titre d'encouragement, pour leur bonne culture, une médaille d'argent à MM. Mercier, Antoine, cultivateur à Dourlers, et Thiroux, Félix, cultivateur à Floursies.

Instruments aratoires.

Pour les charrues et extirpateurs, inventés, perfectiennés ou introduits dans l'arrondissement. (Le second prix seul a été mérité). — 2.e prix : Une médaille d'argent à M. Buguin, maréchal à Solre-le-Château, pour une charrue pouvant servir à la fois de binoir.

SECOURS PUBLICS.

HOSPICES.

Nous avons dit, dans la première partie de cet Annuaire, que les hospices existant dans le département sont au nombre de quarante-sept. (Voir page 154.)

Voici la nomenclature de ces établissements, avec indication de leur population et de leurs ressources :

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1848.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards.	Orphelins.	Total.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	Total.
Arr. de Dunkerque.							
Bergues (hosp. civil).	14	37	40	91	23960 24	»	23960 24
Bourbourg (id.).....	»	47	24	71	14147 96	»	14147 96
Dunkerque (h. gén.)..	44	117	151	312	44531 02	40000 »	84531 02
Arr. d'Hazebrouck.							
Bailleul (hosp. civil).	12	73	14	99	18918 03	4000 »	22918 03
Cassel (id.).....	»	21	»	21	7403 25	2000 »	9403 25
Idem (pauvre école)..	»	»	24	24			
Estaires (hospice)....	»	14	»	14	302 »	1500 »	1802 »
Hazebrouck (h. civil).	»	85	»	85	10122 91	6000 »	16122 01
Idem (maison de mal.)	11	»	»	11			
Steenvoorde (h. civ.)	2	38	»	40	6670 35	»	6670 35
Arrond. de Lille.							
Armentières (h. civ.)..	11	79	25	115	25889 88	3000 »	28889 88
Bassée (La) (id.)....	»	30	14	44	8587 25	»	8587 25
Comines (id.).....	21	22	»	43	12888 »	»	12888 »
Haubourdin (id.)..	1	20	»	21	4952 20	»	4952 20
Lille (hosp. général).	»	1107	420	1527			
Id. (hôp. St.-Sauv.)..	347	»	»	347			
Id. (Vieux-H. et Bl.).	»	72	50	122	526581 »	85000 »	611581 »
Id. (hospice Ganthois)	»	142	»	142			
Id. (hosp. Stappaert.)	»	»	60	60			
Id. (Béguinage).....	»	6	»	6			
Quesnoy-s.-D. (hosp.)	»	16	»	16	2585 »	»	2585 »
Roubaix (hosp. civil.)	31	100	81	212	42855 »	27870 »	70725 »
Seclin (hôp. de mal.).	30	34	»	64	38512 07	»	38512 07
Tourcoing.....	»	60	20	80	18768 86	1000 »	19768 86
Wattrelos (hosp. civ.)	»	28	»	28	8944 32	»	8944 32
Arr. de Cambrai.							
Cambrai (hosp. gén.).	»	114	182	296	205 19 53	»	209109 53
Id. (hôp. de malades).	92	34	»	126			
Id. (hosp. Vanderb.)..	»	»	74	74			
A REPORTER...	616	2296	1179	4091	1021727 97	170370 »	1196097 97

DÉSIGNATION des ÉTABLISSEMENS.	Population moyenne en 1848.				RESSOURCES.		
	Malades.	Vieillards	Orphelins.	TOTAL.	Revenus dotaux actuels.	Sommes allouées sur les octrois.	TOTAL.
REPORT....	616	2296	1179	4091	1021727 97	170370 »	1196097 97
Arrond. d'Avesnes.							
Avesnes (hosp. civil)..	31	19	24	74	20756 83	»	20756 83
Landrecies (idem)....	4	33	»	37	6363 40	»	6363 40
Maubeuge (idem)....	»	63	26	89	28275 54	»	28275 54
Id. (fond.on Gippus)..	»	24	»	24			
Le Quesnoy (hosp. c.)	28	35	28	91	21006 01	»	21006 04
Solre-le-Château (id.)	»	5	»	5	506 20	»	506 20
Arrond. de Douai.							
Douai (hosp. général)	»	420	70	490	252404 05	»	252404 05
Idem (Hôtel-Dieu)...	111	»	»	111			
Lallaing.....	»	»	»	»	2288 69	»	2288 69
Orchies (vieillards)..	19	23	»	42	15877 69	»	15877 69
Idem (orphelines)....	»	»	17	17			
Arr. de Valenciennes.							
Amand (St.) (hosp. c.)	»	51	9	60	22688 36	»	22688 36
Idem (orphelines)...	»	»	17	17			
Condé (h. des veuves).	»	13	»	13	2146 »	800 »	2946 »
Valenciennes (h. gén.)	»	264	77	341			
Idem (Hôtel-Dieu)...	75	»	»	75			
Idem (orphelins).....	»	»	36	36	234574 36	»	234574 36
Idem (chartriers)....	»	45	»	45			
Idem (Hôtellerie)....	»	260	»	260			
TOTAL.....	884	3551	1483	5918	1628615 10	171170 »	1799785 10

Le revenu total de 1,799,785 fr. 10 c., réparti sur les 5,918 individus entretenus dans les hospices, donne pour chacun, et pour l'année, 304 fr. 12 c., et par journée, 83 cent. 32 dix-millimes.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

Les prévisions du service des bureaux de bienfaisance pendant l'année 1848 se résument comme suit :

Arrondissements.	Nombre de bureaux de bienfaisance.	Nombre d'indigens admis aux secours.	Revenus dotaux.	Subsides municipaux.	Total des ressources.
Dunkerque....	59	17616	139611 64	23575 »	163186 64
Hazebrouck....	53	28046	113216 90	58825 »	172041 90
Lille.....	131	60781	203109 12	186750 »	489859 12
Cambrai.....	102	19208	326705 25	500 »	327205 25
Avesnes.....	136	22667	229118 63	2990 »	232108 63
Douai.....	61	23180	132504 01	10100 »	142604 01
Valenciennes. .	77	31854	303507 86	24150 »	327617 86
Totaux....	619	203352	1547773 41	306890 »	1854663 41

Les revenus des hospices étant de..... 1,799,785 10
et ceux des bureaux de bienfaisance de..... 1,854,663 41

Les ressources affectées aux services de charité dans le département s'élèvent à..... 3,654,448 51

ENFANTS TROUVÉS ET ABANDONNÉS.

Aux ressources récapitulées ci-dessus viennent s'ajourner les sommes allouées sur les fonds départementaux et sur ceux des communes pour le paiement des dépenses de mois de nourrice et pensions des enfants trouvés et abandonnés. Ces sommes se sont élevées, pour 1847, à 60,526 fr. 63 c., ainsi que le constatent les détails consignés dans le tableau suivant :

VILLES ou les hospices sont situés.	Existant au 1.er janvier 1847.	Admis.	Sortis.	Morts.	Restant au 31 décembre.	Dépenses des mois de nourrice et pensions pendant 1847.
Dunkerque.....	75	7	17	»	65	4159 90
Lille.....	538	79	151	24	442	33144 02
Cambrai.....	187	5	35	5	152	10117 63
Douai.....	89	12	21	3	77	5074 81
Valenciennes....	147	1	27	2	119	8030 27
Totaux....	1036	104	251	34	855	60526 63

Indépendamment des dépenses ci-dessus, il a été payé 3,899 fr. pour l'entretien de 187 enfants naturels secourus dans leurs familles.

Les tours d'exposition qui existaient dans le département ont été fermés, savoir : ceux de Douai et Valenciennes, le 1.er janvier 1840, ceux de Lille, le 1.er janvier 1842, et ceux de Dunkerque et Cambrai, le 1.er juin 1843.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Voici le tableau des opérations de ces établissements pendant l'année 1847 :

VILLES.	Nombre de gages reçus pendant l'année.	SOMMES prêtées sur ces gages.	Valeur moyenne de chaque article.	Nombre de gages retirés ou vendus.	SOMMES recouvrées par les dégagemens et les ventes.	Nombre de gages en magasin au 31 décembre 1847.	SOMMES prêtées représentées par ce nombre de gages.
Bergues....	107785	512042 50	4,76	109941	517508 75	35395	271454 25
Lille.....	200435	1131566 50	5,65	215966	1201572 »	53515	397640 50
Cambrai...	23100	97594 »	4,23	24027	102677 »	9959	55471 »
Douai.....	35825	160084 »	4,47	37428	164982 50	13490	72241 53
Valenciennes	73134	311538 50	4,26	76128	320750 50	23900	132700 50
Totaux..	440282	2212825 50	5,02	463490	2307490 75	136189	929507 78

CAISSES D'ÉPARGNE.

Le mouvement des neuf caisses d'épargne existant dans le département (v. page 160), pendant l'année 1847, a donné les résultats suivants :

VILLES où sont établies les caisses d'épargne.	NOMBRE DE LIVRETS				SOMMES dues aux déposants le 1.er janvier.	VERSEMENTS effectués pendant l'année.	REMBOURSEMENTS effectués pendant l'année.	INTÉRÊTS alloués par le trésor.	SOLDE restant dû aux déposants le 31 déc.
	existant au 1.er janvier.	ouverts pendant l'année.	soldés pendant l'année.	restant au 31 déc.					
Dunkerque..	3352	686	450	3588	1662205 48	500131 82	584620 »	61546 98	1639255 28
Lille.....	9680	1894	2045	9529	5458434 23	1662206 15	2222776 60	194981 73	5092865 51
Roubaix. ...	1077	233	220	1090	514997 42	161073 37	134420 71	20581 53	562231 61
Tourcoing...	614	110	156	568	251194 76	68109 96	79787 77	8733 76	248250 71
Cambrai....	1896	490	368	2018	742264 36	258502 67	277041 25	28606 93	752332 71
Avesnes.....	419	160	105	474	177495 74	102720 93	74927 83	6323 24	211912 08
Maubeuge...	715	261	84	892	344509 98	176667 91	103390 15	14267 11	432054 85
Douai.....	4369	924	960	4333	2454432 54	785341 62	862843 67	92667 47	2469597 96
Valenciennn.°	3180	957	801	3286	1319273 67	474774 46	472128 85	51070 18	1372989 46
Totaux....	25252	5715	5189	25778	12924808 18	4189548 80	4811945 83	479078 93	12781490 17

Nous ne pouvons donner sur le mouvement des caisses d'épargne, en 1847, les mêmes détails que les années précédentes, parce que les vicissitudes que ces institutions ont éprouvées, à compter des premiers mois de 1848, n'ont pas permis d'établir, pour toutes, les relevés statistiques ordinaires. Les renseignements que nous supprimons n'auraient d'ailleurs qu'un intérêt secondaire, puisque la situation des caisses d'épargne a subi depuis un an de très-notables modifications.

PRISONS.

MAISON CENTRALE DE DÉTENTION DE LOOS.

La maison centrale de Loos, établie dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, en vertu de l'ordonnance du 6 août 1817, possède d'immenses et magnifiques locaux; elle est divisée en trois quartiers parfaitement distincts : le premier renferme les hommes; le second, les femmes, et le troisième, les enfants détenus en vertu des articles 66, 67 et 69 du code pénal.

Les hommes sont surveillés par des gardiens, tous anciens militaires; les femmes, par des sœurs de l'Enfant-Jésus, et les enfants, par des frères de Saint-Joseph.

Le silence est obligatoire partout et toujours.

Les détenus ont, toute l'année, quand le temps le permet, deux heures de promenade; cette promenade a lieu sur trois rangs et en silence. Les enfants peuvent causer et se livrer à des jeux qui développent leurs forces physiques. Des classes élémentaires sont établies dans les trois quartiers. Tous les jeunes détenus y sont admis; pour les hommes et les femmes, l'admission est la récompense de la bonne conduite dans la maison (1).

Le régime de la maison de Loos, comme celui de toutes les autres maisons centrales, a été réglé par des arrêtés en date des 10 mai 1839 et 28 mars 1844.

D'importantes améliorations ont été apportées dans la disposition des dortoirs, qui sont parfaitement éclairés pendant toute la nuit; des postes de surveillance ont été établis sur divers points et permettent aux gardiens de voir tout ce s'y passe sans être vus par les détenus. Ce système de surveillance n'a encore été appliqué

(1) Deux aumôniers sont attachés à l'établissement et font aux condamnés des instructions religieuses les dimanches et jours de fête.

nulle part d'une manière aussi complète, et fait sous ce rapport, de la maison de Loos, une maison exceptionnelle.

Chaque détenu a son lit, un matelas, un traversin, un drap-sac, et deux couvertures, dont une en laine et l'autre en coton (1).

Une colonie agricole a été annexée à la maison centrale. 300 à 400 jeunes détenus sont appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye. Cet établissement produit d'excellents résultats. Les enfants qui y sont admis apprennent à la fois l'agriculture et l'horticulture, et peuvent, en quittant la colonie, être utilement employés dans les fermes et dans les jardins. Ils vivront ainsi loin des villes, où ils seraient exposés à de nouvelles rechutes. Nous faisons des vœux pour que la société seconde le gouvernement dans cette œuvre de moralisation, en accueillant les jeunes colons qui viendront lui demander du travail à l'époque de leur libération.

Les prisons civiles existant dans le département renfermaient, au 1.er octobre 1848, une population totale de 2,523 individus dont voici le détail :

MAISON DE LOOS.

Condamnés à la réclusion et à une année et plus d'emprisonnement.	Criminels	hommes	188	246	1570
		femmes	58		
	Correctionnels	hommes	773	941	
		femmes	168		
	Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans, au moment de leur condamnation	garçons	325	383	
		filles	58		

MAISON DE JUSTICE DE DOUAI.

Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes	hommes	43	48	160
	femmes	5		
Détenus pour mesure administrative	hommes	6	6	
Prévenus et accusés	hommes	18	21	
	femmes	3		
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement	hommes	45	63	
	femmes	18		
Idem, à plus d'un an d'emprisonnement	hommes		12	
Idem, aux travaux forcés	hommes		10	
		A reporter		1730

(1) Le régime alimentaire des détenus se compose, pour chaque jour et pour chacun d'eux : 1.° d'un pain de 750 grammes ; 2.° d'une ration de soupe, le matin, à neuf heures ; 3.° d'une ration de légumes, à trois heures de l'après-midi.

Tous les détenus peuvent, en outre, avec le produit de leur travail, se procurer un supplément de vivre.

En cas de maladie, les condamnés sont admis à l'infirmerie, où ils reçoivent tous les soins que réclame leur état.

Report. 1730

MAISON D'ARRÊT DE DUNKERQUE.

Détenus p.r dettes envers des particuliers. .	hommes	»		
Prévenus et accusés.	hommes . . . 7 femme 1	8		
Condamnés correctionnels à moins d'un an et à un an d'emprisonnement. . .	hommes . . . 27 femmes. . . . 13	40		52
Condamnés correctionnels à plus d'un an d'emprisonnement.	hommes.	2		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans. .	garçons.	2		

MAISON D'ARRÊT D'HAZEBROUCK.

Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes.	hommes . . . 18 femmes. . . . 4	22		
Prévenus et accusés.	hommes . . . 10 femmes. . . . 3	13		
Condamnés à un an et à moins d'un an d'emprisonnement	hommes . . . 36 femmes. . . . 14	50		88
Condamnés correct.els à plus d'un an. .	homme. . . . . 1 femme. 1	2		
Jeune condamné au-dessous de 16 ans. . .	garçon	1		

MAISON D'ARRÊT DE LILLE.

Détenus pour dettes envers l'Etat ou retenus pour amendes	hommes. . . 57 femmes. . . 9	66		
Prévenus et accusés.	hommes. . . 25 femmes. . . 8	33		
Condamnés correctionnels à moins d'un an ou à un an d'emprisonnement. . .	hommes. . . 113 femmes. . . 30	143		250
Condamnés à plus d'un an.	hommes.	5		
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	garçon. . . . 1 filles. 2	3		

MAISON D'ARRÊT DE CAMBRAI.

Détenus pour dettes envers l'Etat.	hommes	4		
Malades.	homme. . . . » femme . . . . »	»		
Prévenus et accusés.	hommes . . . 8 femme 1	9		
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement. .	hommes . . . 16 femmes. . . . 4	20		38
Idem à plus d'un an.	hommes . . . 5 femme . . . . »	5		

A reporter. 2158

Report. 2158

MAISON D'ARRÊT D'AVESNES.

Prévenus et accusés.	hommes . . .	13	15	75
	femmes. . . .	2		
Condamnés correctionnels à un an ou à moins d'un an d'emprisonnement. . .	hommes . . .	48	60	
	femmes. . . .	12		

MAISON D'ARRÊT DE VALENCIENNES.

Détenus pour dettes envers l'Etat. . . .	hommes. . . .	26	30	65
	femmes	4		
Prévenus et accusés.	hommes. . . .	11	15	
	femmes. . . .	4		
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an d'emprisonnement. . .	hommes. . . .	15	19	
	femmes. . . .	4		
Idem à plus d'un an.	homme	1	1	
	femme	»		

DÉPOTS DE SURETÉ ET MAISONS DE POLICE MUNICIPALE.

Prévenus et accusés.	hommes . . .	8	9	12
	femme	1		
Condamnés correctionnels d'un an et à moins d'un an d'emprisonnement. . . .	femmes.		3	

Total. 2,310

Résumé.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Détenus pour dettes { envers des particuliers . . .	»	»	»
{ envers l'Etat	148	22	170
Prévenus et accusés.	100	23	123
Réclus malades, infirmes, etc	6	»	6
Condamnés correctionnels à un an et à moins d'un an.	303	95	398
Idem à plus d'un an.	788	171	959
Condamnés criminels à plus d'un an et à la réclusion	197	58	255
Condamnés aux travaux forcés	10	»	10
Jeunes condamnés au-dessous de 16 ans.	329	60	389
	1881	429	2310

PRODUITS FINANCIERS DU DÉPARTEMENT.

Les revenus publics du département pour l'année 1846 se sont élevés à la somme de 62,671,986 fr., suivant le détail ci-après :

Contributions directes		12,630,947
Enregistrement, timbre et domaines		7,104,783
Produits des forêts et de la pêche		1,420,676
Contributions indirectes		19,254,131
Douanes	Dunkerque	15,022,609
	Valenciennes	5,517,849
Postes		1,340,187
Produits universitaires		12,587
Produits éventuels		156,629
Produits divers		211,588
		62,671,986
Les mêmes produits pour l'année 1845 ont été de		62,557,162
L'augmentation des revenus en 1846 est donc de		114,724

Le compte définitif des recettes de l'exercice 1846, rendu par le ministre des finances, qui devait être publié en 1848, n'a pas paru. Nous remettrons à l'année prochaine le développement des diverses natures de produits.

ÉTAT DE CLASSEMENT DES PERCEPTIONS

DU DÉPARTEMENT DU NORD.

NOMS des PERCEPTIONS.	NOMS DES COMMUNES composant LA PERCEPTION.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
	Arrondissement de Dunkerque.		
Armbouts-Cappel.	Armbouts – Cappel, Spycker, Steene.	4	»
Bergues.	Bergues.	3	»
Bierne.	Bierne, Bissezeele, Crochte, Socx.	»	4
Bollezeele.	Bollezeele, Eringhem, Merkeghem.	»	4
Bourbourg-Ville.	Bourbourg-Camp.e, Bourbourg-Ville.	»	2
Broxeele.	Broxeele, Lederzeele, S.t-Momelin, Volckerinchove.	»	4
Coudekerque-Br.	Coudekerque – Branche, Coudekerque-Village, Teteghem.	»	3
Dunkerque.	Dunkerque, 1.re division.	»	1
Dunkerque.	Dunkerque, 2.e division.	1	»
Esquelbecq.	Esquelbecq, Ledringhem, Zeggers-Cappel.	3	»
Ghyvelde.	Ghyvelde, Leffrinckoucke, Moëres (les), Uxem, Zuydcoote.	3	»
Gravelines.	Craywick, Saint-Georges, Gravelines, Loon.	1	»
Herzeele.	Bambecque, Herzeele.	»	3
Hondschoote.	Hondschoote, Killem.	»	2
Hoymille.	Hoymille, Warhem.	3	»
Looberghe.	Cappellebrouck, Looberghe, St.-Pierre-Brouck.	3	»
Pitgam.	Brouckerque, Dringham, Pitgam.	»	4
Quaëdypre.	Quaëdypre, Wylder.	»	4
Rexpoëde.	Oost-Cappel, Rexpoëde, West-Cappel.	»	4
Synthe (Petite).	Armbouts-Cap.-Cap., Mardick, Synthe (Grande), Synthe (Petite).	»	3

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES Pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Watten.	Holque, Millam, Watten, Wulverdinghe.	4	»
Wormhoudt.	Wormhoudt.	3	»
	Arrondissement d'Hazebrouck.		
Arnêke.	Arnêke, Ochtezeele, Rubrouck, Zermezeele.	3	»
Bailleul.	Bailleul.	2	»
Berthen.	Berthen, Boeschêpe, St.-Jans-Cappel.	4	»
Blaringhem.	Blaringhem, Lynde, Sercus.	»	3
Cassel.	Cassel, Ste-Marie-Cap., Oxelaere.	3	»
Eecke.	Eecke, Godewaersvelde.	4	»
Estaires.	Estaires, La Gorgue.	2	»
Hazebrouck.	Hazebrouck.	3	»
Hondeghem.	Hondeghem, Staple, Wallon-Cap.	»	3
Merville.	Merville.	3	»
Méteren.	Flêtre, Méteren.	3	»
Morbecque.	Morbecque, Steenbecque.	3	»
Nieppe.	Nieppe, Steenwerck.	2	»
Noordpeene.	Bavinchove, Buysscheure, Noordpeene, Wemaers-Cappel, Zuytpeene.	2	»
Renescure.	Ebblinghem, Renescure.	»	4
Steenvoorde.	Steenvoorde.	3	»
Strazeele.	Borre, Merris, Pradelles, Strazeele.	4	»
St.-Sylvestre-Cap.	Caëstre, Saint-Sylvestre-Cappel, Terdeghem.	3	»
Thiennes.	Boeseghem, Haverskerque.	3	»
Vieux-Berquin.	Neuf-Berquin, Vieux-Berquin.	3	»
Winnezeele.	Hardifort, Houtkerque, Oudezeele, Winnezeele.	»	3

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
	Arrondissement de Lille.		
Annœullin.	Annœullin, Bauvin, Camphin-en-Carembault, Carnin, Phalempin, Provin.	2	»
Armentières.	Armentières, Chapelle-d'Armentières, Erquinghem-Lys.	»	1
Baisieux.	Anstaing, Baisieux, Camphin-en-Pévèle, Chereng, Gruson, Tressin, Willems.	2	»
La Bassée.	Bassée (La), Hantay, Illies, Salomé.	2	»
Bersée.	Bersée, Moncheaux, Mons-en-P. Neuville (La), Ostricourt, Thumeries, Wahagnies.	2	»
Comines.	Comines, Warnêton-Bas, Warnêton-Sud, Wervick-Sud.	1	»
Cysoing.	Bachy, Bourghelles, Bouvines, Cobrieux, Cysoing, Louvil, Wannehain.	»	2
Ennetières.	Englos, Ennetières, Erquinghem-le-Sec, Escobecque, Radinghem.	»	1
Flers.	Fives, Flers, Madeleine (La), Mons-en-Barœul.	3	»
Fournes.	Aubers, Fournes, Fromelles, Maisnil (Le).	3	»
Frelinghien.	Frelinghien, Houplines.	3	»
Haubourdin.	Hallennes lez-Haubourdin, Haubourdin, Loos, Sequedin.	»	2
Hellemmes.	Annappes, Ascq, Forest, Hellemmes, Lezennes.	3	»
Lambersart.	André (St.-), Lambersart, Lompret, Verlinghem.	»	3
Lannoy.	Hem, Lannoy, Leers, Lys lez-Lannoy, Sailly, Toufflers.	2	»
Lille	Lille, 1.re division.	1	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Lille.	Lille, 2.e division.	1	»
Lille.	Lille, 3.e division.	»	1
Lille.	Lille, 4.e division.	»	1
Linselles.	Bondues, Linselles, Mouveaux.	»	2
Lomme.	Capinghem, Lomme, Pérenchies, Prémesques.	»	4
Marcq-en-Barœul.	Croix, Marcq-en-Barœul, Wasquehal.	»	2
Marquillies.	Herlies, Marquillies, Sainghin-en-Weppes, Wicres.	»	3
Pont-à-Marcq.	Attiches, Avelin, Ennevelin, Mérignies, Pont-à-Marcq, Tourmignies	»	1
Quesnoy-sur-Deûle	Deûlemont, Quesnoy-sur-Deûle.	»	2
Ronchin.	Fretin, Lesquin, Péronne, Ronchin, Sainghin-en-Mélantois.	2	»
Roncq.	Bousbecques, Halluin, Neuville-en-Ferrain, Roncq.	2	»
Roubaix.	Roubaix, Wattrelos.	1	»
Seclin.	Allennes-les-Marais, Chemy, Gondecourt, Herrin, Houplin, Seclin.	1	»
Templeuve.	Cappelle, Genech, Mouchin, Templeuve.	2	»
Tourcoing.	Tourcoing.	1	»
Wambrechies.	Marquette, Wambrechies.	3	»
Wattignies.	Emmerin, Faches, Noyelles, Templemars, Vendeville, Wattignies.	»	2
Wavrin.	Beaucamps, Ligny, Santes, Wavrin.	3	»
Wazemmes.	Esquermes, Wazemmes, Les Moulins.	1	»
	Arrondissement de Cambrai.		
Abancourt.	Abancourt, Aubencheul-au-Bac, Etrun, Fressies, Hem-Lenglet, Paillencourt.	»	3

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Boursies.	Boursies, Doignies, Mœuvres.	»	4
Cambrai.	Cambrai, 1.re division.	1	»
Cambrai.	Cambrai, 2.e division.	»	1
Câteau (Le).	Benin (St.-), Câteau (Le), Montay, Souplet (Saint-).	2	»
Câtillon.	Câtillon, Mazinghien, La Groise.	3	»
Clary.	Bertry, Caullery, Clary, Montigny,	»	4
Escaudœuvres.	Cagnoncles, Carnières, Cauroir, Escaudœuvres, Naves.	3	»
Estourmel.	Awoingt, Cattenières, Estourmel, Forenville, Niergnies, Séranvilliers, Wambaix.	»	3
Fontaine-Notre-D.	Anneux, Cantaing, Fontaine-Notre-Dame, Proville.	»	3
Haussy.	Haussy, Montrécourt, Saulzoir, Vertain.	»	2
Honnechy.	Busigny, Honnechy, Maretz, Maurois, Reumont.	»	2
Honnecourt.	Banteux, Bantouzelle, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Honnecourt, Villers-Guislain.	»	1
Inchy.	Audencourt, Beaumont, Béthencourt, Caudry, Inchy, Troisvilles.	2	»
Iwuy.	Aubert (Saint-), Iwuy, Rhieux, Thun-Lévêque, Thun-Saint-Martin, Villers-en-Cauchy.	»	1
Ligny.	Beauvois, Esnes, Fontaine-au-Pire, Haucourt, Ligny, Selvigny.	»	2
Marcoing.	Flesquières, Marcoing, Noyelles, Ribécourt, Villers-Plouich.	3	»
Masnières.	Crèvecœur, Lesdain, Masnières, Rumilly.	2	»
Ors.	Bazuel, Ors, Pommereuil.	3	»
Quiévy.	Avesnes lez-Aubert, Boussières, Hilaire (Saint-), Quiévy, Waast (Saint-)	3	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Raillencourt.	Blécourt, Haynecourt, Neuville-Saint-Remy, Raillencourt, Sailly, Sancourt.	3	»
Ramillies.	Bantigny, Cuvillers, Eswars, Morenchies, Ramillies, Tilloy.	»	4
Solesmes.	Beaurain, Pithon (St.-), Romeries, Solesmes.	»	1
Vendegies-sur-Éc.	Bermerain, Capelle, Escarmain, Martin (Saint-), Sommaing, Vendegies.	3	»
Viesly.	Bévillers, Briastre, Neuvilly, Viesly.	»	2
Walincourt.	Deheries, Elincourt, Malincourt, Villers-Outréaux, Walincourt.	»	3
	Arrondissement d'Avesnes.		
Aubin (Saint-).	Aubin (Saint-), Eclaibes, Ecuelin, Limont-Fontaine, Monceau-St.-Waast, Remy-Mal-Bâti (Saint-).	»	3
Avesnes.	Avesnelles, Avesnes, Flaumont et Waudrechies, Haut-Lieu, Hilaire (Saint-).	2	»
Bavay.	Audignies, Bavay, Bellignies, Houdain, Louvignies et Busigny.	2	»
Beaufort	Beaufort, Choisies, Damousies, Dimechaux, Dimont, Obrechies, Sars-Poteries, Wattignies.	»	3
Berlaimont.	Aulnoye, Aymeries, Bachant, Berlaimont, Leval, Pont-sur-Sambre, Sassegnies.	1	»
Bousies.	Bousies, Croix, Forest, Robs a	»	3
Cartignies.	Beaurepaire, Boulogne, Cartnies Prisches	2	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Colleret.	Aibes, Bousignies, Colleret, Cousolre, Quiévelon.	3	»
Dompierre.	Dompierre, Marbaix, Remy-Chaussée (Saint-), Taisnières-en-Thiérache.	»	3
Dourlers.	Bas-Lieu, Beugnies, Dourlers, Floursies, Semousies.	3	»
Eppe-Sauvage.	Baives, Eppe-Sauvage, Liessies, Moustiers, Wallers, Willies.	»	3
Étrœungt.	Etrœungt, Floyon, La Rouillies.	3	»
Feignies.	Feignies, La Longueville.	»	3
Fourmies.	Anor, Féron, Fourmies, Wignehies.	1	»
Gognies-Chaussée.	Bersillies, Bettignies, Elesmes, Gognies-Chaussées, Mairieux.	»	3
Gommegnies.	Bry, Eth, Frasnoy, Gommegnies, Preux-au-Sart, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit.	»	2
Haumont.	Boussières, Hargnies, Haumont, Mecquignies, Neuf-Maisnil, Obies, Vieux-Maisnil.	»	3
Jolimetz.	Engle-Fontaine, Jolimetz, Locquignol, Potelle, Roucourt.	3	»
Landrecies.	Favril, Fontaine-au-Bois, Landrecies, Preux-au-Bois.	1	»
Maroilles.	Fayts (Les), Maroilles, Noyelles.	»	2
Maubeuge.	Assevent, Louvroil, Maubeuge.	3	»
Poix.	Hecq, Neuville, Poix, Salesches, Vendegies-au-Bois.	3	»
Quesnoy (Le).	Ghissignies, Louvignies-Quesnoy, Quesnoy (Le), Villereau.	2	»
Rousies.	Boussois, Cerfontaine, Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Marpent, Recquignies, Rousies.	3	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Sains.	Felleries, Ramousies, Rainsars, Sains, Semeries.	»	3
Solre-le-Château.	Beaurieux, Berelles, Clerfayts, Eccles, Fontaines (Les), Hestrud, Solre-le-Château, Solrinnes.	2	»
Taisnières-sur-Hon.	Hon-Hergies, Taisnières-sur-Hon.	4	»
Trélon.	Glageon, Ohain, Trélon.	2	»
Vieux-Rengt.	Jeumont, Vieux-Rengt, Villers-Sire-Nicole.	3	»
Villers-Pol.	Baudegnies, Jenlain, Maresches, Orsinval, Ruesnes, Sepmeries, Villers-Pol.	2	»
Waast (Saint-).	Amfroipret, Bermeries, Bettrechies, Flamengrie (La), Gussignies, Waast (Saint-).	3	»
	Arrondissement de Douai.		
Aniche.	Aniche, Auberchicourt, Marcq.	3	»
Arleux.	Arleux, Brunémont, Hamel, Lécluse.	3	»
Bugnicourt.	Aubigny-au-Bac, Bugnicourt, Féchain, Fressin, Monchecourt, Villers-au-Tertre.	3	»
Coutiches.	Auchy, Coutiches, Faumont.	3	»
Douai.	Douai, 1.re division.	1	»
Douai.	Douai, 2.e division.	1	»
Férin.	Cantin, Courchelettes, Estrées, Férin, Gœulzin, Lambres.	2	»
Landas.	Aix, Beuvry, Landas, Saméon.	»	2
Lauwin-Planque.	Auby, Cuincy, Esquerchin, Flers, Lauwin-Planque.	»	2
Lewarde.	Dechy, Erchin, Guesnain, Lewarde, Loffre, Roucourt.	3	»

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'Ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Marchiennes-Ville.	Alnes, Bouvignies, Marchiennes-Campagne, Marchiennes-Ville, Tilloy, Wandignies.	»	1
Orchies.	Nomain, Orchies.	3	»
Pecquencourt.	Bruille lez-Marchiennes, Ecaillon, Masny, Montigny, Pecquencourt, Rieulay, Vred.	3	»
Raches.	Flines lez-Raches, Raches, Raimbeaucourt, Roost-Warendin.	»	1
Sin.	Anhiers, Lallaing, Sin, Waziers.	»	2
Somain.	Erre, Fenain, Hornaing, Somain, Villers-Campeau.	»	2
	Arrondissement de Valenciennes.		
Amand (Saint-).	Amand (Saint-).	3	»
Anzin.	Anzin, Aubry, Beuvrages, Petite-Forêt-de-Raismes, Raismes.	»	1
Aulnoy.	Artres, Aulnoy, Famars, Préseau, Saultain, Trith-Saint-Léger.	2	»
Bouchain.	Bouchain, Lieu-Saint-Amand, Mastaing, Rœulx.	3	»
Condé.	Condé, Hergnies, Odomez, Vieux-Condé.	2	»
Crespin.	Crespin, Saint-Aybert, Escaupont, Fresnes, Quiévrechain, Thivencelles.	1	»
Douchy.	Denain, Douchy, Haulchain, Neuville, Rouvignies.	1	»
Escaudain.	Abscon, Escaudain, Hélesmes, Lourches.	3	»
Hasnon.	Bousignies, Brillon, Hasnon, Millonfosse, Rosult, Sars-et-Rosières.	»	1
Haspres.	Avesnes-le-Sec, Haspres, Noyelle-sur-Selle, Verchain.	»	2

NOMS des perceptions.	NOMS DES COMMUNES composant la perception.	CLASSES pour les Percepteurs nommés antérieurement à la mise en vigueur de l'ordonnance d'organisation (1840).	CLASSES pour les Percepteurs nommés postérieurement à 1840.
Haveluy.	Bellaing, Haveluy, Hérin, Oisy, Wallers, Wavrechain-sous-Denain.	2	»
Lecelles.	Lecelles, Nivelles, Rumegies.	»	2
Maing.	Maing, Moncheaux, Prouvy, Querenaing, Thiant.	»	2
Marquette.	Émerchicourt, Hordain, Marquette, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx.	»	2
Mortagne.	Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Flines lez-Mortagne, Maulde, Mortagne, Thun.	2	»
Onnaing.	Bruay, Onnaing, Quaroube, Vicq.	»	1
Saulve (Saint-).	Curgies, Etrœux, Marly, Rombies, Saulve (Saint-), Sebourg.	»	1
Valenciennes.	Valenciennes, 1.re division.	»	1
Valenciennes.	Valenciennes, 2.e division.	»	1

TRAVAUX PUBLICS.

TRAVAUX COMMUNAUX.

Les travaux communaux autorisés pendant l'année 1847 ont donné lieu à une dépense de 1,886,608 fr. 59 cent., savoir :

Arrondissement de Dunkerque	**68,543 fr.**	**80 c.**
——— d'Hazebrouck	**33,341**	**91**
——— de Lille	**1,079,935**	**05**
——— de Cambrai	**209,617**	**21**
——— d'Avesnes	**115,575**	**86**
A reporter	**1,507,013**	**83**

Report.....	1,507,013	83
Arrondissement de Douai.....	137,024	56
—— de Valenciennes.....	242,570	20
TOTAL.....	1,886,608	59
Le chiffre des travaux communaux autorisés en 1846 a été de.....	1,291,935	59
Différence en plus en 1847.....	594,673	59

Dans cette dépense est comprise celle relative aux constructions neuves d'édifices communaux dont le détail suit :

Arrondissements.	Collége.	Ecoles.	Eglises.	Halle au blé.	Mairies.	Presbyt.re
Dunkerque.....	»	3	»	»	»	1
Hazebrouck.....	»	»	»	»	»	1
Lille.....	1	2	2	1	»	1
Cambrai.....	»	4	2	»	»	1
Avesnes.....	»	5	»	»	»	3
Douai.....	»	3	»	»	1	2
Valenciennes.....	»	3	1	»	2	1
Total.....	1	20	5	1	3	10

TRAVAUX D'HOSPICES.

Les travaux à la charge des administrations charitables autorisés en 1847 s'élèvent à 75,866 fr. 97 cent. suivant le détail ci-après :

Arrondissement de Dunkerque.....	»	»
—— d'Hazebrouck.....	1,520	04
—— de Lille.....	29,934	47
—— de Cambrai.....	»	»
—— d'Avesnes.....	2,400	»
—— de Douai.....	10,607	53
—— de Valenciennes.....	31,404	93
TOTAL.....	75,866	97

TRAVAUX DÉPARTEMENTAUX.

Les travaux à la charge du département ont donné lieu, en 1847, à une dépense totale de 873,700 fr. 91 cent., savoir :

Bâtiments des préfectures et sous-préfectures	53,677	30
—— des tribunaux	11,364	52
—— des maisons d'arrêt	10,098	93
—— des casernes de gendarmerie	5,636	49
—— des dépôts de sûreté	263	42
—— des palais de justice de Lille et de Douai	36,420	45
—— des archives	4,348	41
Construction et réparation des routes départementales	380,260	97
Construction et réparation des chemins vicinaux de grande communication	371,621	42
TOTAL	873,700	91

SANTÉ PUBLIQUE.

D'après la liste générale arrêtée par M. le Préfet le 4 juillet 1848, le nombre des personnes autorisées à exercer l'art de guérir dans le département était, à cette époque, de 233, dont

Réceptions dans les formes anciennes.

Docteurs en médecine	4
Licenciés en médecine	4
Maîtres en chirurgie	2
Officiers de santé	19
Sages-femmes	1
Maître en pharmacie	1
Pharmaciens	3

Réceptions d'après les formes nouvelles.

Docteurs en médecine	197
Docteur en chirurgie	1
A reporter	232

Report.....	232
Officiers de santé.....	289
Sages-femmes élèves de la Maternité de Paris.....	93
Sages-femmes reçues par le jury médical.....	104
Pharmaciens reçus par les écoles spéciales.....	37
Pharmaciens reçus par le jury médical.....	177
Herboriste.....	1
TOTAL.....	933

Le jury médical du département a reçu, dans sa session de 1848, 4 officiers de santé, 5 sages-femmes.

VACCINE.

Le service des vaccinations pendant l'année 1847 a donné les résultats consignés dans le tableau ci-après :

ARROND.t	Nombre de naissances en 1847. (a)	NOMBRE DE VACCINATIONS opérées avec succès.	NOMBRE DE VACCINATIONS opérées sans succès.	Sujets atteints de la petite vérole.	Défigurés ou infirmes de la petite vérole.	Morts de la petite vérole.	Rapport des vaccinations aux naissances — p. %
Dunkerque..	2809	2325	23	»	»	»	82
Hazebrouck.	2428	2892	15	44	17	6	»
Lille.....	9497	6661	91	801	95	80	70
Cambrai....	4866	3177	11	164	1	11	65
Avesnes... .	3002	1929	51	223	41	18	64
Douai.....	2595	2043	10	214	35	15	79
Valenciennes.	4147	3540	65	380	64	33	85
TOTAUX..	29344	22567	266	1826	253	163	77

Le nombre des enfants vaccinés avec succès en 1847 est de plus des trois quarts des naissances. Il n'avait été que des deux tiers en 1846. Ce sont les arrondissements d'Hazebrouck, Valenciennes et Dunkerque qui ont fourni le plus, et ceux de Lille, Cambrai, Douai et Avesnes qui ont fourni le moins de vaccinations, proportionnellement au nombre d'enfants.

Une épidémie de petite vérole a régné en 1847 dans le département, et a frappé 1,826 enfants, dont 801 dans l'arrondissement de

(a) Déduction faite des morts avant l'âge de 3 mois.

Lille. On pourrait attribuer à l'apparition de cette maladie l'augmentation qui s'est produite dans le nombre des vaccinations ; mais on est détourné de cette pensée en considérant que les arrondissements qui ont le plus contribué à cette augmentation sont ceux dans lesquels l'épidémie a exercé le moins de ravages ; et il faut, au contraire, conclure de ces faits que la rareté des cas a été en raison directe de la propagation du préservatif.

Voici la notice des récompenses et encouragements accordés aux médecins, chirurgiens, etc., qui se sont distingués par leur zèle dans le service des vaccinations pendant ladite année :

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Livres de médecine, MM. Thélu et Noel, officiers de santé, le premier à Dunkerque et le second à Gravelines ; — Médaille en bronze et livres de médecine, M. Coppens, idem à Hondschoote ; — Médaille d'argent, MM. Clayes, officier de santé à Bergues; Landick et Vandercolure, docteurs en médecine, le premier à Dunkerque, et le second à Volkerinckhove ; — Médailles de bronze, MM. Bous et Maes, officiers de santé, le premier à Zeggers-Cappel et le second à Rexpoëde.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Livres de médecine, MM. Thobois, officier de santé à Merville ; Donizelle, Demeersseman et Deswaerts, docteurs en médecine, à Cassel, Bailleul et Hazebrouck; Dufloer, officier de santé à Bailleul ; — Médaille de bronze et livres, MM. Venière, idem à Steenvoorde ; Lancetier garni, dame Tissendeck, sage-femme à Nieppe ; — Médaille d'argent, M. Verhille, officier de santé à Arnèke.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Livres de médecine, MM. Delmar, Capon, Demay, officiers de santé, les deux premiers à Lille, le troisième à Wattrelos; Pucelle, docteur en médecine à Lille ; — Médaille de bronze et livres, M. Durot, officier de santé à Pont-à-Marcq;—Lancetiers garnis, dames Ruyant et Herbaut, sages-femmes à Armentières ; — Médailles de bronze, MM. Staes et Daubresse, officiers de santé à Camphin-en-Pévèle et Lille.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Livres de médecine, MM. Robert, docteur en médecine à Ligny; dame Bera, sage-femme au Cateau ; Colmont, Carlier, Bauduin et Mathon, officiers de santé à Carnières, Le Câteau et Quiévy ; — Médaille de bronze, M. Ragon, idem à Fontaine-Notre-Dame.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Livres de médecine, M. Lebeau, docteur en médecine à Maubeuge ; — Médaille de bronze et livres, M. Druesnes, officier de santé à Poix.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Livres de médecine, M. Buisson, docteur en médecine à Auberchicourt ; — Lancetier garni, Piédanna, officier de santé à Marchiennes ; — Médailles de bronze et livres, MM. Couplet et Moguez, officiers de santé à Lewarde et Auby ; — Médaille d'argent, M. Cuisinier, à Cantin ; — Médaille de bronze, M. Legrand, idem à Fenain.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Médaille d'or, M. Lebreux, officier de santé à Raismes ; — Livres de médecine, MM. Gravis, Antonin, idem à Denain ; — Gravis, Henri, et Castiaux, docteurs en médecine à Anzin et Vieux-Condé ; Vilain et Dhaussy, officiers de santé à Valenciennes et Maing ; — Trousse garnie, M. Averlan, officier de santé à Marquette ; — Lancetier garni, dame Fontaine, à St.-Amand ; — Médaille d'argent, M. Farinaux, officier de santé à Rosult ; — Médaille de bronze, dame Letombe, sage-femme à Haspres.

ALIÉNÉS.

Mouvement de la population des asiles pendant l'année 1847.

DÉSIGNATION des ASILES.	Nombre d'aliénés existant au 1er. janvier 1847.	Admis pendant l'année.	Sortis par guérison ou autrement.	Décédés.	Restant au 31 décembre 1847.	Dépenses effectuées pendant l'année.
Armentières (hommes).	469	104	49	95	429	205337 25
Lille (femmes).....	339	71	76	31	303	138539 62
Lommelet (hommes)..	196	59	22	32	201	97640 42
TOTAUX...	1004	234	147	158	933	441577 29

La population des asiles au 31 décembre 1847 se divise ainsi qu'il suit : hommes, 630 ; femmes, 303.

La dépense moyenne de chaque aliéné est de 1 franc 22 centimes par journée. Les frais d'entretien sont couverts au moyen du prix des pensions payées, soit par les familles, soit par les caisses publiques.

Le nombre des aliénés qui ont séjourné dans les maisons spé-

ciales pendant l'année 1847, est de 1,238 (voir les deux premières colonnes du tableau ci-dessus), et se répartit comme suit :

Idiots	163
Fous	1,075

Ces 1,238 aliénés appartenaient dans les proportions suivantes aux départements ci-après : Nord, 621 ; — Seine, 179 ; — Pas-de-Calais, 174 ; — Aisne, 104 ; — Somme, 91 ; — Ardennes, 23 ; — Seine-et-Marne, 10 ; — Rhône, 2 ; — Tarn, 1 ; — Cantal, 1 ; — Guerre, 11 ; — Intérieur, 4 ; — Belgique, 12 ; — Angleterre, 3 ; — Hollande, 1 ; — Suisse, 1.

Il existait en outre dans le département 597 aliénés vivant dans leurs familles, ce qui fait un total de 1,835 individus atteints de maladies mentales.

Nous transcrivons ici les renseignements recueillis sur les causes de l'état de démence de ces 1,835 aliénés qui ont existé en 1847.

		Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Causes physiques.	Effets de l'âge	32	15	47
	Idiotisme	308	98	406
	Irritabilité excessive	19	22	41
	Excès de travail	9	4	13
	Dénuement	25	15	40
	Onanisme	15	»	15
	Maladie de la peau	2	»	2
	Coups, blessures	19	3	22
	Syphilis	5	2	7
	Hydrocéphale	2	»	2
	Epilepsie, convulsions	65	35	100
	Fièvre, phthisie, maladie du cœur	41	10	51
	Emanations de substances malfaisantes.	3	»	3
	Abus du vin et des liqueurs	51	25	76
Causes morales.	Amour et jalousie	25	58	83
	Chagrins	31	81	112
	Événements politiques	7	6	13
	Ambition	40	25	65
	Orgueil	7	15	22
	Religion mal entendue	11	41	52
Hérédité		39	14	53
Causes inconnues		403	207	610
		1159	676	1835

Ces 1,835 aliénés appartenaient aux professions ci-après :

Professions libérales : Culte, droit, médecine, belles-lettres, employés, 77 ; — rentiers, propriétaires, 87 ; — militaires, 29; artistes, 30; — négociants, commerçants, 32 ; — marchands en détail, 77. = Total, 332, dont 234 hommes et 98 femmes.

Professions mécaniques : Ouvriers en bois, 39 ; — en fer, 22 ; — en or et argent, 5 ; — en autres métaux, 9 ; — en filature et tissus, 141 ; — en bâtiments, 29 ; — en cuir et peaux, 25 ; — en teinture, 11 ; — en comestibles, boissons et objets de bouche, 38 ; — en objets d'habillement et de luxe, 115. = Total, 434, dont 283 hommes et 151 femmes.

Autres professions : Gens occupés de travaux aratoires, 179 ; — gens de peine, 265 ; — domestiques, 54. = Total, 498, dont 297 hommes et 201 femmes

Professions inconnues : 284, dont 197 hommes et 87 femmes.

Sans professions : 287, dont 148 hommes et 139 femmes.

AGRICULTURE.

Le département du Nord est un pays où l'économie rurale est portée à un très-haut degré. Il fournit à la culture une quantité de 475,577 hectares de terres, savoir :

En terres labourables	359,570
En prés	95,833
En vergers, pépinières et jardins	16,335
En oseraies	109
En cultures diverses	3,730
Total égal	475,577

La quantité de terres en jachères est de 36,192 hectares ; sur ce nombre, l'arrondissement de Lille n'a que 1,042 hectares ; celui d'Avesnes en a 12,726.

Les terres incultes sont de 7,568.

Voici l'état du produit des récoltes faites pendant l'année qui vient d'expirer.

Récoltes en grains faites en 1848, dans le département du Nord.

NATURE des grains récoltés.	Nombre d'hectares ensemencés en chaque espèce de grains.	Quantité moyenne de semences par hectare.	Nombre de fois que la semence se multiplie, année commune.	Nombre de fois que la semence s'est multipliée en 1848.	Produit par hectare en 1847.	Produit total de chaque espèce de grains en 1848.	Poids moyen d'un hectolitre de chaque espèce de grains de la récolte de 1848.
		Hect.			Hect.	Hect.	Kilog
Froment.....	118243	2 »	9,95	11,13	22,27	2634295	75,14
Méteil.....	11803	2 »	10,04	11,55	23,10	272759	73,87
Epeautre.....	3368	3,46	12 »	11 »	41,51	139839	39 »
Seigle.....	11047	2 »	9,56	10,78	21,57	238349	69,82
Orge.....	13752	2 »	16,22	18,06	36,12	496825	59,44
Sarrazin.....	265	1 »	20,65	18,69	18,69	4955	»
Avoine.....	43780	2,40	14,55	14,47	34,74	1521304	44,03
Légumes secs....	21246	2,50	8.35	8,96	21,73	468289	»
Autres menus gr.	17121	2,25	8,87	10,41	23,43	401177	»
Totaux...	240925					6177791	

NATURE des GRAINS.	QUANTITÉ APPROXIMATIVE D'HECTOLITRES DE GRAINS ANNUELLEM.t NÉCESSAIRE pour la nourriture des habitans.	pour la nourriture des animaux domestiques.	pour les semences.	pour les distilleries, brasseries et autres usages.	TOTAL des BESOINS annuels.
Froment.....	2492556	10000	236486	126980	2866022
Méteil.....	283245	5000	23606	6049	317900
Epeautre.....	90638	»	11653	»	101291
Seigle.....	113298	5000	22094	54826	195218
Orge.....	»	38600	27504	485850	551954
Sarrasin.....	»	2888	265	342	3495
Avoine.....	»	1356800	105072	28211	1490083
Légumes secs.	135957	367685	53865	6000	563507
Autres menus grains.....	»	221315	38522	»	259837
Totaux...	3115694	2007288	519067	708258	6350307

D'après ces tableaux, les grains récoltés en 1848 ayant donné un nombre d'hectolitres de..... 6,177,791
Et les consommations étant de..... 6,350,307

Il en résulte un déficit de..... 172,516

Équivalant au trente-sixième des produits.

La récolte de 1847 présentait, sur les consommations, un excédant de 560,169 hectolitres; celle de 1848 offrant au contraire un déficit de 172,516, la différence en moins entre celle-ci et la précédente est de 732,685 hectolitres. Cette diminution de produits s'applique à toutes les espèces, excepté aux légumes secs et aux menus grains, mais elle pèse plus particulièrement sur les froments et les avoines; elle est toutefois un peu atténuée par la qualité et le poids supérieur des grains.

Quoique notablement inférieure à celle de 1847, la récolte de 1848 peut néanmoins être considérée comme résultat d'une bonne année moyenne, et ce qui le prouve, c'est le bas prix actuel des céréales. Il sera, d'ailleurs, facilement pourvu à l'excédant des besoins par l'emploi des réserves de l'année 1847, qui, au 1.er septembre 1848, s'élevaient encore à près de 300,000 hectolitres.

Lorsque la production présente des déficits dans le département, le commerce a recours aux excédants des pays du centre *et de* l'ouest. Dans ce cas, les arrivages ont lieu, soit par mer, au port de Dunkerque, soit par la voie de terre, ou encore par les canaux qui traversent le département dans presque tous les sens.

Pommes de terre.

Il a été ensemencé en pommes de terre, pendant l'année 1848, un nombre d'hectares de..... 15,191
qui ont produit pour chacun, en moyenne, 113 hectolitres 42 litres, ce qui fait, pour la totalité..... 1,723,002

La consommation de ce tubercule dans le département du Nord est évaluée de la manière suivante :

Pour la nourriture des habitants..	1,699,470 h.	
Pour la nourriture des animaux domestiques.....	795,000	
Pour les semences.....	151,910	
Pour les distilleries, brasseries, etc.	152,608	
	2,798,988 ci.	2,798,988

Les produits de 1848 présentent, par conséquent, un déficit de..... 1,075,986

La récolte des pommes de terre présente, comme celle des grains, une diminution considérable sur celle de 1847. Une partie des produits récoltés en septembre a été altérée par la maladie dont ce tubercule a été atteint pendant les années précédentes; mais de notables quantités sont restées saines et offrent une ressource précieuse à l'alimentation des populations.

La consommation des grains et farineux pour la nourriture des habitants est calculée dans les proportions suivantes : froment, 2 hectolitres 20 litres ; méteil, 25 litres; seigle, 10 litres; légumes secs, 12 litres; pommes de terre, 1 hectolitre 50 litres. Total par individu et par année : 4 hectolitres 17 litres.

Graines oléagineuses et filamenteuses.

Une quantité de 29,324 hectares a été employée en 1848 à la culture des graines oléagineuses et filamenteuses. En voici la division par arrondissement :

Arrondissements.	Colza.	Œillette.	Cameline	Lin.	Chanvre.	TOTAL.
Dunkerque.....	350	1	210	1500	40	2101
Hazebrouck.....	904	78	291	547	»	1820
Lille.....	7067	483	316	1220	»	9386
Cambrai.....	3755	4402	294	144	»	8655
Avesnes.....	241	49	2	340	»	632
Douai.....	2058	515	314	958	169	4014
Valenciennes....	1394	379	211	390	342	2716
TOTAUX....	16069	5907	1638	5099	551	29324

Ces cultures ont donné les produits suivants :

Arrondissements.	Colza.	Œillette.	Cameline.	Lin.			Chanvre.		
				Graine.	Tiges.		Graine.	Tiges.	
					Avant le teillage.	Après le teillage.		Avant le teillage.	Après le teillage
	hectol.	hectol.	hect.	hect.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.
Dunkerque...	8050	12	3570	8250	2160000	432000	800	154700	50800
Hazebrouck..	15638	1447	5020	3688	989564	253140	»	»	»
Lille.....	170985	9894	5654	9676	4532163	622490	»	»	»
Cambrai.....	60080	71838	8528	720	345600	57600	»	»	»
Avesnes.....	4902	891	18	2380	816000	136000	»	»	»
Douai.....	33928	7695	4396	9580	298000	218500	3380	148000	51680
Valenciennes.	75276	20845	6768	3900	396440	70610	4104	1436484	165930
TOTAUX...	368859	112622	36054	38194	10537767	1790340	8284	1739184	268410

La culture du colza a été augmentée de plus de 1,400 hectares; néanmoins, elle a donné des produits notablement inférieurs à ceux de l'année 1847. La récolte de cette graine a toutefois été satisfaisante. L'arrondissement de Lille en a fourni près de moitié, celui de Valenciennes un cinquième, l'arrondissement de Cambrai un sixième et celui de Douai un dixième.

L'œillette, dont la culture a aussi reçu une certaine extension, a complètement réussi ; elle a donné une quantité de 47 p. % plus considérable qu'en 1847. Les arrondissements de Cambrai et Valenciennes ont particulièrement contribué à cette augmentation de produit.

La cameline est peu cultivée dans le département. L'arrondissement de Valenciennes en a fourni en 1848 une plus grande quantité que les années précédentes, ce qui a notablement augmenté le produit total.

Le lin a occupé près de 600 hectares de moins qu'en 1847 ; aussi a-t-il donné des produits proportionnellement moindres en graines et surtout en tiges. Les arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck et Douai, sont ceux qui ont subi la plus forte partie de cette diminution.

Le lin est cultivé partout dans le département, quoique dans des proportions inégales. L'arrondissement de Lille en a fourni en 1848 deux neuvièmes, celui de Dunkerque un cinquième, celui d'Hazebrouck un onzième, et celui d'Avesnes un douzième. Les autres arrondissements en ont peu produit.

La culture du chanvre est peu répandue dans nos contrées. Quatre arrondissements n'en produisent point. Ce n'est que dans ceux de Douai et Valenciennes qu'on en récolte des quantités de quelque importance.

Fourrages.

Voici l'indication approximative des quantités de fourrages récoltées dans le département pendant l'année 1848 :

	Foin. kil.	Paille. kil.
Arrondissement de Dunkerque.....	15,613,000	72,005,000
——— d'Hazebrouck.....	13,815,500	59,350,000
——— de Lille	12,849,000	127,935,500
——— de Cambrai.....	15,000,000	144,835,800
——— d'Avesnes.....	47,901,400	114,583,300
——— de Douai.....	9,994,600	59,432,700
——— de Valenciennes....	29,508,300	44,081,700
TOTAUX.....	144,681,800	622,224,000

Statistique des moulins à céréales existant dans le département du Nord.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE de moulins.	VALEUR des matières premières introduites annuellement dans chaque établissement.	VALEUR des produits sortant annuellement de chaque établissement.	NOMBRE des ouvriers employés.
Dunkerque.....	170	4,297,136 »	4,730,610 »	311
Hazebrouck.....	151	4,104,843 »	4,325,234 »	356
Lille.....	306	14,847,802 »	16,095,151 »	794
Cambrai.....	258	7,492,316 »	7,984,884 »	660
Avesnes.....	196	4,628,794 »	5,034,636 »	452
Douai.....	126	5,809,100 »	6,672,732 »	360
Valenciennes.....	153	6,193,887 »	6,663,453 »	374
Totaxu...	1,367	47,373,878 »	51,506,700 »	3,307

FOIRES ET FRANCS MARCHÉS.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Bergues. — Le lundi après le dimanche des Rameaux, trois jours; — le lundi après le dimanche de Quasimodo, trois jours; — le lundi après le dimanche de la Trinité, trois jours; — le lundi après la Saint-Luc, ou le même jour si c'est un lundi, trois jours; — le lundi après la Toussaint, ou ce jour si c'est un lundi, trois jours.

Bourbourg. — Le 25 juin, trois jours; — le lundi après le troisième dimanche de septembre, trois jours; — franc marché, le premier mardi de chaque mois.

Dunkerque. — Le 1.er janvier, quinze jours; — le dimanche le plus rapproché du 24 juin, dix jours.

Esquelbecq. — Le dernier mercredi des mois d'avril et de juillet, un jour.

Gravelines. — Le 15 août, neuf jours.

Herzeele. — Le 15 août, un jour.

Hondschoote. — Le vendredi après la Pentecôte, un jour; — le deuxième dimanche de juillet, cinq jours.

Warhem. — Le dernier dimanche de juin et les quatre jours suivants.

Wormhoudt. — Le mercredi avant la Pentecôte, un jour ; — le mercredi après la Saint-Jean-Baptiste, un jour ; — le mercredi après le 8 septembre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Le dernier mardi d'avril, un jour ; — le dimanche après la Trinité, sept jours.

Caëstre. — Le dimanche qui précède le premier jeudi de novembre, un jour.

Cassel. — Les 1.er, 3.e, 5.e, 7.e, 9.e et 11.e jeudis de l'année, un jour ; — le Jeudi-Saint, un jour ; — le jeudi après la Trinité, huit jours ; — le premier jeudi d'août, un jour ; — le dernier jeudi d'octobre, un jour ; — le dernier jeudi de novembre, un jour.

Estaires. — Le quatrième jeudi de juillet, deux jours ; — le troisième jeudi d'octobre, deux jours.

La Gorgue. — Le premier mardi de mai, deux jours ; — le premier mercredi d'octobre, deux jours.

Hazebrouck. — Le premier lundi de février, un jour ; — le lundi de la mi-carême, un jour ; — le troisième lundi d'avril, un jour ; — le premier lundi de mai, un jour ; — le lundi après le 12 juin, un jour ; — le premier lundi d'août, un jour ; — le premier dimanche après l'Assomption, neuf jours ; — le premier lundi d'octobre, un jour ; — le lundi après la Toussaint, un jour.

Merville. — Le deuxième mercredi de septembre, deux jours ; — franc marché, le deuxième mercredi de chaque mois.

Morbecque. — Le mardi qui suit le premier lundi de mai, un jour ; — le mardi qui suit le premier lundi d'août, un jour ; — le troisième dimanche de septembre, un jour ; — le mardi qui suit le premier lundi de novembre, un jour.

Steenvoorde. — Le premier samedi de mai, un jour ; — le premier samedi d'octobre, un jour ; — le deuxième samedi de novembre, un jour.

Steenwerck. — Le 24 juin, quatre jours ; — le quatrième samedi de juillet, un jour ; — le troisième samedi de novembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Le deuxième lundi d'avril, un jour ; — le deuxième lundi de juillet, un jour ; — le deuxième lundi de septembre, un jour ; — le premier lundi de novembre, un jour ; — franc marché, le premier lundi de chaque mois.

La Bassée. — Le 19 janvier, deux jours ; — le 19 avril, deux

jours ; — le 19 juillet, deux jours ; — le 19 octobre, deux jours ; — franc marché, le deuxième mardi de chaque mois.

Comines. — Le premier jour de marché après la Saint-Denis, un jour.

Cysoing. — Le mardi après l'Ascension, neuf jours ; — franc marché, le deuxième jeudi de chaque mois, un jour.

Haubourdin. — Le 21 janvier, un jour ; — le 21 avril, un jour ; — le 21 juillet, un jour ; — le 21 octobre, un jour.

Lannoy. — Le deuxième dimanche d'octobre, quatre jours.

Lille. — Le 26 août, quinze jours.

Roubaix. — Le mardi après le premier dimanche de septembre, deux jours ; — franc marché, le samedi, de quinze en quinze jours.

Seclin. — Le troisième lundi de mai, un jour ; — le troisième lundi de novembre, un jour ; — franc marché, le troisième lundi de chaque mois, un jour.

Templeuve. — Le troisième mardi de mars et le troisième mardi d'octobre.

Tourcoing — Le dimanche qui suit le 25 juillet, ou le 25 juillet, s'il tombe un dimanche, dix jours ; — franc marché, le premier lundi des mois de mars, juin, septembre et décembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — 1.er mai, neuf jours ; — le 28 octobre, neuf jours ; — franc marché, le 24 de chaque mois, un jour.

Le Câteau. — Le 22 septembre, neuf jours ; — franc marché, le 22 de chaque mois, un jour.

Câtillon. — Franc marché, le 10 de chaque mois.

Crèvecœur. — Le 25 juin, un jour.

Gouzeaucourt. — Le 8 de chaque mois, un jour.

Solesmes. — Franc marché, le 4 de chaque mois.

Walincourt. — 12 avril, un jour ; — 12 octobre, un jour.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Le mercredi après la Quasimodo, un jour ; — le premier dimanche d'août, neuf jours ; — le premier septembre, un jour ; — franc marché, le 8 de chaque mois.

Bavay. — Le 15 août, quatre jours ; — franc marché, le 9 de chaque mois, un jour.

Berlaimont. — Le 17 de chaque mois, un jour.

Cousolre. — Le 18 de chaque mois, un jour.

Etrœungt. — Franc marché, le premier lundi de chaque mois, un jour.

Fourmies. — Le premier lundi de chaque mois, un jour.

Gommegnies. — Le 15 avril, un jour ; — le 25 novembre, un jour.

Landrecies. — Le quatrième jeudi de carême, un jour ; — le jour de Saint-Luc (18 octobre), un jour; — le troisième mardi de chaque mois, un jour.

Maroilles. — Franc marché, le premier jeudi de chaque mois, un jour.

Maubeuge. — Le dimanche après la saint Barnabé, neuf jours ; — franc marché, le 19 de chaque mois, un jour.

Prisches. — Le 3 février, un jour ; — le 12 mai, un jour ; — le 26 novembre, un jour.

Le Quesnoy. — Le 25 octobre, huit jours; — franc marché, le 12 de chaque mois, un jour.

Solre-le-Château. — Le 1.er mars, un jour ; — le 1.er octobre, un jour ; — le premier mardi de chaque mois, un jour.

Trélon. — Le dernier lundi des mois de mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre, un jour.

Wignehies. — Le dernier mardi des mois de janvier, février, octobre, novembre et décembre, un jour.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Douai. — Le 1.er juin, cinq jours ; — le 1.er octobre, quinze jours ; — franc marché, le dernier mercredi de chaque mois, un jour.

Marchiennes. — Le dernier samedi des mois de janvier, avril, juillet et octobre, un jour.

Orchies. — Le lendemain de la Trinité, un jour ; — le dimanche après la Nativité, un jour ; — le lundi qui précède le dernier mercredi de janvier, un jour ; — le premier lundi de chaque mois, un jour.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le lundi de la Pentecôte, dix jours.

Bouchain. — Franc marché, le premier vendredi de chaque mois, un jour.

Condé. — Le premier octobre, neuf jours.

Valenciennes. — Le 15 septembre, huit jours ; — franc marché, les 10, 20 et 30 de chaque mois.

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE.

Armbouts-Cappel. — Dimanches et jours de fête.

Bergues. — Lundi et vendredi ; lundi pour les grains.

Bollezeele. — Mercredi.
Bourbourg. — Mardi et vendredi; mardi pour les grains.
Dunkerque. — Mercredi et samedi; samedi pour les grains.
Esquelbecq. — Dimanche, mercredi et vendredi.
Ghyvelde. — Jeudi.
Gravelines. — Mercredi et vendredi.
Herzeele. — Dimanche.
Hondschoote. — Mardi et vendredi.
Les Moëres. — Dimanche et mercredi.
Loon. — Jeudi.
Rexpoëde. — Vendredi et dimanche.
Warhem. — Dimanche.
Wormhoudt. — Mercredi.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK.

Bailleul. — Mardi; mardi pour les grains.
Caëstre. — Dimanche pour les légumes.
Cassel. — Jeudi; jeudi pour les grains.
Estaires. — Mercredi et jeudi; jeudi pour les grains.
Hazebrouck. — Lundi et vendredi; lundi pour les grains.
Merville. — Tous les jours; mercredi pour les grains.
Steenvoorde. — Samedi; samedi pour les grains.

ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Armentières. — Lundi, vendredi et samedi; lundi pour les grains.
La Bassée. — Mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains.
Comines. — Lundi et jeudi.
Cysoing. — Mardi et samedi.
Fournes. — Vendredi.
Haubourdin. — Mardi et samedi.
Lannoy. — Mardi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains.
Lille. — Mercredi et samedi; mercredi pour les grains.
Linselles. — Vendredi.
Pont-à-Marcq. — Vendredi.
Quesnoy-sur-Deûle. — Jeudi.
Roubaix. — Mardi, jeudi, samedi et dimanche.
Seclin. — Samedi.
Tourcoing. — Lundi, jeudi et samedi; jeudi pour les grains.
Wattrelos. — Dimanche et jeudi.
Wazemmes. — Mardi et vendredi.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI.

Cambrai. — Tous les jours; mercredi et samedi pour les grains.
Clary. — Vendredi.

Le Câteau. — Mardi, jeudi et samedi; les mêmes jours pour les grains.
Masnières. — Vendredi.
Solesmes. — Samedi.
Walincourt. — Vendredi.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES.

Avesnes. — Lundi, mercredi et vendredi.
Bavai. — Mardi et vendredi.
Berlaimont. — Mardi et samedi.
Etrœungt. — Jeudi.
Fourmies. — Samedi.
Landrecies. — Lundi, jeudi et samedi; lundi et jeudi pour les grains.
Maroilles. — Mardi et vendredi.
Maubeuge. — Tous les jours; mercredi et samedi pour les grains.
Le Quesnoy. — Le 29 de chaque mois.
Solre-le-Château. — Mardi et vendredi.
Trélon. — Lundi.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

Aniche. — Vendredi.
Douai. — Tous les jours; mardi, jeudi et samedi pour les grains.
Marchiennes. — Samedi.
Orchies. — Lundi et vendredi; lundi pour les grains.
Somain. — Jeudi.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES.

Saint-Amand. — Le premier mardi de chaque mois pour les bestiaux; les mardi et vendredi de chaque semaine pour les menues denrées.
Bouchain. — Mardi et vendredi.
Condé. — Mercredi et samedi.
Denain. — Jeudi.
Valenciennes. — Mercredi et samedi pour les grains et fourrages.

Les marchés du département qui sont les mieux approvisionnés en grains sont ceux de Bergues, Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

PRIX DES DENRÉES.

Voici l'indication du prix des denrées vendues dans le département pendant la deuxième quinzaine de décembre 1848.

GRAINS ET FARINEUX.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Froment ancien.	Froment nouveau.	Méteil.	Seigle.	Orge.	Avoine.	Haricots.	Pois.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bergues	»	17 55	»	9 93	9 60	6 »	11 89	11 24
Bourbourg	»	15 57	»	9 79	9 36	5 78	»	10 »
Dunkerque	»	15 95	12 89	9 50	»	6 71	»	»
Baillcul	»	17 »	»	»	»	5 50	»	»
Cassel	»	17 31	»	»	»	6 30	»	»
Estaires	»	16 85	»	»	»	»	12 50	»
Hazebrouck	»	16 70	»	»	»	6 50	»	»
Merville	»	16 47	13 42	»	»	»	»	»
Steenvoorde	»	16 79	»	»	»	8 02	»	»
Armentières	»	16 80	»	»	»	7 25	14 »	17 »
La Bassée	»	16 »	14 50	»	9 50	6 »	21 »	16 »
Cysoing	»	16 »	»	»	»	»	»	»
Lannoy	»	16 33	»	»	»	»	»	»
Lille	»	17 02	»	8 70	»	6 25	13 50	16 25
Roubaix	»	»	»	»	»	»	28 »	»
Tourcoing	»	17 25	»	»	»	»	»	»
Cambrai	»	14 60	11 »	7 70	9 07	4 90	28 »	20 »
Le Câteau	»	13 47	12 34	7 50	8 50	4 50	25 »	18 »
Landrecies	»	15 16	»	»	»	»	25 »	28 »
Fourmies	»	»	»	»	»	»	»	»
Le Quesnoy	»	»	»	»	»	»	25 »	»
Maubeuge	»	14 20	12 40	8 75	9 75	4 75	18 »	29 »
Douai	»	15 40	»	8 92	9 06	4 72	»	»
Marchiennes	»	16 50	»	»	»	4 62	»	»
Orchies	15 50	16 10	»	8 85	»	4 82	»	»
Saint-Amand	»	»	»	»	»	5 50	14 50	18 »
Condé	»	»	»	»	»	»	»	»
Valenciennes	»	14 39	»	»	»	4 50	»	»

Le prix moyen du froment dans le département était, à l'époque indiquée, de 27 fr. 65 c.

COMESTIBLES DIVERS.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Farines de froment. (Les 100 kil.)	Pain. (Le kil.)			Pommes de terre. (L'hect.)	Viande. (Le kilog.)				
		Blanc.	Bis-blanc.	Bis.		Bœuf.	Vache.	Veau.	Mouton.	Porc.
Bergues	»	» 40	» 30	» 22	4 53	1 20	1 20	1 20	1 20	1 30
Bourbourg	22 55	» 39	» 34	» 22	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 30
Dunkerque	»	» 41	» 31	» 23	»	1 20	1 20	1 20	1 20	1 30
Bailleul	»	»	»	» 21	6 25	1 10	1 10	1 10	1 10	1 10
Cassel	»	» 40	» 28	» 23	5 50	1 20	1 20	1 20	1 20	1 30
Estaires	»	» 60	» 40	» 30	4 »	1 20	1 20	1 20	1 20	1 40
Hazebrouck	17 »	» 40	» 30	» 21	5 »	1 20	1 20	1 20	1 20	1 30
Merville	»	» 25	» 20	» 17	3 50	1 20	1 20	1 20	1 20	1 30
Steenvoorde	»	» 38	» 26	» 22	8 25	1 20	1 20	1 20	1 20	1 20
Armentières	»	» 40	» 30	» 22	6 50	1 20	1 20	1 20	1 20	1 50
La Bassée	17 »	»	» 28	» 21	5 »	1 10	1 10	1 10	1 10	1 40
Cysoing	»	» 31	»	» 22	5 »	1 10	1 »	1 10	1 10	1 50
Lannoy	»	» 40	» 30	» 22	10 »	1 20	» 90	1 20	1 20	1 30
Lille	30 »	» 40	» 30	» 22	4 »	1 05	1 16	1 26	1 20	1 11
Roubaix	»	» 30	» 26	» 22	5 75	1 30	1 20	1 30	1 30	1 40
Tourcoing	»	» 31	» 26	» 21	4 54	1 30	1 30	1 30	1 30	1 30
Cambrai	30 »	» 28	»	» 25	5 »	1 20	1 »	1 20	1 20	1 25
Le Câteau	30 50	» 25	»	» 23	5 »	1 »	» 90	1 30	1 10	1 30
Landrecies	28 »	» 25	» 22	»	8 »	1 10	1 »	» 90	1 20	1 20
Le Quesnoy	»	» 25	» 20	»	9 »	»	1 »	1 »	1 20	1 20
Maubeuge	29 »	»	» 25	» 16	6 »	1 10	1 »	1 20	1 30	1 20
Douai	28 50	» 27	» 23	» 18	6 »	1 20	1 »	1 30	1 20	1 30
Marchiennes	»	» 28	»	» 20	5 »	1 20	» 80	1 10	1 10	1 40
Orchies	»	» 43	» 24	» 19	9 »	1 20	1 20	1 20	1 20	1 60
Saint-Amand	»	»	» 26	22	4 »	1 10	» 90	1 20	1 20	1 40
Valenciennes	27 50	» 27	»	»	»	»	»	»	»	»

FOURRAGES ET COMBUSTIBLES.

DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	Fourrages. (Le quintal métrique.)		Combustibles.				
			Bois. (Le stère.)			Charbon. (l'hectolitre)	
	Foin.	Paille.	Chêne.	Hêtre.	Blanc.	de bois.	fossile.
Bergues	5 75	3 »	8 »	6 »	6 »	2 75	3 »
Bourbourg	4 »	2 »	»	»	7 »	2 75	2 75
Dunkerque	5 80	3 09	8 »	»	»	3 50	2 50
Bailleul	6 50	3 »	11 »	9 »	8 »	1 50	2 50
Cassel	5 »	2 80	10 »	12 »	9 »	»	2 60
Estaires	7 »	3 »	18 »	»	6 »	3 50	3 »
Hazebrouck	8 »	3 »	»	10 »	»	»	2 75
Merville	6 »	2 50	7 »	7 50	7 »	2 50	1 85
La Bassée	4 80	3 60	»	12 »	9 »	2 »	1 80
Cysoing	8 »	5 »	10 »	8 »	8 »	2 75	2 »
Lille	6 35	3 32	»	»	»	2 50	1 60
Roubaix	»	»	»	»	»	4 75	1 50
Tourcoing	»	»	»	»	»	3 20	2 25
Cambrai	5 30	2 80	12 »	14 »	8 »	2 10	1 70
Le Câteau	4 66	3 10	6 75	12 50	6 »	2 »	2 20
Landrecies	3 75	2 87	4 »	7 »	4 »	2 40	1 75
Le Quesnoy	»	»	6 »	7 »	6 »	2 40	2 10
Maubeuge	4 53	3 20	7 »	9 »	7 »	2 50	1 55
Douai	6 »	5 »	11 »	14 »	11 »	2 25	1 70
Marchiennes	2 75	1 75	6 05	6 55	4 75	1 60	1 40
Orchies	5 83	2 90	8 »	8 »	8 »	2 »	2 »
Saint-Amand	4 66	3 39	8 »	8 »	7 20	3 50	1 50
Valenciennes	5 20	4 »	10 »	11 »	9 »	2 50	1 50

CONSOMMATIONS DIVERSES.

Voici le tableau des consommations principales qui ont eu lieu dans les chefs-lieux d'arrondissement et dans les villes de plus de 10,000 âmes pendant l'année 1847.

Quantités.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Roubaix.	Tourcoing.
Vins..... hectol.	4018	577	12353	4170	425	3600	4565	2346	1445
Eau-de-vie..... id..	1648	201	3651	2182	216	1254	2533	978	945
Cidre et poiré.... id..	14	11	126	70	150	51	143	12	22
Vinaigre..... id..	797	153	708	366	72	456	374	598	531
Bière..... hectol.	20666	7497	106357	03507	5301	46519	46751	17629	13011
Raisins..... 1/2 hectol.	40	»	»	45	»	»	60	294	»
Bœufs..... kil.	130240	»	884425	400000	35500	103600	260000	20750	74264
Vaches..... id.	806029	62128	1907598	355950	26400	492000	567100	208248	412465
Veaux..... id.	188786	20250	846202	254410	25000	180950	180000	122643	98088
Moutons..... id.	233330	9721	855974	136320	10500	119425	119500	55249	40010
Porcs et sangliers... id.	144323	66782	419815	251160	25300	61650	78900	57979	40474
Viande à la main... id.	32542	97	387233	62093	1810	737	30339	172565	138000
Abats et issues..... id.	»	»	»	9890	4200	»	187882	5000	1545
Fromages secs..... id.	23888	2880	»	6000	465	»	22063	8500	20000
Marée.....Valeur	502493	10600	384468	64223	970	2476	97218	8472	16580
Poisson d'eau douce id.	5076	2080	12000	2850	332	521	22063	10000	5526
Huîtres..... id.	5754	400	47126	217080	70	767	22361	4902	52250
Volaille et gibier. id.	44000	5000	370000	104000	1055	3080	22063	11506	10096
Beurre..... id.	365000	80000	1700000	135000	11500	»	176504	75000	60000
Œufs..... id.	126000	20000	210000	18800	1200	»	44126	28000	82000
Foin.....100 bottes.	272002	100000	412811	286395	2930	370128	335916	200000	88500
Paille..... id.	250030	300000	524140	256680	1470	483795	166307	350000	38000
Avoine.....hectol.	13737	20000	79968	59180	4100	33441	42404	15500	17500

Prix moyens.

NATURE des OBJETS.	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	Roubaix.	Tourcoing.
Vins..... .. hectol.	65 »	100 »	80 »	70 »	150 »	60 »	60 »	90 »	130 »
Eaux-de-vie..... litre.	1 25	» 90	» 95	» 90	1 15	» 95	» 80	1 20	1 20
Cidre et poiré.... id.	» »	» 15	» »	» 25	» 07	» »	» »	» 30	» 40
Vinaigre..... id.	» 25	» 25	» 45	» 50	» 50	» 30	» 40	» 45	» 50
Bière..... ....hectol.	17 »	20 »	25 »	15 »	15 »	18 »	22 »	15 »	20 »
Raisins..... kil.	1 »	1 50	» »	1 40	» »	1 80	1 25	1 »	» »
Fromages secs..... id.	1 30	1 »	» »	1 60	» 50	1 80	1 30	» 80	1 60
Marée..... id.	» 60	» 60	1 25	» 50	1 40	» 80	» »	» 60	2 50
Poisson d'eau douce id.	» »	» 20	1 »	» 45	1 20	1 »	» »	1 »	3 »
Huîtres..... le cent.	3 50	3 50	3 50	3 50	4 50	4 »	4 50	5 »	5 »
Volaille et gibier.. kil.	1 50	1 »	» »	1 50	1 10	2 »	3 »	2 25	3 50
Beurre. ..... id.	2 50	2 »	2 »	2 20	2 20	2 50	2 10	1 85	2 »
Œufs..... douzaine.	» 65	» 45	» 72	» 50	» 50	» 60	» 60	» 00	» 60

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Nomenclature des établissements dangereux, incommodes ou insalubres, autorisés dans ce département pendant l'année 1847.

12 *établissements de* 1.re *classe.*

3 amidonneries ; — 1 d'extraction d'huile de foie de morue ; — 1 citerne aux engrais ; — 1 fabrique d'allumettes chimiques ; — 1 fonderie de suif en branche ; — 1 fonderie de suif ; — 2 verreries ; — 1 fonderie de résine ; — 1 atelier d'équarrissage.

373 *établissements de* 2.e *classe.*

1 atelier de salaison de poissons ; — 4 tanneries ; — 4 distilleries d'eau-de-vie de grains ; — 132 machines à vapeur ; — 13 briqueteries permanentes ; — 1 fonderie de suif au bain marie ; — 7 fabriques de chandelles ; — 1 fabrique de poterie de terre ; — 140 chaudières à vapeur ; — 3 retours d'eau ; — 4 fabriques de potasse pour la calcination des résidus de mélasse ; — 2 distilleries d'eau-de-vie de mélasse ; — 1 épuration d'huile de pieds de bœuf ; — 14 fabriques de sucre ; — 7 ateliers de révivification de noir animal ; — 1 raffinerie de sel ; — 1 de battes mécanique ; — 3 fonderies de fer au fourneau à la Wilkenson ; — 1 fabrique de chlore ; —23 fours à chaux permanents ; — 1 fonderie de suif épuré ;—2 cylindres à vapeur ; — 2 d'extraction d'huile et des autres corps gras contenus dans les eaux savonneuses des fabriques ; — 1 fabrique d'acier et de limes ; — 1 mégisserie ; — 1 fabrique de tuiles et pannes ; — 1 fabrique de charbon animal ; — 1 raffinerie de sucre.

186 *établissements de* 3.e *classe.*

3 vacheries ; — 4 fonderies de suif au creuset ; — 161 briqueteries temporaires ; — 1 fabrique de vinaigre ; — 2 brasseries ; — 11 fabriques de chicorée ; — 1 dépôt de fromages ; — 2 teintureries ; — 1 fabrique de potasse.

En tout, 571 établissements, répartis ainsi qu'il suit dans chacun des sept arrondissements : Dunkerque, 10 ; — Hazebrouck, 6 ; — Lille, 151 ; — Cambrai, 18 ; — Avesnes, 47 ; — Douai, 32 ; — Valenciennes, 307.

Ce nombre diffère de 18 en plus avec celui des établissements autorisés en 1846.

BREVETS D'INVENTION.

Les personnes ci-dessous dénommées ont été brevetées définitivement en 1847, après la publication de l'Annuaire de 1848 :

59.° Les sieurs Pruvost, Coudroy et C.e, domiciliés à Dorignies, auxquels il a été délivré, le 20 décembre 1847, un brevet d'invention pour une machine destinée à l'extraction du jus de betterave.

60.° Le sieur Cacan, demeurant à Douai, auquel il a été délivré le 20 décembre 1847 un brevet d'invention pour un four à cuire le pain.

61.° Le sieur Serbat, faisant élection de domicile chez le sieur Decroix, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 27 décembre 1847, un certificat d'addition au brevet d'invention, pour un emploi nouveau des substances organiques filamenteuses et spongieuses.

62.° Les sieurs Vincre et Vincre-Piédanna, domiciliés à Roubaix, auxquels il a été délivré, le 27 décembre 1847, un brevet d'invention pour un procédé d'impression sur écheveaux de toutes matières.

63.° Le sieur Godbille, demeurant à Sains, auquel il a été délivré, le 31 décembre 1847, un brevet d'invention pour un poêle à compartiments.

64.° Le sieur Vallois-Coget, domicilié à Mons-en-Pévèle, auquel il a été délivré, le 31 décembre 1847, un brevet d'invention pour une râpe à écraser le sucre.

Les personnes ci-dessous dénommées ont été brevetées définitivement en 1848 :

1.° Le sieur Cloët, faisant élection de domicile chez le sieur Leclercq, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 8 janvier 1848, un brevet d'invention pour un système de moulin à vent.

2.° Le sieur Bulteau, demeurant à Roubaix, auquel il a été délivré, le 25 janvier 1848, un brevet d'invention pour un battant brocheur.

3.° Le sieur Dujardin, docteur en médecine, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 25 janvier 1848, un brevet d'invention pour un télégraphe électrique.

4.° Le sieur Sorlin, demeurant à Banteux, auquel il a été délivré, le 2 février 1848, un brevet d'invention pour un procédé de suspension de voitures légères.

5.° Le sieur Mire, domicilié à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 12 février 1848, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un système d'agrégation appliqué au menu charbon de terre.

6.° Le sieur Ruelens, demeurant à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 22 février 1848, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un appareil destiné à épargner le combustible dans les machines locomotives.

7.° Le sieur Smith, domicilié à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 13 mars 1848, un brevet d'invention pour un système de claie pour maintenir les sacs de pulpe soumis à la presse hydraulique dans les sucreries.

8.° Le sieur Boyenval-Lavigne, demeurant à Wazemmes, auquel il a été délivré, le 29 mars 1848, un brevet d'invention pour une composition de graisse blanche pour pistons.

9.° Les sieurs Delebecque et Servais, domiciliés à Lille, auxquels il a été délivré, le 10 mars 1848, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un appareil destiné à détacher les voitures en cas de déraillement sur les chemins de fer.

10.° Le sieur Bonnier, domicilié à Templeuve, auquel il a été délivré, le 13 mai 1848, un brevet d'invention, pour un procédé à filer la bourre de soie.

11.° Le sieur Hanon-Valcke, faisant élection de domicile chez le sieur Vanmeenen, aubergiste à Lille, auquel il a été délivré, le 13 mai 1848, un brevet d'invention pour certaines dispositions propres à entretenir constamment froides les meules employées à la mouture.

12.° Les sieurs Maillot, Austin et Oldknow, domiciliés à Lille, auxquels il a été délivré, le 13 mai 1848, un brevet d'invention pour un système de procédés pour tisser surmétiers leuvers et circulaires, etc.

13.° Le sieur Pruvost, demeurant à Wazemmes, auquel il a été délivré, le 30 juin 1848, un brevet d'invention pour une chaise percée inodore.

14.° Le sieur Dembinski, domicilié à Marly, auquel il a été délivré, le 30 juin 1848, un brevet d'invention pour des procédés et appareils propres à la dessiccation et à la conservation des fruits turberculeux.

15.° Le sieur Sorlin, domicilié à Banteux, auquel il a été délivré, le 12 juillet 1848, un brevet d'invention pour des perfectionnements apportés à un nouveau procédé applicable à la suspension des voitures.

16.° Le sieur Charles, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 12 juillet 1848, un brevet d'invention pour un procédé méca-

nique propre à conserver la peinture intérieure des formes à sucre métalliques.

17.° Les sieurs Ward et Suttill, domiciliés à Lille, auxquels il a été délivré, le 12 juillet 1848, un brevet d'invention pour un peigne à sérancer à la main le lin, le chanvre et autres matières fibreuses.

18.° Le sieur Cloet, demeurant à La Bassée, auquel il a été délivré, le 11 juillet 1848, un certificat d'addition au brevet d'invention pour un système de moulin à vent.

19.° Le sieur Harding-Cocker, filateur de lin, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 8 août 1848, un brevet d'invention pour une machine à peigner le lin, etc.

20.° Le sieur Bouchery, entrepreneur, demeurant à Cambrai, auquel il a été délivré, le 17 août 1848, un brevet d'invention pour une machine à teiller le lin.

21.° Le sieur Tribouillet, manufacturier, domicilié à Tourcoing, auquel il a été délivré, le 30 août 1848, un certificat d'addition au brevet d'invention pour appareils propres à l'éclairage et au chauffage.

22.° Le sieur Werquin fils, filateur, domicilié à Roubaix, auquel il a été délivré, le 2 septembre 1848, un brevet d'invention pour un télégraphe pneumatique souterrain.

23.° Le sieur Seegers, faisant élection de domicile chez M. Lecomte, principal de collége à Tourcoing, auquel il a été délivré, le 9 septembre 1848, un brevet d'invention pour des améliorations dans la construction des voitures pour le service des chemins de fer.

24.° Le sieur Van Esschen, représenté par le sieur Baas-Cogez, aubergiste à Lille, auquel il a été délivré, le 7 octobre 1848, un brevet d'invention pour une balance infaillible.

25.° Le sieur Cuignet, domicilié à Armentières, auquel il a été délivré, le 7 novembre 1848, un brevet d'invention pour des améliorations apportées à la filature.

26.° Le sieur Vennin-Derégniaux, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 7 novembre 1848, un brevet d'invention pour un système de machine à peigner le lin et le chanvre.

27.° Le sieur Baudon-Porchez, demeurant à Lille, auquel il a été délivré, le 18 novembre 1848, un brevet d'invention pour un calorifère.

28.° Le sieur Baleich-Ravel, domicilié à Lille, auquel il a été délivré, le 18 novembre 1848, un brevet d'invention pour un mécanisme dit *système Baleich*.

29.° Le sieur Lemielle, domicilié à Valenciennes, auquel il a été délivré, le 16 décembre 1848, un brevet d'invention pour une combinaison de chaudière propre à économiser le charbon.

CONSEILS DES PRUD'HOMMES.

Résultat des travaux des Conseils des Prud'hommes pendant l'année 1847.

SIÉGES des CONSEILS.	Bureau particulier. Nombre des affaires portées devant le bureau.	Bureau particulier. Nombre des affaires conciliées par le bureau.	Bureau particulier. Nombre des affaires retirées par les parties.	Bureau particulier. Nombre des affaires non conciliées par le bureau.	Bureau général. Nombre des affaires retirées.	Bureau général. Nombre des jugements en dernier ressort.	Bureau général. Nombre des jugements susceptibles d'appel.	Bureau général. Nombre des jugements dont il a été interjeté appel.	Police intérieure des ateliers. Affaires portées devant le Conseil. Nombre de jugements.	Acquittées.	Condamnées.
Armentières.....	114	83	17	14	12	2	»	»	»	»	»
Cambrai.....	334	200	100	34	10	20	4	1	»	»	»
Douai.....	169	55	112	2	»	2	»	»	»	»	»
Le Câteau.....	484	453	20	11	»	7	4	»	»	»	»
Lille.....	244	213	25	6	1	1	4	4	1	»	(1) 2
Roubaix.....	548	353	152	43	8	31	4	»	»	»	»
Tourcoing.....	151	68	82	1	1	»	»	»	»	»	»
Valenciennes.....	72	53	10	9	4	3	2	2	»	»	»
TOTAUX.....	2116	1478	518	120	36	66	18	7	1	»	2

(1) Même affaire.

FAILLITES.

Tableau des faillites qui ont été déclarées dans le ressort des tribunaux de commerce du département du Nord, pendant l'année 1847.

DÉSIGNATION des TRIBUNAUX de commerce.	Nombre des faillites déclarées par chacune des classes ci-après.				Montant du passif que représentaient à leur ouverture les faillites des				Montant approximatif de la portion du passif non recouvrée dans les faillites des				Nombre de banqueroutes accusées de fraude.
	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs	Marchands.	Industriels.	TOTAL.	Banquiers, courtiers et spéculateurs.	Marchands	Industriels.	TOTAL.	
Cambrai...	1	8	9	18	131779 13	110987 60	925476 28	1168243 01	101240 58	94172 25	699962 24	895375 07	1
Dunkerque	»	4	1	5	»	215454 64	240932 60	456387 24	»	109525 60	147241 70	256767 30	»
Lille.....	»	30	8	38	»	706103 41	854074 57	1560177 98	»	541236 44	541236 44	1316312 29	»
Valenciennn.	»	2	2	4	»	119025 73	61424 55	180450 28	»	83625 73	83625 73	137380 48	1
TOTAUX...	1	44	20	65	131779 13	1151571 38	2081908 »	3365258 51	101240 58	866276 12	1638318 44	2605835 14	2

TABLEAU DES SALAIRES MOYENS

Attribués aux ouvriers des principales professions qui s'exercent dans les villes chefs-lieux d'arrondissement du département et dans celles d'une population de 10,000 âmes et au-dessus, pendant l'année 1847.

	Dunkerque.	Hazebrouck.	Lille.	Roubaix.	Tourcoing.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.
Blanchisseurs	1 »	1 50	1 »	1 60	» »	1 20	1 75	» »	1 25
Bouchers (garçons)	(1) » 40	1 50	(1) » 75	2 »	1 50	1 50	1 50	1 50	1 60
Boulangers (id.)	(1) » 60	1 50	(4) » 70	2 »	1 50	2 »	1 60	(2) » 75	2 »
Brasseurs (id.)	1 67	2 »	(1) » 65	2 50	2 25	2 »	1 75	2 »	2 50
Brodeuses	» 40	» 50	» 60	» 60	» 60	» 50	» 65	» »	» 50
Charbonniers	1 50	1 75	2 »	2 50	1 75	1 50	» »	» »	1 30
Charpentiers (ouvriers)	2 »	1 75	2 »	2 25	1 50	1 75	2 »	(2) 2 »	2 »
Charrons (id.)	2 »	1 75	2 25	2 25	1 50	1 75	1 50	2 »	2 »
Chaudronniers (id.)	2 25	1 50	2 85	2 50	1 75	2 »	1 25	2 50	2 75
Cordiers (id.)	1 60	1 50	2 10	» »	» »	1 50	1 25	1 50	1 75
Cordonniers (id.)	1 75	1 50	1 75	2 »	1 25	1 50	1 50	1 75	1 75
Couturières (ouvrières)	(3) » 60	1 25	» 75	» 80	» 60	1 »	» 75	» »	1 25
Couvreurs (ouvriers)	2 »	1 75	1 85	2 »	1 50	1 75	1 80	2 75	1 75
Fileurs (id.)	» »	1 25	2 75	1 80	1 50 à »	» »	» »	1 50	» »
Forgerons (id.)	2 75	1 50	3 »	2 50	2 »	2 75	2 »	» »	2 50
Huiliers (id.)	» »	2 »	1 95	» »	1 50	» »	» »	1 50	1 75
Jardiniers (id.)	2 »	1 50	1 75	2 25	1 75	2 »	1 50	» »	2 50
Maçons (id.)	2 »	2 »	2 »	1 75	1 75	1 75	1 50	2 »	2 »
Maréchaux (id.)	2 75	1 50	2 20	2 50	2 »	1 75	1 50	» »	2 »
Menuisiers (id.)	» »	» »	2 70	2 25	1 75	2 25	1 90	(2) 2 »	2 »
Meuniers (garçons)	(1) » 50	1 75	2 50	1 75	1 75	2 50	1 50	1 50	2 »
Perruquiers (id.)	(1) » 50	» »	(1) » 67	2 »	» »	1 75	1 40	(1) » 50	1 50
Potiers (ouvriers)	1 25	1 25	1 75	1 50	» »	» »	» »	» »	1 75
Serruriers (id.)	2 75	1 50	2 20	1 75	1 75	1 50	1 50	2 50	2 »
Tailleurs (garçons)	2 »	1 25	2 85	1 50	1 50	2 »	1 80	2 »	2 25
Tanneurs (ouvriers)	2 »	1 50	1 75	2 »	1 50	1 50	1 50	» »	1 75
Teinturiers (id.)	2 »	1 50	1 75	1 50	1 50	1 50	1 50	» »	1 75
Tisserands en toile	2 50	1 25	1 25	1 »	1 »	1 »	» »	» »	2 »
Tonneliers (ouvriers)	2 »	1 50	2 25	2 »	2 »	2 »	1 50	2 »	1 75
Tullistes (id)	3 »	» »	2 70	2 »	» »	2 »	» »	» »	» »
Campagne.									
Laboureurs	(1) » 65	1 25	(1) » 67	1 50	1 50	1 75	1 30	» »	2 »
Journaliers. Hommes	1 25	1 »	(3) » 60	1 50	1 »	1 25	1 25	1 50	1 35
Journaliers. Femmes	» 90	» 60	» 65	1 »	» 75	» 75	» 75	» 75	1 »

(1) Plus la nourriture et le logement. — (2) En hiver ce prix est réduit à 1 75. — (3) Plus la nourriture.

TROISIÈME PARTIE.

NÉCROLOGIE.

DE BRIGODE DE KEMLANDT.

Pierre-François-Robert-Désiré DE BRIGODE DE KEMLANDT naquit à Lille le 21 janvier 1773. Ayant perdu son père dans un âge encore tendre, il eut le bonheur de recevoir d'une mère pieuse et dévouée les principes de foi, seuls garants de la morale, qu'il conserva pendant sa longue carrière avec une fidélité inviolable.

A vingt ans, à la première réquisition, il partit comme simple cavalier, se distingua entre ces hommes qui devaient conquérir l'Europe, et attira les regards du général Macdonald, qui l'attacha à son état-major. Bientôt après, il fit la rude campagne de Hollande comme adjoint au corps du génie.

Rentré en France, il fit partie des gardes nationales mobiles, et dans un grade élevé comme sous l'uniforme de simple soldat, il déploya le même zèle, la même exactitude, et aussi la même simplicité, la même modestie, qui ont été l'un des traits caractéristiques de sa vie entière. Le sentiment du devoir était son seul mobile; ce sentiment, qui ne connaît ni le caprice des passions, ni l'inconstance des volontés humaines, également éloigné de la présomption et de la faiblesse, inaccessible à l'ambition comme à l'intérêt, mais prêt à tous les sacrifices, au moindre cri de la conscience, toujours le même dans les plus petites comme dans les plus grandes choses, au foyer domestique et dans l'intérieur de la famille, comme sur le champ de bataille et dans le conseil des nations.

M. DE BRIGODE rapporta ce précieux guide en revenant auprès de sa mère, dont le souvenir l'avait suivi et protégé à travers des vicissitudes diverses. Libre envers sa patrie, il voulut se consacrer entièrement à celle qui, en lui transmettant sa foi et ses vertus, lui avait donné plus que la vie, et il l'entoura, jusqu'à sa dernière heure, de ces soins dont le cœur seul a l'intelligence.

L'aptitude remarquable de M. DE KEMLANDT, cet esprit de calcul et d'analyse, qu'il portait dans les moindres détails, cette disposition au travail que n'effrayaient ni la fatigue, ni les longues veilles,

et surtout ce jugement sûr qu'inspirait la droiture de son cœur, ne pouvaient rester sans application. Déjà, dans les modestes fonctions qu'il remplissait au sein de la commune de Camphin-en-Pévèle, où il avait fixé sa résidence, il avait prouvé que la place la plus humble, acceptée par le dévouement, pouvait devenir une source de bonnes actions. Il se plaisait dans cette magistrature paternelle, qui, sans bruit et sans ostentation, exerçait une si heureuse influence sur les lieux qu'il habitait, semant autour de lui son esprit de conciliation et de bienveillance, prenant une large part aux joies comme aux peines de ceux qu'il regardait plutôt comme ses enfants que comme ses administrés.

En 1829, M. DE BRIGODE fut appelé à faire partie du Conseil général du département du Nord. Dans cette nouvelle carrière ouverte devant lui, il fit preuve de talents qu'il avait fallu deviner; son application infatigable dans l'étude des questions qui lui étaient soumises, la justesse de ses appréciations, l'ordre qu'il savait introduire partout, la lucidité de ses rapports, le rendirent bientôt l'un des membres les plus utiles du Conseil. Homme de conscience avant tout, il se serait reproché la moindre erreur que le travail le plus opiniâtre aurait pu seul faire découvrir; il étudiait sans cesse les matières qui devaient faire l'objet de ses délibérations.

Après la révolution de juillet, lorsque ces fonctions devinrent électives, la reconnaissance de ses concitoyens confirma le choix de l'autorité. Pendant neuf ans, son zèle et son activité ne se démentirent pas, et quand sa réélection fut nécessaire, elle était assurée. Mais il refusa un mandat que sa santé ne lui permettait plus de remplir d'une manière digne de lui. Sa retraite causa de vifs et d'unanimes regrets : son vote était acquis à tout ce qui pouvait servir les intérêts du département.

Le genre d'administration pour lequel M. DE KEMLANDT semblait particulièrement préparé par la Providence, c'était l'administration charitable. Aussi, lorsqu'on réorganisa à Lille le service des secours publics, que les circonstances politiques avaient laissé en souffrance, M. DE BRIGODE se plaça naturellement au milieu de ces hommes d'élite qui entreprirent avec tant de courage cette pénible tâche. Mais, par suite de cette réserve qu'il poussait jusqu'au scrupule, il ne voulut pas y occuper une position officielle, et se contenta de s'associer à la fondation et à la direction des œuvres particulières qui n'ont jamais été rivales, mais auxiliaires de la charité publique.

En 1840, il consentit à être le président de la commission de l'asile des aliénées de Lille, et plus tard, il voulut aussi faire partie de la commission des sourds et muets.

Mais l'éducation de la jeunesse préoccupa surtout ses dernières

années ; et, soit comme délégué du Conseil général auprès du comité supérieur des écoles primaires, soit comme président de la commission des écoles chrétiennes, il appliqua tous ses soins à introduire ou maintenir dans l'instruction du peuple le seul élément qui lui fait supporter sans murmures et sans haine les maux de la terre.

Depuis plusieurs années cependant, M. DE BRIGODE était souffrant : une perte cruelle avait déjà déchiré son cœur. Épuisé d'années et de travaux, il dut encore fermer les yeux à la compagne de sa vie, à celle qui avait partagé ses mérites et ses vertus. Sa santé subissait un déclin rapide. Un nouveau sacrifice lui fut imposé : il dut quitter l'habitation où il était né. A son âge et dans les conditions où il se trouvait, cette nécessité lui fut très-sensible. Les plus tristes pressentiments s'emparèrent de lui, et tout en faisant embellir la nouvelle demeure, qu'il savait destinée à d'autres, il répétait qu'il n'y entrerait que pour mourir.

Peu de temps après, au milieu des préoccupations de travaux considérables qu'il faisait exécuter, il fut saisi d'un mal dont la violence extrême porta l'effroi dans sa famille, habituée à le voir souffrir. En un instant il fut aux portes du tombeau et il dut recevoir les secours de la religion. La crise s'apaisa ; mais, malgré des apparences plus rassurantes, les médecins avaient reconnu l'une de ces maladies incurables qui attaquent la vie jusque dans ses sources.

Une amélioration plus marquée permit de le transporter dans cette demeure, dont il ne devait plus sortir vivant. Là, les soins de ses amis, les secours empressés s'ajoutèrent à ceux qu'il avait déjà reçus de sa famille. Mais l'heure du dernier sacrifice était arrivée : un prêtre fut chargé de le prévenir. La foi qui l'animait, les espérances qui avaient soutenu sa vie, firent bientôt disparaître l'émotion que la nature éprouve en entendant cet arrêt ; il reçut les derniers sacrements comme un gage de la félicité que Dieu lui réservait ; et dégagé désormais de toute préoccupation terrestre, il fit ses adieux à sa famille éplorée et termina sans agonie, sans douleur, sa longue et honorable carrière, le 9 janvier 1848.

CORBINEAU.

Peu d'officiers généraux ont eu d'aussi beaux états de service que Jean-Baptiste CORBINEAU, qui vient de mourir avec le titre de général de division et de grand'croix de la Légion-d'Honneur. Né à Marchiennes (Nord), le 1.er août 1776, il était à seize ans sous-lieutenant dans le Berry-Cavalerie, et il était envoyé à la frontière. Il ne devait plus rentrer dans ses foyers, car il a fait toutes les

campagnes de la République et de l'Empire, depuis 1792 jusqu'à 1815, y compris la campagne de Waterloo.

Sous-lieutenant en 1792, M. Corbineau était chef d'escadron en 1805 et colonel en 1807. On voit que dans ces temps de gloire et de combats l'avancement était plus lent que de nos jours, et que des campagnes laborieuses n'étaient pas promptement suivies des récompenses méritées. Si l'on veut savoir comment M. Corbineau, colonel de dragons en 1807, mérita de passer général de brigade en 1811, il faut lire, dans le *Moniteur* du 20 février 1810, le rapport du maréchal de Dalmatie, commandant supérieur de l'Andalousie, sur le combat d'Alcala-la-Réal; Corbineau, colonel depuis trois ans, comptait de glorieux services passés, et nul ne méconnaissait les services qu'il était en état de rendre. Cependant il dut attendre encore dix-huit mois les épaulettes de général de brigade.

Devenu général, il fit la campagne de Russie, et le 20 novembre 1812, par une marche hardie, il se jeta entre les corps de Tchitchakof et de Witgenstein, et traversa la Bérézina à minuit, à la tête de sa brigade de cavalerie légère, pour aller au-devant de l'armée française, qu'il rejoignit près de Borh. Ce fut lui qui indiqua à l'empereur le passage de Sterdzianka. Pour récompenser ces services signalés, l'empereur nomma deux mois plus tard Corbineau son aide-de-camp, et bientôt après l'éleva au grade de général de division.

Corbineau prit alors le commandement de la cavalerie du corps de Vandamme, et lorsque celui-ci eût été fait prisonnier, Corbineau, par une charge impétueuse sur le corps d'armée du général prussien Kleist, rétablit les communications un moment coupées de l'armée française; prenant le commandement à la place de Vandamme, il sauva et ramena 18,000 hommes sur 26,000 qui composaient la division. Six mois après, il était au nombre des aides-de-camp qui sauvèrent la vie à l'empereur, attaqué par des cosaques dans la soirée du 30 janvier 1814, lorsqu'il revenait de Brienne à Mézières.

Un mois plus tard, le 6 mars 1814, il s'emparait, à minuit, de la ville de Rheims, et par ce coup de main il séparait le corps d'armée russe, commandé par M. de Saint-Priest, du corps de l'armée de Blücher, ce qui permit à l'empereur de traverser l'Aisne, à Béry-au-Bac. Corbineau, attaqué sans relâche dans Rheims par St.-Priest, s'y maintint sans pouvoir en être délogé, malgré une grande disproportion de forces.

Après les adieux de Fontainebleau, le général Corbineau se retira dans ses foyers, et ne reprit du service que le 20 mars 1815. Envoyé à Lyon pour arrêter la marche du duc d'Angoulême qui voulait passer l'Isère, il fit ce prince prisonnier au Pont-Saint-

Esprit, le 9 avril, mais il le remit en liberté après avoir pris les ordres de l'empereur. Napoléon lui fit témoigner toute sa satisfaction par une lettre du ministre de la guerre, insérée au *Moniteur*. Il fut envoyé immédiatement en Vendée, afin d'y remplacer le général Laborde dans le commandement en chef de l'armée, mais il ne tarda pas à remettre ce commandement au général Lamarque, pour venir prendre son poste auprès de l'empereur.

Après Waterloo, CORBINEAU se renferma dans la retraite et il ne prit du service qu'en août 1830. A cette époque, il fut nommé au commandement de la 16.e division militaire, à Lille, et il exerça ces fonctions jusqu'en 1844. En 1835, il avait été nommé pair de France, et en 1838, grand'croix de la Légion-d'Honneur.

Il est mort après une vie bien remplie, après avoir noblement servi son pays, et laissant après lui une mémoire vénérée de ses compagnons d'armes et de ses concitoyens.

DELEFOSSE.

Melchiade-Joseph DELEFOSSE, né à Sainghin, le 1.er février 1789, montra de bonne heure un penchant prononcé pour les études sérieuses.

Enfant encore il travailla avec ardeur, seul d'abord, puis sous la direction d'un curé de campagne, et enfin dans une institution particulière, à développer la noble et belle intelligence dont le ciel l'avait doué.

Le succès couronna ses efforts. Agé de 21 ans à peine il était reçu docteur en droit par la faculté de Bruxelles, qui à cette époque appartenait à la France; et en prêtant le 23 novembre 1810 le serment d'avocat, il inaugurait la carrière qu'il a illustrée pendant trente-deux années de sa vie.

Le profond savoir et la droiture de sentiments qui le caractérisaient ne pouvaient tarder à attirer à lui une confiance sans limites; aussi n'était-il point d'affaire importante dans laquelle on ne se tint heureux de l'avoir pour conseil.

Mais ce qui surtout l'honore, c'est l'usage qu'il sut faire, dans l'intérêt de la justice et souvent de la conciliation, de l'espèce de magistrature morale dont l'avait investi l'ascendant de son mérite.

Après avoir été successivement appelé aux fonctions de membre du comité consultatif (1811), juge-suppléant (1814), membre du conseil municipal (1830) et de l'administration des hospices (1831), M. DELEFOSSE, dont les forces épuisées par l'étude commençaient à se refuser aux luttes du barreau, renonça à l'exercice de sa chère profession.

Une ordonnance du 25 novembre 1842, en l'élevant au siége de juge près le tribunal de Lille, venait de couronner par une digne récompense tant de services rendus à la chose publique.

Il apporta dans cette position nouvelle les qualités et les habitudes qui toujours l'avaient distingué. Mais ses jours étaient déjà comptés; quelques années seulement le séparaient de la tombe.

Il est mort le 14 janvier 1848 emportant avec lui tous les regrets de ceux dont les nobles sentiments et son affabilité bienveillante lui avaient concilié le profond attachement.

EVAIN.

Entré au service militaire en 1799, M. Auguste Evain prit part aux grandes luttes de cette époque de combats et de gloire. A Eylau, en 1807, distingué par son courage au milieu d'une armée de braves, il reçut des mains de l'empereur la décoration de la Légion-d'Honneur. A Moscou, capitaine d'artillerie dans la garde impériale, il remplit la mission difficile et périlleuse de faire sauter le Kremlin. L'énergie de son caractère le soutint, quoique blessé, dans cette fatale retraite, commencement de nos désastres.

Après la paix, il fut chargé de nos grands établissements militaires, et commanda successivement les importants arsenaux de Metz et de Douai.

Il était à la tête de ce dernier établissement, lorsqu'en 1839 l'heure de la retraite vint à sonner pour lui. Il était alors colonel d'artillerie et commandeur de la Légion-d'Honneur. Il comptait 40 ans de services effectifs et 12 campagnes. Il avait assisté à nombre de combats et à 10 batailles.

M. Evain avait trouvé dans l'une des plus honorables familles de Douai une épouse digne de lui; il avait passé dans cette ville, en diverses qualités, une partie de son existence. Il l'adopta pour sa seconde patrie, et c'est alors que commença pour lui une nouvelle carrière, moins brillante, mais aussi utile que la première.

Bientôt les suffrages de ses concitoyens l'appelèrent au Conseil municipal, où il se distingua par la pénétration, la rectitude et la solidité de son esprit. Le poste difficile de Maire vint à vaquer. M. Evain, mû par la seule pensée du bien qu'il pouvait faire, eut le courage de l'accepter. A l'aide d'un travail infatigable, seul et sans auxiliaire, il en remplit tous les devoirs à la satisfaction générale. Les passions se calmaient ou gardaient le silence en présence de sa haute capacité et de la pureté de ses intentions. C'est à lui que la ville de Douai doit l'éclairage au gaz, l'achèvement du collége et la restauration de la salle de spectacle.

M. Evain trouvait encore dans son dévouement du temps pour d'autres services. Président de l'administration de la caisse d'épargne, il en organisa et en surveilla la comptabilité.

Professant dans le cœur le culte de la fraternité, devise de notre jeune République, il organisa l'association douaisienne des membres de la Légion-d'Honneur, destinée à unir entre-eux, par une communauté de bons offices, des hommes signalés par une même distinction, mais placés par la fortune dans des positions diverses.

Il créa aussi une caisse de secours mutuels pour les ouvriers, son plus beau titre à la reconnaissance de ses concitoyens, admirable institution qui sauve un travailleur de l'humiliation des secours publics, et qui le fait profiter, dans les jours de maladie, du trésor des économies de tous, grossi par ses propres épargnes.

L'affaiblissement de ses forces obligea M. Evain à interrompre cette laborieuse carrière où il avait marché d'un pas toujours égal et toujours ferme, malgré les cruels chagrins qui étaient venus l'assaillir et qu'il supporta avec le même courage qu'il avait montré sur les champs de bataille.

Tel fut le colonel Evain, le brave soldat de la grande armée, ancien maire de Douai.

DE MUYSSART.

Jean-Baptiste-Joseph de Muyssart, ancien député et maire de la ville de Lille, né le 11 juillet 1753, est décédé à Lille, le 12 juillet 1848.

Il est issu d'une ancienne famille de la Flandre. Il a exercé conjointement avec son père la charge de grand bailly pour M. le comte d'Egmont, étant en cette qualité l'un des administrateurs des états de la Flandre-Wallonne.

Le gouvernement l'honora de plusieurs députations auprès du roi, notamment de 1782 à 1788.

Il fut nommé électeur le 15 juin 1790 dans les assemblées primaires de la ville de Lille, et, depuis, membre et président du premier district de Lille. Il en exerça les fonctions jusqu'au 20 mars 1791.

La révolution et les événements de 1792 le forcèrent de s'éloigner de sa patrie avec sa famille et ses enfants.

Lorsque l'ordre et la paix intérieurs furent rétablis en France, il profita des circonstances pour y revenir; et se retira à la campagne dans l'ancienne habitation de sa famille.

Sous le gouvernement impérial, M. le préfet du Nord ayant fait proposer à M. de Muyssart l'administration de la commune de Marcq-en-Barœul, près Lille, où il faisait sa résidence, il accepta cet offre et fut nommé maire e le 22 avril 1809.

En 1810, il remplit les fonctions d'électeur, et les années suivantes celles de membre du conseil d'arrondissement.

Le 2 juin 1813, il fut promu président d'un des cantons à Tourcoing.

En 1815, il fit partie de la députation du conseil d'arrondissement, envoyée à Paris pour complimenter le chef du gouvernement.

En 1816, la place honorable de maire de la ville de Lille fut offerte à M. DE MUYSSART.

Il l'accepta animé du désir d'être utile à son pays, et occupa ce poste éminent jusqu'en 1830. Il donna des preuves de son zèle pour le bien-public, en contribuant autant que possible à former des établissements avantageux pour la ville, en méritant, par la droiture de ses intentions, ses dispositions obligeantes, la bonté et l'aménité de son caractère, et son intégrité, la reconnaissance de ses concitoyens.

Ayant été nommé membre du conseil général du département en 1816, il a eu l'honneur de le présider pendant plusieurs années.

Il fut élu député du département du Nord et siégea à la chambre des députés de 1820 à 1826.

En considération de missions honorables qu'il eut à remplir en qualité de maire de Lille, de député du Nord, de président du conseil général du département, ainsi que des services qu'il avait rendus, il fut nommé officier de la Légion-d'Honneur le 19 mai 1825.

A la session de la chambre des députés de 1821, M. DE MUYSSART fit partie de la commission d'examen du projet de loi relatif aux travaux du port de Dunkerque, et participa avec zèle à divers rapports pour l'utilité de la ville de Lille et du département. Il continua pendant les sessions suivantes à prendre une part active aux travaux de la chambre, en apportant aux délibérations de cette assemblée le tribut de ses lumières et de son expérience. Réélu après la dissolution de la chambre septennale, il y donna de nouvelles preuves de son dévouement pour les intérêts publics jusqu'en 1828.

En reconnaissance de ses services comme député du Nord et maire de Lille, il fut nommé commandeur de la Légion-d'Honneur le 2 septembre 1829, il était donc encore maire de Lille; à l'époque des événements de juillet 1830, et, dans ces circonstances si difficiles et si périlleuses, il fit preuve de la plus grande présence d'esprit et du plus grand courage.

Le 2 août 1830, les événements et son grand âge le déterminèrent à donner sa démission de toutes ses fonctions; il se retira à la campagne avec sa famille, et, quelques années après, il revint habiter la ville de Lille, pour y finir ses jours dans une vénérable vieillesse, environné de l'estime et de l'attachement de ses conci-

toyens, qui ne perdront pas le souvenir des services qu'il a rendus à son pays, et de ses honorables et estimables qualités.

Il est décédé le 12 juillet 1848, âgé de 95 ans, regretté de sa famille, de ses amis et de tous ceux qui, l'ayant connu et apprécié, conserveront sa mémoire en vénération.

BELLES ACTIONS, TRAITS DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

Les traits de courage et de dévouement ont donné lieu, pendant l'année 1848, à la délivrance de trente-sept médailles d'argent, décernées par M. le ministre de l'intérieur. Une somme de 1,400 fr. a en outre été distribuée par M. le préfet à quatre-vingt-dix-sept individus qui se sont signalés par de belles actions.

Les médailles ont été décernées, savoir :

1.° Au sieur Debailly, Joseph, boucher à Armentières, qui a fait preuve d'un courageux dévouement, en arrêtant, au péril de ses jours, un cheval furieux qui entraînait après lui l'avant-train d'une voiture.

2.° Au sieur Bricout, Adolphe, pompier clairon à Walincourt, pour le zèle et le dévouement dont il a fait preuve dans un grand nombre d'incendies, et notamment pendant celui qui a éclaté au mois de février dernier dans la commune de Walincourt.

3.° Au sieur Drouart, caporal au corps de sapeurs-pompiers municipaux d'Avelin, pour le courageux dévouement dont il a fait preuve dans divers incendies, et notamment dans celui qui a éclaté au mois de juillet dernier dans la commune d'Avelin.

4.° Au sieur Louis Lefebvre, tisseur à Caudry, qui a fait preuve de dévouement en se précipitant au milieu des flammes pour sauver un jeune enfant qui était resté dans une maison incendiée.

5.° Au sieur Isidore Renard, sapeur-pompier à Avesnes, qui s'est signalé dans un grand nombre d'incendies et notamment dans celui survenu à Avesnelles au mois de mai dernier.

6.° Au sieur Courouble, Casimir-François, éclusier à l'écluse de Folien, à Valenciennes, pour avoir, en exposant ses jours, sauvé un grand nombre de personnes qui se trouvaient en danger de périr dans la rivière.

7.° Au sieur Grenon, Louis, maréchal à Looberghe, qui a fait preuve de courage et de dévouement en sauvant au péril de ses jours un enfant qui se noyait dans la Colme, le 12 juin 1847.

8.° Au sieur Tellier, Victor, ouvrier, demeurant à Wazemmes, qui a exposé ses jours pour sauver ceux des personnes par lui retirées de l'eau.

9.° Au sieur Agneray, employé des douanes à Houplines, qui a fait preuve de dévouement, en sauvant, au péril de ses jours, un enfant de neuf ans qui se noyait dans la Lys.

10.° Au sieur Poirette, Hyacinthe, éclusier à Bruai, à l'écluse dite de la Folie, pour les nombreux sauvetages qu'il a opérés depuis dix ans.

11.° Au sieur Defives, Auguste, ouvrier tisserand à Armentières, qui, à deux reprises différentes, a sauvé de jeunes enfants tombés dans la Lys, et dont la mort paraissait imminente sans son généreux secours.

12.° Au sieur Machin, Benoît, batelier à Valenciennes,

13.° Au sieur Guillaume, Joseph, idem, qui ont, au péril de la vie, sauvé un ouvrier du chemin de fer qui, pendant l'obscurité et par un fort mauvais temps, était tombé dans l'Escaut.

14.° Au sieur Broutin, Alexandre, éclusier à Odom, qui a sauvé, au péril de ses jours, un employé des douanes qui, en poursuivant un chien chargé, était tombé dans le bassin de l'Escaut.

15.° Au sieur Damez, Pierre-Joseph, journalier à Aulnoy, qui a sauvé au péril de ses jours plusieurs personnes tombées dans la Rhonell.

16.° Au sieur Jouniaux, sous-lieutenant des sapeurs-pompiers de Glageon, qui a exposé ses jours dans plusieurs occasions où son concours a été fort utile pour sauver des personnes ou arrêter le progrès du feu.

17.° Au sieur Ramar, caporal de sapeurs-pompiers de Wazemmes, qui, tombé du haut d'une muraille dans le foyer même de l'incendie, s'est relevé immédiatement et a repris sans hésiter le poste qui lui avait été confié et où il courait les plus grands dangers.

18.° Au sieur Carlier, sergent des sapeurs-pompiers de Marquillies, qui s'est distingué par le courageux dévouement dont il a fait preuve dans deux incendies survenus au hameau d'Hocron, commune de Sainghin-en-Weppes.

19.° Au sieur Duval, lieutenant des douanes à Sainghin, qui, lors d'un incendie survenu dans la commune d'Anstaing, arrivé l'un des premiers sur les lieux du sinistre, est constamment resté aux endroits les plus périlleux et est ainsi parvenu à arrêter le progrès des flammes.

20.° Au sieur Meurillon, Albert, sapeur-pompier à Armentières, qui, par son zèle, son dévouement et son intrépidité, a puissamment contribué à arrêter le progrès des flammes, dans un incendie survenu à Armentières.

21.° Au sieur Gérard, Louis, à Naves, qui s'est exposé aux plus grands dangers pour arrêter le progrès des flammes et qui a même été brûlé dans plusieurs parties du corps, a eu le malheur plus grand de voir son fils mourir auprès de lui.

22.° Au sieur Dubois, préposé des douanes à Colleret, qui a sauvé, au péril de ses jours, un vieillard qui se trouvait au milieu d'une maison incendiée.

23.° Au sieur Lesne, Léon, sapeur-pompier à Cambrai,

24.° Au sieur Duchalet, Edouard, sergent au même corps, qui ont fait preuve du plus grand zèle et du plus généreux dévouement dans divers incendies, et notamment dans celui qui a détruit en partie les importans magasins des sieurs Huart frères, fabricants d'huile à Cambrai.

25.° Au sieur Boulogne, sergent-major des sapeurs-pompiers de Marquillies, qui, bravant tout danger, a pénétré à différentes reprises dans les maisons incendiées, pour sauver ce qu'elles renfermaient.

26.° Au sieur Boucherie, Jean-Baptiste, éclusier à Deûlémont, qui a fait preuve de courage, en sauvant, au péril de ses jours, un enfant qui était tombé dans le bassin de l'écluse et que le courant entraînait.

27.° Au sieur Degage, Alexandre, marinier à Cambrai, qui a fait preuve de dévouement en sauvant, au péril de ses jours, un jeune garçon de 17 ans qui venait de tomber dans le canal de Saint-Quentin.

28.° Au sieur Manèque, Pierre, ouvrier sellier à Lille, pour avoir sauvé la vie à deux personnes qui se noyaient.

29.° Au sieur Boudriez, Florimond, à Lille, qui a fait preuve du plus généreux dévouement en sauvant six personnes en danger de périr.

30.° Au sieur Lernoud, Constant, garçon meunier à Saint-Hilaire, qui a sauvé, au péril de ses jours, un enfant tombé dans la rivière, et qui se trouvait entraîné sous les vannes d'un moulin.

31.° Au sieur Caboche, Antoine, batelier à Roubaix, qui, à trois reprises différentes, a fait preuve de dévouement en sauvant des personnes en danger de périr.

32.° Au sieur Bernard, Pierre, sergent des sapeurs-pompiers de Lille, pour avoir sauvé, au péril de sa vie, un enfant qui était tombé dans une citerne aux engrais située en la commune de Fives.

33.° Au sieur Deroo père, Adrien, ouvrier carrier à Lezennes,

34.° Au sieur Delmer, Florentin, cultivateur à Lezennes, qui ont fait preuve d'un zèle infatigable et d'un courageux dévouement aux recherches opérées dans les carrières de Lezennes, pour retrouver le sieur Puy, restaurateur à Lille, qui s'y était égaré pendant plus de trois jours.

35.° Au sieur Derieux, Charles, à Cambrai, qui a sauvé, au péril de sa vie, un homme qui se noyait dans l'Escaut.

36.° Au sieur Payen, Elie, ouvrier teinturier et caporal de la 3.e compagnie de la garde nationale de Wazemmes, qui a sauvé, au péril de ses jours, une femme qui s'était jetée dans un canal profond et fort envasé.

37.° Au sieur Gontier, Désiré-Joseph, charpentier à Dunkerque, qui a sauvé d'une mort imminente, un enfant qui venait de tomber dans le port de Dunkerque.

Par arrêté de M. le préfet du Nord, il a été accordé pour traits de courage et de dévouement aux personnes dont les noms suivent des récompenses pécuniaires, savoir :

1.° Au sieur Catteau, Louis, batelier à Wervicq sud, qui a sauvé, au péril de ses jours, un jeune garçon de quatorze ans qui, en patinant sur la Lys, s'était enfoncé dans l'eau et allait disparaître sous la glace ;

2.° Au sieur Hasbroucq, Auguste, ouvrier filtier à Comines qui a fait preuve de dévouement en se précipitant au secours du sieur François Loridant, qui venait de tomber dans la Lys et que le courant entraînait ;

3.° Au sieur Deroo, Adrien ;
4.° Au sieur Deroo fils, François ;
5.° Au sieur Philippo, Louis ;
6.° Au sieur Philppo, Émile ;
7.° Au sieur Levas, Auguste ;
8.° Au sieur Gilquin, Jean-Baptiste ;
9.° Au sieur Dupont, Jean-Baptiste ;
10.° Au sieur Descamps, Alexandre ;
11.° Au sieur Thibaut, Léandre ;
12.° Au sieur Derache, Louis ;
13.° Au sieur Agache, Henri ;
14.° Au sieur Defaux, Aimé ;
15.e Au sieur Fayen, François ;
16.° Au sieur Agache, Joseph ;
17.° Au sieur Defaux. Henri ;
18.° Au sieur Morel, Charles-Louis.
19.° Au sieur Delcourt, Charles-Louis ;
20.° Au sieur Vanquaille, Ferdinand ;
21.° Au sieur Delcourt, Casimir ;
22.° Au sieur Defaux, Auguste ;
23.° Au sieur Dhennin, César ;
24.° Au sieur Fauvel, Louis ;
25.° Au sieur Dhennin, François,
26.° Au sieur Defaux, François ;

27.° Au sieur Derumez, Augustin ;
28.° Au sieur Defaux, Jean-Louis,
29.° Au sieur Wattreloos, Charles ;
30.° Au sieur Derumez, Louis ;

qui, par leur zèle et leur dévouement, ont concouru efficacement aux recherches opérées dans les carrières de Lezennes pour retrouver le sieur Puy, restaurateur à Lille, qui s'y était égaré pendant plus de trois jours ;

31.° Au sieur Caulier, Florimond, ouvrier à Armentières, qui a sauvé, en exposant ses jours, un jeune garçon qui, en traversant la Lys, était tombé dans l'eau et allait disparaître sous la glace.

32.° Au sieur Plaisant, Jean-Baptiste, mesureur public à Armentières, qui a fait preuve d'un très-grand dévouement pendant l'incendie de la poterie du sieur Senellart, en portant des secours très-efficaces partout où le feu menaçait d'étendre ses ravages.

33.° Au sieur Gryppe, Jean-Baptiste, batelier à Bouchain ;
34.° Au sieur Wattiaux, Camille, idem ;
35.° Au sieur Masy, Emile, idem ;

qui ont fait preuve d'un très-grand dévouement lors de l'incendie du bateau *la Belle-Poule*, le premier ayant, de plus, sauvé un jeune enfant qui venait de passer sous la glace.

36.° Au sieur Thieffry, Jean-Baptiste, sapeur-pompier à Chérang;
37.° Au sieur Oudart, Louis, idem ;

qui ont fait preuve d'un très-grand dévouement pendant un incendie survenu dans la commune d'Anstaing, et dans lequel ils ont reçu des blessures.

38.° Au jeune Deledeuil, Louis, âgé de 12 ans, à Wawrin ;

39.° Au jeune Descamps, Narcisse, âgé de 9 ans et demi, idem ;

qui ont sauvé, au péril de leurs jours, un autre enfant qui venait de tomber dans un fossé très-large et très-profond.

40.° Au sieur Soyon, Benjamin, à Douai, pour le dévouement qu'il a montré pendant un incendie qui a détruit trois meules de fourrages et de grains.

41.° Au jeune Sustendal, Manuel, âgé de 14 ans, à Damousies, qui a fait preuve de courage en sauvant un autre enfant de huit ans qui venait de tomber dans un cours d'eau profond de plusieurs mètres.

42.° Au sieur Chigot, employé d'octroi à Wazemmes, qui a sauvé le jeune Decarnin, en danger de périr sous la glace.

43.° A la demoiselle Pottier, Rosalie, couturière à Fretin, qui a sauvé, au péril de sa vie, un enfant de quatre ans qui se noyait dans l'abreuvoir.

44.° Au sieur Malhauran, à Armbouts-Cappel, qui a sauvé un enfant près de se noyer dans un canal.

45.° Au sieur Caron, Eugène, ouvrier cordonnier à Cambrai, qui a sauvé, au péril de sa vie, un enfant de cinq ans qui se noyait dans l'Escautin.

46.° Au sieur Denoyelle, Henri-Désiré, à Wazemmes, qui a sauvé, au péril de ses jours, un enfant qui se noyait dans un des bassins de la Deûle, au pont tournant du faubourg de la Barre.

47.° Au sieur Martel fils, Auguste, pour avoir sauvé un ouvrier charpentier, tombé malheureusement dans le bassin du canal de Roubaix.

48.° Au sieur Martin, Henri, à Lille, pour avoir retiré du canal de l'Esplanade un enfant qui se noyait.

49.° Au sieur Semail, Jean-Charles, ouvrier mécanicien à Thiant, qui a sauvé d'une mort imminente et au péril de sa vie, un enfant de six ans qui était tombé dans la rivière d'Ecaillon.

50.° Au sieur Dujardin, Joseph, à Denain;

51.° Au sieur Sénéchal, Joseph, idem;

qui ont sauvé au péril de leurs jours le nommé Parmentier, qui allait perdre la vie dans l'Escaut, sans les prompts secours que lui ont porté ces hommes courageux.

52.° Au sieur Jésus, Placide, charpentier à Elincourt, qui a fait preuve de dévouement en sauvant trois personnes qui seraient infailliblement mortes dans les flammes d'un incendie qui a éclaté le 5 juin dernier.

53.° Au sieur Wattier, Clémentin, ouvrier tanneur à Maroilles, qui a deux fois exposé sa vie pour sauver celle de ses semblables.

54.° Au sieur Guermonprez, Appolinaire, tisseur à Haspres, pour avoir sauvé un enfant de dix ans qui était tombé dans la rivière.

55.° Au sieur Dehaine, Pierre, cabaretier à Warnêton (Belgique), qui a sauvé un enfant de douze ans qui se noyait dans la Lys.

56.° Au sieur Podevin, ouvrier à Merville;

57.° Au sieur George, idem;

58.° Au sieur Desrametz, idem;

pour avoir sauvé au péril de leur vie trois enfants qui se noyaient.

59.° Au sieur Delalonde, journalier à Dunkerque, qui a fait preuve de courage en sauvant un enfant qui se noyait dans le port.

60.° Au sieur Hacquin, Joseph, batelier à Deûlémont, pour avoir sauvé la vie à un enfant de quinze ans qui se noyait dans le canal de la Basse-Deûle.

61.° Au sieur Surmont, Joseph, ouvrier mécanicien à Armentières;

62.° Au sieur Ducatez, Henri, idem;

qui ont sauvé un enfant qui se noyait dans la Lys.

63.° Au sieur Carpentier, Napoléon, portefaix à Armentières,

qui a sauvé d'une mort imminente un enfant de neuf ans qui venait de tomber dans la Lys, à un endroit où la rivière est profonde et fort envasée.

64.° Au sieur Désseille, Louis, préposé en retraite à Dunkerque, qui s'est signalé par plusieurs actes de dévouement, et qui a sauvé, au péril de ses jours, un enfant qui se noyait dans le canal de Bergues.

65.° Au sieur Oudart, Henri, maréchal à Douchy, qui a sauvé d'une mort imminente un jeune garçon de neuf ans qui venait de tomber dans la rivière de Selle à un endroit où le courant est fort rapide.

66.° Au sieur Vaneck, Pierre-François, fileur en laine à Tourcoing, qui a sauvé d'une mort imminente un enfant de quatre ans et demi qui venait de tomber dans un fosse très-profond.

67.° Au sieur Parent, Guillaume, garde-moulin à Noyelles-sur-Selle, qui a sauvé, au péril de ses jours, un homme qui venait de tomber dans la rivière et que le courant entraînait vers un endroit très-dangereux.

68.° Au sieur Coske, Adolphe-Louis, marin à Dunkerque, pour avoir sauvé d'une mort imminente un enfant de sept ans qui venait de tomber dans le port entre la tour du Langhemaer et un bateau de pêche.

69.° Au sieur Flament, François, sapeur-pompier à Marquillies;

70.° Au sieur Milleville, Eugène, idem;

71.° Au sieur Fouquet, Joseph, idem;

72.° Au sieur Rollez, Jean-Baptiste, idem;

qui ont fait preuve de dévouement pendant un incendie survenu dans la commune de Salomé.

73.° Au sieur Scollier, Jules, domestique à Colleret, qui a fait preuve du plus grand zèle pendant l'incendie qui a éclaté dans la commune de Colleret, et qui a même failli périr en cherchant à sauver le mobilier renfermé dans la maison incendiée.

74.° Au sieur Boo, éclusier à Coudekerque-Branche, qui a sauvé d'une mort imminente plusieurs personnes en danger de périr dans le canal.

75.° Au sieur Gérard, Louis, à Naves;

76.° A la Dlle. Dupuis, Henriette, idem;

77.° A la Dlle. Mériaux, Catherine, idem;

qui ont fait preuve du plus grand dévouement pendant l'incendie survenu à Naves, au mois de juillet dernier, et dans lequel ils ont reçu des brûlures assez graves; le premier ayant eu, en outre, le malheur de voir son fils périr auprès de lui.

78.° Au sieur Debaker, Désiré, domestique à Frelenghien, qui a sauvé d'une mort imminente un enfant de sept ans qui était

tombé dans la Lys à un endroit où la rivière est fort profonde.

79.° Au sieur Delva, Louis, ouvrier ferblantier à Armentières, qui a sauvé successivement et presqu'au même instant, deux personnes qui étaient tombées dans la Lys et qui y auraient infailliblement péri sans son généreux dévouement.

80.° A la jeune Carlier, Henriette, âgée de seize ans, qui a sauvé, au péril de ses jours, un enfant de six ans qui venait de tomber dans l'Écaillon et que le courant entraînait vers un endroit fort dangereux.

81.° Au sieur Sion, Pierre-Antoine, journalier à Lille, qui a sauvé d'une mort imminente un vieillard qui se noyait dans le canal de la moyenne Deûle.

82.° Au sieur Lepot, François, tonnelier à Esquermes, qui a sauvé d'une mort imminente une jeune fille qui venait de tomber dans le canal des Stations et qui déjà avait perdu connaissance.

83.° Au sieur Pinchon, préposé des douanes à Armentières, qui a sauvé d'une mort imminente un ouvrier qui venait de tomber dans la Lys, et qui a été blessé à la jambe assez grièvement.

84.° Au sieur Groulez, Jean-Baptiste, cordonnier à Marchiennes, qui a sauvé, au péril de ses jours, un enfant de 7 ans tombé dans la Scarpe à un endroit où la rivière est très-profonde et le courant fort rapide.

85.° Au sieur Moreau, ouvrier à Denain, qui a sauvé deux enfants de la fureur d'une vache qui les maltraitait et aurait pu les tuer sans le courageux dévouement de ce citoyen.

86.° Au jeune Bosseaux fils, de la commune d'Etrœungt, pour avoir sauvé d'une mort imminente une jeune fille dont les vêtements étaient déjà entièrement enflammés.

87.° Au sieur Lemoine, Pierre-Joseph, tisserand à St-Martin, pour avoir sauvé d'une mort imminente une femme qui se noyait dans l'Ecaillon.

88.° A la nommée Catherine Doutrelen, femme Rombaut, à Armentières, pour avoir sauvé d'une mort imminente un enfant de 5 ans qui venait de tomber dans la Lys et qui déjà disparaissait sous un bateau.

89.° Au sieur Delesalle, Charles, tisserand à Armentières, pour avoir sauvé un jeune enfant qui venait de tomber dans la Lys.

90.° Au jeune Alexandre, Mathieu, âgé de 13 ans, de la commune d'Obrechies, qui a sauvé d'une mort imminente un enfant de 8 ans qui venait de tomber dans la rivière de Solre.

91.° Au sieur Richez, Jean-Baptiste, ouvrier aux forges, de Denain, pour avoir sauvé d'une mort imminente un homme qui se noyait dans l'Escaut.

92.° Au sieur Legrand, Philibert, cantonnier à St-Remy-Mal-

Bati, qui a sauvé d'une mort imminente un enfant dont les vêtements s'étaient enflammés et qui, en accomplissant cet acte de courage, a été assez grièvement brûlé.

93.° Au sieur Lejeune, Pierre-Joseph, charpentier à Dechy, qui a fait preuve de dévouement pendant un incendie survenu dans cette commune, et qui, par ses efforts, a puissamment contribué à arrêter le progrès des flammes.

94.° Au jeune Louis Richard, âgé de 13 ans, de la commune de Banteux, pour avoir sauvé, au péril de ses jours, un autre enfant moins âgé que lui qui était tombé dans l'écluse de Bantouzelle et qui déjà avait perdu connaissance.

95.° Au sieur Verriest, Pierre, ouvrier à Roubaix, qui a sauvé, au péril de ses jours, un individu qui était tombé dans le canal de Roubaix, et qui, pour la troisième fois, venait de disparaître au fond de l'eau,

96.° Au sieur Morel, François, sapeur-pompier à Tourcoing, qui a fait preuve de la plus grande intrépidité pendant l'incendie survenu dans la boulangerie du sieur Bouque, et s'est constamment tenu aux endroits les plus périlleux.

97.° Au sieur Collette, Auguste, lieutenant des sapeurs-pompiers à Fretin, qui a fait preuve du plus grand dévouement pendant l'incendie qui a éclaté dans cette commune au mois de novembre dernier.

DONS ET LEGS.

Les dons et legs faits en 1848, tant en immeubles qu'en numéraire, aux hospices, bureaux de bienfaisance et fabriques d'églises du département, se sont élevés, savoir :

Pour les hospices, à.....	42,973	»
Pour les bureaux de bienfaisance, à.....	70,174	»
Pour les fabriques d'églises, à.....	50,967	»
Total.....	164,114	»

ARRESTATIONS FAITES PAR LA GENDARMERIE

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1848.

6 atteints d'aliénation mentale ; — 299 condamnés ; — 14 condamnés pour rupture de ban ; — 5 délits de chasse ; — 101 déserteurs et insoumis ; — 20 destruction de clôture ; — 3 exercice illégal de la médecine ; — 2 faux par substitution de personne ; — 56

fraudeurs ; — 39 gardes nationaux condamnés par les conseils de discipline ; — 65 individus à défaut de papiers ; — 289 individus en vertu de mandats d'amener ; — 71 individus sans passeports ; — 393 mendiants, vagabonds, gens sans aveu ; — 34 perturbateurs du repos public ; — 14 prévenus d'abus de confiance ; — 12 d'assassinat ; — 8 d'attentat à la pudeur ; — 6 de banqueroute simple ; — 1 de banqueroute frauduleuse ; — 15 de coalition d'ouvriers ; — 54 de coups et blessures ; — 7 de cris séditieux ; — 44 de délits forestiers ; — 1 d'émission de pièces fausses ; — 1 d'empoisonnement ; — 14 d'escroqueries ; — 2 de faux en écriture privée ; — 1 d'incendie ; — 6 d'infanticide ; — 4 de menaces envers ses père et mère ; — 6 de menaces d'incendie ; — 8 de menaces de mort ; — 5 de tentative d'assassinat ; — 14 de viol ; — 14 de voies de fait ; — 31 pour rebellion envers les agents de la force publique ; — 8 pour tentative d'incendie ; — 254 voleurs.

Le nombre total des arrestations ci-dessus énumérées est de.....	2,027
Il a été en 1847, de.....	1,901
Différence en plus en 1848.....	126

SUICIDES.

Le nombre des suicides a été, en 1848, de 122. Ce chiffre présente sur celui de 1848 une différence en moins de 7.

De ces 122 suicides, 19 ont eu lieu dans l'arrondissement de Dunkerque ; — 11 dans celui d'Hazebrouck ; — 29 dans celui de Lille ; — 14 dans celui de Cambrai ; — 18 dans celui d'Avesnes ; — 11 dans celui de Douai ; — 20 dans celui de Valenciennes.

Le nombre des suicides a été de 13 en janvier ; 10 en février ; 11 en mars ; 12 en avril ; 15 en mai ; 6 en juin ; 12 en juillet ; 14 en août ; 9 en septembre ; 5 en octobre ; 5 en novembre ; 10 en décembre.

Les mois de juin, septembre, octobre et novembre sont ceux où les suicides ont été les moins fréquents.

Au nombre des suicidés se trouvaient 100 hommes, dont 1 de 19 ans ; 13 de 20 à 30 ans ; 22 de 30 à 40 ans ; 22 de 40 à 50 ans ; 22 de 50 à 60 ans ; 19 de 60 à 80 ans ; 1 de 81 ans ; 14 femmes, dont 2 de 20 à 30 ans ; 4 de 30 à 40 ans ; 4 de 40 à 50 ans ; 1 de 55 ans ; 3 de 60 à 80 ans ; 1 enfant de 15 ans ; 1 garçon de 17 ans ; 1 de 18 ans ; 3 filles de 20 à 24 ans ; 2 militaires, dont 1 de 25 ans et 1 de 40 ans.

Des 122 suicidés, 13 se sont brûlé la cervelle; 50 se sont noyés; 3 se sont asphyxiés ; 42 se sont pendus ; 4 se sont jetés dans un puits ; 5 se sont coupé la gorge ; 1 s'est jeté sous les roues d'une voiture ; 1 s'est empoisonné ; 3 se sont tiré un coup de fusil dans le cœur.

Voici le tableau des incendies arrivés en 1848, dans le département du Nord :

NATURE des OBJETS INCENDIÉS.	ARRONDISSEMENTS							Totaux.
	Dunkerque	Hazebr.	Lille.	Cambrai.	Avesnes.	Douai.	Valenciennes.	
Bateau	»	»	»	»	»	»	1	1
Bâtiments des stations du Chemin de Fer	»	»	1	»	»	»	1	2
Boulangerie	»	1	»	»	»	»	»	1
Buanderies	»	»	»	1	»	»	1	2
Chaumières	»	1	1	»	4	2	1	9
Ecuries	1	1	»	16	11	3	2	34
Etables	3	2	»	2	1	»	1	9
Fabriques	»	»	2	1	»	»	»	3
Fermes	2	1	2	1	1	»	»	7
Filatures	»	»	»	»	»	»	»	»
Fournils	»	»	1	1	»	1	2	5
Granges	1	2	3	41	6	3	7	63
Hangars	»	1	1	4	2	2	2	12
Maisons	3	7	20	44	28	8	10	120
Moulins à vent	»	»	1	»	»	»	2	3
Remises	1	»	1	2	»	1	»	5
Séchoirs	1	»	1	»	»	»	»	2
Teinturerie	»	»	1	»	»	»	»	1
Meules de Avoine	»	»	»	2	3	2	1	8
Meules de Blé	»	»	13	9	2	3	6	33
Meules de Colza	»	»	2	1	1	»	»	4
Meules de Foin	»	2	2	3	5	1	2	15
Meules de Hyvernache	»	»	1	1	»	»	»	2
Meules de Orge	»	»	»	1	»	»	1	2
Meules de Paillassons	»	»	3	»	»	1	»	4
Meules de Paille	»	»	3	1	6	1	4	15
Meules de Perches	»	»	1	»	1	1	»	3
Meules de Trèfle	»	»	»	»	3	»	»	3
Incendies attribués à la malveillance	»	1	8	7	8	3	4	31
Idem au feu du ciel	»	»	»	»	1	»	1	2

Le montant des pertes résultant de ces incendies s'élève approximativement à 745,827 francs; celui des assurances n'est que de 560,653 francs. — Ces sommes se répartissent entre les arrondissements, suivant le détail ci-après :

ARRONDISSEMENTS.	MONTANT PAR APPROXIMATION	
	des pertes constatées.	des assurances.
Dunkerque	55580	45450
Hazebrouck	18702	4000
Lille	223885	249558
Cambrai	232105	176435
Avesnes	108015	34660
Douai	31240	20500
Valenciennes	76300	30050
TOTAUX	745827	560653

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

Académie de Douai... .... page 118
Administration communale..... 342
Administration des travaux publics. 33
Administrations financières..... 166
Administration militaire..... 101
Administration municipale..... 52.
Agents-voyers..... 199
Agriculture..... 210 et 390
Analyse des votes du conseil général en 1848..... 270
Architectes du département.... .. 200
Archives du département..... 51
Arrestations faites par la gendarmerie..... 428
Art vétérinaire..... .. 214
Artillerie (directions d')..... .. 98
Artillerie (école d')..... 97
Asiles publics d'aliénés.... 158 et 388
Assemblée nationale 21
Association lilloise..... 138
Avocats. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avocats à la cour d'appel..... 70
Avoués. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Avoués près la cour d'appel..... 71
Banque de France..... 219
Belles actions, traits de courage et de dévouement..... 420
Bibliothèques publiques..... 139
Bourses de commerce..... 219
Brevets d'invention..... 406
Budget départemental..... 318
Bureaux de bienfaisance (personnel). 154
Bureaux de bienfaisance (nombre d'indigents et ressources)..... . 366
Bureaux de la préfecture..... 47
Cadastre..... 168
Caisses d'épargne..... 160 et 367
Chanoines..... 108
Chambres de commerce..... .. 215
Chambres consultatives des man.res 216
Chefs d'institution..... 126
Chemins de fer..... 191
Chemin de fer (personnel)..... 191
Chemins vicinaux. 198
Colléges communaux..... 121
Comités consultatifs..... 160
Comités d'instruction primaire.... 126
Commerce. — Industrie.... 215 et 405
Comestibles divers..... 402
Commissaires de police..... 59
Commissaires-priseurs. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Commissaires de surveillance administrative près les chemins de fer. 192
Commission départementale des bâtiments civils..... 200
Commissions d'inspection du travail des enfants dans les manufactures. 216
Commission hist. du dép. du Nord.. 130
Comptoir de Lille..... 219
Congrégations et communautés religieuses de femmes..... 115
Conseils cantonnaux..... 51
Conseil d'État..... 32
Conseil général du département... 43
Conseils d'arrondissement..... 51
Conseil de préfecture..... 44
Conseils des prud'hommes...93 et 409
Conseils de salubrité publique.... 205
Conseils municipaux..... 52
Consommations de diverses natures en 1847 (tableau des)..... 403
Constitution de la République..... 9
Contribut. directes (direct. des)... 168
Contributions indir. (direction des). 169
Cour d'appel de Douai..... 69
Culte catholique..... 107
Culte hébraïque..... 118
Culte protestant.. 118
Décanats..... 110
Denrées (prix des)..... 401
Desséchements..... 200
Diocèse de Cambrai..... 107
Division territoriale du département. 256
Dons et legs..... .. 428
Douanes (direction des)..... 173

de Dunkerque..... 173
——— de Valenciennes..... 179
Eaux et boues de Saint-Amand.... 209
Eaux et forêts (administration des). 186
Écoles académiques..... 146
École normale du département. .. 127
Écoles primaires 354
Écoles spéciales communales..... 145
Economie rurale..... 210
Enfans trouvés et abandonnés.... 366
Enregistrement et domaines (direction de l')..... 166
Épidémies 207
État-major des places..... 95
État militaire de la 2.e division.... 95
Faillites..... 410
Foires et francs marchés..... 394
Fonderie de Douai..... 97
Fourrages..... 403
Garde nationale..... 60, et 345
Gendarmerie départementale..... 105
Génie (direction du)..... 99
Graines oléagineuses et filamenteuses. 393
Haras..... 214
Hôpitaux militaires..... 101
Hospices (personnel)..... 153
Hospices (population et ressources). 363
Huissiers. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Huissiers près la cour d'appel..... 71
Impositions extraordinaires communales..... 344
Imprimerie et librairie..... 149
Instruction primaire..... 126
Instruction publique ..... 118 et 356
Intendance militaire..... 101
Jardins botaniques..... 144
Journaux et écrits périodiques.... 152
Jury..... 267
Jury médical..... 204
Justices de paix. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Ligne télégraphique..... 204
Liste chronologique des Députés du département..... 34
Liste des villes dont les revenus excèdent 30,000 francs..... 59
Liste des communes dont les revenus s'élèvent de 10 à 20,000 francs.. 60
Lycée de Douai..... 119
Lycée de Lille..... 120
Mairies..... 52
Maison de détention de Loos. 165 et 369
Maîtres de pension..... 126
Marais de l'Épaix et de Bruay..... 203
Marchés hebdomadaires..... 398
Marine..... 107
Mines (personnel)..... 195
Mines (produit des)..... 198
Mines de houille..... 196
Ministères..... 33
Moëres..... 201
Monts-de-piété..... 159 et 367
Moulins à céréales..... 395
Musées..... 142
Navigation..... 192
Nécrologie..... 412
Notaires. (*Voyez* tribunaux de 1.re inst.)
Notice topographique et statistique sur le département..... 250
Octrois (personnalités)..... 60
Octrois (produits des)..... 343
Ordre judiciaire..... 69
Organisation administrative..... 43
Organisation financière..... 168
Perceptions (état de classem.t des). 374
Poids et mesures..... 188
Police sanitaire des ports..... 207
Pommes de terre..... 392
Ponts-et-chaussées..... 188
Population 259
Postes aux lettres..... 186
Poudres et salpêtres..... 100
Prairies de Château-l'Abbaye et de Mortagne..... 203
Préfecture..... 44
Présidence de la République..... 32
Prisons..... 164 et 369
Produits financiers du département.. 373
Receveurs municipaux..... 60
Récoltes en grains de l'année 1848. 391
Recrutement de l'armée..... 349
Représentants du département 42
Routes départementales..... 190
Routes nationales..... 190
Santé publique..... 204 et 385
Sciences et arts et agriculture, prix et encouragements distribués en 1848..... 353
Secours publics ..... 153 et 363
Séminaires..... 109
Société charitable de St.-François-Régis, à Lille..... 163
Sociétés d'agriculture..... 210
Société de charité maternelle..... 162
Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille..... 133
Société d'horticulture..... 139
Société de médecine..... 134 et 136
Sociétés savantes..... 128

Sourds-muets (institution de). 127
Sous-préfectures..... 51
Statistique électorale..... 265
Suicides..... 429
Tabacs..... 172
Tableau des incendies arrivés en 1848.. 430
Tableau des salaires moyens..... 411
Tableau statistique des communes.. 220
Théâtres..... 145
Travaux communaux..... 383
Travaux départementaux..... 385
Travaux d'hospices..... 384
Travaux publics..... 188 et 383
Tribunaux de commerce.. 92
Tribunaux de première instance :
——— Dunkerque..... 71
——— Hazebrouck..... 73
——— de Lille..... 76
——— Cambrai..... 81
——— Avesnes..... 84
——— Douai..... 87
——— Valenciennes..... 89
Tribunaux de simple police. (*Voyez* tribunaux de 1.re instance.)
Vaccine..... 207 et 386
Vallée de la Haute-Sambre..... 203
Vallée de la Hayne et de l'Escaut... 202
Vallée de la Scarpe..... 202
Watteringues..... 201

BODLEIANA